



Théories et pratiques du changement institutionnel en économie solidaire. Une approche institutionnaliste par l'innovation sociale

Emmanuelle Besançon

► To cite this version:

Emmanuelle Besançon. Théories et pratiques du changement institutionnel en économie solidaire. Une approche institutionnaliste par l'innovation sociale. Sciences de l'Homme et Société. Université de Picardie Jules Verne, 2014. Français. <NNT : >. <tel-03107523>

HAL Id: tel-03107523

<https://hal.science/tel-03107523v1>

Submitted on 12 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Université de Picardie Jules Verne
Ecole Doctorale en Sciences Humaines et Sociales
Centre de Recherche sur l'Industrie, les Institutions et les Systèmes Economiques
d'Amiens

THÉORIES ET PRATIQUES DU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL
EN ÉCONOMIE SOLIDAIRE
UNE APPROCHE INSTITUTIONNALISTE PAR L'INNOVATION SOCIALE

Thèse pour le Doctorat en Sciences Economiques
Présentée et soutenue publiquement le 27 mars 2014 par
Emmanuelle BESANÇON

MEMBRES DU JURY

Jean-Louis GIRARD, Maître de Conférences à l'Université de Picardie Jules Verne,
Directeur de thèse

Stéphane LONGUET, Maître de Conférences, Habilité à Diriger des Recherches, à
l'Université de Picardie Jules Verne, *Directeur de thèse*

Jean-Louis LAVILLE, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers de
Paris, *Rapporteur*

Jean-Michel SERVET, Professeur à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du
Développement de Genève, *Rapporteur*

Thierry KIRAT, Directeur de recherche CNRS à l'Université Paris-Dauphine

Nadine RICHEZ-BATTESTI, Maître de Conférences à l'Université de la
Méditerranée

Les propos tenus ici n'engagent que leur auteur.

REMERCIEMENTS

Si la thèse apparaît bien souvent comme une démarche personnelle, ces quelques lignes rappelleront qu'une telle entreprise ne peut aboutir sans la participation et le soutien de nombreuses personnes, auxquelles j'aimerais adresser ici mes sincères remerciements.

Cette thèse a été dirigée par Jean-Louis Girard et Stéphane Longuet. Je les remercie vivement de m'avoir amenée dans cette démarche de recherche et de partage. Par leur écoute attentive, leurs éclairages méthodologiques et leurs remarques avisées, ils m'ont patiemment accompagnée et encouragée pendant toutes ces années, tout en améliorant considérablement ce travail.

J'ai réalisé ce travail de recherche au sein du Centre de Recherche sur l'Industrie, les Institutions et les Systèmes Economiques d'Amiens dont je remercie les membres pour le milieu stimulant et convivial dans lequel j'ai évolué. Les échanges que j'ai entretenus avec ceux de l'atelier Savoirs, Gouvernement Economique et Solidarité m'ont offert un cadre particulièrement structurant. Pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail et leurs précieux conseils, je tiens à remercier Agnès Labrousse, Odile Lakomski-Laguerre, Philippe Légé et Jaime Marques Pereira. Je remercie également chaleureusement Christian Azaïs et Jean-Pierre Girard pour leur bienveillance et leurs encouragements, ainsi que Vanessa Casadella pour sa gentillesse et pour m'avoir fait connaître le Réseau de Recherche sur l'Innovation, et Justin Wadlow pour ses corrections. Je remercie aussi les doctorants du laboratoire pour leur accueil, et notamment Caroline Duneufgermain pour son soutien et les discussions très rassurantes que nous avons eues.

J'ai également réalisé ce travail de recherche au sein de l'Institut Jean-Baptiste Godin, dont je remercie les membres, les partenaires institutionnels, ainsi que l'équipe salariée qui a fait preuve d'une grande solidarité à mon égard. Le poste que j'occupe depuis presque cinq ans m'a permis d'être au plus près des acteurs et des projets, dont la richesse est une source constante d'inspiration, de motivation et d'aspiration. Je tiens à remercier toutes ces personnes avec lesquelles j'ai eu le plaisir de travailler durant toutes ces années.

Ma démarche empirique a porté sur deux initiatives picardes, Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire, pour lesquelles je remercie les entrepreneurs Nathalie Schnuriger, Rachid Cherfaoui et Nadine Patrelle pour leur passion communicative, pour le temps qu'ils m'ont consacré et pour m'avoir grandement facilité la tâche. Je remercie toutes les personnes que j'ai eu le plaisir de rencontrer dans le cadre de mes entretiens, pour le temps qu'elles m'ont consacré, pour leur gentillesse et la sincérité de leur propos.

Cette thèse a bénéficié d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche pour laquelle je remercie grandement l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie et l'Université de Picardie Jules Verne.

Je remercie Jean-Louis Laville, Jean-Michel Servet, Thierry Kirat et Nadine Richez-Battesti de m'avoir fait l'honneur d'évaluer mon travail en acceptant d'être membres du jury.

J'adresse aussi mes remerciements à Yann Faucon et Jihana auprès desquels j'ai puisé les moyens de dépasser mes limites et de m'évader.

Je remercie ma mère de m'avoir toujours poussée dans les études, pour la curiosité intellectuelle et l'envie d'apprendre qu'elle m'a transmises. Je remercie également mon beau-père, ma sœur et mes frères, ainsi que ma belle-famille pour les moments ressourçants que constituent les repas en famille. Je remercie aussi chaleureusement Yvette d'avoir su rassurer mes parents lors de ma dernière année.

Face aux difficultés rencontrées et aux doutes qui m'ont assaillis à de nombreuses reprises, mes amis ont été d'un soutien sans faille dont j'aimerais profondément les remercier. Leur écoute, leur compréhension et leurs encouragements ont été une source permanente de réconfort et de motivation.

Enfin, j'aimerais témoigner toute ma reconnaissance à Nicolas, mon compagnon de route et de vie, sans lequel je n'aurais pu arriver jusqu'ici. Sa compréhension et sa patience, son soutien infailible et ses encouragements permanents, mais aussi sa générosité et la confiance qu'il a eu en moi ont constitué une source de persévérance indéniable. Nos discussions passionnées et ses précieuses relectures ont considérablement enrichi ce travail, mais le bonheur et l'épanouissement que représente la vie à ses côtés ont été une condition essentielle à mon cheminement.

Si de nombreux facteurs peuvent exercer une influence sur le choix d'un sujet de thèse : rencontres, expériences personnelles, affinités théoriques, opportunités... la thèse a également une influence sur celui ou celle qui la réalise. Le changement aura ainsi constitué un point de départ théorique, mais aussi, après cinq années riches de rencontres et d'échanges, une réalité personnelle.

A Nicolas

SOMMAIRE

Remerciements.....	5
Sommaire	9
Introduction générale	13
Contexte de la thèse.....	14
Construction de l'objet d'étude et problématisation	16
Les questions de recherche	21
Aspects méthodologiques	22
Plan de la thèse	24
Première partie. Economie et solidarité : une problématique du changement institutionnel	33
Introduction de la première partie	35
Chapitre 1. Économie et solidarité : approches théoriques et débats contemporains	37
Introduction	37
Section 1. Le tiers secteur.....	38
Section 2. L'économie sociale	54
Section 3. L'économie solidaire	68
Conclusion.....	86
Chapitre 2. Pratiques de l'économie solidaire et changement institutionnel	89
Introduction	89
Section 1. Le changement institutionnel dans la théorie de l'économie solidaire.....	90
Section 2. Une première approche de l'économie solidaire en Picardie	121
Conclusion.....	153
Synthèse de la première partie.....	155

Deuxième partie. Théories du changement institutionnel et de l'innovation sociale	159
Introduction de la deuxième partie	161
Chapitre 3. Institutionnalisation de l'économie et changement, les apports de l'institutionnalisme originaire (Polanyi, Veblen, Commons)	163
Introduction	163
Section 1. De Polanyi à Veblen et Commons	165
Section 2. Genèse intellectuelle de l'institutionnalisme : un triple héritage	185
Section 3. L'institutionnalisme de Veblen	195
Section 4. L'institutionnalisme de Commons	222
Conclusion	248
Chapitre 4. L'innovation sociale : principes et fondements d'un concept	251
Introduction	251
Section 1. L'innovation sociale : émergence et conceptions	252
Section 2. Caractérisation de l'innovation sociale dans une perspective institutionnaliste	283
Conclusion	314
Synthèse de la deuxième partie	321
Troisième partie. De l'économie solidaire à l'innovation sociale : pratiques du changement institutionnel	325
Introduction de la troisième partie	327
Chapitre 5. Les pratiques solidaires constitutives de l'innovation sociale : études de cas sur deux coopératives picardes	331
Introduction	331
Section 1. La méthodologie du « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires »	333
Section 2. Analyses des pratiques solidaires : études de cas sur deux coopératives picardes	348
Section 3. Pratiques et théories de l'innovation sociale	405
Conclusion	412

Chapitre 6. Le processus de changement institutionnel en économie solidaire : l'institutionnalisation des pratiques constitutives de l'innovation sociale	415
Introduction	415
Section 1. Méthodologie suivie	416
Section 2. Le cas de Bon Appétit	422
Section 3. Le cas de la Maison d'Economie Solidaire	451
Section 4. Contribution à la théorisation du changement institutionnel en économie solidaire	473
Conclusion.....	488
Synthèse de la troisième partie	491
Conclusion générale	497
Argumentation générale de la thèse.....	497
Limites et perspectives de la thèse	507
Les apports de la thèse.....	509
Références bibliographiques	513
Annexes	543
Valorisation de la thèse	581
Tables des illustrations	585
Table des matières	589

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans ce travail de recherche, nous examinons de quelles manières l'économie solidaire est porteuse de changement institutionnel dans l'économie. Si la théorie de l'économie solidaire met en avant une conception du changement institutionnel comme changement démocratique (démocratisation du politique et de l'économique), nous pensons que celui-ci peut également être appréhendé en tant que processus de diffusion des pratiques solidaires dans l'économie. Cette hypothèse s'appuie sur l'idée que le changement institutionnel en économie solidaire s'exprime dans l'émergence des initiatives, en tant que créations institutionnelles, et dans leur intentionnalité, en ayant pour visée le changement des institutions existantes¹. Dans ce cadre, nous souhaitons montrer au travers de cette thèse que l'innovation sociale constitue un angle d'approche pertinent. Outre l'intérêt croissant dont elle fait l'objet actuellement, celle-ci permet de mettre l'accent sur le double processus de création et de diffusion de nouveautés², mais également sur la transformation du cadre institutionnel que les acteurs cherchent à impulser.

La compréhension du changement institutionnel qui sous-tend l'économie solidaire peut alors se nourrir d'une analyse économique de type institutionnaliste. Cette proposition nous paraît d'autant plus fondée que l'économie solidaire, en tant que champ théorique récent, reste encore largement perçue comme un objet non économique. C'est donc dans cette perspective que s'inscrit cette contribution à l'analyse du changement institutionnel en économie solidaire.

¹ Les initiatives d'économie solidaire émergeraient en réaction à une insuffisance institutionnelle (Laville, 2007a) ; elles seraient alors aussi bien créatrices d'activités économiques que de nouvelles règles et pratiques visant au changement des règles et pratiques existantes (les institutions). Ces éléments seront développés dans les chapitres 1 et 2.

² La nouveauté s'entend ici au sens de la mise en œuvre de pratiques qui s'inscrivent en rupture par rapport aux pratiques habituelles, dans un contexte donné (elles peuvent donc renouer avec des pratiques antérieures). Le caractère novateur de l'innovation sociale est discuté dans le chapitre 4.

Cet intérêt pour l'économie solidaire et le changement institutionnel, qui sont au centre de notre démarche, est lié à notre parcours universitaire et professionnel, qui sera exposé en premier. Nous montrerons ensuite de quelle façon ce contexte a en partie influencé la construction de notre objet de recherche. Ceci nous amènera à poser les questions de recherche, avant de considérer les aspects méthodologiques de la thèse. Nous terminerons par le plan de travail.

Contexte de la thèse

Le Master Territoires, Organisations, Urbain, Solidarités que nous avons obtenu en 2008 nous a permis d'avoir de premiers contacts théoriques et pratiques avec l'économie sociale et solidaire (ESS). En effet, au-delà des cours qui ont été dispensés sur ce sujet, nous avons réalisé un stage d'une durée de six mois au sein de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) de Picardie. Les associations d'insertion par le logement et par l'activité économique ont donc constitué le premier terrain grâce auquel nous avons pu rapprocher les enseignements théoriques et les expériences pratiques. Par ailleurs, dans le cadre de ce stage, nous avons également participé à la première recherche collective de l'Institut Jean-Baptiste Godin.

L'Institut Godin est une association loi 1901 créée en 2007 à l'initiative des acteurs de l'ESS en région Picardie. Il est le premier organe mutualisé de Recherche et Développement en économie solidaire de France. Reconnu Centre de transfert en pratiques solidaires par le Conseil Régional de Picardie en 2009³, la recherche y est à la fois fondamentale et appliquée, afin de transférer les connaissances produites par des outils opérationnels au bénéfice des acteurs et des collectivités. Elle est aussi collective et réunit des doctorants et docteurs, des étudiants de Master, des enseignants-chercheurs, des acteurs et des partenaires institutionnels.

³ Officiellement, la reconnaissance « Centre de transfert » ne concerne que les activités de nature technologique.

Suite à notre inscription en doctorat fin 2008, nous avons poursuivi cette collaboration avec l'Institut Godin par un travail salarié à mi-temps sur l'année suivante, qui a débouché sur une Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) fin 2009. Dans cette perspective, nous avons notamment participé à deux recherches collectives :

- nous avons continué la première recherche collective, qui a consisté à élaborer une méthodologie d'appréciation des pratiques solidaires, le « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires » (2008-2011) ;
- nous avons également contribué à la seconde recherche collective, qui s'articule avec la première et porte sur l'innovation sociale, plus précisément sur un travail de définition, de caractérisation et d'évaluation de celle-ci (depuis 2012).

Notre travail de thèse et ces travaux de recherche collectifs se sont nourris mutuellement, c'est la raison pour laquelle ils sont fortement mobilisés ici.

En outre, la Cifre dont nous avons bénéficié nous a permis d'être constamment immergée dans les réseaux de l'ESS en Picardie.

En particulier, nous avons tout d'abord travaillé en étroite collaboration avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) de Picardie qui a sollicité l'Institut Godin pour des apports conceptuels sur la réflexion « Associations et logiques de marché » initiée par la CPCA nationale fin 2008 et activement reprise en région l'année suivante. Ces travaux nous ont permis, tout comme notre stage au sein de la FNARS Picardie, de constater et d'analyser les tensions actuelles qui touchent le milieu associatif, tiraillé entre objet social et politique d'une part, et pressions de nature économique d'autre part (Chochoy, Besançon, 2010)⁴.

Par ailleurs, dès 2010, l'Institut Godin a été sollicité dans le cadre de la constitution d'un Fonds Régional d'Innovation Sociale, afin de circonscrire cette dernière. Si ce fonds n'a pas été créé dans l'immédiat, l'innovation sociale est apparue de manière centrale au cours des Assises régionales de l'ESS qui se sont tenues en 2011. Ces dernières s'inscrivaient dans le cadre du Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PRDESS) adopté par le Conseil Régional de Picardie

⁴ Ceci a notamment été l'objet de notre mémoire de Master.

en 2009. La concertation nous a permis de mettre en lumière l'importance accordée au « changement d'échelle » par les acteurs et pouvoirs publics, pour lequel l'innovation sociale et le développement territorial ont été identifiés comme deux leviers essentiels⁵.

Ces expériences de terrain, que nous avons vécues en tant qu'acteur et chercheur, ont donc continuellement enrichi nos recherches d'un point de vue pratique. Elles ont également participé à la construction et à la consolidation de notre objet de recherche.

Construction de l'objet d'étude et problématisation

Ces diverses expériences de terrain témoignent de l'ambivalence des structures de l'économie sociale et solidaire, tout à la fois motivées par des considérations politiques en termes de changement (au moins initialement) et dans le même temps sujettes à des pressions de nature marchande ou non marchande questionnant leurs visées initiales. Cette ambivalence est également perceptible dans les débats théoriques qui laissent apparaître la capacité de changement dont sont porteuses les initiatives, tout autant que les risques liés à l'isomorphisme institutionnel (Alcolea-Bureth, 2004 ; Bidet, 2003 ; Laville, 2007a, 2010). Ce phénomène est défini comme « *un processus contraignant qui force une unité dans une population à ressembler aux autres unités de cette population qui font face au même ensemble de conditions environnementales* » (DiMaggio, Powell, 1983, p. 149)⁶. Dans cette perspective, les initiatives s'institutionnalisent progressivement en se rabattant sur des formes déjà instituées aux dépens de leur dimension politique qui s'amointrit (Laville, 2007b). Il s'agit de la critique majeure adressée à l'économie sociale par les tenants de l'économie solidaire. L'économie sociale se définit comme le regroupement des coopératives, des mutuelles et des associations qui forment ainsi un secteur spécifique de l'économie dont les principes de fonctionnement diffèrent des organisations publiques ou capitalistes. L'économie solidaire insiste sur la double

⁵ Ces éléments sont développés dans le chapitre 2 à travers une analyse du contenu des documents issus de la concertation (comptes-rendus et plan d'action).

⁶ « *Isomorphism is a constraining process that forces one unit in a population to resemble other units that face the same set of environmental conditions* ».

dimension politique et économique d'un ensemble varié d'initiatives citoyennes, dans le cadre d'une économie plurielle acceptant divers principes de fonctionnement (réciprocité, redistribution et marché)⁷. Aussi, en réaffirmant la dimension politique fondatrice, l'économie solidaire dépasserait l'économie sociale en proposant une approche renouvelée de la solidarité, dans laquelle la question du changement institutionnel se trouve remise en avant (Eme, Laville, 2006)⁸.

Celui-ci est alors principalement abordé sous l'angle du changement démocratique (Laville, 2007b, 2013). Définie comme « *l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens* » (Laville, 2007b, p. 117), l'économie solidaire met l'accent sur la double dimension politique et économique des initiatives, dans un contexte de crise démocratique liée à l'emprise grandissante de l'économie de marché sur les décisions politiques, ainsi que sur les modes de vie. Selon l'auteur, la démocratisation de l'économie apparaît dans ce cadre comme un enjeu majeur.

La « *théorie du changement démocratique* » (*Ibid.*, p. 90) alors formulée s'appuie sur une conception de la solidarité démocratique qui accepte deux composantes complémentaires : le lien volontaire dont émanent des formes de réciprocité (telles que la constitution d'espaces publics autonomes), et le lien juridique sur lequel se fonde la redistribution. « *Par l'accent porté sur les changements institutionnels dans leur complexité, cette approche du changement démocratique, intégrant la bipolarité du politique, amène à se distancier d'une perspective fonctionnelle interne aux systèmes politiques comme d'un imaginaire de la rupture, occultant les médiations politiques* » (*Ibid.*, p. 90).

L'analyse du changement institutionnel porté par l'économie solidaire est donc essentiellement centrée sur la dimension politique, au sens où l'économie apparaît

⁷ Ces éléments seront développés dans le chapitre 1.

⁸ Le champ théorique de l'économie solidaire apparaît dans les années 1980 en France avec les travaux académiques précurseurs de Roustang, Laville et Eme en sociologie économique. Parmi les principaux travaux auxquels nous nous référons (Alcolea-Bureth, 2004 ; Chanial, Laville, 2002, 2005 ; Eme, Laville, 2004, 2006 ; Fraisse, 2003, 2007 ; Gardin, 2006 ; etc.), nous nous appuyons fortement sur ceux de Laville (1990, 1994, 2003a, 2003b, 2006b, 2007a, 2007b, 2010, 2013, etc.) qui insiste plus particulièrement sur la problématique du changement institutionnel.

comme un support permettant de créer des formes de participation nouvelles, articulées à la démocratie représentative. Il s'agit ainsi de favoriser « *la mise en relation de l'action publique et de l'action organisée de la société civile à travers le prisme de l'économie* » (Laville, 2007b, p. 89). Le processus de démocratisation renvoie alors à un processus de pluralisation reconnaissant à la fois plusieurs pratiques de la démocratie (représentative, participative) mais aussi divers mécanismes relevant de l'économie (marché, redistribution, réciprocité). L'évolution de la régulation publique, dans le sens de l'insertion des marchés dans des règles de droit et des normes démocratiques, constitue de ce fait le cœur de l'analyse (*Ibid.*).

Cependant, l'économie sociale et solidaire forme un ensemble hétéroclite dans lequel la référence à la solidarité renvoie à des rapports différenciés avec l'économie marchande capitaliste, en théorie comme en pratique. Elle ne forme donc pas un ensemble homogène doté d'une cohérence politique globale, ce qui affecte sa capacité à faire mouvement et sa portée instituante (Fraisie, 2006, 2007).

Par ailleurs, compte-tenu de sa complexité, le changement institutionnel peut difficilement être appréhendé de manière globale, il convient dans ce sens d'envisager également les processus qui se jouent au niveau même des pratiques des acteurs. Ainsi, il apparaît pertinent de s'interroger sur d'autres voies de changement, complémentaires à celle qui est privilégiée. En effet, si le changement démocratique ne peut être occulté de l'analyse, à moins d'appauvrir considérablement la compréhension des initiatives, il nous semble qu'il peut aussi s'accompagner d'autres processus de changement, de nature économique⁹.

Nous avons précédemment évoqué l'ambivalence des structures de l'ESS face à leur institutionnalisation, tiraillées entre changement institutionnel et isomorphisme institutionnel. Si ce second processus peut notamment s'exprimer dans l'adoption de pratiques de gestion habituellement mises en œuvre dans les entreprises capitalistes considérées comme la norme à suivre, serait-il possible de voir s'opérer la tendance

⁹ La séparation entre les dimensions politique et économique ne peut être qu'analytique, et non empirique (Laville, 2007b).

inverse ? Peut-on envisager que le changement institutionnel se traduise par une forme de « contre isomorphisme » ou d'« isomorphisme inversé » dans laquelle les entreprises mettraient en place des pratiques relevant de la solidarité ? A suivre Laville (2007b), « *le projet consiste à introduire des comportements solidaires dans les actes les plus courants (création de nouveaux services et modes d'échanges, production, commerce, consommation, épargne)* » (p. 117). Au-delà de la création institutionnelle dont relèvent les initiatives solidaires (Laville, 2007a, 2010), ces comportements peuvent-ils se diffuser et par là modifier les institutions existantes ? Il serait ainsi possible de distinguer, d'un point de vue analytique, deux aspects du changement institutionnel (Laville, 1990) : celui-ci apparaîtrait dans l'émergence des initiatives, en tant que création institutionnelle, et dans leur intentionnalité, en ayant pour visée le changement des institutions existantes¹⁰.

Dans cette optique, nous faisons suite aux travaux du CRIISEA sur la notion de « pratiques solidaires ». En effet, un groupe de chercheurs du laboratoire avait initialement entrepris d'aborder la solidarité en termes de pratiques, partant du constat que celles-ci n'était pas l'apanage des acteurs de l'ESS et qu'il était réducteur de la considérer en tant que secteur spécifique¹¹. Si les travaux menés ont permis de qualifier les pratiques et d'en obtenir un outil de repérage¹², ce décroisement nous invite à penser la diffusion de ces pratiques dans l'économie.

Aussi, loin de s'en tenir à la démonstration des « possibles », notre travail consiste à analyser les processus par lesquels ce type de changement peut advenir. Autrement dit, suivant quels processus les pratiques de l'économie solidaire peuvent-elles se diffuser dans le reste de l'économie ?

¹⁰ Notons que l'émergence des initiatives relève également de l'intentionnalité des acteurs. Cependant, nous n'avons pas trouvé de terme plus approprié pour qualifier leur visée de changement institutionnel. Par ailleurs, cette distinction ne peut être qu'analytique ; si ces deux dimensions seront traitées séparément tout au long de notre démarche, elles sont néanmoins fondamentalement liées entre elles.

¹¹ Les tendances isomorphiques mises en lumière au sein des organisations de l'économie sociale remettent également en cause une lecture trop exclusive et sectorielle de la solidarité.

¹² Le Tableau de Bord des Pratiques Solidaires est en partie issu de ces travaux. Ceux-ci sont davantage explicités dans le chapitre 2.

Dans cette perspective, nous nous sommes interrogée sur le rôle de l'innovation sociale dans ce processus. Au regard du contexte actuel et de la place de l'innovation (notamment technologique) dans la dynamique institutionnelle de l'économie ainsi que dans les théories institutionnalistes du changement institutionnel, ce rapprochement à la fois théorique et pratique nous a paru pertinent¹³. En effet, souvent associée à l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale fait l'objet d'un intérêt croissant actuellement (Bouchard, 2007, 2011 ; Boutillier, Allemand, 2010 ; Lévesque, 2007 ; Richez-Battesti, 2008, 2011). Elle témoigne de préoccupations nouvelles ces dernières décennies et supposerait un autre rapport au progrès social (Durance, 2011).

L'innovation sociale interroge alors sur les nouvelles trajectoires institutionnelles dont elle pourrait être à l'origine dans l'économie, de par la diffusion dont elle fait nécessairement l'objet (ce qui la distingue d'une invention). Par ailleurs, selon Gislain (2006), la notion d'intentionnalité y est également centrale : « *Cette problématique de l'intentionnalité est centrale dans la question de l'innovation sociale puisqu'il est difficilement compréhensible qu'une telle innovation puisse, au moins dans son moment initiateur, échapper à l'intentionnalité des acteurs* » (p. 250). La création et la diffusion de pratiques sources d'innovation sociale apparaissent comme deux moments clés à investir. Il nous semble ainsi opportun de faire le lien entre ces éléments et le changement institutionnel appréhendé comme diffusion des pratiques solidaires dans l'économie.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la problématique générale de la thèse porte sur les processus par lesquels les pratiques de l'économie solidaire peuvent se diffuser dans l'économie et faire de ces initiatives des leviers de changement institutionnel.

Cette problématique se décline en plusieurs questions de recherche que nous énoncerons ci-dessous.

¹³ Celui-ci était également au cœur des XII^e rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire (RIUESS) qui se sont tenues en juin 2012 à Nancy, dont l'intitulé était le suivant : « *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société* ».

Les questions de recherche

Notre hypothèse de travail principale est la suivante : les pratiques solidaires seraient porteuses de changement institutionnel, qui peut être apprécié par l'innovation sociale qu'elles produisent et les processus de diffusion dont elles font l'objet.

Ceci ouvre la voie à trois séries de questionnements qui rythment notre démarche de recherche.

En premier lieu, quelle est la place du changement institutionnel dans les différentes approches de la solidarité qui marquent les débats académiques actuels ? Comment le changement institutionnel est-il appréhendé dans la théorie de l'économie solidaire en particulier ?

Cette première série interroge pour chaque approche le rapport entre économie et solidarité, au regard du changement institutionnel dont les formes de solidarité peuvent être porteuses dans l'économie. Ceci nous conduit à approfondir le changement institutionnel tel qu'il est appréhendé dans la théorie de l'économie solidaire qui en fait un objet central. Si l'accent est mis sur la démocratisation du politique et de l'économique, il nous semble qu'il ne s'y limite cependant pas. Il serait alors possible de dégager des éléments essentiels participant au changement institutionnel dans l'économie. Ceci nous amène à la deuxième série de questionnements.

Quelles théories du changement institutionnel adopter pour analyser ce processus par nature complexe ? Quelle peut être la place de l'innovation sociale dans celui-ci ?

Le changement institutionnel est une thématique importante en économie, elle apparaît dans de nombreux travaux et courants de pensée (Vieil Institutionnalisme, Nouvelle Economie Institutionnelle, Théorie de la Régulation, etc.) (Chavance, 2007). Il est donc nécessaire d'opérer un choix parmi ces alternatives théoriques, afin de nous en donner une représentation. En outre, compte tenu de la place croissante prise par l'innovation sociale, d'un point de vue théorique et pratique (notamment en région

Picardie pour ce second volet), il est également essentiel de circonscrire et de situer celle-ci par rapport à notre propos, et ce dans une double mesure : d'une part, au regard de son rôle potentiel dans le processus de changement institutionnel, et d'autre part, au regard de la manière dont celui-ci est appréhendé dans les diverses conceptions de l'innovation sociale.

Enfin, comment repérer les pratiques de l'économie solidaire ? Par quels canaux ces pratiques peuvent-elles se diffuser dans l'économie, auprès des acteurs ne relevant pas *a priori* de l'économie solidaire ?

Cette troisième série de questionnements a trait au passage de la théorie à la pratique, autrement dit du modèle d'analyse à l'épreuve des faits, étape essentielle dans le cadre d'une recherche en sciences sociales (Quivy, Campenhoudt, 2006). Il convient ainsi de s'interroger sur la manière de procéder afin de mettre en lumière les pratiques d'acteurs et les mécanismes par lesquels elles se diffusent si tel est le cas. Bien entendu, cette étape vise à interroger le cadre théorique précédemment construit, ainsi qu'à faire émerger de nouvelles perspectives de recherche.

Ceci nous amène à considérer les aspects méthodologiques de la thèse.

Aspects méthodologiques

Comme mentionné précédemment, nous avons réalisé ce travail de recherche dans le cadre d'une Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre), associant le Centre de Recherche sur l'Industrie, les Institutions et les Systèmes Economiques d'Amiens (CRIISEA), l'Institut Jean-Baptiste Godin et l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT). Ce dispositif représente un atout important

pour un doctorant, que ce soit en termes de conditions matérielles, d'accès au terrain ou encore de valorisation du travail de thèse¹⁴.

Le terrain occupe de ce fait une place essentielle dans notre démarche de recherche. Il apparaît à plusieurs reprises et à différents niveaux. Trois « phases » peuvent ainsi être explicitées.

- La première renvoie à l'ancrage de notre problématique dans le contexte picard. Si les données statistiques dont nous disposons sur l'ESS en Picardie nous donnent une appréciation de son poids et de ses caractéristiques générales (effectifs, emploi, secteurs d'activités, etc.), elles ne nous permettent pas de percevoir la manière dont la question du changement institutionnel est appréhendée par les acteurs en région. Pour cela, nous avons fait le choix de nous appuyer sur les Assises régionales de l'ESS qui se sont tenues en 2011 dont nous avons exploité les comptes-rendus et le plan d'action qui en sont issus.
- La deuxième phase correspond à deux études de cas que nous avons menées afin d'analyser les pratiques constitutives de l'innovation sociale, en utilisant notamment le « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires ». Deux initiatives solidaires ont ainsi été retenues, Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire (MES), au regard de leur caractère *a priori* novateur, mis en évidence dans le cadre de la concertation régionale.
- La troisième phase concerne la diffusion des pratiques ainsi mises en lumière, auprès des acteurs qui interagissent avec Bon Appétit et la MES, sur leurs territoires respectifs. Ces acteurs peuvent être individuels (les consommateurs de Bon Appétit) ou collectifs (les producteurs de Bon Appétit, les acteurs socioéconomiques ou institutionnels proches de la MES).

La méthode de recherche a donc été principalement qualitative, les données traitées sont issues d'entretiens semi-directifs (vingt-cinq en tout), d'observations participantes et d'analyses de documents multiples. Appréhender les processus de changement nécessite

¹⁴ Comme le note Gautier (2009), « le plus grand défi consiste peut-être à trouver un équilibre satisfaisant entre le monde de la recherche scientifique et celui de l'entreprise, dont les finalités, les codes culturels et les exigences diffèrent fortement » (p. 19).

en effet une approche compréhensive, au plus près des pratiques d'acteurs, et ce en dépit des limites d'une telle démarche (liées à la représentativité ou encore à la généralisation théorique).

Nous avons par ailleurs cherché à mobiliser les outils techniques à notre disposition. Pour le traitement des documents issus de la concertation régionale, nous avons ainsi utilisé le logiciel d'analyse textuelle Alceste, qui a fait l'objet d'un module de formation (d'une journée) proposé par l'Ecole Doctorale auquel nous avons assisté.

Plan de la thèse

A l'instar des trois séries de questionnements qui structurent notre démarche, le plan de travail est composé de trois parties.

La première analyse les rapports entre économie et solidarité sous l'angle du changement institutionnel, en considérant les différentes approches qui sont au centre des débats académiques actuels : celles du tiers secteur, de l'économie sociale et de l'économie solidaire. Parmi ces dernières, l'économie solidaire fait l'objet d'une attention particulière, au regard de la place centrale qu'y occupe le changement institutionnel. Par ailleurs, une première approche empirique est proposée, afin d'ancrer notre démarche dans le contexte picard, et d'exploiter ces premiers développements théoriques comme grille de lecture en vue de situer les acteurs par rapport à notre problématique.

La deuxième partie vise à nous donner une représentation du changement institutionnel en économie. Pour cela, nous avons recours aux apports de l'institutionnalisme originaire, en remontant de Polanyi, qui apparaît comme un auteur central sur cette question dans la théorie de l'économie solidaire, aux fondateurs Veblen et Commons. Compte tenu de l'importance que ces auteurs accordent à l'innovation dans leurs approches respectives, et de l'appropriation que se font les acteurs en Picardie de l'innovation sociale, il y est également question d'appréhender cette dernière et sa contribution possible au changement institutionnel.

Enfin la troisième partie est de nature plus empirique. En s'appuyant sur deux études de cas sélectionnées en région, nous examinons dans un premier temps leur émergence, en tant que créations institutionnelles solidaires, et ce faisant dans quelles mesures leurs pratiques produisent de l'innovation sociale. Puis, dans un deuxième temps, nous analysons la diffusion de ces dernières auprès des acteurs avec lesquels ces deux structures interagissent, à la lumière des théories de Polanyi, Veblen et Commons.

Dans le **premier chapitre**, nous étudions les principales approches qui alimentent le débat contemporain sur les formes de solidarité dans l'économie, en mettant en évidence le rapport que les organisations entretiennent avec l'économie instituée. Nous distinguons dès lors les approches palliatives ou régulatrices, qui posent des principes supplétifs à l'économie marchande capitaliste, des approches transformatrices, qui intègrent une visée de changement institutionnel plus marquée. Nous posons également l'hypothèse que les premières reposent sur une solidarité de nature philanthropique, tandis que les secondes mettent l'accent sur une solidarité de type démocratique.

La première approche développée correspond à l'analyse économique du tiers secteur, qui cherche à expliquer l'existence des organisations à but non lucratif, autrement dit ici des associations. Celle-ci se justifie en grande partie, selon la théorie du choix institutionnel, par les défaillances du marché et de l'Etat, ainsi que par des motivations philanthropiques, faisant de la solidarité un principe palliatif à l'économie de marché.

La deuxième approche est celle, plus large, de l'économie sociale qui recouvre non seulement les associations, mais aussi les coopératives et les mutuelles, et intègre une dimension historique, absente dans la conception du tiers secteur. Ces acceptions sont cependant multiples au cours des deux derniers siècles, et la solidarité à laquelle elle fait référence prend des formes variées. D'une manière générale, l'économie sociale s'inscrit dans un rapport de complémentarité avec l'économie de marché, et se trouve parfois absorbée dans l'intervention de l'Etat, ce dont témoignent les processus d'isomorphisme institutionnel que connaissent les organisations. Aussi, en dépit des améliorations sociales recherchées, elle se traduit essentiellement par la régulation de l'économie marchande capitaliste.

Enfin, la troisième et dernière approche est celle de l'économie solidaire. Celle-ci souligne la double dimension politique et économique des initiatives, qui renouent avec l'associationnisme pionnier du XIXe siècle. De cette manière, l'analyse permet de dépasser la seule dimension organisationnelle des initiatives, pour prendre en compte la visée de changement institutionnel dont elles sont porteuses, en référence à une solidarité de nature démocratique.

Ces premiers éléments nous amènent donc à privilégier l'approche de l'économie solidaire dans la suite de notre démarche.

C'est pourquoi, dans le **deuxième chapitre**, nous approfondissons la question du changement institutionnel dans l'économie solidaire.

Nous appréhendons tout d'abord théoriquement la double inscription des initiatives solidaires dans les sphères politique et économique, qui caractérise leur émergence, ainsi que la dynamique de changement qu'elles impulsent auprès des institutions existantes, traduisant leur intentionnalité. Si l'analyse paraît davantage centrée sur l'émergence des initiatives et la création institutionnelle dont elles relèvent, elle offre des pistes sur le changement des institutions qu'il nous semble pertinent d'approfondir, dans une autre perspective que celle du changement démocratique qui est privilégiée. Les auteurs mettent ainsi en avant la nécessité d'adopter une approche compréhensive par les pratiques, dans une perspective institutionnaliste. Ils soulignent également l'importance de la structuration en réseaux afin de peser sur les compromis institutionnels, de même que le rôle des pouvoirs publics dans la reconnaissance d'autres formes d'entrepreneuriat et d'innovation.

A ce stade, nous proposons dans ce même chapitre une première approche empirique, visant à situer la question du changement institutionnel porté par l'économie solidaire au sein de l'espace picard. Pour ce faire nous nous appuyons d'une part, sur les travaux antérieurs du CRIISEA (à la fois théoriques et empiriques) et, d'autre part, sur la dynamique régionale relative au Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PRDESS). La notion de « pratiques solidaires » investie par les chercheurs du laboratoire permet de dépasser une approche sectorielle de la solidarité et de privilégier une approche territoriale. Dans ce sens, les notions de territoire et de

réseau apparaissent dans le cadre d'une étude réalisée (sur les associations formelles et informelles en Picardie) comme des éléments clés pour appréhender les *dynamiques* liées aux pratiques solidaires (parmi lesquelles leur diffusion). Ces éléments sont également présents dans le cadre du PRDESS qui a donné lieu aux Assises de l'ESS en 2011. En plus de nos observations participantes, nous exploitons les divers documents issus de la concertation que nous analysons à l'aide du logiciel d'analyse textuelle Alceste. Il en ressort que si les acteurs de l'ESS se représentent principalement en termes de secteur, délimité à partir des valeurs et des statuts de l'économie sociale, la question du « changement d'échelle » ou encore du « décroisement de l'ESS » est mise en avant. Cette dynamique est envisagée ici à partir des notions d'entrepreneuriat territorial et d'innovation sociale.

La question du changement institutionnel est donc non seulement inhérente à la conceptualisation de l'économie solidaire, d'un point de vue théorique, mais elle est également prégnante, d'un point de vue pratique, chez les acteurs et pouvoirs publics en région Picardie où elle est notamment liée à l'innovation sociale.

Par conséquent, le changement institutionnel et l'innovation sociale sont l'objet des chapitres suivants.

Le **troisième chapitre** consiste à nous donner une représentation du changement institutionnel, afin d'analyser ce processus complexe dans les pratiques d'acteurs. Dans une perspective institutionnaliste, telle que préconisée par les théoriciens de l'économie solidaire, nous mobilisons les apports de Polanyi, Veblen et Commons. Si la pertinence du premier paraît évidente à tout chercheur s'interrogeant sur l'économie solidaire, les travaux des seconds ne figurent pas parmi les plus usités sur le sujet, leurs analyses portant principalement sur l'économie américaine au tournant du XX^{ème} siècle.

Cependant, après avoir développé les éléments nous permettant d'appréhender le changement institutionnel chez Polanyi, nous montrons les liens que celui-ci entretient avec les précurseurs du courant institutionnaliste auquel il est généralement associé. Si ces trois auteurs adoptent une démarche institutionnaliste commune, leurs approches

sont néanmoins complémentaires et nous offrent ainsi une représentation globale et cohérente du changement institutionnel.

Pour chaque auteur, nous mettons alors en évidence la nature du changement institutionnel (non téléologique, cumulative, endogène, etc.), ses sources (progrès technique, curiosité désintéressée, transactions stratégiques, etc.), la manière dont le processus se déroule (double-mouvement, effets émergents, double processus de création-sélection, etc.), les facteurs qui interviennent (rôle des pouvoirs publics, rôles des classes, valeur raisonnable, etc.), ou encore l'approche normative que les auteurs en ont. En particulier sur ce dernier point, nous soulignons la proximité qui apparaît entre les approches de Polanyi (démocratisation de l'économie) et de Commons (capitalisme raisonnable), et entre celles-ci et le projet d'une économie solidaire.

Au regard de la place centrale que l'innovation occupe dans le processus de changement institutionnel, notamment chez Commons au travers du double processus de création-sélection (la diffusion apparaissant comme une forme de sélection), elle est l'objet du chapitre suivant.

Plus précisément, le **quatrième chapitre** est consacrée à l'innovation sociale qui apparaît comme une notion montante, donc non stabilisée, et par nature complexe.

Nous revenons donc sur son émergence récente, ainsi que sur ce qui la distingue de l'innovation technologique qui fait culturellement référence, notamment en termes de changement. Toutefois, l'innovation sociale renvoie à diverses acceptions qu'il est nécessaire de clarifier. Au nombre de quatre, chaque approche interprète différemment la dimension sociale et la nature du changement dont est porteuse l'innovation sociale. Parmi celles-ci se distingue une approche plus institutionnaliste que nous retenons car plus proche de notre propos pour deux raisons principales : d'une part, elle entretient des liens avec l'économie sociale et solidaire et, d'autre part, le changement institutionnel (ou la transformation sociale) y apparaît de manière centrale.

Par ailleurs, cette approche offre une représentation élargie de l'innovation sociale, en considérant à la fois son processus et son résultat, ainsi que son déploiement. Dès lors, afin de mieux circonscrire l'innovation sociale, nous mettons en exergue les caractéristiques respectives du processus et du résultat dont il est question, ce dernier

étant généralement peu spécifié dans la littérature (nouvelle approche, produit ou service nouveau). Aussi, la complexité des notions qui permettent de caractériser l'innovation sociale, qu'elles soient liées à son processus (territoire, modèle économique pluriel, gouvernance, *empowerment*) ou à son résultat (accessibilité, logique de service) nous invite à les traduire en pratiques. Ceci d'autant plus que la nouveauté de l'innovation sociale peut être interprétée en termes de pratiques s'inscrivant en rupture par rapport aux pratiques habituelles dans un milieu donné.

A ce stade, et compte tenu de sa proximité avec l'économie solidaire, nous posons l'hypothèse selon laquelle les pratiques solidaires seraient constitutives de l'innovation sociale.

A partir de cela, les deux derniers chapitres ont pour objectif de confronter ces développements théoriques au terrain, en vue d'apporter des éléments tangibles à l'analyse du changement institutionnel en économie solidaire.

Dans le **cinquième chapitre**, nous travaillons sur deux études de cas de manière approfondie, afin d'analyser dans quelles mesures les pratiques solidaires sont constitutives de l'innovation sociale.

Pour ce faire, nous utilisons la méthodologie du « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires » que nous avons précédemment mentionné¹⁵, dont nous montrons les convergences avec l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale que nous avons retenue. Pratiques solidaires et innovation sociale s'expriment en effet dans des champs communs, ce qui rend l'outil pertinent en vue d'appréhender les pratiques (solidaires) qui sous-tendent cette dernière. Nous appliquons alors la méthodologie à nos deux études de cas.

Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire sont deux initiatives solidaires implantées sur le territoire picard, dans le département de l'Oise. Ces deux terrains ont été déterminés au regard de leur caractère *a priori* novateur. Elles sont en effet identifiées comme telles dans les documents issus des Assises régionales de l'ESS. S'il

¹⁵ Nous avons contribué à son élaboration dans le cadre de notre Cifre à l'Institut Godin. L'outil s'inscrit par ailleurs dans la continuité des travaux menés par le CRIISEA.

s'agit de deux coopératives – la première est une Société Coopérative de Consommation, la seconde une Société Coopérative d'Intérêt Collectif –, leurs caractéristiques respectives en termes d'activités, de localisation, de taille, etc., sont cependant différentes, voire opposées, ce qui nous permet de les comparer.

Aussi, après avoir montré l'innovation sociale que produisent les deux initiatives à partir de leurs pratiques solidaires, nous proposons une lecture de celles-ci à la lumière des différentes approches de l'innovation sociale développées dans le chapitre précédent. Si chacune est dotée d'un certain pouvoir explicatif, la conception institutionnaliste reste la plus appropriée, notamment parce qu'elle permet de comprendre les formes variées que peut prendre l'innovation sociale en fonction du contexte institutionnel dans lequel elle se déploie. C'est aussi la seule qui insiste sur la transformation du cadre institutionnel dont elle peut être porteuse.

Le changement institutionnel se manifeste ici dans l'émergence des initiatives analysées, en tant que créations institutionnelles solidaires produisant de l'innovation sociale. La question de la diffusion reste donc posée, elle apparaît comme un levier de changement des institutions existantes traduisant ainsi l'intentionnalité des acteurs.

Nous poursuivons alors nos deux études de cas dans le **sixième chapitre**, de façon à analyser la diffusion, ou encore la sélection, des pratiques constitutives de l'innovation sociale.

Nous nous appuyons pour cela sur une vingtaine d'entretiens menés auprès des acteurs qui interagissent avec Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire (MES), et ne relevant pas *a priori* de l'ESS : six consommateurs et quatre producteurs¹⁶ pour la première, et un ensemble d'acteurs hétérogène pour la seconde (Chambre consulaire, collectivités, EI, EPIC, SA, SARL notamment artisanales).

Pour analyser les processus de changement exprimés lors des entretiens, nous recourons à la grille de lecture institutionnaliste dont nous nous sommes dotée précédemment, sur la base des travaux de Polanyi, Veblen et Commons. Ceci nous permet de mettre en évidence : les motivations de nos interlocuteurs (en termes par exemple de propension à la solidarité ou d'hypothèse habituelle), les changements dont

¹⁶ Composés de deux entreprises (SARL, SA) et deux exploitations agricoles.

ils ont fait l'objet (l'antériorité de l'habitation, la contamination, etc.), les facteurs de changement (tels que l'éducation, la transmission culturelle, etc.), les processus de diffusion (le rôle des pouvoirs publics, notamment dans la sélection artificielle, les processus d'apprentissages, etc.) ou encore les freins au changement (la causalité cumulative liée au passif des organisations, la logique institutionnelle dominante, etc.).

En outre, nous mettons en avant trois éléments essentiels participant au changement institutionnel, qui apparaît comme un double processus d'appropriation et de territorialisation des pratiques constitutives de l'innovation sociale : l'intervention des différents mécanismes économiques que sont la réciprocité, la redistribution et le marché, l'importance des réseaux de sociabilité comme support de diffusion, et enfin le rôle de la confiance et de la proximité dans les transactions. Ces résultats rejoignent pour partie la manière dont les théoriciens de l'innovation sociale appréhendent sa diffusion.

PREMIÈRE PARTIE

ECONOMIE ET SOLIDARITÉ : UNE PROBLÉMATIQUE DU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL

« Quiconque invite la démocratie à davantage de culture donne souvent l'impression lui-même de vouloir jouer l'économie contre la politique. Disons-le ici clairement une bonne fois : aujourd'hui, l'économie manque tout autant de culture politique que la politique de culture économique. »

Polanyi, [1932] 2008, p. 355

Introduction de la première partie

Le XIXe siècle s'ouvre sur la révolution industrielle, dont les conséquences sociales s'effacent souvent derrière les bienfaits qui lui sont attribués. Pourtant, celles-ci sont telles qu'elles interrogent la société sur sa capacité à former un tout, à maintenir une cohésion entre ses éléments constitutifs, à créer de l'interdépendance. La « question sociale » est ainsi posée. *« [Elle] est une aporie fondamentale sur laquelle une société expérimente l'énigme de sa cohésion et tente de conjurer le risque de fracture. (...) Elle se posa alors à partir de la prise de conscience des conditions d'existence des populations qui sont à la fois les agents et les victimes de la révolution industrielle. C'est la question du paupérisme »* (Castel, 1995, p. 18). Selon l'auteur, la question sociale apparaît en ces termes dans les années 1830.

C'est également à cette période que la notion d'économie sociale est formulée pour la première fois ; elle désigne au départ une démarche scientifique, à laquelle s'identifieront par la suite un ensemble de mouvements. Si les premières théorisations liées à l'expression de la solidarité dans l'économie peuvent s'apparenter à des considérations en termes de changement institutionnel¹⁷, cette dimension se trouve rapidement occultée face au modèle dominant qui légitime le capitalisme marchand. Dans la pratique également, les visées initiales des mouvements d'économie sociale s'atténuent progressivement. Le changement ne touche plus le cadre institutionnel, mais les organisations elles-mêmes qui tendent à s'institutionnaliser et se normaliser. Ce processus d'intégration systémique s'amorce à la fin du XIXe siècle et se poursuit au XXe siècle.

Plus récemment, la fin du XXe siècle est marquée par une forte dynamique associative. Celle-ci sera appréhendée par les économistes en termes de tiers secteur. Si la question de la solidarité dans l'économie trouve alors un regain d'intérêt, elle est dépourvue de toute référence au changement institutionnel.

¹⁷ La problématique du changement institutionnel apparaît en économie au tournant du XXe siècle, avec l'institutionnalisme originaire de Veblen et Commons (Gislain, 2003) sur lesquels nous nous appuyons dans ce travail de recherche.

Il faudra attendre le renouvellement théorique proposé par les théoriciens de l'économie solidaire pour que le changement institutionnel réapparaisse. La solidarité est abordée dans cette perspective à travers les rapports entre économie et société, ou encore entre économie et démocratie. Ce renouvellement théorique permet ainsi d'analyser les initiatives associatives récentes (au sens large), sous l'angle de la solidarité et du changement institutionnel. « *Plutôt que de corriger les dysfonctionnements de l'économie par la solidarité institutionnalisée, elles proposent en effet de réinscrire la solidarité au cœur de l'économie. A travers ce renversement de perspective, elles dépassent la simple fonction de palliatifs contre le chômage, elles alimentent une réflexion sur la nature du lien social et sur les finalités de l'échange économique* » (Laville, 1990, p. 290). Les auteurs situent toutefois les origines de l'économie solidaire dans l'associationnisme du XIXe siècle qui émerge en réaction au capitalisme, bien que le passage à une économie sociale se soit traduit par une logique d'adaptation fonctionnelle des organisations qui en sont issues (Laville, 2007a).

Compte tenu de ces éléments, l'objectif de cette première partie consiste à analyser le rapport entre économie et solidarité, au regard du changement institutionnel dont les formes de solidarité peuvent être porteuses dans l'économie. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous développerons les trois approches théoriques qui alimentent les débats contemporains sur ce sujet : le tiers secteur, l'économie sociale et l'économie solidaire (chapitre 1). Dans un deuxième temps, nous approfondirons plus particulièrement la théorie de l'économie solidaire, qui permet de renouveler la problématique du changement institutionnel dans les rapports entre économie et solidarité (chapitre 2).

CHAPITRE 1.

ÉCONOMIE ET SOLIDARITÉ : APPROCHES THÉORIQUES ET DÉBATS CONTEMPORAINS

Introduction

Ce premier chapitre a pour objet d'appréhender la question du changement institutionnel dans les approches du tiers secteur, de l'économie sociale et de l'économie solidaire, qui sont au centre des débats académiques actuels (Azam, 2003 ; Bidet, 2003 ; Demoustier, 2001 ; Hiez, Lavillunière, 2013 ; Laville, 2001, 2006a, 2010). Elles sont également au cœur des échanges entre acteurs de l'« économie sociale et solidaire », lorsqu'il s'agit de circonscrire la solidarité, ou les organisations qui la pratiquent. D'une manière générale, cette dernière ne renvoie pas à un monde unifié, où tous, acteurs et chercheurs, s'accordent sur ce qu'elle est.

Ceci s'explique notamment par le rapport différencié que les organisations entretiennent avec l'économie instituée dans chacune des approches, ainsi que par la nature de la solidarité mise en avant.

L'économie instituée recouvre ici l'économie de marché au sens polanyien, c'est-à-dire non seulement la prédominance du principe de marché dans l'économie et la société, mais aussi le capitalisme comme mode de production reposant sur la liberté de marché, la propriété privée et la recherche de profit (Polanyi, 1983). Il nous semble en effet difficile de dissocier les deux dans le cadre des « *sociétés contemporaines justement marquées par le capitalisme marchand* » (Laville, 2013, p. 19).

C'est ce rapport à l'économie instituée que nous cherchons à mettre en évidence, afin de situer ces approches en fonction de notre problématique du changement institutionnel. A partir de cela, nous distinguerons les approches palliatives ou régulatrices, qui posent des principes supplétifs à l'économie de marché, des approches transformatrices, qui intègrent une visée de changement institutionnel plus marquée. Par

ailleurs, nous posons l'hypothèse que les premières reposent sur une solidarité de nature philanthropique, à l'inverse des secondes qui mettent l'accent sur une solidarité de type démocratique.

L'une et l'autre s'opposent sur les rapports sociaux qu'elles sous-tendent (Chanial, Laville, 2002, 2006) :

- la première renvoie à un principe de charité volontaire, motivée par des valeurs morales, qui maintient une situation d'infériorité pour le bénéficiaire en alimentant une dépendance de celui-ci à l'égard du donateur et une gratitude unilatérale (don sans réciprocité). « *Autrement dit, elle est porteuse d'un dispositif de hiérarchisation sociale et de maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité* » (Chanial, Laville, 2002, p. 12). Cette acception est privilégiée par les économistes libéraux, en particulier dans le monde anglo-saxon.
- la seconde repose sur une égalité de droit entre les personnes, elle renvoie à « *un principe de démocratisation de la société résultant d'actions collectives. Axée sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, elle relève à la fois de l'auto-organisation et du mouvement social* » (Chanial, Laville, 2006, p. 610). Elle est issue de l'idéal républicain né de la Révolution de 1789 et a particulièrement modelé la société française, bien qu'on ne puisse sous-estimer le rôle joué par la solidarité philanthropique.

Nous étudierons donc successivement l'approche du tiers secteur (section 1), de l'économie sociale (section 2) et de l'économie solidaire (section 3), en mettant en exergue la nature de la solidarité sur lesquelles elles reposent, ainsi que le rapport à l'économie instituée qu'elles sous-tendent.

Section 1. Le tiers secteur

L'idée de tiers secteur, ou *non-profit sector* (secteur non lucratif ou sans but lucratif), émerge après la période des Trente Glorieuses, dans un contexte marqué par les crises

économiques, la re-légitimation des principes du libéralisme économique et la montée de l'exclusion sociale ou « nouvelle question sociale » (Azam, 2003).

En 1978 et 1979, à partir d'un rapport de recherche sur la création d'emplois dans le secteur tertiaire pour la Commission européenne, Delors et Gaudin (1979) identifient un certain nombre d'expériences nouvelles dans ce secteur, sous forme associative ou coopérative. Ces initiatives, qui interrogent la capacité de l'Etat à répondre à des demandes sociales spécifiques, se donnent pour dessein l'amélioration des conditions de vie, tout en participant à l'autonomisation des bénéficiaires de l'action publique et en proposant de nouvelles formes de travail et des relations basées sur la réciprocité (Demoustier, 2001). Ces activités sont alors réunies sous le vocable de « troisième secteur », à côté des deux autres que sont l'économie de marché et l'administration (Delors, Gaudin, 1979 ; Draperi, 2007).

Dans un premier temps, nous verrons ce que recouvre la notion de tiers secteur, nous appréhenderons ensuite les théories économiques qui en font l'analyse ainsi que les critiques qui leur ont été adressées.

1.1.1. Un secteur associatif philanthropique

La notion de tiers secteur, ou *non-profit sector*, apparaît dans les programmes de recherche européens et américains vers la fin des années 1970. La connaissance de ce secteur s'affine donc au cours des années 1980 et surtout 1990. Il désigne « *un champ d'organisations et d'activités ni marchandes ni publiques* » (Eme, Laville, 1999, p. 105). C'est en effet la contrainte de non (re)distribution des excédents, « *résultant d'un choix volontaire et publiquement annoncé* » (Enjolras, 1995a, p. 39), qui le définit et caractérise les organisations qui le composent. Ce principe de fonctionnement crée de fait une césure nette entre organisations publiques, lucratives et non lucratives.

La non-lucrativité recouvre cependant deux acceptions (Nyssens, 2006) :

- la première, issue de l'école anglo-saxonne, renvoie comme mentionné ci-dessus au respect de la contrainte de non redistribution. Bien que la présence d'un surplus soit

tout à fait envisageable, celui-ci doit être intégralement ré-injecté dans le projet de la structure ;

- la seconde, donnée par un courant d'origine plus continentale, l'aborde par la finalité de services aux membres de l'organisation ou à la collectivité, qui se substitue à la maximisation du profit. Dans cette optique, il est possible pour l'organisation de redistribuer le surplus à ses membres dans une certaine limite. Le tiers secteur sera alors rapproché de l'« économie sociale », surtout en France, pour y inclure ce type d'organisations (telles que les coopératives). Cette approche sera développée dans la section suivante.

Au-delà de cet aspect monétaire, d'autres critères ont été identifiés par l'équipe de recherche du « Johns Hopkins Project » (Salamon *et al.*, 1999) lancé en 1990 et de l'International Society for Third-Sector Research créée en 1992, et dirigée par Salamon et Anheier. Ce programme de recherche part du constat que le tiers secteur est présent au niveau international, mais que l'ampleur du phénomène est méconnue par manque de données statistiques (Nyssens, 2006). L'objectif principal a donc été le développement de connaissances conceptuelles et empiriques sur le tiers secteur, dans une optique comparative. Le projet s'est déroulé en deux phases successives : la première (1990-1995) a concerné treize pays, et la seconde (1996-2001) vingt-huit (Archambault, 2001).

La définition du tiers secteur donnée par Salamon et Anheier est devenue incontournable dans le débat scientifique international (Vaillancourt, 1999). A partir des régularités repérées dans la plupart des pays, « *le secteur privé volontaire et à but non lucratif [est défini] comme un ensemble de groupements 1) organisés, 2) privés, 3) non destinés à distribuer du profit, 4) auto-administrés et 5) volontaires d'une façon significative. Sont ainsi inclus les groupes communautaires locaux, les clubs, les prestataires de soins médicaux, les groupes civiques et de défense des droits, les fondations, les groupes d'entraide, les institutions éducatives, les associations de quartier, les agences de service social, et beaucoup d'autres* » (Salamon, Anheier, 1998, p. 100). Ne relevant ni du marché ni de l'Etat, seules les associations sont prises en compte dans cette conception du tiers secteur (Demoustier, 2001).

Par ailleurs, les associations du tiers secteur répondent à un principe de charité (Nyssens, 2006). Ce serait donc une solidarité de nature philanthropique qui anime les individus et garantit la mission d'intérêt général dont ces organisations sont porteuses. Or, cette perception correspond davantage à une configuration anglo-saxonne et américaine (Laville, 2010), alors que le tiers secteur recouvre des réalités différentes en fonction des contextes institutionnels et donc historiques de chaque pays (Nyssens, 2006).

Au Royaume-Uni par exemple, dès le XIX^e siècle, les *Poor Laws* instituent une solidarité philanthropique qui relève avant tout de l'initiative privée et de la morale religieuse, l'Etat intervenant en dernier ressort pour prendre en charge les pauvres les plus problématiques. Les associations de bienfaisance ont ainsi eu vocation à « gérer » les pauvres, sans pour autant recevoir de financement public. Aujourd'hui, avec la montée de l'Etat providence, les associations du tiers secteur œuvrant dans les services sociaux (*voluntary sector* en Grande Bretagne) sont considérées comme des prestataires « supplétifs », ou encore comme des « sous-traitantes » des services publics, au même titre que les entreprises privées lucratives (*Ibid.*). Cette vision, tout comme la précédente, est marquée par le libéralisme économique et, à partir des années 1980, par une régulation « quasi-marchande », ou encore « concurrentielle », imposée au monde associatif par les pouvoirs publics (le gouvernement Thatcher), qui tend à gagner d'autres pays européens tels que la France (Laville, 2008 ; Marival, 2008).

En Europe, le partenariat – parfois historique, comme en France – entre associations et pouvoirs publics, sur des secteurs d'activités tels que la santé, l'éducation ou les services sociaux, implique souvent un financement public prédominant dans le modèle économique des associations. Le secteur sans but lucratif est très différent aux Etats-

Unis où son poids économique est le plus important du monde (Archambault, 2001)¹⁸. Les associations américaines ont depuis le XIXe siècle pallié l'absence ou l'insuffisance de l'Etat. Cette tendance s'est maintenue, au regard des fonctions que remplissent les associations ainsi que les fondations aux Etats-Unis (par exemple en termes d'offre de services liés à la santé), tandis que ces mêmes fonctions sont principalement prises en charge par le secteur public en Europe. « *D'un point de vue européen, le secteur sans but lucratif américain se substitue à l'Etat-providence, alors qu'en Europe de l'Ouest il le complète. Ces relations différentes s'expliquent par l'enracinement du secteur sans but lucratif dans l'histoire* » (Ibid., p. 77). L'histoire, les références idéologiques, la forme de la démocratie et les caractéristiques des systèmes de protection sociale sont des facteurs importants qui déterminent les relations entre Etat et secteur sans but lucratif. Bien que Archambault (1998, 2001) mette en évidence quatre modèles idéaltypiques du secteur sans but lucratif (SSBL) en Europe¹⁹, ceux-ci ne doivent pas cacher « *la réalité d'un modèle européen du SSBL, composante de l'Europe sociale, en partenariat avec des systèmes de protection sociale généreux qui ont partout commencé historiquement par l'initiative privée et la solidarité mutuelle* » (Archambault, 2001, p. 82).

Cette prépondérance du modèle anglo-saxon dans la conception du tiers secteur est cependant renforcée par la théorisation qui en a été faite par les économistes.

¹⁸ Selon le Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project phase II, en 1995, le secteur sans but lucratif représente près de 8 555 000 salariés en équivalents temps plein (ETP) aux Etats-Unis. Pour l'Union Européenne, deux chiffres nous sont donnés par Archambault (2001) : 5 627 000 de salariés ETP pour les neuf pays européens ayant participé à la phase 2 du programme (Pays-Bas, Irlande, Belgique, Royaume-Uni, Allemagne, France, Autriche, Espagne, Finlande), et 7 483 000 par extrapolation à l'Union Européenne à quinze. En valeur relative, la part de l'emploi du secteur sans but lucratif dans l'emploi total est plus importante dans certains pays européens (elle dépasse les 10 % pour les Pays-Bas, l'Irlande et la Belgique) qu'aux Etats-Unis où elle atteint 7,8 %. Il représente 4,9 % en France (959 000 ETP). Par ailleurs, le nombre de bénévoles (ETP) s'élève à près de 4 010 000 pour les neuf pays européens, contre près de 5 millions pour les Etats-Unis. Ces statistiques datent de 1995, à notre connaissance elles n'ont pas été réactualisées depuis (dans le cadre du Johns Hopkins Project), la suite du programme ayant consisté à élargir la comparaison internationale à d'autres pays.

¹⁹ Ces modèles sont les suivants : rhénan, anglo-saxon, scandinave et méditerranéen. Nous ne les expliciterons pas ici et renvoyons aux articles de l'auteur (Archambault, 1998, 2001).

1.1.2. La théorie du choix institutionnel

L'analyse économique du tiers secteur est appelée « théorie du choix institutionnel » parce qu'elle vise à expliquer les circonstances dans lesquelles les acteurs préfèrent recourir aux associations (Laville, 2010).

Cette théorie a été formulée par des économistes anglo-saxons affiliés à la tradition néoclassique, mais qui reconnaissent l'existence d'échecs du marché conduisant les agents économiques à lui préférer d'autres modes de coordination. « *Dans un contexte idéologique du « tout marché », les analyses de l'économie standard savent aussi porter leur attention à ses limites* » (Laville, Nyssens, 2001, p. 212). La Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI), à partir notamment des travaux de Coase (1937) et Williamson (1985), a ainsi montré que des organisations peuvent se substituer au marché lorsqu'elles permettent de réduire ou d'éviter les coûts de transaction liés à l'opportunisme.

Partant de là, ce sont les difficultés et l'incomplétude de la coordination marchande qui expliquent l'émergence de tiers encadrant celle-ci. « *Selon les courants, ce tiers sera une règle, un contrat, une convention ou une institution* » (Azam, 2003, p. 156). Aussi le tiers secteur sera-t-il dans ce nouveau cadre théorique une solution efficiente face aux défaillances respectives et successives du marché et de l'Etat, la situation considérée comme optimale restant l'allocation des ressources par le marché dans le cadre de référence de la concurrence pure et parfaite (Laville, Nyssens, 2001).

Le programme de recherche (lié au projet Johns Hopkins) a ainsi consisté à analyser, d'une part, « l'origine » des organisations à but non lucratif, autrement dit les raisons de leur existence, et d'autre part, leur « comportement », c'est-à-dire dans quelles mesures elles se distinguent des autres organisations (Anheier, 1995 ; DiMaggio, Anheier, 1990 ; Enjolras, 1995a). Enjolras (1995a) et Nyssens (2000) mettent en lumière plusieurs contributions théoriques majeures :

- une première approche du tiers secteur en termes d'asymétrie informationnelle, pour justifier le recours au tiers secteur (Hansmann, 1980) ;
- une deuxième en termes de production de biens publics (Weisbrod, 1977) ;

- une troisième qui met l'accent sur sa fonction entrepreneuriale et qui constitue une théorie de l'offre (James, 1990) ;
- une tentative de synthèse entre théories de la demande (les deux premières approches) et de l'offre (la troisième) par la notion de « parties prenantes » (Ben-Ner, Van Hoomissen, 1991) ;
- enfin une critique et une proposition d'analyse en termes « d'échec philanthropique » (Salamon, 1987).

Nous reviendrons succinctement sur ces théories avant d'en soulever quelques limites.

1.1.2.1. Les théories de la demande

- L'approche en termes d'asymétrie informationnelle ou encore d'échec de marché

Cette approche, que l'on doit à Hansmann (1980), s'inscrit dans la lignée des travaux sur l'hypothèse de rationalité limitée des agents économiques développée par Simon²⁰. L'asymétrie informationnelle se définit comme le fait, pour une transaction donnée, qu'un agent dispose d'informations que l'autre agent ignore. L'information imparfaite peut être due à la nature des biens et services qui font l'objet de la transaction, par exemple dans le cas de la co-production d'un service entre l'utilisateur et le prestataire, dans laquelle le premier est en situation de dépendance et de vulnérabilité. Elle peut également être liée à la configuration des parties prenantes de la transaction, par exemple lorsque l'une d'entre elles n'est pas présente lors de la transaction ou lorsque le financeur est différent de l'utilisateur (Nyssens, 2000). Ces situations sont particulièrement vraies pour les services sociaux, culturels ou éducatifs, où la qualité est inobservable (Enjolras, 2002). Aussi ce déséquilibre peut-il entraîner de l'opportunisme pré-

²⁰ « La rationalité suppose une connaissance parfaite – et inaccessible – des conséquences exactes de chaque choix. Dans la pratique, l'être humain ne possède jamais plus qu'une connaissance fragmentaire des conditions dans lesquelles il agit ni qu'une vague intuition des régularités et des lois qui lui permettraient d'induire de la connaissance des circonstances présentes les conséquences futures. (...) la rationalité parfaite est limitée par le manque de connaissances » (Simon, 1983, p. 74).

contractuel ou post-contractuel de la part de l'agent informé, au détriment de l'agent moins informé.

Dans le premier cas, celui de l'opportunisme pré-contractuel, le demandeur méconnaît la qualité du bien ou service offert par le prestataire, la variable « prix » ne permettant pas de distinguer *ex ante* les bons prestataires des mauvais ; c'est le problème de la « sélection adverse ». D'autres signaux que le prix sont ainsi nécessaires à la décision. Ces signaux peuvent être multiples (qualification, réputation, labellisation, etc.) et adoptés par n'importe quel type d'organisation (Nyssens, 2000). Cependant, les organisations à but non lucratif bénéficieraient d'un « capital confiance » spécifique, lié à la contrainte statutaire de non redistribution. « *C'est parce que les organisations non lucratives disposeraient d'un avantage comparatif chaque fois qu'un fort degré de confiance est nécessaire pour que la transaction ait lieu qu'elles se développeraient plus particulièrement sur certaines niches d'activité* » (Enjolras, 2002, p. 20). Cet argument est également avancé dans le second cas de figure.

L'opportunisme post-contractuel renvoie à des situations dans lesquelles il est impossible de prendre en compte toutes les situations possibles dans un contrat (incomplétude des contrats), de contrôler l'effort fourni par l'un des agents dans l'exécution d'un contrat (aléa moral), ou encore lorsqu'il existe un faible nombre d'offreurs sur un marché ou un quasi-marché de service (Nyssens, 2000). Quel que soit le cas, les coûts de transaction liés au contrôle ou au changement sont élevés pour l'agent désavantagé (le principal dans une relation d'agence). Ici aussi, les organisations sans but lucratif bénéficieraient d'un avantage comparatif, la règle de non redistribution favorisant la confiance auprès des parties extérieures. « *The advantage of a nonprofit firm in such situations is that, by virtue of the nondistribution constraint, the managers of the firm are limited in their ability to benefit personally from providing consumers with fewer or lower-quality services than promised, and thus have less incentive to do so* » (Hansmann, 1996, p. 247).

En constituant une réponse efficiente par la gestion économique des incertitudes liées aux asymétries d'information et à la relation d'agence qui génèrent des coûts de transaction, cette approche du tiers secteur permet de contourner « *les impasses de la*

théorie du choix rationnel », il est ainsi conçu « *comme lieu d'endogénéisation des contraintes du marché* » (Azam, 2003, p. 157).

Cette approche, aussi appelée « *théorie de la confiance* » (Anheier, 1995, p. 61), est aujourd'hui jugée insuffisante pour expliquer la présence d'organisations non lucratives, notamment par Hansmann lui-même (Hansmann, 1990)²¹. De plus, selon Nyssens (2000), « *la confiance ne peut se justifier uniquement pour des raisons d'asymétrie d'informations. (...) [Elle] ne peut être réduite à un arrangement contractuel* » (p. 564).

L'approche suivante, bien que toujours centrée sur la demande, permet d'aborder le secteur sans but lucratif en d'autres termes que par la confiance, soit par la production de biens publics.

- L'approche en termes de production de biens publics

Cette approche est développée par l'économie standard en s'appuyant sur la théorie du choix public. Weisbrod (1977) distingue les biens privés des biens collectifs ou publics. Les seconds, à la différence des premiers, sont non rivaux et non exclusifs. Il n'est donc pas possible d'en identifier les consommateurs et de les exclure de la consommation du bien, via l'acquittement d'un prix. C'est la raison pour laquelle la quantité de biens collectifs produite est déterminée par la puissance publique, et non par le marché, en vue de satisfaire l'électeur médian. Il s'agit d'une stratégie politique, qui vise à s'assurer un soutien majoritaire. Cependant, « *le fait que le niveau de consommation de biens collectifs soit fixé pour satisfaire l'électeur médian conduit à laisser de nombreux consommateurs sur-satisfaits ou sous-satisfaits* » (Enjolras, 2002, p. 19). Cette insatisfaction trouve sa source dans l'hétérogénéité des individus qui composent la société, notamment nord-américaine (Nyssens, 2000). Par ailleurs, dans le

²¹ Anheier (1995) propose à ce titre de substituer la notion de risque à celle de confiance. Cette dernière ne permettrait selon lui d'expliquer qu'une petite partie du secteur sans but lucratif aux États-Unis, car n'étant pas un facteur déterminant dans l'ensemble. Il ajoute par ailleurs que « *l'objet de la discussion n'est pas la notion de confiance présentée comme un risque calculé, mais bien une sorte de confiance naïve dans la transaction, dans la qualité du service ou du produit et dans le producteur de ces services. (...) Au contraire du risque, la confiance ne peut être mesurée et exprimée en termes de probabilité et d'utilité* » (Ibid., p. 63).

contexte européen où l'Etat finance davantage les services (sociaux, culturels, éducatifs), ce sont plutôt les logiques bureaucratiques et centralisatrices propres à l'institution qui sont pointées du doigt, empêchant celle-ci de répondre efficacement à des demandes sociales différenciées et des problèmes particuliers (Chanial, Laville, 2002 ; Nyssens, 2000). Les consommateurs sous-satisfaits ont alors la possibilité, afin d'accroître l'offre de biens publics, de mettre en place des organisations non lucratives.

Celles-ci apparaissent donc de manière résiduelle dans ces « *théories de la demande excédentaire* » (Nyssens, 2000, p. 560), en se situant à la croisée de l'échec de marché et de l'échec de l'offre publique (Enjolras, 1995a), alors même qu'elles ont souvent et historiquement précédé l'action publique. « *Elles ont joué et jouent encore un rôle de pionnières en défrichant des demandes sociales émergentes et en organisant la production de biens collectifs ou quasi collectifs* » (Nyssens, 2000, p. 560).

D'autres approches proposent alors d'appréhender le secteur sans but lucratif par l'offre plutôt que par la demande, ou par une synthèse des deux.

1.1.2.2. Les théories de l'offre

- L'approche en termes de fonction entrepreneuriale

Tandis que les deux premières approches apportent des éléments de compréhension du tiers secteur par le prisme de la demande, cette approche met l'accent sur l'offre, autrement dit sur les raisons pour lesquelles les entrepreneurs optent pour cette forme organisationnelle plutôt qu'une autre. James (1990) observe que nombre d'organisations non lucratives aux Etats-Unis sont constituées à partir de motivations religieuses ou idéologiques (Anheier, 1995 ; Enjolras, 1995a). Ce sont donc des groupes qui sont à leur origine, et non des personnes individuelles, qui cherchent à maximiser des profits de nature non monétaire tels que le nombre d'adhérents ou encore l'étendue du pouvoir d'influence (Nyssens, 2000). « *It is important to note that service-providing nonprofits*

are typically started not by individual entrepreneurs, but by religious or other ideologically motivated organizations; by providing education, health, and other vital social services, they hope to maximize faith or adherents rather than profits » (James, 1990, p. 23). Cette approche justifie donc l'offre de biens et services par des associations, là où le marché et l'Etat sont absents, sur la base de motivations autres que la recherche du gain monétaire comme objectif premier.

- La théorie des parties prenantes : une synthèse

Cette approche a été développée à partir de l'observation des réalités européennes ; elle complète ainsi les approches précédentes, plutôt liées au contexte anglo-saxon (Nyssens, 2000). Afin de dépasser les limites inhérentes à l'asymétrie informationnelle, Ben-Ner et Van Hoomissen (1991) expliquent l'existence des associations par la possibilité de contrôle qu'elles offrent pour les diverses parties prenantes (*stakeholders*). En effet, il existe selon les auteurs un conflit d'intérêt entre deux catégories de parties prenantes : celles du côté de la demande (consommateurs, financeurs, donateurs) et celles du côté de l'offre (en charge de l'exécution du service) qui poursuivent des objectifs opposés en termes de quantité et de qualité des biens et services fournis (on retrouve ici la relation d'agence). Les premières cherchent à les maximiser, les secondes à les minimiser. Ainsi, les organisations sans but lucratif permettraient aux premières de contrôler ces dernières.

Cependant, si cette approche se veut la synthèse des théories précédentes, elle ne nous semble pas véritablement tenir compte des motivations entrepreneuriales, qui peuvent tout autant rejoindre celles des parties prenantes du côté de la demande, consommateurs et donateurs principalement. Les financeurs peuvent aussi, par le contrôle qu'ils exercent, contrecarrer les objectifs initiaux portés par les entrepreneurs, en leur fixant des objectifs chiffrés (obligation de résultats et non plus de moyens) parfois contre nature, qui obligent les organisations à s'éloigner de leurs projets originels.

Par ailleurs, dans cette approche, *« l'existence d'une organisation non lucrative résulte alors de la confrontation d'une demande et d'une offre pour ces*

organisations » (Enjolras, 2002, p. 21). On retombe ici sur des explications en termes de marché, la réponse aux défaillances de marché étant le marché lui-même.

La dernière approche se distingue des quatre précédentes en analysant non pas les défaillances de marché ou de l'Etat, mais les échecs du tiers secteur lui-même, considéré comme premier dans la fourniture de biens collectifs.

1.1.2.3. *L'analyse en termes d'échec philanthropique*

A l'inverse des théories sus-mentionnées, Salamon (1987) place le secteur non lucratif comme premier fournisseur de biens collectifs, dont l'Etat viendrait pallier les défaillances. L'auteur identifie quatre types d'échecs philanthropiques : « *what are the « voluntary failures » that have necessitated government action and that justify government support to the voluntary sector. Broadly speaking, there are four: first, philanthropic insufficiency; second, philanthropic particularism; third, philanthropic paternalism; and fourth, philanthropic amateurism* » (Ibid., p. 39).

- L'insuffisance philanthropique apparaît lorsque les ressources sont insuffisantes pour couvrir la demande de biens publics.
- Le particularisme philanthropique prend forme dans le fait de cibler l'action sur des catégories restreintes de personnes.
- Le paternalisme philanthropique renvoie à la définition des besoins sociaux par ceux qui peuvent les financer.
- L'amateurisme philanthropique est lié au manque de ressources bénévoles qualifiées, dans un environnement « managérialisé » où la professionnalisation des associations est de plus en plus poussée et recherchée.

Ainsi, dans cette approche c'est la complémentarité entre les deux logiques d'action, publique et volontaire, qui est mise en avant : « *cette complémentarité de l'action publique et de l'action volontaire explique que Etat et secteur non lucratif collaborent sur un mode partenarial plutôt que de s'exclure mutuellement* » (Enjolras, 1995a, p. 47). L'implication des pouvoirs publics dans le champ d'action des organisations non

lucratives est dans ce cadre non seulement envisageable, mais aussi nécessaire (Nyssens, 2000) pour maintenir les organisations à but non lucratif, et donc l'offre de biens collectifs.

1.1.3. Les limites de l'analyse économique du tiers secteur

Plusieurs critiques ont été formulées à l'encontre des théories ci-dessus (Enjolras, 1995a, 2002 ; Laville, 2010 ; Nyssens, 2000, 2006). Elles sont essentiellement de quatre ordres.

- La première critique a trait au réductionnisme de la théorie du tiers secteur.

Même si elle reconnaît l'existence d'organisations plus efficaces que le marché, la NEI reste néanmoins fidèle à la théorie du choix rationnel (bien qu'il s'agisse d'une rationalité limitée), conforme au paradigme utilitariste. La solution retenue reste la plus rationnelle possible, compte tenu des défaillances du marché. Il y a certes « *une inflexion de la recherche néoclassique qui explique la présence des organisations dans une économie de marché* » (Laville, 2010, p. 197) mais celle-ci reste relative étant donné le maintien du paradigme utilitariste (Azam, 2003 ; Demoustier, 2001 ; Nyssens, 2000). « *La philanthropie est ainsi réintégrée dans une représentation extensive de l'utilité* » (Laville, 2010, p. 211-213). Par conséquent, l'approche du secteur sans but lucratif passe sous silence d'autres déterminants de l'action, et exclut toute forme de solidarité démocratique. Malgré l'élargissement de l'analyse à d'autres solutions institutionnelles que le marché, son réductionnisme constitue une limite majeure.

- La deuxième critique est liée à la généralisation de cette théorie.

Comme nous l'avons déjà mentionné, en dépit de son caractère universaliste, la théorie du tiers secteur renvoie à une configuration particulière des associations qui est plutôt celle du monde anglo-saxon, et des Etats-Unis en particulier. « *La conception du tiers secteur est influencée par la configuration américaine du secteur, avec une discrimination positive en faveur de la philanthropie, une structuration autour de la*

contrainte de non-distribution des excédents et un rôle marqué des fondations bénéficiant de fortes incitations fiscales » (Laville, 2010, p. 221). Elle ne reflète donc pas toutes les réalités empiriques, notamment dans les pays du Sud (Nyssens, 2006). En se focalisant sur la dimension organisationnelle, elle occulte les contextes institutionnels fondamentaux dans la place occupée par le tiers secteur (*Ibid.*). Dix ans auparavant, Anheier (1995) soulignait que « *la recherche internationale et comparative de la relation entre les organisations SBL²² et les types d'environnements politiques et institutionnels en [était] à son tout début* » (p. 66-67). Trois facteurs institutionnels « *plutôt généraux* » avaient été mis en évidence par Salamon et Anheier (1994) pour la classification internationale du secteur : forme du système légal, degré de centralisation politique et degré de développement social et économique (Anheier, 1995, p. 66).

- La troisième critique essentielle relève de la dimension sectorielle et hiérarchique.

L'appellation de « tiers secteur » nourrit une vision compartimentée (Eme, Laville, 1999), hiérarchique entre marché, Etat et associations, ces dernières étant assimilées à une troisième option, autrement dit à des « *acteurs résiduels* » (Nyssens, 2006, p. 626). Les modalités de production et d'allocation des richesses sont par ailleurs toutes exclusives les unes des autres. « *Regroupant l'ensemble des organismes sans but lucratif, le tiers secteur est une option de remplacement quand les solutions fournies par le marché et l'Etat s'avèrent inadéquates ou, encore, il est le premier acteur d'une philanthropie compassionnelle attentive aux exclus du système dans une théorie de la subsidiarité* » (Eme, Laville, 2006, p. 310). Or le cloisonnement entre associations et Etat ne reflète pas la réalité historique qui a montré plus souvent une complémentarité entre les deux logiques d'action qu'une substitution de l'une à l'autre (Enjolras, 1995a ; Laville, 2010). « *Historiquement c'est l'initiative des organisations non lucratives qui fut première et qui est à l'origine de l'idée de bien collectif et de nombre de droits sociaux. Ce n'est que plus tard, du fait des limites de l'initiative privée que l'Etat Providence s'est développé* » (Enjolras, 1995a, p. 45).

La théorie du choix institutionnel ne prend de ce fait pas en compte le changement institutionnel dont les associations peuvent être porteuses. Par ailleurs, elle occulte les

²² Sans But Lucratif.

relations qui peuvent exister entre l'action publique et l'action associative, en Europe plus qu'aux Etats-Unis. Seule l'analyse de Salamon permet de dépasser ses limites, l'intérêt de son approche étant de souligner la complémentarité entre les organisations à but non lucratif (premières d'un point de vue historique et analytique) et l'Etat, et de ne pas les mettre en concurrence (Nyssens, 2000).

De plus, cette sectorisation ne tient pas compte de la dimension intermédiaire des associations, permettant de passer de la sphère privée à la sphère publique (Laville, 2010), ni des organisations « hybrides » (Defourny, Pestoff, 2008), telles que les coopératives qui sont réintroduites par Archambault (1998) et Draperi (1998) pour les travaux européens et plus spécifiquement français (Vaillancourt, 1999).

- La dernière critique résulte des trois premières et pose la question de la dépolitisation des associations.

La théorie économique du tiers secteur ne prend en compte que le rôle de production de biens et services de ces organisations (Defourny, Pestoff, 2008), qui se trouvent amputées de toutes considérations historique, sociale et politique²³, occultant d'autres dimensions telles que l'intégration sociale ou la participation démocratique dont elles sont pourvoyeuses. « *Cette approche ne saisit qu'une dimension du fait associatif, niant par exemple toute aspiration à une maîtrise collective de l'activité économique, au-delà de la simple satisfaction d'intérêts particuliers partagés* » (Demoustier, 2001, p. 113). La justification par l'« insuffisance philanthropique » de Salamon (1987) ou la notion « *d'intermédiaires charitables* » (Anheier, 1995, p. 65) montre notamment l'impossibilité de penser une autre forme de solidarité, démocratique.

Cette approche est donc globalement source de « dépolitisation » des structures composant le tiers secteur. « *La reconnaissance d'institutions tierces reste finalement le produit des défaillances de l'ordre marchand et non celui d'un projet collectif. Elle renvoie davantage à l'ordre du faire, du fabriquer, de la poiesis au sens d'Aristote, que*

²³ Hormis peut-être pour l'approche de James, dont les motivations idéologiques peuvent contenir une dimension politique.

de l'agir commun, de la praxis. En ce sens-là, comme l'indique H. Arendt, elle ne peut conduire au politique » (Azam, 2003, p. 157).

A partir des éléments développés dans cette section, l'approche du tiers secteur peut être synthétisée de la manière suivante :

- Tableau 1. Les principales approches de la solidarité (1/3) -

Approche	Critères de définition	Nature de la solidarité	Rapport à l'économie
Tiers secteur	• Non-lucrativité • Secteur des associations	• Philanthropique	• Approche palliative • Théorie du choix institutionnel qui postule le marché puis l'Etat comme institutions premières et le tiers secteur comme acteur résiduel

Source : fait par l'auteur

Pour conclure sur le tiers secteur, « au niveau international, l'expression ne désigne pas un projet de changement, mais une réalité observable qui correspond à un secteur d'activités défini par la négative » (Laville, 2010, p. 187). L'approche anglo-saxonne du tiers secteur d'inspiration néoclassique, de par sa dimension sectorielle et la hiérarchie qu'elle sous-tend, ne permet donc pas de penser le changement institutionnel. L'analyse économique qui en est fournie maintient non seulement la prédominance du marché comme mode de production et d'allocation des richesses, mais aussi l'intérêt et le choix rationnel comme seuls déterminants de l'action économique. « Elle conduit à un aménagement de l'existant qui n'est qu'un amendement à la marge » (Ibid., p. 216).

Aussi la compréhension des associations, et plus généralement des formes de solidarité dans l'économie, nécessite l'apport d'autres conceptualisations, intégrant notamment une dimension historique et culturelle permettant de donner place à la question du changement. Nous aborderons donc le programme de recherche lié à l'économie sociale dans la section suivante.

Section 2. L'économie sociale

L'économie sociale est une notion qui émerge en Europe, et plus particulièrement dans les pays francophones (Laville, 2010). En incluant les coopératives et les mutuelles, elle dépasse celle de tiers secteur et rend mieux compte, d'une part, des réalités empiriques de ces pays et, d'autre part, de la dimension historique qui conduit à rapprocher ces organisations des associations, puisqu'elles sont issues du même creuset. Les unes comme les autres sont généralement appréhendées par « l'association », au sens propre (l'action d'associer ou de s'associer), qui est à l'origine de leur identité et de leurs activités, « *dans une perspective qui n'est pas la rentabilisation du capital investi* » (*Ibid.*, p. 221).

Dans un premier temps, nous reviendrons brièvement sur les différentes acceptions théoriques de l'économie sociale aux XIX^e et XX^e siècles. Nous aborderons ensuite l'approche actuelle, où pratiques et théories tendent à se confondre, ainsi que les questions qu'elle soulève au regard du processus d'isomorphisme institutionnel auquel les structures de l'économie sociale seraient sujettes.

1.2.1. De la moralisation à la régulation de l'économie

Il est possible de mettre en évidence plusieurs acceptions de l'économie sociale, correspondant à trois périodes au cours desquelles elle ne revêt pas la même signification théorique (Azam, 2003).

Dans un premier temps, l'économie sociale apparaît dans les années 1820-1830 « dans un contexte d'affirmation des principes libéraux du marché autorégulateur et d'émergence du paupérisme et de la question sociale » (Azam, 2003, p. 151). Les premiers « économistes sociaux », tels que Dunoyer, Pecqueur, ou encore Le Play, critiquent la science économique dominante qui ne prend pas en compte la dimension sociale (Gueslin, 1998). L'économie sociale constitue alors une science qui a vocation à réconcilier l'économie et la morale religieuse héritée des siècles passés. Ainsi pour Dunoyer (1830), « que l'on considère la société dans toutes ses manières d'agir, dans tous les ordres de fonctions et de travaux que sa conservation et son développement réclament, et l'on verra que, depuis le plus simple jusqu'au plus élevé, depuis le labourage jusqu'à la politique, il n'en est pas un qui, pour s'exercer avec facilité, avec puissance, avec liberté, ne demande aux hommes deux choses : du savoir-faire et du savoir-vivre, de la morale et de l'industrie » (p. 2).

Selon Pecqueur (1842), « l'économie sociale et politique (...) est la science qui a pour objet la meilleure organisation non-seulement d'une société, mais de l'humanité toute entière » (p. I). En ayant trait à la conservation et au perfectionnement spirituels des sociétés, elle se substitue à l'économie politique qui se concentre uniquement sur la conservation matérielle, si bien que « ce que l'on appelait hier encore économie politique est mort et bien mort » (*Ibid.*, p. III, souligné par l'auteur).

Cependant, il apparaît difficile de ranger ces économistes sociaux dans un même courant de pensée, certains étant libéraux (Dunoyer), d'autres socialistes (Pecqueur) ou encore chrétiens sociaux (Le Play) (Gueslin, 1998). « L'usage de ce terme d'économie sociale correspond essentiellement à des réflexions qui, face à la montée du paupérisme, interrogent l'économie politique classique et la capacité du marché à produire une société équilibrée » (Azam, 2003, p. 152). De fait, l'économie sociale peine à s'ériger comme science à part entière et se développe en marge de l'économie politique, les questions et institutions sociales apparaissant de manière secondaire (Gueslin, 1998).

Dès lors, cette première approche de l'économie sociale se traduit *in fine* par l'extension du champ de l'économie classique, en considérant notamment que l'amélioration des conditions de travail, sur une base philanthropique, participe à

l'efficacité industrielle. C'est dans cet ordre d'idées que Le Play (1874) préconise le patronage volontaire, autrement dit la bienveillance patronale, comme moyen de pacifier les rapports sociaux dans l'entreprise²⁴. « *Cela suppose, selon lui, des rapports journaliers dans le cadre d'une sociabilité réelle. C'est la justification sociale et morale d'une société hiérarchique* » (Gueslin, 1998, p. 95).

Ainsi, en dépit de l'élargissement scientifique et de l'amélioration sociale recherchés par ces économistes, le changement institutionnel n'apparaît pas comme un élément majeur permettant de caractériser cette première approche de l'économie sociale. L'intégration de la morale individuelle dans la science économique apparaît en effet comme le résultat d'un héritage culturel marqué par la religion, qui évacue la dimension politique et démocratique de la solidarité (Chochoy, 2012a).

La deuxième période au cours de laquelle l'économie sociale suscite de nombreux débats se situe dans le dernier quart du XIX^e siècle. Elle prend ses distances vis-à-vis de la conception précédente, et se définit par la tentative, face à la « question sociale » restée sans réponse, de réconcilier l'intérêt et la justice, la liberté et la justice.

Parmi les économistes qui se saisissent de cette question, Walras, fondateur du courant marginaliste et de l'Ecole néoclassique, donnent à l'économie sociale une place dans la science économique (Gueslin, 1998). L'auteur distingue alors l'économie politique pure (théorie de la richesse sociale, domaine de la vérité), l'économie politique appliquée (théorie de la production de la richesse, domaine de l'art et de l'utilité) et l'économie sociale (théorie de la répartition de la richesse, domaine de l'équité) (Laville, 2010 ; Walras, 1896)²⁵. Dans la conception walrasienne, l'économie sociale apparaît alors comme moyen de rétablir la justice (l'égalité des chances) par

²⁴ « *Le régime du patronage se reconnaît surtout à une permanence de rapports maintenue par un ferme sentiment d'intérêts et de devoirs réciproques. L'ouvrier est convaincu que le bien-être dont il jouit est lié à la prospérité du patron. Celui-ci, de son côté, se croit toujours tenu de pourvoir, conformément à la tradition locale, aux besoins matériels et moraux de ses subordonnés* » (Le Play, 1874, p. 466).

²⁵ « *N'êtes-vous point avec moi d'avis que si tout cela était fait, que si la richesse était parfaitement connue en elle-même, au point de vue du vrai, parfaitement connue aussi quant aux conditions de sa production la plus abondante, au point de vue de l'utile, et parfaitement connue encore quant aux conditions de sa répartition la plus équitable, au point de vue du juste, il n'y aurait plus un seul mot à en dire et que la science en serait faite et parfaite ?* » (Walras, 1896, p. 31, souligné par l'auteur).

l'intervention étatique, de manière à corriger les défauts du marché et garantir la concurrence (Demoustier, 2007). « *L'économie sociale, tant sur le plan théorique que pratique (...), est analysée comme l'une des conditions de réalisation de l'intérêt général de marché dans un contexte de concurrence pure et parfaite* » (Azam, 2003, p. 153).

A la même époque, Gide développe une approche plus large que celle de Walras (Demoustier, 2007). Après avoir contesté l'économie politique, « *cette superbe science des richesses, [qui] ne dit rien au peuple de ses peines ni des moyens de les guérir, tandis que l'Economie Sociale ne lui parle que de cela* » (Gide, 2007, p. 55), il reconnaîtra sa complémentarité avec l'économie sociale (Laville, 2007a), en distinguant, à la manière de Walras, l'économie politique pure d'une part, et l'économie sociale de l'autre (Gide, 2000). « *Pour distinguer les deux sciences, on pourrait, comme l'a fait déjà Léon Walras, définir l'Economie Politique, la science de l'utilité sociale et l'Economie Sociale, la science de la justice sociale. Il n'y a donc point entre elles d'antagonisme ni de sujet de querelle ; elles se meuvent dans des sphères différentes et la science ne peut que gagner à ce dédoublement* » (Gide, 2007, p. 57). A la différence de Walras cependant, les considérations d'ordre moral qui fondent l'économie sociale prennent place au sein même de l'économie, non seulement par l'action des pouvoirs publics, mais également par les associations coopératives (Laville, 2010).

Selon Azam (2003), le coopératisme de Gide entretiendrait des liens étroits avec la tradition néoclassique : « *le projet coopératif (...) s'accorde avec le modèle d'équilibre général et la vision mécaniste d'un ordre économique engendré grâce aux coordinations par les prix. (...) L'économie sociale a en charge de corriger les défauts de la concurrence et du régime de propriété. Elle s'accorde avec l'imaginaire économique marginaliste* » (p. 154). Si Gide reconnaît les apports scientifiques de la théorie néoclassique²⁶, il affirme cependant que « *l'Economie Sociale ne se fie point au libre jeu des lois naturelles pour assurer le bonheur des hommes, mais croit à la*

²⁶ « *Je ne suis pas de ceux qui contestent à la science économique le droit de se constituer à l'état de science pure, comme ont dit. Et même je dirai que je regrette qu'en France celle-ci n'ait pas une plus grande place. Je ne suis même pas de ceux qui ont raillé cette méthode abstraite qui réduit l'homme à l'état d'homo economicus, comme on l'a appelé, qu'on suppose mu uniquement par l'intérêt personnel. C'est une hypothèse parfaitement scientifique et elle peut très bien servir de base à une Economie Mathématique* » (Gide, 2010, p. 237).

nécessité d'une organisation voulue, réfléchie, rationnelle, conforme à une certaine idée de justice, organisation qui est à la base de tous les systèmes dits socialistes » (Gide, 2007, p. 56).

Dans le même temps, Gide sera également proche (et critique) du solidarisme de Bourgeois (Audier, 2010 ; Devillers, 2010) qui donne à la solidarité un sens nouveau (Chanial, Laville, 2005). L'accent est ici mis sur la dette sociale entre les hommes vivants et entre les générations, au regard des services rendus par les efforts des autres hommes et des générations passées : *« Cet échange de services est la matière du quasi-contrat d'association qui lie tous les hommes, et c'est l'équitable évaluation des services échangés, c'est-à-dire l'équitable répartition des profits et des charges, de l'actif et du passif social qui est l'objet légitime de la loi sociale »* (Bourgeois, 2008, p. 95, souligné par l'auteur). L'Etat doit dans ce cadre jouer un rôle essentiel afin de garantir la justice sociale, ce que Bourgeois énonce en ces termes : *« L'Etat, dont la raison d'être est d'établir la justice entre les hommes, a donc le droit et, par conséquent, le devoir, d'intervenir pour établir l'équilibre. L'égoïsme humain ne pouvant être vaincu que par l'autorité, il imposera, au besoin par la force, la règle de justice et assurera ainsi à chacun sa part légitime dans le travail et dans les produits »* (Ibid., p. 55). De cette manière, selon Chanial et Laville (2005), l'intervention étatique apparaît comme un complément à l'économie de marché : *« La recherche d'équilibre entre liberté et égalité se construit par dissociation et complémentarité entre l'économique et le social, qui trouve sa formulation dans « l'idée de service public arrimée à la notion de solidarité ». L'Etat, expression de la volonté générale, devient dépositaire de l'intérêt général qu'il peut mettre en oeuvre grâce à l'action de l'administration »* (p. 58). La solidarité est donc pensée sur la base d'une séparation entre économie de marché et Etat social, elle s'exprime à un niveau national, qui invisibilise par ailleurs l'économie sociale.

Ainsi, les conceptions de l'économie sociale qui marquent la fin du XIX^e siècle semblent s'éloigner d'une conception philanthropique de la solidarité, sans l'exclure totalement (Gide, 2010). Elles intègrent en effet une dimension démocratique, dans les organisations d'économie sociale avec le coopératisme, et une dimension sociale, liée au rôle de l'Etat avec le solidarisme. Cependant, en s'inscrivant en complémentarité de

l'économie de marché, ces approches sont essentiellement régulatrices, en dépit des changements auxquels elles ont participé (en termes de protection sociale par exemple).

Enfin, la troisième période se caractérise par l'absence de l'économie sociale, tout du moins dans le débat scientifique. Cette éclipse s'explique par la rupture keynésienne, après 1945 et pendant les Trente Glorieuses, où l'intervention de l'Etat est légitimée en cas de défaillances du capitalisme. « *L'économie sociale, qui se trouvait en phase avec les courants du libéralisme économique du XIXe siècle, se trouve déphasée vis-à-vis du courant keynésien* » (Azam, 2003, p. 155).

En promouvant une solidarité de nature philanthropique, à partir de considérations morales religieuses, l'économie sociale de la première période n'intègre pas la question du changement institutionnel à proprement parler. La deuxième période est marquée par plusieurs acceptions qui introduisent notamment des formes de solidarité démocratique (au sein des associations coopératives) et sociale (par l'Etat) permettant de réguler (et moraliser) le capitalisme. La troisième période, caractérisée par la rupture keynésienne, voit l'économie sociale se fondre dans une science économique à deux faces que sont le marché et l'Etat.

Cette évolution du point de vue théorique reflète, en pratique, celle du mouvement de l'économie sociale.

1.2.2. Une sectorisation statutaire

Dès la fin du XIXe siècle, le mouvement de l'économie sociale se divise en sous-ensembles spécifiques qui s'institutionnalisent²⁷ : coopératives et mutuelles se concentrent sur les fonctions de production et de consommation pour les premières, et

²⁷ Ce qui fragilise aussi la démarche scientifique globale : « *Alors qu'elle désignait des approches contestataires de l'économie politique en voie de formation, [l'économie sociale] va éclater en domaines et méthodes adaptés à l'étude de sous-ensembles d'activités et d'acteurs, en référence au noyau central que constitue l'économie des économistes. Elle est ainsi segmentée, ces fragments n'ayant en commun que de fonctionner... autrement* » (Vienney, 1994, p. 76, souligné par l'auteur).

de secours pour les secondes (Laville, 2007a). Les associations quant à elles sont reconnues au début du XXe siècle, et seront plus ambivalentes, à la fois « contre-mouvement » à l'économie de marché et instrument de l'Etat (Alcolea-Bureth, 2004).

Cette division se renforce avec la montée de l'Etat-providence au cours du XXe siècle, qui entérine la séparation entre économique et social, conduisant les structures de l'économie sociale à se positionner et se scinder en plusieurs sous-ensembles. En particulier, le régime de croissance fordiste d'après-guerre est marqué par la synergie entre l'Etat et le marché qui étouffe l'économie sociale en amenant une solidarité institutionnelle, abstraite et obligatoire (Laville, 2007a). « *Ainsi le réencastrement social des activités économiques par l'Etat a conduit non seulement à une socialisation du marché mais aussi à une socialisation par l'Etat de l'économie sociale* » (Alcolea-Bureth, 2004, p. 95).

L'économie sociale se définit aujourd'hui comme le regroupement des coopératives, des mutuelles et des associations, formant un secteur caractérisé par ses valeurs. Il représente donc un ensemble hétérogène, en termes d'activités (Bidet, 2003)²⁸. Les statuts juridiques de ces organisations doivent garantir la mise en œuvre de certaines pratiques, en cohérence avec les fondements historiques de l'économie sociale, ce qui justifie ce rassemblement hétéroclite à partir des années 1970. L'expression renvoie donc dorénavant moins à une science qu'à un secteur d'activités (Laville, 2010).

La *Charte de l'économie sociale* parue en 1980 et rédigé par le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA), devenu le Conseil des Entreprises et des Groupements de l'Economie Sociale (CEGES) en 2001, souligne plusieurs grands principes caractéristiques de ces structures :

- le fonctionnement démocratique interne ;
- le statut juridique (coopératif, mutualiste ou associatif) ;

²⁸ Bidet (2003) recense, pour la plupart des pays, les secteurs d'activités suivants : « *la banque (coopératives de crédit), l'assurance (mutuelles ou coopératives d'assurance), la collecte, transformation et distribution de produits agricoles et agro-alimentaires (coopératives agricoles), la santé et les services sociaux (mutuelles de santé, associations sanitaires et sociales, coopératives de santé), l'éducation, la formation et la recherche (associations), la distribution (coopératives de consommateurs, coopératives de détaillants), la pêche (coopératives de pêcheurs), le sport (associations sportives), la culture (associations culturelles), le tourisme (associations touristiques), le transport (coopératives de transporteurs), l'artisanat (coopératives d'artisans)* » (p. 162).

- l'autonomie de gestion ;
- la propriété collective des moyens de production ;
- le régime particulier lié aux excédents ;
- le développement de la société par la promotion individuelle et collective ;
- la finalité de service à l'homme.

Cette charte concerne surtout les grandes organisations, *a minima* celles qui ont un salarié (pour une raison de repérage statistique), qui se définissent ainsi par les règles qu'elles partagent, et qui diffèrent des autres formes d'entreprises (Draperi, 1998). Ce sont essentiellement les droits de propriété qui vont distinguer les entreprises capitalistes des entreprises d'économie sociale, d'où l'importance accordée au statut juridique, ces dernières privilégiant la constitution d'un patrimoine collectif et une appropriation privée limitée. « *Leurs statuts légaux se traduisent par une forme particulière de capitalisation qui n'offre d'avantage individuel ni sur le plan des décisions ni sur celui de la redistribution du surplus* » (Laville, 2010, p. 222). On distinguera ainsi la société de capitaux (entreprises capitalistes) de la société de personnes (entreprises d'économie sociale).

En s'appuyant sur les travaux de Fauquet (1965) et Vienney (1980, 1994) sur les coopératives, Draperi (1998) distingue et lie les deux dimensions, sociale et économique, des entreprises d'économie sociale mises en évidence par ces auteurs. La dimension sociale renverrait dans ce sens au groupement de personnes à l'origine de l'entité (par leur association), alors que la dimension économique prendrait forme dans l'activité de l'entité (par l'organisation du travail). « *Ces deux entités ne sont pas l'une sociale et l'autre économique, mais entretiennent entre elles des rapports socio-économiques* » (*Ibid.*, p. 12). Aussi, l'approche traditionnelle de l'entreprise ne permettrait pas de saisir l'entreprise d'économie sociale dans sa globalité, à partir du moment où celle-ci implique d'autres dimensions que l'économique proprement dit.

Puis, à partir des travaux de Desroche (1976, 1983) et Vienney (1980, 1994), Draperi formule trois propositions afin d'appréhender l'économie sociale en respectant l'ensemble hétérogène qu'elle forme ainsi que sa dualité intrinsèque. La première proposition a trait à la primauté, au moins temporelle, de l'association démocratique

formée par le groupement volontaire de personnes, en considérant que celle-ci fonde l'organisation de travail non restreint au salariat. La troisième proposition fait de l'entreprise d'économie sociale un concentré de lien social. Nous évoquons la deuxième proposition en dernier car elle s'avère importante pour notre recherche : « *On peut distinguer deux grands types d'entreprises d'économie sociale, entreprises institutantes et entreprises instituées, selon la nature des relations entre l'association et l'organisation. Au sein de l'économie sociale institutante, on observe deux grandes traditions, alternative à l'économie dominante ou régulatrice de celle-ci* » (Drapéri, 1998, souligné par nous). L'entreprise est alors instituée lorsque l'organisation soumet les rapports d'association, et institutante lorsque ceux-ci dominent l'organisation. L'entreprise institutante peut être aussi bien contestataire que attestataire, et serait selon l'auteur davantage porteuse d'innovations dans le premier cas.

Cependant, d'après Laville (2010), en mettant l'accent sur la dimension organisationnelle, l'analyse ne permet pas de saisir la dimension institutionnelle de l'économie sociale, dont relève notamment les changements qu'elle a pu impulser. « *La focalisation sur la dimension organisationnelle de l'économie sociale ne permet pas de repérer la dimension institutionnelle de l'action collective, ni dans sa genèse, ni dans sa portée* » (*Ibid.*, p. 240). Par ailleurs, elle conduit aussi à ne penser les structures que par rapport à leur efficience économique, comparée au modèle de l'entreprise capitaliste, ce qui renforce leur tendance à devenir instituée.

Pour Vienney (1994) « *l'objet d'une approche institutionnelle de l'économie sociale est bien d'expliquer la formation de ces organisations, en gardant à l'esprit que leur structuration fait partie des mécanismes de régulation du capitalisme* » (p. 83, souligné par l'auteur). En insistant sur l'émergence de ces organisations, on retrouve la démarche analytique du tiers secteur qui tend à négliger leurs effets. Néanmoins, la théorie de l'économie sociale va plus loin, sur plusieurs points essentiels.

- Elle dépasse le seul principe de non-lucrativité, en montrant que « *dans la création de relations de confiance, la contrainte de non-lucrativité peut être remplacée par d'autres caractéristiques organisationnelles : la définition d'un objectif partagé, la*

participation des membres sur la base d'une égalité juridique, la mobilisation d'un réseau promoteur » (Laville, 2010, p. 230-231).

- Elle intègre de manière centrale le contexte historique des organisations, et élargit l'analyse aux coopératives et mutuelles, issues d'une même souche associative.
- Elle n'occulte donc pas « *par construction* » la dimension politique (*Ibid.*, p. 242), mais celle-ci se trouve atrophiée pour deux raisons : premièrement, la solidarité philanthropique est ici aussi privilégiée par rapport à la solidarité démocratique, pour des raisons historiques et culturelles, liées à la « *dépendance de sentier* » (North, 2005). Et deuxièmement, « *si la connotation morale est ensuite abandonnée, l'économie sociale n'est abordée qu'à travers les règles de fonctionnement interne de l'entreprise, ce qui atténue sa portée politique* » (Laville, 2010, p. 242).

L'atténuation de la dimension politique est également liée au phénomène d'isomorphisme institutionnel auquel les organisations se trouvent confrontées.

1.2.3. Economie sociale et isomorphisme institutionnel

Le fonctionnement alternatif dont sont porteuses les organisations de l'économie sociale connaît un processus tendanciel d'isomorphisme institutionnel. Celui-ci est défini par DiMaggio et Powell (1983) comme « *un processus contraignant qui force une unité dans une population à ressembler aux autres unités de cette population qui font face au même ensemble de conditions environnementales* » (p. 149)²⁹. Les Trente Glorieuses ont été marquées par l'expansion de l'économie de marché, soutenue et légitimée par l'intervention étatique. Les structures de l'économie sociale se sont alors retrouvées confrontées à la pression du marché, à laquelle elles ont difficilement résisté, leur dimension politique s'en trouvant amoindrie. Leur rôle de plus en plus gestionnaire

²⁹ « *Isomorphism is a constraining process that forces one unit in a population to resemble other units that face the same set of environmental conditions* ».

s'est progressivement substitué à leur rôle revendicatif. Cette tendance est toujours d'actualité.

Les coopératives connaissent ainsi un processus de « banalisation par le marché ». Bien qu'elles soient nées dans le marché et qu'elles n'aient jamais récusé celui-ci (Jeantet, 2001), comme en témoigne leur intégration dans la loi sur les sociétés commerciales en 1867, l'accent est de plus en plus mis sur leurs résultats formels, aux dépens de leur dimension non marchande, en pratique comme en théorie. Selon Laville (2010), « *le constat répété de banalisation auquel de multiples enquêtes conduisent n'est pas qu'un effet secondaire indésirable ; il est une conséquence de certains choix opérés dans le cadre de la conceptualisation de l'économie sociale* » (p. 251).

Les mutuelles sont aussi sujettes à une forme d'isomorphisme, incluant un « isomorphisme non marchand » (Alcolea-Bureth, 2004 ; Enjolras, 1995b) lié à leur intégration dans la mise en place du système de protection sociale. « *Moyens d'émancipations ouvrières pour les socialistes, barrières contre l'agitation sociale pour les libéraux, les mutuelles ont été tolérées et contrôlées par les Pouvoirs Publics* » (Alcolea-Bureth, 2004, p. 94).

Les unes comme les autres ont dès lors tendance à adopter les pratiques qu'elles dénonçaient auparavant : exclusion des sociétaires « à risque » ou inefficaces, constitution de grands groupes dont les filiales ne sont pas de l'économie sociale, introduction en bourse, etc. Lorsque le paroxysme est poussé à un point tel que le processus solidaire n'est plus seulement appauvri mais qu'il disparaît, des termes tels que « décoopérativisation » ou « démutualisation » sont parfois employés (Bidet, 2003). « *A la limite, pour une partie des organisations du champ, l'adaptation peut même aller jusqu'à une mutation, qui leur fait perdre leurs propriétés antérieures, précisément cette capacité de conjuguer efficacité économique et cohésion sociale* » (Vienney, 1994, p. 116).

Enfin, les associations, en particulier les associations gestionnaires, se trouvent confrontées à un isomorphisme institutionnel de trois sortes (Bidet, 2003 ; Chochoy, Besançon, 2010 ; DiMaggio, Powell, 1983 ; Marival, 2008).

- Tout d'abord, elle font l'objet d'un isomorphisme de type coercitif. Du fait de leur dépendance financière à l'égard des pouvoirs publics, elles sont amenées à intégrer les règles institutionnalisées et les objectifs de l'administration, notamment en termes d'efficacité économique. C'est donc à travers les procédures que s'instaure cette première forme d'isomorphisme. « *Il s'agit ainsi d'obtenir des prestations ou services conformes à ses attentes, principalement sur le volet économique de leurs actions* » (Marival, 2008, p. 6).
- Ensuite, pour répondre à ces contraintes d'efficacité, les associations intègrent de plus en plus d'outils de gestion et de management reconnus comme efficaces, c'est-à-dire finalement des modèles de référence importés de l'entreprise capitaliste considérée comme la norme à suivre. « *Ainsi, le développement de contraintes législatives, en termes de comptabilité et d'audit, proches de celles des sociétés commerciales, pousse les associations à disposer d'outils similaires* » (Avare, Sponem, 2008, p. 121). Elles agissent alors par mimétisme.
- Enfin, la troisième source d'isomorphisme, l'isomorphisme normatif, est liée à la professionnalisation. Celle-ci peut aussi bien passer par la formation que par l'embauche de personnes qui ne sont pas forcément issues du milieu mais qui ont les compétences professionnelles requises, par exemple en termes de management d'entreprise. Or, dans un cas comme dans l'autre, la culture professionnelle renvoie essentiellement à des qualifications qui relèvent de la gestion d'entreprise, gestion qui n'intègre généralement pas les spécificités associatives (notamment la dimension politique).

Que ce soit pour les associations, les coopératives ou les mutuelles, « *la logique de réaction à l'égard des effets du capitalisme, qui explique la naissance des organismes d'économie sociale, s'atténue au profit d'une logique d'adaptation fonctionnelle à ce mode de production qui se conjugue avec le maintien de particularités notables ne touchant toutefois que leur structuration interne* » (Laville, 2007a, p. 34). Néanmoins, on ne peut négliger les changements institutionnels dont elles sont à l'origine, ni les résistances qu'elles mettent en œuvre. Il est en effet difficile de nier, par exemple, l'influence des organismes de secours mutuel dans la mise en place des systèmes de

protection sociale, bien que, nous l'avons vu, cette influence soit à double tranchant. Concernant les résistances, elles sont d'après Draperi (1998) surtout le fait de petites associations qui ne croissent pas ou peu, sans salarié, ayant recours à du bénévolat et des dons de manière importante, et qui se sont constituées sur la base d'une solidarité plutôt réflexive (entre pairs, sur la base de groupes sociaux prédéterminés). Le bénévolat est en général un indicateur important de la résistance à l'isomorphisme. Par ailleurs, Draperi distingue structure contestataire et structure « attestataire » (selon le terme de Desroche), que ce soit par rapport à l'Etat ou à l'économie de marché. La première précède généralement la seconde, comme le montrent les exemples historiques de la mutualité au XIXe siècle ou des entreprises d'insertion plus récemment, qui mettent en lumière le rôle de la législation et le rapport à l'Etat dans ce glissement de l'opposition à la conciliation.

L'économie sociale reste, encore aujourd'hui, en proie à des tensions entre les impératifs du marché et ses valeurs fondatrices. Ainsi, pour reprendre les termes de Vienney (1994), « *l'équilibre entre les caractères sociaux du groupement de personnes et l'activité économique de l'entreprise est instable à long terme* » (p. 100). C'est en partie pour faire face à ces difficultés communes que les organisations d'économie sociale ont cherché à (re)former un ensemble unifié dans les années 1970³⁰.

Aussi, nous proposons de synthétiser l'approche de l'économie sociale en complétant le tableau 1 :

³⁰ Une autre raison tient à la menace que représentait le mouvement émergent de l'économie solidaire et que l'économie sociale a cherché à invisibiliser (Chanial, Laville, 2005).

- Tableau 2. Les principales approches de la solidarité (2/3) -

Approches	Critères de définition	Nature de la solidarité	Rapport à l'économie
Tiers secteur	• Non-lucrativité • Secteur des associations	• Philanthropique	• Approche palliative • Théorie du choix institutionnel qui postule le marché puis l'Etat comme institutions premières et le tiers secteur comme acteur résiduel
Economie sociale	• Réconciliation de l'économie et de la morale (religieuse) • Réconciliation de l'intérêt et de la justice • Définition statutaire : secteur des associations, des coopératives et des mutuelles	• Philanthropique • Démocratie organisationnelle (avec le coopératisme) • Sociale (avec le solidarisme)	• Extension de l'Economie Politique Classique • Approche régulatrice • Economie mixte ne laissant place qu'au marché et à l'Etat, d'où une tendance à l'isomorphisme institutionnel

Source : fait par l'auteur

Aussi l'économie sociale se retrouve-t-elle, comme le tiers secteur, dans un rôle palliatif, happé par le marché comme par l'Etat. L'approche juridique et les valeurs mises en avant dans la *Charte de l'économie sociale* posent dès lors la question des pratiques réelles des organisations ainsi que de leur dimension politique.

Section 3. L'économie solidaire

Le terme d'« économie solidaire » apparaît dans les années 1980 en France avec les travaux académiques précurseurs de Roustang, Laville et Eme en sociologie économique. Il désigne un ensemble d'initiatives disparates, mais qui ont en commun la recomposition d'une solidarité démocratique au cœur même de l'action économique.

Cette économie solidaire apparaît en pratique au tournant des années 1960-1970, teintées de crises multiples qui témoignent de l'épuisement de la synergie Etat-marché ; elle marquent un renouvellement dans les formes d'expression de la société civile, aussi bien en Amérique qu'en Europe, bien que chaque trajectoire, continentale ou nationale, ait ses propres caractéristiques (Laville, 2007a).

On parlera aussi de « nouvelle économie sociale » pour signifier à la fois la proximité et la rupture avec l'économie sociale traditionnelle (Bidet, 2003). Pour d'autres, celle-ci s'en détache car elle ne repose pas sur les mêmes fondements théoriques et renvoie surtout à une nouvelle génération d'entreprises d'économie sociale, qui renouent avec la dimension instituante, à côté de et en complémentarité avec l'économie sociale instituée (Draperi, 1998). Nouvelle économie sociale et économie solidaire se rejoignent néanmoins sur cette dimension instituante, ainsi que sur l'implication des usagers dans les actions qui les concernent. Elles semblent par contre se distinguer sur l'hybridation des ressources comme élément caractéristique des initiatives d'économie solidaire (*Ibid.*). Nous verrons quels sont les autres éléments de différenciation.

Dans un premier temps, nous remonterons au XIX^e siècle où l'économie solidaire trouve ses origines et se distingue déjà de l'économie sociale, nous nous appuierons notamment sur les travaux de Chanial (2000, 2001), Chanial et Laville (2002, 2005, 2006), Gueslin (1998). Nous reviendrons ensuite sur l'émergence de l'économie solidaire actuelle et ce qu'elle recouvre, et mettrons en évidence sa double dimension, économique et politique, eu égard aux travaux de Chanial et Laville (2002), Eme et Laville (2004, 2006), Laville (2001, 2007a, 2010, 2013) ou encore Alcolea-Bureth (2004).

1.3.1. Les fondements dans l'associationnisme du XIXe siècle

L'économie sociale au XIXe siècle, qu'elle soit une science ou qu'elle désigne un ensemble d'organisations, souvent coopératives, se distingue du socialisme et du mouvement ouvrier. En effet, l'associationnisme socialiste qui caractérise les mouvements sociaux des années 1830 et 1848 ne se revendique pas de l'économie sociale (Azam, 2003) et inversement (Procacci, 1993). C'est justement dans ce creuset que l'économie solidaire trouve sa source.

L'avènement de la démocratie moderne au tournant du XIXe siècle semble s'exprimer de différentes manières :

- la première se caractérise par la liberté et la propriété comme ligne directrice de l'organisation nouvelle de la société, celle-ci permettant la montée du *factory system* (Gueslin, 1998) ;
- la seconde met l'accent sur la nécessité d'intégrer la démocratie directement dans l'organisation de la production, afin de traduire la démocratie dans l'économie et de ne pas créer de nouvelles servitudes dans l'industrie : « *l'homme ne saurait être à la fois souverain dans la cité et serf dans l'industrie* » (Chanial, Laville, 2005, p. 54).

Au cours du XVIIIe siècle marqué sur le plan des idées par la philosophie des Lumières, une nouvelle doctrine émerge qui met l'individu au centre pour penser les rapports sociaux, autrement dit l'individu prime désormais sur la totalité sociale. Sur le plan économique, les physiocrates en particulier défendront l'idée qu'il existe un ordre et une harmonie naturelle. Chaque individu est doté de droits naturels, la propriété et la liberté, qu'il faut préserver pour produire cet ordre harmonieux. Cette idée nouvelle traversera les siècles suivants. C'est la raison pour laquelle, dès le milieu du XVIIIe siècle, l'organisation traditionnelle de la société en corps de métiers sera montrée du doigt comme une entrave à l'exercice des droits individuels (Gueslin, 1998)³¹.

³¹ « En 1754, un mémoire de l'académie d'Amiens, primé à l'initiative de Gournay, conclut à leur suppression » (Gueslin, 1998, p. 18).

Le dernier quart du siècle est alors le théâtre d'une chasse aux confréries et institutions compagnonniques, qui se traduit par de multiples mesures législatives, dont la légitimité est renforcée au lendemain de la Révolution de 1789. Ce « *mouvement de désincorporation* » qualifié de « *révolution démocratique* » par Tocqueville (Céfaï, 2000, p. 277) s'accélère avec le traumatisme lié à la sortie récente de la société de corps caractéristique de l'Ancien Régime et la crainte de sa résurgence (Chanial, 2000). Pourtant, certaines associations de compagnons s'engageaient progressivement dans un processus de démocratisation (libre adhésion, système représentatif basé sur l'élection, etc.) (Chanial, Laville, 2005).

Ainsi, l'édit de Turgot instaure en février 1776 l'interdiction des confréries professionnelles et la suppression des jurandes (corporations). Ces dernières seront cependant rétablies en août de la même année. En mars 1791, la loi d'Allarde (du nom d'un disciple de Turgot) restaure la suppression des jurandes, qui ne concerne pas les institutions compagnonniques. Trois mois plus tard, en juin, la loi Le Chapelier en proclame l'interdiction. Celle-ci sera enfin complétée par un décret en août qui interdit les confréries générales cette fois. Le XVIII^e siècle se termine donc par une « *politique de démantèlement des associations d'Ancien Régime* » (Gueslin, 1998, p. 21), tandis que le siècle suivant s'ouvre sur l'intensification du besoin de s'associer face aux conséquences sociales de la révolution industrielle. La question de l'association « *gagne son sens moderne dans le creuset de cette révolution démocratique qui va refaçonner de fond en comble l'ordre d'Ancien Régime* » (Céfaï, 2000, p. 277-278).

Plus tardive et progressive qu'en Angleterre, on date généralement le début de la révolution industrielle en France autour de 1815, mais la grande industrie ne supplante les petites structures de production traditionnelles (artisanat rural et ateliers urbains) qu'à partir de la fin du XIX^e siècle, lors de la « seconde révolution industrielle » (Castel, 1995). Le passage vers un nouveau mode de production, capitaliste, reposant sur le salariat dans l'industrie naissante, plonge une partie de la population dans la pauvreté. Le « paupérisme » lié à ces changements dans l'organisation du travail prend alors de l'ampleur, dans les années 1830 et 1840 notamment (Ferraton, 2007). Pour Castel (1995), même si les descriptions extrêmes de ce phénomène ne concernent

qu'une minorité de travailleurs, celui-ci reste cependant important et historique, puisqu'il pose de manière inédite la « question sociale », touchant ainsi la société tout entière. Gueslin (1998) souligne à la fois la dimension quantitative et qualitative du phénomène : *« par rapport à la misère du temps passée, la nouveauté du paupérisme est d'être un état permanent et durable, touchant des parties entières de la société industrielle. 14-15h de travail par jour sont la norme et il faut attendre 1841 pour que le travail des enfants de moins de huit ans soit interdit. On ne conçoit guère la nécessité de l'hygiène, de la sécurité au travail »* (p. 23). Par ailleurs, l'exode rural est supérieur à la capacité des villes de répondre au besoin d'habitat, ce qui entraîne insalubrité, maladies et épidémies. Ces éléments parmi d'autres accompagnent la montée du *factory system* et marque le *désencastrement* progressif de l'économie (Polanyi, 1983). En effet, l'économie se pense désormais en dehors du social, comme sphère autonome (Laville, 2007a), indépendamment de ses conséquences sociales – *« une désocialisation de masse »* (Castel, 1995, p. 231) générée par l'exclusion – mais aussi politiques – en interrogeant l'effectivité des principes de liberté et d'égalité.

C'est dans ce contexte que le besoin de s'associer s'exprime, comme un *« réflexe d'autodéfense de la société en voie de pulvérisation, situation mortelle pour les plus faibles »* (Viard, 2000, p. 266). Artisans, prolétaires et paysans cherchent alors à remédier à leur infériorité par la solidarité (Gueslin, 1998), par la recomposition d'un tissu social fragmenté. En particulier, *« le mouvement ouvrier et socialiste naissant devient le laboratoire des formes associatives et des utopies de l'association »* (Chanial, Laville, 2005, p. 49).

Les socialistes français de la première moitié du XIXe siècle sont tout d'abord très critiques à l'égard des républicains. Ils défendent une vision alternative de la société, ne relevant ni de l'individualisme, ni de l'organicisme médiéval, et préfigurent ainsi la matrice associationniste : *« Ils ont constitué l'Association en matrice, en paradigme pour penser et réformer l'ordre social, économique, politique et moral »* (Chanial, Laville, 2006, p. 49). C'est la raison pour laquelle ce courant sera qualifié de socialisme utopique, parce qu'il s'oppose avant tout à l'individualisme révolutionnaire qui nourrit

une haine pour l'association telle qu'il rejette toute forme de régulation collective de l'activité économique (Chanial, 2000). L'associationnisme est au contraire porteur d'un projet politique qui vise à instituer de nouvelles formes de gouvernement (Céfaï, 2000).

Saint-Simon et Fourier apparaissent comme les figures de proue de l'associationnisme français. Le premier développe un associationnisme sympathique, et le second un associationnisme harmonique, selon les termes de Chanial (2000, 2001), tous deux en opposition mais ayant en commun un certain ton prophétique et moralisateur. Pour ces théoriciens, le remède au désordre généré par la concurrence nouvelle passe par l'association des hommes entre eux, au niveau local comme aux niveaux national et international. L'Etat deviendrait, pour Saint-Simon, « *l'association des travailleurs* », comme un gigantesque « *atelier social* » où toutes les formes de l'activité industrielle et sociale se regrouperaient au sein d'une nation alors unifiée. Pour Fourier, l'organisation de la production et de la consommation passerait par la constitution de « *phalanges* »³² s'associant les unes aux autres sur le globe entier (Chanial, Laville, 2005). L'association repose sur le lien sympathique pour le premier, sur les passions communes pour le second, et vise à réaliser l'harmonie entre les hommes, sur fond de doctrine religieuse (Chanial, 2001).

L'associationnisme français originel prend donc forme à l'écart de l'esprit démocratique et républicain ambiant. « *Il semble ne rien attendre ni de la démocratie, ni même du politique. Infra ou métapolitique, cet associationnisme manifeste une cécité à penser la question politique (par rejet ou absorption), corollaire de la cécité du libéralisme à penser la question sociale* » (Chanial, 2000, p. 287). Néanmoins, les disciples de ces penseurs réussiront quant à eux à réconcilier associationnisme et républicanisme. L'an 1848 apparaît ainsi comme un tournant synonyme de nouvelle révolution démocratique où le principe d'association trouve enfin une place, où réforme

³² Une phalange est une libre association de personnes, sur la base de liens affectifs, qui mettent en commun leurs compétences et leur travail au profit de la communauté. Cette coopération s'opère au sein des phalanstères, grands bâtiments collectifs où les gens vivent et travaillent ensemble. Considérant en a créé un au Texas en 1855, qui fut un échec, mais l'exemple le plus connu, et davantage pour sa réussite, est le familistère de Guise (qui s'inspire du phalanstère) en Picardie dans l'Aisne, qui fut créé par Godin. Celui-ci avait déjà investi dans la constitution du phalanstère au Texas. Le familistère a été édifié de 1859 à 1867 et son fonctionnement a perduré après la mort de Godin jusqu'en 1968. D'autres expérimentations phalanstériennes ont été menées, mais se sont toutes soldées par un échec (Draperi, 2008).

politique et réforme sociale sont pensées ensemble. « *D'où l'importance du moment 1848 comme moment de rencontre, de réconciliation et de synthèse de l'esprit démocratique et républicain d'une part, et de l'esprit associationniste de l'autre* » (Chanial, 2000, p. 285).

Avant 1848, dans les années 1830 et 1840, l'esprit associationniste se déploie également dans la pratique ouvrière. Au sein du monde ouvrier se développe « *un autre sens d' « association* » » (Chanial, Laville, 2005, p. 53) qui dépasse l'unique référence aux solidarités de métiers. C'est une émancipation plus vaste (par rapport au régime du salariat) qui est revendiquée par la création d'associations de production. La caractéristique essentielle des pratiques d'auto-organisations ouvrières est alors leur dimension politique (*Ibid.*). Une nouvelle conception de la solidarité s'affirme qui, contrairement aux élaborations théoriques précédentes, met en avant un lien social égalitaire, tel qu'il apparaîtra dans les écrits de Leroux, bien que celui-ci conserve une part importante de religion³³. « *Il nous semble pouvoir trouver dans la pensée de Pierre Leroux, dès le début des années 1830, c'est-à-dire à l'aube de la société moderne, les principes anthropologiques et politiques susceptibles d'inspirer une régénération du lien social actuel sur une base solidaire et associative* » (Viard, 2000, p. 265).

Leroux rejette aussi bien le socialisme absolu que l'individualisme défendu par l'économie politique qu'il condamne fermement devant son incapacité à apporter des solutions au problème du paupérisme dont il la rend responsable par ailleurs (Leroux, 1994b, 1997a). « *C'est que toute théorie d'économie politique dont la tendance ou la conclusion sera soit l'individualisme actuel, qui écrase et nie l'individualité des masses au profit de quelques uns, soit un socialisme aveugle, qui, sous prétexte de dévouement, écraserait et nierait l'individualité de tous et de chacun au profit de je ne sais quelle chimère de société, ne saurait être vraie* » (Leroux, 1994c, p. 253). Son originalité réside dans le fait de replacer la fraternité, qui relève du sentiment religieux, au centre de son analyse, afin de faire le lien entre la liberté et l'égalité. « Liberté... égalité... :

³³ « *Ne séparez donc pas la religion de la société : c'est comme si vous sépariez la tête d'un homme de son corps, et que, me montrant ce cadavre, vous osiez me dire : Voilà un homme* » (Leroux, 1994a, p. 83).

voilà le terrible problème qui réduit à l'anarchie et met aux abois votre prétendue société. C'est qu'il y a un troisième terme, fraternité, qui pourrait servir de lien aux deux autres, si tous les trois étaient réunis dans une pensée qui a nom religion » (Leroux, 1994a, p. 97, souligné par l'auteur)³⁴.

Pour Leroux il est nécessaire d'adopter une nouvelle religion, une religion de l'humanité, qui se substituerait au christianisme qui autorisait l'inégalité des conditions sur terre en promettant l'égalité au ciel. Cette religion nouvelle instituerait une solidarité mutuelle entre les hommes, en lieu et place de la charité chrétienne imparfaite (Leroux, 1845). Ainsi « *la société laïque doit se faire religion* » (Leroux, 1997b, p. 318) et « *l'Eglise peut cesser d'exister* » (Leroux, 1845, p. 175).

Cette fraternité ou encore communion divine entre les hommes prend notamment corps dans l'association. La propriété devrait être organisée « *de façon à servir à la communion indéfinie de l'homme avec ses semblables et avec l'univers* » (*Ibid.*, p. 141). Aussi Leroux appelle-t-il à la socialisation des instruments de travail, autrement dit à la réunion au profit de tous des instruments de travail (Leroux, 1997c). Il sera par ailleurs favorable au principe électif pour la représentation et la constitution d'un gouvernement représentatif. Ainsi, pour l'auteur, l'Etat et les ateliers devraient être organisés selon le même principe de solidarité fraternelle qui garantirait la liberté de chacun et la liberté de tous, autrement dit l'égalité.

Notons, à la manière de Viard (2000), que la notion d'*indivisibilité* est essentielle dans un texte de Leroux intitulé *Le Carrosse de M. Aguado* dans lequel il affirme que « *toute production est indivise, jusqu'au moment où la justice la divise pour en donner une part à chacun* » (Leroux, 1997d, p. 406). Cette notion d'indivisibilité émane du caractère collectif, au sens de patrimoine commun, des matières premières, des savoir-faire, des techniques et du système juridique qui permettent la production. Ainsi

³⁴ Leroux s'inspire ainsi de Rousseau auquel il semble vouer un certain culte, en parlant de lui comme d'un prophète. « *Cette religion l'a-t-il produite ? Non ; je l'ai déjà dit, il l'a prophétisée. (...) La fraternité humaine, base de la religion et de toute religion, est donc un troisième caractère des écrits de Rousseau ; en sorte qu'on peut bien dire que c'est lui qui a inspiré la divine formule de nos pères : Liberté, Egalité, Fraternité* » (Leroux, 1997b, p. 317, souligné par l'auteur). Il le critique néanmoins sur l'organisation effective de l'égalité (Leroux, 1994d).

l'indivisibilité leroussienne peut être rapprochée du *fonds commun* de Veblen³⁵. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire pour Leroux de garantir l'égalité en droit et en fait, notamment par une remise en cause de la possession des instruments de travail. « *Le problème des instruments de travail pose celui de l'Association et relie étroitement solidarité et socialisme* » (Le Bras-Chopard, 1992, p. 65).

Leroux préconise ainsi la mise en place progressive de groupes intermédiaires facilitant la communication entre la société et l'Etat, tels que les ateliers, mais également les associations ou encore la presse (*Ibid.*). De cette manière, « *Leroux aborde le difficile problème du lien social en commençant par tracer un triangle dont l'Etat, le marché et l'association, c'est-à-dire la société elle-même, sont les trois sommets* » (Viard, 2000, p. 276).

En février 1848, un organe est mis en place qui aura en charge l'organisation du travail : la Commission du Luxembourg. Selon le décret qui l'institue, elle est une « *commission de gouvernement pour les travailleurs* » (Delfau, 2000, p. 221). Ses principaux membres sont d'influence saint-simonienne et/ou fourieriste : Blanc (qui préside la Commission), Pecqueur et Vidal (ses rapporteurs), Considerant, Leroux (Chanial, Laville, 2005). Une représentation ouvrière sera par ailleurs constituée, qui symbolisera ainsi l'âge d'or de l'associationnisme (à la fois théorique et pratique) et l'idée que c'est le travail et non plus la propriété qui fonde la citoyenneté et la souveraineté (Chanial, 2000). L'association, en devenant un principe général d'organisation, est désormais reconnue comme une institution économique et démocratique. Le printemps de l'année 1848 sera alors marqué par l'intensification des activités associatives : « *Les ouvriers font désormais irruption dans l'espace public* » (*Ibid.*, p. 297).

Cette reconnaissance sera néanmoins de courte durée, la Commission sera effectivement supprimée en juin 1848. Pour Delfau (2000), elle aura eu un rôle théorique plus que politique, même si certaines améliorations salariales en sont issues.

³⁵ Leroux emploie lui-même cette expression (1997c, p. 459). Ce concept sera également évoqué dans le chapitre 3 avec Veblen.

A l'inverse pour Chaniel (2000), comme pour d'autres auteurs (Céfaï, 2000 ; Laville, 2007a, 2010), au-delà des propositions de réforme économique et sociale, l'associationnisme de 1848 aura avant tout produit un sens politique. Il émane d'une prise de parole ouvrière dans l'espace public, afin d'instituer des rapports sociaux égalitaires au sein même de l'économie. *« Ce qui est en jeu dans la naissance des associations civiques ou dans la formation d'une économie solidaire, (...) c'est l'émergence d'un nouveau régime d'action publique dans un nouveau type d'espaces publics. Ce qui est en jeu, c'est la participation des citoyens ordinaires à la définition du bien commun, de l'intérêt général ou de l'utilité publique (...). C'est donc une réarticulation de l'architecture de l'espace public »* (Céfaï, 2000, p. 279, souligné par l'auteur).

Aussi, *« si 1789 fut la révolution des droits de l'homme, première matrice de l'invention démocratique moderne, suggérons que 1848 fut la révolution de l'association, seconde matrice, bien oubliée, de notre modernité démocratique »* (Chaniel, 2000, p. 283). En effet, en 1848, la répression condamne fermement et durablement la prise de parole ouvrière. Il faudra attendre la fin du XIXe siècle pour que la notion de solidarité réapparaisse, mais cette fois comme le moyen pour les républicains de réconcilier les droits individuels avec la responsabilité de l'Etat, selon les préceptes solidaristes (Chaniel, Laville, 2005). Elle renvoie dès lors à une *« solidarité sociale »* (Chaniel, Laville, 2002, p. 14), qui entre en résonance avec l'économie sociale, que nous avons évoquée dans la section précédente.

Néanmoins, selon Laville (2001), *« les initiatives qui se sont développées dans le dernier quart du XXe siècle renouent avec l'élan associatif de la première moitié du XIXe siècle en mettant la référence à la solidarité au cœur de leur passage à l'action économique »* (p. 47). C'est ce que nous verrons dans la sous-section suivante.

1.3.2. Le renouveau de l'économie solidaire

1.3.2.1. Un mouvement multiforme et contestataire

Malgré « *l'empreinte des associationnismes pionniers* » (Chanial, Laville, 2002, p. 14), nous avons vu que l'économie sociale s'est progressivement institutionnalisée dans des sous-ensembles caractérisés par leurs statuts qui, en dépit des changements qu'ils ont impulsés, notamment sous le solidarisme, ont soutenu le développement économique et social reposant sur la séparation entre économie de marché et Etat social. L'économie sociale se serait dépolitisée, tandis que l'économie solidaire réaffirmerait cette dimension politique oubliée, renouant ainsi avec la tradition associationniste.

Les initiatives d'économie solidaire (ré)apparaissent dans les années 1960 et 1970 où la société salariale vit une double crise, à la fois culturelle et économique (Laville, 2007a).

Les « nouveaux mouvements sociaux » des années 60 sont porteurs d'interrogations relatives à la société de consommation, à la mondialisation, à l'écologie, aux rapports entre les genres et les générations, à l'intégration par le travail, etc. La politique du niveau de vie fait place à des réflexions sur la qualité et le mode de vie (Perret, Roustang, 1993) et la question d'un « *développement post-croissance* » (Gadrey, 1996) se profile. L'idéologie du progrès apparue un siècle plus tôt voit ainsi ses fondements remis en cause, et la société salariale se trouve ébranlée par une crise de confiance, à laquelle viennent s'ajouter depuis les années 1970 les problèmes de l'emploi et de façon concomitante de l'exclusion, et celui de la financiarisation, qui réduit à une part congrue l'économie réelle et l'investissement productif.

Au-delà de ces interrogations, la société civile conteste aussi à cette période la capacité de la puissance publique à intervenir efficacement face aux défaillances du marché (Laville, 2001). Les logiques bureaucratiques et centralisatrices généreraient une incapacité à innover, donc de l'inertie, du contrôle social et du clientélisme, et une inaptitude à prendre en compte les différentes situations de vie des usagers, ce qui laisse persister « *de fortes inégalités derrière une apparente normalisation égalisatrice* » (Chanial, Laville, 2002, p. 16).

Les contestations et revendications vont alors s'exprimer dans de nouvelles formes d'engagements au sein de l'espace public, écartant les grandes structures fédératives (syndicales notamment) et les associations les plus institutionnalisées (Chanial, Laville, 2002 ; Laville, 2001). Les petites associations se multiplient, leurs actions portent sur des problèmes particuliers en y apportant des réponses à court terme pour les personnes ciblées.

D'autres éléments contextuels ont influé sur la renaissance de l'économie solidaire (Chanial, Laville, 2002 ; Laville, 2001) :

- la montée du chômage et de l'exclusion dans les années 80 ;
- les évolutions socio-démographiques tels que le vieillissement de la population, la diversification du profil des ménages et la féminisation du marché du travail ;
- la tertiarisation de l'économie qui accompagne ces évolutions : il y a un accroissement de l'offre de services relationnels dans les domaines de la santé, de l'action sociale, des services personnels et domestiques ;
- l'accroissement des inégalités lié à l'internationalisation néolibérale.

Selon Chanial et Laville (2002) ou encore Eme et Laville (2004), les activités dans lesquelles l'économie solidaire se développe principalement (mais pas seulement) relèvent des quatre registres suivants :

- le commerce équitable : ces acteurs mènent des actions de sensibilisation et organisent des circuits courts de distribution, afin d'améliorer le sort des producteurs du Sud (principalement) dans la perspective d'un commerce international plus juste ;
- les finances solidaires : elles ont pour objectif de lutter contre l'inégalité devant l'initiative par la constitution d'épargne socialement responsable, et sont donc porteuses d'une critique de la subordination aux logiques financières dominantes, sources d'exclusion et de dérives ;
- les réseaux d'échanges non monétaires qui recouvrent l'autoproduction collective, les réseaux réciproques d'échanges de savoir, les systèmes d'échange local (SEL), ces initiatives qui jouent sur la proximité géographique interrogent également le

rapport à l'argent en lui fixant des « frontières » qui limitent la monétarisation des échanges sociaux ;

- les services aux personnes (aide, garde d'enfant, perte d'autonomie, etc.), ou services de proximité, qui peuvent être couplés avec l'insertion de personnes en difficultés socio-économiques, compte tenu du caractère relationnel de ces activités. Les acteurs luttent ici contre le traitement strictement marchand des besoins sociaux qui tend à exclure une partie importante de la demande, en raison de son caractère non solvable, et à réduire la qualité des prestations.

Bien entendu, il existe d'autres domaines dans lesquels l'économie solidaire est présente : la restauration, l'agriculture biologique, le tourisme social, l'accompagnement à l'entrepreneuriat, la formation, l'éducation, etc.

Par conséquent, l'économie solidaire représente un « *mouvement multiforme (...) encore peu identifié parce que non unifié* » (Chanial, Laville, 2002, p. 17), elle « *peut être définie comme l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens* » (Eme, Laville, 2006, p. 303). Elle proposerait des alternatives concrètes par la création organisationnelle et institutionnelle face aux problèmes et enjeux de la modernité soulevés précédemment.

1.3.2.2. Une double dimension économique et politique

Les initiatives d'économie solidaire, en relevant de l'action collective, ne peuvent se résumer à leur dimension strictement économique. En effet, elles « *visent par leurs innovations socio-économiques ou leurs nouvelles formes de militance à contester les représentations et normes dominantes de l'économie* » (Fraisie, 2007, p. 243). Elles seraient donc porteuses de changement institutionnel, de par leur double inscription dans les sphères économique et politique (Eme, Laville, 2006 ; Laville, 2013). Cette réaffirmation du politique dans l'émergence d'activités économiques permettrait de dépasser les limites rencontrées par l'économie sociale qui se fonde sur les statuts et la

démocratie interne. Néanmoins, l'économie solidaire peut se voir sujette aux mêmes risques isomorphiques qui peuvent nuire au projet politique fondateur (Laville, 2010).

Aussi le premier élément de changement peut-il être celui du décroisement entre ces deux sphères, économique et politique, pensées de manière dichotomique depuis la répression du mouvement associationniste au XIX^e siècle (Laville, 2007a). L'économie solidaire reposerait les fondements d'une articulation entre l'économique et le politique, subordonnant le premier au second.

La dimension politique renvoie à la constitution d'entités collectives, nées d'un groupement volontaire sur la base d'un lien social élémentaire, dans un espace public conflictuel³⁶, visant au traitement socialisé de certaines questions habituellement reléguées dans la sphère privée et laissées sans réponses (Laville, 2007a, 2010). L'économie solidaire se positionne ainsi comme une institution intermédiaire, non seulement entre les deux champs qu'elle articule, le champ politique et le champ économique, mais aussi entre la société civile et l'Etat, afin de combler une insuffisance institutionnelle par la prise de parole et l'action collective organisée sur une base égalitaire et démocratique, qui dépasse le seul fonctionnement organisationnel, dans une visée de changement institutionnel (Laville, 2007a). « *[Sa] portée transformatrice est donc liée à la prise de parole citoyenne sur le devenir de l'économie et à un changement dans les régulations publiques, pour une autre institution de l'économie. Dans ce but, l'économie solidaire suggère de peser sur ces cadres institutionnels à partir d'une conception forte et réaffirmée de la solidarité démocratique* » (Laville, 2013, p. 30).

Sa dimension économique lui confère un rôle d'intermédiation entre diverses formes de travail et d'économie (Laville, 2007a) :

- de travail tout d'abord, en croisant travail bénévole et travail rémunéré ;
- d'économie ensuite, en *hybridant* les principes économiques permettant la circulation des biens et services. Ces principes sont complémentaires, il s'agit de la

³⁶ Il s'agit d'un des traits caractéristiques de l'économie solidaire (Alcolea-Bureth, 2004 ; Laville, 2007a), qui sera développé dans le chapitre 2.

réciprocité, de la redistribution et du marché sur lesquels nous reviendrons plus précisément dans le chapitre suivant³⁷.

L'économie solidaire contribue ainsi à la reconnaissance d'une économie « plurielle », en insistant sur la pluralité des modes de coordination, des diverses formes d'échanges et d'organisations, non seulement possibles mais surtout historiques, sans les hiérarchiser comme le font les approches précédentes de l'économie sociale et du tiers secteur en faisant du marché le principe premier dont les défaillances engendreraient les suivants.

Cette approche n'est pas sans générer un certain nombre de critiques (Azam, 2003 ; Boutillier, 2002 ; Caillé, 2003, 2005 ; Latouche, 2003) ayant notamment trait à la *lisibilité* de l'économie solidaire et à l'*hybridation* qui selon Gardin (2006) laisse perplexes les économistes.

- La première critique a trait au manque d'unité chez les divers tenants de l'économie solidaire qui souffre donc d'un manque de clarté (Caillé, 2003, 2005).

La multiplication des expériences, au niveau international, ainsi que des formulations théoriques, complique la construction d'une vision unifiée et cohérente du champ. Caillé (2003) identifie ainsi deux grandes tendances principales :

- la vision réformiste (défendue par Eme et Laville en France), dans laquelle l'économie solidaire n'aurait pas vocation à se substituer à l'Etat ou au marché, mais dont on reconnaîtrait pleinement la place, voire la supériorité dans certains secteurs d'activités (tels que les services de proximité), ainsi que les opportunités de synergies inédites qu'elle offre (Laville, 1990) se traduisant par une hybridation des ressources privées, publiques et réciprocity ;
- la vision révolutionnariste (sud-américaine principalement), dans laquelle l'économie solidaire remplacerait radicalement le capitalisme pour instaurer une économie et une mondialisation alternatives, sur la base de coopératives locales, de systèmes d'échange locaux ou encore du commerce éthique.

³⁷ L'hybridation des économies est en effet un autre trait caractéristique de l'économie solidaire (Alcolea-Bureth, 2004).

Ces deux visions font elles-mêmes l'objet de divisions internes, en fonction de la place accordée à l'Etat ou au marché et des expériences dont il est question. Dès lors, les points communs qui rassemblent les tenants de l'économie solidaire apparaissent dans un certain nombre d'oppositions communes, ce que Caillé (2003) nomme « *l'unité en creux* », telles que le refus du tout-marché, du tout-Etat, de la philanthropie ou encore de la clandestinité.

- La deuxième critique majeure a trait au triptyque institutionnel ou « tripôle » caractérisant l'économie plurielle (Azam, 2003 ; Boutillier, 2002 ; Latouche, 2003).

L'économie solidaire supposerait de parvenir à un équilibre institutionnel stable entre trois principes d'organisation économique que sont le marché, l'Etat et une instance « plurielle » (Azam, 2003) dans laquelle la réciprocité ne serait pas nécessairement prédominante (Latouche, 2003). Or, dans la dynamique capitaliste actuelle, les deux premiers ont un poids bien supérieur qui menace les initiatives d'économie solidaire d'isomorphisme institutionnel (banalisation par le marché ou instrumentalisation par l'Etat). « *La place de la réciprocité aux côtés du marché et de la redistribution pose la question des modalités de coexistence et de son possible assujettissement aux principes dominants et notamment au marché* » (Gardin, 2006, p. 45). Le marché ne peut dans ce sens être considéré comme une simple modalité de coordination, alors même qu'il façonne l'imaginaire collectif guidant les sociétés occidentales depuis plus de deux siècles. « *Le dispositif « technique » de l'économie plurielle ne porte pas vraiment atteinte à l'imaginaire économiste dans ses racines mêmes et néglige le caractère systémique de l'ethos dominant* » (Latouche, 2003, p. 148). Les tenants de l'économie solidaire ont pour cet auteur une vision angélique du système, dont les bases imaginaires ne seraient pas remises en cause, ce qui ne peut avoir que des effets très limités. Il rejoint ainsi la critique de Boutillier (2002) selon laquelle « *bien qu'ils s'en défendent, l'économie solidaire s'apparente à une sorte de ghetto salutaire puisque les règles de l'organisation capitaliste ne sont pas remises en cause* » (p. 18).

A suivre ces auteurs, l'économie solidaire ne peut donc se satisfaire d'une hybridation de principes économiques « juxtaposés », elle doit être porteuse d'une « *véritable délibération politique* » (Azam, 2003, p. 160) pour pouvoir poser des limites

à l'expansion du marché et contrer l'imaginaire économique dominant. « *L'essence de l'économie, s'il en est, n'est pas économique mais indissolublement éthique et politique. C'est sans doute ce dont les défenseurs de l'économie solidaire auraient tout intérêt à devenir davantage conscients. Car en poussant un peu les formulations, on pourrait dire que l'idée même d'une économie solidaire est un oxymore (...) parce qu'à certains égards, une économie ne peut être solidaire que si et pour autant qu'elle n'est pas économique* » (Caillé, 2005, p. 218, souligné par l'auteur).

Par conséquent, l'économie solidaire « *ne peut pas être un système économique. En revanche, elle peut être un système politique induisant des effets économiques* » ce qui implique de « *définir le type de démocratie qu'elle présuppose* » (Ibid., p. 232), à savoir une démocratie associationniste. L'économie solidaire apparaît dans ce sens comme un « *mode d'institution solidaire de l'économie* » (Ibid., p. 232).

- Une troisième critique, qui rejoint la précédente, peut être émise : l'hybridation ne serait pas le propre de l'économie solidaire (Castel, 2003).

En effet, comme le souligne Castel, une activité capitaliste, motivée par l'enrichissement personnel, peut aussi s'appuyer sur des ressources hybrides, à la fois marchandes (ventes de la production), non marchandes (subventions de l'Etat ou des collectivités) et non monétaires (insertion dans des réseaux où s'échangent des informations et des savoir-faire). Selon l'auteur, seules les motivations qui fondent l'action économique pourraient alors permettre de distinguer l'économie solidaire.

Nous pensons dans cet ordre d'idées que si l'entreprise capitaliste est gouvernée par la rationalité instrumentale, les structures de l'économie solidaire subordonneraient celle-ci à d'autres logiques les conduisant à adopter des pratiques de « *gestion sociale* » (Laville, 2008) dans laquelle la dimension politique tient une place de premier

ordre (Chochoy, Besançon, 2010)³⁸. La question posée est ainsi plus largement celle de la place de la réciprocité dans l'hybridation des économies (Gardin, 2006)³⁹.

Nous synthétiserons l'approche de l'économie solidaire en complétant notre tableau ainsi :

³⁸ A suivre França Filho (2006), la gestion sociale peut être appréhendée « *comme un mode d'orientation pour toute action organisationnelle. Elle se réfère de la sorte à une forme de gestion organisationnelle qui, du point de vue de sa rationalité, prétend subordonner les logiques instrumentales à d'autres logiques plus sociales, politiques, culturelles ou écologiques, en fonction de la finalité de l'organisation qui définit le propos de la gestion. (...) C'est cette inversion des priorités par rapport à la logique de l'entreprise privée qui représente la spécificité de la gestion sociale. (...) La dimension politique occupe donc une place centrale (...) la gestion sociale suppose avant tout une action politique, une action au sein d'un espace public* » (p. 430-434).

³⁹ Cette question sera traitée dans le chapitre suivant.

- Tableau 3. Les principales approches de la solidarité (3/3) -

Approches	Critères de définition	Nature de la solidarité	Rapport à l'économie
Tiers secteur	• Non-lucrativité • Secteur des associations	• Philanthropique	• Approche palliative • Théorie du choix institutionnel qui postule le marché puis l'Etat comme institutions premières et le tiers secteur comme acteur résiduel
Economie sociale	• Réconciliation de l'économie et de la morale (religieuse) • Réconciliation de l'intérêt et de la justice • Définition statutaire : secteur des associations, des coopératives et des mutuelles	• Philanthropique • Démocratie organisationnelle (avec le coopératisme) • Sociale (avec le solidarisme)	• Extension de l'Economie Politique Classique • Approche régulatrice • Economie mixte ne laissant place qu'au marché et à l'Etat, d'où une tendance à l'isomorphisme institutionnel
Economie solidaire	• Toute forme d'Association où s'exerce un lien social égalitaire • Double dimension économique et politique	• Démocratique	• Approche transformatrice, qui donne une place centrale au changement institutionnel • Economie plurielle acceptant plusieurs mécanismes non hiérarchisés

Source : fait par l'auteur

Pour conclure ici, en articulant activité économique et volonté de transformation sociale, les initiatives d'économie solidaire renouent avec l'élan associationniste pionnier du XIX^e siècle, elles expriment une solidarité démocratique porteuse d'une dynamique de changement institutionnel. Celui-ci portait au XIX^e siècle sur l'organisation du travail (Chanial, 2001), dans une société en transition où l'économie de marché se développait en laissant une large part de la population non seulement exclue, mais aussi soumise à l'organisation capitaliste des moyens de production. Il est depuis les années 1960 plus largement question du modèle de développement, face aux échecs du capitalisme à offrir les « *institutions du progrès social* » chères à Gide (2007), ne se limitant pas à la richesse matérielle de quelques-uns au détriment de la dimension intrinsèquement collective du « *vivre ensemble* » (Roustang *et al.*, 1996, p. 103). « *Alors que les mouvements sociaux de l'ère industrielle se sont construits autour de la défense des intérêts des travailleurs, ceux dont notre société a besoin devront viser la revitalisation des sociabilités de proximité et, plus généralement, la protection de la nature, de la culture et de la vie démocratique contre les empiètements de l'économie* » (Perret, Roustang, 1993, p. 15).

Conclusion

Nous avons dans ce chapitre abordé les principales approches de la solidarité en économie et sociologie économique. Plus précisément, celles-ci visent à appréhender les organisations porteuses de solidarité dans l'économie et le rapport qu'elles entretiennent avec cette dernière. La difficulté tient ici à l'ambivalence de ces approches, qui désignent à la fois un cadre théorique (parfois pluridisciplinaire) et un mouvement (multiforme) dont se revendiquent les acteurs. Le glissement de la théorie à la pratique est donc fréquent.

Dans un premier temps, nous avons vu que la conception (anglo-saxonne) du tiers secteur considère les organisations sans but lucratif dans un rapport palliatif à l'économie. Le marché et l'Etat apparaissent alors comme institutions premières, dont

les défaillances respectives expliquent l'émergence d'associations, motivées par une solidarité de nature philanthropique.

L'économie sociale est plus ambiguë. Au cours des deux derniers siècles, ces acceptions sont multiples, notamment en France, et la solidarité à laquelle elle renvoie prend des formes variées à la fois philanthropique (le patronage), démocratique (le coopératisme) et sociale (le solidarisme). Elle s'inscrit généralement dans un rapport de complémentarité avec l'économie de marché (et l'économie politique classique), et se fonde parfois dans l'intervention de l'Etat, ce que reflète le processus tendanciel d'isomorphisme dont les organisations font l'objet. En dépit des améliorations sociales recherchées, elle se traduit par la régulation de l'économie de marché dont elle n'interroge pas la prédominance.

Enfin, l'économie solidaire se distingue des deux autres approches en insistant sur la double dimension politique et économique des initiatives. Ce premier trait caractéristique traduit un élargissement de l'analyse visant à dépasser la seule dimension organisationnelle des initiatives pour prendre en compte la visée de changement institutionnel dont elles sont porteuses, en référence à une solidarité de nature démocratique.

Compte tenu de la place accordée au changement institutionnel dans cette dernière approche, nous nous concentrerons dans le chapitre suivant sur la théorie de l'économie solidaire, afin d'appréhender la manière dont il est analysé. Ceci nous permettra notamment d'approfondir la double inscription politique et économique des initiatives solidaires.

CHAPITRE 2.

PRATIQUES DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET CHANGEMENT INSTITUTIONNEL

Introduction

Nous avons vu dans le chapitre 1 que l'économie solidaire se distingue des autres approches de la solidarité que nous avons développées – le tiers secteur et l'économie sociale – notamment par l'accent mis sur la double dimension politique et économique des initiatives. Ce premier trait caractéristique traduit un élargissement de l'analyse visant à dépasser la seule dimension organisationnelle des structures pour prendre en compte la visée de changement institutionnel dont elles sont porteuses, en référence à une solidarité de nature démocratique.

Le premier objectif du présent chapitre est d'approfondir la question du changement institutionnel dans la théorie de l'économie solidaire (section 1). Il convient dans ce sens d'appréhender la double inscription des initiatives solidaires dans les sphères politique et économique, qui caractérise leur émergence, ainsi que la dynamique de changement qu'elles impulsent auprès des institutions existantes. On distinguera ainsi la création institutionnelle – soit l'émergence de nouvelles initiatives, ou des pratiques et représentations sur lesquelles elles se fondent – de la visée de changement institutionnel – la diffusion de ces dernières dans l'environnement institutionnel.

Après avoir mis en lumière ces éléments de nature théorique, nous nous attacherons ensuite à confronter les débats théoriques dont nous aurons fait état dans les deux premiers chapitres de la thèse, au terrain picard (section 2). Ce second objectif répond à une volonté d'ancrer notre démarche de recherche, non seulement dans la continuité des travaux académiques initiés par les chercheurs du CRIISEA, mais également dans un

cadre empirique que notre position d'acteur nous a permis d'explorer de manière continue et variée⁴⁰.

Ainsi, l'objectif général de ce chapitre est d'interroger la place du changement institutionnel dans l'économie solidaire, d'un point de vue théorique et empirique.

Section 1. Le changement institutionnel dans la théorie de l'économie solidaire

Si la notion de changement institutionnel est présente dans la théorie de l'économie solidaire dès les années 1990 (Eme, Laville, 1994), il semblerait que les pratiques d'acteurs ne se soient pas toujours inscrites dans cette perspective. Les premières initiatives solidaires apparaissent dans les années 1960 et sont « *incontestablement marqué[e]s à leur origine d'une volonté contre-institutionnelle* » (Laville, 1994, p. 138). Elles émergent dans le cadre d'une économie qui se veut alternative, ce qui traduit une forme de défection à l'égard du capitalisme (Hirschman, 1995). Cependant, ce type de comportement a très vite atteint ses limites : faiblesse des moyens, isolement, précarité des actions, manque de volontaires, etc. « *Le taux d'échec de ces tentatives a été élevé. La plupart des groupes qui pratiquaient une remise en cause radicale des notions de travail et d'emploi ont disparu. (...) Le maximalisme des objectifs s'est révélé inversement proportionnel à la pérennité des structures* » (Laville, 1990, p. 291). Les utopies fondatrices ont alors laissé place à davantage de réalisme, sans totalement disparaître ou se fondre dans le système à l'image de l'économie sociale. Par conséquent, « *les acteurs se sont affirmés avec le temps comme des acteurs collectifs de changement au sens où leur création institutionnelle est articulée avec une visée de changement des institutions existantes* » (Laville, 1994, p. 138). L'économie solidaire serait ainsi doublement instituante, dans son émergence en relevant de la création institutionnelle, et dans son intentionnalité, par la recherche de nouvelles régulations institutionnelles (Laville, 1990).

⁴⁰ Dans le cadre de la Cifre dont nous avons bénéficié.

2.1.1. L'économie solidaire comme création institutionnelle

La « *création institutionnelle solidaire* » dont il est question principalement chez Laville (1994, 2006b, 2010), émane de la double dimension politique et économique des initiatives présente dans la plupart des écrits relatifs à l'économie solidaire. Les éléments constitutifs de chacune de ces dimensions n'ont été que brièvement abordés dans le chapitre précédent, nous les développerons davantage ici.

2.1.1.1. *La dimension politique de l'économie solidaire*

La dimension politique prend forme dans le projet de démocratisation de l'économie, mais aussi du politique (Fraisie, 2003), par la mise en place d'espaces de participation internes, ayant plutôt trait à la gouvernance des organisations économiques, et externes qui rendent possible la prise de parole dans les débats publics. L'engagement volontaire dans l'« espace public » est de ce fait un premier trait caractéristique des initiatives solidaires (Alcolea-Bureth, 2004).

Plus précisément, selon Fraisie (2003), il est possible de distinguer plusieurs acceptions de l'espace public dans la théorie et dans les pratiques de l'économie solidaire.

- L'espace public peut être un espace intermédiaire de médiation entre la sphère privée et la sphère publique, lorsque des besoins sociaux autrefois relégués dans l'espace domestique, sont maintenant traités dans l'espace public (tels que la garde d'enfants, les services à la personne, etc.). Ceci pose plus largement la question des réponses apportées face aux nouveaux enjeux sociétaux (l'accès au travail pour les femmes, le vieillissement de la population, etc.).
- L'espace public est également un lieu de confrontation et de négociation des différents acteurs concernés par une activité socio-économique (usagers, bénévoles, professionnels, pouvoirs publics, etc.). Ceci renvoie à la gouvernance des

entreprises dites « sociales »⁴¹ qui associent l'ensemble des parties prenantes d'un projet, on parlera ainsi de *multistakeholders*, ou encore de multisociétariat dans le cas des coopératives.

- Il est aussi une méthode dans la construction des services solidaires. L'élaboration des activités s'appuie sur la mise en débat public du projet, de ses réussites comme de ses difficultés, qui permet non seulement un apprentissage de la prise de parole, mais également un partage de savoirs et d'expériences avec d'autres porteurs de projets, ainsi qu'une meilleure connaissance de l'environnement institutionnel.
- Il est enfin un lieu de régulation sectoriel et de reconnaissance de la pluralité des logiques économiques sur un territoire. Il vise alors au décloisonnement des diverses économies locales, de nature marchande et non marchande, ainsi qu'à la reconnaissance de l'économie non monétaire sur laquelle repose en partie la spécificité des initiatives d'économie solidaire. Ces dernières interrogent donc le mode de construction historiquement cloisonné des politiques publiques, et plus largement la représentation dominante de l'économie ou des « *institutions légitimes de production de richesse et de solidarité* » (Fraisie, 2003, p. 141), autrement dit le marché et l'Etat. « *L'espace public peut alors être le moyen d'une interpellation ou de négociation avec les pouvoirs locaux et les autres acteurs économiques d'un mode de régulation locale qui reconnaît la place et la spécificité des initiatives d'économie solidaire* » (Ibid., p. 141)⁴².

Par conséquent, l'espace public apparaît ici à différents niveaux : il est aussi bien le reflet des évolutions globales de la société par le traitement socialisé de problématiques privées mais vécues collectivement, que des dynamiques multiples de démocratisation qui touchent la gouvernance des organisations, la construction des activités socio-économiques et plus largement le développement des territoires. « *Qui dit espace public, dit d'abord espace de paroles commun fondé sur une relation de réciprocité,*

⁴¹ L'entreprise sociale et ses caractéristiques seront développées dans le chapitre 4, où elle apparaît comme l'une des quatre approches de l'innovation sociale.

⁴² L'auteur prend l'exemple de l'introduction des clauses sociales dans les marchés publics. Celles-ci peuvent conditionner l'attribution des marchés publics et permettre ainsi aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) de faire valoir leurs spécificités sociales dans la fourniture de biens et services auprès des collectivités et des services de l'Etat. Depuis 2004, les clauses peuvent également concerner l'environnement, dans une optique de développement durable (voir le site Internet de P. Loquet, URL : <http://www.patrickloquet.fr>).

condition d'une reconnaissance mutuelle des points de vue et constitutif d'un lien de confiance entre différentes parties prenantes (usagers, salariés, bénévoles, pouvoirs publics, ...) d'une activité socio-économiques sur un territoire » (Fraisie, 2003, p. 139).

Plusieurs éléments se dégagent ici : l'économie solidaire émerge par la *prise de parole*, dans l'*espace public*, qui repose sur le principe (économique) de *réciprocité*. Nous reviendrons ici sur la prise de parole et l'espace public, la réciprocité sera traitée dans le cadre de la dimension économique de l'économie solidaire.

- L'économie solidaire comme prise de parole

Si les termes apparaissent fréquemment dans la théorie de l'économie solidaire (Alcolea-Bureth, 2004 ; Fraisie, 2003 ; Laville, 2010), les mécanismes qui sous-tendent cette prise de parole y sont relativement peu développés (Chochoy, 2008, 2012a ; Salles, 2007). On doit à Hirschman (1983, 1995) la distinction entre défection (*exit*) et prise de parole (*voice*) comme comportements des individus face à la déception et à l'insatisfaction liées à la consommation ou à l'appartenance à une organisation.

La défection consistera à cesser d'acheter un produit ou d'appartenir à une organisation. La prise de parole se traduira par le fait d'exprimer ouvertement le mécontentement ressenti, dans l'optique de faire « *changer les choses de l'intérieur* » (Hirschman, 1995, p. 65). La prise de parole est donc porteuse de changement, notamment dans les pratiques : « *le client d'une firme ou le membre d'une organisation, en recourant à la prise de parole plutôt qu'à la défection, cherche à modifier l'orientation, la production ou les manières de faire de la firme ou de l'organisation considérée* » (*Ibid.*, p. 54, souligné par nous). Dès lors, pour l'auteur, défection et prise de parole relèvent respectivement de l'économie et de la politique ; la première déclenche les forces du marché en faisant jouer la concurrence, la seconde active les forces extérieures au marché. L'une et l'autre s'opposent en tout point, sans pour autant s'exclure : la défection « *c'est le type de procédé qui fait la prospérité de l'économie* » tandis que « *la prise de parole, c'est l'action politique par excellence* » (*Ibid.*, p. 33). La première option est nette, impersonnelle et indirecte

puisqu'elle laisse agir la main invisible comme « *contrecoup inintentionnel de la décision prise par le consommateur* » (Hirschman, 1995, p. 33). L'autre option accepte une multitude de degrés tout en étant directe : « *elle repose sur la formulation de critiques expresses et non sur la décision privée prise par l'acheteur dans l'anonymat d'un supermarché* » (*Ibid.*, p. 33, souligné par nous). Ainsi, de la même manière que ces deux notions renvoient à la distinction entre économie et politique, elles reflètent également la séparation entre sphère privée et sphère publique.

Dans un autre ouvrage, Hirschman (1983) explique la participation à la vie politique par le désenchantement lié à la quête du bonheur par la voie privée (la consommation). Néanmoins, le plafond de participation fixé implicitement par le vote (qui reste une affaire privée) peut décourager les individus qui se replieront de nouveau dans la sphère privée (forme de défection liée aux affaires publiques). Hirschman considère « *le divorce du privé et du public, comme trait caractéristique, comme problème, voire comme fléau des sociétés modernes* » (*Ibid.*, p. 226) car les sociétés occidentales oscillent, dans des proportions excessives selon lui, entre privatisation et atrophies des valeurs publiques d'une part, et explosions de sentiments publics peu constructives d'autre part. La réconciliation est tout de même possible pour l'auteur : « *Par exemple, une plus grande participation au niveau du travail contribuerait à combler à la fois le fossé entre l'instrumental et l'expressif, et la séparation du public et du privé ; une telle participation accroîtrait la satisfaction liée au travail – rendrait celui-ci moins instrumental –, en même temps qu'elle introduirait un élément de nature publique dans l'effort privé qu'est le travail* » (*Ibid.*, p. 227-228).

D'autres moyens de participation peuvent également être recherchés, comme la participation à des groupes et organisations volontaires (telles que les associations), en vue d'influer directement la politique publique. Mais la prise de parole reste coûteuse et incertaine par rapport à la défection (raison pour laquelle elle n'est pas retenue comme hypothèse de comportement par les économistes orthodoxes), et son efficacité est conditionnée par le pouvoir d'influence et de négociation des individus ou des organisations.

Au-delà de la consommation ou de l'appartenance à une organisation sur lesquelles Hirschman (1995) base principalement son analyse, les initiatives d'économie solidaire peuvent être appréhendées comme une prise de parole par laquelle elles expriment leur insatisfaction face à l'économie de marché et à l'Etat social⁴³. Si la défection est difficilement applicable face à ces institutions, elle a tout de même guidé les premières réalisations dans les années 1960 (Laville, 1994). Aujourd'hui encore, certaines initiatives semblent relever à la fois de l'une et de l'autre : « *Il est ainsi possible de distinguer au sein des S.E.L.⁴⁴, dans la ligne de la célèbre catégorisation d'Hirschman, deux types d'attitudes désignées par les concepts de « voice » et d'« exit » (Hirschman, 1995). (...) les adhérents des S.E.L. semblent balancer entre un repli sur leur espace individuel élargi (l'« exit »), et un investissement militant dans les arènes publiques (la « voice »)* » (Salles, 2007, p. 8).

Les pratiques d'économie solidaire relèvent de la prise de parole lorsque leur émergence ne se traduit pas par un repli sur elles-mêmes mais par la création d'*espaces publics* d'expression, de délibération et d'interpellation. En outre, tout comme Hirschman l'appelle de ses vœux, l'économie solidaire entend dépasser la dichotomie entre sphères privée et publique. Cependant, comme le souligne Salles, des tensions peuvent apparaître dans la gouvernance des projets, en fonction des positions tenues par les membres. Une telle situation conflictuelle peut aller jusqu'à « bloquer » et interroger la dimension politique des initiatives.

- La création d'espaces publics

La notion d'espace public est appréhendée dans la théorie de l'économie solidaire à partir des travaux de Habermas qui en donne la définition suivante : « *L'espace public ne peut pas se concevoir comme une institution, ni, assurément, comme une organisation (...). Il ne constitue pas non plus un système ; il admet certaines frontières intérieures, mais, vis-à-vis de l'extérieur, se caractérise par des horizons ouverts, poreux et mobiles. L'espace public se décrit le mieux comme un réseau permettant de*

⁴³ Voir le chapitre précédent.

⁴⁴ Système d'Echange Local.

communiquer des contenus et des prises de positions, et donc des opinions (...) l'espace public se reproduit lui aussi par le moyen de l'activité communicationnelle (...) il lui importe que la pratique quotidienne de la communication soit à la portée de tous » (Habermas, 1997, p. 387, souligné par l'auteur). L'espace public est une structure de communication qui émane des acteurs de la société civile, notamment des « *associations formatrices de l'opinion* » (*Ibid.*, p. 327), et qui est fortement liée à la sphère de la vie privée (le monde vécu). « *La société civile se compose de ces associations, organisations et mouvements qui à la fois accueillent, condensent et répercutent en les amplifiant dans l'espace politique, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée* » (*Ibid.*, p. 394)⁴⁵. Les espaces publics sont alors « pluriels », ils peuvent être épisodiques, abstraits, ou encore organisés (comme pour les associations volontaires). Ils ont en commun d'être partiels, de se chevaucher, de reposer sur la culture et l'emploi du langage ordinaire permettant la discussion, et d'être ouverts mais autonomes.

En effet, la société civile qui constitue la base des espaces publics autonomes se trouve à égale distance de l'Etat et de l'économie. Plusieurs perceptions du pouvoir, et donc de la démocratie, sont ici discernables :

- la démocratie communicationnelle, que Habermas tire des travaux d'Arendt (1983), qui s'exerce dans le pouvoir de la discussion au sein de la société civile ;
- la démocratie représentative, qui s'exerce par le pouvoir administratif correspondant au pouvoir étatique, centralisé et hiérarchique (Weber, 1995) ;
- la démocratie libérale, qui considère l'Etat de droit comme « *le gardien d'une société fondée sur l'économie* » (Habermas, 1997, p. 320).

L'exercice du pouvoir fondé sur la communication se réalise chez Arendt dans l'« agir » politique (la *praxis*) qui se distingue nettement d'autres registres de l'activité humaine tels le travail et l'œuvre (le « faire » qui renvoie à la fabrication ou à la

⁴⁵ Ou encore : « *Les structures communicationnelles de l'espace public sont liées aux sphères de la vie privée, la périphérie qu'est la société civile possédant, vis-à-vis des centres de la politique, l'avantage d'une plus grande sensibilité pour la perception et l'identification de problèmes nouveaux* » (Habermas, 1997, p. 408).

poiesis)⁴⁶. La démocratie communicationnelle est instituante (*bottom-up*) et sous-tend une vision du politique appréhendée comme lien social (« l'être ensemble ») dans le sens où « *l'espace public politique est plus qu'un espace non privé, il est un espace d'interaction engendré par les citoyens parlant et agissant ensemble* » (Laville, 2003a, p. 186), ou encore « *un espace de réciprocité relationnelle* » (Eme, 1991 ; Gardin, 2006). Le pouvoir *administratif* quant à lui renvoie à une démocratie instituée (*top-down*), étatique, qui véhicule un rapport de domination (administrants-administrés) et qui s'exerce par un système politique relevant de la démocratie représentative⁴⁷. Comme le rappelle Laville (2003a), nous devons à Habermas d'avoir « *mis en évidence comme typique des Etats constitutionnels démocratiques une complémentarité conflictuelle entre ces deux formes de pouvoir* » (p. 186). Enfin, la conception libérale de la démocratie se fonde sur les droits fondamentaux d'inspiration libérale en vue d'établir des compromis entre intérêts divergents (Habermas, 1997), afin « *de permettre à tout individu de mener sa vie sans être importuné et de manière autonome* » (Habermas, 2003, p. 125)⁴⁸. La force publique représente dans ce cadre un danger potentiel pour la liberté des membres de la société civile, que le droit permet alors de contenir pour ne pas nuire aux intérêts privés.

Aussi, pour Habermas (1997), « *en tant que base des espaces publics autonomes, la société civile se distingue ici à la fois du système d'action économique et de l'Administration publique. De cette conception de la démocratie se déduit normativement l'exigence de rééquilibrer les trois ressources – argent, pouvoir administratif, et solidarité – où les sociétés modernes trouvent de quoi satisfaire leurs*

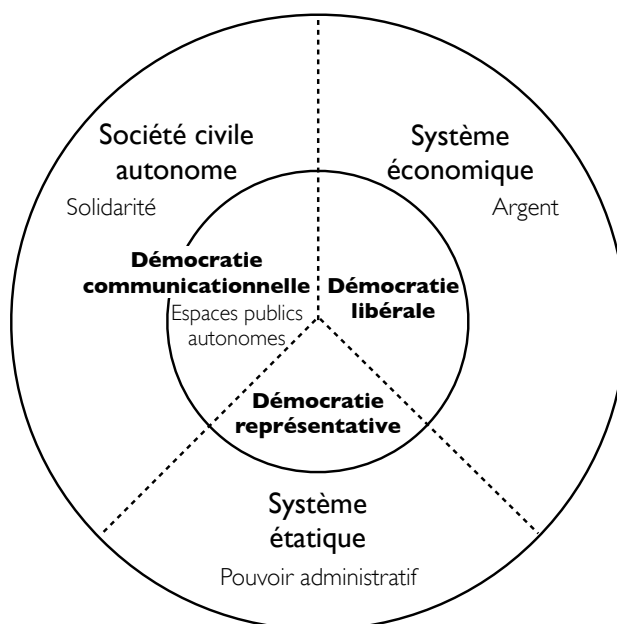
⁴⁶ Ainsi, pour Arendt comme pour Habermas, il existerait une frontière plus ou moins nette entre espace public et espace économique. Les théoriciens de l'économie solidaire montrent qu'il est néanmoins possible, « *avec et contre ces deux auteurs, d'articuler espace public [et] espace économique* » (Chaniel, 2003, p. 45). Par ailleurs, contrairement à Arendt, Habermas semble davantage relier entre elles les sphères publiques et privées (voir ci-dessus).

⁴⁷ Comme le précise Weber (1995), « *en principe, cette organisation est également applicable – et aussi démontrable historiquement (ne s'approchant plus ou moins du type pur) – aux entreprises économiques de profit, aux entreprises charitables ou à n'importe quelle autre entreprise poursuivant des buts privés idéaux ou matériels* » (p. 295).

⁴⁸ Notons que dans cet article de 2003, Habermas considère le paradigme délibératif (la démocratie communicationnelle), la tradition républicaine (la démocratie administrative) et la tradition libérale (la démocratie libérale) comme trois versions de la démocratie libérale, cette dernière étant selon lui encore dominante dans la pensée politique actuelle.

besoins d'intégration et de régulation » (p. 324). Nous proposons de représenter schématiquement la pensée de l'auteur comme suit⁴⁹ :

- Figure 1. L'espace public -



Source : fait par l'auteur, inspiré de Dacheux et Goujon (2011)

Selon Eme (2006), les trois sphères que sont la société civile (espaces publics autonomes), l'Etat (espaces publics institués) et l'économie de marché (espaces stratégiques d'influence) sont interdépendantes, séparées tout en étant liées. Aussi, « *au travers des pratiques d'économie solidaire, il s'agit ainsi de reconnaître que l'autonomie de la société civile et de ses espaces publics propres participe, en tension avec les autres sphères, de la transformation de la société* » (Ibid., p. 360).

Concernant l'économie solidaire, les espaces publics créés sont néanmoins relativement ouverts sur les systèmes étatique et économique ; ces derniers sont associés afin de générer des espaces publics de proximité plus larges et coopératifs. « *Cette gouvernance implique une pluralité d'acteurs où sont associées les différentes sphères, publique, marchande et de la société civile ; elle se veut davantage territoriale ; elle s'exerce dans des espaces publics de délibération et de décisions en produisant de*

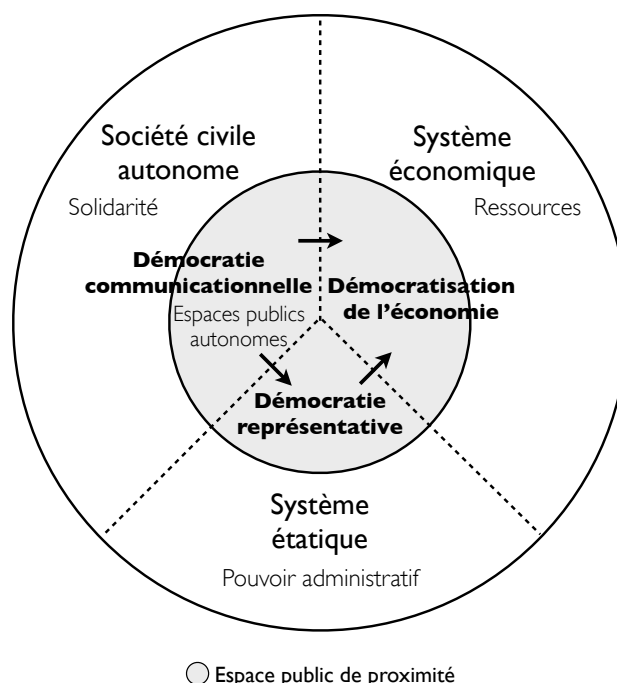
⁴⁹ Ce schéma nous a été inspiré par Dacheux et Goujon (2011).

manière coopérative les fins et moyens de l'action publique locale » (Eme, 2006, p. 363-364)⁵⁰. L'économie solidaire modifierait ainsi les rapports entre société civile, pouvoir administratif et système économique dans la perspective d'un changement des institutions existantes visant :

- d'une part, à démocratiser le politique par « la reconnaissance de la citoyenneté en dehors des systèmes institués de représentativité » (Ibid., p. 306) ;
- et d'autre part, à démocratiser l'économie (gouvernance des organisations, construction d'activités socio-économiques, développement des territoires) qui n'est alors plus fondée sur le seul médium de l'argent (l'économie de marché) mais considérée comme un ensemble de ressources⁵¹ au service de finalités humaines (Laville, 2010).

Il nous semble ainsi possible de représenter l'économie solidaire comme une mise en mouvement de ces espaces publics autonomes de la manière suivante :

- Figure 2. Une représentation de la dimension politique de l'économie solidaire -



Source : fait par l'auteur

⁵⁰ La proximité est ainsi relationnelle (Servet, 1994), mais également organisée et institutionnelle (Pecqueur, Zimmermann, 2004). Nous reviendrons sur la proximité dans les chapitres 4 et 6.

⁵¹ Ceci est l'objet de la sous-section suivante.

Ceci nous permet par ailleurs de souligner le rôle du pouvoir administratif : « *L'existence d'entreprises non capitalistes reste sans grande portée si elle n'est pas couplée avec une action politique menée auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer les cadres institutionnels à l'intérieur desquels prennent forme les faits économiques* » (Laville, 2010, p. 289). On retrouve ici la double portée instituante de l'économie solidaire, en tant que création institutionnelle et changement des institutions existantes⁵².

Pour conclure, à partir de l'ensemble de ces éléments caractérisant la dimension politique de l'économie solidaire, celle-ci favorise une hybridation entre démocraties, autrement dit une démocratie plurielle (*Ibid.*), qui articule démocraties participative et représentative, c'est-à-dire pouvoirs communicationnel et administratif. Elle articule également démocraties organisationnelle et territoriale, en encourageant la prise de parole, et donc l'action politique, dans des espaces publics de proximité créés à cet effet.

Les pratiques d'économie solidaire, dans leur émergence, seraient ainsi porteuses d'une *dynamique* de changement institutionnel inhérente à leur dimension politique, caractérisée par une prise de parole initiale au sein d'un espace public de proximité.

D'autre part, « *le groupement volontaire prend source dans la référence à un lien social qui se maintient par la mise en œuvre d'une activité économique. La participation à cette activité, ne pouvant être détachée du lien social qui l'a motivée, relève donc du principe de comportement économique qu'est la réciprocité, régissant les rapports entre les personnes associées* » (Laville, 2007a, p. 29). Ceci nous amène maintenant à appréhender la dimension économique de l'économie solidaire.

⁵² Nous y reviendrons donc dans la sous-section suivante.

2.1.1.2. La dimension économique de l'économie solidaire

La dimension économique de l'économie solidaire, fondamentalement liée à la dimension politique, lui étant en principe subordonnée, prend forme dans un élargissement de la représentation *habituelle* de l'économie. A partir des travaux de Polanyi (1975, 1983, 2008a, 2011) et de Mauss (2012) notamment, les théoriciens de l'économie solidaire distinguent plusieurs types de ressources économiques auxquelles les initiatives ont recours (Alcolea-Bureth, 2004 ; Enjolras, 2002 ; Laville, 2007a). La pluralité des ressources ou économies identifiables, découle d'un point de vue théorique de la différenciation entre la conception formelle de l'économie et sa conception substantive. « *Pour se donner une chance de savoir en quoi consiste ou pourrait bien consister l'économie solidaire, encore faudrait-il savoir ce qu'est l'économie tout court, ce qui est « économique »* » (Caillé, 2005, p. 208).

- Les sens formel et substantif de l'économie

Le terme « économique » renvoie selon Polanyi (1975, 2011) à deux significations différentes, diamétralement opposées.

La première découle de la relation entre fins et moyens insuffisants, elle s'appuie sur le postulat de la rareté qui implique le fait d'économiser les ressources. De cette manière, le marché est considéré comme le seul mécanisme permettant l'allocation optimale des ressources rares. « *Le sens formel dérive du caractère logique de la relation entre fins et moyens, comme le montrent les expressions « processus économique » ou « processus qui économise les moyens »*. Ce sens renvoie à une situation bien déterminée de choix, à savoir entre les usages alternatifs des différents moyens par suite de la rareté de ces moyens. (...) les lois gouvernant le choix des moyens sont appelées *logique de l'action rationnelle* » (Polanyi, 1975, p. 239). Il s'agit de la conception dominante chez les économistes, à partir de laquelle la figure de l'*homo œconomicus* a été forgée.

La seconde signification correspond à la relation que l'homme entretient nécessairement avec ses semblables et son environnement naturel pour subvenir à ses

besoins. « *Le sens substantif tire son origine de la dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ses semblables pour assurer sa survie. Il renvoie à l'échange entre l'homme et son environnement naturel et social. Cet échange fournit à l'homme des moyens de satisfaire ses besoins matériels* » (Polanyi, 1975, p. 239). Cette signification étend ainsi la représentation habituelle de l'économie à un ensemble d'interactions institutionnelles historiquement et simultanément présentes dans toutes les sociétés humaines, et ne relevant pas uniquement du marché. Par ailleurs, comme le précise l'auteur, ce sont les moyens de satisfaire les besoins qui sont matériels⁵³.

L'origine de cette seconde acception, selon Polanyi, se trouve dans l'économie empirique. A l'inverse, il semble suggérer que la première nécessite des instruments conceptuels préalables⁵⁴ ; elle est de ce fait l'objet central de l'analyse économique qui se concentre sur le système marchand, autrement dit sur les marchés créateurs de prix.

Pour Polanyi (2011), « *aucune société ne peut exister sans une forme quelconque d'économie substantielle* » (p. 38). Cependant, l'ambiguïté fondamentale du terme économique, liée à sa double signification, aurait induit en erreur : « *L'erreur a ainsi consisté à assimiler l'économie humaine en général à sa forme de marché* » (Ibid., p. 38). Polanyi appelle « sophisme économiste » cet amalgame réducteur entre l'économie et le marché, qui amènera non seulement « l'économie de marché » mais également la « société de marché ». L'auteur souligne la performativité qui caractérise l'économisme, autrement dit « *sa capacité à intégrer un ensemble de motivations et d'évaluations pour faire advenir dans la pratique ce qu'il avait préconisé comme un idéal : l'identification du marché et de la société* » (Ibid., p. 43). Le XIXe siècle sera ainsi caractérisé par « l'esprit de marché », « *une habitude de pensée fortement ancrée, représentative du type d'économie produit par le XIXe siècle* » (Ibid., p. 38).

⁵³ Polanyi n'exclut pas les services pour autant : « *La satisfaction des besoins est « matérielle » si elle implique l'usage des moyens matériels pour satisfaire des fins ; lorsqu'il s'agit d'un type précis de besoins physiologiques, tels que la nourriture ou le logement, seuls ce qu'on appelle les services entrent en jeu* » (Polanyi, 1975, p. 243). Par ailleurs, Polanyi inclut systématiquement les services quand ils parlent des biens (Polanyi, 1983, p. 102-103).

⁵⁴ « *On peut affirmer, en ce concentrant sur le prix comme étant le fait économique par excellence, que la méthode formelle d'approche décrit l'économie tout entière comme déterminée par des choix suscités par la rareté des moyens. Les instruments conceptuels qui permettent d'arriver à ce résultat constituent la discipline de l'analyse économique* » (Polanyi, 1975, p. 242, souligné par nous).

Il convient de préciser que les marchés préexistaient à l'économie de marché typique de la modernité, à ce à plusieurs niveaux (Polanyi, 1983, 2011) :

- d'une part, les domaines spécifiques du commerce extérieur (le commerce au long court) et de la finance avaient communément recours à la monnaie et aux prix qui gouvernaient leurs échanges ;
- et d'autre part, les marchés locaux, qui connaissaient également l'usage de la monnaie et des prix, étaient caractérisés par la stabilité de ces derniers.

Ce qui a dès lors déclenché le passage à une économie de marché proprement dite est la pénétration du commerce dans ces marchés, « *transformant progressivement ces derniers de marchés locaux strictement contrôlés en marchés faiseurs de prix, accompagnés de prix fluctuant plus ou moins librement* » (Polanyi, 2011, p. 40, souligné par nous). De cette manière, les prix formés à partir du croisement entre l'offre et la demande se sont constitués en système autonome (*le marché*), allant jusqu'à soumettre le travail et la terre à la variation des prix. « *La dépendance ultime où se trouve l'homme vis-à-vis de la nature et de ses semblables pour se procurer les moyens de sa survie fut soumise au contrôle de cette création institutionnelle : le marché, qui, ayant connu de modestes débuts, prospéra à grande vitesse* » (*Ibid.*, p. 43).

Si les théoriciens de l'économie solidaire s'appuient sur la distinction opérée par Polanyi entre définition formelle et substantive de l'économique, celui-ci rappelle que cette différenciation a été explicitée en d'autres termes (mais « oubliée ») par l'un des fondateurs de l'Ecole néoclassique et de l'Ecole autrichienne, Menger, après avoir formulé le postulat de la rareté. La seconde édition de ces *Principes d'économie politique*, publié à titre posthume en 1923, rend compte des deux directions fondamentales que connaît l'économie : la direction « technique » ou « technoeconomique » et la direction « économisatrice », « *toutes deux premières et fondamentales* » dans l'économie réelle (Menger, 1923, p. 77, cité par Polanyi, 2011, p. 60)⁵⁵. Par ailleurs, Polanyi fait également référence à l'école institutionnaliste

⁵⁵ Néanmoins, à la différence de Menger qui emploie les termes « arriérées », « non civilisées » ou encore « non développées » (Polanyi, 2011, NdT p. 60) pour qualifier les économies non marchandes mises en évidence dans les sociétés primitives et archaïques, Polanyi ne considère pas ces formes d'économies comme des stades de développement. Voir ci-dessous.

américaine⁵⁶ : ces « *penseurs plus réalistes ont vainement précisé la distinction entre l'économie en général et ses formes de marché (...) [ils] ont mis l'accent sur la signification substantielle du terme économique* » (Polanyi, 2011, p. 38).

Nous développerons la pensée de Polanyi, ainsi que des fondateurs de l'école institutionnaliste américaine, Veblen et Commons, dans le chapitre 3 afin d'appréhender leurs conceptions du changement institutionnel.

Nous terminerons ici en ajoutant que dans la perspective substantielle retenue par Polanyi, l'économie est « *un processus institutionnalisé d'interaction ayant pour finalité de fournir les moyens matériels de la société* » (Ibid., p. 76). Partant de là, il est possible de discerner plusieurs principes de comportements économiques, ou « formes d'intégration », permettant de caractériser les différents types d'économie, en fonction de celui qui y prédomine.

- *Les principes économiques liés à la conception substantive*

Les principales formes d'intégration (ou modèles d'intégration) présentes dans l'économie empirique⁵⁷ sont la réciprocité, la redistribution, l'échange (marchand) et l'administration domestique.

- La réciprocité « *sous-entend des mouvements entre points de corrélation de groupes symétriques* » (Polanyi, 1975, p. 245). Ce principe de comportement repose sur le don comme fait social élémentaire, qui appelle un contre-don, relevant à la fois de l'obligation (l'incitation à rendre) et de la liberté (la décision n'est pas soumise à une contrainte extérieure) (Alcolea-Bureth, 2004). Le don est alors à distinguer de l'altruisme et de la gratuité, « *il est un mixte complexe de désintéressement et d'intérêt* » (Ibid., p. 121). Néanmoins, pour Servet (2007), le principe de réciprocité ne peut être réduit à la relation bilatérale don/contre-don. En effet, il s'inscrit dans un tout social, et suppose une relation de complémentarité et d'interdépendance volontaire entre les participants, dans une visée de partage. La

⁵⁶ Selon le traducteur.

⁵⁷ Polanyi s'appuie notamment sur les travaux d'anthropologie de Malinowski et Thurnwald.

réciprocité « *correspond à la relation établie entre des groupes ou personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes* » (Alcolea-Bureth, 2004, p. 120).

- La redistribution « *désigne des mouvements d'appropriation en direction d'un centre, puis de celui-ci vers l'extérieur* » (Polanyi, 1975, p. 245). Ces mouvements nécessitent donc la présence d'une autorité centrale (une seule « main ») qui assure la collecte (physique ou dispositionnelle) puis la répartition (le « stockage-avec-redistribution »). Le système d'imposition des Etats modernes est une des multiples formes de redistribution.
- L'échange « *se réfère ici à des mouvements de va-et-vient tels que les changements de « mains » dans un système marchand* » (Ibid., p. 245). Il s'agit donc d'un « *mouvement bidirectionnel de biens* » (Polanyi, 2011, p. 86) – le troc – supposant l'existence d'un système de marchés où le croisement entre l'offre et la demande aboutit à la formation des prix.
- Le principe de l'administration domestique « *consiste à produire pour son propre usage* » (Polanyi, 1983, p. 83). Son modèle est le groupe clos, autrement dit l'unité autarcique telle que la famille, le village ou encore le manoir. Ce principe peut-être lié au deux premiers, en particulier à la redistribution, c'est la raison pour laquelle Polanyi ne le mentionne pas toujours dans ses écrits. « *On peut parler d'un quatrième modèle d'intégration qui a une importance historique certaine, l'économie domestique, c'est-à-dire la manière dont est administrée une économie paysanne ou un domaine seigneurial, bien qu'il s'agisse, formellement, d'un système de redistribution à plus petite échelle* » (Polanyi, 2008a, p. 201). Nous nous concentrerons donc sur les trois premiers principes⁵⁸.

⁵⁸ Chaque principe est défini par le *mouvement* qui renvoie au processus d'interaction de l'homme avec ses semblables et son environnement. Ces mouvements peuvent être de deux sortes (Polanyi, 2011) :

- le « *changement positionnel* » des choses qui se déplacent dans l'espace (localisation), illustré par le transport et la production ;
- et le « *mouvement appropriationnel* » qui correspond au changement de « mains » et donc de possesseur (appropriation). Il peut s'agir ici de transactions (action bilatérale entre personnes physiques ou morales) ou de dispositions (action unilatérale d'une seule « main » dont la légitimité relève de la coutume ou de la loi, l'Etat par exemple).

Ce processus d'interaction est le premier niveau constitutif de l'économie substantielle, le second correspond à son institutionnalisation (voir ci-dessous). Les deux sont en réalité inséparables.

Par ailleurs, Polanyi distingue les attitudes personnelles des formes d'intégration dont l'effet intégrateur dépend de la présence de structures institutionnelles données, auxquelles elles sont fondamentalement liées⁵⁹. En d'autres termes, ces structures institutionnelles ne sont pas, pour Polanyi, le résultat d'actions individuelles dispersées. *« Si, dans un cas donné quelconque, les effets sociaux du comportement individuel dépendent de la présence de conditions institutionnelles déterminées, celles-ci n'en résultent pas pour autant du comportement personnel en question. (...) les éléments fondamentaux d'organisation et de détermination sont forcément fournis par un type de comportement tout à fait différent »* (Polanyi, 1975, p. 246).

Ainsi, la réciprocité ne peut émerger sans groupes symétriquement ordonnés, la redistribution dépend de la présence de centres d'allocation, et l'échange s'inscrit dans un système de marchés créateurs de prix. Symétrie, centre et marché sont donc les structures institutionnelles, ou « structures d'appui », sans lesquelles la réciprocité, la redistribution et l'échange ne peuvent « intégrer » les activités économiques. *« Les formes d'intégration désignent donc les mouvements institutionnalisés par lesquels sont reliés les éléments du processus économique – des ressources matérielles et du travail jusqu'au transport, au stockage et à la répartition des biens »* (Polanyi, 2011, p. 77). L'intégration renvoie dans ce sens à l'interdépendance et la récurrence de ces éléments ou mouvements grâce auxquelles *« l'économie acquiert unité et stabilité »* (Polanyi, 1975, p. 244).

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les formes d'intégration ne constituent pas des stades de développement : *« Il ne s'agit pas ici de « théorie des stades » ; un modèle peut apparaître, disparaître et réapparaître à un stade ultérieur de la croissance de la société »* (Polanyi, 2008a, p. 201). Polanyi affirme qu'il peut exister une concomitance de ces trois principes au sein d'une même société, tout en rejetant une lecture évolutionniste des changements propres aux sociétés humaines (Servet, 2007). Celles-ci seraient au contraire caractérisées par la prépondérance de l'un des principes, à côté duquel les autres peuvent coexister : *« Tous les systèmes économiques qui nous*

⁵⁹ *« Modèles institutionnels et principes de comportements s'ajustent mutuellement »* (Polanyi, 1983, p. 79).

sont connus jusqu'à la fin de la féodalité en Europe occidentale étaient organisés selon les principes soit de la réciprocité ou de la redistribution, soit de l'administration domestique, soit d'une combinaison des trois » (Polanyi, 1983, p. 85).

A partir du XIXe siècle, les économies occidentales se singularisent alors par un fait nouveau : la portée institutionnelle du marché jusqu'ici méconnue. « On peut déterminer l'époque à laquelle le marché est devenu une force souveraine dans l'économie en notant dans quelle mesure la terre et la nourriture étaient mobilisées par l'échange et dans quelle mesure la main-d'œuvre devenait une marchandise que l'on pouvait librement acheter sur un marché » (Polanyi, 1975, p. 249). La terre et le travail apparaissent ainsi comme deux éléments clés dans la prédominance d'un des principes (Polanyi, 2011). Encore une fois, Polanyi ne réfute pas l'existence des marchés avant le XIXe siècle, ceux-ci se développèrent surtout à partir du XVIe siècle avec le système des Etats mercantiles. Cependant, les activités marchandes étaient strictement encadrées, elles ne concernaient ni la terre ni le travail comme marchandises (Laville, 2007a), et l'idée d'un marché autorégulateur était impensable. Aucun signe n'annonçait « la mainmise des marchés sur la société » (Polanyi, 1983, p. 86).

Ainsi, ce qui semble différencier le modèle du marché, auquel l'échange est associé, des autres structures institutionnelles, est sa capacité à « s'autonomiser » des relations sociales, c'est-à-dire à créer une institution spécifique vouée à une fonction unique : elle-même, soumettant de fait les autres sphères de la société, ainsi que les autres principes de fonctionnements économiques. C'est le sens de la citation bien connue de Polanyi : « Au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique » (Ibid., p. 88). Ceci révèle la métaphore non moins connue et discutée de l'encastrement (*embeddedness*) et du désencastrement.

Si l'économie comme procès institutionnalisé signifie que celle-ci est « encastrée et englobée dans des institutions économiques et non économiques » (Polanyi, 1975, p. 244), la métaphore du « désencastrement » ne signifie pas qu'il n'y a pas d'institutionnalisation, mais que celle-ci prend une forme particulière. A suivre Plociniczak (2008), « si (...) pour Polanyi, il y a désencastrement, c'est une

nouvelle organisation sociale qui le rend possible. Rigoureusement, la société ne peut devenir un auxiliaire du marché, puisque ce sont des dispositions politico-juridiques particulières qui sont les conditions de possibilité de cette institution qu'est le marché. Considéré sous cet angle, le désencastrement est une représentation formelle du monde social, représentation qui performe aujourd'hui la sphère politique » (p. 163).

Par ailleurs, cette institutionnalisation particulière du procès économique sous sa forme marchande (ou formelle), au détriment des autres principes économiques (ou de sa forme substantive), s'accompagne du remplacement des marchés régulés par des marchés autorégulateurs comprenant le travail, la terre et la monnaie, ce que Polanyi (1983) appellera « *merchandises fictives* ». Dès lors, l'institutionnalisation d'un marché autorégulateur institutionnalise par là-même « *une division institutionnelle de la société en une sphère économique et une sphère politique* » (*Ibid.*, p. 105).

Après avoir succinctement présenté le cadre polanyien dans lequel s'inscrit la théorisation de l'économie solidaire, et sur lequel nous reviendrons plus longuement dans le chapitre suivant⁶⁰, reconsidérons celle-ci à proprement parler.

- L'économie solidaire : économie plurielle et réencastrement

Le second trait caractéristique de l'économie solidaire⁶¹ correspond à l'hybridation des différents principes économiques : marchand (l'échange), non marchand (la redistribution) et non monétaire (la réciprocité). Le recours à ces trois formes d'économie – ou économie plurielle – traduit non seulement la diversité des acteurs qu'elle rassemble en son sein, par la création d'espaces publics de proximité, mais également la convergence des différents types de ressources qui en découlent.

⁶⁰ Nous reviendrons notamment sur la métaphore de l'encastrement-désencastrement ainsi que sur les marchandises fictives, en appréhendant la dynamique de changement institutionnel dans les travaux de Polanyi.

⁶¹ Rappelons que le premier trait distinctif se rapporte à l'engagement volontaire (ou prise de parole) dans l'espace public (Alcolea-Bureth, 2004).

Les projets d'économie solidaire s'appuient ainsi sur un modèle économique pluriel de la façon suivante :

- les ressources non monétaires relèvent de la constitution d'espaces publics de proximité, de la construction conjointe de l'offre et de la demande de services solidaires, ou encore du partage de pratiques, de connaissances et de points de vue, des formes de dons et de bénévolat, etc. ;
- les ressources non marchandes sont liées à des financements publics dans le cadre de conventions d'objectifs avec les institutions publiques, mais également à des financements privés octroyés par les fondations ;
- enfin, les ressources marchandes sont issues de la vente de biens et services ou de prestations contractuelles avec des partenaires privées.

Notons que la réciprocité accepte diverses formes (Chochoy, 2012a ; Gardin, 2006) :

- elle peut être « *inégalitaire* » (don sans retour), lorsque des groupes (militants bénévoles, professionnels ou collectivités locales) mettent en place des activités répondant à des besoins émanant d'autres groupes (salariés en insertion, usagers, habitants), la solidarité est alors « *externalisée* » (CRIISEA, 2003) ;
- elle peut se réaliser « *entre pairs* » (entraide mutuelle), lorsque des groupes répondent à leurs propres besoins et aspirations par la création de leurs propres structures (travailleurs, consommateurs, producteurs, usagers), la solidarité est de nature « *réflexive* » (CRIISEA, 2003 ; Girard, 2010) ;
- elle peut être multilatérale, elle se fonde alors sur des groupes hétérogènes dans lesquels les acteurs qui participent se trouvent dans une situation de symétrie. Ces groupes se constituent en vue de répondre à un problème (économique, social, environnemental, etc.) qui les concerne et en même temps les dépasse. On pourra parler de solidarité « *réconciliatrice* » (CRIISEA, 2003) ou « *de cohésion* » (Girard, 2010).

Si ces différentes formes de réciprocité peuvent évoluer d'un projet à l'autre, voire, nous semble-t-il, co-exister au sein d'une même initiative, « *la réciprocité multilatérale apparaît comme l'idéal type des initiatives solidaires et se manifeste dans des organisations ne recherchant pas la maximisation de l'intérêt individuel, composées*

d'acteurs hétérogènes (bénévoles, travailleurs, usagers, voire apporteurs de capitaux et pouvoirs publics) placés dans des relations symétriques et égalitaires » (Gardin, 2006, p. 62).

Dans la perspective d'une économie plurielle, le système économique renvoie moins à une sphère d'action gouvernée par l'argent au sens de Habermas (1997) qu'à un ensemble de logiques d'action et aux ressources qui en émanent pour garantir la subsistance de l'homme. La notion d'hybridation traduit ainsi un nouvel équilibre entre les différentes économies (Roustang *et al.*, 1996). Par ailleurs, *« l'hybridation des ressources dans l'émergence des initiatives solidaires marque l'ancrage de celles-ci dans des réseaux de réciprocité. La réciprocité est dominante et cherche à avoir un effet levier sur les autres économies et notamment sur la redistribution »* (Gardin, 2006, p. 79). Deux éléments se dégagent ici.

Premièrement, selon Gardin, si la mixité des ressources provenant du marché et de la redistribution dépend de la nature des activités socio-économiques (des biens et services rendus), les ressources réciprocaires dépendent moins de l'activité que des modalités de constitution de celle-ci. C'est l'impulsion réciprocaire dans l'espace public de proximité qui marque l'émergence des initiatives solidaires. *« La mise en œuvre de l'action économique renvoie ainsi plus à la réciprocité dans laquelle « le lien prime sur le bien » »* (Laville, 2003b, p. 245). Deuxièmement, la réciprocité subordonne de fait le marché et la redistribution. *« En soulignant l'importance de « l'impulsion réciprocaire » et du fondement sur un « espace de réciprocité relationnelle » dans l'émergence des projets, la conceptualisation de l'économie solidaire suppose qu'un type de comportement économique, la réciprocité, peut subordonner les deux autres types »* (Gardin, 2006, p. 43). Ces éléments appellent plusieurs remarques.

Tout d'abord, on constate un certain élargissement de la conception de la réciprocité de Polanyi. En effet, le principe de réciprocité n'est plus seulement un mouvement par lequel s'opère une forme de circulation des biens (et services), il est avant tout une modalité d'action politique, au sens où il participe au « vivre ensemble », se traduisant

par une activité économique. Par conséquent, la réciprocité sous-tend moins un mouvement de don/contre-don qu'une relation d'égalité dans l'espace public (Laville, 2003b).

Ensuite, Polanyi (1975) souligne lui-même l'efficacité de la réciprocité qui peut s'appuyer sur la redistribution et l'échange comme méthodes subordonnées. Il précise qu'en général, réciprocité et redistribution se pratiquent ensemble dans les économies non marchandes⁶². De la même façon, dans les économies occidentales à dominante marchande depuis le XIXe siècle, l'une et l'autre s'expriment de manière interdépendante : « *La différence entre réciprocité et redistribution ne saurait faire oublier leur engendrement mutuel que la commune référence à la solidarité révèle. (...) ce sont des actions collectives basées sur la réciprocité qui ont fourni les matrices de l'action publique redistributive* » (Laville, 2003b, p. 243). Selon l'auteur, la solidarité démocratique admet ainsi deux faces : une face réciprocitaire, soit le lien social volontaire qui s'établit entre citoyens libres et égaux, et une face redistributive, par laquelle l'Etat vient renforcer la cohésion sociale et corriger les inégalités (Laville, 2013).

Enfin et de manière liée, les initiatives solidaires, de par la prédominance de la réciprocité qu'elles supposent, constituent autant de tentatives de « réencastrement » politique de l'économie, en cherchant à « *inscrire [le marché] dans un ensemble de règles élaborées à partir d'un processus de délibération politique* » (Laville, 2003b, p. 244-245).

Dans cette perspective, l'économie solidaire repose sur une approche de l'économie comme construction institutionnelle, ce qui implique la possibilité d'encadrer les marchés par des normes sociales et politiques. L'encastrement est alors social car les activités marchandes reposent préalablement sur des réseaux relationnels (Granovetter, 2008), il est aussi politique au sens où, d'une part, ces activités s'inscrivent dans un projet de démocratisation et de changement institutionnel et d'autre part, les initiatives

⁶² « *En tant que formes d'intégration, la réciprocité gagne beaucoup en efficacité du fait qu'elle peut utiliser la redistribution et l'échange comme méthodes subordonnées. (...) En fait, dans les économies non marchandes, ces deux formes d'intégration – réciprocité et redistribution – se pratiquent généralement ensemble* » (Polanyi, 1975, p. 247).

peuvent également mobiliser la redistribution dans un double rapport de partenariat et de tension avec les autorités centrales (Gardin, 2006 ; Laville, 2013)⁶³. « *Au-delà des différences entre initiatives, on se trouve devant une démarche de réencastrement du marché par la réciprocité* » (Gardin, 2006, p. 157).

Par ailleurs, l'auteur ajoute : « *on assiste à une démarchandisation de trois facteurs centraux (la terre, le travail, la monnaie) dont la soumission conjointe au marché avait, pour Polanyi, marqué le signal de l'avènement d'un marché autorégulateur* » (Ibid., p. 157). La démarchandisation prend forme dans les pratiques liées par exemple à la préservation de l'environnement ou à la constitution d'une propriété sociale (pour la terre)⁶⁴, à la finance solidaire (pour la monnaie)⁶⁵, au commerce équitable⁶⁶ ou à l'insertion par l'activité économique⁶⁷ (pour le travail), à l'accessibilité aux services nécessitant souvent l'intervention des pouvoirs publics⁶⁸, etc. (Alcolea-Bureth, 2004 ; Gardin, 2006).

Il est néanmoins nécessaire de souligner les ambiguïtés et les tensions auxquelles se trouvent confrontées ces pratiques. Par exemple, « *pour les structures d'insertion par*

⁶³ Nous reviendrons dans le chapitre 6 sur l'articulation entre l'encastrement social, issu des travaux de Granovetter, et l'encastrement politique, tiré des travaux de Polanyi.

⁶⁴ C'est le cas par exemple du mouvement Terre de Liens, qui vise à « *changer le rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière* » (<http://www.terredeliens.org>). Le portage collectif de la propriété s'organise par la rotation des actionnaires de la Foncière qui y investissent leur épargne (principe d'épargne tournante).

⁶⁵ « *L'analyse de la nature et des formes de l'encastrement de l'épargne et de l'investissement solidaires met (...) en évidence que les liens financiers prennent la forme de véritables liens sociaux. En effet, les motivations des épargnants et des investisseurs ne sont pas fondées sur la recherche de profit mais sur la lutte contre le chômage ou le développement économique local* » (Alcolea-Bureth, 2004, p. 290).

⁶⁶ « *La construction d'offres et de demandes de produits équitables est la conséquence d'engagements réciproques entre différentes organisations du commerce équitable du Nord et du Sud. Ces engagements réciproques impliquent des relations commerciales équitables* » (Alcolea-Bureth, 2004, p. 231-232).

⁶⁷ « *Les structures d'insertion par l'activité économique (...) essaient de mettre en pratique le droit du travail pour que les personnes en insertion ne soient plus des marchandises dont l'économie se passerait. Dans cet objectif, elles dérogent au marché en recevant des subsides publics pour compenser la moindre productivité, les besoins de formation, d'accompagnement social... des salariés recrutés, mais aussi en parvenant à nouer des relations de ventes de biens et de services prenant en compte leurs objectifs sociaux* » (Gardin, 2006, p. 97, souligné par l'auteur).

⁶⁸ « *La logique qui préside aux relations purement marchandes s'applique mal aux prestations personnelles pour plusieurs raisons : la reproduction sociale, car ces services ont un fort contenu relationnel et éthique ; l'asymétrie de la situation entre le prestataire et le bénéficiaire ; le prix lié à l'intensité très élevée de la main-d'œuvre ; une exigence de qualification sociale plus que technique* » (Commission européenne, 1995a, p. 27, cité par Gardin, 2006, p. 92).

l'économie et pour les acteurs du commerce équitable, c'est la reconnaissance du travail, du droit au travail et du statut des producteurs qui conduit à refuser une soumission au marché du travail. Pourtant, et cela souligne les limites des tentatives de réencastrement du marché portées par ces expériences, elles entendent se situer aussi sur le marché standard de la vente de biens et services » (Gardin, 2006, p. 94).

Par ailleurs, des tensions peuvent également apparaître avec la redistribution. En effet, l'intervention des pouvoirs publics peut prendre différentes formes (*Ibid.*) :

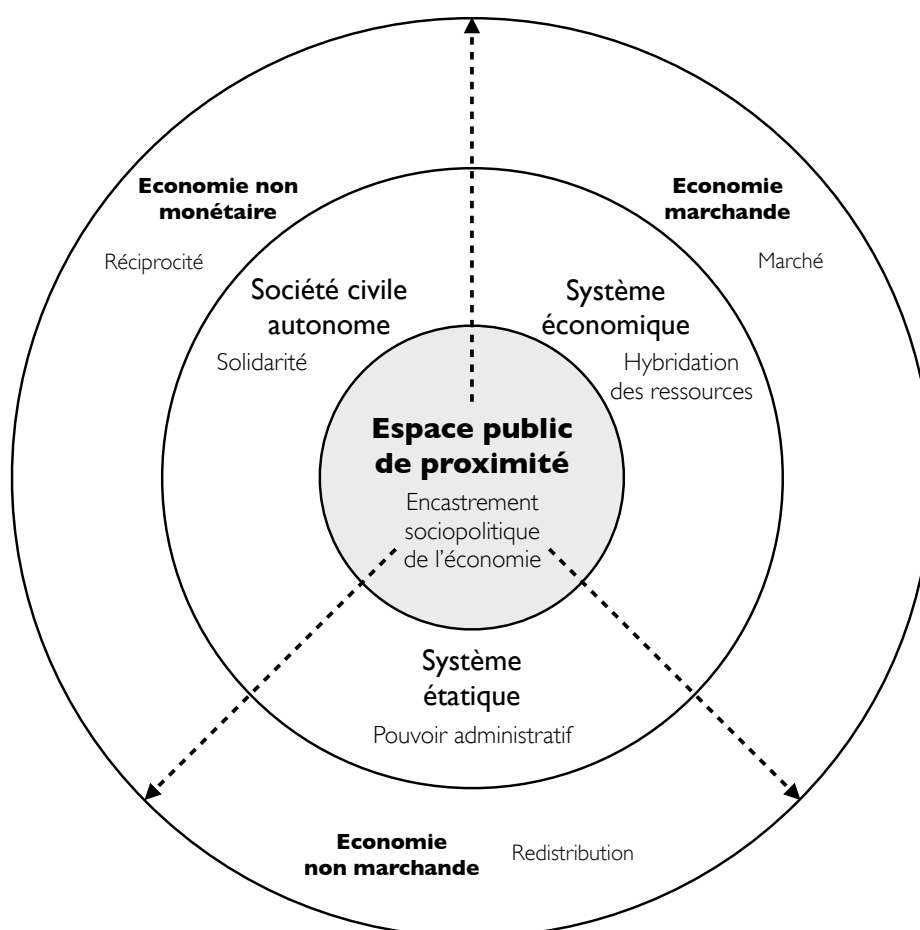
- la régulation tutélaire, soit la délégation réglementée de la production des services sociaux ;
- la régulation de traitement social du chômage et de l'insertion, liée à l'inscription de l'activité dans le cadre des politiques d'emploi ;
- la régulation « quasi-marchande », qui repose notamment sur la solvabilisation de la demande et la mise en concurrence via les procédures d'appels d'offres ;
- enfin, la régulation conventionnée caractérisée par la co-construction des réponses apportées et la reconnaissance des spécificités des initiatives solidaires.

Ceci nous permet de souligner, compte tenu des critiques formulées dans le chapitre précédent, que « *la référence à une économie plurielle n'est sous-tendue par aucun présupposé de consensus : elle constitue une grille d'analyse qui présente l'avantage de respecter les faits et peut mettre à jour tant des complémentarités que des tensions et des conflits entre diverses polarités économiques* » (Laville, 2003b, p. 240).

Nous avons conclu dans la sous-section précédente que les pratiques d'économie solidaire, dans leur émergence, seraient porteuses d'une *dynamique* de changement institutionnel inhérente à leur dimension politique caractérisée par une prise de parole initiale au sein d'un espace public de proximité. Nous pouvons maintenant ajouter qu'elles le seraient également par leur dimension économique, marquée par le recours à différents principes de comportements économiques – la réciprocité, la redistribution et l'échange – permettant tout à la fois l'hybridation des ressources et le « *réencastrement sociopolitique du marché* » (Gardin, 2006, p. 165).

Pour conclure sur l'ensemble de ces éléments, l'économie solidaire, de par sa double dimension politique et économique, émerge donc en réaction par rapport aux institutions établies, « *autrement dit, elle formule un projet qui a pour visée le changement institutionnel, ce qui la positionne comme une institution intermédiaire entre les acteurs qui se regroupent en son sein et les systèmes institutionnels constitués.* Sa « *dimension d'espace public dans les sociétés civiles* » est de ce fait tout aussi caractéristique que sa structure socio-économique » (Laville, 2007a, p. 293). A partir de cela, nous en proposons une représentation schématique, s'appuyant sur le schéma précédent.

- Figure 3. L'économie solidaire comme création institutionnelle -



Source : fait par l'auteur

La double dimension politique et économique de l'économie solidaire renvoie donc à un double élargissement : l'élargissement de l'espace public et de la démocratie d'une part, et l'élargissement de l'économie à d'autres formes institutionnelles que le marché d'autre part. Ces dimensions sont par ailleurs fortement liées, notamment par le principe de réciprocité qui apparaît à la fois comme une *modalité d'action politique* (Chochoy, 2012a) et comme une ressource essentielle participant au *modèle économique pluriel* des initiatives.

Par ailleurs, cette réaffirmation du politique et ce décroisement des sphères politique et économique sont fondamentaux dans la théorisation de l'économie solidaire, car non seulement ils permettent d'interpréter les initiatives comme tentatives de *réencastrement de l'économie*, mais aussi, de manière liée, ils sous-tendent la dynamique de changement institutionnel dont les initiatives sont porteuses.

Ceci nous amène donc au point suivant. Après avoir appréhendé l'émergence de l'économie solidaire en tant que création institutionnelle, il convient de considérer la visée de changement institutionnel en tant que telle. Autrement dit, de quelles manières les initiatives d'économie solidaire peuvent-elles être des leviers de changement des institutions existantes ? L'accent a jusqu'ici été mis sur l'émergence des pratiques d'économie solidaire et sur le changement qu'elles représentent en elles-mêmes. Néanmoins, on peut s'interroger sur le changement qu'elles cherchent à impulser auprès des autres acteurs de l'économie.

2.1.2. De la création institutionnelle au changement des institutions existantes

Cette sous-section propose une première approche du changement institutionnel dont l'économie solidaire peut être porteuse, non plus dans son émergence, comme création institutionnelle en réponse à une insuffisance institutionnelle, mais dans son intentionnalité. En d'autres termes, nous cherchons à percevoir de quelle(s) manière(s) est appréhendé le changement des institutions existantes dans la théorisation de l'économie solidaire. Si « *les pratiques porteuses d'une avancée dans la direction d'une*

économie et d'une démocratie plurielles sont présentes, la question qui se pose alors porte sur le type de changement social qu'elles peuvent induire » (Laville, 2010, p. 292).

Les réflexions sur cette question concernent essentiellement les points suivants (Fraisie, 2003, 2007 ; Guérin, 2007 ; Laville, 2003b, 2007a, 2010, 2013), qui nous donnent de premières pistes d'analyse du changement institutionnel.

- Le premier point interroge le rapport au processus d'*institutionnalisation*.

Cette interrogation est notamment liée à l'institutionnalisation que l'économie sociale a connue et la perte de sa dimension politique subséquente mise en avant par les tenants de l'économie solidaire. *« A l'inverse, l'économie solidaire propose de mettre au centre de l'analyse l'enjeu d'institutionnalisation dans sa complexité, entre isomorphisme et changement » (Laville, 2013, p. 26).* Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, si l'économie sociale a produit ou au moins préfiguré des changements non négligeables (comme l'avènement des systèmes de sécurité sociale), les structures qui s'en réclament se sont progressivement adaptées à leur environnement institutionnel : marchandisation pour les coopératives, instrumentalisation voire marchandisation pour les mutuelles et les associations. L'institutionnalisation est donc un processus double, elle peut aussi bien se traduire par des changements structurels que par un processus tendanciel d'isomorphisme institutionnel. *« L'institutionnalisation est ambivalente. Elle doit être analysée comme un processus complexe, soumettant l'associationnisme à une intégration systémique, mais pouvant aussi reconnaître partiellement sa portée instituante. A une vision tranchée de l'institutionnalisation peut donc être substituée une vision plus nuancée dans laquelle des pratiques sont susceptibles à la fois de subir une intégration et de modifier un devenir qui ne saurait être appréhendé dans les seuls termes de la reproduction » (Laville, 2010, p. 277).*

On pourrait ainsi parler d'« *institutionnalisation positive* » à la manière de Bouchard (2005)⁶⁹, lorsque les initiatives solidaires modifient le cadre institutionnel qui

⁶⁹ L'emploi de cette expression peut s'apparenter à un jugement de valeur si l'on oublie de prendre en considération la visée initiale des initiatives.

légitime alors leurs pratiques. Le terme de « changement institutionnel » que nous lui préférons nous semble aussi approprié pour évacuer l'ambiguïté, au sens où l'intégration des normes dominantes au sein des structures (l'« institutionnalisation négative ») renvoie au phénomène d'isomorphisme institutionnel (de l'organisation non lucrative vers l'entreprise capitaliste). Par changement institutionnel, on entendra ainsi la portée instituante de l'économie solidaire que nous interrogeons ici.

- Le deuxième point concernant l'analyse du changement institutionnel dont serait porteuse l'économie solidaire, met l'accent sur la pertinence d'une approche compréhensive des *pratiques*, dans une *perspective institutionnaliste*.

« Pour [Mauss et Polanyi], la véritable transformation ne peut être recherchée qu'à partir d'inventions institutionnelles ancrées dans des pratiques sociales (...). Il s'agit de s'appuyer sur des pratiques pour informer sur leur existence, les étudier et les renforcer, autrement dit partir du « mouvement économique réel » et non pas d'un projet de réforme sociale plaquée sur la réalité. (...) Même si elle est difficile à obtenir, la reconnaissance des pratiques associationnistes dans les politiques publiques constitue de ce point de vue un enjeu majeur » (Laville, 2010, p. 297, souligné par nous). Une approche par les pratiques induit de fait une forte temporalité qui vient relativiser l'idée de changement révolutionnaire. Néanmoins, la pratique ne doit pas occulter les revendications et le militantisme qui la motivent, ni les rapports de force sous-jacents. « Envisager la transformation sociale par la seule pratique économique conduit à faire l'impasse sur les médiations politiques » (Laville, 2003b, p. 237). Ceci fait écho à la sous-section précédente dans laquelle nous avons mis en évidence la double dimension économique et politique des initiatives solidaires, la seconde subordonnant en théorie la première.

Par ailleurs, on retrouve également ici Polanyi, qui apparaît comme un auteur central dans l'analyse du changement institutionnel. Notamment, « le débat sur les différentes acceptions de l'économie (...) permet d'enrichir la discussion sur les leviers potentiels du changement et les conditions d'une transition » (*Ibid.*, p. 237). Celui-ci est couramment affilié à l'institutionnalisme originaire en économie (Chavance, 2007), courant sur lequel nous nous appuierons donc par la suite afin d'approfondir et d'élargir

l'analyse. Mauss était quant à lui un anthropologue, considéré comme le père de la discipline en France. A suivre Guéry (2001) et Laville (2003b, 2007a), ses réflexions n'étaient pas très éloignées de celles des institutionnalistes : « *Pour Mauss, les représentations individuelles induisent des actions et pratiques sociales que les institutions normalisent par la politique traçant le cadre dans lequel les pratiques peuvent se déployer et influant en retour sur les représentations* » (Laville, 2007a, p. 108)⁷⁰.

- Le troisième point souligne l'importance des *réseaux* pour que l'économie solidaire puisse peser sur les régulations locales et globales.

En effet, pour Fraisse (2007), « *les réussites micro-économiques ne pourront se développer sans changer les régulations macro-économiques* » (p. 225). Pour l'auteur, l'économie solidaire ne peut se cantonner à l'échelle du territoire de proximité pour prétendre faire modèle de développement, il s'interroge d'ailleurs « *sur la capacité des acteurs et des réseaux de l'économie solidaire à initier des espaces publics susceptibles de peser sur de nouveaux compromis institutionnels tant au niveau national, européen que mondial. C'est pourtant à ces échelles que se joue la reconnaissance d'autres modes de production et de régulation que le marché* » (Fraisse, 2003, p. 143-144).

Selon Guérin (2007), « *quelques expériences montrent pourtant que l'action locale, dès lors qu'elle est structurée en réseau et relayée à un niveau régional ou national, est tout à fait capable de provoquer des changements institutionnels* » (p. 266). Les deux auteurs soulignent ainsi l'importance jouée par les réseaux dans la dynamique de changement institutionnel. Le processus s'amorce le plus souvent par une reconnaissance gouvernementale et par un soutien officiel à l'économie solidaire, sans pour autant parvenir jusqu'à une véritable influence sur les lieux de pouvoirs et sur les régulations qui en découlent. D'où le dernier point.

⁷⁰ Mauss s'inscrivait dans la tradition sociologique française initiée par Durkheim, son oncle. Selon Guéry (2001), ce qui différencie les sociologues durkheimiens des économistes institutionnalistes dans l'étude des institutions est leur point de départ : le fait social qui précède l'institution pour les premiers, et l'institution proprement dite pour les seconds. Leurs démarches respectives sont donc inversées. Néanmoins, Mauss se serait insurgé sur un tel confinement du domaine de la sociologie (*Ibid.*), et Veblen, considéré comme le père fondateur de l'institutionnalisme américain, était également sociologue (Della Faille, Gagnon, 2007 ; Gagnon, Della Faille, 2007).

- Le quatrième et dernier point concerne le rôle des *pouvoirs publics* dans le changement institutionnel.

Si « *une action pragmatique et une action politique peuvent se nourrir et se renforcer mutuellement* » (Guérin, 2007, p. 267), l'enjeu renvoie plus largement à la reconnaissance par les pouvoirs publics d'autres formes d'entrepreneuriat et d'innovation, qui infléchissent les politiques publiques vers un nouveau modèle de développement (Fraisie, 2007). Dans ce sens, une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire représente déjà une rupture « *alors que le cloisonnement entre économique et social était, par construction, le gage de leur complémentarité dans l'architecture institutionnelle des sociétés salariales* » (Laville, 2007a, p. 298)⁷¹.

Par ailleurs, il est également question ici des rapports de force entre acteurs et pouvoirs publics, dans lesquels interviennent notamment des formes de résistance face à des expériences nouvelles qui interrogent les modèles de développement habituels (Laville, 2013). Ces rapports de force tiennent également à la relation conflictuelle que peuvent entretenir le pouvoir administratif (la démocratie instituée) et le pouvoir communicationnel (l'espace public autonome). Le changement institutionnel prend ici la tournure d'un changement démocratique (Laville, 2007b). « *Il ne s'agit pas, avec la réactualisation de l'économie solidaire, de remplacer l'Etat par la société civile dans une perspective philanthropique, mais de renforcer la solidarité démocratique en combinant la solidarité redistributive avec une solidarité plus réciprocaire pour renforcer la capacité d'auto-organisation de la société* » (Laville, 2013, p. 26).

Le cadre institutionnel apparaît donc comme un facteur déterminant dans l'institutionnalisation des pratiques de l'économie solidaire. « *Dans cette problématique de l'institutionnalisation, ce sont bien les interactions entre politiques publiques et associations qui délimitent en grande partie le champ des possibles pour ces dernières* » (Ibid., p. 27). Ceci revient selon l'auteur à étudier l'encastrement politique des initiatives, pris ici dans le sens des interactions entre ces dernières et les pouvoirs

⁷¹ Toute une rhétorique se développe également autour des notions d'entrepreneuriat social et d'innovation sociale dans les instances publiques. Néanmoins, on peut difficilement parler d'une évolution des représentations de l'économie, à l'heure où le *New Public Management* étend les principes de gestion de l'entreprise à l'administration publique. Nous reviendrons sur ces éléments dans le chapitre 4, nous y ferons notamment le lien entre innovation sociale, *New Public Management* et entrepreneuriat social.

publics dont résultent des effets mutuels variables dans le temps, ce dont témoigne l'histoire de ces deux derniers siècles.

Résumons ici les éléments dont nous disposons sur l'analyse du changement institutionnel dans le cadre théorique de l'économie solidaire :

- l'institutionnalisation « positive » est un processus complexe et progressif d'intégration *et* de changement systémique ;
- l'analyse de ce processus requiert une approche compréhensive des pratiques, dans une perspective institutionnaliste ;
- la structuration en réseaux apparaît comme un élément déterminant de la dynamique de changement institutionnel ;
- de même que le rôle des pouvoirs publics dans la reconnaissance d'autres formes d'entrepreneuriat et d'innovation, ce qui revient à étudier l'encastrement politique des initiatives.

Pour conclure sur ces éléments, la visée de changement institutionnel est inhérente à la conceptualisation de l'économie solidaire. Si l'analyse nous paraît davantage centrée sur l'émergence des initiatives et la création institutionnelle dont elles relèvent, elle offre des pistes sur le changement des institutions existantes que nous allons creuser ici, dans une autre perspective que celle du changement démocratique.

En effet, il nous semble pertinent d'approfondir la question des mécanismes par lesquels les pratiques d'économie solidaire peuvent se diffuser et impulser un changement institutionnel, dans une perspective institutionnaliste, *auprès des autres acteurs de l'économie*, ne relevant pas *a priori* de l'économie sociale et solidaire. On pourra également parler d'économie ou de structures dites « classiques »⁷².

L'introduction de l'économie classique dans la problématique du changement institutionnel est motivée par les deux éléments suivants.

⁷² Il s'agit de la terminologie employée par les acteurs de l'ESS.

- Premièrement, par le cadre théorique offert par la théorie de l'économie solidaire, dans lequel l'accent est mis à la fois sur les risques d'isomorphisme, et en même temps sur la capacité des initiatives à modifier le cadre institutionnel. Ceci nous interroge sur la possibilité de voir s'opérer une forme de « contre isomorphisme », ou « isomorphisme inversé », qui amènerait les structures dites classiques à adopter des pratiques solidaires.
- Deuxièmement, par le cadre empirique dans lequel cette thèse est immergée. En effet, et cela sera l'objet de la deuxième section, la question du changement institutionnel se pose plus ou moins explicitement à plusieurs niveaux :
 - d'une part, dans le cadre des réflexions et travaux initiés par un groupe de chercheurs du Centre de Recherche sur l'Industrie, les Institutions et les Systèmes Economiques d'Amiens (CRIISEA) sur les pratiques solidaires qui a nourri la création de l'Institut Godin, et au sein desquels nous avons réalisé ce travail de recherche ;
 - et d'autre part, dans le cadre de la mise en place en Picardie d'un Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire, qui, nous le verrons, met en avant la nécessité de « décroisonner » l'ESS pour « changer d'échelle ».

Nous aborderons donc ce second élément dans la section suivante, ce qui nous permettra d'opérer une première confrontation entre le terrain et les débats théoriques précédents, en situant la question du changement institutionnel porté par l'économie solidaire au sein de l'espace picard.

Section 2. Une première approche de l'économie solidaire en Picardie

Afin de situer la question du changement institutionnel porté par l'économie solidaire au sein de l'espace picard, nous reviendrons dans un premier temps sur les travaux académiques (théoriques et empiriques) qui ont initié la notion de « pratiques solidaires » sur le territoire, dans la lignée desquels nous nous inscrivons. Dans un

deuxième temps, nous proposerons une approche empirique des éléments théoriques développés jusqu'ici, reposant principalement sur une analyse qualitative.

2.2.1. Les travaux académiques du CRIISEA sur la notion de pratiques solidaires

En 2002, un Pôle Régional de Recherche en Sciences Humaines et Sociales (le Pôle SHS) a été mis en place en Picardie dans le cadre d'un projet intitulé « Conduite des changements ». Ce projet de recherche était conjointement mené par l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et le Conseil Régional de Picardie. Il s'est étendu sur la période 2002-2005.

La notion de « pratiques solidaires » apparaît alors dans les travaux d'un groupe de chercheurs du CRIISEA, coordonné par Azaïs et Girard. Au sein de ce groupe, la recherche a plus particulièrement porté sur les « *Nouvelles formes de travail et dynamiques territoriales en milieux urbain et métropolitain : une interprétation à partir des enseignements de l'économie solidaire* » (Azaïs, Girard, 2002)⁷³.

Pour ces chercheurs, une approche de la solidarité par les pratiques permet de dépasser certaines limites propres aux autres approches traditionnelles de la solidarité, celles de l'économie sociale et du tiers secteur, mais aussi de l'économie solidaire.

- Elle permet tout d'abord de mieux percevoir la complexité des phénomènes économiques (Fontaine, 2005).
- Elle permet ensuite d'éviter la multiplication des interprétations en fonction des contextes institutionnels, culturels et historiques : « *les mêmes termes recouvrent des réalités différentes selon les contrées, ce qui rend difficile tout exercice comparatif* » (Azaïs, Girard, 2006, p. 10). En effet, l'économie sociale et solidaire a des significations différentes de part et d'autre de l'Atlantique, mais aussi au Nord et au Sud.

⁷³ Les rapports intermédiaires de recherche n'ont pas été publiés. Le rapport de 2003 « *Les pratiques solidaires en Picardie, une première approche* » (CRIISEA, 2003) pour le programme de recherche « Economie sociale et solidaire en région » (DIES, MIRE) est issu de ces travaux et disponible en ligne, URL : <http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/r36.pdf>.

- Elle prend forme dans une critique qui se veut réaliste, considérant que la solidarité se déploie dans toute l'économie : « *la réalité nous révèle que nombre d'initiatives teintées de solidarité ne sont pas que l'apanage de structures relevant de l'économie sociale ou de l'économie solidaire ou de ces deux branches à la fois de l'économie* » (Azaïs, Girard, 2006, p. 10). Par ailleurs, l'appartenance affichée à l'économie sociale et solidaire ou ses valeurs ne peut à elle seule garantir une mise en pratique de la solidarité. « *Nous avons tout d'abord constaté que les actions et les institutions qui se réclament d'une approche solidaire ne le sont pas forcément et ont des pratiques qui relèvent davantage de mécanismes dignes du régime concurrentiel* » (Ibid., p. 9). Il est ici question d'isomorphisme institutionnel.
- Enfin, la solidarité ne prendrait pas inéluctablement place entre le public et le privé ; raisonner en termes de pratiques solidaires « *évite le découpage imperméable entre ce qui est solidaire et ce qui ne l'est pas et met en lumière des couplages inédits, ou invisibles auparavant, entre les acteurs des deux secteurs historiques des sociétés contemporaines* » (Fontaine, 2004, p. 5, souligné par l'auteur).

Les « pratiques solidaires » telles qu'elles sont appréhendées ici sont dès lors davantage issues d'une approche de la solidarité par l'économie solidaire que par l'économie sociale, cette dernière considérant la solidarité comme le fait d'un secteur particulier de l'économie et ayant subi de vives critiques quant à ses « dérives » isomorphiques, comme nous l'avons vu précédemment. « *La mise en perspective sur les pratiques fait sortir l'analyse de son caractère sectoriel* » (Ibid., p. 6) ou encore « *le terme d'économie solidaire renvoie plus à des pratiques qu'à un secteur au sens traditionnel du terme* » (Azaïs, Girard, 2002, p. 7).

Selon les auteurs, les « pratiques solidaires » définissent les contours de nouveaux rapports sociaux, dans lesquels interviennent plusieurs notions telles que la proximité, la démocratie, le lien social ou encore l'utilité sociale. Ces pratiques se déploieraient donc dans l'économie et les organisations, quelles qu'elles soient. « *Elles jouent un rôle de liant dans les rapports sociaux et redonnent au concept de solidarité toute la brillance*

de son acception étymologique, « tenir ensemble » (*in solidum*) » (Azaïs, Girard, 2006, p. 10).

Enfin, les pratiques solidaires sont abordées par les auteurs à un niveau méso-économique, faisant du territoire l'espace fondamental au sein duquel elles prennent sens. « *Les pratiques solidaires sont définies (...) comme étant participatives et qualifiantes, prenant corps sur le territoire par la combinaison de l'engagement social à l'initiative économique* » (Fontaine, 2005, p. 2). La mise en synergie de formes d'activités plurielles (formes de travail, de participation, de ressources) sur le territoire ont amené les chercheurs à formuler la notion de « bassin de solidarité » : « *Le " bassin de solidarité " correspond à un territoire à l'intérieur duquel les habitants trouvent l'ensemble des services de proximité (entraide, assistance, convivialité) dont ils ont besoin et où à leur tour les structures sociales et solidaires rencontrent les ressources nécessaires pour répondre à leur demande. Ce territoire est le lieu d'expression d'identités de groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire et de leur singularité, les dimensions politique et symbolique jouant pleinement leur rôle. Dès lors, l'idée selon laquelle le territoire est espace de vie, espace social et espace vécu prend consistance et les sentiments d'appartenance, d'identité collective font sens, en ce qu'ils conditionnent le rapport aux autres. Par là même, c'est la notion de dynamique territoriale qui gagne en épaisseur* » (Azaïs, 2002, p. 18).

Ces travaux ont donné lieu à une étude (CRIISEA, 2003) dans le cadre du programme de recherche national « Economie sociale et solidaire en région »⁷⁴. L'étude en Picardie a porté, d'une part, sur une première approche des pratiques solidaires au sein de structures institutionnelles clairement identifiées, en l'occurrence les associations picardes (formelles) et, d'autre part, sur une approche des relations de solidarité non institutionnalisées mises en œuvre par les populations locales (*i. e.* les associations informelles – sans statut loi 1901, les réseaux familiaux et de voisinage). « *En définitive nous avons exclu les mutuelles, les coopératives et évidemment les*

⁷⁴ Ce programme a fait l'objet d'un ouvrage (Chopart, Neyret, Rault, 2006).

structures qui sont en dehors de l'économie sociale. Restent alors les associations formelles et informelles » (CRIISEA, 2003, p. 18).

L'étude sur les populations locales a concerné la nature de la solidarité à partir des réseaux mobilisés (familial, voisinage, collègues de travail) en fonction de quatre territoires représentatifs des zones d'approche prédéfinies (rural agricole, rural industriel, urbain industriel, urbain tertiaire). *« Notre enquête a permis de repérer trois types de pratiques solidaires : Une solidarité réactive basée sur des réseaux différenciés. Une solidarité productive basée sur des réseaux communautaires. Une solidarité raisonnée basée sur des réseaux d'affinité » (Ibid., p. 69).*

Celle sur les associations formelles a pris la forme d'une enquête quantitative (ancienneté, budget, modes de financement, emploi, qualification, rémunérations, etc.) et qualitative sur le fondement perçu des associations. Cette dernière a consisté à *« cerner l'image que les acteurs enquêtés avaient d'eux-mêmes. En leur proposant de noter les valeurs qui, selon nous, déterminent les pratiques solidaires, nous pensons pouvoir rendre compte de la teneur de ces pratiques » (Ibid., p. 36).* Les « valeurs » en question renvoyaient aux principes suivants : réciprocité, non lucrativité, don, proximité, démocratie, hybridation, utilité sociale, lien social.

Nous ne développerons pas davantage ces travaux ici ; notons cependant que l'approche par les pratiques d'économie solidaire que nous privilégions dans notre recherche s'inscrit dans la continuité des travaux initiés par ces chercheurs du CRIISEA, en ayant pour originalité non seulement d'étudier les pratiques d'autres structures institutionnelles, qu'elles relèvent de l'économie sociale ou non, mais aussi d'analyser les pratiques réelles des acteurs⁷⁵ et leur diffusion dans une perspective de changement institutionnel⁷⁶. Dans cet ordre d'idées, soulignons également que les notions de territoire et de réseau apparaissent ici comme des éléments clés pour appréhender les dynamiques liées aux pratiques solidaires.

⁷⁵ Ceci est au fondement de la création de l'Institut Godin.

⁷⁶ Dans le chapitre 5 nous analyserons les pratiques solidaires de deux initiatives coopératives en utilisant la méthodologie du « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires » élaborée par l'Institut Godin à partir des travaux du CRIISEA. Puis dans le chapitre 6, nous chercherons à percevoir la diffusion de ces pratiques auprès des acteurs et des habitants des territoires sur lesquels se déploient ces initiatives.

Nous proposons maintenant une première approche empirique des éléments théoriques que nous avons développés jusqu'ici, afin de situer notre propos par rapport au terrain.

2.2.2. L'économie solidaire en Picardie : approche empirique

Dans un premier temps, nous caractériserons l'ESS en Picardie à partir des données statistiques dont nous disposons. Nous montrerons ainsi les limites de cette démarche avant de nous appuyer sur une analyse qualitative plus appropriée pour notre propos.

2.2.2.1. L'ESS en Picardie : quelques chiffres clés

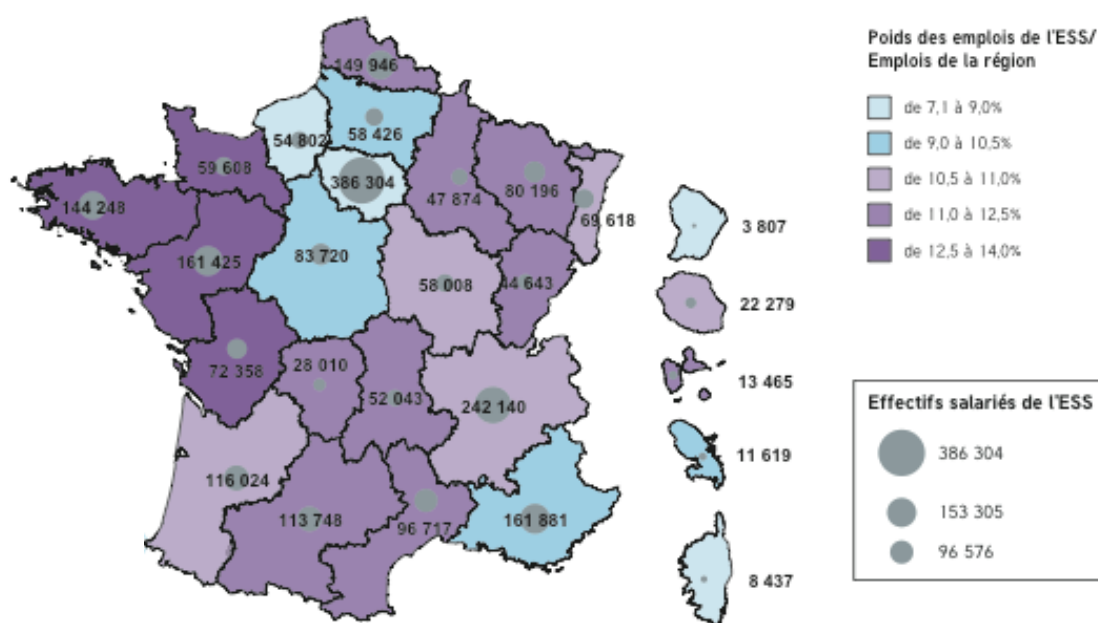
Les dernières données de l'INSEE pour l'Observatoire national de l'ESS (CNCRES) ainsi que pour l'Observatoire de l'ESS en Picardie (CRESS) offrent un aperçu global de l'ESS en France et en région. Il convient de préciser que ces études statistiques répondent à des critères standards nationaux qui privilégient la clé d'entrée sectorielle de l'économie sociale, les statuts juridiques facilitant la délimitation du périmètre d'observation⁷⁷.

Selon l'INSEE Picardie (2012), l'ESS représente 10,3 % des effectifs salariés de la région Picardie en 2010, ce taux est en augmentation par rapport à 2006 où il s'élevait à 9,7 %. Si ce chiffre est équivalent à la moyenne nationale de la même année, la Picardie se classe cependant au 17^e rang des régions de la métropole, la moyenne française étant tirée à la baisse par le faible poids de l'ESS en Ile-de-France (7,1 % de l'emploi). En

⁷⁷ « Depuis juillet 2008, le périmètre statistique de l'ESS a été normalisé conjointement par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), le Conseil national des Chambres de l'ESS (CNCRES) et l'expertise de la DIISES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale). Il est constitué d'une série de codes juridiques regroupés en quatre famille : Associations (associations loi 1901, 1908) Coopératives (coopératives d'usagers, de production, multisociétaires, d'entreprises et coopératives bancaires), Mutuelles (mutuelles de santé et prévoyance, mutuelles d'assurance), Fondations » (CNCRES, 2012, p. 10).

outre, la croissance de l'ESS en Picardie est plus faible que dans le reste du pays. En effet, si les créations d'établissements picards sont plus importantes que les disparitions entre 2006 et 2010 (hormis pour les coopératives), les établissements pérennes (d'au moins 5 ans) voient majoritairement, pour plus des deux tiers d'entre eux, leurs effectifs stagner ou diminuer. *« Par conséquent, l'essor des effectifs de l'ESS en Picardie s'explique essentiellement par le développement du nombre de ses établissements et non par une évolution favorable de l'emploi dans les unités déjà existantes »* (INSEE Picardie, 2012, p. 2).

- Figure 4. Les emplois de l'économie sociale et solidaire en région -



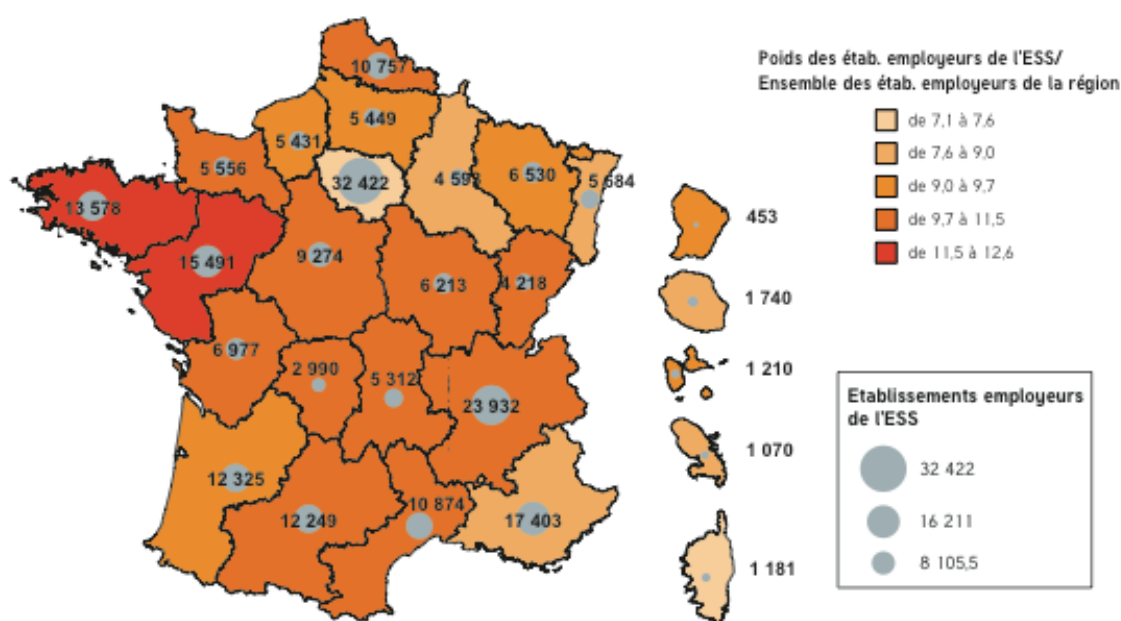
Source : INSEE CLAP 2010 - Traitement : Observatoire national de l'ESS - CNCRES

Par ailleurs, l'augmentation de l'emploi de 5,9 % dans l'ESS picarde entre 2006 et 2010 contraste avec la perte d'emplois de 0,8 % dans l'ensemble de l'économie régionale sur la même période. Cette tendance est encore plus marquée avec la crise : l'ESS augmente ses effectifs de 2,4 % entre 2008 et 2010, tandis que l'économie dans son ensemble perd 2,3 % de ses effectifs. Ceci vient appuyer la tendance nationale régulièrement mise en avant par les réseaux : *« L'ESS a permis des créations d'emplois soutenues et plus importantes que dans le reste de l'économie jusqu'en 2010 (autour de*

2 % de croissance par an depuis 2008), signe d'une bonne résistance à la crise en cours » (CNCRES, 2012, p. 3).

Le nombre d'établissements employeurs de l'ESS s'élève à 5 449 en région Picardie (soit plus de 9 % des établissements employeurs de la région), ce qui est peu comparé à de nombreuses régions (voir la carte ci-dessous). En termes relatifs elle se trouve néanmoins dans la moyenne haute des régions les moins dotées (moins de 9,7 % des établissements employeurs). Au total, les établissements de l'ESS en Picardie représente 2,4 % du total des établissements de l'ESS en France, qui s'élève à 222 900.

- Figure 5. Les établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire en région -

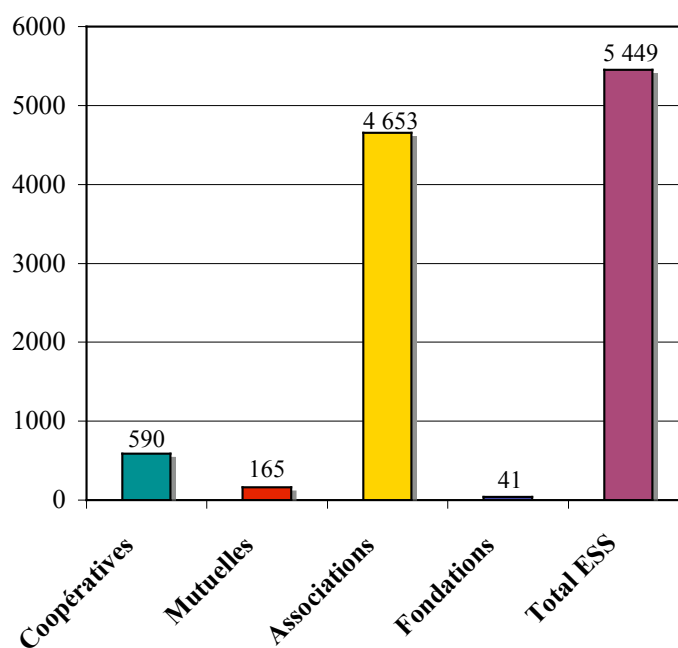


Source : INSEE CLAP 2010 - Traitement : Observatoire national de l'ESS - CNCRES

Ces établissements sont principalement associatifs, en région Picardie (à 85,4 %) comme en France (84,7 %), viennent ensuite les coopératives (respectivement 10,8 % et 11,6 %), les mutuelles (3,6 % et 3 %) et les fondations (0,8 % et 0,6 %). Les associations sont également largement prépondérantes dans les effectifs salariés de l'ESS, elles concentrent plus de 79 % de l'emploi (un peu moins au niveau national). Elles dépassent de loin les coopératives avec un peu plus de 13 % (comme au national),

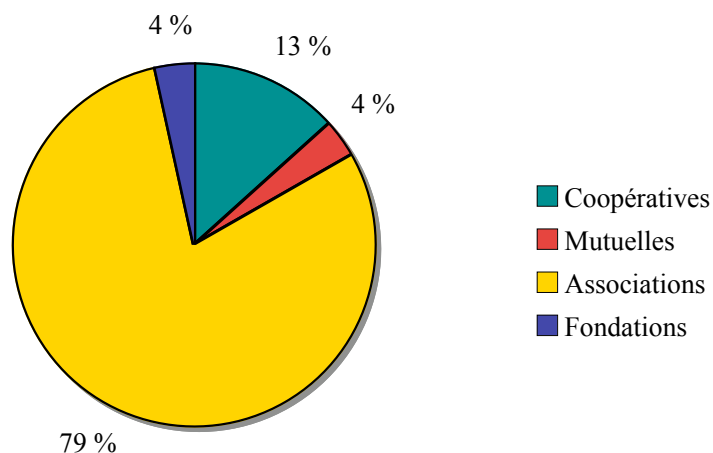
puis les mutuelles et fondations avec un peu moins de 4 % (respectivement 5 % et 3 % au national).

- Figure 6. Les établissements employeurs de l'ESS en Picardie par catégorie juridique, en valeur absolue -



Source : fait par l'auteur, à partir des données INSEE CLAP 2010
traitées par l'Observatoire régional de l'ESS et le CNCRES

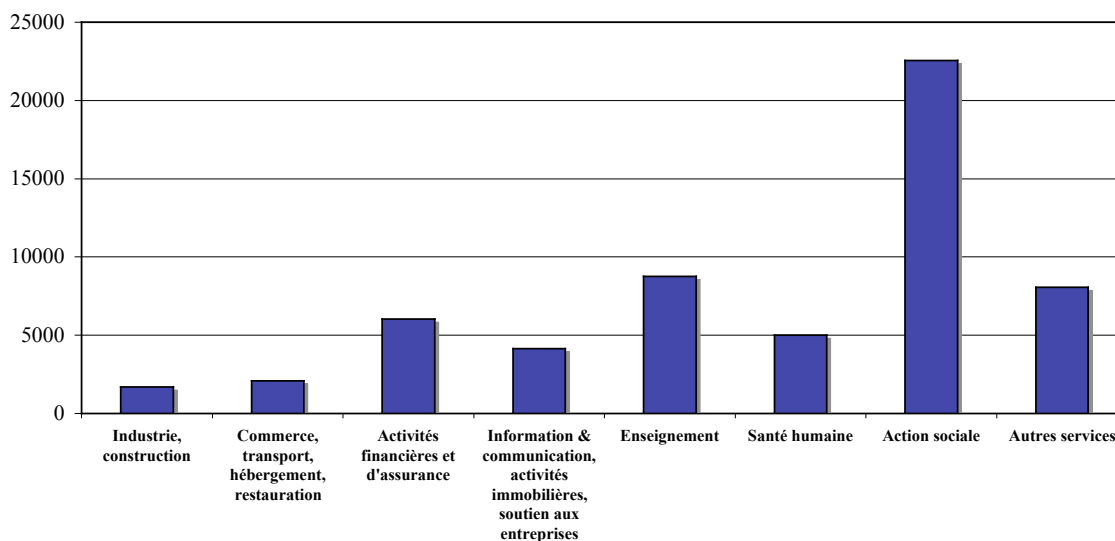
- Figure 7. Part des emplois de l'ESS en Picardie par catégorie juridique -



Source : fait par l'auteur, à partir des données INSEE CLAP 2010
traitées par Observatoire national de l'ESS et le CNCRES

Les effectifs salariés sont les plus importants dans l'action sociale, avec 22 544 salariés, il s'agit du secteur d'activités le plus représenté dans le milieu associatif. Viennent ensuite l'enseignement, les autres services, les activités financières et d'assurance qui emploient entre 5 000 et 10 000 salariés, les autres secteurs en comptent moins de 5 000.

- Figure 8. Les effectifs salariés de l'ESS en Picardie par secteur d'activités -



Source : fait par l'auteur, à partir des données INSEE CLAP 2010 -
INSEE Picardie (2012)

Si ces statistiques nous donnent une appréciation du poids et une caractérisation des activités de l'ESS en Picardie, elles en disent peu sur ce que nous cherchons à appréhender. Quelle visée de changement les acteurs ont-ils ? Comment se positionnent-ils par rapport aux différentes approches théoriques (tiers secteur, économie sociale, économie solidaire) et cela traduit-il leur intentionnalité ? Par quelles voies envisagent-ils le changement le cas échéant ? Pour répondre à ces questions, nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir recours à une analyse qualitative davantage ancrée dans la réalité et les pratiques des acteurs.

2.2.2.2. *Eléments de méthodologie pour une approche qualitative*

Afin de déterminer où se situent les acteurs de l'ESS en Picardie dans les débats précédents, nous nous sommes appuyée sur le Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PRDESS) que nous présentons ci-dessous.

- *Le PRDESS*

Ce PRDESS, voté en 2009, a inclus une phase de concertation tout au long de l'année 2011 : les « Assises Régionales de l'ESS »⁷⁸ pour lesquelles l'ensemble des acteurs de l'ESS en Picardie ont été invités à participer. Selon le chiffre donné par le Conseil Régional, près de 250 participants se sont mobilisés, de manière plus ou moins régulière. Nous nous sommes basée sur cet événement pour notre démarche empirique. Cette analyse a été menée de deux façons : par des observations participantes tout d'abord, puis par une analyse des comptes-rendus de la concertation, la plupart disponibles en ligne⁷⁹.

Il est nécessaire ici d'être prudent sur la représentativité des données à partir desquelles nous avons travaillé⁸⁰. C'est la raison pour laquelle nous parlerons de tendance générale, plutôt que d'une analyse fine des acteurs, qui nécessiterait une enquête approfondie, voire au cas par cas. Quoi qu'il en soit, le plan d'action 2012-2015 qui fait suite à la concertation est issu de ces comptes-rendus, ce qui nous laisse penser que les représentations qui en découlent sont au moins celles qui sont retenues par les pouvoirs publics afin d'envisager les actions à mener dans le cadre du PRDESS.

La concertation s'est déroulée en deux phases, elle a été structurée sous formes d'ateliers, au nombre de quatre pour chaque phase qui s'est conclue par un bilan en séance plénière (le calendrier se trouve en annexe n° 2). Les deux phases concernaient respectivement l'« *analyse de l'existant et [l'] ébauche de perspectives* » et un « *travail sur les perspectives et [la] coordination* », dans une optique plus opérationnelle pour la phase 2.

⁷⁸ Cette concertation a été co-organisée par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) de Picardie, le Conseil Régional de Picardie et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Picardie.

⁷⁹ Sur le site de la concertation, URL : <http://www.concertationESSenpicardie.fr>.

⁸⁰ Les documents sur lesquels nous nous sommes appuyée ne peuvent en effet totalement échapper à la subjectivité de leurs auteurs.

Les ateliers de la phase 1 comprenaient deux séances chacun (de même que pour la phase 2), ils concernaient les thématiques suivantes :

- « *Structuration de l'ESS et mutualisation des moyens* » (atelier 1) ;
- « *Prospective, innovation et nouveaux gisements d'emplois* » (atelier 2) ;
- « *Développement intégré des territoires* » (atelier 3) ;
- « *Accompagnement et financement* » (atelier 4).

Les ateliers 3 et 4 ont été repris pour la phase 2 et les ateliers 1 et 2 ont été remodelés comme suit :

- « *Définition de la stratégie politique des acteurs* » (atelier 1) ;
- « *Appui et ressources* » (atelier 2) ;
- « *Accompagnement et financement* » (atelier 3) ;
- « *Développement intégré des territoires* » (atelier 4).

Nous avons travaillé à partir des comptes-rendus de chaque atelier et séance plénière, mais nous n'avons disposé que de deux comptes-rendus pour les ateliers de la phase 2. Quant au bilan de celle-ci, il est apparu sous forme de synthèse finale retraçant les objectifs initiaux du PRDESS et la démarche participative mise en œuvre, et débouchant sur un plan d'action 2012-2015. Nous nous sommes également servie de ce support pour l'analyse, sachant que contrairement aux autres, il s'agit d'un document du Conseil Régional, alors que les autres comptes-rendus sont communs aux trois structures organisatrices.

Nous nous sommes donc appuyée sur les huit comptes-rendus d'ateliers dont nous disposions, le bilan de la phase 1, et le document de synthèse finale présenté lors de la clôture des assises. Pour exploiter au mieux ces matériaux, nous avons mené une analyse textuelle de ces écrits avec le logiciel Alceste.

- *Le logiciel Alceste*⁸¹

Il s'agit d'un logiciel d'analyse automatique de données textuelles utilisé en psychologie sociale à l'origine⁸², mais qui s'emploie maintenant dans d'autres disciplines des sciences humaines, encore timidement en économie (Defalvard, 2005)⁸³. Il repose sur l'hypothèse selon laquelle le discours reflète la perception du monde qu'a le sujet qui l'énonce. Autrement dit, le « monde lexical » adopté par le sujet traduit sa position sur les thèmes abordés.

Le logiciel Alceste réalise une analyse quantitative du texte qui lui est soumis, en fonction du vocabulaire employé. L'intérêt d'avoir recours à ce type de logiciel est d'obtenir une catégorisation du texte plus objective. Préalablement à son utilisation, nous avons mené une analyse « manuelle » de notre corpus, en ciblant le vocabulaire par rapport à ce que nous cherchions à percevoir⁸⁴. Le logiciel quant à lui analyse finement l'ensemble du vocabulaire présent dans le corpus⁸⁵, les conclusions que l'on peut en tirer ne sont cependant pas très éloignées de celles que nous avons initialement formulées. Nous nous éloignerons du logiciel quand cela nous semblera nécessaire, afin de compléter les éléments que l'on peut en tirer.

Il convient, avant de rendre compte des résultats de la démarche, de préciser quelque peu la terminologie et la méthode employées par le logiciel.

⁸¹ Alceste signifie Analyse des Lexèmes Cooccurents dans un Ensemble de Segments de Texte.

⁸² Le logiciel a été créé par M. Reinert dans les années 1980.

⁸³ Le choix de ce logiciel en particulier s'explique par le module de formation (d'une journée) proposé par l'Ecole doctorale auquel nous avons assisté.

⁸⁴ Nous avons alors choisi les mots (ou expressions) dont nous souhaitons étudier l'occurrence et la fréquence, ainsi que la co-occurrence, c'est-à-dire l'apparition simultanée de plusieurs mots. Ces mots étaient les suivants : ESS, économie sociale, économie solidaire, secteur, statut, valeurs, pratiques solidaires, politique, changement, décloisonnement, lucratif, capitaliste, marchand, entrepreneuriat (social), innovation (sociale), territoire (et toutes les déclinaisons telles que territorial, territorialisé, etc.), etc. La plupart de ces termes se sont imposés d'eux-mêmes par leur récurrence au cours d'une première lecture, leur pertinence a été confirmée par le logiciel.

⁸⁵ Pour le logiciel, nous avons préparé le corpus en excluant les titres des sections, les titres de travaux ou les noms de structures cités qui auraient fait gonfler « artificiellement » le résultat d'un mot et que nous avons donc remplacés par des acronymes. Par exemple, pour ne pas que soit comptabilisée l'apparition d'« innovation » dans « Agence Régionale de l'Innovation », nous l'avons remplacé par ARI.

Celui-ci analyse le contenu et l'organisation du texte en catégories selon la fréquence et la proximité des termes utilisés. Pour le comptage, Alceste s'appuie sur les radicaux sémantiques, autrement dit le plus petit dénominateur commun (on parlera de « lexème »), et compte les formes associées à ceux-ci⁸⁶ : par exemple, « territoria » pour comptabiliser ensemble « territorial », « territoriale », « territoriaux », etc. Il sera alors noté « territoria+ » pour signifier cette forme réduite de mot commune. Le logiciel analyse les lexèmes co-occurents, qui apparaissent en même temps dans le discours, pour classer le texte en « unités de contexte élémentaires » (u.c.e.). Chaque mot est replacé dans son contexte (le résultat de cette opération se nomme le « concordancier »), afin de faire apparaître les co-occurrences ou les segments répétés, mais aussi de préciser l'interprétation.

Le logiciel dégage plusieurs classes stables de vocabulaires et offre une classification descendante hiérarchique de ces classes qui permet de les situer les unes par rapports aux autres⁸⁷. Pour chaque classe, il fait apparaître :

- les présences significatives de lexèmes ;
- les formes associées à ceux-ci ;
- les absences significatives ;
- les unités de contextes élémentaires (le concordancier) ;
- les segments répétés ;
- et une classification ascendante hiérarchique des lexèmes⁸⁸.

Le chercheur doit nommer les classes, en fonction de leur contenu, sachant qu'un lexème peut apparaître dans plusieurs classes ou être spécifique à la classe. Il faut donc prendre en compte son degré d'association à la classe (le Khi2).

⁸⁶ La fréquence minimale d'un lexème doit être de quatre pour qu'il soit pris en compte.

⁸⁷ Une classification vise à établir une partition d'un ensemble en plusieurs classes, autrement dit à répartir les éléments de cet ensemble dans plusieurs groupes ou parties. Chacune des classes est homogène, et les classes se différencient les unes des autres. La classification est hiérarchique car elle prend la forme d'une suite de partitions emboîtées ; elle est représentée par un arbre binaire appelé dendrogramme. La classification descendante hiérarchique opère par subdivisions successives d'une classe plus importante, la première classe analysée correspondant à l'ensemble des éléments retenus (les unités de contexte élémentaires ici).

⁸⁸ A l'inverse de la classification descendante hiérarchique, la classification ascendante hiérarchique opère par regroupements successifs de deux éléments existants jusqu'à former une classe.

2.2.2.3. L'analyse du Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PRDESS)

A partir du corpus issu de la concertation régionale sur l'ESS, Alceste met en lumière quatre classes qui représentent en tout 64 % de l'ensemble des u.c.e. dégagées par le logiciel⁸⁹. Selon les graphiques ci-dessous, on voit apparaître une forte prépondérance de la classe 1, qui constitue plus de la moitié des u.c.e. classées (50,61 %). Viennent ensuite la classe 4 (20,82 %), puis les classes 2 (15,51 %) et 3 (13,06 %).

- Figure 9. Croisement des classifications -



Source : Alceste

⁸⁹ Il faut un minimum de 10 u.c.e. pour qu'une classe soit retenue.

Nous avons respectivement nommé ces classes :

- Définition et tension des acteurs de l'ESS (classe 1) ;
- Ingénierie de l'ESS (classe 2) ;
- Rhétorique de la concertation et dimension politique (classe 3) ;
- Stratégie de développement de l'ESS (classe 4).

Les classes ainsi définies ne sont *a fortiori* pas éloignées du cadre dans lequel elle s'insère, le PRDESS. Nous développons leur contenu ci-dessous.

- *Classe 1 : Définition et tension des acteurs de l'ESS*

La classe 1 semble doublement marquée, d'une part par le champ lexical de l'économie en général, et d'autre part, par des termes qui soulignent ou interrogent la place et la spécificité de l'ESS dans l'économie. C'est la raison pour laquelle nous l'avons intitulée de cette façon.

- Tableau 4. Présences significatives de la classe 1 (sélection) -

Forme réduite	Khi2	uce Classe 1	uce classés	%
econom+16	19	51	70	73 %
financ+er	15	23	27	85 %
specificite+	13	15	16	94 %
ESS	12	71	114	62 %
question+	12	21	25	84 %
marchand+	10	10	10	100 %
capitalis+me	10	10	10	100 %
li+er	9	9	9	100 %
specifique+	8	15	18	83 %
risque+	8	8	8	100 %
valeur+	7	14	17	82 %
attenti+f	6	6	6	100 %
particulier+	5	5	5	100 %
traditionn+el	5	5	5	100 %
offre+	5	7	8	88 %
prive+	4	4	4	100 %
lucrati+f	4	4	4	100 %
concurrentiel+	4	4	4	100 %
droit_commun	4	4	4	100 %
complementa<	4	6	7	86 %
entreprise+	4	19	28	68 %
profit+	4	4	4	100 %
ouverture+	4	4	4	100 %
autre+	4	12	16	75 %
capita+l	3	5	6	83 %
pratique+	3	5	6	83 %
avanta+e	3	3	3	100 %
secteur+	3	20	31	65 %
tension+	3	3	3	100 %

Source : d'après Alceste

D'une manière générale, on constate que l'ESS en Picardie se définit en terme de *secteur*⁹⁰. La fréquence de ce lexème est importante (49 occurrences, il s'agit du 9e lexèmes dans le dictionnaire des formes réduites) et il apparaît de manière continue sur l'ensemble des écrits. En particulier dans cette classe, *ESS*⁹¹ et *secteur* sont significativement présents, plus de 60 % des u.c.e. classées dans lesquelles ils se manifestent sont associées à la classe 1.

Par ailleurs, la fréquence de *valeurs*, qui est aussi significativement présent, au sens des « *valeurs de l'ESS* »⁹², s'élève à 24 occurrences dans l'ensemble du corpus. Celles-ci sont centrales dans les écrits, et distinguent l'ESS comme secteur et entreprises « *spécifiques* », par opposition au secteur « *privé lucratif* », ou encore « *capitaliste marchand* ». On notera ici que :

- *capitaliste* et *marchand* sont toujours employés ensemble dans les ateliers (segment répété 11 fois) et qu'ils disparaissent dans la synthèse finale ;
- *capitalis+me*, *marchand+*, *prive+* et *lucrati+f*, sont des lexèmes spécifiques à la classe 1 (100 % des u.c.e. dans lesquelles ils apparaissent y sont classés) ;
- le mot *lucratif* apparaît peu (dans 4 u.c.e.), mais toujours pour définir ce second secteur (« *le privé lucratif* »). Les acteurs de l'ESS ne se définissent donc pas par la négative, comme secteur non-lucratif⁹³, ils se définissent plutôt par leurs valeurs, véhiculées par leurs modes d'organisation : « *les projets ESS (...) portent en plus*

⁹⁰ Pour alléger le texte et simplifier la lecture, nous essaierons autant que possible de ne pas employer les formes réduites mais les mots entiers. Ceux-ci apparaîtront en italique. Par ailleurs, les citations entre guillemets sont issues soit du concordancier, soit directement du corpus.

⁹¹ Si *économie sociale* apparaît quelques fois (3 fois) isolément dans les documents étudiés, l'économie solidaire est quant à elle toujours rattachée à celle-ci. L'expression *économie sociale et solidaire* apparaît une dizaine de fois dans la synthèse finale, et *ESS* est employée pour la désigner dans les comptes-rendus antérieurs.

⁹² Il n'y a qu'une seule autre utilisation du mot : « *valeurs ajoutées* ».

⁹³ La seule référence à la non-lucrativité pourrait être celle-ci : « *une approche excluant la recherche effrénée du profit à court terme* ».

une dimension « valeurs » dans le cadre de modes d'intervention alternatifs (gouvernance, relation à l'économie, au collectif...) »⁹⁴.

Le mot *entreprise(s)* apparaît 68 fois (7e rang du dictionnaire des formes réduites), de manière régulière, dans l'ensemble du corpus. Concernant la classe 1, celle-ci rassemble 68 % des u.c.e. classées dans lesquelles il apparaît. Il est associé à l'économie dite classique⁹⁵, mais également à l'ESS en soulignant sa spécificité et sa particularité⁹⁶. Ceci montre une appropriation et revendication du terme pour qualifier les acteurs de l'ESS, ainsi qu'une certaine ambivalence de leur part : *« Les entreprises de l'ESS... Sont des entreprises comme les autres dans leur capacité à développer de l'économie. (...) Sont des entreprises spécifiques dans leur approche à la répartition des richesses qu'elles génèrent. (...) Doivent faire l'objet d'une analyse économique particulière de la part des établissements financeurs (et financiers) (...) »*.

Une *ouverture* entre les deux secteurs est souhaitée, elle concerne essentiellement les dispositifs de financement et d'accompagnement de « *droit commun* » aux entreprises de l'ESS qui nécessitent une approche spécifique⁹⁷. Cette *question* du rapprochement génère une forme de préoccupation relative au processus d'isomorphisme institutionnel qu'il pourrait induire : *« agir auprès des dispositifs du secteur traditionnel pour qu'ils appréhendent mieux notre secteur, et ouvrent leur ligne de financement à l'ESS, en mesurant le risque de banalisation »*. D'où la présence significative et spécifique à la classe du lexème *attenti+f*(*attentif, attention, attentions*).

⁹⁴ Ces valeurs ne sont pas davantage spécifiées, il est question de les clarifier compte-tenu de l'hétérogénéité des acteurs de l'ESS : *« véritable fil conducteur de ces Assises, un travail sur la clarification, l'affirmation et l'appropriation collective des valeurs sur lesquelles se fonde l'ESS sera incontournable »*.

⁹⁵ « *capitalistes* », « *marchandes* », « *traditionnelle* », « *toute entreprise* », « *autre* » (présences significatives de la classe 1), on trouvera également : « *de grande/grosse taille* », « *conventionnelles* », « *individuelles* ».

⁹⁶ « *de l'ESS* », « *de l'économie sociale* », « *de notre secteur* », « *sociales* », « *spécifiques* », « *particulière* », etc. Les lexèmes *specificite+*, *specifique+*, *particulier+* sont significativement présents dans la classe 1.

⁹⁷ On notera également que *« la question de l'accompagnement concerne (1) les entreprises de l'ESS mais peut aussi concerner (2) toute entreprise intéressée par les pratiques solidaires ou la RSE »*.

En dépit de cette préoccupation, d'autres éléments peuvent rendre compte de différentes formes d'isomorphisme :

- un isomorphisme normatif : « *Pour autant, chacun a conscience que la parole ESS et les valeurs qu'elle véhicule doivent aussi être mieux portées au sein des propres organisations de l'économie sociale en région (auprès des bénévoles comme des professionnels)* » ;
- coercitif : « *Les pratiques de recours de plus en plus systématiques aux appels d'offres par la puissance publique ont une influence négative sur l'innovation dans le sens où elles orientent souvent les moyens des acteurs de terrain sur des objectifs et des méthodes normalisées qui laissent peu de place à l'innovation* » ;
- et mimétique : « *les projets ESS, aujourd'hui plus qu'hier, doivent prendre en compte aussi bien la dimension « business » (financière, de gestion...) comme tout projet économique* »⁹⁸.

D'une manière générale, la concurrence entre les deux secteurs de l'ESS et de l'« *économie marchande capitaliste* » est évoquée à de nombreuses reprises : « *l'approche spécifique de l'ESS, liée à ses valeurs intrinsèques (...) procure des avantages concurrentiels évidents* » ou encore « *L'ESS est en capacité de créer de l'activité économique là où les autres ne le sont pas, là où l'activité économique traditionnelle a disparu* ». Si le problème posé par « *l'entre-soi* » a été souligné de nombreuses fois au cours de la concertation, la tendance générale reste celle d'un repli de l'ESS sur elle-même et d'une grande méfiance à l'égard du reste de l'économie, qui se justifie par la concurrence de plus en plus forte avec le privé lucratif (pour reprendre les termes usités) : « *quand ça devient sérieux, on s'attend à ce qu'une entreprise du secteur capitaliste marchand prenne le relais* ».

Dans cet ordre d'idées, on notera également l'importance des marqueurs d'intensité (mots outils tels que *plus, bien, autant, très, mieux*, etc.) dans la classe 1, qui montrent

⁹⁸ Le problème soulevé par l'isomorphisme est d'ailleurs très souvent évoqué dans le milieu associatif picard (Chochoy, Besançon, 2010). La CPCA Picardie avait poursuivi en région la réflexion « Associations et logiques de marché » lancée par la CPCA nationale en 2008. Cette réflexion a débouché au niveau national sur un ensemble d'outils (liés à l'accompagnement, l'emploi, le financement et les relations contractuelles avec les pouvoirs publics, la gouvernance et la mutualisation) appelé « Mut'Asso ». Cette appellation elle-même interpelle quant à l'isomorphisme dont il est question dans le milieu associatif.

que l'ESS se compare, et se démarque, du reste de l'économie. Cependant, la nécessité de créer des liens de *complémentarité* entre les deux est mise en avant : « *pour autant, elle doit être en lien avec les acteurs du secteur économique capitaliste marchand pour opérer des alliances lorsque cela sera nécessaire, sans chercher à opposer les approches* ».

Le lien entre l'ESS et le reste de l'économie reste cependant difficile, comme en témoigne l'unique emploi de l'expression « économie plurielle » : « *Attention : des liens entre les acteurs ESS existent sur certains territoires et des projets s'articulent déjà sur le modèle de l'économie plurielle. Pour autant, le sentiment général des acteurs locaux de l'ESS est celui d'une relative sensation d'isolement* ». L'économie plurielle apparaît d'abord comme l'articulation des acteurs de l'ESS entre eux autour de projets territorialisés, pour ensuite y « *[associer] potentiellement des entreprises ou PME socialement responsables, des collectivités locales, des organismes de formation ou de recherche* ».

Par ailleurs, l'hybridation revient à 4 reprises pour caractériser l'ESS, en termes de ressources. Elle est vécue à la fois comme un *avantage concurrentiel* et comme un inconvénient :

- « *Les spécificités liées à la mise en pratique [des] valeurs et des « opportunités » qui peuvent émerger là où les acteurs « capitalistes marchands » sont potentiellement moins opérants (ayant moins d'expertise dans l'hybridation des moyens et ressources en particulier) peuvent lui permettre de se positionner en réponse complémentaire ou alternative répondant aux besoins du territoire et aux attentes des habitants* » ;
- « *Le financement hybride (marché / redistribution / réciprocité), s'il apporte une véritable plus-value et nécessite des compétences spécifiques, complexifie souvent l'approche financière des projets* ».

Cette complexité à la fois pratique et théorique explique peut-être un discours plus orienté vers les dimensions sectorielle et statutaire de la solidarité.

Il n'y a qu'une seule référence directe à la démocratie, mais celle-ci transparaît à plusieurs reprises dans « *la dimension collective des porteurs de projets* » ou encore « *la création d'espaces de réflexion collectifs* », ainsi que dans la « *co-construction des solutions avec [les usagers] (réappropriation de l'économie d'un territoire par ceux qui y vivent)* ». Ces caractéristiques démarquent l'ESS des autres entreprises : « *En ESS, le caractère collectif d'un projet est central contrairement à l'approche dans tout autre projet d'entreprise qui se concentre sur l'individu en sa qualité de chef d'entreprise* ».

Pour terminer sur la classe 1, par contraste avec les *valeurs*, le mot *pratique(s)* apparaît moitié moins de fois dans la phase 1, puis on observe un rééquilibrage sur la phase 2 (dans la synthèse finale). Il y est davantage question de « *développer les pratiques solidaires* » ou encore d'« *encourager les pratiques alternatives* », y compris dans les autres entreprises. D'une manière générale, si la « *mise en pratique [des] valeurs* » est interrogée dans les ateliers (ce qui fait du terme *pratique(s)* un élément fortement présent dans la classe 1), les *pratiques solidaires* sont davantage perçues comme support de développement de l'ESS dans la synthèse finale (ce qui en fait un terme significativement présent dans la classe 4).

- Classe 2 : Ingénierie de l'ESS

La classe 2 concentre un ensemble de termes liés à ce que nous avons appelé l'« ingénierie de l'ESS ». Parmi les présences significatives, on remarque les radicaux des mots suivants : *fonction(s)*, *support(s)*, *observation*, *prospective(s)*, les formes associées de *mutualisation*, *veille*, *information*, *ressource(s)*, *benchmarking*, *recherche et développement*, *communication*, *GPEC*⁹⁹, *outil(s)*, *travail*, *salariés*, *ingénierie*, *gestion(s)*, etc.

A l'inverse, *valeurs* et *secteur* figurent parmi les absences significatives. Cependant, si le terme *secteur* est très peu présent, celui de *famille(s)* est représentatif de la classe (2 u.c.e. sur 3 dans lesquelles il apparaît lui sont rattachées). Celui-ci est généralement employé pour présenter les quatre familles (statutaires) de l'économie sociale :

⁹⁹ Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

associations, coopératives, mutuelles et fondations. Les statuts de l'économie sociale sont peu évoqués en tant que tels dans les comptes-rendus d'ateliers alors qu'il le sont davantage dans la synthèse finale, le mot statut(s) y apparaît d'ailleurs à 6 reprises, en donnant une large prépondérance au statut coopératif. Les statuts semblent donc caractériser le secteur dont il est question, en plus des valeurs.

Par ailleurs, cette classe n'est pas sans lien avec la première, elle interpelle notamment sur la question de l'isomorphisme institutionnel, de type mimétique. En se dotant de toute l'ingénierie nécessaire à la professionnalisation du secteur, l'ESS se trouve aussi confrontée au risque de voir les outils de gestion subordonner le projet politique, ce qu'on peut également appelé « managérialisme » (Chochoy, Besançon, 2010). On notera dans ce sens la présence significative de *mutation(s)*, qui est surtout employé dans le texte par rapport l'environnement institutionnel : « *Un environnement en forte mutation qui génère à la fois des risques ou des menaces (relation aux pouvoirs publics, logique d'appels d'offres, ouverture au secteur concurrentiel de certaines activités « historiques », etc.)* »

- Classe 3 : Rhétorique de la concertation et dimension politique

La classe 3 est constituée d'une certaine rhétorique autour de la concertation et de la politique. En effet, les mots les plus représentatifs sont : *cadre(s)*, *adopté(es)*, *engagement(s)*, *PRDESS*, *citoyen*, *assises*, *participatif(s)*, *comité*, *collectif (collectif(s), collective, collectivités)*, *concertation(s)*, *concerté(e/s)*, *plan(s)*, *réussite*, *Etat*, *Région*, etc. En outre, on constate la présence significative de *diffusion* et de *changement d'échelle*.

Le changement est systématiquement présenté comme un « *changement d'échelle* ». Il est fréquemment associé au *décloisonnement*, le nombre de co-occurrences s'élève même à 4 sur 5 dans la synthèse finale. « *Les Assises de l'ESS ont eu pour ambition d'organiser le changement d'échelle en ESS et d'encourager le decloisonnement pour mettre l'ESS au cœur du développement économique* ». Le decloisonnement correspond au fait de « *ne pas opposer l'ESS et l'économie en général* » mais de les rapprocher en

veillant à conserver les *valeurs* comme marqueur d'une identité bien distincte : « *il convient de rechercher les complémentarités en ayant bien en tête les valeurs qui fondent la spécificité de l'ESS dans sa dimension économique* ». On retrouve ici les propos précédents (classe 1).

Par ailleurs, si le mot *politique(s)* apparaît ici, il semble plus représentatif de la classe 4. Cette double apparition pourrait témoigner du fait que si le terme *politique(s)* apparaît autant de fois que *valeurs*, il recouvre diverses interprétations.

- Il renvoie tout d'abord à la structuration du secteur, par exemple lorsqu'il est question du « *portage politique des fonctions techniques* » ou de la « *fonction politique* » de représentation des acteurs de l'ESS.
- Il correspond ensuite au « *projet politique des acteurs* » qui apparaît 2 fois dans la synthèse finale ; il s'agit du projet collectif issu de la concertation dont « *l'idée est bien de développer un projet qui nous permette collectivement de « changer d'échelle » sur le fond comme dans le volume d'activité* ».
- Enfin, il fait référence au rôle et à la politique des collectivités : « *les dynamiques politiques d'un territoire peuvent favoriser l'émergence de projets en ESS. La volonté politique et l'accompagnement pourraient être les deux clés du succès* ».

Cette dernière interprétation du mot *politique(s)* est renforcée par la fréquence importante et constante de termes désignant l'administration (non pris en compte par le logiciel) : *pouvoirs publics, collectivités, puissance publique* pour la première phase, auxquels viennent s'ajouter *décideurs* (ateliers de la phase 2) et *institution(nel)s* (synthèse finale) pour la deuxième phase. Cette évolution du vocabulaire dans la phase plus opérationnelle pourrait indiquer le poids de l'administration dans l'orientation stratégique du PRDESS.

- Classe 4 : Stratégie de développement de l'ESS

La classe 4 fait ressortir le vocabulaire qui a trait au développement de l'ESS en région Picardie, autrement dit au changement d'échelle, bien que cette expression soit absente de la classe.

- Tableau 5. Présences significatives de la classe 4 (sélection) -

Forme réduite	Khi2	uce Classe 4	uce classés	%
entreprenariat	36	9	9	100 %
soutenir	30	10	12	83 %
territoria+l	26	13	20	65 %
moteur+	19	5	5	100 %
experimentat+ion	18	7	9	78 %
dynam+16	17	9	14	64 %
economie_sociale _et_solidaire	15	7	10	70 %
developp+er	14	10	18	56 %
appu+yer	14	8	13	62 %
encourag+er	12	8	14	57 %
renforc+er	11	5	7	71 %
enjeu+	11	10	20	50 %
ambit+ion	9	5	8	63 %
initiative+	9	7	13	54 %
developpement+	8	23	72	32 %
cooperati+f	7	3	4	75 %
soutien+	7	3	4	75 %
innovation_ sociale	6	10	25	40 %
territoire+	6	17	52	33 %
innov+er	5	10	27	37 %
experiment+er	5	3	5	60 %
polit+16	5	5	10	50 %
pratiques_ solidaires	4	2	3	67 %
act+ion	4	28	104	27 %
ag+ir	3	4	9	44 %
incit+er	3	3	6	50 %
entrepreneur+	2	2	4	50 %

Source : d'après Alceste

On remarque ici plusieurs choses :

- l'importance des mots liés à l'entrepreneuriat : *entrepreneuriat, entrepreneur(s), expérimentation, ambition(s), initiative(s), innovation(s), innovation sociale* ;
- le poids du terme *territorial* (*territorial, territoriale(s), territoriaux*) qui est par ailleurs fortement lié à l'*entrepreneuriat* (comme l'indique la Classification Ascendante Hiérarchique des lexèmes) ;
- la plus forte présence des verbes dans cette classe (*soutenir, développer, appuyer, encourager, renforcer, expérimenter, agir, inciter, etc.*), qui insiste davantage sur l'*action*, contrairement aux autres classes, ainsi que sur le rôle des pouvoirs publics dans le développement (renforcement) de l'ESS (comme le montre aussi la Classification Ascendante Hiérarchique des lexèmes) ;
- l'importance de la *coopération* pour le développement de l'ESS, bien que celle-ci soit plus délicate concernant les acteurs de l'économie classique, comme nous l'avons vu précédemment (classe 1). La synthèse finale est cependant plus ouverte, en appelant au développement des *pratiques solidaires* et à la diffusion des valeurs « *dans l'ensemble de l'économie* ».

Le *territoire*, qui apparaît 91 fois dans l'ensemble du corpus (ce qui le place au 5e rang dans le dictionnaire des formes réduites), est appréhendé comme le support essentiel par lequel envisager le changement d'échelle : « *Le développement intégré des territoires est une piste, un point d'appui concret pour expérimenter le changement d'échelle en ESS* ». Aussi, dans une relation réciproque, l'ESS est perçue comme moyen pertinent afin de développer les territoires : « *L'approche spécifique de l'ESS (liée à ses valeurs intrinsèques) est particulièrement bien adaptée à une approche de développement intégré des territoires* ». C'est la raison pour laquelle elle est qualifiée d'« *entrepreneuriat territorial* » à plusieurs reprises, l'accent étant mis sur la proximité et la dimension collective des projets. Cette dernière inclut principalement les acteurs de l'ESS et les collectivités : « *Comment opérer des rapprochements « gagnants – gagnants » entre les autorités locales et les acteurs de l'ESS pour le développement intégré des territoires ?* ».

Parallèlement, l'*innovation* apparaît également comme une thématique centrale dans la concertation (43 occurrences en tout, 13^e rang dans le dictionnaire des formes réduites). L'ESS serait naturellement porteuse d'innovation : « *L'ESS porte en elle le germe de l'innovation. Elle l'a prouvé en développant des projets innovants et en ouvrant des activités à fort gisement d'emploi par le passé (activités sanitaires et sociales, insertion par exemple)* ». En particulier, l'*innovation sociale* apparaît comme un levier important dans « *la création de nouvelles activités* » et la mise en évidence de « *nouveaux gisements d'emplois* ».

La dimension sociale de l'innovation serait liée aux « *méthodes de mise en œuvre du service rendu* », elle est aussi qualifiée d'« *innovation non technologique* » (4 fois dans la synthèse finale), et une seule fois d'« *innovation territoriale* »¹⁰⁰. Elle n'est pas définie outre mesure. « *C'est l'approche globale [des] besoins et la nature des réponses apportées qui créent les conditions d'une innovation sociale* ». L'accent est davantage mis sur la création d'un environnement favorable à son émergence et sa diffusion (veille, accompagnement, financement...).

Dans cette perspective, le décloisonnement (classe 3) concerne notamment les dispositifs de financement et les outils de reconnaissance de l'*innovation sociale*. « *Il est un fait que si l'innovation technologique est parfaitement identifiée et financée, force est de constater que ce n'est pas le cas pour l'innovation sociale qui est peu (voir pas, ou pas encore) reconnue (...). En effet, les critères définissant l'innovation dans l'économie ne reconnaissent pas l'innovation sociale. De ce fait, il est plus difficile de porter un projet innovant en ESS (difficultés dans l'ingénierie financière et dans leur accès à l'accompagnement)* ». Le décloisonnement ainsi espéré touche les organismes

¹⁰⁰ Le lien entre innovation (sociale) et territoire est peu apparent dans les textes. Le terme *innovation* est en effet absent des comptes-rendus de l'atelier 3 « *Développement intégré des territoires* ». En revanche, *territoire* ou *territorial* apparaît dans l'atelier 2 « *Prospective, innovation et nouveaux gisements d'emplois* », mais sa fréquence est relativement peu élevée (9 occurrences). De plus, nous n'avons compté que 13 co-occurrences entre les deux termes, davantage dans la synthèse finale (10) que dans les comptes-rendus d'ateliers (3).

financeurs au travers d'une revendication concernant « *l'ouverture des dispositifs de droit commun « innovation » à l'innovation sociale* ».

Avant de conclure, nous terminons par un tableau récapitulatif ainsi que par la Classification Descendante Hiérarchique des quatre classes, qui montre que les classes 1 et 2 sont les plus proches et « s'opposent » au second ensemble formé des classes 3 et 4, proches entre elles.

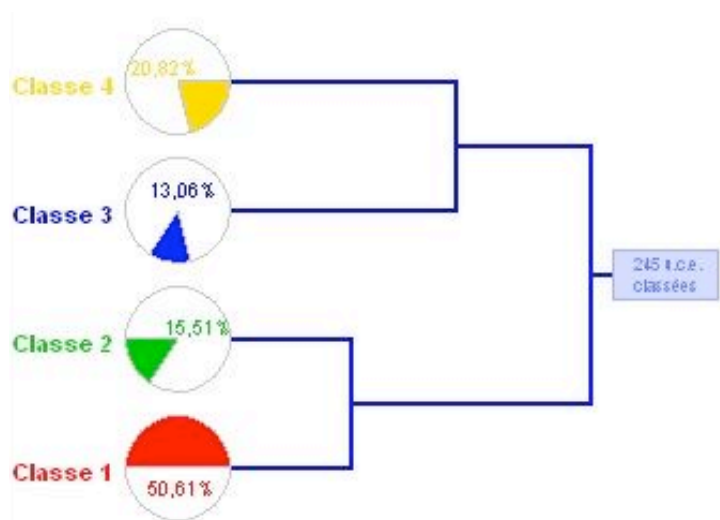
- Tableau 6. Tableau récapitulatif des 4 classes -

	Thème de la classe	Interprétations
1	Définition et tension des acteurs de l'ESS	• Définition en termes de secteur et de valeurs, qui font la spécificité des entreprises de l'ESS • Concurrence forte avec le secteur capitaliste marchand • Traces d'isomorphisme institutionnel • Approche de l'économie sociale privilégiée ► Traits lexicaux typiques de la classe (mots pleins) : econom+16, financ+er, specificite+, ESS, question+, marchand+, capitali+sme, li+er, spécifique+, risque+, valeur+, attentif+, particulier+, traditionn+el, offre+, prive+, lucrati+f, concurrentiel+, droit_commun, complémenta<, entreprise+, profit+, ouverture+, autre+, capita+l, pratique+, avantag+e, secteur+, tension+, etc.
2	Ingénierie de l'ESS	• Outillage de l'ESS • Risque de managérialisme • Approches par les familles/statuts de l'économie sociale ► Traits lexicaux typiques de la classe (mots pleins) : fonction+, support+, observat+ion, prospecti+f, mutualis+, veille+, informat+ion, ressource+, benchmarking, recherche_et_develo, communic<, GPEC, outil+23, mut+er, travail<, salarié+, ingenierie, gestion<, famille+, etc.
3	Rhétorique de la concertation et dimension politique	• Apparition du changement d'échelle, associé au décloisonnement • Dimension politique qui recouvre divers aspects : représentation politique des acteurs, projet politique des acteurs, rôle des politiques et de la puissance publique ► Traits lexicaux typiques de la classe (mots pleins) : cadre+, adopt+er, engagement+, PRDESS, citoyen+, assise+, participat+ion, comite+, collecti+f, concert+e, concert+er, plan+, reussite+, etat+, engag+er, changement_d, diffusi+ion, region+, decloisonne+, polit+16, etc.

	Thème de la classe	Interprétations
4	Stratégie de développement de l'ESS	• Entrepreneuriat, territoire, innovation sociale et coopération comme éléments clés du changement d'échelle • Développement des pratiques solidaires • Diffusion des valeurs ► Traits lexicaux typiques de la classe (mots pleins) : entreprenariat, soutenir, territoria+l, moteur+, experimentat+ion, dynam+16, economie_sociale_et_solidaire, developp+er, appu+yer, encourag+er, renforç+er, enjeu+, ambit+ion, initiative+, developpement+, cooperati+f, soutien+, innovation_sociale, territoire+, innov+er, experiment+er, polit+16, pratiques_solitaires, act+ion, ag+ir, incit+er, entrepreneur+, etc.

Source : fait par l'auteur

- Figure 10. Classification Descendante Hiérarchique -



Source : Alceste

L'analyse débouche ainsi sur trois points essentiels.

- Le premier a trait aux limites de l'exercice.

Elles sont liées tout à la fois à la nature des supports exploités et à la dimension interprétative de l'analyse que l'on ne peut totalement éviter. Cependant, la première

limite n'empêche pas la pertinence de ces documents, sachant que les orientations stratégiques du PRDESS en sont issues. Pour la seconde limite, nous l'avons en partie levée par le recours au logiciel Alceste, mais il nous a semblé nécessaire de le compléter pour ne pas perdre des éléments importants du débat. En particulier, la fragmentation opérée par le logiciel neutralise parfois certaines données majeures pour la compréhension et l'interprétation, sans compter certains mots non analysés car n'étant pas assez fréquents (tels que *hybridation* par exemple).

- Le deuxième renvoie aux débats théoriques développés dans le chapitre 1.

Il nous semble possible d'affirmer qu'il se dégage de ces écrits une tendance générale à représenter l'ESS en Picardie en termes de secteur, s'appuyant sur les valeurs et les familles de l'économie sociale. Ceci pourrait en partie s'expliquer par le fait que cette approche est moins complexe et plus pragmatique pour les acteurs, donc plus fédérative, sans compter le poids de son histoire nationale et locale. L'économie solidaire est donc présente, mais de manière moins affirmée¹⁰¹, les références à l'économie plurielle, à l'hybridation ou encore à la démocratie sont de ce fait rares. Parmi ces valeurs, la non-lucrativité, sur laquelle est fondée l'approche du tiers secteur, apparaît en filigrane, par l'opposition au secteur « *privé lucratif* ».

- Le troisième et dernier point est explicitement lié à notre problématique.

La question politique du changement est présente, elle prend forme dans le changement d'échelle, ainsi que dans le décroïsonnement. Cependant, le rapport à l'économie instituée reste frontal, et la dynamique de changement timide à cet égard. Le changement d'échelle apparaît de ce fait comme une augmentation du poids statistique du secteur de l'ESS dans l'économie régionale¹⁰². Ainsi, la question du changement institutionnel se situerait davantage ici dans la création institutionnelle, autrement dit dans l'augmentation du volume des structures (ou de l'activité) de l'ESS en Picardie. L'ouverture au reste de l'économie ayant pour objectif le changement des structures

¹⁰¹ Ceci peut également être illustré par le fait que la Chambre Régionale de l'Economie Sociale soit devenue la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire en 2009.

¹⁰² Comme nous l'avons montré précédemment, le poids de l'ESS est généralement mesuré par sa part dans l'économie régionale ou nationale.

existantes, appelée par les pouvoirs publics notamment, se manifeste néanmoins dans les thématiques centrales du développement de l'entrepreneuriat territorial et de l'innovation sociale. Nous serons donc amenés à investir ces thématiques dans la suite de notre recherche.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous nous sommes interrogée sur la manière dont le changement institutionnel est appréhendé dans la théorie de l'économie solidaire. Nous avons également réalisé une première confrontation empirique des éléments théoriques développés jusqu'ici.

Pour cela, nous avons dans un premier temps étudié la question du changement institutionnel dans la théorie de l'économie solidaire, à la fois dans son émergence, en tant que création institutionnelle, et dans son intentionnalité, par la visée de changement des institutions existantes dont elle est porteuse. Ces deux dimensions sont fondamentalement liées entre elles bien qu'elles soient traitées séparément ici. Si l'analyse nous paraît davantage centrée sur l'émergence des initiatives solidaires et la création institutionnelle dont elles relèvent, elle offre des pistes essentielles sur le changement des institutions existantes que nous allons approfondir.

Dans un deuxième temps nous avons montré que cette démarche s'inscrit non seulement dans la continuité des travaux (théoriques et empiriques) initiés sur les « pratiques solidaires » en Picardie par les chercheurs du CRIISEA, mais également dans la dynamique régionale relative au développement de l'économie sociale et solidaire. Bien que la dimension sectorielle propre à l'économie sociale soit plus prononcée dans le discours des acteurs et des pouvoirs publics pour définir l'ensemble formé par l'ESS en région, la question du changement (du « changement d'échelle » ou du « décroissement ») apparaît de manière centrale bien que sensible, en étant fortement liée à l'entrepreneuriat territorial et l'innovation sociale. Ceci montre par ailleurs, en référence au chapitre 1, la complémentarité des approches de l'économie sociale et de l'économie solidaire pour saisir la réalité des acteurs picards, l'apport

d'une approche par l'économie solidaire résidant notamment dans le fait d'appréhender la dynamique de changement institutionnel en question.

Synthèse de la première partie

L'objectif de cette première partie était d'analyser le rapport entre économie et solidarité, au regard du changement institutionnel que les formes de solidarité peuvent impulser dans l'économie.

Dans un premier temps (chapitre 1), nous avons vu que l'économie solidaire se distingue des autres approches de la solidarité que nous avons développées – le tiers secteur et l'économie sociale – notamment par la réaffirmation de la double dimension politique et économique des initiatives. Ce premier trait caractéristique traduit un élargissement de l'analyse permettant de dépasser la seule dimension organisationnelle pour prendre en compte la visée de changement institutionnel dont celles-ci sont porteuses, en mettant en avant une solidarité de nature démocratique. La figure ci-dessous synthétise les résultats de cette démarche.

- Figure 11. Synthèse du chapitre 1 -

Les principales approches de la solidarité		
⇓	⇓	⇓
Tiers secteur	Economie sociale	Economie solidaire
Non-lucrativité Secteur des associations Solidarité philanthropique Approche palliative	Secteur des associations, coopératives, mutuelles Solidarité philanthropique, sociale et démocratique (organisationnelle) Approche palliative	Double dimension économique et politique Solidarité démocratique Economie plurielle Approche transformatrice

Source : fait par l'auteur

Dans un deuxième temps (chapitre 2), nous avons approfondi la question du changement institutionnel dans la théorie de l'économie solidaire, qui apparaît non seulement dans la *création institutionnelle* dont relèvent les initiatives, autrement dit

dans leur émergence, ainsi que dans leur intentionnalité, *i. e.* dans la visée de *changement des institutions existantes* qu'elles sous-tendent.

- Figure 12. Synthèse du chapitre 2 (1) -

Le changement institutionnel dans la théorie de l'économie solidaire			
⇓		⇓	
Création institutionnelle solidaire <i>émergence</i>		Changement des institutions existantes <i>intentionnalité</i>	
Dimension politique	Dimension économique	Institutionnalisation « positive »	
Prise de parole, action publique Espace public, démocratie communicationnelle	Hybridation, économie plurielle Ré-encastrement	Approche compréhensive par les pratiques, dans une perspective institutionnaliste	
Hybridation entre démocraties représentative et <i>participative</i>	Hybridation entre économies marchande, non marchande et <i>non monétaire</i>	Importance des réseaux pour peser sur les régulations locales et globales	
Réciprocité comme modalité d'action politique	Réciprocité comme ressource et principe dominant	Rôle des pouvoirs publics dans la reconnaissance d'autres formes d'entrepreneuriat et d'innovation	

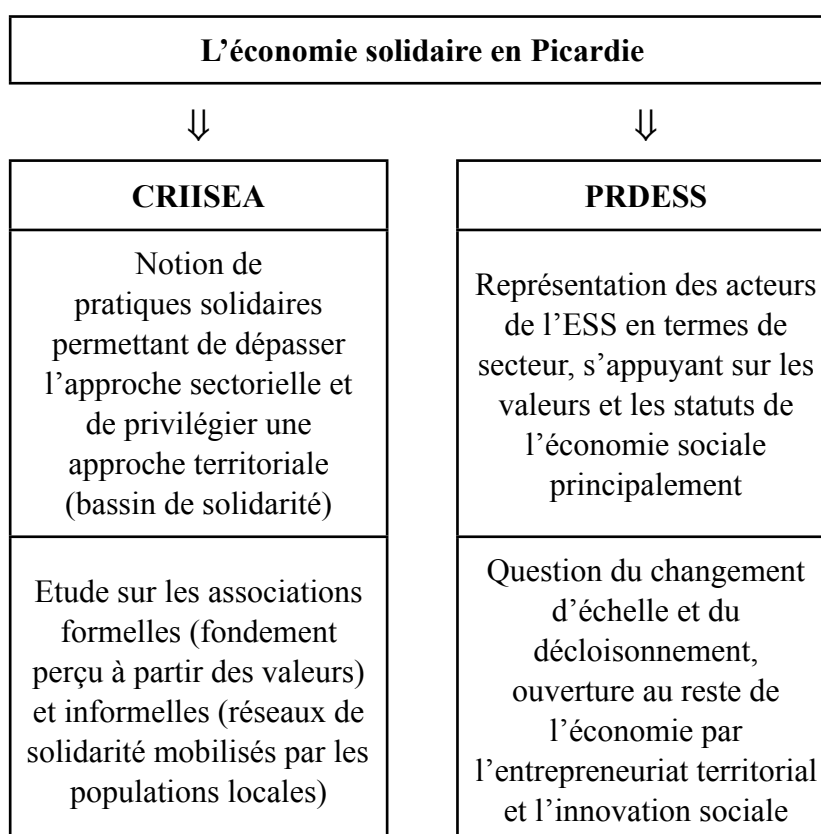
Source : fait par l'auteur

Nous avons conclu que si l'analyse paraît davantage centrée sur l'émergence des initiatives et la création institutionnelle dont elles relèvent, elle offre des pistes sur le changement des institutions existantes qu'il nous semble pertinent d'approfondir, dans une autre perspective que celle du changement démocratique qui est privilégiée (Laville, 2007b). En effet, si le cadre théorique offert par la théorie de l'économie solidaire met en avant la capacité des initiatives à modifier le cadre institutionnel, cette dynamique de changement peut également s'exprimer, nous semble-t-il, par la diffusion

des pratiques solidaires auprès des autres acteurs de l'économie, ne se situant pas dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons enfin montré que l'introduction de l'économie classique dans la problématique du changement institutionnel est également motivée par le cadre empirique dans lequel cette thèse est immergée, marqué par les travaux antérieurs du CRIISEA et par la dynamique régionale actuelle relative au Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

- Figure 13. Synthèse du chapitre 2 (2) -



Source : fait par l'auteur

Nous avons ainsi mis en lumière que la question du changement institutionnel est inhérente à la conceptualisation de l'économie solidaire, d'un point de vue théorique, et qu'elle est également prégnante, d'un point de vue pratique, chez les acteurs et pouvoirs publics en région Picardie pour lesquels elle est fortement liée à l'entrepreneuriat territorial et l'innovation sociale.

C'est la raison pour laquelle dans la partie suivante, nous appréhenderons théoriquement le changement institutionnel et l'innovation sociale (qui, nous le verrons, intègre une dimension territoriale forte), afin de nous doter d'une représentation nous permettant d'interroger, sur le terrain, la diffusion des pratiques de l'économie solidaire.

DEUXIÈME PARTIE

THÉORIES DU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ET DE L'INNOVATION SOCIALE

« Peut-être sommes-nous tout bonnement incapables de concevoir les progrès strictement limités, tout entachés de compromis et de concessions aux forces adverses, qui résultent souvent d'actions entreprises dans le feu de quelques visions exaltées. Cette propension de l'imagination moderne à évoquer un changement radical, cette incapacité de concevoir des résultats intermédiaires et des étapes, expliquent que les fruits de l'action publique restent, de façon générale, en deçà de nos espérances. (...) Au contraire, le caractère partiel et incomplet du résultat peut être interprété non pas seulement comme décevant, mais aussi comme encourageant. »

Hirschman, 1983, p. 165-166

Introduction de la deuxième partie

S'interroger sur le changement institutionnel nécessite d'adopter une perspective théorique qui reconnaisse l'institution comme un objet essentiel de l'analyse économique.

A partir des années 1970, la théorie standard s'enrichit par la prise en compte des institutions dans le cadre des différents courants formant la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI). Celle-ci s'inscrit dans la voie ouverte par l'institutionnalisme originaire du début du siècle aux Etats-Unis, bien qu'elle s'en démarque fortement, compte tenu de la place occupée par les institutions. « *Le programme actuel d'extension du modèle économique, via la démarche qui consiste à ajouter des dimensions supplémentaires au mythe fondateur du marché en envisageant les institutions comme des substituts à celui-ci, contraste fortement avec le projet des institutionnalistes américains* » (Bazzoli, 1999, p. 13). Aussi, selon l'auteur, si l'approche offerte par la NEI est plus institutionnelle, elle n'est pas plus institutionnaliste.

Gislain (2003) distingue également l'approche *institutionnaliste* des fondateurs de l'analyse *institutionnelle* traditionnellement privilégiée en économie. Si l'une et l'autre introduisent les institutions économiques dans l'analyse, leur statut conceptuel y est différent. Dans la première les institutions sont fondamentalement « institutantes », autrement dit elles génèrent l'économie comme construction sociale, *en plus* de la réguler. Dans la seconde, elles sont uniquement « régulatrices », c'est-à-dire correctives ou palliatives, en d'autres termes elles interviennent pour compléter ou stabiliser l'économie de marché (première et naturelle). « *Cette différence conceptuelle, qui se mute souvent en opposition théorique, entre institutions seulement régulatrices et institutions essentiellement institutantes, est sans doute la principale ligne de démarcation qui sépare actuellement l'approche "institutionnelle" de l'approche "institutionnaliste"* » (Ibid., p. 47).

Dès lors, au regard de la place centrale accordée aux institutions dans l'analyse, nous adopterons ici une approche institutionnaliste de l'économie, et par conséquent du

changement institutionnel, en cohérence avec notre problématique et les développements précédents. Rappelons en effet que les théoriciens de l'économie solidaire soulignent la nécessité de recourir à ce type d'approche, dont ils mobilisent notamment les travaux de Polanyi. Nous nourrirons donc les théories polanyiennes des apports de l'institutionnalisme originaire, de Veblen et Commons principalement.

Par ailleurs, cette deuxième partie vise également à appréhender l'innovation sociale d'un point de vue théorique, son articulation avec la question changement institutionnel, ses éléments caractéristiques, ainsi que les liens qu'elle entretient avec l'économie solidaire. Nous avons en effet mis en évidence que les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Picardie revendiquent leur capacité à produire de l'innovation sociale, qui apparaît comme un levier pour le changement d'échelle. L'introduction de l'innovation dans l'analyse apparaît de surcroît comme une étape essentielle dans une problématique du changement institutionnel, comme le montre Commons dont nous aurons préalablement développé les travaux.

Aussi, dans un premier temps, nous approfondirons la question du changement institutionnel à la lumière des apports de l'institutionnalisme originaire, en remontant de Polanyi aux fondateurs, Veblen et Commons (chapitre 3). Dans un deuxième temps, nous aborderons plus précisément l'innovation sociale, au regard de la nature du changement dont elle peut être porteuse, ainsi que de sa proximité avec l'économie solidaire (chapitre 4). L'ensemble de ses éléments théoriques nous permettra par la suite d'interroger la diffusion des pratiques de l'économie solidaire.

CHAPITRE 3.

INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉCONOMIE ET CHANGEMENT, LES APPORTS DE L'INSTITUTIONNALISME ORIGINAIRE (POLANYI, VEBLEN, COMMONS)

Introduction

Dans les chapitres précédents nous avons mis en évidence la place du changement institutionnel dans les principales approches de la solidarité. En particulier, celui-ci apparaît comme un élément fondamental dans la théorisation de l'économie solidaire, appréhendée comme création institutionnelle et changement des institutions existantes. C'est ce second volet que nous souhaitons approfondir maintenant en nous interrogeant sur la manière dont s'opère la dynamique de changement institutionnel.

Parmi les pistes offertes par les théoriciens de l'économie solidaire afin d'appréhender ce changement institutionnel, l'accent est mis sur la nécessité d'adopter une approche institutionnaliste, notamment à partir des travaux de Polanyi, déjà fortement mobilisés sur le premier volet (la création institutionnelle).

Après avoir développé sa conception de l'économie comme procès institutionnalisé dans le chapitre 2, nous nous appuierons donc une nouvelle fois sur ce dernier en nous concentrant ici sur les éléments qui nous permettent de concevoir le changement institutionnel. Nous montrerons ensuite les apports de Veblen et Commons, fondateurs de l'institutionnalisme auquel Polanyi est généralement associé, dans l'optique d'enrichir l'analyse du changement institutionnel proposée par les théoriciens de l'économie solidaire.

Ce choix s'explique principalement pour les raisons suivantes :

- en premier lieu, il existe de nombreuses convergences entre les travaux de Polanyi et ceux de l'institutionnalisme originaire. Il nous semble ainsi possible et judicieux de faire émerger de leurs approches respectives des points de complémentarité afin de parvenir à une appréhension globale du processus de changement institutionnel. De plus, Veblen et Commons sont considérés comme les fondateurs de deux voies de l'institutionnalisme, ayant donc eux-mêmes leurs propres convergences et complémentarités, permettant d'enrichir l'analyse.
- ensuite, Veblen et Commons ont placé la question du changement institutionnel au centre de leurs travaux, ils offrent ainsi une analyse originale et fine des mécanismes qui sous-tendent ce processus.
- enfin, ces auteurs proposent une approche *institutionnaliste*, dans laquelle les institutions sont fondamentalement « institutantes », qui se distingue de l'analyse *institutionnelle* traditionnellement privilégiée en économie, dans laquelle elles sont essentiellement « régulatrices » (Gislain, 2003)¹⁰³.

Ce dernier point est essentiel car il renvoie directement à ce que nous avons traité dans la première partie de cette thèse. En effet, si l'on reprend les principales approches de la solidarité développées dans le chapitre 1, celle du tiers secteur correspond à une analyse institutionnelle des organisations à but non lucratif, de même que l'économie sociale pour les organisations qu'elles recouvrent, tandis que l'économie solidaire renvoie à une approche institutionnaliste des initiatives solidaires. Par ailleurs, la théorie de l'économie solidaire met en avant la double dimension politique et économique des initiatives traduisant la recherche d'un mode d'institution pluriel de l'économie non réduite à sa forme marchande (chapitre 2).

Le recours à l'institutionnalisme de Polanyi, Veblen et Commons, apparaît donc comme un choix cohérent au regard de l'objet et de la démarche de recherche.

Aussi, dans un premier temps, nous montrerons de quelles manières Polanyi traite du changement institutionnel dans ces travaux, et les liens que l'auteur entretient avec l'institutionnalisme originaire (section 1). Nous reviendrons ensuite sur la genèse

¹⁰³ La distinction a été faite dans l'introduction de cette deuxième partie.

intellectuelle de ce courant (section 2) pour ensuite développer les conceptions respectives du changement institutionnel de Veblen (section 3) et Commons (section 4).

Section 1. De Polanyi à Veblen et Commons

Dans le chapitre 2, nous avons développé un certain nombre d'éléments issus des travaux de Polanyi, utiles à la compréhension des initiatives solidaires :

- les deux acceptions de l'économie, formelle (relation entre fins et ressources rares pour lesquelles le marché est le seul mécanisme d'allocation optimale) et substantive (interactions entre l'homme et son environnement naturel et social selon divers mécanismes institutionnels) ;
- les différentes formes d'intégration, dans une acception substantive, que sont la réciprocité, la redistribution et l'échange (marchand) ;
- les structures institutionnelles (symétrie, centre, marché) auxquelles celles-ci sont fondamentalement liées, faisant de l'économie un procès institutionnalisé.

Bien que Polanyi, selon ses propres termes, n'ait pas formulé « *de théorie complète des institutions économiques* » (Polanyi, 2008a, p. 202), le concept d'institution et le changement institutionnel transcendent son œuvre, dans laquelle il développe ce qu'il appelle « *l'analyse institutionnelle des économies* » (*Ibid.*, p. 202). Selon Maucourant et Plociniczak (2011), la problématique institutionnelle de l'auteur se situe alors au niveau très général des rapports changeants entre économie et société, en fonction des institutions humaines. Autrement dit, Polanyi étudie, dans l'histoire et en divers lieux, les grands principes sur lesquels reposent l'organisation des sociétés, plus précisément leurs systèmes économiques. En particulier, il offre dans son ouvrage *La Grande Transformation*, plus qu'un récit historique, une explication de l'effondrement de la civilisation occidentale du XIXe siècle. « *Nous n'entreprenons pas ici un travail historique. Ce que nous cherchons, ce n'est pas une séquence convaincante d'événements saillants, mais une explication de leur tendance en fonction des institutions humaines* » (Polanyi, 1983, p. 23).

Dans cette perspective, il est possible de faire émerger des éléments caractérisant le changement institutionnel chez Polanyi, notamment présents dans la théorie de l'économie solidaire. Nous les appréhenderons dans la première sous-section, avant d'approfondir l'analyse en mobilisant l'institutionnalisme originaire dont nous montrerons les convergences avec Polanyi dans la deuxième sous-section.

3.1.1. L'institutionnalisme de Polanyi

Nous monterons ici que la problématique du changement institutionnel apparaît chez Polanyi de deux façons essentiellement : d'une part, elle sous-tend le phénomène qu'il décrit et analyse dans *La Grande Transformation*, à savoir le « double-mouvement » caractéristique des XIXe et XXe siècles et, d'autre part, elle se manifeste dans la manière (normative) dont il conçoit la « démocratie fonctionnelle ».

3.1.1.1. Le double-mouvement polanyien

Nous avons précédemment évoqué le fait que, selon Polanyi, si l'institution du marché a toujours été présente dans les sociétés occidentales, elle n'était cependant pas prédominante jusqu'au XIXe siècle, compte tenu de l'encadrement dont les activités marchandes faisaient l'objet¹⁰⁴. « *Quoique l'institution du marché ait été tout à fait courante depuis la fin de l'Age de pierre, son rôle n'avait jamais été que secondaire dans la vie économique* » (Polanyi, 1983, p. 71) ou encore « *seule l'intégration par les marchés créateurs de prix est inconnue jusqu'à une période récente* » (Polanyi, 2008a, p. 201). Polanyi précise que les pratiques marchandes, bien que courantes, ne donnaient pas nécessairement naissance à un système de prix, ni à une économie en tant que telle : « *Il existe des marchés dans tous les types de société et la figure du marchand est familière à de nombreux types de civilisation. Mais les marchés isolés ne se structurent pas alors pour former une économie* » (Polanyi, 2008b, p. 511).

¹⁰⁴ Voir la section 1 du chapitre 2.

En outre, l'ensemble des activités économiques étaient jusque là « encastrées » (ou « enchâssées ») dans la société, autrement dit elles étaient principalement motivées par la religion, l'esthétique, la coutume, ou encore l'honneur et la politique, et non par des motivations elles-mêmes économiques (Polanyi, 2008b). « *Les interactions entre les hommes et leur environnement naturel s'accompagnent de différentes significations et reflètent diverses dépendances ; celles qui concernent l'économie ne représentent en général qu'une partie d'entre elles* » (Polanyi, 2011, p. 103).

Aussi, nous avons également abordé la spécificité du principe de l'échange par rapport à ceux de la réciprocité et de la redistribution : il renvoie à une institution particulière, le marché, qui n'a pas d'autre fonction que lui-même, c'est-à-dire une fonction économique et non un objet social (Bugra, 2005 ; Polanyi, 1983 ; Servet, 2007). De fait, la singularité de l'échange résiderait dans sa capacité à s'autonomiser des relations sociales. Dès lors, le « premier mouvement » qui caractérise le XIXe siècle fut celui de l'établissement d'un marché autonome, en d'autres termes d'un marché autorégulateur, selon les principes du libéralisme économique.

- Le premier mouvement

L'émergence de cette idée nouvelle, ce « *changement radical que représente le passage à une économie dominée par le marché* » (Polanyi, 1983, p. 73), fut en grande partie le fait de la révolution industrielle en Angleterre. L'introduction d'une nouvelle organisation de la production par les marchands, dans une société commerciale, suite à l'invention de machines et installations complexes et spécialisées, a été un facteur déterminant de la transformation. « *Notre intention n'est pas d'affirmer que la machine fut la cause de ce qui arriva, mais d'insister sur le fait qu'une fois que des machines et des installations complexes avaient été utilisées en vue de la production dans une société commerciale, l'idée d'un marché autorégulateur ne pouvait que prendre forme* » (Ibid., p. 68). Par conséquent, le progrès technique apparaît comme un élément majeur dans l'analyse que Polanyi fait de ce changement institutionnel, sans pour autant être le seul déterminant (ce qui reviendrait à une forme de déterminisme technologique) : « *aucune cause particulière ne mérite d'être séparée de la chaîne*

causale et distinguée comme la véritable cause de cet événement soudain et inattendu » (Polanyi, 1983, p. 68). Cependant, la production mécanique, dans une société commerciale¹⁰⁵, transforme la relation du marchand avec la production.

En effet, le système de la fabrique requiert désormais un investissement risqué à long terme qui rend nécessaire son fonctionnement ininterrompu basé sur un apport continu de main d'œuvre (travail), de matières premières (terre) et de financement (monnaie). *« Dans le sillage de la révolution industrielle, l'exigence de valoriser et d'accumuler le capital productif sans interruption et sur une longue période nécessite que l'on puisse fournir à l'industrie, de manière continue, un flux de travail, de matières premières naturelles, et de possibilités de financement des biens de production »* (Postel, Sobel, 2010, p. 9). Partant de là, travail, terre et monnaie *doivent* intégrer le processus d'achat et de vente de la fabrique¹⁰⁶, autrement dit être eux-mêmes considérés comme des marchandises, soumises aux lois du marché autorégulateur, afin de maintenir la production en continue. *« Bien sûr, il n'était pas possible d'en faire vraiment des marchandises, car, à la vérité, ils n'étaient pas produits pour être vendus sur un marché. Mais la fiction qui voulait qu'il en fût ainsi devint le principe organisateur de la société »* (Polanyi, 1983, p. 111). L'inclusion des êtres humains et de leur milieu naturel, c'est-à-dire la substance de la société elle-même, dans le mécanisme du marché, correspond pour l'auteur à l'étape décisive de la transformation. Le fait de considérer ces éléments de manière fictive comme des marchandises¹⁰⁷, n'étant pas originellement produits pour la vente sur le marché, engendre un processus tendanciel de « désencastrement » (*disembeddedness*), autrement dit une « séparation » mentale entre la sphère sociale et la sphère économique. *« Le machinisme nécessite la construction d'un pseudo marché pour ces trois éléments substantiels de la société qui deviennent*

¹⁰⁵ En insistant notamment sur ce fait, Polanyi semble rejoindre l'idée, chère aux fondateurs de l'institutionnalisme, que l'évolution institutionnelle est un processus causal cumulatif, y compris lorsqu'il affirme : *« ces faits définissent les grandes lignes de la généalogie d'une société « économique » »* (Polanyi, 2008b, p. 512). Par ailleurs, chez Polanyi comme chez Veblen et Commons, l'ère de la machine succède à l'ère commerciale. Voir les sections suivantes.

¹⁰⁶ *« L'extension du mécanisme du marché aux éléments de l'industrie – travail, terre et monnaie – fut la conséquence inévitable de l'introduction du système de la fabrique dans une société commerciale. Il fallait que ces éléments fussent mis en vente »* (Polanyi, 1983, p. 111).

¹⁰⁷ *« Il est évident que travail, terre et monnaie ne sont pas des marchandises (...) lorsqu'on les décrit comme des marchandises, c'est entièrement fictif »* (Polanyi, 1983, p. 107, souligné par l'auteur).

« *marchandises fictives* » et, ce faisant, l'économie marchande tend à se désencastrer de la société » (Postel, Sobel, 2010, p. 18).

Ce phénomène est théoriquement marqué par un changement du mobile d'action des membres de la société, désormais motivés par des considérations uniquement matérielles, le gain ou la faim, et selon leur intérêt individuel de sorte que « *toutes les transactions deviennent des transactions monétaires* » (Polanyi, 1983, p. 69). D'autres types de motivation, telle que le sens de l'honneur et la fierté, ou encore le sens civique et le devoir moral, apparaissent alors comme non économiques et non rationnels. « *La faim et le gain étaient définis comme des motivations économiques et l'homme était censé agir en fonction de ces deux facteurs dans sa vie de tous les jours, alors que les autres motivations étaient présentées comme plus éthérées et éloignées des faits prosaïques de l'existence* » (Polanyi, 2008b, p. 513). Dans cette perspective, la rationalité gouverne non seulement l'action orientée vers le gain ou la faim, mais elle est également appliquée à l'ensemble des institutions humaines (éducation, Etat, enseignement, arts, etc.) de sorte que celles-ci sont désormais déterminées à l'aune de considérations économiques, sur le modèle de l'entreprise capitaliste (Chochoy, 2012b ; Polanyi, 2011). L'ère de la machine fait ainsi du marché l'institution centrale qui organise et régit l'ensemble de la société, donnant ainsi naissance à la « société de marché » (Polanyi, 1983).

Par conséquent, le désencastrement signifie pour Polanyi que « *le système économique du XIXe siècle avait pour caractéristique d'être institutionnellement distinct du reste de la société. (...) Cet arrangement institutionnel est ainsi séparé des institutions non économiques de la société : l'organisation des liens familiaux, et les systèmes politiques et religieux* » (Polanyi, 2011, p. 94, souligné par nous). Il s'agit d'une représentation inédite du monde social selon le prisme du marché qui s'autonomise de celui-ci (Maucourant, Plociniczak, 2011). « *En ce qui nous concerne, nous dirons que les relations sociales sont désormais enchâssées dans le système économique alors qu'autrefois le système économique était enchâssé dans les relations sociales* » (Polanyi, 2008b, p. 514, souligné par l'auteur).

La métaphore de l'encastrement-désencastrement apparaît donc essentielle pour appréhender l'analyse institutionnelle de Polanyi (Maucourant, Plociniczak, 2011). Cependant, celle-ci n'étant pas définie dans *La Grande Transformation*, elle pose un problème d'interprétation qui fait l'objet de nombreux débats (Chochoy, 2012a, 2012b ; Laville, 2004 ; Le Velly, 2007 ; Maucourant, 2005a ; Plociniczak, 2008)¹⁰⁸. En effet, à proprement parler, le marché est nécessairement encasté dans la société, compte tenu des conditions sociales qui le rendent effectif. « *La société de marché repose sur des dispositions idéologiques, politiques et juridiques particulières qui sont les conditions sociales mêmes permettant d'appréhender le marché en tant qu'institution* » (Maucourant, Plociniczak, 2011, p. 13). Néanmoins, selon ces auteurs, ce que souligne Polanyi par la notion de désencastrement est l'émergence d'une forme particulière d'encastrement rendue possible par une nouvelle organisation sociale : « *ce processus apparaît comme une forme particulière de construction sociale par l'Etat et ses organes administratifs dans laquelle les pouvoirs publics viennent à promouvoir des pratiques qui adoptent une orientation exclusivement marchande de l'économie* » (Ibid., p. 8). Cette interprétation est également celle que retient Bugra (2005) : « *Pour Polanyi, l'économie « désenchâssée » n'est pas tant une réalité sociologique qu'un projet politique qui atteint ses fins grâce à des changements institutionnels introduits par l'action législative et légitimés par une offensive idéologique où l'idéologie libérale joue un rôle crucial* » (p. 47).

¹⁰⁸ Selon Le Velly (2007), « *le problème du désencastrement* » conduit à distinguer l'« *encastrement-étayage* » mis en évidence par les auteurs de la Nouvelle Sociologie Economique, au premier rang desquels Granovetter, de l'« *encastrement-insertion* » issu des travaux de Polanyi. Dans le premier cas, l'action économique n'est possible qu'au regard des supports sociaux sur lesquels elle s'appuie préalablement. Les marchés sont donc toujours socialement encastés car ils ne peuvent fonctionner dans un vide social. Le désencastrement de l'économie mis en avant par Polanyi apparaît dans ce cadre comme « *une absurdité empirique et une impossibilité logique* » (Ibid., p. 242) de même que l'autorégulation des marchés. Cependant, dans la perspective polanyienne, « *il ne s'agit plus de partir des contextes sur lesquels s'étaient les activités, mais d'évaluer jusqu'à quel point les différents ordres du social sont autonomes-désinsérés et jusqu'à quel point ils sont subordonnés-insérés les uns aux autres* » (Ibid., p. 249). L'analyse que fait Polanyi ne se situe donc pas au niveau de la construction sociale des marchés, mais renvoie à « *la construction du social par le marché* » (Chochoy, 2012a, p. 20, souligné par l'auteur), entendu ici comme institution organisatrice du social. Dans ce sens, le désencastrement ne renvoie pas à un vide institutionnel, mais à une séparation institutionnelle entre l'économie et le politique (Maucourant, 2005a ; Polanyi, 2011). « *Ainsi la notion d'embeddedness telle que l'illustre la nouvelle sociologie économique selon M. Granovetter (...) est fort différente du contenu historique et anthropologique que lui donne Polanyi* » (Maucourant, 2005a, p. 188).

En outre, comme cela apparaît ici, Polanyi insiste sur le rôle des pouvoirs publics dans ce processus de transformation libérale. Pour Bugra (2005), *La Grande Transformation* constitue un compte-rendu détaillé des actions législatives et des fonctions administratives menées et assumées par l'Etat au cours du XIXe siècle en vue de démanteler les obstacles à la marchandisation. Ceci laisse penser que le changement institutionnel est de nature endogène, faisant appel à des processus idéologiques et politico-juridiques (Maucourant, Plociniczak, 2011). Néanmoins, Polanyi souligne l'ambiguïté du rôle de l'administration dans ce processus. En effet, si l'Etat a été un acteur du premier mouvement, il a également été un artisan du second mouvement ou « contre-mouvement ».

- *Le contre-mouvement*

Afin de contrer la pleine marchandisation de la société, notamment du travail, de la terre et de la monnaie, de nombreuses formes de résistance sociale se sont mises en place aux XIX et XXe siècles. La société s'est organisée spontanément pour s'auto-protéger. En particulier, les Etats sont intervenus en vue de codifier juridiquement et socialement les marchés (*Ibid.*). Le double-mouvement polanyien renvoie ainsi à une forte tension entre deux grands principes organisationnels aux visées institutionnelles, soutiens et méthodes opposés (Maucourant, Plociniczak, 2011 ; Polanyi, 1983) :

- le premier mouvement est guidé par le principe du libéralisme, soutenu par les classes commerçantes qui encouragent l'autorégulation marchande selon les méthodes du laissez-faire et du libre-échange ; il correspond au désencastrement de l'économie.
 - le second mouvement, caractérisé par le principe de la protection sociale, soutenu par les classes affectées (notamment les classes ouvrières et les propriétaires terriens), vise à conserver l'homme et la nature face au marché, selon les méthodes de l'interventionnisme (législation correctrice, associations restrictives ou autres instruments d'intervention) ; il renvoie à l'encastrement politique de l'économie.
- « Ainsi donc, le contre-mouvement consista à contrôler l'action du marché en ce

qui concerne les facteurs de production que sont le travail et la terre. Telle fut la principale fonction de l'interventionnisme » (Polanyi, 1983, p. 180).

Néanmoins, selon Polanyi, l'interventionnisme est compatible, en dernière analyse, avec le système de marché, l'expansion de celui-ci ayant été *contrôlée* dans des directions déterminées. « *Pendant un siècle, la dynamique de la société moderne a été gouvernée par un double-mouvement : le marché s'est continuellement étendu, mais ce mouvement a rencontré un contre-mouvement contrôlant cette expansion dans des directions déterminées » (Ibid., p. 179).* De cette manière, Polanyi souligne une dimension essentielle du processus de changement institutionnel : le rôle de l'action intentionnelle. Bien qu'il minimise le poids de celle-ci dans la direction générale prise par le changement (faisant de celui-ci un processus non téléologique), il insiste sur la possibilité d'exercer une influence sur le rythme auquel il advient : « *Souvent, le rythme du changement n'a pas moins d'importance que sa direction; mais s'il est fréquent que celle-ci ne relève pas de notre volonté, il se peut fort bien que dépende de nous le rythme auquel nous permettons que le changement survienne » (Ibid., p. 64).*

L'ouvrage de Polanyi paru en 1944, *La Grande Transformation*, peut ainsi être lu de la manière suivante : « *La transformation caractérise l'ensemble des changements institutionnels ayant permis une vaste marchandisation des relations sociales. (...) La Grande Transformation est le mouvement inverse – une révolution donc – par lequel à la suite de la crise de 1929 et des années 30, et au-delà, les sociétés ont re-socialisé l'économie » (Servet et al., 1998, p. xvi).*

Notons que l'interventionnisme peut prendre diverses formes. Comme le signale Maucourant (2005b), au XXe siècle « *Nazisme et New Deal furent des formes de « protection » de la société bien différentes » (p. 28).* De plus, le contre-mouvement ne relève pas seulement de l'interventionnisme étatique, mais également de l'action collective organisée portée par des citoyens, comme en témoigne les pratiques associationnistes au XIXe siècle, que nous avons développées dans le chapitre 1. Interventionnisme et associationnisme mettent ainsi en évidence que face à l'autonomisation du marché, les principes de redistribution et de réciprocité peuvent être mobilisés afin de « *ré-encastrent* » l'économie dans la société (Laville, 2004).

Maucourant (2005b) comme Caillé et Laville (2008) ou encore Laville (2003b) soulignent l'actualité du double-mouvement ; face au projet réactualisé d'une société de marché dès la fin du XXe siècle, de nombreux mouvements (altermondialistes, féministes, écologiques, etc.), auxquels s'apparente l'économie solidaire, émergent à partir des années 1960 et 1970 afin de contrer l'offensive libérale¹⁰⁹.

De l'ensemble de ces éléments, qui n'auront été que succinctement abordés ici, nous pouvons tirer les conclusions suivantes quant à l'analyse du changement institutionnel que Polanyi fait des deux derniers siècles.

- Le progrès technique semble jouer un rôle moteur dans la dynamique institutionnelle. Polanyi identifie ainsi la Révolution industrielle comme l'un des facteurs majeurs de l'avènement du capitalisme libéral au XIXe siècle. L'ère de la machine, en érigeant le marché autorégulateur au rang d'institution organisatrice du social, a conditionné les représentations et les pratiques collectives et individuelles. *« Notre philosophie pratique a irrésistiblement été façonnée par cet épisode spectaculaire. De nouvelles conceptions de l'homme et de la société sont devenues monnaie courante au point de prendre le statut d'axiomes »* (Polanyi, 2008b, p. 506).

- Les conditions dans lesquelles le progrès technique émerge apparaissent importantes, ce qui nous laisse penser que Polanyi envisage le caractère cumulatif du processus. Il insiste en effet sur le point suivant : l'effet de la technique est liée à la société commerciale dans laquelle il se manifeste. *« On ne peut pleinement saisir la nature de cette institution [l'économie de marché] si on ne conçoit pas bien quel est l'effet de la machine sur une société commerciale »* (Polanyi, 1983, p. 68). Cependant, il souligne la rupture brutale qui s'est opérée en affirmant que *« par rapport à l'économie antérieure, la transformation qui aboutit à ce système est si totale qu'elle ressemble plus à la métamorphose de la chenille qu'à une modification qui pourrait s'exprimer en termes de croissance et de développement continus »* (Ibid., p. 70).

¹⁰⁹ Voir la section 3 du chapitre 1.

- Au regard des faits historiques que Polanyi étudie (le XIX^e siècle marqué par la révolution industrielle), le changement trouve sa source dans « *une innovation sans précédent* » ou encore « *un mécanisme institutionnel entièrement neuf* » marquant « *le début d'une réaction en chaîne* », selon ses propres termes (Polanyi, 2008b, p. 505, 1983, p. 67 et 507). « *On pourrait nous objecter que cette esquisse résulte d'une simplification trop poussée. L'économie de marché n'a pas commencé en un jour (...). C'est vrai, assurément (...). Pourtant, le changement institutionnel se mit à opérer brusquement; telle est sa nature* » (Polanyi, 1983, p. 281).

- Le processus de changement institutionnel fait intervenir l'intentionnalité des acteurs, il est donc de nature endogène. Le rôle des pouvoirs publics dans l'émergence du système de marché au XIX^e siècle a notamment été souligné, car il s'agit, en dernière instance, du législateur : « *La croyance dans le progrès spontané nous rend nécessairement aveugles au rôle de l'Etat (government) dans la vie économique. Ce rôle consiste souvent à modifier le rythme du changement, en l'accélérant ou en le ralentissant, selon les cas* » (Ibid., p. 64). L'intentionnalité n'a cependant pas été l'apanage de l'Etat ; la classe commerçante, les scientifiques, la religion ont également orienté l'expansion du marché : « *subissant l'influence des courants de pensée contemporains, validés et soutenus par l'autorité de la science et de la religion, du monde politique et des affaires, ces phénomènes strictement limités dans le temps furent peu à peu considérés comme atemporels, comme s'ils transcendaient l'ère du marché* » (Polanyi, 2008b, p. 506).

- Le changement rencontre spontanément des formes (endogènes) de résistance organisées. Il peut s'agir de l'interventionnisme étatique mais pas uniquement, les initiatives se rapportant à l'associationnisme peuvent également être interprétées comme « contre-mouvement ». Il en ressort que les formes d'intégration que sont la redistribution et la réciprocité (dont relèvent ces contre-mouvements), tout en n'étant plus prédominantes, conservent un rôle non négligeable sur la dynamique institutionnelle.

Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, ce dernier point est privilégié dans la théorie de l'économie solidaire, entendue comme tentative de « réencastrement » de l'économie : *« le message essentiel que l'on peut retenir de Polanyi (...) réside dans l'identification d'un double mouvement qui caractérise l'économie dans la modernité démocratique : un premier mouvement exprime la tendance au désencastrement d'une économie restreinte à un marché autorégulateur et à une seule forme d'entreprise, un second mouvement lui répond, il exprime la tendance inverse au réencastrement démocratique de l'économie s'exprimant à travers une approche plurielle de celle-ci »* (Laville, 2004, p. 6).

Bien que Polanyi ait mis l'accent sur les dérives totalitaires auxquelles a conduit *« la séparation institutionnelle du politique et de l'économique, qui s'est révélée un danger mortel pour la substance de la société »* (Polanyi, 1983, p. 327), il imaginait aussi une alternative démocratique au processus tendanciel de désencastrement, que nous exposerons ci-dessous.

3.1.1.2. Changement institutionnel et démocratisation de l'économie

Selon Postel et Sobel (2010), logique libérale et principe totalitaire sont fortement liés au sens où l'un et l'autre correspondent à deux stades successifs d'un même malaise social : *« dans les deux cas de figure, il n'y a plus de place pour l'action, ni, donc, pour la raison pratique qui accroche le sujet économique à la société et à la politique »* (p. 23). L'effacement de la raison humaine, qui permet l'établissement des règles de vie commune, autrement dit des institutions, au profit de la rationalité, qui gouverne la fiction du marché autorégulateur, est à l'origine de la dislocation sociale des années 1930. En effet, *« c'est précisément parce que le totalitarisme est le seul mode d'accord collectif ne supposant pas l'existence d'un consensus social et ne mobilisant pas la raison pratique qu'il se présente comme l'ultime réflexe d'auto-défense de la société »* (Ibid., p. 22-23).

Face au mouvement libéral et au contre-mouvement totalitaire qui marque l'effondrement des démocraties européennes à cette période, Polanyi pose la question de la liberté individuelle. Pour lui, « *la discussion de la liberté individuelle est située dans une approche où le pouvoir et la contrainte apparaissent comme des éléments nécessaires à toute société. (...) Il croyait en la possibilité de trouver une alternative à ces deux positions, une alternative par laquelle la société serait capable d'établir et de réformer les institutions destinées à protéger et à étendre la liberté individuelle* » (Bugra, 2005, p. 54). Dans cette perspective, Polanyi insiste sur la volonté et la capacité des individus et collectivités à agir sur les institutions, et sur le rôle de celles-ci dans l'expression et le maintien des libertés individuelles dans un cadre démocratique (Mendell, 2007).

Aussi, afin de parvenir à ce type de changement, Polanyi, dans une posture plus normative, met en avant la nécessité de créer une « *vue d'ensemble consciente de l'économie* », c'est-à-dire « *une vision globale des éléments ultimes du processus à la fois naturel et social qui constitue l'économie* » (Polanyi, 2008c, p. 327-328, souligné par l'auteur)¹¹⁰. Il identifie trois éléments constitutifs de l'économie : les besoins humains, la souffrance des hommes au travail et les moyens de production. Afin d'obtenir une vue d'ensemble de ceux-ci, il est nécessaire selon lui d'avoir recours, d'une part, à la statistique, et d'autre part, à la mise en place d'une organisation transparente qui agit comme un organe de connaissance et de surveillance. La première est l'instrument habituel qui permet d'obtenir une vision extérieure de l'économie, mais « *les phénomènes présents, intérieurs et qualitatifs, lui échappent nécessairement. C'est là que réside la limite de sa capacité à établir une vue d'ensemble* » (Ibid., p. 330, souligné par l'auteur). La seconde renvoie à ce qu'il appelle la « *vue d'ensemble intérieure* » ou encore la « *surveillance démocratique* » (Mendell, 2007 ; Polanyi, 2008c) et permet de réaliser pleinement la vue d'ensemble de l'économie. Cette capacité de produire une vue d'ensemble intérieure est, selon Polanyi, déjà présente dans un certain nombre d'organisations (ouvrières) au rang desquelles les syndicats, les

¹¹⁰ « *C'est bien à la création d'une vue d'ensemble consciente de l'économie que s'applique par excellence la formule selon laquelle la compréhension active du processus de transformation dont nous sommes parties prenantes est elle-même incluse dans ce processus* » (Polanyi, 2008c, p. 327).

associations de branche ou encore les coopératives. Ce qui les distingue est qu'« *elles ne sont pas des structures conçues artificiellement, imposées d'en haut et édifiées par une économie dirigée : elles sont, fondamentalement, le résultat de l'activité autonome des travailleurs, de leur auto-organisation en plein développement. C'est à ce développement à partir de l'intérieur que nous devons attribuer leur capacité à obtenir une vue d'ensemble* » (Polanyi, 2008c, p. 333, souligné par l'auteur). L'auteur poursuit plus loin : « *Le principe sous-jacent à ces organisations du mouvement ouvrier n'est, pour l'essentiel, ni le principe du pouvoir, de la contrainte ou de l'autorité, ni non plus le principe juridique abstrait ou le principe bureaucratique (...) ; il est plutôt, en première ligne, le principe coopératif au sens le plus large du mot, le principe de l'association entre égaux, c'est-à-dire celui du véritable processus démocratique* » (Ibid., p. 333). Le caractère démocratique de ces organisations est donc lié au processus ascendant à partir duquel elles émergent, ainsi qu'au principe d'association sur lequel elles reposent. Ces éléments peuvent être interprétés en termes d'« impulsion réciproitaire »¹¹¹. Polanyi insiste sur la condition de transparence, nécessaire pour parvenir à une vue d'ensemble : « *la capacité de ces organisations à assurer leur fonction de vue d'ensemble dépend de l'ampleur de la démocratie vivante qui s'y réalise dans la vie quotidienne* » (Ibid., p. 334).

Pour que la démocratie y soit effective, il est primordial que les individus prennent conscience de leurs fonctions particulières. Dans ce sens, l'éducation est indispensable à l'exercice de la démocratie : « *rien ne peut sauver aujourd'hui la démocratie, sinon une nouvelle culture de masse fondée sur une éducation politique et économique* » (Polanyi, 2008d, p. 355). Par conséquent, selon Mendell (2007), le changement institutionnel chez Polanyi est sous-tendu par des processus d'apprentissage, individuels et collectifs, qui permettent de produire des systèmes de connaissance et des habitudes de pensée différentes. « *La « connaissance » de la situation est à la fois nécessaire et suffisante pour évacuer le mythe de la fatalité et de l'impuissance. La « connaissance » du milieu*

¹¹¹ Ces longues citations soulignent ainsi la pertinence d'un auteur comme Polanyi dans la théorisation de l'économie solidaire, notamment en termes de changement institutionnel.

politique et économique dominant et la prise de conscience du fait que l'on peut résister permettent de mobiliser l'action collective et individuelle » (Mendell, 2007)¹¹².

Ainsi, pour Mendell, les travaux de Polanyi sur la démocratie économique et sur l'éducation permettent d'appréhender le processus d'institutionnalisation en termes de « *processus institués de démocratisation économique* » (p. 455), par ailleurs proche des dynamiques portées par l'économie solidaire. Elle ajoute qu'aujourd'hui il est moins question d'éducation que de renforcement des capacités, d'autonomisation, d'environnements d'apprentissage, etc. et que ces concepts sont utiles à l'analyse du changement institutionnel. Dans ce sens, « *l'insistance de Polanyi sur l'apprentissage collectif nous fournit un outil stratégique de transformation très important* » (*Ibid.*, p. 456).

Nous proposons de synthétiser les éléments nous permettant de caractériser le changement institutionnel chez Polanyi dans le tableau suivant :

¹¹² Ou, comme le dit Polanyi (2008d) : « *la tâche de l'éducation politique à notre époque : conduire la démocratie jusqu'à l'âge adulte par la connaissance et le sens de la responsabilité* » (p. 357).

- Tableau 7. Le changement institutionnel chez Polanyi -

	Polanyi
Nature du changement institutionnel	- Processus non téléologique - Radicale (liée à la révolution industrielle) - Endogène (non spontanée) car produit par l'action intentionnelle
Sources de changement institutionnel	- Rôle (effet) du progrès technique (machinisme) dans une société commerciale
Processus de changement institutionnel	- Double-mouvement (désencastrement-réencastrement) - Fiction du marché autorégulateur : nouvelle organisation sociale, marchandises fictives, modèle de l'entreprise capitaliste - Changement du mobile d'action (le gain se substitue à la subsistance) - Processus idéologiques et politico-juridiques - Contre-mouvement, auto-protection spontanée
Facteurs intervenants dans le processus	- Rôle des pouvoirs publics et des classes - Formes de résistance organisées, rôle de la redistribution et de la réciprocité
Approche normative du changement institutionnel	Démocratisation de l'économie (processus institués de démocratisation économique) : - vue d'ensemble (processus ascendant, principe de l'Association) - éducation (processus d'apprentissage collectifs et individuels)

Source : fait par l'auteur

Nous avons donc appréhendé ici le changement institutionnel à la lumière des travaux de Polanyi. Néanmoins, comme le rappelle Maucourant et Plociniczak (2011), « la problématique de la Grande Transformation est imprégnée de la question institutionnelle, mais celle-ci n'a pas été explicitement traitée de manière spécifique par Polanyi » (p. 9). Elle est selon les auteurs mieux traitée dans son article de 1957 sur « L'économie comme procès institutionnalisé » (Polanyi, 1975).

Concernant l'analyse du changement institutionnel proprement dite, celle-ci apparaît quelque peu morcelée dans l'œuvre de Polanyi. C'est la raison pour laquelle nous nous appuyons sur les travaux de Veblen et Commons, fondateurs de l'institutionnalisme,

qui ont placé celle-ci au centre de leurs théories. Nous montrerons la cohérence de cette démarche dans la sous-section suivante, eu égard à l'« affiliation » de Polanyi à ce courant.

3.1.2. Polanyi et l'institutionnalisme originaire

En dépit du traitement partiel que Polanyi a fait de la question institutionnelle, l'auteur est fréquemment associé au courant de l'institutionnalisme dit « originaire » ou encore « authentique » initié par Veblen et Commons (Chavance, 2007 ; Maucourant, 2005a ; Mendell, 2007 ; Neale, 1990)¹¹³. Pourtant, ces auteurs ne se citaient pas entre eux, selon Maucourant (2005a), la seule référence explicite de Polanyi à Commons apparaît dans un article de Pearson (1957). Cette absence de filiation formelle peut en partie s'expliquer par le fait que lorsque Polanyi arrive aux Etats-Unis (il enseigne à l'université Columbia de fin 1946 à 1953), le courant est déjà sur le déclin, mais reste néanmoins l'alternative non marxiste la plus féconde (Maucourant, 1994).

Le premier point sur lequel Polanyi s'accorde avec les institutionnalistes est la définition de l'économie qu'il retient et qualifie de substantive. *« Pour Polanyi, le fait économique fondamental est que toute collectivité produit une structure institutionnelle pour organiser ses rapports matériels spécifiques avec la nature. La définition substantive de l'économie est donc avant tout une définition socio-institutionnelle de l'économie »* (Postel, Sobel, 2010, p. 28). Le marché apparaît dans ce sens comme une construction sociale (Maucourant, 2001). En cela, il rejoint l'institutionnalisme américain, et souligne lui-même que *« certains penseurs plus réalistes ont vainement précisé la distinction entre l'économie en général et ses formes de marché ; cette distinction fut invariablement occultée par l'économisme qui caractérisait l'esprit du temps. Lesdits penseurs ont mis l'accent sur la signification substantielle du terme économique. Ils ont identifié l'économie (...) à la substance de l'économie plutôt qu'à*

¹¹³ Il est également appelé « vieil institutionnalisme » mais l'expression donnant une connotation désuète, nous lui préférons les autres.

sa forme et à sa terminologie de marché » (Polanyi, 2011, p. 38, souligné par l'auteur)¹¹⁴. Partant de là, l'institution acquiert ainsi pour les trois auteurs le même statut épistémologique, elle est l'objet même de la connaissance (Maucourant, Plociniczak, 2011 ; Postel, Sobel, 2010).

Veblen et Polanyi ont alors en commun de clairement rejeter le postulat de la rareté généralisée, et donc la définition formelle de l'économie retenue par l'économie traditionnelle : « *Veblen refuse (...) la définition devenue classique de la science économique, selon laquelle celle-ci procède d'une étude a priori de la relation moyens/fin en contexte de rareté. Veblen opère un déplacement : contre ceux qui naturalisent la rareté, il préfère en étudier l'institution sociale, c'est-à-dire comment les dispositions mentales communes aux individus gèrent et organisent délibérément la finitude objective des choses* » (Maucourant, 1998, p. 33). Ils se rejoignent donc sur l'interprétation substantive de la rareté, en termes de « finitude » matérielle, et du choix comme étant produit par la coutume et la tradition (Postel, Sobel, 2010 ; Maucourant, 1998 ; Maucourant, Plociniczak, 2011). Ceci apparaît de manière moins évidente chez Commons qui conserve la rareté (et le choix) comme principe universel mais également générée par l'institution de la propriété.

Par ailleurs, Veblen et Polanyi partage la même démarche anthropologique, ils étudient tous deux les institutions dans les sociétés primitives. Mais si Commons se concentre sur la société américaine contemporaine, son modèle est néanmoins généralisable, comme le souligne Neale (1990) : « *The model as a general case is not presented by Commons. Rather, he treats the issue of conflict and socio-economic change in terms of Anglo-American law (...). Nevertheless, a general model is implicit in Commons' analysis, and it is the potential generality of his model that puts Commons and Polanyi into the "same" (or converging) traditions* » (p. 151).

En affirmant que « *ce sont à la fois le processus et les institutions qui forment l'économie* » (Polanyi, 2008a, p. 200), Polanyi s'inscrit pleinement dans la lignée de l'institutionnalisme originaire. Notons aussi que l'analyse qu'il fait de la place

¹¹⁴ D'après Chavance, qui a traduit l'ouvrage, Polanyi renvoie ici à l'institutionnalisme américain, en particulier Veblen et Ayres (Polanyi, 2011, NdT p. 39).

changeante de l'économie dans la société occidentale rapproche Polanyi d'une forme d'évolutionnisme non téléologique¹¹⁵, caractéristique du corpus institutionnaliste (Dumont, 1983 ; Maucourant, 1994, 2005b). Il rejette l'idée de stade de développement en soutenant, à la manière de Veblen, qu'en dépit de la structure institutionnelle dominante, d'autres sous-systèmes institutionnels co-existent dont la place subalterne n'est pas immuable : « *d'autres modèles peuvent opérer parallèlement au modèle dominant dans les différents secteurs de l'économie et à différents niveaux de son organisation* » (Polanyi, 2008a, p. 202).

Par ailleurs, dans un article de 1990, intitulé « Karl Polanyi and American Institutionalism: A Strange Case of Convergence », Neale met en évidence d'autres convergences qui apparaissent entre Polanyi et les fondateurs de l'institutionnalisme, alors même que ces auteurs ont connu des expériences différentes et ne se sont jamais croisés¹¹⁶. Selon lui, « *the key ideas shared by Polanyi and the institutionalists are instrumentalism, the importance of society (and culture), with government in modern times acting as the agent for society, and technology (the machine)* » (Neale, 1990, p. 145, souligné par l'auteur).

Polanyi adopte effectivement une posture épistémologique proche du pragmatisme philosophique (*instrumentalism*), en considérant que la recherche doit être ancrée dans l'expérience. « *La tâche théorique est par conséquent d'asseoir l'étude de la subsistance de l'homme sur des fondations institutionnelles et historiques larges. C'est l'interdépendance de la pensée et de l'expérience qui nous donne la méthode à suivre. (...) il faut mener de pair recherche conceptuelle et recherche empirique. La recherche ne connaît pas de raccourcis* » (Polanyi, 2011, p. 31). Polanyi s'inscrit ainsi dans une démarche compréhensive des sociétés, il s'appuie pour cela sur des outils analytiques universels lui permettant de réaliser des comparaisons tout en respectant la dimension culturelle inhérente à l'économie comme procès institutionnalisé (Maucourant, 1994).

¹¹⁵ « *La dialectique du "double mouvement" polanyien ne révèle aucune téléologie. Nazisme et New Deal furent des formes de « protection » de la société bien différentes* » (Maucourant, 2005b, p. 28).

¹¹⁶ Ou peut-être pas si différentes : « *One wonders if this is because these people came from cultures that were on the fringes of being absorbed into the market system* » (Neale, 1990, p. 150).

Il rejoint également les institutionnalistes sur la question de l'ordre, qu'il exprime en termes d'unité et de stabilité du processus économique. L'ordre est alors le produit des principes de comportement (réciprocité, redistribution, échange) et de leurs supports institutionnels respectifs (symétrie, centralité, marché) (Maucourant, Plociniczak, 2011). Les institutions créent donc des régularités de comportement qui organisent le processus économique, autrement dit la production et les mouvements d'appropriation des choses et des droits (Maucourant, 1994). « *Le facteur de soutien et d'organisation ne provient pas de l'individu mais des actions collectives de personnes se trouvant dans des situations structurées* » (Polanyi, 2011, p. 80). Polanyi est ici très proche de Commons, y compris dans la terminologie qu'il emploie (l'action collective)¹¹⁷.

Il se place également ici dans la perspective institutionnaliste qui vise à dépasser la dichotomie entre holisme et individualisme méthodologiques, en considérant l'institution comme un élément intermédiaire entre le tout et les parties, tout en acceptant que l'institution (la société) est ontologiquement première sur les comportements individuels (Maucourant, Plociniczak, 2011 ; Postel, Sobel, 2010).

Selon Postel et Sobel (2010), Polanyi appuie ses analyses socio-économiques et historiques sur un ensemble théorique à plusieurs niveaux qui articule notamment une théorie institutionnaliste de l'économie et une approche actionnaliste (d'inspiration aristotélicienne) dans laquelle l'homme est un « animal socio-politique ». « *Pour l'homme, cet animal politique, tout émane de conditions sociales et non pas naturelles* » (Polanyi, 2008b, p. 509). Or, l'originalité des fondateurs de l'institutionnalisme réside dans le fait d'avoir, pour la première fois, articulé théorie de l'institution et théorie de l'action (Gislain, 2003). La démarche polanyienne est donc très proche de ses prédécesseurs ; elle fait apparaître, par l'idée même de double-mouvement, la « double causalité » institutionnelle et individuelle.

En particulier, l'action chez Polanyi est comme pour ces derniers téléologique (bien que le processus global ne le soit pas), au sens où elle exprime l'intentionnalité des

¹¹⁷ Il reprend également le terme de « *going concern* » initialement utilisé par Veblen et Commons : « *En première approximation, les économies forment un complexe dynamique et efficace (going concern), principalement grâce aux quelques modèles d'intégration que sont la réciprocité, la redistribution et l'échange* » (Polanyi, 2008a, p. 200).

acteurs à orienter la direction ou le rythme du changement institutionnel. « *Les institutions sont les incarnations d'un sens et d'un projet humains* » (Polanyi, 1983, p. 226). Dans cette perspective, les pouvoirs publics jouent un rôle non négligeable : « *Commons et Polanyi s'accordent bien à penser que l'autorité politique intervient en conséquence d'une série d'intérêts individuels menacés* » (Maucourant, 2001, p. 268). Ou comme l'explique Neale (1990) : « *People (society) appeal to the authorities when problems (issues/disputes) arise, and these authorities often (not always) change the rules under which the economy and society operate. (...) Thus Polanyi sees the way in which people change the rules very much as Commons sees it* » (p. 148). Plus encore, pour ces deux auteurs, « *au niveau institutionnel, la réglementation étend et restreint à la fois la liberté* » (Polanyi, 1983, p. 226), raison pour laquelle les institutions représentent un élément essentiel afin de garantir la liberté individuelle et la démocratie. « *Further evidence of convergence can be found in the similarity of the ways in which Polanyi and Commons treat the role that institutions play in the creating and expanding people's freedoms* » (Neale, 1990, p. 148). Polanyi partageait ainsi avec Commons une approche normative visant à la démocratisation de l'économie, « *a plea for new rules to be developed and enforced by the authorities through democratic processes such as those describes by Commons* » (Ibid., p. 147).

Enfin, comme nous l'avons souligné précédemment, la technologie est un élément essentiel du changement institutionnel chez Polanyi. « *Although Polanyi's analysis is brief concerning technology's role in social change during the nineteenth century, he gives it a primary position by arguing that the great problem was how the economy would absorb the new machine technology* » (Ibid., p. 147-148). En cela, il se rapproche une fois de plus de Veblen.

Pour conclure, Polanyi « emprunte » de nombreux éléments, non exhaustifs ici, aux fondateurs de l'institutionnalisme, ce qui nous amène à partager les propos conclusifs de Neale : « *Karl Polanyi's contributions fit just about perfectly into the American institutionalist tradition in all the important ways that mark that tradition* » (Ibid., p. 150).

Dès lors, au regard de ces éléments de convergence, et compte-tenu du fait que Veblen et Commons aient davantage traité de l'analyse du changement institutionnel que ne l'a fait Polanyi, il nous semble pertinent d'investir les travaux de ces auteurs afin d'approfondir cette question. Comme l'affirme Mendell (2007), « *il est possible de tirer des enseignements du riche héritage de la pensée institutionnelle auquel Polanyi est associé ; on y aborde le processus de la transformation ou du changement institutionnels, et l'on y envisage les effets des institutions sur les modèles de comportement et les habitudes, de même que les effets de l'action individuelle sur les institutions* » (p. 447).

Par conséquent, nous traiterons dans les sections suivantes de ce chapitre des travaux de Veblen et Commons, qui contrairement à Polanyi, ont mis l'analyse du changement institutionnel au centre de leurs théories respectives. Il nous semble dans un premier temps nécessaire de revenir sur la genèse intellectuelle de l'institutionnalisme pour comprendre une telle préoccupation chez ces auteurs.

Section 2. Genèse intellectuelle de l'institutionnalisme : un triple héritage

La pensée institutionnaliste émerge au tournant du XIXe siècle aux Etats-Unis, avec les travaux précurseurs de Veblen, en particulier avec l'article fondateur « *Why is economics not an evolutionary science ?* » paru dans *The Quarterly Journal of Economics* en 1898. L'autre figure emblématique de l'institutionnalisme est Commons qui s'inscrira à la fois dans la perspective ouverte par Veblen, tout en s'en démarquant sur de nombreux points¹¹⁸. L'Ecole de pensée « institutionnaliste » proprement dite prend forme en 1918, avec la charte de l'*American Economic Association* proposée par Hamilton, dans laquelle les institutions en tant qu'objet central de la science économique se substituent à la valeur (Guéry, 2001). « *If the next decade demands*

¹¹⁸ On compte également parmi les fondateurs Mitchell, dont l'institutionnalisme était plutôt d'obédience veblénienne (Broda, 1995). A ce titre il apparaît souvent comme un disciple, de même que Hamilton, Ayres, ou encore Clark (Chavance, 2007 ; COREI, 1995). On reconnaît généralement deux voies complémentaires dans l'institutionnalisme originaire : la voie ouverte par Veblen et celle prise par Commons, qui se complètent sans se substituer l'une à l'autre (COREI, 1995).

formal value theory that avoids a discussion of what the economic order is like, institutional economics will fail. If it demands an understanding of our relationship to the world in which we live, it will survive. But survival will be assisted by the development of a theory of the economic order, vital, true, and relevant to the problems of the times » (Hamilton, 1919, p. 318).

La période de formation de l'Ecole institutionnaliste au début du XXe siècle a aussi été celle de son apogée. Son déclin s'explique par un rejet constant de la part des économistes, renforcé d'une part par l'orientation empirique et l'absence de formalisation de leurs théories et, d'autre part, par le succès du keynésianisme (Bazzoli, 1999 ; Guéry, 2001)¹¹⁹. « *Dans les années 1930, la révolution keynésienne a complètement transformé les débats économiques, tout en jetant dans l'ombre la contribution institutionnaliste* » (Della Faille, Gagnon, 2007, p. 2). Cette dernière aurait pourtant influencé le *New Deal* de Roosevelt, avant même le keynésianisme (Bazzoli, 1999 ; Guéry, 2001)¹²⁰. Cependant, pour Bazzoli (1999), l'existence de la pensée institutionnaliste est restée permanente¹²¹ et l'on assiste depuis plusieurs dizaines d'années maintenant à un renouveau de celle-ci dans le monde anglo-saxon et francophone.

Aussi, l'institutionnalisme originaire est relativement peu connu en France, malgré une redécouverte de l'œuvre de Veblen à partir des années 1970 dont on retiendra surtout la dimension sociologique dans un premier temps (Della Faille, Gagnon, 2007). Dans les années 1980 et 1990, plusieurs thèses doctorales ont été soutenues en économie sur Veblen et Commons (Tremblay, 1989 ; Dutraive, 1992 ; Bazzoli, 1994 ; Maucourant, 1994 ; Broda, 1995), et un Collectif de Recherche sur l'Economie Institutionnaliste (COREI, 1995) a été fondé. S'en suivront d'autres travaux redonnant

¹¹⁹ A ce titre, Guéry (2001) souligne l'absence du courant dans l'ouvrage inachevé de Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*. Selon lui, si l'auteur prévoyait apparemment une section sur l'institutionnalisme américain, il semblerait néanmoins qu'il lui préférerait clairement l'Ecole Historique Allemande dont l'institutionnalisme est issu.

¹²⁰ Commons aurait formulé les bases intellectuelles du *New Deal* (Bazzoli, 1999), et Roosevelt lui-même se serait dit influencé par l'œuvre de Veblen en plus de s'être entouré de conseillers apparentés à la mouvance institutionnaliste (Guéry, 2001).

¹²¹ Elle est notamment présente chez des auteurs tels que Galbraith ou Hirschman (Bazzoli, 1999).

une place centrale à l'approche institutionnaliste en économie, telle la thèse de Brette (2004)¹²². Néanmoins, cette mouvance reste encore minoritaire dans les débats économiques en France.

Ceci s'explique également par l'ancrage de l'institutionnalisme originaire dans le contexte américain (Bazzoli, 1999), caractérisé par la situation économique et intellectuelle des Etats-Unis au tournant du XXe siècle (Gislain, 1999). « *L'institutionnalisme américain est un courant de pensée historiquement marqué, historiquement daté* » (Guéry, 2001, p. 33). Veblen et Commons assistent à la montée du capitalisme industriel qui fera des Etats-Unis la plus grande puissance industrielle du monde, ils sont également les témoins des changements sociaux qu'elle implique. Ils en connaîtront également les crises (Grande Dépression de la fin du XIXe siècle, crise de 1929, première et seconde guerre mondiale). Veblen aura un regard foncièrement pessimiste sur les changements en cours dans son pays d'accueil¹²³, tandis que Commons adoptera une posture plus réformiste motivée par ses valeurs religieuses. Par ailleurs, l'incapacité de la théorie économique à comprendre les transformations du capitalisme et à traiter les problèmes nouveaux qui en résultent est à l'origine de la critique institutionnaliste, qui s'adresse aussi bien à l'économie classique et néoclassique¹²⁴ qu'au projet marxiste (Bazzoli, 1999).

Cette double critique trouve sa source dans l'héritage intellectuel des premiers institutionnalistes, qui correspond au second trait marquant de l'« exceptionnalisme » américain à cette période (Gislain, 1999).

Pour comprendre l'institutionnalisme, il nous paraît indispensable de revenir sur cet héritage qui marque leur conception de la science économique et leur méthode, avant

¹²² Nous nous appuyerons notamment sur ces auteurs ici.

¹²³ Veblen est né aux Etats-Unis, de parents norvégiens immigrés. Il grandira dans une communauté paysanne norvégienne et luthérienne, repliée sur elle-même dans le Minnesota, avant d'être envoyé à l'université par son père, chose peu recevable dans sa communauté natale. « *Déraciné des préconceptions et des usages de sa communauté d'origine et incapable de s'intégrer aux préjugés et idées reçues de sa communauté d'accueil, il deviendra un sceptique par la force des choses. (...) Veblen restera toute sa vie un étranger dans la société américaine* » (Gagnon, Della Faille, 2007, p. 3).

¹²⁴ Terme que l'on doit à Veblen (Gagnon, Della Faille, 2007).

d'appréhender leur approche du fait économique comme processus institutionnalisé. L'institutionnalisme est caractérisé par un tripe héritage intellectuel : il est simultanément influencé par l'Ecole Historique Allemande en économie à laquelle il empruntera sa démarche réaliste, le darwinisme en biologie dont il reprendra la méthodologie, et le pragmatisme philosophique dont il tirera ses théories de la connaissance et de l'action.

3.2.1. Une démarche de recherche réaliste sur les institutions économiques

Bien que l'institutionnalisme soit relativement méconnu en France, il prend racine sur le continent européen, dans l'historisme allemand. Cette influence s'exerce par la transmission directe de Ely qui a étudié en Allemagne avant d'enseigner aux Etats-Unis, élève de Knies (ancienne Ecole historique) et Schmoller (jeune Ecole historique) puis professeur de Veblen et Commons. Ely est par ailleurs l'un des fondateurs de l'*American Economic Association*, créée en 1885, afin de contrer la diffusion des théories néoclassiques aux Etats-Unis (Guéry, 2001). A la fin du XIXe siècle, l'Ecole Historique Allemande est en conflit avec la tradition marginaliste.

La première défend une conception réaliste de l'économie et rejette l'universalisme de la théorie néoclassique. Pour ces auteurs, l'économie est située et datée, autrement dit elle s'inscrit dans un contexte socio-historique, culturel et institutionnel particulier qui nécessite une approche compréhensive et pluridisciplinaire (sociologique, historique, juridique, etc.). De cette manière, « *l'école historique est selon [Ely] porteuse d'un renouvellement complet de la pensée économique. Elle réintègre l'économie dans la sociologie, prend en compte la diversité historique des civilisations, rétablit les connexions nécessaires entre le juridique et l'économique* » (Ibid., p. 18). A l'inverse, l'Ecole marginaliste cherche à développer une science économique exacte, sur la base des mathématiques, et autonome (« pure »). La « Querelle des Méthodes » (*Methodenstreit*), dont les principaux représentants sont Schmoller et Menger, oppose ainsi méthode historique et méthode formaliste.

Les institutions sont au centre de la problématique allemande. Elles sont donc étudiées de manière approfondie sur une base empirique la plus exhaustive possible, notamment par la jeune Ecole historique sous l'égide de Schmoller, dans le but ultime de produire des théories économiques historiquement réalistes (Gislain, 2003). En dépit des apports en termes de méthodes quantitatives et de connaissance factuelle, cet objectif ne sera pas vraiment atteint, et c'est l'une des critiques majeures adressées au courant, y compris pas les institutionnalistes. « *Professor Schmoller misses the opportunity he here has of dealing with this material in a scientific spirit and with some valuable results for economic theory* » (Veblen, 1901, p. 89).

Il existe un lien de parenté entre l'Ecole Historique Allemande et l'institutionnalisme que Commons (1990) énonce en ces termes : « *the Historical school led to the Ethical and Institutional Schools (Schmoller, Veblen) which emphasized custom, legislation, property rights, justice and injustice, as the important factors in economic science* » (p 115). L'institutionnalisme américain, tout comme l'historisme allemand, place ainsi les institutions au cœur de l'analyse économique.

Veblen fait également le lien entre les travaux des historistes allemands et les siens, tout en soulignant leur incomplétude. D'une part, il reprend la démarche de la jeune Ecole historique, essentiellement celle de Schmoller, en considérant l'approche empirique comme préliminaire à l'élaboration d'une nouvelle théorie économique : « *But this exhaustive historical scrutiny and description of detail has always, in Professor Schmoller's view, been preliminary to an eventual theory of economic life. The survey of details and the empirical generalizations reached by its help are useful for the scientific purpose only as they serve the end of an eventual formulation of the laws of causation that work out in the process of economic life* » (Veblen, 1901, p. 79-80). D'autre part, il s'en démarque en préférant à la conception romantique – hégélienne – de l'évolution, comme processus qui s'auto-détermine¹²⁵, une conception darwinienne de celle-ci, comme processus causal. Il attribue d'ailleurs à Schmoller le

¹²⁵ « *The Hegelian metaphysics (...) is a metaphysics of a self-realizing life process. (...) The life process is essentially active, self-determining, and unfolds by inner necessity, – by necessity of its own substantially active nature. The course of culture, in this view, is an unfolding (exfoliation) of the human spirit* » (Veblen, 1901, p. 76).

mérite d'avoir ouvert la voie d'une théorie post-darwinienne des institutions, ce qui le différencie à ses yeux des auteurs qui l'ont précédé (l'ancienne Ecole historique caractérisée par le romantisme¹²⁶). « *His striking and characteristic merits lie in a direction of a post-Darwinian, causal theory of the origin and growth of species in institutions* » (Veblen, 1901, p. 81)¹²⁷.

Dans cette perspective, Schmoller privilégie une approche psychologique et ethnologique des phénomènes collectifs à l'œuvre dans le processus économique : « *these features of human nature and these forces of nature and circumstances of environment are the agencies out of whose interaction the economic situation has arisen by a cumulative process of change, and that it is this cumulative process of development, and its complex and unstable outcome, that are to be the economist's subject-matter* » (Ibid., p. 83). Veblen reprendra cette démarche qu'il considère comme une approche « génétique » visant à comprendre et expliquer comment et pourquoi la société évolue d'une manière ou d'une autre.

Cependant, il reproche à Schmoller d'avoir échoué dans l'explication scientifique de l'évolution des institutions, en renouant finalement avec l'historisme traditionnel qui considère les institutions existantes comme « bonnes », car conformes aux circonstances, faisant de la situation actuelle un point final dans l'évolution. L'analyse du processus de croissance des institutions s'amointrit pour laisser place à un jugement sur le résultat déjà atteint que Veblen condamne. « *The attention in the later pages diverges from the process of growth and its conditioning circumstances to the desirability of maintaining the good results attained (...) the existing form of the institution is accepted as a finality* » (Ibid., p. 93).

Ainsi, si l'institutionnalisme puise dans l'Ecole Historique Allemande, il s'agit aussi d'une filiation critique, qui reconnaît tant ses apports que ses limites. Il en retient essentiellement le réalisme économique, la démarche pluridisciplinaire, et interroge

¹²⁶ Le romantisme caractérise également la conception marxiste selon Veblen, mais pour lui Marx et ses disciples ont été dans une posture plus critique et moins naïve vis-à-vis de la philosophie hégélienne : « *They were therefore more fully conscious of the bearing of their postulates and less naïve in their assumptions of self-sufficiency* » (Veblen, 1901, p. 76-77).

¹²⁷ « *In this line of theoretical inquiry Professor Schmoller is not alone (...) but the seniority belongs to him, and he is also in the lead as regards the comprehensiveness of his work* » (Veblen, 1901, p. 81).

l'explication scientifique (génétique) donnée à la dimension évolutive des institutions. La théorie institutionnaliste du changement est alors fortement influencée par le darwinisme méthodologique, caractéristique de la science moderne selon Veblen, permettant de dépasser les limites rencontrées par l'Ecole historique au regard de sa conception pré-darwinienne du processus économique (Veblen, 1998, 1901). « *[They] have attempted an account of developmental sequence, but they have followed the lines of pre-Darwinian speculations on development rather than lines which modern science would recognize as evolutionary. They have given a narrative survey of phenomena, not a generic account of an unfolding process* ». (Veblen, 1998, p. 410).

3.2.2. Une théorie de l'évolution post-darwinienne

Le projet institutionnaliste vise à repenser les fondements d'une théorie de l'évolution en sciences sociales, en particulier en économie politique (Gislain, 1999). « *There is the economic life process still in great measure awaiting theoretical formulation* » (Veblen, 1998, p. 410).

Veblen et Commons ont pour point commun de rejeter la doctrine téléologique de l'évolution, présente chez les historistes allemands (Gislain, 1999). Autrement dit, l'évolution est pour eux un processus sans début ni fin, et non orienté vers une fin prédéfinie (non téléologique). « *La réalité est appréhendée par son processus évolutionnaire plutôt qu'à partir des finalités qu'on lui impose* » (Gagnon, Della Faille, 2007, p. 7)¹²⁸. C'est ce qui, pour Veblen, caractérise la science moderne : « *La science moderne [post-darwinienne] est devenue substantiellement une théorie du processus de changement consécutif. La science considère ce changement consécutif comme une séquence [de] changements cumulatifs auto-entretenus et qui se propage de lui-même dans un processus sans fin. (...) La science moderne a cessé de s'intéresser aux lois*

¹²⁸ « *It may or may not be a teleological process in the sense that it tends or should tend to any end that is conceived to be worthy or adequate by the inquirer or by the consensus of inquirers. Whether it is or is not is a question with which the present inquiry is not concerned; and it is also a question of which an evolutionary economics need take no account* » (Veblen, 1998, p. 412).

naturelles (...) pour se consacrer entièrement aux faits qui ont lieu ou qui se mettent actuellement en place » (Veblen, 2007, p. 3).

Pour ce faire, l'institutionnalisme puise dans les approches évolutionnistes liées à la révolution darwinienne. Il en retient surtout la méthode d'approche, ou « darwinisme méthodologique », et non une conception telle que le darwinisme social développé par Spencer (Bazzoli, 1999 ; Commons, 1990). Le projet intellectuel des institutionnalistes s'opposent au darwinisme social qui relève d'une conception naturaliste – en d'autres termes, « *il transposait analogiquement au domaine des faits économiques le mécanisme de la survie des plus aptes et sa loi, la sélection naturelle* » (Gislain, 1999, p. 51) – et téléologique de l'évolution, peu compatible avec le darwinisme méthodologique. Ce dernier repose sur une conception de l'évolution « *comme un processus de transformation des espèces, sans évaluer si les caractéristiques des espèces successives sont supérieures ou inférieures autrement qu'en termes généalogiques* » (*Ibid.*, p. 51).

Sans trop anticiper les développements ultérieurs, le projet évolutionniste (ou évolutionnaire) de l'institutionnalisme nécessite de répondre, selon Gislain, aux trois questions fondamentales suivantes : Que signifie évolution dans le domaine des faits économiques ? Qu'est-ce qui évolue ? Comment l'évolution procède-t-elle ? (*Ibid.*, p. 51). En cohérence avec la méthode d'approche darwinienne, pour Veblen comme pour Commons, l'évolution dans le domaine des faits économiques apparaît comme un processus de changement causal et cumulatif, relatif aux institutions (l'« espèce » en économie), selon un principe de sélection. Nous verrons plus bas que l'une des différences majeures entre Veblen et Commons réside dans le caractère naturel (généétique), pour le premier, ou artificiel, pour le second, de la sélection.

Cette divergence entre les auteurs sur la nature de la sélection s'explique notamment par l'influence différenciée de la philosophie pragmatique dans leurs travaux.

3.2.3. Une approche pragmatiste de la connaissance et de l'action

Le troisième héritage intellectuel dont se nourrit l'institutionnalisme est celui du pragmatisme de Pierce, James et Dewey, mouvement philosophique américain de la fin du XIX^e siècle.

Selon les termes de Bazzoli et Dutraive (2006), « *le pragmatisme infuse l'économie institutionnaliste* » (p. 124). Cependant, selon les mêmes auteurs, si Veblen est influencé par le pragmatisme – il fait notamment référence à James – il ne le revendique pas, contrairement à Commons dont la filiation avec le pragmatisme scientifique de Pierce et le pragmatisme social de Dewey est plus affirmée. Ces considérations philosophiques explicites, sur lesquelles reposent leurs conceptions respectives de la connaissance scientifique et de l'action, éloignent une fois de plus l'institutionnalisme de l'économie standard qui se pense de manière indépendante à l'égard des autres sciences sociales, au rang desquelles la philosophie. A l'inverse, Veblen montre l'interdépendance entre la situation culturelle (le schéma de vie) et la spéculation théorique (le schéma de pensée) (Veblen, 2007). L'institutionnalisme est donc marqué par une rupture épistémologique qui fonde non seulement la pratique scientifique de ces économistes (Bazzoli, 1999), mais également leur théorie de l'action que nous développerons plus loin.

Concernant leur théorie de la connaissance, autrement dit leur position épistémologique sur la nature de la connaissance scientifique, Veblen et Commons s'accordent sur le fait que l'activité et l'expérience du chercheur déterminent ses processus de pensée et inversement (Bazzoli, Dutraive, 2006). En d'autres termes, les expériences sociales et matérielles du chercheur modèlent ses habitudes de pensée, qui les influencent en retour. « *Le point de vue scientifique – soit une attitude et des motifs particuliers en matière de connaissance – est donc lié à la formation des habitudes de pensée* » (Veblen, 2007, p. 3). Cependant, la conséquence immédiate que produit cette interaction s'exprime de la manière suivante : « *le biais intellectuel des économistes est donc de toujours rechercher la conformité entre les faits étudiés et une fin qui relève de leurs préconceptions normatives, c'est-à-dire de leurs idées préconçues sur la vérité de*

l'ordre du monde » (Gislain, 1999, p. 61). On retrouve ici la critique que Veblen adresse à l'Ecole Historique Allemande relative au biais téléologique.

C'est la raison pour laquelle, selon Bazzoli et Dutraive (2006), Veblen distingue ce processus de connaissance « pragmatique » – une interprétation des phénomènes en terme finaliste – de la connaissance « scientifique » dans laquelle le chercheur, instinctivement motivé par la curiosité désintéressée (*idle curiosity*), va poser des hypothèses sur le monde et acquérir une connaissance objective des choses, telles qu'elles sont réellement. Ce « saut systémique » caractérise pour Veblen la science moderne post-darwinienne dont l'objet d'étude est le réel, entendu comme processus indéterminé et évolutif¹²⁹.

A l'inverse, Commons, à l'image de sa participation active à la vie sociale et politique, ne dissocie pas la recherche de l'action. Ces deux dimensions de son activité sont liées dans son « pragmatisme en action » (*Ibid.*). S'il rejoint Veblen sur la nature incertaine et non prédestinée du processus d'évolution, en accord avec la rupture darwinienne, il s'en démarque en soulignant – et en assumant – l'intentionnalité des êtres humains dans le processus, à laquelle le chercheur n'échappe pas. « *Pour lui, en accord avec le pragmatisme social de Dewey, la science sociale ne peut négliger, sinon échapper, aux projets de la science sociale elle-même, de ceux qui la font et, à travers eux, de ceux des acteurs de l'évolution des institutions* » (Gislain, 1999, p. 62). De cette manière, le chercheur en sciences sociales, compte tenu de la dimension normative de celles-ci, est lui-même un acteur du changement institutionnel (et de la sélection artificielle). C'est la raison pour laquelle Commons, qui rappelons-le tenait une posture réformiste à l'égard du capitalisme, souhaitait que l'économie soit considérée comme un département de la philosophie sociale. « *Ce retour à la philosophie sociale constitue au fond pour Commons (...) l'insight ultime d'une théorie la dotant d'une capacité d'action* » (Bazzoli, Dutraive, 2006, p. 135). Cette posture épistémologique est envisageable pour lui dans la mesure où les constructions théoriques, reposant sur les hypothèses habituelles des chercheurs, doivent être confrontées à la pratique.

¹²⁹ Ceci n'empêche pas Veblen d'être particulièrement critique à l'égard des faits qu'il observe.

Nous avons passé en revue les principales sources d'influence de l'institutionnalisme de Veblen et Commons – l'historisme, l'évolutionnisme et le pragmatisme – sans les développer car il ne s'agit pas de l'objet de notre recherche à proprement parler. Cependant, il nous a semblé important de revenir sur ces quelques clés de lecture – les fondements de leurs conceptions et de leurs pratiques scientifiques –, qui permettent de mieux contextualiser et comprendre leurs approches respectives de l'économie (en tant que science et objet) et du changement institutionnel.

On notera ici, à la manière de Gislain (1999), que si Commons est plus éloigné du darwinisme méthodologique que Veblen, il est cependant plus proche du pragmatisme philosophique à partir duquel il fonde non seulement sa théorie de la connaissance (méthode de connaissance ancrée dans l'expérience) mais également sa théorie de l'action (objet de connaissance).

Dans les sections suivantes, nous appréhenderons donc les théories de l'action et de l'institution respectives de Veblen et Commons, ainsi que leurs approches du changement institutionnel, afin d'enrichir les éléments d'analyse offerts par Polanyi. L'objectif du chapitre rappelons-le est de nous construire une grille de lecture institutionnaliste qui puisse nous permettre par la suite d'appréhender le changement institutionnel émanant des initiatives d'économie solidaire.

Section 3. L'institutionnalisme de Veblen

Veblen fonde la voie institutionnaliste – la science moderne selon lui – sur la base d'une double critique adressée à la science économique traditionnelle (pré-darwinienne) :

- la première critique concerne les lois et principes naturels qui gouverneraient l'économie, en adéquation avec une préconception sur ses finalités et ce vers quoi toute situation devrait tendre. Ceci renvoie à la dimension téléologique que nous avons déjà évoquée, ou « *the standpoint of ceremonial adequacy* » (Veblen, 1998, p. 407). L'objectif de la recherche était dans cette perspective d'établir une taxinomie, autrement dit de définir et de classer. « *Pour les taxinomistes pré-*

darwinien, le centre de l'intérêt et de l'attention vers lequel tout travail de recherche devait converger était l'ensemble des lois naturelles gouvernant les phénomènes envisagés sous la règle de la causalité. Ces lois naturelles devenaient les règles du jeu de la causalité » (Veblen, 2007, p. 3). Veblen emploie ainsi le terme « *taxonomic* » (Veblen, 1998, p. 411) pour qualifier la démarche des classiques, mais également celle des autrichiens dont Menger est le chef de file¹³⁰.

- la seconde est relative à la conception hédoniste de l'individu privilégiée par ces économistes, sans pour autant réfuter son intérêt pour d'autres usages scientifiques que l'étude du processus économique. « *The reason for the Austrian failure seems to lie in a faulty conception of human nature,—faulty for the present purpose, however adequate it may be for any other. In all the received formulations of economic theory, (...) the human material with which the inquiry is concerned is conceived in hedonistic terms; that is to say, in terms of a passive and substantially inert and immutably given human nature* » (Ibid., p. 411). Dans ce cadre, l'individu est un calculateur éclairé qui maximise ses plaisirs et minimise ses peines ; il est un atome, isolé, neutre, qui répond aux stimuli externes en prenant une direction ou une autre, sans que cela altère sa nature donnée, et sans motivation autre que la rationalité qui le gouverne. « *He has neither antecedent nor consequent. (...) Spiritually, the hedonistic man is not a prime mover. He is not the seat of a process of living, except in the sense that he is subject to a series of permutations enforced upon him by circumstances external and alien to him* » (Ibid., p. 411).

A partir de cela, Veblen mobilise les recherches en psychologie et en anthropologie afin de proposer une conception de l'individu, s'appuyant sur des hypothèses de comportement réalistes, comme acteur du processus économique dans lequel il cherche à accomplir quelque chose. L'action économique est donc téléologique, puisque l'homme est motivé par la réalisation d'une fin : « *Economic action is teleological, in the sense that men always and everywhere seek to do something* » (Ibid., p. 412). Ainsi, l'individu n'est pas un agent passif uniquement préoccupé par ses plaisirs et ses peines,

¹³⁰ « *Accepting Menger as their spokesman on this head, it must be said that the Austrians have on the whole showed themselves unable to break with the classical tradition that economics is a taxonomic science* » (Veblen, 1998, p. 411).

« [he is] rather a coherent structure of propensities and habits which seeks realization and expression in an unfolding activity. (...) The activity is itself the substantial fact of the process » (Veblen, 1998, p. 411).

Par ailleurs, l'activité économique apparaît comme le moyen par lequel l'homme cherche à accomplir ses objectifs et assurer sa subsistance, ce qui conduit Veblen à penser que toutes les institutions sont, au moins en partie, économiques. « *The economic interest [e. g. men's interest in the material means of life] goes with men through life (...). It affects the cultural structure at all points, so that all institutions may be said to be in some measure economic institutions* » (*Ibid.*, p. 412).

Veblen énonce alors l'objet de la science économique de la manière suivante : « *an evolutionary economics must be the theory of a process of cultural growth as determined by the economic interest, a theory of a cumulative sequence of economic institutions stated in terms of the process itself* » (*Ibid.*, p. 413). Pour y parvenir, il propose d'articuler théorie de l'action et théorie de l'institution et emprunte ainsi une voie intermédiaire entre individualisme et holisme méthodologiques pour étudier le comportement humain, que l'on retrouvera chez Commons, et qui fonde la spécificité de leurs approches institutionnalistes de l'économie (Bazzoli, Dutraive, 2006 ; Gislain, 1999). Il s'agit de comprendre de quelles manières comportement individuel (action) et comportement social (institution) s'engendrent mutuellement, dans une double causalité, pour formuler une théorie réaliste de l'évolution, ou en d'autres termes du changement institutionnel. Qu'est-ce qui « détermine » le comportement individuel ? Quel rôle jouent les institutions dans ce processus ? Comment s'opère alors le changement institutionnel ? « *Le projet de la théorie institutionnaliste est, en effet, d'élaborer une conception de l'individu qui permette à la fois de comprendre les mécanismes constitutifs de l'ordre social, par lesquels l'extériorité sociale s'inscrit dans l'intériorité individuelle, et les mécanismes de changement, par lesquels l'intériorité individuelle induit, en partie tout du moins, les transformations de l'extériorité sociale et donc de l'intériorité elle-même* » (Bazzoli, Dutraive, 2006, p. 137, souligné par nous).

Dans cette section, nous appréhenderons donc les théories de l'action et de l'institution de Veblen, ainsi que sa théorie du changement institutionnel proprement dite.

3.3.1. Théories de l'action et de l'institution chez Veblen

3.3.1.1. *Instincts et habitudes*

Veblen fonde sa théorie de l'action sur la psychologie des instincts et des habitudes de James (Bazzoli, Dutraive, 2006 ; Brette, 2004 ; Veblen, 1914)¹³¹. Parmi la multitude d'instincts qui traversent l'homme, Veblen en retient plus particulièrement quatre ayant joué selon lui un rôle déterminant dans l'évolution socio-économique¹³². Ces instincts, ou propensions, sont les suivants (Bazzoli, Dutraive, 2006 ; Brette, 2004 ; Maucourant, 1998 ; Veblen, 1970, 1914)¹³³ :

- la curiosité désintéressée (*idle curiosity*) désigne le penchant pour la recherche de la connaissance ou la compréhension du monde indépendamment de toute considération utilitariste : « *connaître pour connaître, appliquer sa faculté de compréhension sans y mettre d'arrière-pensée : on peut s'attendre que ce soit là le vœu des hommes que nul souci matériel pressant ne détourne de pareilles recherches* » (Veblen, 1970, p. 254). Cette inclination est, selon Veblen, pervertie par l'institution pécuniaire (*Ibid.*).

¹³¹ Nous ne rendons pas compte ici des conceptions des auteurs sur lesquels s'appuient Veblen et Commons (Pierce, Dewey, James), mais de leurs propres conceptions, afin de ne pas nous éloigner de notre sujet. Ce chapitre vise à nous donner une représentation du changement institutionnel, sur la base des travaux de Polanyi, Veblen et Commons.

¹³² Bazzoli et Dutraive (2006), Brette (2004) ou encore Maucourant (1998) soulignent qu'en dépit de la controverse liée à la théorie des instincts sur laquelle Veblen s'appuie, l'intérêt de son analyse est réel car elle se veut opérationnelle pour la compréhension de l'évolution socio-économique. Il est par ailleurs le premier à offrir un cadre théorique complet en articulant théories de l'action et de l'institution (Gislain, 2003).

¹³³ Veblen est réputé pour la difficulté de ses écrits, et les diverses interprétations et traductions possibles des termes qu'il emploie. Nous avons retenu ici celles qui sont utilisées par Brette (2004) après avoir discuté les diverses traductions qui ont été formulées.

- l'instinct du travail bien fait (*instinct of workmanship*), ou encore instinct artisan, signifie que l'être humain « *est doué d'un goût de l'effort efficace et d'un dégoût du vain effort. Il sent le mérite de ce qui est de bon service ou rendement, et le démérite de ce qui est vanité, gaspillage, incapacité. Cette attitude, ce penchant, on peut l'appeler instinct artisan* » (Veblen, 1970, p. 12). Selon Maucourant (1998), cet instinct incarne l'« action rationnelle en finalité » au sens de Weber¹³⁴.
- l'instinct de sympathie sociale (*parental bent*), ou propension à la solidarité de groupe, relève de la motivation communautaire à agir dans l'intérêt du groupe (Bazzoli, Dutraive, 2006). Cet instinct n'est pas, en dépit de sa formulation, du seul ressort de la sollicitude parentale, « *[it] has a large part in the sentimental concern entertained by nearly persons for the life and comfort of the community at large, and particularly for the community's future welfare* » (Veblen, 1914, p. 27).
- l'instinct prédateur (*predatory instinct*), ou propension à la rivalité et la prédation, renvoie à l'émulation et la comparaison provocante par rapport à autrui. Cette dernière « *qualifie une façon de comparer les personnes, avec l'idée de les estimer et classer selon le mérite relatif ou la valeur relative* » (Veblen, 1970, p. 25). Les instincts de rivalité impliquent la satisfaction de l'intérêt personnel, aux dépens des autres individus (Brette, 2004), et suscitent le désir vis-à-vis de ce que les autres possèdent (Bazzoli, Dutraive, 2006). C'est ce penchant qui sous-tend la théorie veblenienne de la « consommation ostentatoire ».

En ayant une finalité contraire, les instincts de rivalité entrent en contradiction avec les autres instincts bénéfiques pour le groupe et donc au service de l'intérêt général (Brette, 2004 ; Chavance, 2007).

Les quatre instincts sont simultanément présents dans la nature humaine, ils sont irréductibles, de sorte que si l'un d'eux prédomine, les autres sont toujours présents, au moins de manière latente. Dans ce « complexe de dispositions instinctives »¹³⁵, leur

¹³⁴ « *Agit de façon rationnelle en finalité celui qui oriente son activité d'après les fins, moyens et conséquences subsidiaires [Nebenfolge] et qui confronte en même temps rationnellement les moyens et la fin, la fin et ses conséquences subsidiaires et enfin les diverses fins possibles entre elles. En tout cas, celui-là n'opère ni par expression des affects (et surtout pas émotionnellement) ni par tradition. La décision entre fins et conséquences concurrentes ou antagonistes peut, de son côté, être orientée de façon rationnelle en valeur : dans ce cas l'activité n'est rationnelle en finalité qu'au plan des moyens* » (Weber, 1995, p. 57, souligné par l'auteur).

¹³⁵ « *Complex of instinctive dispositions* » (Veblen, 1914, p. 12).

distribution peut donc varier, mais elles restent présentes de manière interdépendante. Ainsi, si les institutions changent (et donc les hommes), la *nature* humaine demeure. En d'autres termes, les instincts sont universels et invariants dans le temps.

Notons cependant que selon Veblen (1914), l'instinct du travail bien fait tient une place particulière dans l'activité humaine, puisqu'il concerne le moyen efficace de parvenir à une fin, qui peut être déterminée par un autre type d'instinct. Il est ainsi doté d'une fonction auxiliaire qui *peut* renforcer l'action impulsée par les autres instincts. Veblen prend notamment l'exemple de l'instinct de sympathie sociale. Pour lui, la charité qui en émane est une expression irréfléchie et immédiate de cet instinct (comme une pulsion), tandis que le « couplage » avec l'instinct du travail bien fait amènerait une réponse durable et organisée afin d'améliorer la situation des infortunés¹³⁶. Soulignons que si Veblen attache une importance de premier ordre à cet instinct dans l'activité humaine, il peut être latent ou soumis à d'autres instincts – en particulier l'instinct prédateur – et de ce fait détourné de sa vocation économique première – en étant au service de la comparaison provocante (Gislain, 1999 ; Veblen, 1970, 1914)¹³⁷. Tel est le cas dans le stade prédateur de la culture, qui émerge avec la propriété et l'efficacité industrielle, où les instincts de rivalité deviennent prédominants (Brette, 2004)¹³⁸.

Par ailleurs, l'instinct du travail bien fait est proche de l'instinct de sympathie sociale qui est, selon Veblen (1914), le seul instinct à pouvoir lui disputer la primauté économique. Les deux penchants auraient tellement en commun qu'il serait difficile de tracer une frontière stricte entre les deux, si bien qu'en évoquant l'un, l'autre l'est également. En particulier, ce qui les lie est l'inclination pour l'économie et l'efficacité, en vue de réaliser le bien commun, qui va de pair avec l'aversion pour le gaspillage et

¹³⁶ « *It is easier to move well-meaning people to unreflecting charity on an immediate and concrete appeal than it is to secure a sagacious, well sustained and well organised concert of endeavour for the amelioration of the lot of the unfortunate* » (Veblen, 1914, p. 33).

Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse que les initiatives solidaires sont motivées par ces deux types de propensions, l'instinct de sympathie sociale et l'instinct du travail bien fait.

¹³⁷ Il ne l'est pas systématiquement, ce dont témoigne le gaspillage ostentatoire.

¹³⁸ Veblen distingue différentes phases dans l'évolution des sociétés occidentales : l'ère sauvage primitive (pacifique), l'ère barbare (guerrière) qui est également le stade originel de la culture prédatrice, l'ère artisanale (quasi pacifique), et l'ère machiniste qui correspond au capitalisme moderne et représente le stade moderne de la culture prédatrice (Chavance, 2007 ; Veblen, 1970).

l'inutile. « *This parental bent in its wider bearing greatly reënforces that sentimental approval of economy and efficiency for the common good and disapproval of wasteful and useless living (...) such an animus of economy is an essential function of the instinct of workmanship* » (Veblen, 1914, p. 27). Ainsi, l'instinct de sympathie sociale peut encourager l'instinct du travail bien fait. La prépondérance de ces deux aptitudes étaient selon l'auteur caractéristiques des sociétés primitives, collectivement préoccupées par leur subsistance (Veblen, 1970). Les importants progrès technologiques qui en découlaient profitaient à l'ensemble de la communauté, tandis que l'avènement de la suprématie des instincts de rivalité s'est accompagné d'un ralentissement de ce que Veblen appelle l'état des arts industriels (Broda, 1995).

Au regard du vocabulaire employé, le qualificatif d'« instinct » apparaissant quelque peu désuet aujourd'hui¹³⁹, Maucourant (1998) propose, avec Aron (1970), de qualifier les trois dernières propensions de « *pulsions* » : pulsion créatrice, pulsion sociale et pulsion prédatrice. Si cette terminologie nous paraît effectivement plus moderne, il nous semble que Veblen opère une distinction entre instinct et pulsion qui repose sur la dimension délibérative. Les pulsions relèveraient selon lui du tropisme, c'est-à-dire de la force inconsciente qui détermine une réponse immédiate ou un comportement « réflexe » face à un stimulus¹⁴⁰. A l'inverse, les instincts, au sens de Veblen, feraient intervenir la réflexion et la délibération conscientes, dans le but intentionnel de poursuivre une fin. « *“Instinct”, in the narrower and special sense to which it seems desirable to restrict the term for present use, denotes the conscious pursuit of an objective end and which the instinct in question makes worth while* » (Veblen, 1914, p. 5). Par conséquent, instincts et intelligence ne sont pas opposés dans la pensée

¹³⁹ Veblen ne semble pas totalement convaincu par ce terme non plus, l'usage qu'il en fait ne répondant pas aux objectifs de l'analyse psychologique dont il a extrait la notion : « *for these propensities, as they take effect in the give and take of cultural growth, no better designation than the time-worn “instinct” is available* » (Veblen, 1914, p. 2-3).

¹⁴⁰ « *Those simpler and more immediate impulses that are sometimes by tradition spoken of as “instinctive”, even in human behavior,— impulses that might with better effect be designated “tropismatic”* » (Veblen, 1914, p. 4-5).

veblenienne (Brette, 2004)¹⁴¹, ils préfigurent les mobiles d'action des agents, ceux-ci ne relevant pas uniquement de l'intérêt individuel (Bazzoli, Dutraive, 2006).

Si les instincts incitent à l'action, celle-ci repose sur les habitudes développées par l'individu au contact de son environnement, à la fois matériel et technique, mais aussi social et culturel. Autrement dit, l'expression des instincts dépend des habitudes individuelles et collectives. Les habitudes se définissent, selon la conception pragmatiste¹⁴², comme « *des dispositions acquises à penser et à agir d'une certaine façon dans certaines circonstances, issues des expériences sociales et matérielles de l'individu* » (Ibid., p. 140). Cette acception a pour corollaire l'affirmation suivante : « *l'habitude, individuelle ou collective, peut connaître d'infinies variations et de multiples formes* » (Maucourant, 1998, p. 22). Ainsi, si les instincts sont universels et invariants dans le temps, leur expression change au regard des habitudes contextualisées des individus.

Le comportement humain est donc le fruit de l'interaction entre instincts et habitudes, si les premiers prescrivent les fins poursuivies, les secondes autorisent une marge de manœuvre dans la façon de les accomplir et de s'adapter aux circonstances changeantes : « *L'individu dispose donc d'une marge d'autonomie importante dans la manière de répondre à cette inclination* » (Brette, 2004, p. 190). Cependant, cette affirmation est rapidement nuancée. En effet, la formation des habitudes, ou « *habitation* » (Veblen, 1914), est fortement contrainte par le contexte dans lequel l'individu se trouve immergé. Les habitudes de pensée et de faire se forment aussi en fonction des éléments *a priori* « extérieurs » que sont la technologie d'une part, et la transmission et le contrôle social d'autre part (Brette, 2004).

Les habitudes développées par l'individu sont en effet relativement conformes à ce que les conditions matérielles et techniques, ou plus simplement les conditions de vie, lui permettent de réaliser plus facilement. Il y aurait donc une certaine adéquation entre habitudes et conditions de vie, si bien que pour Veblen, une même exposition à celles-ci

¹⁴¹ « *All instinctive action is intelligent in some degree; though the degree in which intelligent is engaged may vary widely from one instinctive disposition to another* » (Veblen, 1914, p. 30).

¹⁴² Veblen s'inspire ici de Pierce et James.

provoque de mêmes habitudes chez des individus différents. Celles-ci seraient donc issues du système technologique. Cette hypothèse a été fortement critiquée puisqu'elle induit une forme de déterminisme technologique exogène dans le changement institutionnel (Brette, 2004). Nous verrons cependant qu'il est possible de nuancer cette affirmation, en considérant que le changement technologique s'explique par le facteur humain lui-même (Brette, 2004 ; Veblen, 1998).

Le caractère transmissible des habitudes signifie que le processus individuel d'habituación est conditionnée par les habitudes historiquement dominantes dans la communauté d'appartenance¹⁴³. « *Ways and means available for the pursuit of whatever may be worth seeking is, substantially all, a matter of tradition out of the past, a legacy of habits of thought accumulated through the experience of past generations* » (Veblen, 1914, p. 6-7). Le contrôle social s'établit par la convention sociale qui sanctionne et légitime les manières de faire et de penser appropriées dans une communauté. « *The accustomed ways of doing and thinking (...) come likewise to be sanctioned by social convention, and so become right and proper and give rise to principles of conduct* » (Ibid., p. 7).

L'habitude se caractérise de fait par une certaine forme d'inertie et de rigidité, en d'autres termes par la difficulté à en changer, même dans un environnement en constante évolution. Malgré le poids de l'environnement technologique et social, « *l'individu a conscience de ce qu'il pense et de ce qu'il fait* » (Brette, 2004, p. 190), ce qui, nous le verrons, permet tout de même d'envisager le changement institutionnel dans la perspective veblénienne. La notion d'habitude est en effet, selon les termes de Brette, consubstantielle à celle d'institution que nous abordons dans la sous-section suivante.

¹⁴³ Ceci indique la priorité temporelle accordée à la société par rapport à l'individu dans la pensée de Veblen. Il s'inscrit ainsi dans une ontologie organiciste ou holiste, mais il construit ensuite toute son argumentation sur la double causalité, à la fois institutionnelle et individuelle (Bazzoli, Dutraive, 2006).

3.3.1.2. L'institution chez Veblen

Une institution est une habitude qui s'est généralisée, en d'autres termes une régularité mentale socialement partagée, dans une communauté donnée (Bazzoli, Dutraive, 2006 ; Brette, 2004). Selon les termes de Veblen, « *[Institutions] are settled habits of thought common to the generality of men* » (1997, p. 165) ou encore « *les institutions sont des habitudes mentales prédominantes, des façons très répandues de penser les rapports particuliers et les fonctions particulières de l'individu et la société* » (1970, p. 125). Rappelons également que pour lui, les institutions sont en majeure partie de nature économique¹⁴⁴. Elles influent sur les habitudes de pensée individuelles et normalisent les comportements individuels, en guidant l'action (les habitudes de faire) et en structurant les rapports sociaux. Selon Gislain (1999) « *les institutions sont l'expression et la concrétisation dans la réalité sociale (dans les comportements, les règles de droit et les structures économiques) des habitudes mentales dominantes mises en œuvre dans l'action* » (p. 53).

Par ailleurs, les institutions sont en évolution constante, elles changent et s'amplifient de manière continue pour s'adapter aux circonstances elles-mêmes changeantes de l'environnement. Ainsi, « *le développement de ces institutions, c'est le développement de la société* » (Veblen, 1970, p. 125), et les forces qui provoquent leur adaptation, en particulier dans les sociétés modernes (industrielles), « *sont dans leur quasi totalité des forces économiques* » (*Ibid.*, p. 127). Pour appréhender ce processus d'ajustement, il est nécessaire de comprendre au préalable la substance de l'architecture institutionnelle en elle-même.

L'ensemble des institutions établies forme le « complexe culturel » (*cultural complex*) ou « schème de vie » (*scheme of life*), autrement dit les institutions forment un système plus ou moins cohérent d'habitudes de pensée et de faire qui modèlent les actions individuelles. « *Pour [Veblen], le système institutionnel d'une société est, de façon générale, la matrice des institutions prédominant dans cette société, quel que soit*

¹⁴⁴ « *Dans le complexe organique des habitudes de pensée qui forment la substance de la vie consciente, les questions économiques ne demeurent pas séparés de tous les autres intérêts* » (Veblen, 1970, p. 78).

son degré de cohérence » (Brette, 2004, p. 201). Ce complexe culturel est constitué de divers groupes d'institutions homogènes, c'est-à-dire ayant la même orientation générale, ce que Brette nomme en termes contemporains des « *logiques institutionnelles* ». Chaque logique institutionnelle repose sur l'un des quatre instincts fondamentaux précédents. Les logiques institutionnelles peuvent alors différer les unes des autres, mais l'existence d'une logique dominante qui « gouverne » le complexe culturel entrave la formation d'institutions en totale rupture par rapport à celui-ci¹⁴⁵. Le système institutionnel opère donc un contrôle social sur la formation des habitudes de pensée et de faire (donc sur l'expression des instincts) et, en conséquence, il se perpétue et s'auto-renforce jusqu'au « verrouillage » d'une logique institutionnelle donnée (*Ibid.*). Bien entendu, certaines institutions entrent toujours en contradiction avec celle-ci. « *L'organisation culturelle de toute communauté est un ensemble complexe d'habitudes de vie et de pensée qui prévaut au sein des membres de la communauté. Ces habitudes forment un ensemble plus ou moins harmonieux et équilibré (...) car elles ne sont pas nécessairement soutenues par l'ensemble de la population* » (Veblen, 2007, p. 3). En dépit des conflits institutionnels et des tensions sociales qu'ils sous-tendent, l'existence d'une logique institutionnelle dominante préserve la stabilité du système.

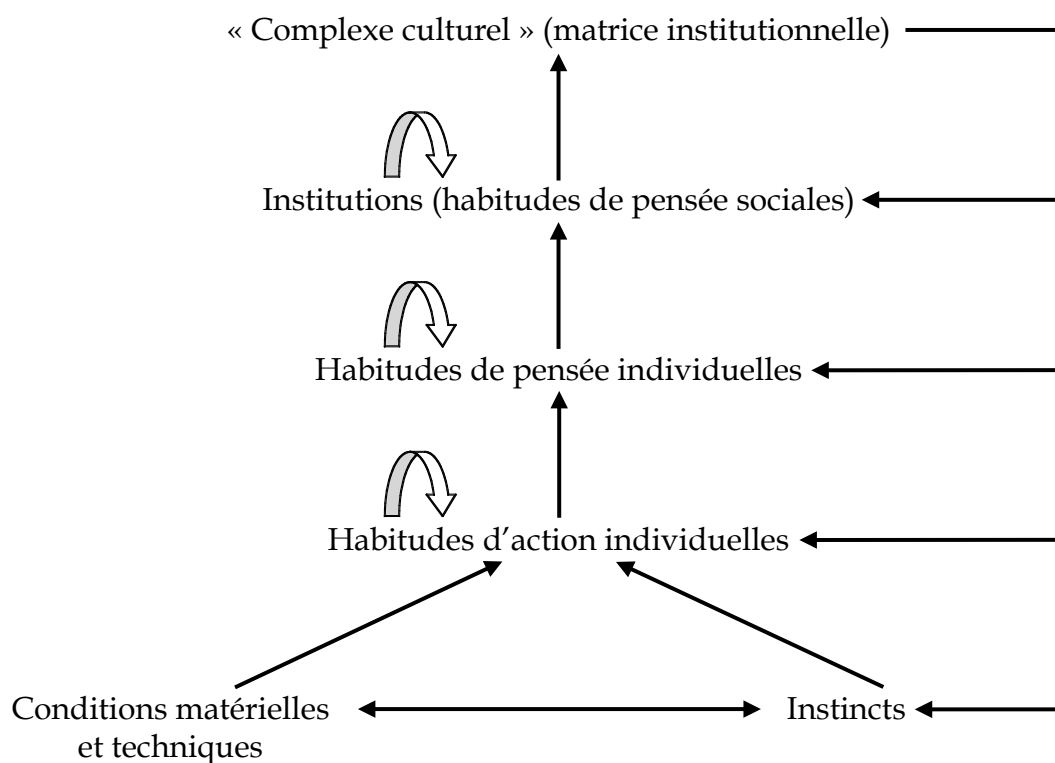
Cette stabilité ne signifie pas que les institutions n'évoluent pas : elle renvoie à la nature incrémentale des changements à l'œuvre, étant donnés le contrôle et la sélection opérés par le complexe culturel, plus précisément par la logique institutionnelle dominante en son sein. « *L'action sélective exercée par le « complexe culturel » sur les dispositions instinctives de la population inhibe ou, au contraire, stimule l'expression de tel ou tel instinct, chez tous les individus de la population* » (Brette, 2004, p. 204).

Par conséquent, les transformations incrémentales qui s'opèrent sont cumulatives, de sorte que le complexe culturel s'auto-entretient et s'auto-renforce, générant ainsi de l'inertie institutionnelle. Ce phénomène renvoie à la causalité cumulative (*cumulative*

¹⁴⁵ Ceci nous ramène à l'émergence des premières initiatives solidaires (alternatives) dans les années 1960, teintée d'une volonté contre-institutionnelle, qui n'ont pu maintenir ce positionnement sous peine de disparaître (chapitre 2).

causation) à l'œuvre dans le processus d'évolution¹⁴⁶. « *The economic life history of the individual is a cumulative process of adaptation of means to ends that cumulatively change as the process goes on, both the agent and his environment being at any point the outcome of the past process* » (Veblen, 1998, p. 411). Nous reprenons ici le schéma de Brette (2004) qui nous paraît avoir clairement représenté le processus d'auto-renforcement des institutions.

- Figure 14. Processus veblenien d'auto-renforcement institutionnel -



Source : Brette (2004, p. 206)

Aussi, si les institutions conservent une forme de plasticité qui autorise leur changement, la direction donnée à celle-ci est fortement contrainte. En outre, le

¹⁴⁶ Que l'on peut rapprocher de la dépendance de sentier (*path dependence*) que North (2005) développe dans son approche institutionnelle de l'économie : « On comprend un peu mieux cette expression si l'on admet que les institutions accumulées donnent naissance à des organisations dont la survie dépend de la perpétuation desdites institutions et qui s'efforceront donc d'empêcher leur modification. (...) La dépendance de sentier n'est pas une « inertie », mais plutôt un ensemble de contraintes imposées aux possibilités de choix du présent à cause des expériences historiques du passé » (p. 77-78).

changement génère des résistances, autrement dit du conservatisme. « *Rajuster les façons de penser, afin de se conformer aux exigences d'une situation nouvelle, on ne s'y résoud jamais qu'avec du retard et de la répugnance ; on cède à la force des choses* » (Veblen, 1970, p. 127). Ces résistances sont pour Veblen d'autant plus fortes chez les classes aisées (la classe de loisir) qui sont moins exposées à la contrainte économique : « *Toute partie ou classe de la société qui sait l'un de ses intérêts essentiels à l'abri de cette contrainte mettra plus de temps à conformer ses opinions et son système de vie au nouvel ordre des choses; elle retardera d'autant plus le processus de transformation* » (*Ibid.*, p. 127). Ces classes, comme les autres, s'opposent instinctivement à l'innovation qui porte atteinte à leurs habitudes de pensée et de faire, seule la pression des circonstances peut supplanter cette réaction mécanique et irraisonnée.

L'ensemble de ces éléments explique l'inadéquation permanente entre le mode de vie actuel et la situation présente qui exige une adaptation des façons de penser entravée par l'inertie sociale et psychologique, autrement dit le conservatisme (*Ibid.*).

On retiendra ici que dans la pensée veblenienne, « *l'évolution des sociétés n'est pas l'évolution instantanée des individus. (...) les institutions et les individus, sont à comprendre dans leurs interactions mutuelles* » (Maucourant, 1998, p. 31, souligné par l'auteur). Autrement dit, les institutions et les individus « coévoluent » et entretiennent une forme de « *détermination réciproque complexe* » (Chavance, 2007, p. 23). De ce fait, une théorie du changement institutionnel ne peut s'exempter de la continuité historique des institutions qui forment le complexe culturel d'une société dans lequel l'esprit actif de l'individu, constitué d'instincts et d'habitudes, est immergé.

Par ailleurs, l'évolution fait intervenir un troisième élément, l'environnement, qui exerce une pression au changement, tout en étant en partie le produit du processus lui-même puisque l'être humain agit sur celui-ci. « *C'est un acheminement continu, pas à pas, vers un « ajustement des rapports internes aux rapports externes », un ajustement qui soit approximativement exact. Or, on n'a jamais fini d'y atteindre, du fait que les « rapports extérieurs » sont perpétuellement en voie de changement, et que c'est là une*

conséquence du changement progressif qui affecte les « rapports intérieurs » » (Veblen, 1970, p. 127).

A partir de cela, si l'on considère le changement comme fortement orienté par le « verrouillage » institutionnel précédemment mentionné, quand bien même la pression environnementale serait forte, se pose alors la question de la possibilité d'un changement majeur dans l'orientation générale des institutions. En effet, si l'on en revient à notre propos général, la visée de changement portée par les initiatives solidaires – pouvant être motivées par les instincts de sympathie sociale et du travail bien fait – concernerait les institutions existantes qui prédominent, celles du capitalisme – reposant principalement sur les instincts de rivalité¹⁴⁷.

Par conséquent, comme le soulève très bien Brette (2004) : « *reste à savoir comment se produit le « déverrouillage » institutionnel ? Autrement dit, quels sont les mécanismes par lesquels un « complexe culturel » cohérent et stable est remis en cause, ouvrant ainsi la voie à un changement institutionnel majeur ?* » (p. 212). Nous approfondirons ces questions dans la sous-section suivante.

3.3.2. Le changement institutionnel chez Veblen

Rappelons que pour Veblen, l'objet de la science économique doit être l'analyse du changement des manières de faire – autrement dit des pratiques économiques (Hédoin, 2010) – et des manières de penser qui les sous-tendent. « *For the purpose of economic science the process of cumulative change that is to be accounted for is the sequence of change in the methods of doing things,—the methods of dealing with the material means of life* » (Veblen, 1998, p. 410). Ainsi, l'économie est envisagée comme processus permettant à l'être humain de subvenir à ses besoins au contact de son environnement

¹⁴⁷ Ceci n'empêche pas de voir les instincts de rivalité se manifester entre structures de l'économie sociale et solidaire, indépendamment des motivations qui sous-tendent leur émergence.

matériel et social changeant, ce qui n'est pas sans rappeler la définition substantive de l'économie chez Polanyi¹⁴⁸.

Dans les développements précédents, nous avons déjà mis en évidence plusieurs éléments relatifs à la dynamique de changement institutionnel :

- le changement doit être analysé comme une « *coévolution* » et comme une « *détermination réciproque complexe* » (Chavance, 2007, p. 23) entre individus et institutions, en lien avec l'environnement que les uns et les autres participent à façonner ;
- le changement est de nature incrémentale, compte tenu de la causalité cumulative qui maintient et renforce la logique institutionnelle dominante motivée et entretenue par un instinct ou un groupe d'instincts devenu lui-même prédominant chez les individus ;
- le changement est entravé par l'existence de différentes formes de conservatisme que sont le processus d'auto-renforcement des institutions et la résistance psychologique au changement, en particulier de la part des classes aisées ;
- au regard des ces éléments, le changement ne peut être envisagé autrement que sur une longue période, étant donnée le caractère pluriséculaire du complexe culturel (Brette, 2004).

Nous approfondirons ici la dynamique de changement institutionnel en analysant quelles peuvent être les sources du changement institutionnel, la manière dont s'opère la sélection telle que Veblen la conçoit, ainsi que la possibilité d'une action intentionnelle de changement.

¹⁴⁸ « Le sens substantif tire son origine de la dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ses semblables pour assurer sa survie. Il renvoie à l'échange entre l'homme et son environnement naturel et social. Cet échange fournit à l'homme des moyens de satisfaire ses besoins matériels » (Polanyi, 1975, p. 239).

3.3.2.1. L'endogénéisation des sources du changement institutionnel

D'après Brette (2004), le changement de « logique institutionnelle » dominante dans une société peut s'expliquer au moins de deux façons possibles : « soit en introduisant une rupture exogène dans l'évolution du système, à savoir une modification majeure et inexpliquée de l'environnement matériel et technique, soit en montrant que le changement est endogène au processus d'évolution, c'est-à-dire qu'il résulte des interactions entre les variables du système » (p. 215). Si Veblen n'exclut pas la première option, qui peut se produire lors d'un transfert de technologie en provenance de l'étranger par exemple, il lui préfère cependant la seconde.

On distingue généralement chez Veblen deux sources de changement institutionnel (Brette, 2004, 2005 ; Gislain, 2011 ; Hédoin, 2010) : la technologie et l'instinct de curiosité désintéressée (*idle curiosity*). La technologie désigne chez Veblen « l'état des arts industriels » (*the state of industrial arts*). « Cet état des arts industriels est un fonds commun de savoir hérité de l'expérience passée, détenu et transmis comme une propriété indivise de la communauté entière. Il constitue la base indispensable de toute industrie productive, et, à part quelques infimes fragments protégés par des brevets ou des secrets de fabrication, ce fonds commun n'est la propriété individuelle de personne. Aussi ne l'a-t-on pas compté comme facteur de production » (Veblen, 1971, p. 17-18)¹⁴⁹. Dans ce sens, la technologie est perçue de façon large et n'est donc pas toujours matérielle. L'instinct de curiosité désintéressée, qui n'est pas sans lien, est rappelons-le « la curiosité qui pousse les hommes vers les inventions ingénieuses et déconcertantes » (Veblen, 1970, p. 100). Ces deux sources de changement sont pensées de manière endogène, bien que certaines lectures de Veblen mettent en avant le

¹⁴⁹ Notons qu'au regard de cette définition, toute innovation est pour Veblen nécessairement collective, dans son essence et sa réussite : « *A new departure is always and necessarily an improvement on or an alteration in that state of industrial arts that is already in the keeping of the group at large; and every expedient or innovation, great or small, that so is hit upon goes into effect by going into the common stock of technological resources carried by the group* » (Veblen, 1914, p. 104).

Par ailleurs, alors que Veblen critique l'appropriation privée de ce fonds commun, les initiatives d'économie solidaire nous semblent témoigner d'une tendance inverse, en cherchant à valoriser et accroître ce « *fonds commun de connaissances et de pratiques* » (Veblen, 1971, p. 109) dans une logique patrimoniale et collective. C'est la raison pour laquelle elles s'appuient sur des formes organisationnelles collectives, où le fonds commun n'est pas tant l'objet d'une capture sous forme d'actifs, comme le suggère Veblen, que l'objet même de la valorisation dont la mise en œuvre productive n'est que le moyen.

déterminisme technologique, et surtout technique (la technologie dans son sens matériel), qui apparaîtrait dans son analyse du changement institutionnel (Brette, 2004).

Comme nous l'avons mentionné plus haut avec Brette, s'il existe une forme de déterminisme technologique, il existe également une forme de contrôle social qui « guide » le premier. Ainsi, nous rejoignons cet auteur sur le fait que la lecture déterministe du rôle de la technique dans le changement institutionnel chez Veblen néglige la transmissibilité et le contrôle social exposés plus haut, et qu'il est nécessaire de conjuguer les deux types de détermination. En effet, il nous semble que, sauf à y voir de nombreuses incohérences, on ne peut comprendre la dynamique veblenienne du changement institutionnel que dans la perspective d'une double causalité, ou « *réciprocité d'effets* » (Fontan *et al.*, 2004 ; Tremblay, 2007), entre les différentes variables du système qui de ce fait s'engendrent mutuellement.

Concernant la technologie, cette « *dépendance réciproque* » (Brette, 2004) peut être mise en lumière dès les premiers écrits de Veblen (1998) : « *The physical properties of the materials accessible to man are constants: it is the human agent that changes,—his insight and his appreciation of what these things can be used for is what develops. (...) The changes that take place in the mechanical contrivances are an expression of changes in the human factor* » (p. 410, souligné par nous). Il ajoute plus loin : « *The change is always in the last resort a change in habits of thought. This is true even of changes in the mechanical processes of industry. A given contrivance for effecting certain material ends becomes a circumstance which affects the further growth of habits of thought—habitual methods of procedure* » (*Ibid.*, p. 412, souligné par nous).

Si Veblen insiste sur l'importance du progrès technique dans le changement institutionnel, ce ne serait donc pas dans une visée déterministe. Comme le dit Brette (2004), si les conditions matérielles et techniques ont une action *déterminante* sur la formation des habitudes individuelles (l'habitation) puis collectives (l'institutionnalisation), elles émanent cependant d'une action *déterminée* par les instincts et les institutions (le complexe culturel). « *Par conséquent, le changement technologique [est] essentiellement un processus de transformation culturelle* » (*Ibid.*, p. 112). Le

développement du machinisme au XIXe siècle dont Veblen est contemporain apparaît ainsi comme un élément fondamental pour comprendre l'évolution culturelle des pays occidentaux : « *For an understanding of modern economic life, the technological advance of the past two centuries—e. g., the growth of the industrial arts—is of the first importance* » (Veblen, 1997, p. 160). Cependant, la causalité selon laquelle la technologie influencerait l'habitation n'est pas approfondie par Veblen (Hédoin, 2010 ; Hodgson, 2004), et d'après lui, la technologie *seule* ne peut expliquer un changement institutionnel majeur (Veblen, 1914)¹⁵⁰.

La cause du changement technologique (tour à tour effet et cause) se situe au niveau des dispositions instinctives des individus. En particulier, l'instinct de curiosité désintéressée, cette propension à la créativité intellectuelle et à l'invention, peut être à l'origine d'un changement grâce aux connaissances produites sous sa gouverne (Brette, 2004 ; Gislain, 2011 ; Hédoin, 2010). Couplées à l'instinct du travail bien fait, ces connaissances peuvent être utilisées pour des applications industrielles et impulser *in fine* de nouvelles manières de faire. « *Par là même, l'instinct de curiosité désintéressée est susceptible de stimuler indirectement le progrès technique et, partant, d'influer sur le système institutionnel de la société* » (Brette, 2004, p. 221). Notons ici, avec l'auteur, l'imprévisibilité des conséquences d'un tel processus, qui rejoint l'idée de « processus aveugle » (Gislain, 1999 ; Maucourant, 1998) et donc non téléologique tel que le soutient Veblen.

Néanmoins, ce processus « ascendant », des instincts vers le changement technologique puis institutionnel, est contraint par un processus « descendant », au sens où, qu'il s'agisse du changement technologique ou des instincts qui le motivent, l'un et l'autre sont enchâssés dans le complexe culturel de la communauté. « *Each move so made is necessarily made by individuals immersed in the community and exposed to the discipline of group life as it runs in the community, since all life is necessarily group life* » (Veblen, 1914, p. 103-104). Ainsi, les instincts de même que la technologie sont

¹⁵⁰ « *There seems to be no sharply definable point in the technological advance that can be said of itself to bring on this revolutionary change in the institutions governing economic life. It appears to be loosely correlated with technological improvement, (...) but what constitutes a sufficient ground can apparently not be stated in terms of industrial arts alone* » (Veblen, 1914, p. 149-150).

fortement orientés par la logique institutionnelle dominante, raison pour laquelle les changements sont principalement de nature incrémentale et cumulative. « *The complex of technological ways and means grows by increments that come into the scheme by ways of improvements, innovations, expedients designed to facilitate, abridge or enhance the work to be done* » (Veblen, 1914, p. 314).

Pour conclure ici, les sources du changement institutionnel apparaissent dans le schéma de pensée de Veblen comme étant essentiellement endogène, autrement dit elles émanent des interactions entre les variables constitutives du système. En particulier, on retrouve ici les dispositions instinctives des individus dont l'expression dépend de l'habitation, et donc, en partie, de l'environnement institutionnel et matériel.

En dépit de la contrainte et de l'inertie générées par la causalité cumulative, il subsiste des interstices laissant apparaître de possibles variations dans la dynamique institutionnelle, d'autant plus si l'on considère que le complexe culturel est animé par différentes logiques institutionnelles, bien que l'une d'entre elles prédomine. Ces variations donnent lieu à de nouveaux caractères qui passent nécessairement au crible de la sélection (Gislain, 2011).

3.3.2.2. La sélection naturelle

La sélection chez Veblen est, conformément au darwinisme méthodologique, une « *sélection naturelle des habitudes mentales les plus recevables* » (Veblen, 1970 p. 124). Le caractère recevable de ces habitudes tient à leur capacité de perpétuer la logique institutionnelle dominante, dans des conditions matérielles changeantes. Il s'agit donc d'un processus d'adaptation visant à la « survie » des institutions en place dans une société donnée. Si la sélection veblenienne des institutions s'inspire de la sélection darwinienne, elle s'en éloigne cependant, l'objet de la sélection – « l'espèce institution » – étant de nature particulière ici (Gislain, 1999, 2011 ; Maucourant, 1998).

Veblen rejette ainsi la dimension aléatoire (exogène) de la sélection darwinienne, en expliquant le phénomène de variation-sélection par les effets du système institutionnel

lui-même. « *Les institutions ne sont pas sélectionnées comme le sont les individus ou les espèces ; c'est là une limite de la métaphore biologique soulignée implicitement par Veblen. En effet, les institutions modèlent le milieu institutionnel d'ensemble où s'opère la sélection même* » (Maucourant, 1998, p. 8). Les institutions sont donc tour à tour *objet* et *agent* de la sélection (Gislain, 1999 ; Veblen, 1970), ce qui renforce le processus de causalité cumulative et par conséquent la logique institutionnelle dominante.

A suivre Veblen (1997), la logique institutionnelle dominante qui caractérise le capitalisme est une logique pécuniaire : « *The modern economic situation is a business situation, in that economic activity of all kinds is commonly controlled by business considerations. (...) The current economic situation is a price system. Economic institutions in the modern civilized scheme of life are (prevailingly) institutions of the price system* » (p. 170). Celle-ci émane de l'institution primaire de la propriété, qui a donné lieu à une série d'institutions « *dérivées* » telles que les formes historiques du droit de propriété (dérivation directe) ou encore le loisir et la consommation (dérivation indirecte) (Gislain, 1999). Ces exemples d'institutions « *secondaires* » dans l'arbre généalogique des institutions, que Veblen élabore tout au long de son œuvre, ont pour fonction l'adaptation et la perpétuation de la propriété, c'est-à-dire « *l'habitude mentale qui valorise socialement la détention et la captation du surplus* » (*Ibid.*, p. 54)¹⁵¹. Celle-ci est par ailleurs fortement liée à l'institution monétaire comme système de valeur, raison pour laquelle il est possible de parler de logique institutionnelle pécuniaire : « *It is the institution of property that gives rise to these habitual grounds of discrimination, and in modern times, when wealth is counted in terms of money, it is in terms of money value that these tests and standards of pecuniary excellence are applied* » (Veblen, 1997, p. 171).

La prégnance de la logique pécuniaire dans le complexe culturel des sociétés occidentales est telle que l'ensemble des activités sont dorénavant évaluées à l'aune du système de prix, y compris celles qui n'en relèvent pas initialement (l'art, la science,

¹⁵¹ Ce surplus et sa captation sont possibles grâce à un progrès significatif dans l'état des arts industriels (Veblen, 1914). S'il s'agit d'une condition nécessaire, elle n'est cependant pas suffisante à elle seule (Brette, 2004).

l'éducation, la religion)¹⁵². En effet, ces dernières ne sont pas, au départ, motivées par les mêmes types d'instincts. Selon Veblen (1970), la logique pécuniaire est directement liée à la prédominance des instincts de rivalité, tandis que la science, par exemple, repose à l'origine sur l'instinct de curiosité désintéressée. Veblen montre ainsi que le changement institutionnel relève avant tout d'un processus de « contamination » des instincts. « *In all their working the human instincts are in this way incessantly subject to mutual "contamination", whereby the working of any one is incidentally affected by the bias and proclivities inherent in all the rest* » (Veblen, 1914, p. 40). En particulier, il développe l'idée que les instincts de sympathie sociale et du travail bien fait qui prévalaient dans les sociétés primitives (l'ère sauvage) ont été progressivement contaminés par la montée de l'instinct prédateur (le passage à l'ère barbare, stade originel de la culture prédatrice). L'intérêt individuel et l'émulation se sont substitués à la solidarité de groupe qui favorisait l'instinct du travail bien fait (*Ibid.*). « *Le changement de « logique institutionnelle » dominante suppose la généralisation des habitudes de pensée « prédatrices »* » (Brette, 2004, p. 226). Cette généralisation repose donc sur un phénomène de contamination chez les individus, rendu possible par un processus d'adaptation sélective.

Cependant, les instincts non sélectionnés restant présents dans la nature humaine – ils sous-tendent certaines logiques institutionnelles « dominées » du complexe culturel¹⁵³ – il n'est pas exclu selon Veblen de les voire réapparaître dans l'histoire de l'humanité¹⁵⁴. Il est donc possible d'envisager la contamination de l'instinct prédateur par ceux-ci. « *Un instinct « contre-sélectionné » est toujours susceptible de se réaffirmer et de soutenir le développement d'une nouvelle « logique institutionnelle » dans la société* » (*Ibid.*, p. 128). Partant de là, il pourrait y avoir un « effet de seuil

¹⁵² « *More or less freely and fully, the price system dominates the current common-sense in its appreciation and rating of these non-pecuniary ramifications of modern culture; and this in spite of the fact that, on reflection, all men of normal intelligence will freely admit that these matters lie outside the scope of pecuniary valuation* » (Veblen, 1997, p. 170). Notons l'actualité des propos de Veblen ici.

¹⁵³ Telle que la logique industrielle fondée sur l'instinct du travail bien fait qui s'exprime chez les travailleurs.

¹⁵⁴ Notamment, l'ère artisanale qui se situe entre l'ère barbare et l'ère machiniste serait marquée par un déclin de l'instinct prédateur au profit d'un renouveau de l'instinct du travail bien fait (Chavance, 2007 ; Veblen, 1970).

résultant de l'impact cumulatif de petites variations » (Brette, 2004, p. 228), comme cela semble s'être produit avec la généralisation de l'instinct prédateur, au-delà duquel pourrait se produire un renversement de la logique institutionnelle dominante au profit d'une autre logique sélectionnée selon de nouveaux critères.

Cela ne semble pas être la conclusion de Veblen, qui brosse un portrait plutôt pessimiste de la nature humaine, en soulignant que les « *institutions imbéciles* » sont souvent triomphantes dans l'histoire de l'humanité (Maucourant, 1998 ; Veblen, 1914). Paradoxalement, Gislain (2011) soulève que « *plus Veblen avancera dans son œuvre, plus il soutiendra la possibilité que la logique industrielle puisse l'emporter sur la logique financière, allant jusqu'à prôner le « soviét des ingénieurs » (Veblen 1921) »* (p. 18). Il ajoute que cette posture (normative) est contradictoire avec son modèle généalogique car à moins d'un revirement historique improbable, les institutions propriétaires ne peuvent que se perpétuer et s'auto-renforcer. Veblen ne semble cependant pas vraiment convaincu par l'émergence d'une telle entreprise : « *il n'y a pas lieu de craindre ni d'espérer dans la situation actuelle aux Etats-Unis, un bouleversement révolutionnaire, susceptible de renverser l'ordre établi et de désarçonner les Intérêts en place qui contrôlent actuellement le système industriel national »* (Veblen, 1971, p. 85).

Pour conclure, ces éléments permettent de considérer le processus d'évolution en termes d'« *effets émergents de la dynamique institutionnelle* » (Brette, 2004). D'une part, le changement institutionnel est initialement impulsé par le phénomène de contamination entre instincts. D'autre part, la sélection est également un effet du système au sens où elle émane des institutions elles-mêmes. « *Les institutions elles-mêmes ne sont pas seulement les résultats d'un processus sélectif et adaptatif, qui façonne les types prédominants d'attitude et d'aptitude spirituelle; elles sont en même temps des méthodes particulières de vie et de relations humaines, et à ce titre elles sont à leur tour de puissants facteurs de sélection* » (Veblen, 1970, p. 124).

La question de l'intentionnalité des individus ou des groupes d'individus, leur volonté d'orienter, de manière téléologique, la dynamique institutionnelle dans une autre direction que celle qui est « imposée » par la logique dominante, reste posée.

« Dans quelle mesure une action délibérée d'un individu ou d'un groupe d'individus peut-elle, selon Veblen, influencer sur le cours de l'évolution institutionnelle d'une société ? » (Brette, 2004, p. 231).

3.3.2.3. L'action intentionnelle dans le changement

Rappelons ici plusieurs éléments précédemment développés. Tout d'abord, les instincts au sens de Veblen laissent place à la délibération consciente, ce qui les distingue de la pulsion « animale ». Ensuite, le processus d'évolution repose sur une double causalité, individuelle et institutionnelle. Enfin, Veblen initie une voie intermédiaire entre les clés d'entrée traditionnelles, holiste et individualiste, dans l'explication des phénomènes socio-économiques. « *The growth and mutations of the institutional fabric are an outcome of the conduct of the individual members of the group, since it is out of the experience of the individuals, through the habituation of individuals, that institutions arise; and it is in this same experience that these institutions act to direct and define the aims and end of conduct* » (Veblen, 1997, p. 168). Si la causalité institutionnelle semble prépondérante dans l'évolution institutionnelle, analysée en termes de processus d'adaptation cumulatif et sélectif, la causalité individuelle (au sens volontaire) est présente bien que moins approfondie. Ainsi, selon Brette (2004), la possibilité d'une action volontaire de changement institutionnel apparaît dans la pensée de Veblen, sans pour autant avoir été traitée de manière aboutie.

C'est notamment au niveau de l'« habituation », soit la formation de nouvelles habitudes, que peut se jouer le changement institutionnel : « *c'est en développant de nouvelles habitudes que les membres d'une société sont susceptibles d'infléchir sa trajectoire institutionnelle, leur formation résultant d'un processus d'interaction entre les instincts des individus, leur environnement matériel et culturel et leurs facultés délibératives* » (Ibid., p. 234). L'habituation peut se réaliser selon des logiques institutionnelles discordantes, gouvernées par différents types d'instincts.

Nous avons montré que la nature humaine est faite de multiples instincts, simultanément présents bien qu'un type d'instinct puisse subordonner les autres. De fait, l'être humain est animé par des mobiles divergents, contradictoires, dont il est pour Veblen impossible de déterminer *de façon certaine* lequel l'emportera dans le comportement individuel (Brette, 2004). Ainsi, si les aptitudes mentales sont façonnées par les institutions en place, cela n'empêcherait pas, nous l'avons vu, la contamination par d'autres types d'instincts. Cependant, quand Veblen décrit le passage de l'ère sauvage (prégnance des instincts de sympathie sociale et du travail bien fait) à l'ère barbare (prégnance des instincts de rivalité), il n'explique pas, selon Brette, de quelles manières la rivalité se déclare chez certains individus – en l'occurrence la classe sacerdotale qui s'accapare le surplus –, avant même le phénomène de généralisation¹⁵⁵. « *Comment se fait-il, en particulier, qu'un groupe d'individus développe des penchants opportunistes dans un contexte institutionnel dominé par des relations sociales coopératives ? (...) Pourquoi, en particulier, une action collective délibérée visant à maintenir les règles d'organisation sociale en vigueur ne répond-elle pas à la stratégie d'appropriation de la classe des prêtres ?* » (*Ibid.*, p. 240). La réponse, nous semble-t-il, se trouve dans la question. Les classes, en particulier les classes dominantes, jouent un rôle de première importance dans l'évolution institutionnelle, que ce soit par leur action initiatrice ou conservatrice. Un groupe d'individus doté d'un certain pouvoir peut mettre en place des stratégies afin d'améliorer sa position sociale ou de préserver ses intérêts établis (sans forcément rencontrer de résistance), et par là-même contribuer au changement du système institutionnel ou à son inertie.

¹⁵⁵ Veblen considère que la première institution économique est celle de la propriété, inconnue des peuples primitifs et qui marque l'avènement de l'ère barbare (soit le stade originel de la culture prédatrice). Dans le même temps il explique que les instincts de sympathie sociale et du travail bien fait, qui animaient les peuples primitifs, sont à l'origine d'un système d'institutions : « *It seems to be these two predispositions in conjunction that have exercised the largest and most consistent control over that growth of custom and conventional principles that has standardised the life of mankind in society and so given rise to a system of institutions* » (Veblen, 1914, p. 48). On dirait donc qu'il y a là un « saut » dans l'arbre généalogique qui reste inexpliqué. Ceci pourrait rejoindre, nous semble-t-il, la problématique de Polanyi relative au passage de l'encastrement au désencastrement de l'économie qu'il identifie au XIXe siècle. Le XIXe siècle est pour Veblen, comme pour Polanyi, l'ère des machines, marquée par la révolution industrielle et le capitalisme moderne, qui représente le stade moderne de la culture prédatrice, et qui fait suite à l'ère artisanale, quasi-pacifique.

Par ailleurs, Polanyi (2011) souligne également le rôle de la solidarité sociale dans l'apparition des institutions, en particulier économiques : « *Parmi les principes fondamentaux qui ont présidé au développement des institutions économiques originelles, le besoin de maintenir la solidarité occupe la première place* » (p. 108). S'il s'accorde avec Veblen sur le fait que les peuples primitifs méconnaissent la propriété, ceux-ci n'étaient néanmoins pas dépourvus d'institutions économiques selon lui.

Ainsi, la classe sacerdotale aurait impulsé un changement institutionnel majeur en instaurant une forme de propriété jusqu'ici méconnue, qui aurait plongé les civilisations dans l'ère barbare, le stade originel de la culture prédatrice. Puis, la classe moyenne des hommes sans maîtres aurait concouru à l'avènement de l'ère suivante, l'ère artisanale caractérisée par le développement du commerce lucratif. Enfin, l'ère machiniste (le stade moderne de la culture prédatrice), celle du capitalisme moderne du XIX^e siècle, verraient les hommes d'affaires et les gouvernements s'accorder pour mettre en place des actions collectives délibérément conservatrices afin de maintenir le statut quo institutionnel (Brette, 2004 ; Veblen, 1914, 1971)¹⁵⁶.

En dépit de ces éléments dont nous ne donnons qu'un aperçu ici, l'analyse du rôle de l'action collective délibérée dans le changement institutionnel reste insuffisante pour en comprendre tous les fondements. Nous terminerons ici par une longue citation de Veblen reprise par Brette : *« les changements qui transforment la face de la vie nationale ont de petits commencements. En remontant à l'origine du processus, on trouve généralement un acte remarquable d'un petit groupe de personnes qui se distingue et qui sera, par la suite, salué pour sa perspicacité et son initiative, dans le cas où le mouvement aura été une réussite. S'il s'avère que celui-ci échoue à s'attirer l'approbation et à produire ses effets, leurs porte-parole se révéleront avoir été les auteurs, peut-être insensés, d'un projet fantasque. [...] S'il s'avère que la nouvelle idée réussit à gagner l'adhésion des individus qui exercent une autorité ou qui occupent une position suscitant la déférence du peuple, son succès sera grandement facilité par l'imitation et peut être par la contrainte. Elle peut, dès lors, assez rapidement devenir une évidence du sens commun »* (Veblen, 1915, p. 56-57, cité et traduit par Brette, 2004,

¹⁵⁶ On retrouve le passage de la société commerciale à l'ère des machines (ou du marché) analysé par Polanyi comme processus de désencastrement de l'économie. Rappelons que Polanyi souligne le rôle des marchands dans cette dynamique institutionnelle, tout comme Veblen (des hommes sans maîtres aux hommes d'affaires).

p. 241)¹⁵⁷. Il ressort selon nous un point important ici : le changement institutionnel commencerait par une innovation, portée collectivement, dont la réussite dépend de l'imitation qui en est faite et de la contrainte exercée par une autorité afin d'en faciliter la diffusion. Ces éléments seront davantage traités avec Commons.

Comme nous l'avons fait pour Polanyi, nous proposons de synthétiser les éléments nous permettant de caractériser le changement institutionnel chez Veblen dans le tableau suivant :

¹⁵⁷ « *The changes that alter the face of national life have small beginnings ; the traceable initial process having commonly set in with some overt act on the part of a small and distinctive group of persons, who will then presently be credited with insight and initiative in case the move proves itself by success. Should the movement fail of acceptance and consequent effect, these spokesmen of its propaganda would then prove to have been fanciful project-makers, perhaps of unsound mind. (...) Should the new idea also come to have the countenance of those in authority or in a position to claim popular deference, its vogue will be greatly helped out by imitation, and perhaps by compulsory observance, and so it may in a relatively short time become a matter of course and of common sense* ».

- Tableau 8. Le changement institutionnel chez Veblen -

	Veblen
Nature du changement institutionnel	- Processus non téléologique - Incrémentale : contrôle et sélection par le complexe culturel (gouverné par une logique institutionnelle dominante/un instinct dominant) - Causalité cumulative - Endogène : pression liée à l'environnement déterminé par les individus (double causalité) - Temporalité : inadéquation permanente entre mode de vie et situation présente
Sources de changement institutionnel	- Progrès technique (déterminant et déterminé) - Expression de l'instinct de curiosité désintéressée (couplé à l'instinct du travail bien fait)
Processus de changement institutionnel	Effets émergents de la dynamique institutionnelle : - sélection naturelle (pérennité et auto-renforcement des institutions facteurs de sélection) - processus d'adaptation sélective par la contamination des instincts (effet de seuil ?)
Facteurs intervenants dans le processus	- Rôle des classes : action initiatrice ou conservatrice (en particulier les classes aisées) - Action collective délibérée possible (traitement superficiel)
Approche normative du changement institutionnel	- Pessimisme - Prône un soviet des techniciens (bouleversement révolutionnaire en contradiction avec son modèle généalogique)

Source : fait par l'auteur

Pour conclure, la volonté individuelle est traitée de façon superficielle dans l'analyse veblénienne de l'évolution institutionnelle (Brette, 2004). « *Veblen considérait les modes de vie humain et notamment les pratiques économiques comme étant le résultat d'un processus de sélection et d'adaptation des individus et des communautés à un ensemble de pressions et de circonstances* » (Hédoin, 2010, p. 6). Bien que celles-ci soient produites par les individus eux-mêmes, leur volonté apparaît de façon minimisée.

Ceci a valu à l'auteur la critique de nombreux commentateurs, voire la réputation d'être holiste (Broda, 1995), parmi lesquels la seconde figure de proue de l'institutionnalisme. Commons aura donc à cœur de redonner tout son rôle à la « volition » humaine dans l'analyse du changement institutionnel.

Section 4. L'institutionnalisme de Commons

Nous commencerons cette section en soulignant, à la manière de Rutherford (1990), que si Commons a la réputation d'être un simple empiriste, il est avant tout un théoricien dont le travail empirique a par la suite pris de l'importance. « *For Commons, theory and practice should go hand in hand* » (*Ibid.*, p. xxxi). En effet, comme nous l'avons précédemment mentionné, Commons, en adéquation avec le pragmatisme philosophique, a non seulement confronté théorie et pratique de manière systématique, mais il ne dissociait pas non plus activités de recherche et activités sociales et politiques¹⁵⁸. « *My point of view is based on my participation in collective activities, from which I here derive a theory of the part played by collective action in control of individual action* » (Commons, 1990, p. 1).

D'un point de vue théorique, Commons rejoint la double critique de Veblen adressée à l'économie orthodoxe, tout en l'approfondissant :

- d'une part, il revient sur les « lois naturelles » selon lesquelles l'ordre serait le résultat d'une harmonisation inconsciente des intérêts par la main invisible (Bazzoli, 1999). Dans cette perspective smithienne, le marché est la source de l'ordre, tandis que pour Commons, l'ordre est produit par l'action collective qui régule les conflits inhérents aux interactions économiques du fait de la rareté. « *Les parties sont impliquées dans un conflit d'intérêts du fait du principe universel de la*

¹⁵⁸ Voir la section 2 du présent chapitre.

rareté » (Commons, 2001, p. 295)¹⁵⁹. L'harmonie n'est donc plus un présupposé de l'économie politique, elle est une conséquence de l'action collective qui permet de maintenir l'ordre (Gislain, 1999). L'activité économique étant fondamentalement conflictuelle, elle nécessite en effet pour exister une régulation sociale : « *le conflit est donc une dimension intrinsèque à l'espace social qu'est l'économie. (...) Pour être possible socialement, l'économie doit être régie par un ordre institué* » (Gislain, 2003, p. 43). Cet ordre institué par les règles de l'action collective vise à créer, au-delà des conflits d'intérêts, une « réciprocité opérationnelle » (*workable mutuality*) permettant la coopération et donc l'action des individus (Commons, 2001, p. 295).

- d'autre part, il partage le rejet de Veblen quant à la conception hédoniste (ou benthamienne) de l'individu, qui ne permet pas de développer selon eux une conception évolutionnaire de l'économie : « *No better demonstration of the reason why the orthodox economist could not develop an evolutionary theory has been given than Veblen's characterization of the faulty conception of human nature of the Austrian economists (...), as being the same as Bentham's concept* » (Commons, 1990, p. 656). Commons insiste, tout comme Veblen, sur l'importance des processus psychologiques pour expliquer l'ordre et le changement, il s'efforce ainsi de concevoir la nature humaine de façon réaliste en s'inspirant en particulier de la psychologie sociale de Dewey (Bazzoli, Dutraive, 2006). Ce dernier est effectivement le seul, selon Commons (2001), à proposer une approche collective de la psychologie, alors que les théories psychologiques sont principalement individualistes, notamment celle de James sur laquelle s'appuie Veblen.

Les deux auteurs se rejoignent également sur la démarche « ni holiste, ni individualiste » qui caractérise l'approche institutionnaliste comme pensée de la médiation, bien qu'il subsiste toujours des tentatives réductrices de les classer selon la dichotomie habituelle (Maucourant, 2001). Commons (1990) préconise ainsi « *a reconciliation with the individualistic and collectivistic theories of the past two*

¹⁵⁹ Commons reprend ici le postulat de la rareté de Hume, par opposition à celui d'abondance de Locke : « *The first of the economists to make conflict of interests universal in economics was David Hume in his theory of scarcity, rather than Locke and Smith in their theory of abundance* » (Commons, 1990, p. 6, souligné par l'auteur).

hundreds years » (p. 1). Il développe dans ce sens une théorie de l'action (individuelle) articulée à une théorie de l'institution (comme action collective) mais qui se différencie de celles de Veblen (Gislain, 1999).

Par ailleurs, l'économie institutionnaliste est, dans la perspective commonsienne, une science de la « *volonté humaine en action* » ou encore « *volition* » (Bazzoli, Dutraive, 2006 ; Commons, 1990, 2001). Elle a donc vocation à étudier le processus d'évolution, autrement dit de création et de transformation, des règles de l'activité économique (Bazzoli, 1999). Ce processus est, à l'instar de Veblen, causal et cumulatif, mais il n'est *pas totalement* aveugle du fait même de la volition permettant en partie de contrôler, ou d'orienter, l'évolution des institutions (Gislain, 1999)¹⁶⁰. Commons emprunte ainsi une autre forme de darwinisme méthodologique que Veblen.

Aussi, si Commons s'inscrit dans la lignée des travaux de Veblen qui a ouvert la voie de l'institutionnalisme, nous verrons ci-dessous qu'il s'en démarque sur de nombreux points, en cherchant explicitement à intégrer et dépasser l'héritage veblenien (Maucourant, 2001). Pour appréhender la dynamique institutionnelle telle que la conçoit Commons, nous suivrons ici les mêmes étapes que dans la section précédente, en développant dans un premier temps ses théories de l'action et de l'institution, et dans un deuxième temps son analyse du changement institutionnel proprement dite.

3.4.1. Théories de l'action et de l'institution chez Commons

Selon Rutherford, l'ouvrage le plus important et le plus complet de Commons est sans conteste *Institutional Economics*, paru en 1934, qu'il qualifie de la manière suivante : « *the intellectual culmination of his extraordinary career as both theorist and*

¹⁶⁰ En particulier, Commons souligne le pouvoir des autorités judiciaires et politiques (voir plus loin) mais également celui de la communauté scientifique qui peut générer, par le consensus d'opinion en son sein, de nouvelles habitudes chez les individus (Commons, 1990).

practical experimentalist » (1990, p. xvii). Nous nous appuyerons essentiellement dessus, ainsi que sur des articles antérieurs (1925, 1931) traduits en français¹⁶¹.

Pour Commons, le problème central de l'économie est la question de l'ordre nécessaire à son fonctionnement (Gislain, 2010 ; Maucourant, 2001). En effet, comme pour Veblen, l'institution de la propriété privée et exclusive fonde l'économie. Or, celle-ci entretient la rareté et génère de ce fait du conflit et de la dépendance entre les individus. A partir de cela, comment l'ordre émerge-t-il et peut-il évoluer ? Cette première sous-section vise à appréhender l'émergence de l'ordre chez Commons (la seconde portera sur l'évolution de celui-ci).

Pour analyser l'émergence de l'ordre, Commons articule théories de l'action et de l'institution en ayant recours à diverses notions que nous développerons ici. Dans un premier temps, nous aborderons son concept de transaction, la plus petite unité élémentaire de l'analyse institutionnaliste selon lui. Nous l'articulerons ensuite à son approche des institutions (*working rules*, *going concerns*, coutume). Enfin, nous terminerons par son approche de l'individu comme esprit institutionnalisé permettant de comprendre l'interaction dynamique entre action et institution (au travers des concepts d'hypothèses habituelles et de futurité).

3.4.1.1. La transaction comme unité de base de l'analyse institutionnaliste

Commons introduit le concept de transaction (*trans-action*) qu'il place au centre de l'analyse institutionnaliste, car lui permettant d'inclure le conflit, la dépendance et l'ordre. « *The ultimate unit of activity, which correlates law, economics, and ethics, must contain in itself the three principles of conflict, dependence, and order. This unit is a Transaction. A transaction with its participants, is the smallest unit of institutional economics* » (Commons, 1990, p. 58, souligné par l'auteur). Dans son schéma de pensée, la transaction se substitue à l'échange car elle ne concerne pas le transfert

¹⁶¹ Par les soins de Bazzoli et Kirat (Commons, 2006) pour « Law and Economics » (1925), et Bazzoli et Dutraive (Commons, 2001) pour « Institutional Economics » (1931).

physique des marchandises (la propriété physique, qui est l'objet de l'analyse économique traditionnelle), mais le transfert de leur contrôle légal qui le précède (la propriété intangible, objet de l'analyse institutionnaliste)¹⁶². De fait, ce qui intéresse Commons n'est pas la relation de l'homme à la nature, mais la relation des hommes entre eux. « *The subject-matter of political economy is not only individuals and nature's forces, but is human beings getting their living out of each other by mutual transfers of property rights* » (Commons, 1990, p. 57)¹⁶³. Cette relation nécessaire crée de l'interdépendance mais également du conflit. Dès lors, c'est la sécurité des anticipations sur le comportement d'autrui qui garantit l'ordre, ce qui signifie que les conflits sont régulés sans être éliminés pour autant (Gislain, 2003).

Dans ce cadre, l'institution (ou la coutume) de la propriété apparaît comme le fondement de l'économie institutionnaliste, à l'inverse de l'économie classique qui la présuppose comme naturelle¹⁶⁴. « *Since [things] are scarce, the acquisition of them is regulated by the collective action which creates the rights and duties of property and liberty without which there would be anarchy* » (Commons, 1990, p. 6). L'action collective permet donc la régulation sociale des conflits qui naissent de la rareté, en particulier par le respect des droits de propriété. « *Hence, harmony is not a presupposition of economics—it is a consequence of collective action designed to maintain rules that shall govern the conflicts* » (*Ibid.*, p. 7). Cette approche transactionnelle originale garantit ainsi le continuum analytique entre action et institution économiques qui caractérise l'institutionnalisme (Gislain, 2003), mais également l'articulation chère à Commons de l'économie et du droit, fondée l'une et l'autre sur le principe de rareté (Commons, 2006).

L'approche transactionnelle signifie que « *les acteurs économiques sont toujours en situation de rapports réciproques avec autrui, en trans-action avec un ou plusieurs autres acteurs économiques* » (Gislain, 2010, p. 6, souligné par l'auteur). La transaction

¹⁶² Cette distinction apparaît également chez Polanyi en termes de mouvements positionnels (échange physique) et appropriationnels (transfert légal).

¹⁶³ On retrouve chez Commons une partie de la définition substantive de l'économie donnée par Polanyi.

¹⁶⁴ « *Les économistes ont considéré comme naturelle la coutume qui a le plus fortement contribué à l'économie, à savoir la coutume de la propriété privée* » (Commons, 2006, p. 120).

et ses participants représentent ainsi une « *unité d'activité* » (Commons, 2001), ou encore une interaction sociale « *impliquant un transfert de contrôle juridique et régulé par l'action collective* » (Bazzoli, Dutraive, 1998, p. 47). Commons distingue trois types de transaction :

- la transaction de marchandage (*bargaining transaction*), ou encore de marché ou d'échange (Bazzoli, 1999), « *dérive de la formule familière d'un marché* » (Commons, 2001, p. 291). Autrement dit, elle concerne l'échange de biens caractérisés par leur rareté relative, entre offreurs et demandeurs, et fonctionne selon le principe de l'égalité et de la liberté. Cependant, selon Gislain (2010), les transacteurs se trouvent en situation d'asymétrie eu égard à leur pouvoir de marchandage respectif, ce sont donc les rapports de force institués qui expliquent la formation des prix et les quantités.
- la transaction de direction (*managerial transaction*), qui produit la richesse, repose sur la supériorité d'un participant sur l'autre dans une relation bilatérale. Elle se fonde non pas sur le principe universel de la rareté mais sur celui de l'efficacité, et œuvre selon le principe de la commande et de l'obéissance. La coopération, qui prend la forme d'une relation d'agence, assure ainsi l'efficacité productive, bien qu'elle recouvre un conflit latent lié à l'organisation salariale (*Ibid.*).
- la transaction de répartition (*rationing transaction*), ou encore distributive (Bazzoli, 1999), se distingue de la précédente « *en ce que le supérieur est ici collectif face à des inférieurs individuels* » (Commons, 2001, p. 293). Elle a trait à la répartition de la richesse générée par l'activité économique entre les individus, et renvoie au principe de l'argumentation et de la plaidoirie. Elle est prédominante par rapport aux autres formes de transaction car elle a la particularité d'agir comme une limite à celles-ci et renvoie à la souveraineté (ou gouvernance) de l'économie (Bazzoli, 1999 ; Commons, 1990 ; Gislain, 2003 ; Maucourant, 2001). L'activité économique est de ce fait subordonnée aux autorités légitimes (Gislain, 2010).

Les trois situations transactionnelles sont de nature monétaire étant donné que « *l'institution de la monnaie est pensée comme condition de possibilité du processus économique* » (Maucourant, 2001, p. 255), en particulier dans une économie capitaliste.

Les deux dernières se distinguent de la première car elles induisent un principe hiérarchique. Selon Commons (1990), « *these three units of activity exhaust all the activities of the science in economics* » (p. 68)¹⁶⁵. Elles sont par ailleurs interdépendantes, de sorte que toutes les combinaisons sont possibles.

Les modalités de transaction évoluent d'ailleurs dans le temps et sont souvent marquées par la prépondérance de l'une d'entre elles (Broda, 2008). Ainsi la transaction de marchandage apparaît de manière prédominante dans le capitalisme¹⁶⁶, en particulier dans le capitalisme bancaire que Commons condamne¹⁶⁷. Celui-ci se traduit selon lui par la concentration des richesses et exacerbe la rareté donc les conflits¹⁶⁸, ce qui favorise la montée du communisme, du fascisme ou du nazisme, autrement dit des économies planifiées où les transactions de direction et de répartition se substituent aux transactions de marchandage (Commons, 1990)¹⁶⁹.

Commons propose ainsi une analyse de l'ordre économique, lequel se trouve institué par la propriété, la coopération et la souveraineté, qui sous-tendent les transactions et sont donc indispensables au fonctionnement de l'économie (Gislain, 2010). Autrement dit, si les interactions sont marquées par les volontés individuelles conflictuelles des participants cherchant à atteindre leurs objectifs propres (Bazzoli, Dutraive, 2006)¹⁷⁰,

¹⁶⁵ Nous soulignons ici la proximité qui apparaît entre le triptyque transactionnel de Commons et celui des formes d'intégration de Polanyi, en ce qui concerne l'échange et la redistribution. Mais, contrairement à Commons, Polanyi introduit la réciprocité comme transaction de nature non monétaire et comme lien social volontaire. Chez Commons, le lien social est involontaire car les individus n'ont pas d'autres choix que de s'associer pour parvenir à leurs fins (Bazzoli, 1999).

¹⁶⁶ « *D'une certaine façon, ce type de transaction définit le capitalisme dans sa condition sine qua non d'existence* » (Maucourant, 2001, p. 260).

¹⁶⁷ Pour Commons, l'évolution du capitalisme est marquée par trois étapes successives : le capitalisme commercial (*merchant capitalism*), le capitalisme industriel (*employer capitalism*) et le capitalisme bancaire (*banker capitalism*) (Broda, 2008).

¹⁶⁸ « *Chez Commons, l'apparition d'un nouveau personnage, le banquier, détourne l'efficience du chemin de l'industrie pour l'orienter vers la logique pécuniaire* » (Broda, 2008, p. 17), ce qui n'est pas sans rappeler le phénomène de contamination des instincts du travail bien fait, qui caractérise la logique industrielle, par les instincts de rivalité qui imprègnent la logique pécuniaire chez Veblen.

¹⁶⁹ On retrouve également ici les thèses polanyiennes. La montée des transactions de répartition et de direction face aux excès de la transaction de marchandage peut être interprétée comme « contre-mouvement ».

¹⁷⁰ Chez Commons, les motivations qui poussent à l'action ne sont pas développées comme elles peuvent l'être chez Veblen (Bazzoli, Dutraive, 2006). Selon les auteurs, elles répondent aux « désirs fondamentaux de l'homme » tels que l'intérêt individuel mais pas seulement, il y a également le désir d'égalité (face aux pratiques discriminantes) ou encore de liberté (face aux pouvoirs coercitifs), l'homme recherche ainsi la justice, mais aussi la coopération. La recherche de la sécurité reste primordiale par rapport aux autres objectifs.

« l'activité économique est toujours inscrite dans une situation de transaction dont les déterminants dépassent l'individualité particulière des transacteurs économiques. Ce supplément de détermination ce sont précisément les institutions » (Gislain, 2010, p. 6). Nous aborderons celles-ci dans la sous-section suivante.

3.4.1.2. L'institution chez Commons : *working rules*, *going concerns* et coutume

Commons introduit son article de 1931 (2001) de cette manière : « *S'il apparaît difficile de définir le domaine de ce qu'on appelle l'économie institutionnaliste, c'est en raison de la signification incertaine de l'institution* » (p. 1). L'auteur propose plus loin la définition suivante : « *une institution pourrait être définie comme étant une action collective qui contrôle, libère et étend le champ de l'action individuelle. L'action collective prend différentes formes allant de la coutume inorganisée aux nombreuses formes complexes d'organisations en fonctionnement* » (*Ibid.*, p. 288). Les institutions peuvent donc être informelles, telles que représentées par la coutume, ou formalisées au travers des organisations ou plus généralement des lois.

Les institutions chez Commons prennent la forme de « *working rules* », expression qui a été traduite par « règles de fonctionnement » (*Ibid.*) ou « règles opérantes » (Gislain, 1999). Il existe dans le schéma de pensée de Commons trois niveaux de *working rules* qui agissent sur les individus (Rutherford, 1990) : les organisations, les règles sociales et les lois. « *In this way the concept of working rules is applied by Commons to the internal rules and practices of particular organizations as well as to [the] more general rules of conduct* » (*Ibid.*, p. xxvii).

Les organisations sont ce que Commons appelle des « *going concerns* », littéralement des « organisations en fonctionnement ». Il s'agit d'entités actives, par opposition au groupe passif : « *The passive concept is a "group" ; the active is a "going concern"* » (Commons, 1990, p. 69). Ces organisations recouvrent des formes variées, allant de la famille à l'Etat, en passant par l'entreprise, la banque centrale, les syndicats, les associations coopératives, etc. Un *going concern* incarne donc une

communauté gouvernée par un même ensemble d'institutions en vue de poursuivre des objectifs particuliers (Gislain, 1999 ; Rutherford, 1990). Par ailleurs, ce concept représente une unité d'activité plus large que les transactions qui se trouvent intégrées dans celui-ci : « *These three types of transactions are brought together in a larger unit of economic investigation, which (...) is named a Going Concern* » (Commons, 1990, p. 69).

Les *going concerns* créent des règles opérantes (*working rules*) qui contraignent, libèrent et étendent de façon plus ou moins importante l'action des individus qui en sont membres. Leur conduite est ainsi orientée de manière à préserver l'existence de l'organisation par la sécurisation des anticipations¹⁷¹. Certains *going concerns* peuvent aussi avoir un pouvoir non négligeable sur l'Etat (le *going concern* suprême) quand ils ont un poids important. Cependant, « *l'action collective est encore plus universelle dans sa forme inorganisée représentée par la coutume que dans sa forme organisée qu'est le "going concern"* » (Commons, 2006, p. 4).

La coutume est la forme la plus puissante de régulation sociale, elle dépasse les individus et même l'Etat (Maucourant, 2001). Elle est une habitude sociale qui exerce une pression sur la formation des habitudes individuelles (Gislain, 1999), notamment par le biais de la sanction collective. « *Habit is individual repetition. Custom is a kind of social compulsion imposed on individuals by the collective opinion of those who feel and act alike* » (Commons, 1990, p. 153). Par ailleurs, la coutume (habitude sociale) préexiste aux habitudes individuelles ; c'est notamment par son éducation que les façons appropriées de penser (opinion) et de faire (action) sont transmises à l'individu. « *Habit is repetition by one person. Custom is repetition by the continuing group of changing persons. It has a coercitive effect on individuals, and, (...) [education] accounts for practically all of [those opinions that prevail upon mankind]. (...) Education is the acquiring of habit by conformity to custom* » (Ibid., p. 155)¹⁷². On retrouve ici les propos de Veblen, qui apparaissent de manière encore plus frappante

¹⁷¹ On retrouve cette idée chez Polanyi (2008b) : « *La fonction du pouvoir est d'assurer le degré de conformité nécessaire à la survie du groupe* » (p. 516).

¹⁷² Raison pour laquelle Polanyi conçoit l'éducation comme un levier important de changement institutionnel (Mendell, 2007 ; Polanyi, 2008d).

dans la citation suivante : « *Customs cannot be changed radically or suddenly, since they arise from the most elementary fact of living creatures, Instinct and Habit, which are the mere repetition of acts found by experience (...). This repetition goes from one generation to another in such a way that custom is analogous to heredity* » (Commons, 1990, p. 45). Cette affirmation rapproche fortement Commons des travaux de son prédécesseur. La coutume s'exprime à partir des instincts et habitudes répétées, dont la transmission est comparable à l'hérédité biologique. Il en résulte que le changement institutionnel ne peut être de nature radicale. Cependant, nous verrons plus bas que Commons laisse davantage de place au changement que ne le fait Veblen.

Si l'institution a précédemment été définie comme une action collective qui *contrôle*, *libère* et *étend* le champ de l'action individuelle, ces éléments insistent pour le moment sur la dimension contrôle. Or, les institutions offrent également, de par la contrainte qu'elles exercent sur les pratiques individuelles, un cadre permissif pour l'action (Bazzoli, 1999 ; Bazzoli Dutraive, 1998). « *Working rules, then, are more than just constraints* » (Rutherford, 1990, p. xxvi). En effet, si la contrainte renvoie à l'action prescrite, la libération se rapporte à l'action permise et l'expansion à l'action ouverte (Gislain, 1999). L'action est permise grâce à la sécurisation des anticipations, en d'autres termes l'acteur peut prévoir (au moins en partie) le comportement des autres individus et donc interagir avec eux. Ce sont les institutions qui stabilisent les anticipations par la normalisation des comportements économiques. L'action individuelle est donc perpétuellement médiatisée par la relation aux autres et par le contexte dans lequel elle se déploie ; on pourra ainsi parlé d'« *enchâssement social* » à la manière de Bazzoli (1999, p. 101) ou d'« *esprit institutionnalisé* » (*institutionalized mind*) pour reprendre la terminologie de Commons. « *If it be considered that, after all, it is the individual who is important, then the individual with whom we are dealing is the Institutionalized Mind* » (Commons, 1990, p. 73).

3.4.1.3. L'esprit institutionnalisé : hypothèses habituelles et futurité

L'esprit est institutionnalisé par les habitudes que l'individu développe au contact de l'environnement social préexistant dans lequel il est immergé. Celles-ci « *guident la conduite dans des directions accoutumées : la volonté s'exerce donc par des habitudes* » (Bazzoli, Dutraive, 2006, p. 143). Les habitudes sont définies par Commons comme des « hypothèses habituelles » (*habitual assumptions*) sur lesquelles l'individu s'appuie afin d'exercer sa volonté dans l'action. « *In order to understand why [people] act so and so, it is necessary to discover the assumptions which they take for granted as so familiar that they are not formulated in words* » (Commons, 1990, p. 697).

Ces hypothèses ne sont pas naturelles, elles sont coutumières et habituelles, autrement dit elles sont fortement influencées par les institutions existantes. De cette manière, l'institutionnalisme de Commons, tout comme celui de Veblen, substitue l'homme institutionnel (ou l'esprit institutionnalisé) à l'agent rationnel de la théorie économique traditionnelle (Bazzoli, Dutraive, 1998). « *In Commons's work it is quite clear that institutions deeply affect individuals, particularly in the form of their "habitual assumptions"* » (Rutherford, 1990, p. xxi).

Néanmoins, la rationalité n'est pas absente de la conception commonsienne de l'individu. En effet, elle se manifeste dans la « *volonté humaine en action* » (*human will in action*) (Commons, 1990, p. 638), qui est à la fois habituelle et consciente, et s'exprime selon la futurité dans laquelle s'inscrit le comportement de l'acteur. « *C'est, en vérité, ce Principe de Futurité qui change le concept usuel de nature humaine développé par les économistes, d'un résultant passif de forces à un initiateur, ou plutôt décideur, actif de forces* » (Commons, 2006, p. 127).

Selon Gislain (2010), la théorie de l'action proposée par Commons met l'accent sur l'une des caractéristiques de la nature humaine, qui se révèle en particulier dans l'activité économique : « *la volition (willingness) orientée à partir de la futurité (futurity)* » (p. 10). Cette dernière se distingue du futur au sens chronologique, elle correspond à la projection que l'acteur s'en fait. Il s'agit pour Commons de la

caractéristique la plus importante de l'activité humaine, et donc le principe le plus important de l'économie.

Dans cette perspective, la causalité de l'action se trouve inversée : c'est la futurité (cause) qui détermine le présent (effet). Comme le dit Commons (1990), « *man lives in the future but acts in the present* » (p. 58)¹⁷³. Si la futurité fait intervenir la raison consciente, elle est également liée aux hypothèses habituelles au sens où « *l'action présente se détermine en fonction du futur envisageable permis par les institutions* » (Gislain, 1999, p. 62). Il existe donc deux types de futurité selon Gislain (2010) : d'une part, la futurité autonome de l'individu, qui ne nécessite pas d'autorisation sociale, et, d'autre part, la futurité sociale ou « *futurité significative commune* » qui dépasse largement la première. Par conséquent, la futurité est essentiellement une « causalité institutionnelle » (*institutional causation*), au sens où les anticipations (ou hypothèses habituelles) ne sont possibles que parce qu'il existe des institutions créatrices d'ordre, et que seul l'esprit institutionnalisé peut développer la futurité¹⁷⁴. Cependant, nous verrons ci-dessous que la futurité sociale laisse place à des espaces « libres » dont l'acteur peut se saisir pour exercer sa créativité et ainsi influencer l'évolution institutionnelle.

Pour conclure, l'ensemble de ces éléments constituent pour Commons une psychologie des transactions (ou psychologie négociationnelle) qui articule à la fois psychologie volitionnelle et psychologie sociale, ou encore processus cognitifs et forces institutionnelles (Bazzoli, 1999). Sa théorie de l'action s'appuie sur une conception réaliste et pragmatiste de la nature humaine¹⁷⁵, faisant de l'individu un esprit institué, mais potentiellement actif de l'évolution. « *La question est alors de savoir quel est le*

¹⁷³ « *Possibly this changes the idea of causation. It places causation definitely in the future instead of in the past (...). It becomes a volitional theory of future consequences of present negotiations and transfers of legal control* » (Commons, 2006, p. 7).

¹⁷⁴ « *Hence man is more than organism—he is intitutionism, and it is only the institutionalized mind that evolves that remarkable time-dimension of economic activity to which we give the name, Futurity. Futurity is institutional—the isolated infant and man, like an animal, would know little or nothing about it. (...) The concept of Time is constructed only by the institutionalized mind* » (Commons, 2006, p. 639).

¹⁷⁵ C'est-à-dire « *ayant la capacité proprement humaine de générer des processus d'institutionnalisation en tant que moyens instrumentaux, pour chacun et pour tous, d'ordre et de devenir économiques* » (Gislain, 2003, p. 46). Ce qui, pour l'auteur, constitue un avantage par rapport à la théorie veblénienne.

degré de liberté de l'action individuelle autonome par rapport au contrôle hétéronome de l'action collective dans la définition de cette futurité » (Gislain, 2010, p. 14, souligné par l'auteur).

Après avoir posé le cadre théorique articulant action et institution, qui met davantage l'accent sur la causalité institutionnelle créatrice d'ordre, nous développerons dans la sous-section suivante l'analyse commonsienne du changement institutionnel (soit davantage la causalité individuelle).

3.4.2. Le changement institutionnel chez Commons

Dans un premier temps, nous verrons que le changement institutionnel trouve sa source dans les transactions dites « stratégiques » par opposition aux transactions « routinières ». Nous montrerons ensuite que les nouvelles pratiques ou règles de conduite qui émergent de ces transactions s'institutionnalisent selon un processus de sélection artificielle dans lequel elles sont évaluées à l'aune des « valeurs raisonnables ». Nous exposerons enfin l'idéal réformiste de Commons, eu égard à la proximité qui apparaît avec l'économie solidaire.

3.4.2.1. Transactions routinières et stratégiques

Nous avons précédemment montré l'articulation entre théorie de l'action et théorie de l'institution dans le cadre conceptuel proposé par Commons, au sein duquel il développe son analyse du changement institutionnel : « *Il s'agit d'étudier les processus de transformation de l'action collective, l'évolution des règles opérantes qui guident l'action individuelle dans les différents going concerns, les modifications des formules des trois types de transaction, etc.* » (Gislain, 1999, p. 60). En dépit du poids de la causalité institutionnelle dans la formation des habitudes et de la futurité, l'activité économique, *i. e.* les trans-actions et les *going concerns*, est fondamentalement caractérisée par la volition humaine (et donc par le choix). « *The principle of going*

concerns is concerted action for ends foreseen in the future. (...) In other words, the principle (...) of Going Concerns is Willingness » (Commons, 1990, p. 620). Par ailleurs, celle-ci se traduit également par l'influence réciproque recherchée par les participants d'une transaction : « *Chaque participant cherche à influencer les autres (...). Chacun d'entre eux modifie le comportement de l'autre à des degrés plus ou moins forts »* (Commons, 2001, p. 294). Elle s'exprime plus largement dans la tentative de modifier les règles existantes, afin de contrôler ou influencer les transactions futures (Bazzoli, Dutraive, 2006). « *Cette créativité individuelle est pour Commons la source de l'émergence de nouvelles pratiques »* (*Ibid.*, p. 145). Ceci est particulièrement le cas dans le cadre des « transactions stratégiques », par opposition aux « transactions routinières », « *the word "strategic" referring to the volitional side »* (Commons, 1990, p. 89).

Les transactions routinières ne nécessitent pas de la part de l'individu une délibération consciente ou une attention soutenue (Bazzoli, Dutraive, 1998). Elles renvoient de ce fait aux habitudes développées à partir de l'expérience passée, en d'autres termes de la répétition des mêmes types de transactions. Dans ce cadre, les individus agissent sur ce que Commons appelle les « facteurs complémentaires » (*complementary factors*) et selon leurs hypothèses habituelles. A l'inverse, les transactions stratégiques correspondent à des situations nouvelles ou des opportunités auxquelles les hypothèses habituelles et les règles existantes ne permettent pas de répondre. Les individus agissent alors sur des « facteurs limitants » (*limiting factors*), en ayant recours à leur intelligence et leur créativité. « *La raison humaine a alors une double expression : elle consiste à suivre des formes habituelles de comportement qui ont prouvé leur efficacité dans le passé pour des transactions essentiellement similaires et elle consiste à utiliser consciemment l'intelligence pour répondre de façon créative à une transaction problématique ou nouvelle »* (Bazzoli, Dutraive, 2006, p. 144). L'une et l'autre ne s'opposent pas au sens où le comportement routinier est indispensable à l'activité créatrice (Bazzoli, Dutraive, 1998), mais elles renvoient à des transactions et facteurs de différentes natures. « *In general, the habitual assumptions are fitted to the complementary factors, or routine transactions, of his environment, while the*

intellectual activity is concerning itself with the limiting factors or strategic transactions » (Commons, 1990, p. 698).

De cette manière, Commons intègre dans son modèle l'action intentionnelle intelligente, autrement dit la rationalité, même s'il ne s'agit pas pour lui d'une solution optimale, mais d'une solution satisfaisante issue de l'apprentissage des individus (Bazzoli, Dutraive, 2006). « *The individual may be an "Institutionalized Mind", but he is also an actor with his own intellect and volition. Choice may often be made on the basis of custom and habit, but choice may also be "rational or scientific" and "sagacious"* » (Rutherford, 1990, p. xxi).

Le facteur limitant désigne le manque de règles ou de pratiques établies qui limite l'action, par contraste avec le facteur complémentaire (les règles et pratiques existantes sont appropriées) qui n'est pas un obstacle à celle-ci (Gislain, 2010 ; Rutherford, 1990). Les transactions stratégiques qui reposent sur le premier sont donc porteuses d'innovations (de créativité), de nouvelles pratiques et de nouvelles règles. Elles sont donc *in fine* vecteur de changement institutionnel : « *There is a clear link between the notion of "strategic transactions" and Commons' discussion of institutional change* » (Rutherford, 1990, p. xxi). Celui-ci renverra dès lors à la transformation des facteurs limitants en facteurs complémentaires par l'élaboration de nouvelles règles de fonctionnement (Maucourant, 2001). Par conséquent, le changement institutionnel a une essence individuelle, même si l'action collective est déterminante à la fois sur le comportement individuel et sur la dynamique institutionnelle. « *Cette conception conduit à mettre l'accent sur les innovateurs, c'est-à-dire les personnes qui savent rompre avec les routines, voir ou créer de nouvelles opportunités, résister à l'action collective et l'engager dans de nouvelles directions* » (Bazzoli, 1999, p. 116). Ainsi, si le comportement social a la primauté, la psychologie des transactions de Commons donne une place centrale à l'activité créative de résolution de problème (Bazzoli, Dutraive, 2006). Ou comme le dit Maucourant (2001), « *le concept de "facteur limitant" a pour fonction, précisément, de mettre l'accent sur quelques facteurs cruciaux sur lesquels la volonté peut agir* » (p. 267).

A partir de cela, la question du passage des pratiques individuelles au changement des règles se pose avec acuité. Selon les termes de Bazzoli et Dutraive (2006), « *le passage de la nouveauté individuelle au niveau social du changement des hypothèses coutumières et des règles est un processus complexe* » (p. 145). Ce processus emprunte divers canaux dont les négociations transactionnelles font partie : à travers elles les « innovateurs » incitent les autres acteurs à adopter ces nouvelles pratiques, de sorte que les transactions stratégiques (les facteurs limitants) se transforment en transactions routinières (en facteurs complémentaires). Néanmoins, c'est surtout le processus de sélection qui apparaît comme l'élément essentiel permettant d'envisager le changement institutionnel de manière effective. « *Commons met surtout l'accent sur l'importance du processus de sélection des pratiques émergentes par les autorités ayant pouvoir de décision et de sanction. (C'est pour lui le cœur du processus de changement institutionnel)* » (Ibid., p. 145).

3.4.2.2. Sélection artificielle et valeurs raisonnables

Comme nous l'avons précédemment mentionné, Commons se distingue de Veblen sur la nature de la sélection à l'œuvre dans le changement institutionnel. Pour lui, il n'est pas pertinent de transposer la logique de la « sélection naturelle » (termes auxquels Darwin lui-même aurait préféré ceux de « sélection aveugle ») au domaine des institutions, eu égard au rôle de la volition humaine dans ce processus (Commons, 1990). C'est la raison pour laquelle il lui préférera la « sélection artificielle » (*artificial selection*), empruntant par là même une autre voie du darwinisme méthodologique. « *Since this occurs by operation of the human will, it is much like the artificial selection of Darwin's evolution, applicable, however, to practices and transactions suited to changing social conditions* » (Ibid., p. 45). C'est donc l'action intentionnelle (collective) qui marque ce type de sélection : « *It is "artificial" simply because it is Purpose, Futurity, Planning (...) the artificial kind is purposeful selection* » (Ibid., p. 636).

A partir de cela, ce sont les pouvoirs politiques et judiciaires qui opèrent la sélection artificielle des institutions, selon le principe de la « valeur raisonnable » (*reasonable value*)¹⁷⁶. De fait, la corrélation de l'économie, du droit et de l'éthique apparaît comme un pré-requis indispensable pour l'économie institutionnaliste (Commons, 2001)¹⁷⁷.

La notion de raisonabilité (ou d'éthique) signifie que c'est la conformité avec la coutume de l'époque et du lieu qui permet de sélectionner les « bonnes pratiques » et d'écarter celles qui ne correspondent pas (ou plus) à la norme actuelle. La valeur raisonnable est dans ce sens une « *valeur ancrée dans l'expérience humaine* » (Bazzoli, 1999, p. 125) ou encore une « *valeur qui ne fait qu'exprimer la norme sociale* » (Maucourant, 2001, p. 263). Aussi, les hommes politiques et les juges qui tranchent les conflits se basent sur la valeur raisonnable et favorisent ce qu'ils considèrent être de bonnes pratiques, celles qui favorisent l'intérêt général en répondant aux principes d'efficacité et d'équité, et rejettent ce qu'ils considèrent être de mauvaises pratiques, qui vont à l'encontre de celui-ci (Rutherford, 1990). Il s'agit donc d'un idéal adopté, selon le contexte historique, plutôt que d'une posture totalement objective (Bazzoli, 1999).

L'évolution institutionnelle est de fait un processus cumulatif et temporel, car nécessairement progressif. Autrement dit, les pratiques sélectionnées ne peuvent s'inscrire en totale rupture par rapport au contexte, elles doivent préalablement avoir été adoptées par une partie des individus ou des organisations.

Au regard de ces développements et de ceux qui précèdent, il est possible avec Bazzoli de mettre en évidence deux sources fondamentales de changement institutionnel :

¹⁷⁶ Rappelons que si Commons se concentre sur la société américaine contemporaine, son modèle est néanmoins généralisable (Neale, 1990), sous réserve de prendre en compte les particularités des systèmes politiques et judiciaires en vigueur dans chaque pays. Si les deux pouvoirs, législatif et exécutif, sont présents dans son modèle (Bazzoli, 1999), Commons insiste surtout sur le rôle, proéminent aux Etats-Unis, du pouvoir judiciaire (les cours de justice), alors qu'en France le rôle du pouvoir politique sera davantage mis en avant concernant le progrès économique et social (Guéry, 2001).

¹⁷⁷ C'est également le cas chez Polanyi.

- la première est liée à la formation de nouvelles pratiques ou règles de conduite (dans le cadre des transactions stratégiques), chez les individus ou dans les *going concerns*¹⁷⁸, elle correspond aux mutations *spontanées* ;
- la seconde renvoie à un processus de conception des nouvelles règles par les autorités décisionnaires, les mutations sont ici *conçues*.

Le changement institutionnel est donc de nature endogène, il est le produit de la volition humaine. En particulier, « *dans la chaîne complexe des causalités constitutives de l'évolution, c'est pour Commons la résolution volontaire des problèmes (purposeful problem solving) par les individus et leur apprentissage par l'expérience (essai-erreur) qui est la force motrice endogène. Il s'agit de mettre au premier plan la façon dont les individus et les organisations s'adaptent, en transformant leurs pratiques et habitudes* » (Bazzoli, 1999, p. 115, souligné par nous).

Nous pouvons alors affirmer, avec l'auteur, que le passage du niveau individuel ou organisationnel au niveau social s'effectue selon un double processus marqué par la temporalité :

- un processus de diffusion des nouvelles pratiques, par le jeu de la négociation dans laquelle les innovateurs en démarche de résolution de problème s'engagent afin de faire progresser les transactions stratégiques vers les transactions routinières (des pratiques individuelles vers la coutume sociale) ;
- un processus de sélection artificielle, autrement dit de choix volontaire entre les intérêts, pratiques et coutumes à privilégier, qui fait intervenir les pouvoirs politiques et judiciaires amenant à l'institutionnalisation de ces pratiques et coutumes.

Ainsi, « *dans l'esprit de Commons, la création des normes se fait « par le bas », à partir d'une sélection des pratiques qui remontent la chaîne (juridique) jusqu'à leur institutionnalisation finale* » (Beaurain et al., 2008, p. 13). La sélection de ces pratiques se produit à différents niveaux (Bazzoli, 1999) :

- d'une part, au sein des organisations privées selon le pouvoir de la propriété ;
- et d'autre part, par les autorités politiques et judiciaires selon le pouvoir souverain.

¹⁷⁸ « *Individuals and concerns will tend to develop new practices or rules over time in pursuit of their own objectives or out of the resolution of internal conflicts* » (Rutherford, 1990, p. xxix).

En effet, « *[Commons] considère qu'il y a une certaine continuité entre le changement dans les going concerns et le changement institutionnel plus global car celui-ci dérive, en partie, de la généralisation par le politique et le juridique des règles des organisations considérées comme « bonnes »* » (Bazzoli, 1999, p. 119).

L'institutionnalisation de l'économie fait donc intervenir le politique et le droit selon un principe de sélection artificielle des bonnes pratiques. La dynamique évolutionniste chez Commons est donc le fruit de l'action individuelle (création) *et* collective (sanction). Par ailleurs, les autorités décisionnaires agissent de manière raisonnable, autrement dit les hommes qui les représentent sont aussi des esprits institutionnalisés dont l'action est médiatisée par la négociation avec le reste de la communauté (Bazzoli, 1999 ; Bazzoli, Dutraive, 1998). Par conséquent, les institutions apparaissent à la fois comme effets et causes de l'action humaine, autrement dit comme objets et facteurs de sélection, ce qui revient à penser la dynamique de changement institutionnel comme causation cumulative, à la manière de Veblen (Bazzoli, 1999).

Si cette conception du changement institutionnel, reposant principalement sur la raisonnable des hommes d'Etat et des juges, peut paraître angélique (Hassan Houssein, 2007), Commons ne se méprenait pas sur leurs capacités conservatrices : « *Chez [lui] (...), les aspects émancipateurs du juridique côtoient son potentiel d'inertie. Il n'est pas assuré que les premiers l'emportent sur les seconds* » (Broda, 2008, p. 9).

Par ailleurs, comme nous l'avons noté plus avant, l'évolution institutionnelle peut être orientée par les intérêts des *going concerns* qui influencent les autorités. Commons ne méconnaissait pas non plus les enjeux de pouvoir économique et les conflits d'intérêts violents qui marquent le capitalisme bancaire (Bazzoli, 1999 ; Broda, 2008 ; Gislain, 2010 ; Maucourant, 2001). En effet, il condamne l'insécurité futuristique et la vulnérabilité de la population face aux détenteurs du capital productif qui contrôlent les institutions, ou aux détenteurs du capital financier qui peuvent les déstabiliser par la spéculation (Gislain, 2010). L'institution de la propriété apparaît dès lors de manière ambivalente, à la fois bénéfique, car créatrice d'ordre et de richesse, et dangereuse car

support de cristallisation des rapports sociaux : « *Commons souligne le rôle positif de cette institution, la fonction de stabilisation qu'elle exerce au niveau social, tout en n'omettant pas d'indiquer qu'elle porte en elle-même les germes d'excès, de situations inacceptables et dangereuses pour la collectivité qu'il faut impérativement corriger* » (Broda, 2008, p. 4).

Mais en dépit des conflits qui la traversent, pour Commons « *l'institution de l'économie tend [dans l'ensemble] vers une construction sociale relativement raisonnable* » (Gislain, 2003, p. 46). C'est cet optimisme qui explique sûrement que, tout en ayant conscience de ces éléments, Commons défend une posture réformiste dans l'optique de parvenir à un « capitalisme raisonnable ».

3.4.2.3. Réforme et capitalisme raisonnable

Bien que nous nous éloignons de la dimension strictement analytique du changement institutionnel, il nous semble important de développer ici le projet de Commons qui a guidée tant sa pratique scientifique que sa pratique réformiste¹⁷⁹. Nous l'expliquons par les liens que l'on peut y voir avec l'économie solidaire telle que nous l'avons développée dans les chapitres précédents¹⁸⁰.

Face aux problèmes générés par le capitalisme financier (instabilité économique, inégalités, chômage, etc.) et à ceux de la sélection exposés ci-dessus (intérêts des *going concerns* dominants privilégiés, conservatisme des juges, etc.), la réforme chez Commons vise à transformer celui-ci en capitalisme raisonnable, notamment par la prise en compte des intérêts du salariat (Bazzoli, 1999 ; Bazzoli, Dutraive, 2010).

¹⁷⁹ Rappelons que pour Commons « *la science sociale (...) n'est donc pas neutre. Proposant la connaissance de ce que sont les institutions ou prescrivant ce qu'elles devraient être (connaissance, prédiction et prescription sont liées dans le pragmatisme), elle est responsable, pour une part, des effets des institutions présentes et de leur évolution* » (Gislain, 1999, p. 63).

¹⁸⁰ Nous avons fait de même avec Polanyi.

Dans cette optique, l'approche réformiste de Commons emprunte une double voie :

- la première consiste à élargir la valeur raisonnable aux meilleures pratiques existantes. Il s'agit de dépasser les pratiques moyennes, sélectionnées selon la coutume, pour évaluer les pratiques sur la base de « ce qui pourrait être », dans le sens de l'innovation (Bazzoli, 1999).
- la seconde renvoie à l'élargissement de la démocratie politique au domaine économique, de manière à dépasser le seul principe de représentation (insuffisant pour prendre en compte les intérêts des citoyens non organisés ou les plus faibles) par la participation de l'ensemble des acteurs dans l'élaboration des règles et de l'intérêt général (Bazzoli, Dutraive, 2010).

Cette double voie est mise en évidence par Bazzoli et Dutraive : *« le diagnostic que Commons fait du capitalisme et de la régulation institutionnelle de son époque le conduit à étendre la conception des valeurs raisonnables, d'une conception juridique minimaliste (pratiques coutumières et moyennes) à un « idéalisme pragmatique » (meilleures pratiques existantes), d'une conception classique de la démocratie (individualiste, centrée sur l'Etat) à une conception nouvelle de la démocratie (collective, centrée sur la participation des acteurs), pour en faire un outil de réforme permettant de réaliser pratiquement cette éthique, ce qu'il appelle un « capitalisme raisonnable » » (Ibid., p. 26).*

Concernant le premier point, l'« idéalisme pragmatique » (*Pragmatic Idealism*) dont il est question chez Commons renvoie à une conception non utopique du changement car s'appuyant sur les pratiques *réelles* des acteurs. L'idéal est de ce fait réalisable. *« The highest attainable ethical goal (...) is evidenced by the fact that it actually exists, and can be investigated and testified to as facts, in the practices of the best concerns that are able to survive in the then existing struggle for existence »* (Commons, 1990, p. 741). Par conséquent, la valeur raisonnable, même étendue dans une visée idéaliste, reste indissociable des pratiques existantes, et marque la limite au-delà de laquelle survient l'utopie (ce qui n'est pas réalisable).

Concernant la démocratisation du capitalisme, ce processus reposerait sur la mise en place d'un gouvernement économique, soit la création d'institutions intermédiaires,

d'organisations citoyennes, entre l'individu et l'Etat¹⁸¹. Selon Bazzoli (1999), cette nouvelle forme d'action collective permettrait d'accroître la *maîtrise* sociale et démocratique du capitalisme en octroyant à la classe salariale un contrôle légal sur le gouvernement politique et sur l'économie. Ainsi, la réforme institutionnelle proposée par Commons concerne aussi bien « *les fondements de l'Etat démocratique que le fonctionnement du système économique (...) [par] l'articulation du gouvernement politique et du gouvernement économique sur la base du principe de négociation collective* » (*Ibid.*, p. 170). Dans cette perspective, les valeurs raisonnables sont produites à partir de la confrontation des points de vue, des débats et des compromis qui en émergent. Le changement des institutions du capitalisme passe ainsi par l'introduction des intérêts des travailleurs (pour une plus grande justice sociale) et d'« *une responsabilité sociale dans le pouvoir économique du capital* » (Bazzoli, Dutraive, 2010, p. 29). Commons était ainsi guidé par un « idéal-type éthique » qui, selon l'interprétation de Bazzoli (1999), substitue au contrôle social de l'économie opéré par le pouvoir, la maîtrise sociale de l'économie qui se différencie en ce que le contrôle démocratique porte sur le pouvoir lui-même. De cette manière, la définition de l'intérêt général, la détermination des valeurs et la sélection artificielle des règles reposent sur la participation et la délibération des groupes et acteurs de la société qui, en dépit de leurs intérêts conflictuels, coopèrent dans l'action collective organisée.

Cette conception du changement par la démocratisation du politique et de l'économie est donc très proche du changement institutionnel tel qu'il est appréhendé dans la théorie de l'économie solidaire¹⁸². En particulier, « *le capitalisme raisonnable est (...) envisagé comme une forme d'organisation de la société moderne fondée sur le principe de citoyenneté économique et équilibrant des logiques plurielles, via un mode démocratique de résolution des conflits et de régulation de l'économie* » (*Ibid.*, p. 172, souligné par nous). L'interprétation offerte par Bazzoli en termes de démocratisation de

¹⁸¹ Ce que prônera également Polanyi : « *Proposant une démocratie fonctionnelle dynamique et interactive, Polanyi a conçu une configuration institutionnelle d'associations de producteurs et de consommateurs ainsi qu'une Kommune très importante (en quelque sorte une assemblée de citoyens) visant l'intérêt collectif* » (Mendell, 2007, p. 455).

¹⁸² Et chez Polanyi. Voir la section 1 du présent chapitre.

l'économie ou encore d'équilibre des logiques plurielles rejoint pleinement celle des théoriciens de l'économie solidaire, notamment à travers les développements liés à la création d'espaces publics de proximité.

Par ailleurs, ces derniers privilégient une approche en termes de *pratiques* d'économie solidaire qui peut être rapprochée de l'« idéalisme pragmatique » de Commons, au sens où leur démarche analytique part des pratiques réelles des acteurs pour envisager le changement institutionnel dont elles sont porteuses. Ainsi, les liens qui peuvent être établis entre les travaux de Commons et ceux des théoriciens de l'économie solidaire montrent de façon originale l'actualité de cet auteur du début du siècle dernier. Selon Beaurain *et al.* (2008), « *c'est cette question des bonnes pratiques qui constitue sans doute le point d'accroche le plus novateur entre les concepts de l'analyse de Commons et les réalités économiques contemporaines* » (p. 11). L'étude des « bonnes pratiques » est de surcroît indissociable de la question du changement institutionnel qu'elles sous-tendent.

Pour conclure sur l'ensemble de ces éléments, si la conception des institutions de Commons diffère de celle de Veblen du point de vue de la forme – action collective pour le premier, habitude généralisée pour le second –, elle reste identique sur le fond (Bazzoli, 1999). Commons rejoint également Veblen en considérant la dynamique institutionnelle comme un processus historique continu, *i. e.* sans début ni fin, au sein duquel s'articulent « causalité institutionnelle » (le tout préexistant) et « causalité individuelle » (les parties). « *L'articulation circulaire de cette double causalité est donc l'outil analytique permettant de rendre compte des deux états majeurs d'un système social : la stabilité (constitution et renforcement de régularités) et le changement (création et diffusion de nouveautés)* » (Bazzoli, Dutraive, 2006, p. 146).

Si l'action créative est possible et peut impulser un changement institutionnel, elle est produite par l'esprit institutionnalisé de sorte que les causalités sont interdépendantes. Ainsi, même l'innovation qui ne peut être considérée comme un comportement totalement institutionnalisé reste en partie le fruit de l'esprit institutionnalisé, au sens où « *les individus réagissent à une situation problématique en*

changeant « spontanément » leur comportement de manière consistante avec les impératifs sociaux enchâssés dans leur esprit, si bien qu'une nouvelle pratique dérive toujours des règles existantes » (Bazzoli, 1999, p. 116).

A l'instar de cette double causalité, le processus d'évolution institutionnelle chez Commons est cumulatif et emprunte deux voies complémentaires marquées par la temporalité, formulées par Bazzoli comme suit :

- d'une part, il émane de la création et de la diffusion de nouveautés, soit d'innovations, selon un phénomène de variation-mutation dans les pratiques des individus ou des organisations face à une situation problématique (transactions stratégiques) ;
- d'autre part, il se traduit par l'institutionnalisation de certaines d'entre elles, évaluée à l'aune de la valeur raisonnable, selon le processus de sélection artificielle des règles par les autorités politiques et judiciaires.

Notons ici que le premier volet de ce processus comprend deux « sous-étapes » : la création et la diffusion de nouveautés.

Il nous semble également possible, au regard des développements précédents, d'envisager le changement institutionnel chez Commons de la manière suivante :

- par la *création* de nouveautés, soit d'innovations, selon un phénomène de variation-mutation dans les pratiques des individus ou des organisations face à une situation problématique (transactions stratégiques) ;
- par la *diffusion* de ces pratiques, par le jeu de la négociation dans laquelle les innovateurs s'engagent afin de faire progresser les transactions stratégiques vers les transactions routinières (ce qui renvoie à la sélection artificielle par les organisations privées) ;
- par la *sélection* artificielle, autrement dit le choix volontaire entre les pratiques à privilégier, qui fait intervenir les pouvoirs politiques et judiciaires amenant à l'institutionnalisation de ces pratiques.

Diffusion et sélection nous semblent alors aller de pair, au sens où elles expriment deux niveaux de sélection artificielle qui se renforcent mutuellement (la diffusion des pratiques au sein des organisations augmente la probabilité d'une sélection par les

autorités, ce qui contribue à leur diffusion). Il nous semble par ailleurs que la diffusion des pratiques peut également concerner les individus, en tant que consommateurs par exemple.

Le processus est donc toujours double, mais nous l'appréhendons ici par la création de nouvelles pratiques d'une part, et par leur diffusion/sélection artificielle d'autre part.

L'intérêt de cette seconde interprétation réside dans le lien qu'elle permet de faire avec la double dimension du changement institutionnel dans la théorie de l'économie solidaire : la création institutionnelle (émergence) et le changement des institutions existantes (diffusion)¹⁸³. Ces deux dimensions sont donc fondamentalement liées dans la théorie commonsienne comme dans la théorie de l'économie solidaire.

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des éléments nous permettant de caractériser le changement institutionnel chez Commons :

¹⁸³ Telle que nous l'avons analysé dans le chapitre 2.

- Tableau 9. Le changement institutionnel chez Commons -

	Commons
Nature du changement institutionnel	- Processus non téléologique - Incrémentale car liée à la valeur raisonnable (esprits institutionnalisés) - Changement cumulatif - Endogène car produit par la volition humaine, action intentionnelle collective
Sources de changement institutionnel	- Facteurs limitants/transactions stratégiques : activité créatrice (innovations, nouvelles pratiques/règles) - Essence individuelle car impulsion par les innovateurs - Résolution volontaire des problèmes et apprentissage par l'expérience
Processus de changement institutionnel	Double processus : - <i>création</i> de nouveautés (innovations, nouvelles pratiques) - <i>diffusion/sélection artificielle</i> des « bonnes pratiques » auprès des individus, dans les organisations privées (négociations transactionnelles) et par les autorités politiques et judiciaires (valeur raisonnable)
Facteurs intervenants dans le processus	- Volition humaine (volonté en action) - Evaluation sur la base de la valeur raisonnable (institutions facteurs de sélection car les esprits sont institutionnalisés) - Rôle de la transaction de répartition (limite la transaction de marchandage) - Conservatisme possible des juges et des hommes d'Etat - Rôle de l'éducation dans la transmission de la coutume
Approche normative du changement institutionnel	Capitalisme raisonnable : - élargir la valeur raisonnable (la sélection) aux meilleures pratiques existantes (innovations) - maîtrise sociale et démocratique de l'économie

Source : fait par l'auteur

Le modèle de Commons est ainsi fondé sur la volition (volonté en action), à laquelle rappelons-le le chercheur n'échappe pas. Dès lors, de nombreux auteurs soulignent que la principale ligne de démarcation qui a fondé les deux voies de l'institutionnalisme est la question de la normativité de leurs analyses (Gislain, 2003 ; Guéry, 2001 ;

Maucourant, 2001). « *Simplex habitus de la pensée commune pour [Veblen], [les institutions] n'ont pas l'intérêt d'améliorer la vie sociale qu'y trouve Commons. La valeur attribuée aux choses et aux êtres comme les principes du droit et de la propriété en relèvent pour les deux, mais avec des effets opposés : Veblen n'en attend qu'une exacerbation des conflits quand Commons y trouve une solution des conflits* » (Guéry, 2001, p. 29-30). Aussi, si l'action intentionnelle est traitée de façon superficielle dans la conception veblénienne du changement institutionnel, elle est bien plus prégnante dans celle de Commons pour lequel les institutions contrôlent, libèrent et étendent l'action individuelle. Elles sont donc tout à la fois des contraintes et des ressources pour l'action (Bazzoli, Dutraive, 1998).

Conclusion

Après avoir mis en évidence la place centrale du changement institutionnel dans la théorie de l'économie solidaire, en tant que création institutionnelle et changement des institutions existantes, ce chapitre visait à nous donner une représentation du changement institutionnel, en particulier sous ce deuxième aspect. Nous nous sommes donc interrogée sur la manière dont se réalise ce processus.

Pour répondre à cette question, nous sommes repartie des travaux de Polanyi, afin de mettre en lumière les éléments permettant de caractériser le changement institutionnel chez cet auteur. Nous avons alors opéré un rapprochement avec Veblen et Commons, fondateurs de l'institutionnalisme, que nous avons ensuite mobilisés dans l'optique d'enrichir l'analyse du changement institutionnel proposée par les théoriciens de l'économie solidaire, initialement pensée à partir des travaux de Polanyi.

Compte-tenu de l'originalité et de la richesse de leurs travaux respectifs, mais également de leur proximité, l'articulation des trois auteurs permet d'obtenir une représentation globale et cohérente du changement institutionnel.

Le changement institutionnel est de nature complexe, non téléologique, cumulative, endogène et incrémentale (plus radicale chez Polanyi), car faisant intervenir une double

causalité institutionnelle et individuelle. Il trouve sa source dans la pression exercée par l'environnement (technique notamment), mais également dans l'action délibérée intelligente, qu'elle soit l'expression de la curiosité désintéressée ou la réponse à des situations problématiques (transactions stratégiques), produisant ainsi de l'activité créatrice (innovations, nouvelles pratiques ou règles). Il renvoie à des processus idéologiques et politico-juridiques marqués par la diffusion (diffusion des pratiques, contamination des instincts) et la sélection (naturelle ou artificielle) dont les institutions sont à la fois objets et facteurs. Ces éléments mettent en évidence le caractère intentionnel (la volition humaine) et collectif (l'action collective) dans la dynamique de changement, notamment le rôle des pouvoirs publics, des classes et des organisations (action initiatrice, conservatrice, d'auto-protection). Commons et Polanyi soulignent dans ce sens l'importance de la redistribution (ou transaction de répartition) et de la réciprocité (absente chez Commons).

Par ailleurs, Commons et Polanyi partagent une vision normative assez proche qui rappelle clairement l'économie solidaire : ils défendent tous les deux la démocratisation de l'économie selon un processus ascendant interrogeant à la fois le politique et l'économique. Polanyi met alors l'accent sur le poids de l'éducation (apprentissage collectifs et individuels), tandis que Commons plaide pour un élargissement de la valeur raisonnable (sur laquelle repose la sélection artificielle) aux meilleures pratiques existantes, dans le sens de l'innovation, afin d'accélérer le processus de changement institutionnel.

Aussi, notre démarche de recherche se poursuivra dans le chapitre suivant en abordant la thématique de l'innovation, qui apparaît comme une étape indispensable dans un questionnement sur le changement institutionnel, ce que confirme l'analyse de Commons en particulier. En effet, la création de nouveautés (d'innovations, de nouvelles pratiques) d'une part, la diffusion et la sélection de celles-ci d'autre part, apparaissent comme des éléments essentiels dans le processus d'évolution institutionnelle.

Dans cet ordre d'idées, l'« innovation sociale » se trouve actuellement au centre des préoccupations, des acteurs (de l'économie sociale et solidaire notamment) comme des

pouvoirs publics, que ce soit au niveau régional, national, ou international. C'est la raison pour laquelle le chapitre suivant lui sera consacré, afin de la situer par rapport à notre problématique générale et de circonscrire cette notion complexe dans l'optique d'une confrontation empirique.

CHAPITRE 4

L'INNOVATION SOCIALE : PRINCIPES ET FONDEMENTS D'UN CONCEPT

Introduction

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes donnée une représentation du changement institutionnel à partir de l'institutionnalisme de Polanyi, Veblen et Commons. L'innovation apparaît comme un des éléments participant au changement institutionnel. En particulier chez Commons, elle constitue la première étape du processus en renvoyant à la création de nouveautés, ou encore de nouvelles pratiques.

Ces dernières décennies ont été marquées par un discours ambiant empreint d'innovation. En particulier, l'« innovation sociale » prend une place de plus en plus importante dans les préoccupations des organisations publiques et privées (Durance, 2011). Elle est par ailleurs fortement investie par les acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui revendiquent leur contribution au développement entrepreneurial local (Richez-Battesti, 2011).

Aussi, dans ce chapitre, nous chercherons à appréhender le changement institutionnel par l'innovation sociale. Il s'agit d'un concept par nature complexe et non stabilisé, raison pour laquelle nous lui consacrons un chapitre. L'objectif de celui-ci est donc de circonscrire l'innovation sociale ce qui nécessite nous semble-t-il plusieurs étapes :

- tout d'abord, il paraît nécessaire de revenir sur son émergence récente, bien que l'on puisse trouver ses origines dès le XIX^e siècle (Godin, 2012), ainsi que sur les éléments qui la distinguent de l'innovation technologique qui reste la référence en la matière ;

- ensuite, l'innovation sociale recouvre diverses acceptions, chacune interprétant différemment sa dimension sociale et la nature du changement dont elle est porteuse ;
- si l'on retient l'approche plus institutionnaliste de l'innovation sociale, dans laquelle le changement institutionnel apparaît de manière centrale, l'innovation sociale est à la fois un processus et un résultat qu'il convient d'approfondir pour mettre en lumière leurs caractéristiques respectives ;
- enfin, l'ensemble de ces éléments permettront de déterminer le caractère novateur de l'innovation sociale ainsi que sa nature, incrémentale ou radicale.

Il est également nécessaire de s'interroger sur les liens qui existent entre innovation sociale et économie solidaire (Besançon, 2012). La question se pose d'autant plus que les acteurs de l'ESS, en Picardie notamment, se revendiquent comme tels¹⁸⁴.

Dans un premier temps, nous aborderons donc l'émergence du concept d'innovation sociale et ces différentes acceptions (section 1). Nous approfondirons ensuite l'approche institutionnaliste qui aborde plus spécifiquement l'innovation sociale par le prisme du changement institutionnel (section 2).

Section 1. L'innovation sociale : émergence et conceptions

Ces dernières décennies ont été le théâtre d'un engouement renouvelé pour l'innovation. Selon Lévesque (2007), l'intérêt grandissant porté aux innovations s'explique par :

- le passage progressif d'un modèle de développement à dominante manufacturière à un nouveau modèle ;
- le fait que ce dernier repose « *sur la connaissance et les services relationnels, rendant ainsi possible l'innovation continue et quasi permanente, tendance soutenue par les nouvelles technologies et exacerbée par la mondialisation* » (Ibid., p. 39).

¹⁸⁴ Ceci a été mis en évidence dans le cadre du PRDESS en Picardie. Voir la section 2 du chapitre 2.

Le nouveau modèle de développement caractérisant la société et l'économie actuelles reposerait donc sur l'innovation continue. Cette hypothèse est renforcée par la nécessité conjoncturelle ; l'innovation est perçue comme un remède face à la crise systémique – à la fois économique, sociale, environnementale et culturelle – à laquelle sont confrontées les sociétés occidentales. Ainsi, « *en période de crise, les régulations macrosociales (marché, Etat, compromis institutionnalisés) sont ébranlées, de sorte que l'espace pour les innovations et les expérimentations s'élargit* » (Bouchard, 2011, p. 6).

Par ailleurs, si le progrès social a longtemps été attribué au progrès technique, ce dogme semble vaciller aujourd'hui et faire place à d'autres voies de progrès. « *Le mythe d'un progrès continu lié au changement technique est donc partiellement rompu. Ce n'est donc pas un hasard si le thème de l'innovation sociale prend une place de plus en plus considérable dans les préoccupations des organisations, publiques comme privées* » (Durance, 2011, p. 6).

Dans un premier temps, nous reviendrons sur ce glissement dogmatique, de l'innovation technologique à l'innovation sociale, pour comprendre les étapes et la teneur de cette évolution, notamment le rapport au changement qu'elle sous-tend. Dans un deuxième temps, nous nous concentrerons sur l'innovation sociale afin d'en appréhender les différentes approches et la manière dont chacune fait intervenir la question du changement.

4.1.1. De l'innovation technologique à l'innovation sociale

4.1.1.1. L'autonomisation progressive de l'innovation sociale

Le Conseil de la Science et de la Technologie (CST) du Québec définit l'innovation, quelle que soit sa nature, de la manière suivante : « *Au sens large, une innovation est un changement qui répond à un besoin d'amélioration* » (CST, 2000, p. 5, souligné par nous). Aussi, l'innovation peut être technologique et industrielle, sociale et

organisationnelle, elle peut prendre place dans le secteur public ou privé, et intervenir dans tous les domaines : santé, communication, travail, action sociale, énergie, etc.

Cependant, l'innovation a toujours été marquée par une vision « *technologiste* » de celle-ci : « *L'étroite proximité qui existe entre « innovation » et « technologie » est telle que l'on précise rarement nommément qu'il s'agit d'innovation technologique* » (Dandurand, 2005, p. 378). C'est la raison pour laquelle les politiques de développement ont été jusque dans les années 1990 généralement axées sur les innovations technologiques (CST, 2000 ; Hillier *et al.*, 2004).

A partir des années 2000, la conception de l'innovation s'élargit dans les orientations concernant la recherche et le développement économique et social dans le cadre de politiques structurelles (Dandurand, 2005 ; Hillier *et al.*, 2004). Selon Dandurand (2005), cette période correspond à la phase de « *généralisation* » du concept d'innovation, qui suit une première phase de « *limitation* » dans les années 1990.

La phase de limitation est celle du réductionnisme de l'innovation à l'innovation technologique : « *Au cours de la phase de limitation, la notion d'innovation se développe à l'intérieur de l'univers de la technologie et s'inscrit dans une logique marchande où l'entreprise constitue le terreau par excellence* » (*Ibid.*, p. 378). La fin de la décennie est tout de même marquée par une certaine ouverture. Ainsi, si le Manuel d'Oslo de l'OCDE¹⁸⁵ retient, dès 1992, l'innovation de produit et de procédés *technologiquement* nouveaux ou améliorés¹⁸⁶, il intègre, en 1997, les dimensions de services et de changements dans leurs définitions respectives¹⁸⁷ (CST, 2000 ; Dandurand, 2005 ; OCDE, 1992, 1997 ; Richez-Battesti, 2011). En 1995 déjà, le *Livre*

¹⁸⁵ Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

¹⁸⁶ « *Les innovations technologiques couvrent les nouveaux produits et les nouveaux procédés, ainsi que les modifications technologiques importantes de produits et de procédés. Une innovation a été accomplie dès lors qu'elle a été introduites sur le marché (innovation de produit) ou utilisées dans un procédé de production (innovation de procédé). Les innovations font donc intervenir toutes sortes d'activités scientifiques, technologiques, organisationnelles, financières et commerciales* » (OCDE, 1992, paragraphe 90).

¹⁸⁷ « *On entend par innovation technologique de produit la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés. Par innovation technologique de procédé, on entend la mise au point/adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant – séparément ou simultanément – les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail* » (OCDE, 1997, p. 9, souligné par nous).

vert sur l'innovation lancé par la Commission européenne soulignait la dimension sociale de l'innovation technologique, dans sa mise en forme, et les carences en la matière du Manuel d'Oslo de 1992, ce qui explique sa révision. « *La définition la plus récente de l'innovation technologique est celle du Manuel d'Oslo adopté en 1992 par l'OCDE. (...) A l'usage, des faiblesses ou des insuffisances ont été décelées, notamment en ce qui concerne l'innovation sociale ou organisationnelle, ou l'innovation dans le secteur des services, qui joue désormais un rôle de premier plan dans la production de richesses, l'emploi et l'utilisation des nouvelles technologies* » (Commission européenne, 1995b, p. i).

La phase de généralisation succède à la phase de limitation dès la fin des années 1990, « avec l'émergence du concept d'innovation sociale proprement dit » (Dandurand, 2005, p. 379) qui marquera la décennie suivante. L'évolution du concept se poursuit, notamment dans les travaux de l'OCDE. Ainsi, selon le Manuel d'Oslo de 2005 : « *Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. Cette définition générale englobe une large palette d'innovations possibles* » (OCDE, 2005, p. 54). La continuité avec la définition précédente, en termes d'innovation technologique de produit et de procédé est tout de même clairement affichée¹⁸⁸, et c'est l'inclusion du secteur des services qui est à l'origine de ces « *quelques légères modifications des définitions de l'innovation de produit et de procédé* » (Ibid., p. 22). Notons que la dimension sociale apparaît surtout au niveau des pratiques de l'organisation (l'entreprise) et ne renvoie pas ou peu à la société civile. Tout au plus, cette dernière transparaît dans la notion de service. Si le Manuel d'Oslo n'intègre pas l'innovation sociale en tant que telle, celle-ci apparaît néanmoins dans un ouvrage antérieur, *Social Sciences and Innovation* en 2001 (Dandurand, 2005 ; OCDE, 2001), aux côtés de l'innovation technologique.

¹⁸⁸ « *Lorsqu'on élargit la définition de l'innovation, on a à cœur de maintenir la continuité avec la définition de l'innovation technologique de produit et de procédé qui avait été donnée antérieurement* » (OCDE, 2005, p. 22).

Cet élargissement de l'innovation touche également l'Europe, dans une double mesure :

- d'une part, l'innovation n'est plus seulement le fait de l'entreprise qui vise à améliorer sa compétitivité sur le marché. Celle-ci se joue par ailleurs à un autre niveau, supranational ;
- et d'autre part, elle répond à de nouveaux enjeux, qui dépassent le seul traitement par le marché.

Nous citerons ici un extrait de la communication de la Commission européenne « Initiative phare Europe 2020. Une Union de l'innovation », en date du 6 octobre 2010, qui témoigne de cette tendance. *« À une époque marquée par une restriction des dépenses publiques, des changements démographiques importants et un renforcement de la concurrence mondiale, la compétitivité de l'Europe, notre capacité à créer des millions de nouveaux emplois pour remplacer ceux que la crise a détruits et, d'une manière générale, notre niveau de vie futur dépendent de notre aptitude à encourager l'innovation dans les produits, les services, les processus commerciaux et sociaux et les modèles. C'est pour cette raison que l'innovation a été placée au cœur de la stratégie Europe 2020. L'innovation est également le meilleur moyen dont nous disposons pour résoudre les principaux problèmes auxquels notre société est confrontée et qui, chaque jour, se posent de manière plus aiguë, qu'il s'agisse du changement climatique, de la pénurie d'énergie et de la raréfaction des ressources, de la santé ou du vieillissement de la population »* (Commission européenne, 2010, p. 2). Dans ce cadre, *« toutes les formes d'innovations, pas seulement technologiques »* (Ibid., p. 20) doivent être soutenues par les politiques publiques. L'innovation sociale est alors mise en avant dans ce contexte de crise ; elle apparaît non seulement dans cette même communication mais également dans d'autres documents plus ciblés¹⁸⁹, ainsi que dans l'initiative *Social*

¹⁸⁹ Par exemple, la Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil « établissant un programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale », en date du 6 octobre 2011. Ou encore, la Communication de la Commission « Initiative pour l'entrepreneuriat social. Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales », en date du 25 octobre 2011.

Innovation Europe en 2011¹⁹⁰. « L'innovation sociale est donc mise en avant en tant que solution prometteuse à explorer et à encourager face à la crise » (Richez-Battesti et al., 2012, p. 17).

En France, l'effervescence autour de ce concept se fait également sentir, aux niveaux national et régional (Durance, 2011). L'innovation sociale est liée à l'économie sociale et solidaire, comme en témoigne le « rapport Vercamer » de 2010 (Vercamer, 2010), ou encore certaines dynamiques régionales, comme en Languedoc-Roussillon (Richez-Battesti, 2011) ou en Picardie.

En effet, nous avons montré dans le chapitre 2 que l'innovation sociale était au cœur du Plan Régional de Développement de l'ESS en Picardie¹⁹¹. De même que pour la région Languedoc-Roussillon, les acteurs de l'ESS ont revendiqué leur contribution à l'économie, non seulement en termes d'emplois, mais également en matière d'entrepreneuriat et d'innovation non technologique. Dès lors, pour reprendre la formule de Richez-Battesti, « [l'] engagement entrepreneurial de l'ESS est venu rencontrer la volonté politique de la région » (Ibid., p. 99).

L'ensemble de ces éléments traduit l'autonomisation croissante de l'innovation sociale, à partir des années 1990 : « Il y a eu, au cours des vingt dernières années, une transformation de la vision de l'innovation dans les régions de l'Europe. Cette vision, qui avait commencé par être technologique (ou même technique), s'est transformée en une vision où non seulement l'innovation technologique a été élargie pour inclure ses dynamiques organisationnelles et sociales, mais où l'innovation sociale est également considérée en raison de sa dynamique propre » (Hillier et al., 2004, p. 131). Assisterions-nous à un changement institutionnel sur cette question ? La représentation de l'innovation a évolué pour inclure d'autres dimensions non technologiques, les pratiques liées aux politiques et aux soutiens à l'innovation semblent suivre la même

¹⁹⁰ L'initiative *Social Innovation Europe* s'inscrit dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Il s'agit d'une plate-forme de rencontre et de réflexion pour les acteurs intéressés par l'innovation sociale en Europe (<https://webgate.ec.europa.eu/socialinnovationeurope>).

¹⁹¹ Elle a dans ce cadre fait l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le Conseil Régional de Picardie début 2013.

voie. Néanmoins, « *en dépit de multiples travaux contribuant à une vision élargie de l'innovation, l'innovation technologique reste prédominante, l'innovation organisationnelle gagne en notoriété, mais l'innovation sociale reste très floue* » (Richez-Battesti, 2011, p. 98).

En outre, selon Dandurand (2005), nous entrons depuis peu dans une troisième phase : celle de la « *spéciation* ». Celle-ci est marquée par une tendance à la fragmentation du concept d'innovation sociale, en fonction des domaines d'action et de recherche dans lesquels elle intervient. Ce phénomène peut enrichir l'innovation sociale comme il peut la fragiliser, d'autant plus si cette fragmentation intervient sans base commune et lisible.

Avant d'appréhender les différentes approches de l'innovation sociale, nous reviendrons dans la sous-section suivante sur la distinction entre innovation technologique et innovation sociale. Nous cherchons à percevoir les continuités (au sens de régularités) et ruptures entre les deux, en particulier sur la question du changement.

4.1.1.2. Innovation technologique et innovation sociale : continuités et ruptures

Notre objectif ici est de proposer une première approche de l'innovation sociale, en la situant par rapport à l'innovation technologique, dont elle s'est progressivement autonomisée. L'ensemble des éléments mis en lumière ici sera approfondi par la suite.

Nous nous appuyerons sur les travaux du Conseil de la Science et de la Technologie (CST) du Québec qui ont particulièrement bien mis en évidence les convergences et les divergences entre innovation technologique et innovation sociale. Nous nous référerons également à Durance (2011) et Richez-Battesti (2008) sur cette question.

Sociale ou technologique, l'innovation serait un processus qui fait intervenir un ensemble d'acteurs investis dans une démarche de résolution de problème : « *Il y a toujours volonté des acteurs et intention de répondre à un besoin avec quelque chose de nouveau, de différent, de meilleur* » (CST, 2000, p. 7). Parmi ces acteurs (individus,

organisations, collectivités, etc.), on soulignera la présence de ressources liées à la recherche, davantage issues – mais pas seulement – des sciences naturelles et du génie pour l'innovation technologique, et de la recherche en sciences humaines et sociales pour l'innovation sociale. L'innovation serait donc un *processus social* (CST, 2000). « *La question des frontières entre innovations techniques et sociales perd alors de son sens, toute innovation est sociale. Et nous pourrions rajouter toute innovation se déploie dans un contexte particulier, dont le territoire est l'une des composantes. Il nous semble alors que les dimensions du contexte d'une part et celle de l'interaction sont centrales* » (Richez-Battesti, 2008, p. 66).

Le *contexte d'émergence* est un élément qui peut conditionner la nature de l'innovation. En effet, l'innovation technologique comme l'innovation sociale émergent en réaction à des pressions de nature différente : la pression du marché, de la concurrence, surtout pour la première, et une pression plus sociale et politique, ou encore environnementale, pour la seconde. « *Ainsi, le marché ne joue pas dans l'innovation sociale le même rôle prédominant que dans l'innovation technologique. Bien que certaines innovations sociales puissent être commercialisées (des services de formation sur mesure, par exemple), c'est loin d'être toujours le cas. Et ce sont d'autres facteurs économiques, sociaux, culturels ou politiques qui exercent une pression à l'innovation* » (CST, 2000, p. 7).

Dans le même ordre d'idées, l'innovation sociale supposerait un autre rapport au *changement*. Selon Durance (2011), le changement lié à l'innovation technologique passe par l'acceptation de la nouveauté technique. L'acceptation se fait alors dans un processus *descendant* inhérent à la mise sur le marché du produit, qui restreint les possibilités d'action sur celui-ci.

L'innovation sociale suppose quant à elle « *le renversement de la forme traditionnellement admise pour mettre en avant les individus eux-mêmes* » (Ibid., p. 8). Il s'agirait donc d'un processus *ascendant*, où l'appropriation serait une condition même de l'émergence de l'innovation. De cette manière, selon Richez-Battesti *et al.* (2012), « *le terme « innovation sociale » renvoie à un déplacement du regard, de la technologie ou de l'entreprise vers la société* » (p. 15) et nous rajouterions, du marché

vers d'autres formes d'intégration, en particulier la réciprocité¹⁹². Dans cette optique, l'innovation ne peut se situer au seul niveau de l'entreprise, la société civile pourrait en effet jouer un rôle important.

Un autre aspect sur lequel l'innovation technologique et l'innovation sociale semblent se différencier est le caractère tangible de leurs extrants respectifs (Dandurand, 2005). Le *résultat* de l'innovation sociale est davantage immatériel que ne l'est celui de l'innovation technologique. Il correspondrait en effet à la mise en place de nouvelles pratiques (nouveaux services, nouveaux procédés, nouvelles formes d'organisation du travail, etc.) ou à l'amélioration de pratiques existantes (CST, 2000). On notera que l'innovation sociale, telle qu'elle est appréhendée ici, se rapporte principalement à l'organisation. Seule la notion de service ouvre une perspective sur la société civile.

Néanmoins, cette différence ne doit pas occulter l'articulation possible entre innovation technologique et innovation sociale. En effet, « *la réalité est plus complexe et les deux types d'innovation coexistent de manière très imbriquée. (...) On imagine mal de nos jours des innovations sociales marquantes qui n'intégreraient pas des composantes technologiques* » (*Ibid.*, p. 7). Ainsi les innovations de procédé, de mode d'organisation, de service, etc., autrement dit les pratiques nouvelles ou améliorées, peuvent aussi s'appuyer des innovations technologiques, liées par exemple à l'information et la communication.

En outre, quelle que soit la nature de l'*output*, les acteurs portent sur lui un « *jugement positif* » qui les amènent à s'approprier l'innovation, après que celle-ci ait été expérimentée (*Ibid.*). Nous en arrivons ainsi à la diffusion de l'innovation, condition nécessaire pour qu'elle se distingue de l'invention (CST, 2000 ; Durance, 2011).

La *diffusion* de l'innovation serait « *un élément intrinsèque et essentiel du processus* » selon le CST (2000, p. 9). Le mode de diffusion est-il le même selon qu'il s'agisse d'une innovation technologique ou sociale ? Ici aussi, le marché semble avoir une place prépondérante pour l'innovation technologique : « *Un produit commercial innovateur est celui qui s'impose sur le marché* » (*Ibid.*, p. 9). C'est donc la

¹⁹² Voir le chapitre 2.

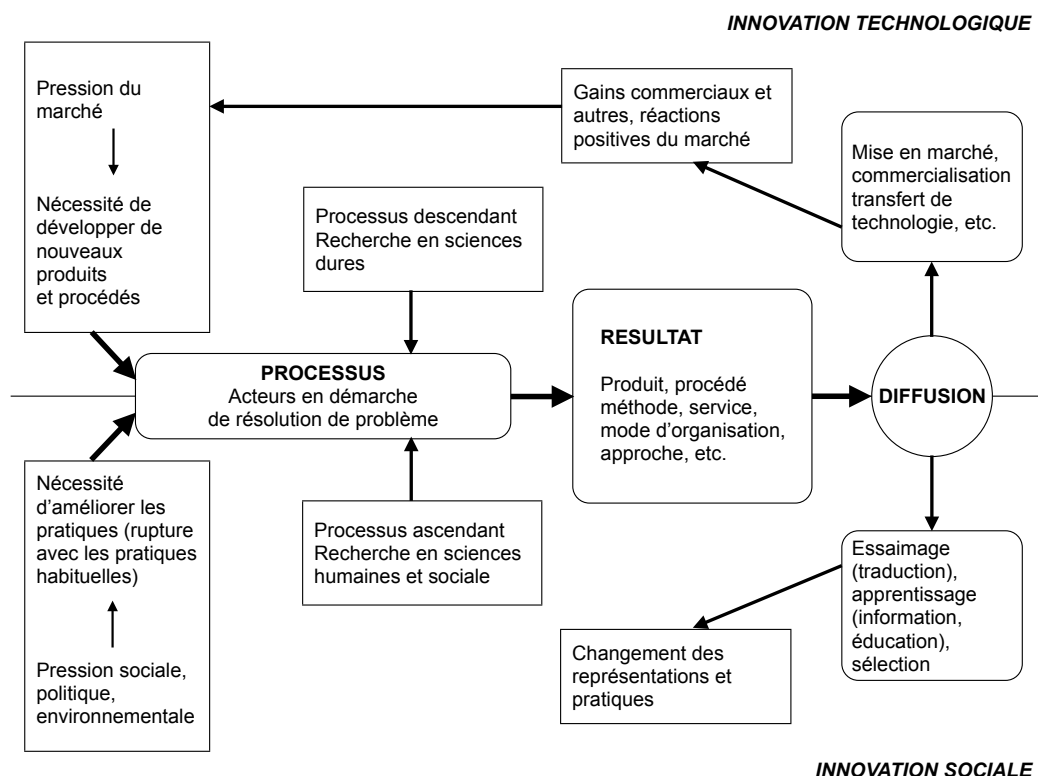
commercialisation, la mise sur le marché, qui permettrait de diffuser la technologie. On retrouve ici l'acceptation qui caractérise le changement lié à la technologie. Bien entendu, la diffusion repose préalablement sur un principe d'imitation lié au « jugement positif » porté sur le produit.

Concernant l'innovation sociale, « *une pratique sociale est adoptée par des organisations* » (CST, 2000, p. 9). Nous pensons qu'elle peut également être adoptée par la société civile, à laquelle elle peut éventuellement se destiner (par exemple sous forme de service). Si les deux formes d'innovation, technologique ou sociale, doivent être adoptées et adaptées, ce processus prendrait une tournure particulière dans le cadre de l'innovation sociale. En effet, « *à la différence d'autres modèles, cette innovation ne fait pas l'objet d'un processus de diffusion mais de traduction. Si la diffusion repose sur le principe de reproduction à l'identique, la traduction affiche d'emblée les transformations qui vont s'opérer à travers les processus d'appropriation par les acteurs* » (Richez-Battesti, 2008, p. 66, souligné par l'auteur). L'innovation sociale, pour se diffuser, nécessiterait donc de se transformer, eu égard aux acteurs qui se l'approprient.

Par ailleurs, compte tenu des théories (polanyienne et commonsienne) développées dans le chapitre 3, nous posons l'hypothèse que la diffusion de l'innovation sociale peut se faire non seulement par essaimage (impliquant un processus de traduction), mais également par apprentissage (reposant notamment sur l'information et l'éducation), et par la sélection artificielle. La diffusion peut alors concerner, nous semble-t-il, une innovation dans sa globalité, ou certaines de ses pratiques constitutives.

Pour conclure ici, nous proposons le schéma ci-dessous, inspiré du CST (2000) qui offre une représentation symétrique des deux types d'innovation :

- Figure 15. Symétrie des processus d'innovation technologique
et d'innovation sociale -



Source : inspiré du Conseil de la Science et de la Technologie du Québec (2000, p. 8)¹⁹³

Ainsi, qu'elle soit technologique ou sociale, l'innovation renvoie à un *processus* (descendant ou ascendant) qui aboutit à un *résultat* (matériel ou immatériel) qui doit *se diffuser* (acceptation par le marché ou appropriation par la traduction) et provoquer des *changements* multiples. A cette continuité vient ainsi s'ajouter un certain nombre de ruptures pour chaque élément. Nous approfondirons donc ces dimensions pour l'innovation sociale qui nous intéresse plus particulièrement ici.

Dans la sous-section suivante, nous étudierons les différentes approches de l'innovation sociale, en mettant en lumière les caractéristiques de celle-ci et la place du changement pour chacune d'elles. Nous croiserons ensuite ce second résultat avec le premier (ci-dessus), dans la section 2, où nous appréhenderons le processus et le résultat

¹⁹³ L'original figure à l'annexe n° 3.

de l'innovation sociale, avant de clore ce chapitre par un premier point sur les changements dont l'innovation sociale est porteuse. Nous nous attacherons à faire des liens avec l'innovation technologique. Enfin, nous serons amenée à traiter de la diffusion de l'innovation sociale ultérieurement, celle-ci faisant l'objet du chapitre 6.

4.1.2. Les différentes approches de l'innovation sociale

Selon Richez-Battesti *et al.* (2012), il est possible de mettre en évidence trois grandes approches de l'innovation sociale, à l'intérieur desquelles il peut exister plusieurs conceptions :

- la première approche fait de l'innovation sociale un outil de modernisation des politiques publiques ;
- la deuxième rassemble les conceptions qui mettent en avant la dimension entrepreneuriale de l'innovation ;
- la dernière approche en fait un vecteur de transformation sociale en soulignant la participation des diverses parties prenantes et la démocratie territoriale qui caractérisent son processus.

Nous reviendrons sur chacune de ces approches, et mettrons en évidence le type de changement dont il est question.

4.1.2.1. L'innovation sociale comme instrument de rénovation des politiques publiques

Dans cette première approche, l'innovation sociale est restreinte à une dimension organisationnelle, au sens où elle a vocation à transformer les organisations, notamment publiques, pour les amener vers un objectif d'efficacité accrue, selon les principes du *New Public Management* (Richez-Battesti *et al.*, 2012). Ce concept, apparu au début des

années 1980, peut être rapproché de la notion de « managérialisme » (Chochoy, Besançon, 2010) que nous avons déjà évoqué précédemment¹⁹⁴.

A suivre Jorda (2009), le managérialisme est « *un système d'idées, de pratiques et de langages qui forme une théorie sur le monde, les hommes et leurs relations en appliquant les principes de la gestion et du management* » (p. 150). Il sous-entend ainsi un système de représentation, un imaginaire particulier, qui aborde l'ensemble de la vie en société à partir d'une lecture en termes de performance formelle. Autrement dit, l'efficacité comptable (au sens de commensurable), entendue comme principal critère de performance, devient l'étalon de valeur non plus d'une organisation lucrative mais de l'organisation sociétale tout entière. Le managérialisme est alors à la gestion ce qu'est l'économicisme à l'économie : un imaginaire particulier qui s'étend à une généralité. Il caractérise ainsi, pour reprendre l'expression de Brichaux (2006), un « nomadisme » organisationnel : une représentation itinérante de l'efficacité jadis contenue au sein d'organisations lucratives et voyageant aujourd'hui d'un type d'organisation lucrative à d'autres non lucratives, voire publiques.

C'est dans cette perspective que l'innovation sociale apparaît au sein de grandes instances internationales (telles que l'OCDE), puis au sein des Etats (Etats-Unis, Royaume-Uni, France), comme le moyen de moderniser les politiques publiques, en particulier les politiques sociales (Durance, 2011). « *En cohérence avec les règles du nouveau management public et les impératifs d'efficience et de compétitivité des services publics, l'innovation sociale participe du renouvellement des formes de l'action publique afin de compléter, voire se substituer, à un Etat de moins en moins producteur direct de services* » (Richez-Battesti *et al.*, 2012, p. 17). Ainsi, cet engouement généralisé pour l'innovation sociale s'avère-t-il à double tranchants. Derrière les politiques de soutien à l'expérimentation sociale ou à l'innovation sociale peuvent se cacher des formes d'instrumentalisation ou de désengagement des pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne les services relevant de la protection sociale.

A ce titre, l'un des objectifs du « Programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale » consiste à « appuyer l'élaboration de

¹⁹⁴ Voir la section 2 du chapitre 2.

*systèmes de protection sociale adéquats, accessibles et efficaces et faciliter la réforme des politiques, via la promotion de la bonne gouvernance, de l'apprentissage mutuel et de l'innovation sociale » (Commission européenne, 2011a, p. 15). Il est ainsi question de favoriser les innovations permettant l'adaptation des systèmes de protection sociale aux nouvelles conditions économiques (diminution des dépenses) et l'amélioration de la gestion des risques sociaux (vieillesse de la population, chômage, pauvreté, etc.) (Richez-Battesti *et al.*, 2012). Comme le souligne une autre communication de la Commission européenne (2011b) : « certaines collectivités publiques n'exploitent pas toujours le potentiel d'innovation existant pour les services sociaux » (p. 10).*

Cette approche fait donc de l'innovation sociale une réponse aux défaillances de l'Etat dans le cadre des politiques sociales (Richez-Battesti *et al.*, 2012). Nous citerons ici un passage du programme européen sus-mentionné qui, nous semble-t-il, reflète particulièrement bien cette approche : « Les initiatives phares « Une plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale » et « Une Union de l'innovation » considèrent l'innovation sociale comme un outil puissant pour faire face aux défis sociaux découlant du vieillissement de la population, de la pauvreté, du chômage, des nouveaux modèles d'organisation du travail et des nouveaux modes de vie, ainsi que des attentes des citoyens en matière de justice sociale, d'éducation et de soins de santé. Le programme doit soutenir les actions visant à accroître l'innovation sociale dans des domaines politiques relevant de son champ d'application dans le secteur public, le secteur privé et le tiers secteur, tout en tenant dûment compte du rôle des autorités régionales et locales. En particulier, il doit contribuer à cerner, évaluer et développer des solutions et pratiques innovantes par l'intermédiaire de l'expérimentation sociale afin d'apporter une aide plus efficace aux États membres pour la réforme de leur marché du travail et de leurs politiques de protection sociale » (Commission européenne, 2011a, p. 9, souligné par nous).

Notons que cette approche semble rejoindre la théorisation du tiers secteur en termes de biens publics¹⁹⁵. Ceci d'autant plus qu'en Angleterre, par exemple, l'importance des

¹⁹⁵ Nous renvoyons ici à la section 1 du chapitre 1 sur les approches du tiers secteur.

corps intermédiaires producteurs de services sociaux, le tiers secteur, serait mise en avant au motif d'une plus grande proximité avec les citoyens, ce qui permet ainsi d'être au plus près des besoins sociaux et de tenir compte de l'hétérogénéité de la demande (Richez-Battesti *et al.*, 2012). Il s'agit également de diminuer les coûts de production de ces biens et services. Cependant, il n'est pas forcément question du tiers secteur ici, les pouvoirs publics peuvent également s'appuyer sur des partenariats public-privé avec des « entrepreneurs sociaux » (voir ci-dessous), y compris des entreprises lucratives. *« Au-delà d'une efficacité de gestion supposée supérieure à celle de l'administration et des professionnels des secteurs d'activités concernés, les gouvernements attribuent à ces entrepreneurs la capacité de rationaliser les services sociaux, publics et caritatifs, et à dégager des gains de productivité comparables à ceux obtenus dans le champ des services marchands »* (Ibid., 2012, p. 19).

Dans le même ordre d'idées, le Groupe de travail Innovation sociale préconise dans son rapport au Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS) datant de fin 2011 d'« *utiliser les instruments de politiques publiques « orientés demande » pour soutenir l'innovation sociale et inciter les entreprises sociales et les associations à investir pour mettre en place des solutions aux problèmes sociaux mal satisfaits* » ; l'innovation sociale serait dès lors soumise à « *des besoins identifiés par la puissance publique, faisant l'objet d'une commande publique* »¹⁹⁶.

Pour conclure sur cette approche, il est possible de mettre en évidence trois éléments clés (Richez-Battesti *et al.*, 2012) : l'innovation sociale prend place dans une remise en cause de l'intervention publique, elle se double d'une extension de la marchandisation (ou managérialisation) dans les services sociaux et les organisations, qui traduit selon nous un processus tendanciel d'isomorphisme de nature coercitive¹⁹⁷.

¹⁹⁶ Proposition n° 9 p. 42 du rapport. Ce document est disponible en ligne, URL : http://www.avise.org/IMG/pdf/GT_IS_CSESS_dec2011.pdf.

¹⁹⁷ Rappelons que l'isomorphisme institutionnel peut prendre plusieurs formes : coercitive, mimétique et normative. Nous renvoyons ici à la section 2 du chapitre 1.

Nous proposons de synthétiser cette approche, que nous appellerons « approche institutionnelle », par le tableau suivant :

- Tableau 10. Les différentes approches de l'innovation sociale (1/4) -

Approche	Caractéristiques de l'innovation sociale	Moyens	Nature du changement
Approche institutionnelle Rénovation des politiques publiques	• Réponse aux défaillances de l'Etat et des collectivités dans le cadre des politiques sociales (thèse de l'hétérogénéité)	• Instrumentalisation, désengagement • Mise en place de partenariat public-privé avec des corps intermédiaires (entrepreneurs sociaux)	• Transformation des organisations publiques (<i>New Public Management</i>) • Extension de la marchandisation (isomorphisme institutionnel)

Source : fait par l'auteur

Dans la sous-section suivante, nous traiterons des approches qui mettent en avant la dimension entrepreneuriale de l'innovation sociale, notamment celle de l'entrepreneuriat social qui s'articule avec l'approche institutionnelle.

4.1.2.2. Les approches entrepreneuriales de l'innovation sociale

Dans ces approches, l'accent est mis sur la figure mythique de l'entrepreneur comme porteur d'innovation et de changement pour la société. Ainsi serait apparue une nouvelle génération d'entrepreneurs sociaux et d'entreprises sociales, qu'un certain nombre de travaux ont cherché à définir et caractériser. Ce phénomène récent, si l'on s'en tient à la terminologie, renvoie cependant à des réalités et conceptions théoriques divergentes. On peut ainsi distinguer la conception américaine de la conception européenne (Defourny, 2004 ; Gardin, 2010).

- La filiation anglo-saxonne de l'entrepreneuriat social

Apparu au tournant des années 1980-1990, le concept d'entrepreneuriat social (*social entrepreneurship*) est d'obédience anglo-saxonne. Il naît au Etats-Unis, dans les milieux des écoles de gestion et des universités. En 1993, la Harvard Business School crée la *Social Enterprise Initiative* et lance ainsi un mouvement que suivront d'autres universités comme Columbia ou Yale. « *Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le concept n'est donc pas né dans la tête de militants sociaux, d'opposants à l'économie de marché ou de marxistes pur jus. C'est bien dans les cercles patronaux et les plus grandes écoles de gestion qu'il fait son apparition* » (Seghers, Allemand, 2007, p. 10). La figure de l'entrepreneur social se diffuse alors au niveau mondial, notamment par les fondations et associations qui le promeuvent, dont la plus connue est Ashoka (Gardin, 2010 ; Seghers, Allemand, 2007). Il est néanmoins possible de mettre en évidence deux écoles de l'entrepreneuriat social, toutes deux américaines : celle de l'innovation sociale et celle des recettes marchandes (Dees, Anderson, 2006 ; Defourny, Nyssens, 2010 ; Richez-Battesti *et al.*, 2012).

La première conception, celle de l'innovation sociale, est défendue par Ashoka¹⁹⁸. Cette organisation, créée en 1980, définit l'entrepreneur social comme « *quelqu'un qui met ses qualités entrepreneuriales au service de la résolution d'un problème sociétal à grande échelle. Quel que soit le domaine où il s'engage, l'Entrepreneur Social se donne comme critère majeur de réussite l'ampleur de son impact sur la société* »¹⁹⁹. L'accent est ici mis sur l'individu et sur la finalité de son action (la réponse à un besoin ou à un problème social), ainsi que sur l'échelle de ses impacts. Les changements sociaux qui sont recherchés (Seghers, Allemand, 2007) seraient donc surtout le fait d'un individu,

¹⁹⁸ Ou encore par la Chaire Entrepreneuriat social de l'ESSEC (Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales).

¹⁹⁹ <http://france.ashoka.org/lentrepreneuriat-social>

héroïque et visionnaire, avec un esprit entrepreneurial hors du commun²⁰⁰. « *La personnalisation de l'innovation sociale qui s'exprime ainsi, traduit le choix de privilégier l'individu sur l'organisation* » (Richez-Battesti *et al.*, 2012, p. 20). A cet esprit entrepreneurial vient s'ajouter « l'esprit philanthrope ». C'est en effet une solidarité de nature philanthropique qui motiverait ce type d'entrepreneuriat, tourné vers l'assistance à autrui.

Néanmoins, si les caractéristiques individuelles de l'entrepreneur social et ses motivations sont mises en avant, la dimension sociale de l'activité ou de l'innovation en tant que telle reste floue. « *Dans le contexte américain, l'idée d'entreprise sociale est néanmoins restée fort large et souvent assez vague, désignant principalement des activités économiques mises au service d'un but social* » (Defourny, 2004, p. 9). Ceci nous amène à la seconde conception.

Pour l'école des recettes marchandes, l'entrepreneuriat social peut tout aussi bien prendre forme dans le cadre d'organisations non lucratives, on parlera alors d'entreprises sociales, qu'au sein d'entreprises dont la finalité première n'est pas sociale, on préférera alors parler de *social business* (Maurice-Demourieux, 2012). Dans le premier cas, la dimension sociale reste centrale, tandis que dans le second, elle est subordonnée à la dimension économique qui peut créer de la « valeur sociale ». Néanmoins, cette distinction s'est par la suite estompée : « *l'école des recettes marchandes définit l'entreprise sociale comme forme d'organisation qui permet de résoudre les problèmes de financement des NPO's (organisations non lucratives) en développant des activités économiques génératrices de recettes mises au profit de la mission sociale des organisations. Cette première conception a ensuite été élargie pour considérer aujourd'hui comme entreprise sociale toute organisation, lucrative ou non, qui déploie une activité économique marchande au profit d'une finalité*

²⁰⁰ Cette approche renoue ainsi avec les définitions traditionnelles de l'entrepreneur formulé par les économistes, notamment Say et Schumpeter : « *Schumpeter, tout comme Say, insista sur les caractéristiques psychologiques spécifiques de l'entrepreneur – force de caractère pour l'un, capacité de jugement pour l'autre – qui jouent un rôle fondamental dans le processus dynamique de l'évolution économique* » (Esposito, Zumello, 2003, p. 27). Si ces deux auteurs s'accordent sur les qualités psychologiques remarquables de l'entrepreneur, ils se différencient néanmoins sur d'autres éléments, tels que la capacité à assumer le risque ou encore la motivation liée à la recherche de profit que Schumpeter ne partage pas avec Say (Boutillier, Uzunidis, 1999 ; Esposito, Zumello, 2003, Schumpeter, 1999).

sociale » (Richez-Battesti *et al.*, 2012, p. 20). Cette approche est notamment défendue par la figure emblématique de M. Yunus suite à la création de la Grameen Bank au Bangladesh en 1976, popularisant alors le concept du microcrédit au niveau mondial. Elle a depuis été reprise par des firmes multinationales telles que Danone ou encore Veolia. Pour Yunus (2011), le *social business* est une nouvelle forme de capitalisme : « *Il s'adapte parfaitement au système capitaliste parce qu'il est susceptible d'amener des millions de nouveaux clients sur les marchés* » (p. 74). L'auteur propose notamment de créer un marché boursier parallèle dédié au *social business*.

L'approche anglo-saxonne en termes de *social business* rencontre de vives critiques relatives entre autres à son inscription dans le capitalisme (Draperi, 2010), à son intégration aux mythes néo-libéraux (Guérin, Servet, 2005) ou encore à la marchandisation de la pauvreté (Laville, 2010).

Pour reprendre l'exemple de la microfinance, « *si l'on souhaite qu'un plus grand nombre de pauvres accèdent aux services financiers, il faut également que les organismes de microfinance eux-mêmes puissent accéder au marché financier. Les organisations de microfinance doivent donc confirmer leur capacité à être rentables, ceci afin d'attirer des capitaux privés* » (Guérin, Servet, 2005, p. 86). A suivre cette logique, les associations du secteur non lucratif seraient progressivement amenées à se convertir en entreprises dites « classiques », dont elles respecteraient les principes de gestion et de rentabilité, mais avec une dimension sociale. En se rapprochant ainsi du *social business*, elles gagneraient en efficacité économique mais perdraient leur dimension politique (Laville, 2010). Cette tendance vient renforcer le processus tendanciel d'isomorphisme institutionnel que nous avons évoqué à plusieurs reprises. Nous serions dans ce cas en présence d'un isomorphisme de type mimétique²⁰¹.

Par ailleurs, cette approche présuppose et maintient une vision historiquement cloisonnée entre ce qui relève de l'économie d'une part, et de ce qui relève du social d'autre part, séparant les organisations ayant une finalité économique des autres ayant une finalité sociale (Guérin, Servet, 2005 ; Maurice-Demourieux, 2012). Elle conforte

²⁰¹ Notons à ce titre que l'une des propositions formulées par le Groupe de travail Innovation sociale dans le rapport au CSESS consiste à « *favoriser la recherche d'excédents dans la gestion des associations* », l'impact attendu étant la consolidation des modèles économiques associatifs.

le marché comme mécanisme économique premier, et nie le sens politique de la présence des pouvoirs publics dans le tour de table des parties prenantes d'un projet. Si l'on s'en tient à la dimension économique, nous pourrions également avancer qu'elle évacue toute justification des financements publics liée à la production de biens publics ou encore à l'insuffisance philanthropique²⁰². De cette manière, selon Draperi (2010), les fondations des entreprises se substitueraient aux Etats, en s'attribuant la fonction de redistribution des richesses.

Pour conclure, l'école des recettes marchandes, tout comme l'école de l'innovation sociale, met en avant la fonction entrepreneuriale, un peu comme le fait James (1990) pour expliquer l'existence des organisations non lucratives. Ici l'accent est mis sur les motivations philanthropiques et les opportunités de marché (donc la possibilité de voir se positionner des organisations lucratives), ce qui n'est pas sans soulever des controverses. Il apparaît aussi que l'école de l'innovation sociale insiste sur les caractéristiques de l'innovation et de l'entrepreneur qui la produit, tandis que l'école des recettes marchandes souligne les moyens financiers de produire l'innovation sociale, entendue comme réponse à un besoin social non satisfait.

Nous synthétiserons cette première « approche entrepreneuriale » en complétant le tableau précédent de la manière suivante :

²⁰² Nous renvoyons de nouveau à la section 1 du chapitre 1 sur les approches du tiers secteur.

- Tableau 11. Les différentes approches de l'innovation sociale (2/4) -

Approches	Caractéristiques de l'innovation sociale	Moyens	Nature du changement
Approche institutionnelle Rénovation des politiques publiques	• Réponse aux défaillances de l'Etat et des collectivités dans le cadre des politiques sociales (thèse de l'hétérogénéité)	• Instrumentalisation, désengagement • Mise en place de partenariat public-privé avec des corps intermédiaires (entrepreneurs sociaux)	• Transformation des organisations publiques (<i>New Public Management</i>) • Extension de la marchandisation (isomorphisme institutionnel)
Approche entrepreneuriale anglo-saxonne Entrepreneuriat social	• Réponse à un besoin social, finalité sociale • Centrée sur l'individu • Motivations philanthropiques	• Ressources marchandes préalables • Opportunités de marché	• Impacts sociaux • Création de « valeur sociale »

Source : fait par l'auteur

Si la conception suivante est également considérée comme une approche entrepreneuriale, elle se démarque cependant de l'approche anglo-saxonne en mettant l'accent sur la dimension organisationnelle et collective de l'innovation sociale.

- La filiation européenne (ou latine) : l'entreprise sociale

En Europe, au début des années 1990 également, c'est davantage l'expression d'« entreprise sociale » qui est retenue pour désigner des initiatives à forte teneur collective. En 1991, en Italie, apparaît la première loi reconnaissant les « coopératives sociales » comme statut spécifique, analysées dès 1990 dans la revue « *Impresa sociale* » (Defourny, 2004 ; Gardin, 2010). Elle sera suivie en 1995 par la Belgique qui reconnaît alors les « sociétés à finalité sociale » dans sa législation, puis par d'autres

pays tels que le Portugal, la Grèce ou encore l'Espagne (Defourny, Nyssens, 2008 ; Gardin, 2010).

Ce qui marque cette génération de coopératives sociales en Italie, c'est que « *leur développement s'est effectué dans une optique économique afin de sortir de la logique de l'économie caritative tout en cherchant à créer de véritables emplois* » (Gardin, 2010). Ce ne serait donc pas une solidarité philanthropique qui serait à l'origine de ces entreprises ou innovations sociales, mais plutôt une solidarité démocratique car reposant sur des rapports sociaux égalitaires et volontaires, émanant d'une impulsion réciproitaire face à des besoins éprouvés par une communauté. « *La coopérative sociale peut être définie comme une coopérative qui, constituée librement par un groupe de citoyens sensibilisés par des besoins sociaux particuliers, cherche à fournir les services nécessaires pour répondre à ces besoins* » (Gardin, 2010).

Concernant les sociétés à finalité sociale belges, c'est davantage le glissement des associations sans but lucratif vers un statut leur permettant d'exercer des activités commerciales qui en est à l'origine. Il a donc été nécessaire de trouver une alternative, un entre-deux par rapport à l'association non lucrative et la société commerciale traditionnelle, pour pouvoir concilier finalité sociale et activité marchande.

Face à la montée de ce phénomène, des chercheurs ont constitué le réseau européen EMES²⁰³, afin d'analyser les entreprises sociales. Ils ont ainsi construit un idéal-type de l'entreprise sociale combinant deux séries d'indicateurs (ou critères) relatifs au « *caractère économique et entrepreneurial des initiatives* » d'une part, et à « *la dimension sociale* » d'autre part (Defourny, 2004, p. 16). Cette dernière a la particularité d'intégrer le mode de gouvernance occulté par les analyses précédentes.

Selon Defourny, les critères relevant de la dimension économique et entrepreneuriale sont les suivants :

- une activité continue de production de biens et/ou de service ;
- un degré élevé d'autonomie (autonomie de gestion) ;
- un niveau significatif de prise de risque économique ;
- un niveau minimum d'emploi rémunéré.

²⁰³ Emergence of European Social Enterprises.

Les critères liés à la dimension sociale sont au nombre de cinq :

- un objectif explicite de service à la communauté ;
- une initiative émanant d'un groupe de citoyens ;
- un pouvoir de décision non basé sur la détention de capital ;
- une dynamique participative, impliquant différentes parties concernées par l'activité ;
- une limitation de la distribution des bénéfices.

Aussi, la définition du réseau EMES peut être résumée ainsi : « *Social enterprises are not-for-profit private organizations providing goods or services directly related to their explicit aim to benefit the community. They rely on a collective dynamics involving various types of stakeholders in their governing bodies, they place a high value on their autonomy and they bear economic risks linked to their activity* » (Defourny, Nyssens, 2008, p. 5). Pour Gardin (2010), les travaux du réseau EMES prennent en compte les complémentarités entre les deux filiations, anglo-saxonne et latine. Notons tout de même que la non-lucrativité, au sens de la redistribution limitée permettant « *d'éviter un comportement visant à la maximisation du profit* » (Defourny, 2004, p. 17), reste un élément essentiel de la définition.

Pour finir, en Europe l'entreprise sociale est rapidement associée à l'économie sociale et solidaire, et vient renouveler cette tradition séculaire sur le continent. « *D'une part, elle désigne de nouvelles organisations, des entités créées « ex nihilo » que l'on peut considérer comme un sous-ensemble de l'économie sociale ; d'autre part, elle peut aussi désigner un processus, un nouvel esprit entrepreneurial qui touche et refaçonne des expériences plus anciennes de ce troisième secteur* » (Ibid., p. 10). Cet esprit entrepreneurial est davantage caractérisé par une double dimension collective et démocratique, absente dans l'approche anglo-saxonne, plus centrée sur l'individu et la philanthropie. Si l'innovation est peut-être moins explicite dans cette conception latine, elle transparaît ici dans la nouveauté (nouvelles organisations, nouvel esprit entrepreneurial) mais aussi comme processus marquant le renouveau de l'économie sociale (ou nouvelle économie sociale)²⁰⁴.

²⁰⁴ Voir le chapitre 1.

Nous synthétiserons cette seconde « approche entrepreneuriale », à la suite de la première, de la façon suivante :

- Tableau 12. Les différentes approches de l'innovation sociale (3/4) -

Approches	Caractéristiques de l'innovation sociale	Moyens	Nature du changement
Approche institutionnelle Rénovation des politiques publiques	• Réponse aux défaillances de l'Etat et des collectivités dans le cadre des politiques sociales (thèse de l'hétérogénéité)	• Instrumentalisation, désengagement • Mise en place de partenariat public-privé avec des corps intermédiaires (entrepreneurs sociaux)	• Transformation des organisations publiques (<i>New Public Management</i>) • Extension de la marchandisation (isomorphisme institutionnel)
Approche entrepreneuriale anglo-saxonne Entrepreneuriat social	• Réponse à un besoin social, finalité sociale • Centrée sur l'individu • Motivations philanthropiques	• Ressources marchandes préalables • Opportunités de marché	• Impacts sociaux • Création de « valeur sociale »
Approche entrepreneuriale latine Entreprise sociale	• Production de biens et services à la communauté • Prise de risque économique • Dynamique collective née d'une impulsion réciproitaire (d'un groupe de citoyens)	• Non-lucrativité • Gouvernance démocratique et participative (implication des parties prenantes) • Autonomie de gestion	• Nouvelles organisations • Nouvel esprit entrepreneurial • Renouveau de l'économie sociale

Source : fait par l'auteur

Nous terminerons par une conception plus « institutionnaliste » de l'innovation sociale, qui entretient notamment des liens avec cette dernière approche, dans laquelle elle est appréhendée comme vecteur de transformation sociale.

4.1.2.3. L'innovation sociale comme vecteur de transformation sociale

Cette dernière approche, plus institutionnaliste selon Richez-Battesti *et al.* (2012), a d'abord été développée par les chercheurs du CRISES²⁰⁵, créé à cet effet en 1986 au Québec. Elle a ensuite été introduite en France par des chercheurs de l'IFRESI²⁰⁶, avant d'être développée dans de nombreux travaux, portant notamment sur l'économie sociale et solidaire²⁰⁷. Elle entre en résonance avec la seconde approche entrepreneuriale (latine) exposée ci-dessus, en insistant sur la dimension collective du processus d'innovation sociale.

La définition de l'innovation sociale donnée par Bouchard (1999) et le Groupe de travail sur l'innovation sociale (GTIS) semble faire consensus au Québec (Cloutier, 2003 ; Dandurand, 2005 ; Bellemare, Briand, 2006 ; Bouchard, 2007 ; Lévesque, 2007). Celle-ci est abordée comme « *toute nouvelle approche, pratique, ou intervention, ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social et ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations, des communautés* » (Bouchard *et al.*, 1999, p. 2, cité par Cloutier, 2003, p. 11). Une autre définition retenue par le CRISES est donnée dans Bouchard (2011) : il s'agit d' « *une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles* » (p. 6). La première définition souligne

²⁰⁵ Centre de Recherche sur les Innovations Sociales.

²⁰⁶ Institut Fédératif de Recherche sur les Economies et les Sociétés Industrielles.

²⁰⁷ Les XIIe rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire (RIUESS) qui se sont tenues en juin 2012 à Nancy portaient précisément sur « L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société ».

le résultat (la nouveauté) et la finalité (la résolution d'un problème social) de l'innovation sociale, mais aussi sa diffusion dans les différents réseaux institutionnels, organisationnels, communautaires. La seconde met en avant la volonté de transformation sociale, l'aspiration au changement, qui peut être au fondement de l'action portée par des « *acteurs sociaux* », qui prend de ce fait une tournure politique plus forte que dans les approches précédentes. Cette volonté de transformation touche les rapports sociaux de production, de consommation, mais aussi de genre et de classe (Richez-Battesti *et al.*, 2012).

Il paraît nécessaire ici de s'arrêter un instant sur les termes employés. L'approche institutionnaliste met en avant la « transformation sociale », alors que d'autres approches, notamment celle de l'entrepreneuriat social, insiste sur le « changement social ». Selon Lévesque (2007), le changement social se produit dans la continuité, comme la croissance pour le vivant, tandis que la transformation sociale désigne une mutation marquant la discontinuité. Par ailleurs, il faut distinguer l'innovation, qui renvoie à une fonction entrepreneuriale, de la transformation sociale qu'elle vise et qui renvoie à un type spécifique de changement à l'échelle de la société. A travers cette nuance, il nous semble qu'on retrouve ici la distinction entre régulation et transformation, l'une et l'autre peuvent produire du changement institutionnel, plus marqué dans le second cas. On pourra alors parler d'innovations institutionnelles lorsqu'elles amènent de nouveaux arrangements institutionnels (ou règles du jeu) témoignant de leur réussite et facilitant leur diffusion.

D'un autre côté, l'importance du contexte institutionnel est également mise en avant pour analyser l'innovation sociale, qui émerge dans un ensemble déterminant de variables économiques, sociales, politiques et culturelles (Chambon *et al.*, 1982). Cette approche insiste donc sur la double causalité individuelle/organisationnelle et institutionnelle, que nous avons appréhendée dans le chapitre précédent à partir de l'institutionnalisme originaire (chapitre 3). Celle-ci peut également être explicitée en ces termes : les innovations sociales « *jalonnet une dynamique où se combinent, d'une part, le « path dependency » (la dépendance des sentiers), soit l'imbrication des acteurs*

dans leur environnement institutionnel, et d'autre part le « path building », soit la capacité des acteurs de transformer cet environnement (Fontan, Klein et Tremblay, 2008) » (Klein et al., 2010, p. 236).

Par ailleurs, l'innovation sociale constituerait une interface²⁰⁸ entre la réalité institutionnelle dont elle dépend et une situation sociale désirée dans le futur qu'elle permet de forger collectivement dans le présent. On retrouve ici la futurité au sens de Commons. « Ce « troisième monde », hors de la logique cartésienne dualiste des deux « mondes » de l'extériorité objective (premier monde) et de l'intériorité subjective (second monde), est un monde médium entre les deux mondes cartésiens et est un monde futuristique (futuristic) par rapport à eux. (...) Dans ces conditions, l'innovation sociale, telle que nous l'avons définie, ne peut exister que si elle appartient à ce monde, que si elle a du sens pour tous les trans-acteurs engagés dans un type de transaction » (Gislain, 2006, p. 249, souligné par l'auteur). Aussi, l'approche met en exergue le processus collectif ascendant (*bottom-up*) qui prend forme sur les territoires à partir de la participation d'acteurs multiples, créant ainsi les conditions d'« un système d'innovation localisé, au sens d'organisation des coopérations entre acteurs sur un territoire donné » (Richez-Battesti et al., 2012, p. 22) ou encore d'un « développement territorialement intégré » (Hillier et al., 2004)²⁰⁹. L'innovation sociale constituerait également une interface entre les acteurs favorisant leur coordination et la construction d'une vision commune. L'innovation sociale « doit détenir un « sens partagé » par les transacteurs. Elle doit appartenir au domaine de la futurité significative commune pour être « sociale », c'est-à-dire participer d'un « lien » social de trans-activité » (Gislain, 2006, p. 250, souligné par l'auteur).

Au regard de ces éléments et bien que le concept d'entrepreneuriat soit absent, il semble possible de caractériser cette approche en termes d'« entrepreneuriat

²⁰⁸ Ou un *artefact* au sens de Schmitt et Bayad (2008), c'est-à-dire « une représentation destinée à transformer la structure du problème et à le rendre soluble pour les acteurs. (...) Cet artefact permet de faire l'interface entre l'entrepreneur, sa représentation du contexte et son environnement externe » (p. 144). Pour ces auteurs, le projet entrepreneurial est un artefact évolutif qui facilite l'action collective.

²⁰⁹ Cet élément nous permet ici de faire le lien entre les deux thématiques centrales du PRDESS : le « développement intégré des territoires » et l'innovation sociale. Voir la section 2 du chapitre 2.

institutionnel » (Gautier, 2009 ; Rival, 2009)²¹⁰ ou encore d' « entrepreneuriat collectif » (Boncler, Hlady Rispal, 2003, 2004).

Au-delà de la réponse à un besoin social ou collectif, Boncler et Hlady Rispal (2003, 2004) mettent notamment en exergue la dimension « doublement » collective de l'entrepreneuriat en milieu solidaire : « *Il s'agit, d'une part, d'un entrepreneuriat collectif de plusieurs acteurs qui sont entrepreneurs ensemble (même si le projet peut être impulsé par une personne prioritairement), et d'autre part, d'un entrepreneuriat où l'adhésion de parties prenantes, institutionnelles notamment, est indispensable* » (Boncler, Hlady Rispal, 2004, p. 25). Cette conception de l'entrepreneuriat rejoint l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale qui souligne également la dimension collective du processus (Richez Battesti *et al.*, 2012) impliquant de multiples acteurs aux rôles distincts (Boncler, Hlady Rispal, 2004)²¹¹. Elle montre aussi la proximité qu'il peut y avoir entre économie solidaire et innovation sociale, ainsi qu'avec l'approche entrepreneuriale latine.

Nous synthétiserons l' « approche institutionnaliste » de l'innovation sociale en achevant notre tableau des différentes approches ainsi :

²¹⁰ « *Qu'appelle-t-on exactement entrepreneuriat institutionnel ? Chez Hwang et Powell, le terme désigne les façons dont les individus et les groupes tentent de modeler leur environnement institutionnel selon leurs préférences (Hwang & Powell 2005)* » (Gautier, 2009, p. 94).

²¹¹ La dimension collective du processus de l'innovation sociale sera approfondie dans la section suivante.

- Tableau 13. Les différentes approches de l'innovation sociale (4/4) -

Approches	Caractéristiques de l'innovation sociale	Moyens	Nature du changement
Approche institutionnelle Rénovation des politiques publiques	• Réponse aux défaillances de l'Etat et des collectivités dans le cadre des politiques sociales (thèse de l'hétérogénéité)	• Instrumentalisation, désengagement • Mise en place de partenariats public-privé avec des corps intermédiaires (entrepreneurs sociaux)	• Transformation des organisations publiques (<i>New Public Management</i>) • Extension de la marchandisation (isomorphisme institutionnel)
Approche entrepreneuriale anglo-saxonne Entrepreneuriat social	• Réponse à un besoin social, finalité sociale • Centrée sur l'individu • Motivations philanthropiques	• Ressources marchandes préalables • Opportunités de marché	• Impacts sociaux • Création de « valeur sociale »
Approche entrepreneuriale latine Entreprise sociale	• Production de biens et services à la communauté • Prise de risque économique • Dynamique collective née d'une impulsion réciproitaire (d'un groupe de citoyens)	• Non-lucrativité • Gouvernance démocratique et participative (implication des parties prenantes) • Autonomie de gestion	• Nouvelles organisations • Nouvel esprit entrepreneurial • Renouveau de l'économie sociale

Approches	Caractéristiques de l'innovation sociale	Moyens	Nature du changement
Approche institutionnaliste Transformation sociale	• Résolution d'un problème social ou aspiration sociale • Processus collectif (ascendant, démocratique) • Importance du contexte institutionnel	• Création d'un système d'innovation localisé • Territorialisation (développement territorialement intégré) • Entrepreneuriat collectif • Diffusion	• Transformation sociale • Modification des relations sociales • Transformation du cadre d'action • Nouvelles orientations culturelles • Nouveaux arrangements institutionnels (innovations institutionnelles/ entrepreneuriat institutionnel)

Source : fait par l'auteur

Ainsi ce qui rassemble ces quatre approches de l'innovation sociale est de « *mettre l'accent sur des initiatives nouvelles, créatives, prises par un individu, un groupe ou une institution, afin de résoudre des problèmes sociaux ou sociétaux* » (Richez-Battesti *et al.*, 2012, p. 25). Notons cependant, à la manière de Boncler et Hlady Rispal (2004), que la mise en évidence des problèmes ou besoins sociaux peut se faire de différentes façons :

- ils peuvent être objectivés au sens d'un marché, c'est-à-dire solvabilisés ;
- ils peuvent être mis à jour par les collectivités locales, autrement dit suggérés ;
- ils peuvent aussi être mis en lumière par les citoyens impliqués dans la vie de la cité ou être vécus au quotidien par les personnes qui vont se mobiliser, ce qui renvoie selon nous à une prise de parole dans l'espace public.

Dans le premier cas, nous serions centrés sur une approche entrepreneuriale anglo-saxonne, dans le deuxième sur une approche institutionnelle, et dans le troisième sur une approche de type institutionnaliste, y inclus l'approche entrepreneuriale latine avec laquelle cette dernière entretient une forte proximité. Par ailleurs, seule l'approche

institutionnaliste ajoute à cette finalité la notion d'*aspiration* qui fait que « *l'innovation sociale existe et s'oriente vers l'atteinte d'une situation sociale désirée, sans que soit forcément identifiée une situation difficile réclamant une solution immédiate* » (Cloutier, 2003, p. 4).

D'autre part, ces approches se distinguent également sur la manière de traiter les problèmes sociaux. Ces conceptions de l'innovation sociale s'éloignent sur le plan du modèle de développement économique qu'elles sous-tendent (Richez-Battesti *et al.*, 2012), et par conséquent sur la nature du changement dont elles sont porteuses. Des transformations organisationnelles et tendances isomorphiques, au processus instituant de nouvelles pratiques et représentations, en passant par la recherche d'impacts sociaux, chaque approche semble jouer une partition différente. Néanmoins, les phénomènes dont elles entendent rendre compte s'entrecroisent nécessairement dans la réalité.

En suivant les deux premières approches (institutionnelle et entrepreneuriale anglo-saxonne), « *l'innovation peut aussi se généraliser dans les pratiques des entreprises privées ou des administrations publiques, sans toutefois provoquer une transformation durable des institutions. Elle peut absorber les tensions du système sans en résoudre les contradictions* » (Bouchard, 2006, p. 10). Ces approches sont donc régulatrices, elles placent dans ce sens le marché comme mécanisme économique premier permettant le changement social.

C'est pourquoi d'un point de vue théorique et pratique, nous nous appuyerons essentiellement sur la dernière approche, l'approche institutionnaliste, qui englobe et dépasse l'approche entrepreneuriale latine, dans la suite de notre recherche. Celle-ci apparaît comme la plus pertinente en vue d'appréhender le changement institutionnel induit par l'innovation sociale. En effet, elle semble « encastrier » le marché dans des objectifs de changement plus globaux et durables, de transformation sociale. Nous avons de plus souligné les premiers liens qui apparaissent avec l'économie solidaire, mais aussi avec l'institutionnalisme originaire. Nous approfondirons donc cette approche de l'innovation sociale dans la section suivante.

Section 2. Caractérisation de l'innovation sociale dans une perspective institutionnaliste

En suivant Dandurand (2005), toute innovation impliquerait trois caractéristiques : (1) l'innovation est un processus non linéaire, (2) qui aboutit à une nouvelle approche, un produit ou un service nouveau, (3) pouvant être déployé(e). Cette approche de l'innovation en termes de processus lié à son émergence et de résultat est retenue par l'OCDE dans la troisième édition de son Manuel d'Oslo datant de 2005, ainsi que dans le rapport du BEPA²¹² de 2010 (Durance, 2011 ; Richez-Battesi *et al.*, 2012). Contrairement à l'OCDE qui reste centrée sur l'innovation technologique en y incluant des aspects non technologiques²¹³, le BEPA applique cette grille de lecture à l'innovation sociale proprement dite, en soulignant ses spécificités : « *Social innovations are innovations that are social in both their ends and their means. Specifically, we define social innovations as new ideas (products, services and models) that simultaneously meet social needs (more effectively than alternatives) and create new social relationships or collaborations. They are innovations that are not only good for society but also enhance society's capacity to act* » (BEPA, 2010, p. 9). Aussi, l'innovation sociale adopte des formes infiniment variées, en fonction des relations et du contexte au sein desquels elle prend corps.

Nous reprendrons dans cette section les deux premières dimensions relatives au processus et au résultat, pour mettre en lumière les caractéristiques spécifiques de l'innovation sociale, notamment par rapport à l'innovation technologique. Nous ferons ensuite le point sur les changements dont elle peut être porteuse. La question du déploiement sera approfondie ultérieurement (chapitre 6).

²¹² Bureau of European Policy Advisers.

²¹³ Voir la section 1 du présent chapitre.

4.2.1. L'innovation sociale comme processus

Cette dimension est celle qui confère à l'innovation son caractère incertain. Le résultat final est en effet inconnu, compte tenu des ajustements qui mobilisent une pluralité d'acteurs, quelle que soit la nature de l'innovation (Lévesque, 2007). Même si la frontière entre innovation sociale et innovation technologique ne peut être tranchée de façon stricte, puisqu'il y aurait des éléments « *non technologiques* » dans l'innovation technologique (Dandurand, 2005 ; Lévesque, 2007), comme le souligne l'OCDE, il nous semble que cette pluralité d'acteurs est au fondement même de l'innovation sociale, eu égard à l'approche institutionnaliste que nous avons retenue précédemment. La dimension relationnelle et collective du processus d'innovation en général (donc essentiellement technologique) peut notamment être prise en compte à partir de la notion de « capital social ». Nous nous interrogerons donc sur son pouvoir explicatif quant au processus d'innovation sociale, avant d'appréhender celui-ci de manière plus approfondie.

4.2.1.1. Innovation sociale et capital social

Rappelons que l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale donne une place centrale à la dimension collective du processus, contrairement aux approches institutionnelle et entrepreneuriale anglo-saxonne. Dans ce cadre, le développement des relations entre les acteurs fait partie intégrante de l'innovation sociale et des motifs de l'action. Ces relations lui sont consubstantielles, elles sont à la fois moyen et finalité à part entière, et ne peuvent être considérées comme une simple externalité positive (Richez-Battesti *et al.*, 2012). « *Son processus de création et de mise en œuvre doit également répondre à certaines exigences : la solution apportée doit être issue de la coopération d'acteurs diversifiés parmi lesquels figurent les usagers* » (Cloutier, 2003, p. 32, souligné par nous).

La dimension collective du processus est également présente dans le cadre de l'innovation en général, et *a fortiori* technologique puisqu'il s'agit de l'acception dominante (Dandurand, 2005 ; Richez-Battesti, 2011). Elle peut alors renvoyer à la notion de « capital social » comme ressource pour l'entreprise ou l'entrepreneur.

Celle-ci a été diffusée par les travaux de Putnam (1993, 1995), en particulier dans son célèbre article de 1995, *Bowling Alone: America's Declining Social Capital*²¹⁴. Il y définit le capital social ainsi : « *By analogy with notions of physical capital and human capital—tools and training that enhance individual productivity—"social capital" refers to features of social organization such as networks, norms, and social trust that facilitate coordination and cooperation for mutual benefit* » (p. 67). Le capital social est généralement associé aux réseaux de relations plus ou moins durables et formalisés, aux normes et valeurs communes, ou encore à la confiance mutuelle ou la réciprocité. Il n'existe pas de définition unanimement acceptée de celui-ci (Ponthieux, 2004).

D'un point de vue économique, il est considéré au même titre que les autres formes de capital, physique et humain, comme une ressource pour l'entreprise, permettant d'en améliorer la combinaison productive (Laville, Nyssens, 2001). En effet, « *ces réseaux constituent dès lors une ressource ou un capital qui facilite les transactions entre les agents à l'intérieur d'un groupe en ne rendant pas (ou moins) nécessaires toutes les précautions et les contrôles requis dans un contexte où la confiance fait défaut* » (Davister, 2004, p. 64, souligné par l'auteur). On retrouve ici la question de l'opportunisme et du « capital confiance », mise en avant dans l'analyse du tiers secteur en termes d'asymétrie informationnelle²¹⁵.

Pour d'autres auteurs, le capital social englobe les capitaux financier et humain, au sens où ceux-ci peuvent être issus des relations nouées par l'entreprise ou l'entrepreneur. Bourdieu (2000) affirme ainsi que « *le capital social est l'ensemble des ressources mobilisées (des capitaux financiers, mais aussi de l'information, etc.) à travers un réseau de relation plus ou moins étendu et plus ou moins mobilisable qui procure un avantage compétitif en assurant aux investissements des rendements plus*

²¹⁴ C'est néanmoins à Bourdieu que l'on doit la première apparition du concept de capital social, en ethnologie, puis à Coleman pour la sociologie américaine.

²¹⁵ Voir la section 1 du chapitre 1.

élevés » (p. 237). L'appartenance à un groupe procure des « profits », matériels (les services rendus dans le cadre de relations permanentes et utiles) et symboliques (le prestige issu de la participation à un groupe rare), ce qui fonde la solidarité entre les agents (Bourdieu, 1980). Cette appartenance suppose donc une inter-(re)connaissance entre les membres du groupe. Dans le même ordre d'idées, pour Boutillier et Uzunidis (1999), le capital social inclut le capital-financier, le capital-connaissances et le capital-relations, chacun de ces pôles étant issu de la socialisation de l'entrepreneur.

Quelle que soit la définition retenue, le capital social est envisagé comme un facteur de production, de nature relationnelle donc immatérielle, augmentant l'efficacité ou la réussite de l'entreprise, dans une perspective utilitariste. « *Autrement dit, le réseau de liaisons est le produit de stratégies d'investissement social consciemment ou inconsciemment orientées vers l'institution ou la reproduction de relations sociales directement utilisables, à court et à long terme* » (Bourdieu, 1980, p. 2). Dans cette optique, selon le Manuel d'Oslo de 2005, « *la construction d'un capital social peut constituer un élément crucial des stratégies d'innovation d'une entreprise* » (OCDE, 2005, p. 88), mais aussi d'un milieu. « *Le potentiel innovateur d'un milieu ne dépendra (...) pas tant du capital physique et humain disponible que du capital social (Healy et Côté, 2001) accumulé au fil du temps* » (Coppin, 2002, p. 33-34)²¹⁶.

La notion de capital social apparaît dans les écrits relatifs à l'innovation sociale comme processus collectif (Hillier *et al.*, 2004). Cependant, dans une perspective institutionnaliste, le capital social y serait à la fois un moyen, et un objectif en soi. « *La production réalisée (...) est l'occasion de « faire ensemble » dans un processus participatif et inclusif (l'innovation sociale n'ayant de sens que si tous les acteurs se l'approprient)* » (Richez-Battesti *et al.*, 2012, p. 31, souligné par nous). Ainsi, il serait possible de distinguer une mobilisation du capital social en tant que facteur de production et en tant que *facteur organisateur* (Alcolea-Bureth, 2004 ; Laville, 2004b). Cette logique différencierait les entreprises lucratives des entreprises non lucratives ou

²¹⁶ L'analyse des milieux innovateurs est au cœur des travaux du Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI), fondé en 1986, qui étudie les processus d'innovation (technologique) à partir des territoires sur lesquels ils prennent formes. Cependant, à suivre Richez-Battesti (2008), en dépit d'une approche axée sur la dimension territoriale, l'innovation sociale n'y occupe pas une place centrale.

sociales : « Alors que dans une entreprise aux mains des actionnaires, la mobilisation du capital social améliore la rentabilité du capital, dans les entreprises sociales, cette mobilisation se cristallise autour du projet parce qu'il comporte une dimension de service à la collectivité. Le développement du capital social à l'intérieur de l'entreprise comme à l'extérieur constitue un des objectifs explicites de l'entreprise sociale » (Laville, Nyssens, 2001, p. 228, souligné par nous)²¹⁷. Pour ces entreprises sociales, le capital social est donc à la fois une *ressource* et un *objectif* (Davister, 2004). Dans cette perspective, on pourra parler de « *patrimoine social* » à la manière de Billaudot (2005) pour marquer cet éloignement de l'approche capitaliste (le capital social en tant que facteur de production) : « ainsi ce terme incorpore l'idée de conservation et de transmission ; il est préférable à celui de capital social trop connoté au registre de la production » (*Ibid.*, p. 92, souligné par l'auteur).

Ainsi, nous posons l'hypothèse selon laquelle le capital social serait un facteur organisateur dans le cadre de l'innovation sociale. Nous vérifierons cette hypothèse en approfondissant les éléments constitutifs du processus d'innovation sociale

4.2.1.2. Le processus d'innovation sociale : le capital social comme facteur organisateur

A partir de l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale développée précédemment et d'un ensemble de travaux, notamment ceux de Bellemare et Klein (2011), Cloutier (2003), Fontan (2008, 2011), Hillier *et al.* (2004), Klein *et al.* (2010), Richez-Battesti (2008, 2011), Richez-Battesti *et al.* (2012), Zaoual (2008), nous pouvons mettre en évidence plusieurs champs récurrents, qui semblent structurer le processus d'innovation sociale. Tous sont marqués par leur dimension relationnelle. Ces champs sont les suivants :

- le territoire ;

²¹⁷ Il s'agit ici de l'approche entrepreneuriale latine, dont nous avons souligné la proximité avec l'approche institutionnaliste précédemment (section 1). Le réseau EMES intègre la notion de capital social dans son corpus théorique sur les entreprises sociales (Borzaga, Defourny, 2001 ; Davister, 2004 ; Defourny, 2004).

- le modèle économique ;
- la gouvernance ;
- l'*empowerment*.

Nous reviendrons successivement sur ceux-ci, en insistant sur la multiplicité des acteurs présents dans le processus. L'objet des développements ci-dessous n'est pas de définir de manière exhaustive chacun de ces champs, tentative qui resterait vaine au regard de leur polysémie, mais de rendre compte de la manière dont les auteurs les abordent dans le cadre des recherches sur l'innovation sociale.

- *Le territoire*

Selon de nombreux auteurs, l'une des premières caractéristiques de l'innovation sociale est d'être territorialisée (Bellemare, Klein, 2011 ; Fontan, 2008, 2011 ; Hillier *et al.*, 2004 ; Richez-Battesti, 2008, 2011 ; Richez-Battesti *et al.*, 2012 ; Zaoual, 2008)²¹⁸. Cette territorialisation prend forme dans la coopération d'acteurs issus du territoire, autour d'un projet commun. La dimension sociale de l'innovation réside ainsi dans « *sa dimension relationnelle induite par l'intensité des interactions et l'ampleur des réseaux sociaux mobilisés* » (Richez-Battesti, 2008, p. 66-67).

Ces interactions sont facilitées par la proximité qui peut s'exprimer de différentes manières : géographique, organisationnelle et institutionnelle (Pecqueur, Zimmermann, 2004 ; Richez-Battesti, 2008 ; Zaoual, 2008). La première renvoie à la faible distance géographique séparant les agents positionnés dans l'espace local, elle augmente la probabilité des interactions. La deuxième correspond à la coordination des agents ; elle passe par des règles qui vont permettre l'action collective organisée, elle permet les apprentissages et l'apport de ressources complémentaires. La troisième a une dimension plus identitaire, elle concerne les valeurs et principes communs qui guident et rassemblent les agents autour d'un objectif partagé par le développement d'une confiance (et conscience) collective.

²¹⁸ Rappelons ici que l'on se situe dans le cadre de l'approche institutionnaliste.

Cette inscription dans différents registres de proximité²¹⁹ mise en évidence par Richez-Battesti (2008) ou encore Zaoual (2008) participe, selon les termes de Fontan (2011), à l'encastrement de l'innovation dans un tissu social et territorial. D'après cet auteur, la dimension sociale de l'innovation (son processus), qui se distingue de sa finalité sociale, « *concerne l'ensemble des actions individuelles et collectives, organisationnelles et institutionnelles qui sont déployées ou qui sont interpellées au moment de la construction de l'usage social d'une nouveauté* » (*Ibid.*, p. 27).

Une démarche d'innovation sociale s'appuie ainsi sur la mise en relation des réseaux présents sur le territoire, en y intégrant deux composantes : la participation des usagers (Cloutier, 2003), sur laquelle nous reviendrons plus loin, et la contribution scientifique d'acteurs issus du monde de la recherche. Pour Dandurand (2005), c'est ici que *peuvent* se distinguer innovation technologique et innovation sociale, dans leur « *milieu d'origine* » (p. 381). La première trouverait ses origines dans la recherche et développement de type industriel ou dans la recherche académique en sciences dites « dures » telles que la santé, les sciences naturelles et du génie (SNG), tandis que la seconde serait plus souvent issue d'initiatives citoyennes et s'appuierait sur la recherche en sciences humaines et sociales, en amont ou en aval. « *On reconnaît deux fonctions à la recherche dans le processus de l'innovation sociale. Une fonction de création de l'innovation proprement dite et une fonction de reconnaissance de l'innovation* » (*Ibid.*, p. 380). Néanmoins, selon le CST (2000), « *il faut se garder de tirer une ligne de démarcation trop stricte entre l'innovation technologique, qui serait liée exclusivement à la R-D²²⁰ en SNG, et l'innovation sociale qui serait l'apanage des SSH²²¹* » (p. 7). En effet, non seulement les apports des SNG à l'innovation sociale peuvent être importants (par exemple sur les NTIC²²²), mais aussi les recherches en SSH permettent d'analyser

²¹⁹ Nous reviendrons sur la proximité dans le chapitre 6, pour analyser le déploiement de l'innovation sociale.

²²⁰ Recherche-Développement.

²²¹ Sciences Sociales et Humaines.

²²² Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

et de maîtriser le processus lié au développement et à la diffusion des technologies, qui fait nécessairement intervenir des facteurs sociaux et organisationnels.

On parlera ainsi de « *réseau socio-technique d'innovation* » pour mettre l'accent sur le mode de production collectif de l'innovation, l'hétérogénéité des acteurs territorialisés qui interagissent (entreprises, Etat et collectivités, universités, centres de recherche, etc.) et la temporalité du processus qui en découle (Lévesque, 2007 ; Richez-Battesti, 2008).

Le territoire est omniprésent dans l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale. Cependant, il est une notion complexe et polysémique, sujet à de nombreux travaux touchant différentes disciplines : droit, sciences politiques, sociologie, géographie sociale et enfin économie (Chochoy, 2012a). Nous pensons trouver chez Di Méo (2006) une approche du territoire qui entre en résonance avec les éléments mis en évidence ci-dessus.

Pour Di Méo, le territoire est un processus dynamique et non une substance figée. Ce processus dynamique est marqué par l'interaction de groupes sociaux hétérogènes, il permet l'action collective par l'identité commune, le sentiment d'appartenance qu'il génère. Il est non seulement un objet politique, c'est-à-dire l'expression d'un pouvoir démocratique ou coercitif, mais il serait avant tout un construit social et culturel : « *avant que d'être politique, le territoire est sans doute social et culturel ; soit partage, vécu, représentation et identité collective* » (*Ibid.*, p. 10). C'est pourquoi il ne peut exister sans acteurs territorialisés.

Di Méo distingue la catégorie des acteurs (personnes qui agissent) ou des actants (instances ou organisations qui agissent)²²³ de celle des agents. Ces derniers sont moins actifs et moins autonomes, alors que les premiers sont dotés d'une capacité d'action intentionnelle et stratégique et du pouvoir de provoquer l'action des autres. Un agent peut ainsi devenir un acteur, et l'acteur est l'élément moteur d'un système social, inconcevable en dehors de ses interactions avec les autres acteurs ou agents. Par ailleurs, tout système d'acteurs territorialisés, autrement dit toute action collective, se

²²³ Terme de Lussault repris par Di Méo.

cristallise autour d' « *attracteurs clés* » permettant de définir ses objectifs centraux²²⁴. « *Acteurs et agents décrivent ainsi des organisations ayant pour attracteur principal (pour objet central si l'on veut) l'enjeu même de l'action collective engagée auquel se greffent des grappes d'enjeux privés* » (Di Méo, 2006, p. 12, souligné par nous).

Le territoire apparaît donc comme une matrice pour l'innovation sociale²²⁵, mais pas dans un sens unique : « *C'est un contexte qui ne se contente pas de fournir l'enveloppe d'une activité ou d'une action, mais qui contribue à la construire et qu'elle produit (ou reproduit) en retour* » (Ibid., p. 11). Cette double causalité montre que l'action collective (l'innovation sociale) contribue à la production même du territoire local, dans une perspective patrimoniale²²⁶, en même temps qu'elle en est issue.

Nous retrouvons implicitement dans l'ensemble de ces éléments la notion de capital social, au sens de facteur organisateur (ou « attracteur clé » ici). Cette mobilisation, dans le cadre de l'innovation sociale, vise à rendre les agents acteurs (ou actants) de leurs territoires, en vue de générer de la cohésion sociale. Nous terminerons ainsi sur l'une des hypothèses formulée par Di Méo : « *[Elle] pose comme principe que le territoire, en tant que système d'action, constitue l'instrument efficace de la réactivation des liens sociaux. Il atteint cet objectif dans la mesure où il pose de manière très réaliste et très vive la question, dans un espace donné, du partage des lieux, des ressources et des pouvoirs* » (Ibid., p. 8, souligné par nous)²²⁷. Nous aborderons successivement la question des ressources et des pouvoirs.

²²⁴ « Ces attracteurs sont à la fois concrets et symboliques, matériels et idéels. Ils peuvent revêtir la forme d'une organisation territoriale de proximité, gérée par des conventions plus ou moins implicites, voire de façon plus contractuelle » (Di Méo, 2006, p. 12).

²²⁵ Il peut être analysé comme une convention (Chochoy, 2012a ; Di Méo, 2006). « L'économie des conventions permet de saisir la représentation partagée du territoire comme une forme spécifique de convention qui favorise la coordination des acteurs économiques tout en inscrivant leurs actions dans une perspective de dynamique territoriale » (Chochoy, 2012a, p. 404).

²²⁶ Le territoire local est selon l'auteur « l'espace patrimonial par excellence » (Di Méo, 2006, p. 14).

²²⁷ Di Méo (2006) formule une seconde hypothèse : « les nouveaux territoires du social peuvent constituer un levier efficace du développement durable, parce que ce sont des espaces commodes de convention, de contrat et donc de gouvernance » (p. 8).

- Le modèle économique

L'hétérogénéité des acteurs présents dans l'innovation sociale se répercutent sur le modèle économique. L'innovation sociale, par son processus, favorise une économie plurielle (Klein *et al.*, 2010), en termes d'acteurs et de ressources, marchandes, non marchandes et non monétaires. L'hybridation des ressources est donc une caractéristique de l'innovation sociale (Richez-Battesti, 2008), elle est issue de la coopération d'acteurs aux ressources complémentaires.

Selon Hillier *et al.* (2004), « *un certain nombre [de] besoins ne sont pas satisfaits par le marché, et relèvent soit de la solidarité assurée par l'Etat, ou alors d'organisations plus souples, impliquant l'Etat, des acteurs privés et la société civile, qui tentent de répondre à ces besoins par des mécanismes de solidarité et de réciprocité au niveau local. (...) de nombreux travaux mettent en valeur des initiatives originales faisant intervenir des relations non marchandes permettant de repérer, puis de répondre aux besoins locaux* » (p. 139). Ainsi pour ces auteurs, l'hybridation des ressources naît de l'incapacité du marché à satisfaire les besoins sociaux au niveau local. Des relations non marchandes vont alors se former afin de mettre en œuvre une réponse satisfaisante. On retrouve ici une certaine hiérarchisation des mécanismes économiques, qui occulte momentanément le sens politique de la place des mécanismes non marchands dans ces initiatives.

La présence de ces ressources hybrides peut en effet témoigner d'une co-construction qui « *suppose la constitution de mini-espaces publics et laisse entrevoir la dimension politique des innovations sociales (Dacheux, 2003 ; Laville, 1994)* » (Bouchard, 2011, p. 10). Celle-ci prend corps dans des « *formes de gouvernance locales, souples et réactives, qui permettent l'identification des besoins et aussi la mobilisation des différentes formes de capitaux nécessaires. (...) Le développement se conçoit donc en fonction de cette gouvernance qui redonne toute sa place aux relations marquées par la diversité, par la culture, par les valeurs* » (Hillier *et al.*, 2004, p. 141, souligné par nous). Parmi ces capitaux figure le capital social²²⁸, qui apparaît ici dans une double

²²⁸ Hillier *et al.* (2004) identifient plus largement quatre formes de capital intervenant dans l'innovation sociale : le capital marchand, le capital social, le capital écologique et le capital humain. Nous resterons centrée sur le capital social ici.

mesure : en tant que ressource et comme facteur organisateur au travers de la gouvernance.

- *La gouvernance*

Pour Hillier *et al.* (2004), l'innovation sociale renvoie notamment à des « *changements dans les relations sociales, en particulier par rapport à la gouvernance* » (p. 135). Les dynamiques collectives qui prennent formes sur les territoires instituent de nouveaux modes de gouvernance inclusifs et participatifs, reposant sur le partenariat entre acteurs privés et publics (Richez-Battesti, 2008, 2011). Le processus d'innovation sociale sous-tend ainsi une gouvernance élargie qui intègre les réseaux territoriaux précédemment identifiés, sans oublier les usagers ainsi que les salariés des organisations (Cloutier, 2003).

L'innovation sociale est donc participative, elle peut être rapprochée de l'« *innovation située* » de Zaoual (2008) : « *L'innovation située est une innovation adaptée et adoptée par le site. (...) L'innovation située a une essence participative. Elle résulte d'une forte implication des acteurs du site* » (p. 54, souligné par l'auteur)²²⁹. Cette implication prend corps dans la gouvernance des projets : « *La bonne gouvernance requiert en effet l'implication concrète et affective (une sorte de « *concernement* ») des différents groupes de leur action* » (Di Méo, 2006, p. 13)²³⁰.

Cette essence participative amène un double processus de co-construction et de co-production. Vaillancourt (2011) distingue la *coproduction*, qui correspond à la mise en œuvre des politiques publiques (ou des services d'intérêt public) auxquelles vont participer les acteurs de la société civile (tiers secteur) et du marché, de la

²²⁹ Le site se définit comme « *le lieu d'articulation entre les représentations, valeurs et symbole d'un groupe donné, d'une part, et les pratiques de ce même groupe, d'autre part. (...) Chaque site est, avant tout, une entité immatérielle. C'est une cosmovision que possèdent les acteurs de leur monde. (...) Ainsi, le site est un territoire imaginaire dans lequel s'encastre le savoir social de l'organisation en question* » (Alcolea-Bureth, 2004, p. 306-307).

²³⁰ Ceci peut être rapproché de la notion de « *going concern* » de Commons. Rappelons en effet qu'un *going concern* incarne une communauté gouvernée par un même ensemble d'institutions en vue de poursuivre des objectifs particuliers. Dans le cadre d'une innovation sociale, le degré de « *concernement* » serait donc particulièrement élevé, au regard des objectifs et croyances partagés par les acteurs en présence.

coconstruction qui fait intervenir cette participation en amont, dans l'élaboration des politiques publiques. Coconstruction et coproduction renvoient donc respectivement à la création des politiques publiques et à leur application, et s'inscrivent dans une optique de démocratisation de l'Etat et des politiques publiques.

Vaillancourt (2008, 2011) distingue différentes formes de coconstruction, au nombre de quatre :

- la monoconstruction des politiques publiques, caractéristique de l'Etat français pendant les Trente Glorieuses ; la coconstruction est absente et les politiques publiques sont élaborées de manière unilatérale et hiérarchique, bien qu'elles puissent être coproduites.
- la coconstruction néolibérale, caractéristique du *New Public Management* et du développement des partenariats publics-privés ; la construction et la production des politiques passent par une régulation « quasi marchande » dont témoigne la mise en concurrence via la logique d'appel d'offres. « Elle incarne une logique d'instrumentalisation marchande, par exemple par le biais de clauses contractuelles liées à la performance » (Vaillancourt, 2011, p. 126). On retrouve ici le phénomène d'isomorphisme institutionnel, de type coercitif, notamment présent dans l'approche institutionnelle de l'innovation sociale.
- la coconstruction corporatiste repose sur une représentation inégale des groupes socioéconomiques, certains acteurs bénéficient alors d'un poids plus important leur permettant d'orienter les politiques publiques en faveur de leurs intérêts.
- la coconstruction démocratique et solidaire s'éloigne de ces conceptions. Dans cette configuration, l'Etat coopère avec les acteurs de l'économie de marché et de la société civile pour élaborer les politiques publiques, tout en restant le décisionnaire en dernière instance. Il s'agit ainsi de compléter la démocratie représentative par la démocratie participative. Cette démocratisation s'inscrit dans une perspective d'économie plurielle, qui reconnaît et intègre de manière égale l'économie de marché et la société civile, en instaurant une relation partenariale entre l'Etat et l'économie sociale et solidaire.

On retrouve ici les quatre « *régimes de gouvernance* » mis en évidence par Enjolras (2005, 2010) pour éclairer les logiques institutionnelles qui caractérisent les interactions

entre acteurs privés et publics : la gouvernance publique, la gouvernance concurrentielle, la gouvernance corporatiste et la gouvernance partenariale. Il s'agit d'idéaux-types qui peuvent se croiser dans la réalité.

La coconstruction démocratique et solidaire, ou gouvernance partenariale, implique dès lors « *des formes de gouvernance ouvertes et inclusives* » (Vaillancourt, 2011, p. 128) caractéristiques de l'innovation sociale. De cette manière, « *l'innovation en termes de relations sociales permet de renforcer les moyens d'inclusion et donc de renforcer le capital social à l'échelle locale* » (Hillier et al., 2004, p. 142).

Cette co-construction favorise ici l'*empowerment* des organisations privées (en particulier non lucratives) à partir de l'Etat, dans une logique descendante ou de « *gouvernance verticale* » (Enjolras, 2010). Elle ne doit pas exclure d'autres formes de gouvernance caractéristiques de « *la gouvernance horizontale [qui] s'attache à considérer comment des acteurs en réseaux sont à même de coopérer, se coordonner et de s'autogouverner* » (Ibid., p. 22). Le rôle de la puissance publique pourra consister ici à mettre en réseau et faire coopérer les acteurs « *afin d'actualiser les potentialités de développement associées à l'action collective* » (Ibid., p. 27)²³¹.

Par ailleurs, il nous semble que co-construction et co-production ne s'inscrivent pas toujours dans le cadre des politiques publiques. En effet, certaines initiatives privées co-construisent puis co-produisent leurs projets avec les bénéficiaires, les salariés, les acteurs du territoire, etc. La co-construction peut aussi prendre forme dans la gouvernance des structures privées.

En définitive, l'innovation sociale s'inscrit dans une version de la gouvernance réactualisée. En effet, le concept de gouvernance n'est pas nouveau, mais trouve de nouveaux usages au XXe siècle dans les domaines suivants : développement économique, institutions internationales, gouvernance d'entreprises, management public, nouvelles pratiques de coordination et de réseaux (Enjolras, 2010 ; Pierre, 2000). Il n'en demeure que davantage polysémique. « *La gouvernance n'est pas l'idée d'un*

²³¹ Enjolras (2010) prend comme illustration le dispositif des Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire (PRIDES) en région PACA.

homme seul, ni le concept d'une discipline particulière. C'est une sorte de production collective, plus ou moins coordonnée et parfois cacophonique. Les premières (ré)apparitions de la gouvernance seront, comme les processus de décision qu'elle entend caractériser, multipolaires » (Gaudin, 2002, p. 33).

A la fin du XXe siècle, la notion de gouvernance, comme celle d'*empowerment* qui suit, s'inscrit notamment dans la transformation de l'Etat et de ses modes d'intervention. « *La négociation, la persuasion et l'incitation remplacent la coercition comme mode d'intervention publique. L'idée de gouvernance contribue également à prendre en compte le rôle des acteurs et des réseaux d'acteurs dans les processus d'élaboration, et pas seulement de mise en œuvre, des politiques publiques »* (Enjolras, 2010, p. 17). Elle gagne ensuite d'autres types d'organisations et de domaines, laissant apparaître de nouvelles pratiques de co-construction et de co-production de l'activité économique.

- L'empowerment

A suivre Dandurand (2005), l'innovation sociale est souvent issue d'initiatives citoyennes. Celles-ci tentent de résoudre un problème social, avec le souci d'intégrer les usagers, ou s'inscrivent dans la visée d'un idéal social (une aspiration). « *L'innovation sociale serait donc l'initiative des personnes et des groupes qui éprouvent le problème ou qui visent un idéal social pour eux-mêmes. Ils en assumeraient la direction et les principales responsabilités »* (Cloutier, 2003, p. 4). Ce serait donc une impulsion « *par le bas* », dans une logique « *bottom-up* » (Hillier *et al.*, 2004, p. 145) qui est à l'origine du processus d'innovation sociale, traduisant un processus d'*empowerment*. Cette impulsion naît d'un besoin éprouvé, d'une insuffisance institutionnelle pour répondre à celui-ci, dans un contexte spécifique qui peut-être aussi bien lié à une pression externe (contexte de crise, nécessité de changement) (Dandurand, 2005 ; Klein *et al.*, 2010) qu'au territoire au sein duquel prennent place les acteurs concernés.

Nous pensons trouver chez Jouve (2006) des éléments nous permettant de mieux appréhender le processus d'*empowerment*²³². Selon lui, « *ce processus a une dimension territoriale indéniable parce que les mouvements sociaux qui en sont les porteurs sont avant tout territorialisés et remettent en question, par leurs actions, des territoires institutionnels préexistants au sein desquels s'organisait et se reproduisait une forme classique d'organisation des rapports entre l'Etat et la société civile* » (*Ibid.*, p. 13, souligné par nous). Il existe différentes lectures de l'*empowerment*, l'une d'entre elles insiste sur la capacité de changement des politiques publiques, notamment à partir de mouvements sociaux. Il s'agit d'une lecture optimiste selon laquelle l'*empowerment* est fondamentalement une question politique car il prend forme dans l'action collective et la prise de parole citoyenne et démocratique. « *Cette forme d'action collective alimente une transformation des régimes de citoyenneté en agissant à la fois sur les modalités d'accès aux institutions, le partage des responsabilités et la fabrication des identités collectives* » (*Ibid.*, p. 13). A l'inverse de cet optimisme, une deuxième lecture apparaît plus sceptique sur la réelle remise en cause des rapports de domination entre Etat et société civile.

Par ailleurs, cette approche de l'*empowerment* semble s'inscrire dans une double dynamique, ascendante et descendante, qui pose également la question de l'institutionnalisation de ce type d'initiatives. « *L'empowerment résulte d'une politique délibérée de la part des Etats qui par le biais de dispositifs, de procédures, d'institutions particulières intègrent et généralisent un certain nombre d'expérimentations locales. Ces dynamiques prennent généralement, au départ, la forme de mouvements sociaux ayant pour objectif la transformation du cadre opératoire et du contenu des politiques publiques, notamment dans le secteur de l'économie avec l'émergence de l'économie sociale et solidaire (Laville, 1994, Tremblay, et al., 2002)* » (*Ibid.*, p. 8, souligné par nous). La dernière lecture de l'*empowerment* est alors davantage critique, puisqu'elle souligne le risque d'instrumentalisation par l'Etat de ces mouvement sociaux réformateurs (notamment issus de l'économie sociale et solidaire), en particulier pour légitimer des mesures libérales (désengagement). Il existe donc ici

²³² Certains auteurs du CRISES semblent également se référer à cet auteur (Tardif, 2005).

aussi une tension dans le rapport aux institutions, entre réforme et institutionnalisation, que nous avons déjà mise en évidence précédemment.

Il est d'ailleurs possible de faire un rapprochement avec les approches de l'innovation sociale que nous avons exposées dans la section précédente. La lecture critique de l'*empowerment* rejoint le risque d'instrumentalisation présent dans l'approche institutionnelle de l'innovation sociale, tandis que, à l'opposé, la lecture optimiste renvoie à une approche plus institutionnaliste de l'innovation sociale.

Concernant la place de l'*empowerment* dans l'innovation sociale, celui-ci renvoie non seulement aux initiatives citoyennes qui tentent de résoudre un problème social par l'action collective organisée, comme nous l'avons mentionné plus haut, mais il se manifeste également dans l'intégration des usagers ou des groupes exclus dans ce processus (Chambon *et al.*, 1982 ; Cloutier, 2003 ; Hillier *et al.*, 2004 ; Richez-Battesti, 2008). L'innovation sociale se caractérise par « *l'augmentation de la capacité sociopolitique et de l'accès aux ressources nécessaires à la matérialisation des droits, à la satisfaction des besoins humains et à la participation* » (Hillier *et al.*, 2004, p. 135). Ainsi, l'innovation sociale peut être entendue comme « *un dispositif d'accompagnement destiné à provoquer des changements durables chez l'individu, à le développer de façon à ce qu'il reprenne le pouvoir sur le déroulement de sa propre vie* » (Cloutier, 2003, p. 3). Dans cette optique, l'*empowerment* réside dans un processus d'apprentissage visant à valoriser les individus et à développer leur autonomie ainsi que leurs connaissances et leurs compétences (savoir, savoir-être, savoir-faire) afin qu'ils puissent répondre à leurs propres besoins (*Ibid.*). La participation active des usagers est une condition essentielle de ce processus, bien qu'elle ne concerne pas nécessairement toutes les étapes d'un projet (élaboration, réalisation, évaluation). Pour certains auteurs cependant (Chambon *et al.*, 1982 ; Hillier *et al.*, 2004), l'*empowerment* doit aller jusqu'à la reprise du projet par les usagers eux-mêmes, y compris lorsqu'il s'agit d'une population exclue qui ne serait pas en capacité, au départ, d'assurer les fonctions nécessaires à sa maîtrise et son déroulement. « *L'utilisateur n'est donc pas bénéficiaire*

d'un service, mais acteur dans un projet qu'il reconnaît comme le sien. L'innovation sociale est créée et mise en œuvre par soi et pour soi » (Cloutier, 2003, p. 9).

A partir de ces quelques éléments, nous distinguons deux types d'*empowerment* : un *empowerment* organisationnel, qui traduit la capacité de changement des politiques publiques par les organisations, et un *empowerment* individuel, qui traduit la prise de pouvoir des individus dans l'organisation ou dans leur vie quotidienne. Ce second niveau d'*empowerment* peut également concerner les salariés de l'organisation (*Ibid.*), et nous rajouterions les bénévoles.

L'innovation sociale se répercute en effet sur les rapports sociaux dans l'entreprise : *« de façon générale, l'innovation sociale a pour objectif le mieux-être des salariés, c'est-à-dire la satisfaction de leurs besoins, en vue d'améliorer la productivité de l'entreprise » (Ibid., p. 34).* Dans une visée instrumentale, les conséquences sociales de la redéfinition des rapports sociaux dans l'entreprise résultant de l'innovation ne sont pas ou peu prises en compte. Dans une perspective plus large, l'efficacité recherchée n'est pas restreinte à la productivité et dépasse le seuil de l'entreprise. Le mieux-être des salariés par l'innovation peut se traduire par *« un changement positif de la structure de production » (Ibid., p. 34)* ayant trait à l'autonomie, à l'accomplissement personnel et social, ou encore à la prise de pouvoir par la participation. *« L'innovation sociale conduit à la prise du pouvoir sur l'acte de production et sur l'existence de soi dans l'acte de production » (Ibid., p. 34).*

A ces deux types d'*empowerment*, individuel et organisationnel, peut être ajouté un troisième type : l'*empowerment* communautaire (Ninacs, 2002). *« L'empowerment communautaire correspond au moyen par lequel des communautés augmentent leur pouvoir collectif. Il se manifeste par la prise en charge du milieu par et pour l'ensemble du milieu » (Ibid., p. 23).* Celui-ci repose sur :

- la participation démocratique et inclusive de tous les membres de la communauté dans les espaces décisionnels ;

- les compétences qui renvoient notamment à la capacité de coopération entre ressources locales ;
- la communication qui prend forme dans l'interaction au sein d'espaces de prise de parole marqués par la confiance et la transparence (circulation de l'information, processus décisionnels) ;
- le sentiment d'appartenance, autrement dit une culture commune, ce que Ninacs (2002) appelle le « *capital communautaire* » (p. 25).

Par ailleurs, selon cet auteur, l'organisation joue un rôle primordial dans l'*empowerment* communautaire, mais également dans l'*empowerment* individuel. Elle doit pour ce faire garantir l'interaction et la participation des acteurs du milieu en développant leurs compétences. « *C'est ainsi que les structures démocratiques sont encouragées sur le plan organisationnel pour favoriser l'empowerment, comme c'est le cas (...) dans les initiatives d'économie sociale* » (Ibid., p. 25). C'est enfin dans l'organisation en réseaux que le processus d'*empowerment* peut être favorisé, dans le cadre d'une « *gouvernance horizontale* » (Enjolras, 2010).

Les différentes formes d'*empowerment* – organisationnel, individuel et communautaire – sont donc fortement liées à la démocratie participative d'un point de vue empirique (Ninacs, 2002), et à la gouvernance d'un point de vue plus théorique. A suivre Jouve (2006), « *l'empowerment fait partie de cette famille de termes au statut épistémologique ambigu, à la fois notion et réalité empirique. Il en est de même pour la gouvernance qui sert à désigner un processus de recomposition de l'ordre politique tournant le dos à ce modèle stato-centré d'organisation du politique, et plus généralement des rapports sociaux et qui met au contraire l'accent sur la négociation, l'ajustement, la coordination, la formalisation partenariale de normes entre une pluralité d'acteurs aux ressources et aux légitimités différentes et complémentaires* (Gaudin, 2002) » (p. 7).

L'*empowerment* est donc, à l'image de la gouvernance, une notion polysémique intégrée dans un contexte historique. Il fait généralement référence à une (ré)appropriation du pouvoir par les individus, les organisations, les communautés (Ninacs, 2002). Pour Jouve (2006), il consiste « *à renverser les rapports classiques de*

domination entre l'Etat et la société civile par le biais de transfert de ressources politiques et de capacité d'organisation » (p. 5). Il s'inscrit ainsi dans la même lignée que la gouvernance.

Après avoir analysé les grands champs qui structurent l'innovation sociale et montré la multiplicité des acteurs présents dans son processus, le capital social apparaissant ici en tant que ressources *et* facteur organisateur, nous nous attacherons maintenant à en spécifier le résultat.

4.2.2. L'innovation sociale comme résultat

En suivant la conception institutionnaliste de l'innovation sociale, cette dernière aboutit à une nouvelle approche, un produit ou service nouveau. Le résultat (l'*output*) est rarement caractérisé outre mesure dans la littérature, l'analyse se concentrant davantage sur le processus. Par ailleurs, le résultat renvoie souvent aux objectifs de l'innovation sociale. Ainsi, pour Richez-Battesti (2008), les objectifs de l'innovation sociale visent la « *contribution au mieux-être des individus et/ou des collectivités à travers la combinaison de résultats ainsi que d'effets positifs induits volontairement* » (p. 5). Cet état suppose, selon l'auteur, une amélioration des conditions de vie et de travail, qui passe :

- d'une part, par le développement d'activités non couvertes par le marché ou l'Etat et porteuses d'enjeux collectifs – on retrouve ici la réponse à un besoin social non satisfait ;
- d'autre part, par l'émancipation et l'*empowerment* des individus et groupes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle, et plus largement par le renforcement de la cohésion économique et sociale du territoire.

La frontière semble donc poreuse entre processus et résultat, ce dernier faisant notamment référence à l'*empowerment* et au territoire.

Nous proposons ici quelques pistes, non exhaustives, afin de mieux caractériser le résultat de l'innovation sociale. L'approche, le produit ou le service qui émergent du processus ci-dessus peuvent être, selon nous, sources d'innovation sociale au regard de deux grandes qualités : l'*accessibilité* qui peut s'étayer sur une *logique de service*. Nous terminerons alors sur le caractère novateur de l'innovation sociale, ainsi que sur sa nature : incrémentale ou radicale.

4.2.2.1. L'innovation sociale comme accessibilité

Nous avons vu que l'innovation sociale est généralement appréhendée, dans toutes les approches, par la réponse apportée à un besoin social. Au-delà de l'étendue et de la subjectivité propre à cette notion de besoin social souvent peu explicitée, on retiendra les besoins sociaux « *de base* » ou « *prioritaires* » relevant du logement, de la santé, du vêtement et de la nourriture, mais aussi de l'éducation, de la culture et de la démocratie (Hillier *et al.*, 2004, p. 139). Un besoin social serait donc partagé par *tous* les individus d'une même société ou communauté, la définition des besoins sociaux pouvant en effet varier en fonction du contexte (*Ibid.*)²³³.

La notion de besoin social nous semble proche de celle de « bien-être » retenue par la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social dans son rapport de 2009. « *Pour cerner la notion de bien-être, il est nécessaire de recourir à une définition pluridimensionnelle* » (Stiglitz *et al.*, 2009, p. 16). Les auteurs soulignent ainsi les dimensions objectives et subjectives du bien-être. Pour les premières, huit principales dimensions objectives ont été établies sur la base de travaux de recherche existants et d'initiatives concrètes dans le monde :

- les conditions de vie matérielles (revenu, consommation et richesse) ;
- la santé ;
- l'éducation ;
- les activités personnelles, dont le travail ;

²³³ Pensons ici à la célèbre pyramide des besoins de Maslow, qui hiérarchisent les besoins (occidentaux) en partant des besoins « socles » physiologiques jusqu'aux besoins d'accomplissement en passant par les besoins de sécurité, d'appartenance et d'estime de soi.

- la participation à la vie politique et la gouvernance ;
- les liens et rapports sociaux ;
- l'environnement (état présent et à venir) ;
- l'insécurité, tant économique que physique.

Ces dimensions objectives vont ensuite modeler le bien-être de chacun, en fonction de sa subjectivité.

Dès lors, la question de « *l'accès aux ressources nécessaires à la matérialisation des droits, à la satisfaction des besoins humains et à la participation* » (Hillier *et al.*, 2004, p. 135) se pose avec acuité. Pour parvenir à un état de bien-être, ou à une réponse satisfaisante à un besoin social, l'accessibilité apparaît comme une condition nécessaire. Les ressources dont il est question sont par ailleurs multiples ; elles peuvent être socio-économiques, matérielles, psychiques, culturelles, etc. L'accessibilité pourra dans ce sens reposer sur le développement des « capacités » des individus, au sens de Sen (2000).

- *L'accessibilité par le développement des « capacités »*

L'innovation sociale peut permettre le développement des « capacités » des individus, en particulier lorsqu'ils sont en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Ce peut être le cas d'activités liées à l'insertion par l'activité économique par exemple : « *la philosophie de l'entreprise sociale innovante qui émergea dans les années 1980 consistait clairement à assurer le développement des capacités (ou « capacités », selon Sen, 1985) et l'insertion des exclus en les recrutant dans les ESP²³⁴ dont l'objectif était d'offrir à chaque travailleur vulnérable une chance de revaloriser le rôle du travail dans sa vie en l'aidant à développer son projet personnel* » (Nyssens *et al.*, 2012, p. 13, souligné par nous). Ceci renvoie à l'*empowerment* individuel que nous avons développé précédemment, ainsi qu'à la notion de justice. En effet, pour bien comprendre le concept de « capacité » de Sen, il est nécessaire de revenir sur la justice au sens de Rawls.

²³⁴ Entreprises Sociales d'Insertion.

Pour Rawls (1987), il existe deux principes fondamentaux de justice : la plus grande liberté possible et la plus grande égalité des chances possible. Rawls donne la priorité au principe de liberté : « *Chaque personne doit avoir un droit égal au système total le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec un même système pour tous* » (*Ibid.*, p. 341). Les libertés de base sont les libertés fondamentales telles que la liberté politique, les libertés d'expression et d'association, de conscience et de pensée, le droit à la propriété, etc. Il ajoute que le juste ne peut être sacrifié à l'efficacité ni même au bien-être, ce qui serait le cas dans l'hypothèse d'un marché concurrentiel gouverné par le principe parétien d'efficacité. Dans cette hypothèse, aucun individu ne voit sa situation se détériorer au bénéfice de l'autre, si les talents naturels s'expriment librement, la société atteindra le maximum d'efficacité et cela ne peut être que favorable, *in fine*, pour les plus défavorisés. Dans ce cas de figure, chacun reçoit en fonction de sa contribution, qui dépend d'une certaine dotation naturelle, c'est le principe de justice commutative. La théorie rawlsienne de la justice s'inscrit quant à elle dans une logique distributive, une « justice au mérite », puisqu'elle prend en compte la situation initiale des individus.

Rawls légitime ensuite certaines inégalités selon le principe de différence : « *les inégalités économiques et sociales doivent être telles qu'elles soient a) au plus grand bénéfice des plus désavantagés, et b) attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, conformément au principe de la juste (fair) égalité des chances* » (*Ibid.*, p. 341). Ce principe peut être rapproché de la discrimination positive : les chances étant inégalement réparties dès la naissance, un individu moins chanceux par rapport à un autre sera favorisé pour que les deux se retrouvent sur un même pied d'égalité. Une société est alors considérée comme juste lorsque ses institutions permettent la maximisation des biens sociaux premiers des plus défavorisés, c'est-à-dire les libertés de base, les libertés professionnelles, les pouvoirs et prérogatives, les revenus et les richesses, la base sociale du respect de soi-même. Ces biens primaires sont ceux dont ont besoin les citoyens pour être qualifiés de libres et d'égaux. Cette inégalité dans la redistribution des biens en société permet une justice non plus en termes d'égalité mais en termes d'équité. « *Ici l'objectif est de favoriser les plus démunis afin d'améliorer*

leur sort sans pour autant empiéter sur les libertés individuelles » (Dacheux, Goujon, 2003, p. 10).

Pour Rawls, c'est donc la détention individuelle des biens premiers que tout homme est à même de désirer et de revendiquer qui prime. Et la « justice comme équité » consiste à égaliser la dotation en biens premiers de chacun, en favorisant la situation de ceux qui ont le moins. Selon Sen (2000), la « justice comme équité » ne garantit pas pour autant la « justice comme égale liberté ». « *L'égalité des détentions des biens premiers ou des ressources peut aller de pair avec de graves inégalités dans les libertés réelles dont jouissent des individus différents* » (Ibid., p. 122).

Sen privilégie l'étendue de la liberté dans son analyse de la justice. Il revient sur les biens premiers de Rawls et considère que ce sont des moyens de la liberté plus que des éléments constitutifs de celle-ci. La mise à disposition de ces biens premiers pour des personnes n'y ayant pas accès ne garantit pas complètement la justice ; en effet, ces personnes ne bénéficient pas de la même liberté pour se les approprier d'une façon qui soit en accord avec leurs projets de vie respectifs. Il n'existe pas de consensus sur la perception de la vie bonne, même s'il existe des fondamentaux communs à tous les êtres humains, et chacun a une façon différente de parvenir à une certaine qualité de vie.

Sen définit le bien-être comme la qualité de l'existence d'un individu. Les composantes participant au bien-être sont appelées « fonctionnements » (*functionings*), ce sont des états ou actions tels que « avoir suffisamment à manger », « être en bonne santé », « échapper aux maladies évitables et à la mortalité prématurée », mais aussi « être heureux », « paraître en public sans honte », etc. L'individu choisit de les combiner à sa convenance, selon son propre projet de vie, même s'il existe des fonctionnements objectifs assurant une qualité de vie minimale à quiconque. « *La thèse, c'est que les fonctionnements sont constitutifs de l'existence de la personne, et que l'évaluation de son bien-être doit nécessairement prendre la forme d'un jugement sur ces composantes* » (Ibid., p. 65-66). Sen appelle alors « capacité » (*capability*) la liberté pour un individu de rechercher son bien-être subjectif par la combinaison des fonctionnements qu'il lui est possible d'accomplir. « *La capacité est, par conséquent,*

un ensemble de vecteurs de fonctionnements, qui indique qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie » (Sen, 2000, p. 66).

Dans cette optique, la justice ne peut donc se réduire à la répartition des biens premiers de façon équitable entre les individus. Ce principe seul ne peut conduire à l'égalité dans la liberté, pour chaque individu, de pouvoir réaliser ses objectifs particuliers. *« Il faut prendre en compte les variations interpersonnelles dans la conversion des biens premiers (et plus généralement des ressources) en capacité de poursuivre ses fins » (Ibid., p. 130).*

Ainsi, l'accès aux ressources nécessaires à la matérialisation des droits, la satisfaction des besoins humains et la participation – pour reprendre les termes de Hillier *et al.* (2004) – pourrait prendre forme, dans l'innovation sociale, par le développement des « capacités » des individus.

Les biens premiers de Rawls tout comme les « fonctionnements » de Sen sont par ailleurs très proches des besoins sociaux ou des dimensions objectives du bien-être que nous avons mentionnés plus haut. Le résultat de l'innovation sociale se caractérisera alors par l'accessibilité aux ressources, permettant d'accroître la justice et le bien-être, objectif et subjectif. *« La qualité de la vie dépend des conditions objectives dans lesquelles se trouvent les personnes et de leurs « capacités » (capacités dynamiques) » (Stiglitz et al., 2009, p. 16).*

Cette accessibilité peut par ailleurs s'étayer sur une logique de service, autre caractéristique possible du résultat de l'innovation sociale.

4.2.2.2. L'innovation sociale comme logique de service

Nos travaux au sein de l'Institut Godin nous ont amenée à découvrir de nombreuses initiatives solidaires sur le territoire picard. Dans le cadre des recherches collectives, nous avons mis en évidence le fait que certaines d'entre elles étaient porteuses d'une « logique de service ». Celle-ci s'exprimerait de deux manières.

- Premièrement, la logique de service se manifeste lorsque le service rendu par un bien est privilégié par rapport au bien lui-même. Dans ce cas, on met à disposition un bien dont on facture l'usage et non la propriété.

Par exemple, l'autopartage peut être défini comme la mise à disposition, pour les utilisateurs abonnés au service, d'un parc de véhicules automobiles mutualisé. On trouve également ce type de démarche dans la mise à disposition d'un parc de bicyclettes, dont on assure par ailleurs la maintenance. Le bien n'est donc pas pensé pour lui-même mais pour le service dont il est porteur et qui répond à un besoin (ici la mobilité). C'est donc aussi de l'accessibilité dont il est question ici. En ne payant pas le bien mais l'utilisation de ce bien qui devient propriété collective, des individus auparavant exclus de son utilisation peuvent désormais y avoir accès, si tant est que les prix ne soient pas prohibitifs.

- Deuxièmement, la logique de service prend également forme par le fait de subordonner un bien, ou une activité productive, à un service qui l'englobe et le ou la dépasse. Le bien ou l'activité devient un support afin de créer du lien, de développer les « capacités », etc. On retrouvera ici le capital social comme facteur organisateur.

Par exemple, une association située en territoire rural propose un service de portage de repas à domicile auprès des personnes âgées de la localité. La spécificité de cette activité réside dans le fait de ne pas se résumer au seul portage du repas, mais d'en faire un support afin de pénétrer dans l'intimité des personnes âgées. L'objectif se déplace ainsi du portage de repas, à tout ce que ce service peut procurer au quotidien, en termes de lien social pour des personnes isolées et en termes de sécurité pour la famille éloignée. Lorsque le portage est interrompu pour des raisons d'hospitalisation, les visites se poursuivent à l'hôpital. A l'opposé, une « logique de bien », dans le cas présent, aurait conduit la structure à maximiser le nombre de repas portés et à minimiser le temps passé sur place.

Cette seconde acception de la logique de service peut être rapprochée de la finalité sociale ou non lucrative d'une activité productive.

Il nous semble que l'innovation sociale, lorsqu'elle est productrice de bien, peut s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces perspectives, qui renvoient notamment dans le premier cas à l'« économie de la fonctionnalité ».

- L'innovation sociale comme économie de la fonctionnalité

La logique de service mise en évidence s'inscrit dans la perspective ouverte par l'économie de la fonctionnalité (Buclet, 2005 ; Gaglio *et al.*, 2011 ; Vaileanu-Paun, Boutillier, 2012 ; Van Niel, 2007). Cette approche est née dans les années 1980 avec les travaux précurseurs de Giarini et Stahel (1989) en gestion. Le concept de *service economy* apparaît alors, puis s'enrichit jusqu'à devenir « *functional service economy* » dans les années 2000 (Stahel, 2006 ; Van Niel, 2007).

Bien que l'économie de la fonctionnalité relève avant tout, selon Van Niel (2007), de la pure rationalité économique, elle accompagne néanmoins les préoccupations grandissantes en matière de développement durable, à partir des années 1970 et 1980. Malgré les controverses qui entourent la notion de développement durable (Lauriol, 2011), ces préoccupations marquent la crise du modèle fordiste caractéristique des Trente Glorieuses. La production et la consommation de masse sont remises en cause au profit d'un mode d'organisation reposant sur la fonctionnalité : « *La fonction économique ne consiste plus à produire des biens, mais à répondre à des besoins fonctionnels* » (Vaileanu-Paun, Boutillier, 2012, p. 106).

Dans ce cadre, l'économie de la fonctionnalité déplace l'attention sur la valeur d'usage d'un bien, plutôt que sur sa valeur d'échange (Van Niel, 2007). « *Il s'agit d'apprécier en quoi la valeur ne peut plus être appréhendée dans des produits ou des services en tant que tels, mais dans les « effets utiles » que procurent, dans l'usage, leur intégration* » (Gaglio *et al.*, 2011, p. 2, souligné par les auteurs). En d'autres termes, le bien ne sera utile que s'il permet de produire le service qu'il incarne. Il n'est donc pas nécessaire, dans cette logique, de posséder le bien en question, mais davantage d'y avoir accès. L'économie de la fonctionnalité est donc porteuse de changement dans les modes de production et de consommation, en ré-interrogeant le principe même de propriété.

« L'idée est de dépasser l'achat de biens pour privilégier leur mise à disposition temporaire. Ce qui suppose un changement des modes de consommation des populations. (...) Cette évolution très importante remettrait en question le principe de propriété privée comme fondement de l'économie de marché. A la propriété succéderait l'accès à la consommation (Rifkin, 2000). La consommation ne résiderait plus dans l'appropriation privative d'un bien donné, mais dans l'accès : louer une voiture plutôt que l'acheter, puisque ce qui importe ce n'est plus de posséder des objets manufacturés, mais de pouvoir bénéficier du service auquel leur possession permet d'accéder » (Vaileanu-Paun, Boutillier, 2012, p. 96).

Cette logique de service peut donc être comprise comme une approche du bien au regard du service qu'il rend. Elle s'opposerait ainsi à la « logique de bien », qui accompagne la production et la consommation de masse, sans oublier les pratiques liées à l'« obsolescence programmée ». Elle se situe donc dans une optique de durabilité²³⁵ (Gaglio *et al.*, 2011 ; Stahel, 1997 ; Van Niel, 2007), mais aussi d'accessibilité²³⁶. « Le consommateur peut ainsi accéder à la consommation d'un bien coûteux qu'il n'aurait pu acheter » (Vaileanu-Paun, Boutillier, 2012, p. 110). Néanmoins, selon Rifkin (2005), c'est auprès de la clientèle de luxe que la location d'automobiles rencontre le plus de succès. En outre, pour reprendre l'exemple de l'automobile, une approche fonctionnelle de ce bien nécessite une articulation avec d'autres modes de déplacement dans le cadre d'une politique publique. C'est la raison pour laquelle les initiatives d'autopartage sont généralement pensées avec le concours des collectivités locales.

Selon Du Tertre (2011), l'économie de la fonctionnalité concerne aussi bien le *Business to Consumer* que le *Business to Business* ; l'approche rend compte d'une dynamique de co-production par les prestataires et les bénéficiaires de « solutions » répondant à leurs attentes, qu'il s'agisse des ménages ou des entreprises. Ces solutions

²³⁵ « This functional economy is therefore considerably more sustainable, or dematerialized, than the present economy, which is focused on production and related material flows as its principal means to create wealth » (Stahel, 1997, p. 91).

²³⁶ Et de compétitivité : « The economic objective of the Functional Service Economy is to create the highest possible use value for the longest possible time while consuming as few material resources and energy as possible. The aim is thus to achieve a higher competitiveness and increased corporate revenues » (Stahel, 1997, p. 91).

allient produits et services, dans la triple perspective du développement durable, en conciliant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

De nombreuses initiatives existent sur ce modèle, parmi lesquelles les exemples les plus cités sont ceux des sociétés Michelin et Xérox (Buclet, 2005 ; Vaileanu-Paun, Boutillier, 2012 ; Van Niel, 2007)²³⁷. La première offre un service intégral en matière de pneumatiques aux sociétés de transport routier, et facture non plus les pneus, mais les solutions apportées au kilomètre parcouru. La seconde ne vend plus des photocopieurs mais propose un service de location ou la vente de photocopies avec facturation à l'unité. A la maintenance du matériel s'ajoutent la récupération et le recyclage des produits usagers. Cependant, cette approche serait rarement mise en œuvre pour des raisons environnementales, la première motivation restant économique (Van Niel, 2007).

L'une des particularités de l'économie de la fonctionnalité réside dans l'économie de services qu'elle sous-tend, et donc dans la dématérialisation des activités productives. La dynamique servicielle induit le passage d'une relation de transaction à une relation de coopération sur laquelle repose la co-conception, la coproduction et la co-évaluation du service par le prestataire et le bénéficiaire (Vaileanu-Paun, Boutillier, 2012), ranimant ainsi la dimension sociale du processus de production. « *L'économie de la fonctionnalité en tant qu'économie de services, se fonde sur la relation de service. Dans cette perspective, le concept de lien social devient structurant de l'activité* (Cova, 1997 ; Cova et Cova, 2009) » (Lauriol, 2011, p. 55).

Dans le même ordre d'idées, le modèle de l'économie de la fonctionnalité repose plus largement sur une implication territoriale de la part des entreprises²³⁸, qui prend notamment forme par de multiples partenariats, avec d'autres entreprises ou avec des collectivités. Ceci engendre alors une transformation de leur gouvernance. « *Ces rapports de partenariats fondés sur des références partagées vont conduire à transformer les formes de la gouvernance des entreprises, les rapports entre le public et*

²³⁷ Ces auteurs citent également Electrolux Euroclean, Electrolux, Peugeot, EDF, Apple, Dow Chemical, Interface, etc.

²³⁸ C'est ce qui le distingue du « modèle serviciel durable » (Du Tertre, 2011).

le privé, jusqu'y compris dans les formes de propriété du capital social des entreprises » (Du Tertre, 2011, p. 37).

L'ensemble de ces éléments rejoint ici le processus d'innovation sociale, bien qu'il ne soit fait référence qu'aux processus d'innovation en général. Pour l'auteur, les processus d'innovation dont il est question relèvent d'« *innovations de rupture* » en ce sens qu'ils sont porteurs de changement institutionnel²³⁹. Il s'agit en effet de rompre avec le modèle industriel d'entreprise auquel le modèle de l'économie de la fonctionnalité s'oppose, sur le plan environnemental mais également économique et social, et ce dans de vastes domaines tels que la santé, la mobilité ou encore l'habitat, afin de créer les conditions d'un nouveau régime de développement (*Ibid.*)²⁴⁰.

Vaileanu-Paun et Boutillier (2012) posent ainsi la question « *du rôle et [de] la place de l'entreprise dans l'économie de la fonctionnalité de manière à atteindre des objectifs qualitatifs en matière de développement économique et social (amélioration des conditions de vie : santé, logement, éducation, etc.)* » (p. 120). L'innovation sociale répond, nous semble-t-il, à cette interrogation. En effet, elle peut se traduire par une nouvelle approche du bien dans une « *logique servicielle* » (Vaileanu-Paun, Boutillier, 2012 ; Du Tertre, 2011) répondant à des besoins sociaux.

Pour conclure, le processus d'innovation sociale aboutit à un résultat – une nouvelle approche, un produit ou un service nouveau – qui peut être caractérisé par l'accessibilité et la logique de service sur laquelle elle peut s'appuyer. Approche, produit et service semblent dès lors se rejoindre, au sens où une logique de service va consister à adopter une autre approche du produit et de sa commercialisation.

²³⁹ Nous y reviendrons dans la dernière sous-section de ce chapitre.

²⁴⁰ On peut ici opérer un rapprochement avec la « *société conviviale* » de Illich (2004) : « *J'entends par convivialité l'inverse de la productivité industrielle. Chacun de nous se définit par sa relation à autrui et au milieu et par la structure profonde des outils qu'il utilise. Ces outils peuvent se ranger en une série continue avec, aux deux extrêmes, l'outil dominant et l'outil convivial* » (p. 470). La société conviviale ne renvoie donc pas ici à la nature conviviale des relations entre individus, mais à la maîtrise des outils, placés au service des individus autonomes, tout en favorisant le développement de relations non hiérarchiques entre eux (Chochoy, 2012a).

Par ailleurs, à ce stade nous n'avons toujours pas évoqué la question de la nouveauté liée à l'innovation sociale, ainsi que sa nature : incrémentale ou radicale. Ces éléments viendront clore ce chapitre dans une dernière sous-section.

4.2.2.3. Nouveauté et nature de l'innovation sociale

De même que pour le résultat, la question de la nouveauté de l'innovation sociale n'a pas non plus été très développée : « *Bien qu'elle soit assujettie à l'exigence de nouveauté, le sens que les chercheurs prêtent à ce terme est rarement défini* » (Cloutier, 2003, p. 37). La nouveauté est une notion relative qui soulève des interrogations quant à l'espace géographique ou la durée par rapport à laquelle on l'estime. Selon Cloutier, pour les auteurs ayant abordé le caractère novateur de l'innovation sociale, celui-ci relève de la mise en œuvre de pratiques en rupture avec les pratiques habituelles dans un milieu donné. Autrement dit, la nouveauté dépend du caractère hors normes de la solution mise en place (Chambon *et al.*, 1982), des changements apportés au système (Dadoy, 1998), ou encore de la modification des éléments sur lesquels le système repose, telles que les valeurs et croyances, les représentations, les règles du jeu, etc. (Dedijer, 1984).

Autrement dit, la nouveauté relèverait surtout du changement institutionnel et concernerait aussi bien les pratiques liées au processus qu'au résultat.

Les changements dont il est question s'articulent alors à plusieurs niveaux. « *Ces changements micro qui relèvent d'un passage d'une relation transactionnelle à une relation de coopération (co-conception, coproduction et co-évaluation) avec le client et son système d'acteurs encastres dans le territoire, génèrent des changements interdépendants méso et macro à travers le co-développement des normes et des innovations sociales compatibles avec un développement durable* » (Vaileanu-Paun, Boutillier, 2012, p. 121, souligné par nous).

Ce passage d'une relation transactionnelle à une relation de coopération est une des caractéristiques majeures du processus d'innovation sociale. Il ne signifie pas que la transaction ait disparu, mais qu'elle est « encadrée » dans une relation sociale directe (non médiatisée) préalable. Cette relation s'établit dans un rapport de co-construction puis de co-production qui participe à démocratiser l'activité économique.

Les changements escomptés sont donc multi-niveaux ; ils vont cibler l'individu, l'organisation (niveau micro), le territoire local (niveau méso) (Cloutier, 2003) et viser plus largement le système global (niveau macro). « *To uphold sustainable, smart and inclusive growth, social innovation is a key element in addressing poverty, creating employment, developing capabilities and participation, and promoting changes in production and consumption habits* » (BEPA, 2010, p. 2).

Dans cette perspective, la distinction entre innovation incrémentale et radicale perd quelque peu de son sens. Les innovations sociales sont souvent, mais pas toujours, incrémentales (Lévesque, 2007), au sens où elles sont progressives et n'entraînent pas de révolution immédiate. Elles peuvent néanmoins contenir les éléments d'une innovation radicale, lorsqu'elles ont une portée politique de changement et instituent de nouvelles trajectoires d'innovations (Boutillier, Allemand, 2011)²⁴¹. Ainsi, leur diffusion, leur accumulation si elles font système (ou grappes), voire leur institutionnalisation, pourraient bien témoigner d'une transition vers un nouveau modèle de développement. « *Le développement de ce que d'aucuns qualifient de capitalisme compassionnel, l'emphasis accordée à la Responsabilité sociale des entreprises, et l'engouement pour les entreprises sociales, laissent envisager la possibilité d'une innovation institutionnelle plus radicale fondée sur un nouveau modèle d'articulation entre développement économique et social, voire environnemental dont les multiples innovations sociales en cours seraient les prémices* » (Richez-Battesti, 2008, p. 84). Ainsi, la radicalité de l'innovation sociale se déploie lorsque celle-ci fait système²⁴², ce qui n'exclut pas non plus qu'elle s'exprime parfois dans son émergence même, surtout

²⁴¹ Ceci dépend de la conception retenue (voir la section 4.1.2.), chacune renvoyant à « *des ajustements incrémentaux ou plus radicaux du modèle de régulation du capitalisme* » (Richez-Battesti et al., 2012, p. 34).

²⁴² Ce qui pose la question des mécanismes qui sous-tendent sa diffusion. Ceci sera l'objet du chapitre 6.

en période de crise (Lévesque, 2007). « *Les grappes d'innovations radicales, qui surgissent souvent à l'occasion des grandes crises, pourraient engendrer d'importantes transformations sociales, comme cela semble être le cas pour la reconfiguration de l'État providence depuis quelques décennies* » (Ibid., p. 13).

Conclusion

Dans ce chapitre, nous sommes tout d'abord revenue sur l'émergence et la diffusion du concept d'innovation sociale depuis la fin des années 1990. Celle-ci témoigne d'un élargissement de la conception de l'innovation, de l'innovation technologique à l'innovation sociale, lié à des contingences structurelles. Elle traduit également un autre rapport au changement, où la société civile prend une place grandissante dans un processus non plus descendant mais ascendant. L'innovation sociale naît alors d'une pression sociale, politique, ou encore environnementale, qui explique que le marché n'y joue pas (toujours) un rôle prédominant.

Nous avons ensuite répertorié les différentes conceptions de l'innovation sociale. Plusieurs approches ont été mises en évidence (Richez-Battesti *et al.*, 2012), que nous synthétiserons ainsi :

- l'approche institutionnelle renvoie à une conception de l'innovation sociale comme outil de modernisation des politiques publiques, elle s'inscrit dans la perspective du *New Management Public* ;
- l'approche entrepreneuriale anglo-saxonne, en termes d'entrepreneuriat social, est centrée sur l'individu et la finalité sociale (ou les impacts sociaux) de son action, pouvant s'appuyer sur des ressources marchandes préalables, autrement dit sur une activité lucrative ;
- l'approche entrepreneuriale latine, en termes d'entreprise sociale, souligne les dimensions non lucrative, collective et démocratique des entreprises sociales ;

- l'approche institutionnaliste englobe et dépasse cette dernière en concevant l'innovation sociale comme système territorialisé et levier de transformation sociale.

Il ressort de ces approches deux grandes tendances qui marquent les tensions auxquelles l'innovation sociale se trouve confrontée. D'une part, les deux premières approches renvoient à une conception plutôt marchande de l'innovation sociale (se traduisant par un processus tendanciel d'isomorphisme institutionnel), et d'autre part, les deux dernières approches subordonnent la dimension marchande à d'autres dimensions liées à la démocratie notamment, faisant de l'innovation sociale un levier politique de transformation sociale. Elle s'exprime alors par l'institution de nouveaux rapports sociaux, de nouveaux modes de production et de consommation, et dessine les contours d'une économie plurielle.

Nous avons alors approfondi, dans une perspective institutionnaliste, les caractéristiques de l'innovation sociale, en termes de processus et de résultat. Pour résumer :

- le processus d'innovation sociale est *territorialisé*, au sens où il renvoie à la constitution d'un espace de coopération entre les acteurs locaux dans une logique de proximité (géographique, organisationnelle et institutionnelle) ;
- ceci se traduit par un modèle économique pluriel, autrement dit une *hybridation* des ressources issue de la coopération d'acteurs diversifiés ;
- le processus d'innovation sociale sous-tend une *gouvernance élargie et participative* qui intègre les différents réseaux territoriaux, sans oublier les usagers ainsi que les salariés, favorisant ainsi l'*empowerment*.

Son résultat peut être appréhendé, selon nous, dans une double mesure :

- d'une part, en termes d'*accessibilité*, par le développement des « capacités » des individus visant à l'accroissement du bien-être objectif et subjectif, selon un principe de justice ;
- et d'autre part, l'innovation sociale peut s'inscrire dans une « logique de service », proche de l'économie de la fonctionnalité, au sens où elle déplace l'objet de la production, du bien au service que celui-ci incarne. Cette logique peut être poussée

à un point tel que le bien ou l'activité productive devient un support en vue de créer du lien, de développer les « capacités », etc.

Le processus d'innovation sociale renvoie à des notions centrales que sont le territoire, la gouvernance ou encore l'*empowerment*. Celles-ci peuvent être associées au concept de capital social, en tant que ressource et facteur organisateur. Rappelons que « *pour les entreprises sociales, et contrairement aux entreprises privées à but de lucre, la mobilisation et la production de capital social peuvent constituer un objectif en soi et non simplement un instrument pour réaliser d'autres objectifs* » (Davister, 2004, p. 69).

Si ces notions participent à la richesse conceptuelle de l'innovation sociale, elles n'en demeurent pas moins un frein en termes d'identification et de reconnaissance, de par leur dimension polysémique et les phénomènes complexes dont elles entendent rendre compte, sur lesquelles les chercheurs ne s'accordent pas forcément. C'est sûrement la raison pour laquelle sa définition est souvent réduite à la réponse à un besoin social non satisfait, quand bien même ce dernier peut aussi s'avérer problématique. Au-delà de l'étendue et de la subjectivité propre à cette notion de besoin social souvent peu explicitée, nous avons retenu les besoins sociaux « *prioritaires* » identifiés par Hillier *et al.* (2004, p. 139). Ceux-ci relèvent du logement, de la santé, du vêtement et de la nourriture, mais aussi de l'éducation, de la culture et de la démocratie. Nous les avons par ailleurs rapproché des dimensions objectives du bien-être au sens de Stiglitz *et al.* (2009).

Cependant, toute entreprise peut prétendre répondre à un besoin social. Ceci nous invite donc à prendre en considération non seulement le résultat, que nous avons cherché à mieux caractériser, mais surtout la manière de parvenir à celui-ci, qui s'inscrit nécessairement dans une vision particulière de l'innovation sociale et du modèle de développement qu'elle implique (Richez-Battesti *et al.*, 2012).

Le résultat de l'innovation sociale, s'il peut être appréhendé en termes d'accessibilité et de logique de service, renvoie à des notions tout aussi complexes – les « capacités » – voire polysémiques et controversées – le développement durable (Du Tertre, 2011). Par ailleurs, la frontière entre processus et résultat étant poreuse, ce dernier intègre des éléments du premier ce qui ne facilite pas sa détermination.

En définitive, « *l'innovation sociale est immatérielle. Elle fait essentiellement référence à des « façons de faire », des actions, des pratiques* » (Cloutier, 2003, p. 9) porteuses de changements institutionnels car s'inscrivant en rupture par rapport aux pratiques habituelles dans un milieu donné.

Dès lors, il nous semble que la complexité qui entoure les concepts liés à l'innovation sociale, qu'ils soient liés à son processus ou son résultat, nécessite de traduire ceux-ci en pratiques. « *Ce qui compte pour l'innovation sociale, c'est la « good practice », la « bonne pratique » qui a démontré une contribution réelle à l'innovation sociale* » (Hillier *et al.*, 2004, p. 137). En outre, la nouveauté de l'innovation sociale peut être appréhendée par la mise en œuvre de pratiques hors normes, c'est-à-dire en rupture avec les pratiques habituelles dans un milieu donné (Chambon *et al.*, 1982 ; Cloutier, 2003). « *Le terme innovation sociale recouvre des pratiques qui ne sont pas forcément nouvelles, du moins si on l'entend comme synonyme d'inédites ou d'inventives. (...) les pratiques dont il s'agit se posent en contraste de pratiques existantes. (...) Nouveau signifie alors non figé, non bridé, et surtout hors normes. (...) innover n'est pas faire nouveau, mais faire autrement, proposer une alternative. Et cet autrement peut parfois être un réenracinement dans des pratiques passées* » (Chambon *et al.*, 1982, p. 11-13, cité par Cloutier, 2003, p. 8).

A ce stade et à partir de l'ensemble de ces éléments visant à caractériser l'innovation sociale en tant que processus et résultat, nous formulons la définition suivante de l'innovation sociale.

L'innovation sociale est motivée par la volonté de répondre à un besoin social et/ou par une aspiration sociale (la visée d'un idéal social). Sa nouveauté réside dans la mise en œuvre de pratiques en rupture avec les pratiques habituelles dans un milieu donné (le changement institutionnel). La dimension sociale prend forme dans un processus collectif marqué par des pratiques constitutives d'un ancrage territorial fort et de façon concomitante d'une gouvernance élargie et participative, favorisant l'*empowerment* et se traduisant par un modèle économique pluriel. Ce processus aboutit à un résultat qui

peut être une approche, un produit ou un service, se distinguant par son accessibilité et la logique de service qu'elle sous-tend. Les changements escomptés sont multi-niveaux ; ils ciblent les individus, les organisations, le territoire local et visent plus largement le système dans sa globalité.

Il sera donc nécessaire de retenir ces catégories d'analyse pour appréhender la dynamique du changement institutionnel.

Enfin, toujours dans la perspective institutionnaliste, le contexte sociétal et institutionnel semble fondamental dans l'émergence d'innovations sociales, selon qu'il les favorisent ou non (Fontan *et al.*, 2008 ; Klein *et al.*, 2010 ; Lévesque, 2007 ; Zaoual, 2008).

Afin de souligner l'importance de l'environnement institutionnel dans la production des innovations sociales, certains auteurs préfèrent employer la notion de « *système social d'innovation* » à celle de réseaux socio-techniques (Lévesque, 2007) que nous avons brièvement évoquée. Le système englobe le réseau, en y ajoutant plus largement l'ensemble des institutions qui peuvent influencer sur la production de biens et services (Amable *et al.*, 1997 ; Levesque, 2007 ; Lundvall, 1992). « *Ce système social d'innovation peut sans doute être caractérisé par ses acteurs mais aussi par une gouvernance permettant à la fois la concertation et le partenariat, une démocratisation à la fois dans la production des services publics (co-production) et dans l'élaboration des politiques publiques (co-construction) et, enfin, par une diversité de logiques économiques et de formes de propriété que constituent entre autres une économie sociale et une économie publique en complémentarité avec le secteur privé* » (Klein *et al.*, 2010, p. 242, souligné par nous).

Notons qu'au regard de la pluralité des démocraties (représentative, participative) et des économies (publique, privée lucrative et non lucrative), notamment présentes dans cette conception institutionnaliste de l'innovation sociale, certains auteurs proposent de parler d'« *innovation sociale solidaire* » (Dacheux, Goujon, 2012). La proximité entre innovation et économie sociale et solidaire a été soulignée à de nombreuses reprises, si bien que l'une et l'autre sont souvent traitées ensemble (Bouchard, 2007, 2011 ; Lévesque, 2007 ; Richez-Battesti, 2008, 2011). Les spécificités institutionnelles et

organisationnelles de l'ESS constituerait une matrice favorable à l'innovation sociale : propriété collective, participation citoyenne et démocratique par la constitution de mini-espaces publics, dimension politique souvent occultée dans l'innovation sociale, économie plurielle, etc. (Lévesque, 2007)²⁴³. La capacité d'innovation des acteurs de l'ESS s'exprime dans leurs projets de société et la visée de changement dont ils sont porteurs, si bien que l'ESS est souvent considérée comme un « *laboratoire d'innovations sociales* » (*Ibid.*, p. 22).

C'est la raison pour laquelle nous posons l'hypothèse suivante : les *pratiques solidaires* (telles qu'elles sont appréhendées dans le chapitre 2), seraient constitutives de l'innovation sociale. Cette hypothèse sera traitée dans le chapitre suivant, où nous appréhenderons l'innovation sociale par la clé d'entrée des pratiques.

²⁴³ Les québécois ne font pas de distinction entre économie sociale et économie solidaire et utilisent souvent le premier terme. Nous préférons parler ici d'ESS pour respecter les propos de l'auteur tout en y ajoutant l'économie solidaire à laquelle il fait référence (sous les termes « nouvelle économie sociale »).

Synthèse de la deuxième partie

L'objectif de cette deuxième partie était d'appréhender théoriquement le changement institutionnel et l'innovation sociale afin de nous doter d'une représentation nous permettant d'interroger par la suite la diffusion des pratiques de l'économie solidaire.

Dans un premier temps (chapitre 3), nous avons abordé le changement institutionnel par le prisme de l'institutionnalisme originaire. Nous sommes partie des travaux de Polanyi, auteur fortement mobilisé par les théoriciens de l'économie solidaire sur cette question, dont nous avons enrichi l'analyse par les apports de Veblen et Commons, qui donnent une place centrale au changement institutionnel dans leurs œuvres respectives. Si ces trois auteurs adoptent une démarche institutionnaliste commune, leurs approches sont néanmoins complémentaires, ce qui permet d'obtenir une représentation globale et cohérente du changement institutionnel. Les éléments d'analyse ainsi mis en lumière apparaissent dans le tableau synthétique ci-dessous²⁴⁴.

²⁴⁴ Chaque auteur a fait l'objet d'un tableau détaillé, se référer au chapitre 3.

- Tableau 14. Synthèse du chapitre 3 -

Changement institutionnel	Polanyi	Veblen	Commons
Nature	Processus non téléologique Radicale (liée à la révolution industrielle) Endogène	Processus non téléologique Incrémentale (contrôle du complexe culturel) Cumulatif Endogène	Processus non téléologique Incrémentale (valeur raisonnable) Cumulatif Endogène
Sources	Rôle (effet) du progrès technique	Progrès technique Instincts de curiosité désintéressée	Transactions stratégiques Impulsion par les innovateurs Résolution des problèmes et apprentissage par l'expérience
Processus	Double-mouvement Changement du mobile d'action Processus idéologiques et politico-juridiques	Effets émergents de la dynamique institutionnelle : - sélection naturelle - contamination des instincts	Double processus : - création de nouveautés (innovations, nouvelles pratiques) - diffusion/sélection artificielle des bonnes pratiques dans les organisations privées et par les autorités politiques et judiciaires
Facteurs	Rôle des pouvoirs publics et des classes Rôle de la redistribution et de la réciprocité	Rôle des classes Action collective délibérée possible (non traitée)	Volition humaine Valeur raisonnable Rôle de la transaction de répartition Conservatisme Rôle de l'éducation
Approche normative	Démocratisation de l'économie	Pessimisme Soviet des techniciens	Capitalisme raisonnable

Source : fait par l'auteur

Au regard de la place centrale que l'innovation occupe dans le processus d'évolution institutionnelle, en particulier chez Commons qui nous semble avoir développé une approche plus opérationnelle, nous avons consacré le chapitre 4 à l'innovation sociale. En effet, celle-ci fait actuellement l'objet d'un engouement généralisé qui a notamment

été mis en évidence, concernant la Picardie, dans le cadre du Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (dans le chapitre 2).

Après avoir situé l'innovation sociale par rapport à l'innovation technologique qui fait culturellement référence, nous avons appréhendé les différentes approches de la première, en mettant en avant la nature du changement que chacune sous-tend. La figure ci-dessous synthétise les résultats de cette démarche.

- Figure 16. Synthèse du chapitre 4 (1) -

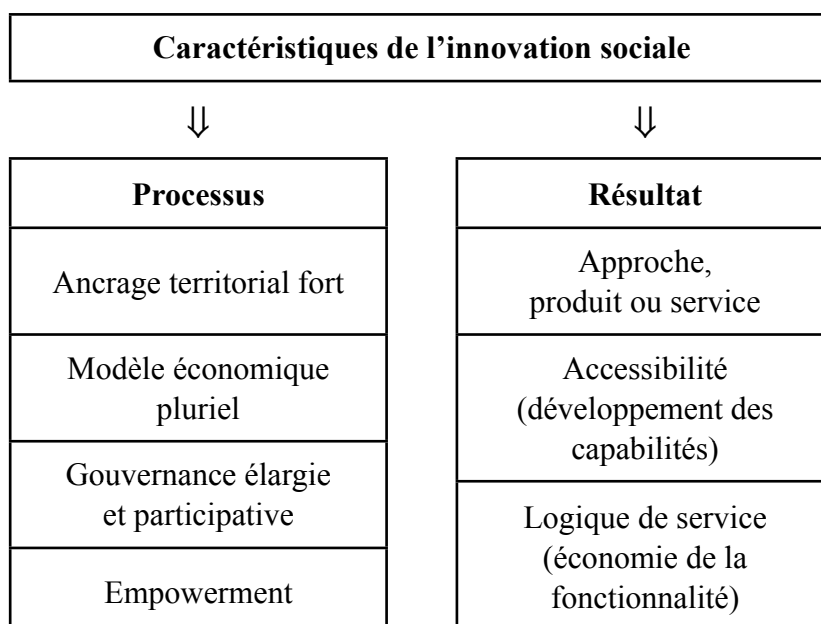
Les différentes approches de l'innovation sociale			
⇓	⇓	⇓	⇓
Approche institutionnelle Rénovation des politiques publiques	Approche entrepreneuriale anglo-saxonne Entrepreneuriat social	Approche entrepreneuriale latine Entreprise sociale	Approche institutionnaliste Transformation sociale
• Réponse aux défaillances de l'Etat et des collectivités • Partenariats public-privé • Transformation des organisations publiques • Extension de la marchandisation	• Réponse à un besoin social • Individu motivé par la philanthropie • Opportunités de marché, activités marchandes avec impacts sociaux	• Production de biens et services à la communauté • Dynamique ascendante • Nouvelles organisations collectives, participatives et non lucratives • Renouveau de l'économie sociale	• Résolution d'un problème social ou aspiration sociale • Processus collectif, ascendant et territorialisé • Nouveaux arrangements institutionnels, nouvelles orientations culturelles

Source : fait par l'auteur

Nous avons alors retenu et développé l'approche institutionnaliste qui place la question du changement institutionnel (ou encore de la transformation sociale) de manière centrale dans l'innovation sociale ; elle entretient par ailleurs des liens avec l'économie solidaire. L'innovation sociale y est notamment appréhendée en trois temps :

processus, résultat et déploiement, dont nous avons cherché à caractériser les deux premiers comme le montre la figure suivante :

- Figure 17. Synthèse du chapitre 4 (2) -



Source : fait par l'auteur

A partir de l'ensemble de ces éléments, nous avons conclu sur la nécessité d'appréhender l'innovation sociale par ses pratiques constitutives. En effet, la richesse et la complexité du concept nous invitent à une telle posture analytique, de même que l'appréciation de sa nouveauté en termes de pratiques s'inscrivant en rupture par rapport aux pratiques habituelles dans un milieu donné. Elles peuvent dès lors se diffuser et être sélectionnées, conformément à l'approche commonsienne du changement institutionnel. C'est donc à cette condition que nous pourrions, nous semble-t-il, rendre compte de la diffusion (ou du déploiement) de l'innovation sociale.

Par conséquent, la partie suivante consistera à mobiliser et traduire l'ensemble de ces concepts d'un point de vue pratique, à la lumière de deux études de cas sur le territoire picard, dont nous analyserons successivement l'émergence des pratiques constitutives de l'innovation sociale (soit la *création* institutionnelle dont les initiatives relèvent) et leur *diffusion* auprès des acteurs de leur territoire (soit le processus de changement des institutions marqué par l'intentionnalité).

TROISIÈME PARTIE

**DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE
À L'INNOVATION SOCIALE :**

PRATIQUES DU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL

« The current economic situation is a price system. Economic institutions in the modern civilized scheme of life are (prevailingly) institutions of the price system. The accountancy to which all phenomena of modern economic life are amenable is an accountancy in terms of price ; and by the current convention there is no other recognized scheme of accountancy, no other rating, either in law or in fact, to which the facts of modern life are held amenable. Indeed, so great and pervading a force has this habit (institution) of pecuniary accountancy become that it extends, often as a matter of course, to many fact which properly have no pecuniary bearing and no pecuniary magnitude »

Veblen, [1909] 1997, p. 170

Introduction de la troisième partie

La troisième et dernière partie de ce travail de recherche se veut être une partie empirique. Un travail de recherche en sciences sociales nécessite en effet une confrontation des éléments théoriques développés à l'épreuve des faits²⁴⁵. *« Ces disciplines peuvent être considérées comme des disciplines « empiriques » en ce sens qu'elles impliquent toujours la récolte et l'analyse d'un matériau « concret » telles que des réponses aux questions posées dans un questionnaire, des données statistiques, des propos recueillis dans le cadres d'entretiens, des documents produits par une organisation quelconque (...), des documents audiovisuels ou des observations effectuées directement sur les lieux de vie des personnes étudiées »* (Quivy, Campenhoudt, 2006, p. 143). Aussi, le terrain peut être abordé de diverses manières, et le choix de celui-ci constitue une étape importante.

Nous travaillerons ici sur deux études de cas que sont Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire, deux coopératives implantées sur le territoire picard²⁴⁶. Les deux terrains ne se limiteront cependant pas à leur dimension organisationnelle, puisque c'est leur dimension institutionnelle (ou instituante) qui nous intéresse ici. L'analyse portera donc également sur les acteurs (individuels et collectifs) avec lesquels ces structures interagissent sur le territoire. En effet, l'objet de cette partie vise à appréhender l'innovation sociale en pratiques (solidaires), et à analyser la diffusion de ces dernières dans l'économie.

Appréhender l'innovation sociale par ses pratiques constitutives revient à adopter une approche compréhensive des initiatives et des pratiques qu'elles mettent en œuvre, telle que préconisée par les théoriciens de l'économie solidaire²⁴⁷. Pour cela, il est

²⁴⁵ C'est ce que défendaient notamment Veblen, Commons, et Polanyi, en adoptant une posture épistémologique pragmatiste selon laquelle la recherche doit être ancrée dans l'expérience. Voir le chapitre 3.

²⁴⁶ Ce choix sera explicité dans l'introduction du chapitre 5.

²⁴⁷ Voir le chapitre 2.

nécessaire de disposer d'une grille de lecture théorique pertinente, sans pour autant prédéterminer les pratiques observées, afin de respecter la variabilité empirique de celles-ci. Nous utiliserons ici le « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires » sur nos deux études de cas, un outil méthodologique élaboré dans le cadre de l'Institut Godin, qui s'inscrit dans cette double perspective. En outre, le recueil des données peut se faire par plusieurs moyens : entretiens semi-directifs, étude de documents et observations directes.

De même, pour analyser la diffusion des pratiques observées auprès des autres acteurs de l'économie, non considérés comme acteurs de l'économie sociale et solidaire *a priori*, il apparaît essentiel d'être au plus proche des mécanismes qui sous-tendent ce processus. C'est la raison pour laquelle nous privilégierons la voie des entretiens semi-directifs. Si cette méthode d'investigation est plus longue et ne permet pas de toucher un grand nombre de sujets, elle nous semble cependant la plus appropriée pour avoir une approche minutieuse de notre objet de recherche.

La posture méthodologique adoptée se rapproche ainsi des méthodes utilisées en sociologie (Beaud, Weber, 2010 ; Labrousse, 2013)²⁴⁸. En effet, « *force est de constater que l'observation directe, le travail en archives et sur documents de première main sont des techniques trop peu usitées et rarement enseignées en économie car dénuées de légitimité face à l'économétrie et la modélisation* » (Labrousse, 2013, p. 2). L'auteur ajoute également que « *les sociologues ethnographes ont (...) beaucoup à nous apprendre sur la façon d'observer et d'analyser l'émergence des règles et des routines, les modalités de leur changement* » (Ibid., p. 3). L'ethnographie se distingue de l'ethnologie en cela qu'elle se concentre sur un milieu d'interconnaissance au niveau local ; les personnes enquêtées doivent alors être choisies au regard des relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres (Beaud, Weber, 2010). Aussi, en privilégiant ce type d'approche, « *on sort d'un raisonnement hypothético-déductif pour privilégier l'induction ; on sort d'analyses à vocation de généralisation immédiate pour établir des constats fortement contextualisés* » (Arborio, Fournier, 1999, p. 6).

²⁴⁸ Comme le précise Labrousse (2013), si ces pratiques méthodologiques sont très ancrées dans le champ de la sociologie, elles sont également présentes dans d'autres sciences sociales telles que la science politique, l'histoire, la géographie, etc.

Par ailleurs, si notre démarche emprunte aux méthodes de la sociologie (Beaud, Weber, 2010), elle renoue avec la tradition institutionnaliste : *« ces pratiques ne sont en rien étrangères à l'économie politique institutionnaliste : elles font même partie de son ADN. Elles étaient fort bien représentées parmi les écoles pionnières de l'institutionnalisme historique, notamment l'école historique allemande et l'old institutionalism américain »* (Labrousse, 2013, p. 7).

Dans un premier temps, nous étudierons l'émergence des pratiques constitutives de l'innovation sociale (dans une acception institutionnaliste) produite par Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire, autrement dit la création institutionnelle solidaire dont ces initiatives relèvent, en nous appuyant sur l'outil sus-mentionné (chapitre 5). A partir de cela, nous analyserons dans un deuxième temps la diffusion des pratiques observées, auprès des acteurs de leurs territoires respectifs (hors ESS), en adoptant ici aussi une approche compréhensive (sur la base d'entretiens semi-directifs) (chapitre 6). En d'autres termes, dans cet ultime chapitre, nous appréhenderons le processus de changement des institutions existantes, marqué par l'intentionnalité des acteurs, à la lumière des théories institutionnalistes précédemment développées.

CHAPITRE 5

LES PRATIQUES SOLIDAIRES CONSTITUTIVES DE L'INNOVATION SOCIALE : ÉTUDES DE CAS SUR DEUX COOPÉRATIVES PICARDES

Introduction

Nous avons terminé le chapitre 4 en posant l'hypothèse selon laquelle les pratiques solidaires seraient constitutives de l'innovation sociale. Cette hypothèse est l'objet du présent chapitre, où nous appréhenderons cette dernière par la clé d'entrée des pratiques. En effet, au regard des différentes approches de l'innovation sociale dont il a été question précédemment, en particulier l'approche institutionnaliste, il nous a semblé judicieux d'interroger ces éléments de nature plutôt théorique par rapport aux pratiques d'acteurs. C'est pourquoi nous montrerons également les apports de ces approches et nous discuterons, le cas échéant, des écarts entre théories et pratiques observées.

Afin de traiter notre hypothèse, nous nous appuierons sur les travaux de l'Institut Godin, plus précisément sur l'élaboration par celui-ci d'un outil d'analyse des dites pratiques, au bénéfice des acteurs de l'ESS en Picardie²⁴⁹. Nous appliquerons la méthodologie du « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires » pour nos deux études de cas, au regard des liens qui apparaissent, et que nous expliciterons, entre celle-ci et l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale que nous avons retenue.

Ces deux études de cas porteront sur deux initiatives solidaires en Picardie, identifiées dans le cadre des assises régionales de l'ESS en 2011²⁵⁰ comme étant *a priori* novatrices. En effet, une seule initiative d'ESS est citée dans le corpus analysé dans le chapitre 2 : « *Des expérimentations existent en Picardie. On peut*

²⁴⁹ Nous avons notamment contribué à l'élaboration de cet outil dans le cadre de notre Cifre.

²⁵⁰ Voir la section 2 du chapitre 2.

particulièrement noter celle de la « Maison de l'Economie Solidaire du Pays de Bray » ». Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est également mentionnée dans un atelier, elle est (dans le cadre de la concertation mais aussi plus largement) perçue comme une réussite en termes de développement territorial, et comme une innovation sur le plan du modèle économique, qu'il conviendrait d'essaimer sur l'ensemble du territoire. *« Cette période a été l'occasion de voir de nouveaux modèles économiques se développer en Picardie comme la société coopérative de consommateurs, mais aussi de voir des statuts de l'ESS, (notamment la SCIC) positionnés comme une alternative collective à l'organisation de filières ou de projets en circuits courts »*. L'autre structure à laquelle il est fait référence ici est Bon Appétit, la seule Société Coopérative de Consommation (SCC) en Picardie. Nous analyserons donc les pratiques de ces deux structures afin de déterminer si elles produisent de l'innovation sociale, en nous appuyant sur la méthodologie sus-mentionnée.

Nous terminerons ce chapitre en revenant sur les différentes approches théoriques de l'innovation sociale, afin de mettre en évidence leur pouvoir explicatif quant aux initiatives analysées, notamment en termes de changement. Nous discuterons enfin des écarts entre théorie institutionnaliste et pratiques constitutives de l'innovation sociale, à partir des différences observées entre les deux études de cas.

Dans un premier temps, nous présenterons la méthodologie du « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires », en faisant apparaître les liens avec l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale (section 1). Dans un deuxième temps, nous mobiliserons l'outil afin d'analyser successivement les pratiques de Bon Appétit et de la Maison d'Economie Solidaire (section 2). Enfin, dans un troisième temps, nous proposerons une lecture de ces initiatives à la lumière des différentes approches de l'innovation sociale (section 3).

Section 1. La méthodologie du « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires »

Nous présenterons ici une partie des travaux liés aux « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires », élaboré par l'Institut Jean-Baptiste Godin et auxquels nous avons contribué dans le cadre de notre Cifre. Le Tableau de Bord des Pratiques Solidaires (TBPS) est issu d'une recherche collective à laquelle ont participé des universitaires (enseignants-chercheurs, doctorants, étudiants de Master), des acteurs de l'ESS ainsi que des partenaires institutionnels. Cette recherche a commencé en 2008 et s'est poursuivie sur plusieurs années jusqu'en janvier 2012, date à laquelle la méthodologie a été protégée. Notre contribution à ce travail a été de plusieurs ordres.

- Nous avons, dans le cadre de notre stage de Master en 2008, participé à une première recherche collective, qui a consisté à définir les principes relevant de la solidarité. A cet effet, un premier document a été écrit et présenté publiquement devant les acteurs de l'ESS en Picardie fin 2008²⁵¹. L'idée était de proposer une première version du TBPS s'appuyant sur les principes identifiés.
- Par la suite, dans le cadre de notre Cifre, notre travail a notamment consisté à « opérationnaliser » le TBPS. Concrètement, nous avons contribué à l'élaboration des supports nécessaires à la passation du Tableau de Bord (trames et rapports d'entretien), nous avons suivi les passations tests et réalisé certaines d'entre elles²⁵², nous avons mis au point le support utilisé pour la restitution de l'analyse à la structure, nous avons réalisé le document de communication et de présentation de l'outil dont nous avons rédigé la partie centrale²⁵³, et nous avons enfin participé à la mise en place d'une formation au TBPS, à destination des acteurs et collectivités.

Dans cette section, nous nous attacherons à montrer les liens théoriques entre une approche par les pratiques solidaires et l'approche institutionnaliste de l'innovation

²⁵¹ Ce document est disponible en ligne, URL : <http://www.institutgodin.fr>.

²⁵² La méthodologie a été testée sur une vingtaine de structures, au premier semestre 2011.

²⁵³ Ce document est également disponible en ligne, URL : <http://www.institutgodin.fr>.

sociale que nous avons retenue et développée dans le chapitre précédent, afin d'exploiter le TBPS sur nos études de cas.

Le TBPS est une méthodologie permettant d'apprécier la mise en œuvre de pratiques solidaires dans les organisations économiques. Son élaboration est née de la volonté de certains acteurs de l'économie sociale et solidaire en Picardie de pouvoir conscientiser et mettre en évidence les pratiques participant à leur « dimension solidaire ». En effet, si les acteurs sont convaincus de cette dimension qui les anime, ils manquent néanmoins de moyens pour la caractériser de manière concrète, au-delà du discours et des valeurs originelles²⁵⁴. Le TBPS se présente donc comme un outil d'observation²⁵⁵. Il est structuré autour de dix principes de solidarisation et six champs d'application que nous détaillerons dans cette section.

Nous reviendrons tout d'abord sur les fondements théoriques du TBPS, que nous avons déjà en grande partie développés dans les chapitres 1, 2 et 4, et nous expliciterons de quelle manière l'outil a été opérationnalisé. Nous discuterons enfin des apports et limites de la démarche offerte par la méthodologie.

5.1.1. Des approches de la solidarité à la solidarisation des pratiques

A partir des trois grandes approches de la solidarité que nous avons développées dans les deux premiers chapitres de la thèse, celles du tiers secteur, de l'économie sociale et de l'économie solidaire, nous avons mis en évidence les différentes manières de penser les rapports entre économie et solidarité. Ceux-ci peuvent être pensés, d'une part, en termes palliatifs, et d'autre part, en termes de transformation.

Dans le premier cas, les formes de solidarité, motivées par les valeurs et la philanthropie, passent davantage par des modèles organisationnels institués,

²⁵⁴ Nous renvoyons ici à la section 2 du chapitre 2, dans laquelle nous avons montré que le discours sur l'ESS en Picardie est fortement marqué par les valeurs.

²⁵⁵ Il peut également être un outil stratégique, dans une optique dynamique ; il consistera alors à encourager les structures, quelles qu'elles soient, dans la « solidarisation » de leurs pratiques, via les pistes de développement que laisse apparaître l'analyse.

« attestataire » (Desroche, 1983 ; Draperi, 1998) au sens où leur action est moins transformatrice que correctrice, prenant place dans les interstices laissés vacants entre le marché et l'Etat (tier secteurs), ou entre les entreprises capitalistes et l'Etat (économie sociale) et constituant donc un secteur spécifique.

Dans le second cas, les rapports cloisonnés entre ce qui relève de l'économie et ce qui relève des autres sphères, sociale et politique, sont questionnés et remis en cause à partir d'un modèle d'économie plurielle instituant des rapports sociaux égalitaires dans et par l'économie. Comme nous l'avons vu, l'approche de l'économie solidaire rend mieux compte de cette dimension politique transformatrice.

Malgré une démarcation théorique apparente, il nous semble important de rappeler, tout d'abord la complexité des réalités dont ces approches entendent rendre compte, ainsi que leur complémentarité analytique, et d'adopter un autre angle de vue, plus transversal, à travers la notion de « pratiques solidaires », telle qu'elle est appréhendée par les théoriciens de l'économie solidaire et les chercheurs du Pôle SHS du CRIISEA²⁵⁶.

En s'appuyant sur les trois grandes approches de la solidarité (tiers secteur, économie sociale, économie solidaire) et sur les travaux du CRIISEA, un certain nombre de « notions » ou de « principes » caractéristiques de la solidarité (ou d'un comportement solidaire) peuvent être mis en lumière.

5.1.1.1. Les principes de solidarisation

Ces « principes de solidarisation »²⁵⁷ sont parfois centraux dans certaines approches et plus discrets dans d'autres, parfois récurrents dans les trois.

Six premiers principes relevant de la solidarité ont été mis en évidence par Azaïs et Girard (2002) : « *les pratiques solidaires se distinguent en premier lieu par le principe de non-lucrativité. Elles mettent en œuvre la notion de réciprocité, de don dans le cadre*

²⁵⁶ Nous renvoyons à la section 2 du chapitre 2 ici.

²⁵⁷ Ils ont été appelés ainsi afin de faire apparaître l'idée de processus.

d'un périmètre assez restreint (proximité). Leur fonctionnement interne se doit d'être le plus démocratique (démocratie) possible sur la base d'un financement qui peut être hybride (hybridation des ressources) en vue de générer du lien et donc de l'utilité sociale » (p. 7, souligné par nous). D'autres principes ont également été retenus ensuite : les pratiques solidaires seraient sources de durabilité, de justice et de bien-être, et pour finir d'efficacité (qui renvoie à l'utilité sociale ici) et d'innovation (ou de changements). Les pratiques solidaires donneraient donc consistance à ces principes.

Nous reprenons ici succinctement ces dix principes, sachant qu'ils ont pratiquement tous été abordés dans les chapitres précédents²⁵⁸.

- La non-lucrativité renvoie à la finalité autre que la recherche d'un profit, ou à la contrainte de non-redistribution du surplus dégagé aux membres de l'organisation. Rappelons que dans les deux cas, il n'est pas exclu pour une organisation sans but lucratif de réaliser un gain monétaire, ce qui peut représenter une ressource pour elle.
- L'hybridation des ressources fait référence aux trois formes de ressources – réciprocatrices, redistributives et marchandes – constitutives d'un modèle économique pluriel.
- La réciprocité correspond aux prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social. Elle peut être inégalitaire, entre pairs ou multilatérale.
- La démocratie renvoie aux modalités de participation aux décisions. Elle peut s'exprimer selon un principe de représentativité (démocratie administrative) ou encore de participation (démocratie communicationnelle). Elle peut être interne à l'organisation ou prendre forme dans la constitution d'espaces publics de proximité, de concertation et de débats, qui dépassent l'organisation pour intégrer une dimension territoriale au sein de la gouvernance.
- La proximité s'entend ci-dessus dans son sens géographique, elle renvoie donc à la faible distance géographique séparant les agents sur l'espace local. Elle peut également être organisationnelle : elle correspond alors à la coordination des agents

²⁵⁸ Pour la non-lucrativité voir le chapitre 1. Pour l'hybridation, la réciprocité et la démocratie, voir le chapitre 2. Pour la proximité, la justice, le bien-être, la durabilité et l'innovation, voir le chapitre 4. Seule l'utilité sociale n'a pas encore été abordée.

sur la base de règles qui vont permettre l'action collective organisée s'appuyant sur l'apport de ressources complémentaires, ou encore institutionnelle : qui concerne les valeurs et principes communs qui guident et rassemblent les agents autour d'une identité commune et d'un objectif partagé.

- La durabilité renvoie à la prise en compte du triptyque « social-environnement-économie » dans une optique de développement durable. Elle implique une double solidarité : « horizontale », c'est-à-dire sociale (vers les plus démunis, pour un partage plus juste des fruits de la croissance), et « verticale » ou encore écologique (intergénérationnelle, pour un partage plus juste des ressources naturelles).
- La justice renvoie soit à l'égalité des chances (l'équité au sens de Rawls) devant les biens sociaux premiers, soit aux « capacités » (ou capacités dynamiques, au sens de Sen) permettant aux individus de rechercher leur bien-être subjectif.
- Le bien-être renvoie à des dimensions objectives et subjectives. Les dimensions objectives sont les suivantes (Stiglitz *et al.*, 2009) : les conditions de vie matérielles (revenu, consommation et richesse), la santé, l'éducation, les activités personnelles dont le travail, la participation à la vie politique et la gouvernance, les liens et rapports sociaux, l'environnement, l'insécurité, tant économique que physique.
- L'efficacité, soit la capacité d'atteindre ses objectifs et de parvenir au résultat attendu, se comprend ici au sens de l'utilité sociale. Elle peut être définie ainsi : « *Est d'utilité sociale l'activité d'une OES²⁵⁹ qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer : à la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits, à la solidarité (nationale, internationale, ou locale : le lien social de proximité) et à la sociabilité, à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, la culture, l'environnement, et la démocratie)* » (Gadrey, 2004, p. 120)²⁶⁰.

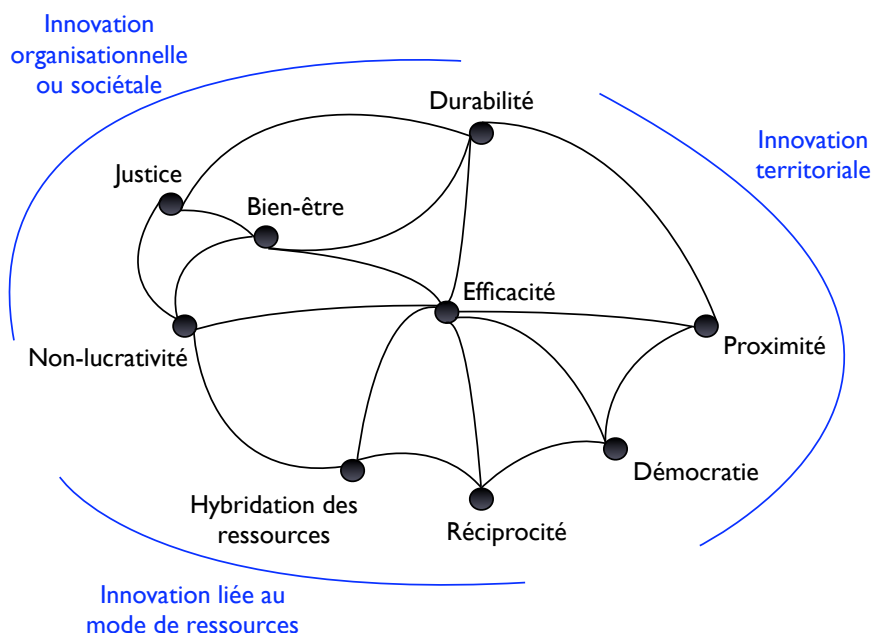
²⁵⁹ Organisation d'Economie Sociale et Solidaire.

²⁶⁰ L'auteur précise en note de bas de page : « *La mention "en général" est destinée à laisser une place à des effets externes non intentionnels (qui ne figurent donc pas dans les objectifs explicites), mais constatables et évaluables* » (Gadrey, 2004, p. 121).

- L'innovation est ici sociale. Elle est motivée par la volonté de répondre à un besoin social et/ou par une aspiration sociale (la visée d'un idéal social). Sa nouveauté réside dans la mise en œuvre de pratiques en rupture avec les pratiques habituelles dans un milieu donné (le changement institutionnel). La dimension sociale prend forme dans un processus collectif marqué par des pratiques constitutives d'un ancrage territorial fort et de façon concomitante d'une gouvernance élargie et participative favorisant l'*empowerment* et se traduisant par un modèle économique pluriel. Ce processus aboutit à un résultat qui peut être une approche, un produit ou un service, se distinguant par son accessibilité et la logique de service qu'elle sous-tend.

Ces principes de solidarisation, loin d'être indépendants les uns des autres, sont au contraire en inter-relations. Celles-ci sont représentées par le *continuum* de solidarité ci-dessous.

- Figure 18. Le *continuum* de solidarité (1)²⁶¹ -



Source : d'après l'Institut Godin (2012)

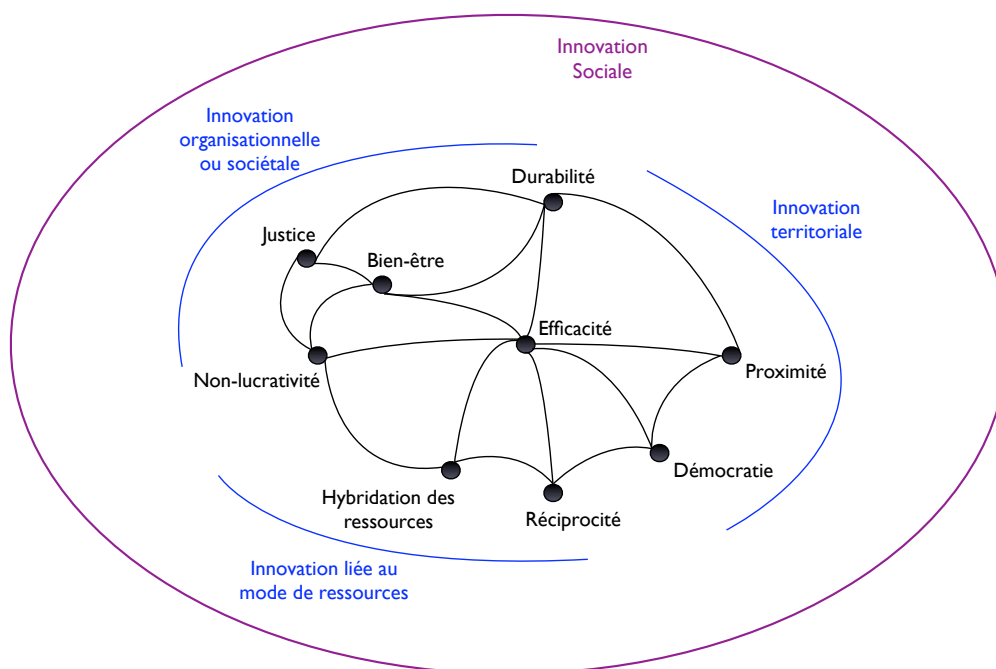
²⁶¹ La figure peut se lire dans le même ordre que les définitions données ci-dessus.

Au-delà des inter-relations entre les principes de solidarisation, ce *continuum* met par ailleurs l'accent sur d'autres éléments :

- l'efficacité apparaît comme un principe central, au sens où chacun des autres principes concourt à une plus grande efficacité, ou utilité sociale, de la structure porteuse de pratiques solidaires ;
- l'innovation se manifeste comme un principe englobant les autres, au sens où non seulement chacun des principes peut concourir à former une pratique innovante, mais leur combinaison peut aussi accroître l'envergure et les effets de l'innovation dont il s'agit.

Efficacité et innovation apparaissent ainsi comme des principes « à part » ou « parents ». Par ailleurs, cette dernière peut se décliner sous différentes formes (territoriale, liée au mode de ressources, organisationnelle ou sociétale), chacune renvoyant à une dimension de l'innovation sociale qui engloberait donc l'ensemble des principes de solidarisation.

- Figure 19. Le *continuum* de solidarité (2) -

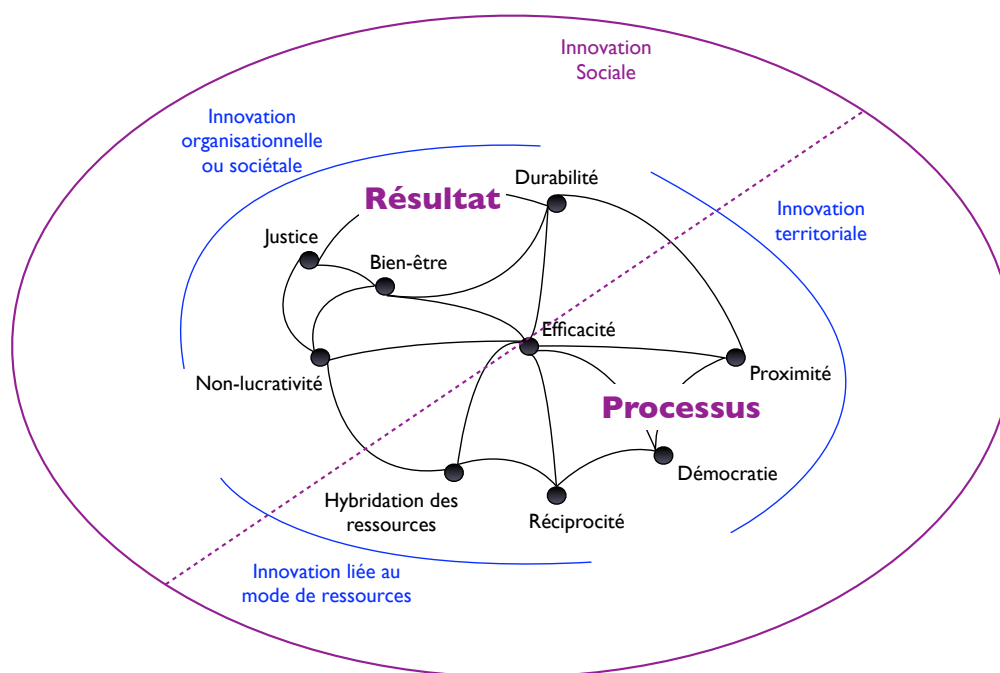


Source : d'après l'Institut Godin (2012)

Sur ce *continuum*, on peut également voir apparaître qu'une partie des principes de solidarisation renvoient davantage au processus de l'innovation sociale, tandis qu'une autre partie renvoie plutôt à son résultat, tels qu'ils ont été caractérisés dans le chapitre précédent et bien que la frontière entre les deux reste perméable.

En effet, nous avons vu que, dans la perspective institutionnaliste, le processus d'innovation sociale est territorialisé et fait appel à différentes formes de proximité, qu'il s'appuie sur une gouvernance participative et démocratique, il repose ainsi sur un principe de réciprocité, et que la pluralité des acteurs présents se traduit par un modèle économique pluriel, autrement dit par une hybridation des ressources. Concernant le résultat de l'innovation sociale, nous avons mis en évidence que l'accessibilité aux ressources permettant d'accroître la justice et le bien-être peut s'étayer sur une logique de service s'inscrivant dans une optique de durabilité (l'innovation est alors à la fois organisationnelle et sociétale, interne et externe à l'entreprise). La logique de service peut aussi exprimer la finalité sociale de l'innovation, et renvoyer ainsi à un principe de non-lucrativité.

- Figure 20. Le *continuum* de solidarité (3) -



Source : d'après l'Institut Godin (2012)

Les pratiques solidaires donneraient donc consistance à ces principes de solidarisation également présents dans l'innovation sociale, ce qui s'explique en grande partie par les liens théoriques entre innovation sociale et économie solidaire. Il est cependant nécessaire d'opérationnaliser ces concepts, afin de mettre en lumière leurs convergences pratiques (Besançon, 2012), au-delà du seul discours des acteurs de l'ESS qui se revendiquent comme porteurs d'innovation sociale²⁶².

5.1.1.2. L'opérationnalisation des concepts

Après avoir identifié les principes de solidarisation auxquels les pratiques solidaires donnent corps, il a été nécessaire de s'interroger sur le passage effectif de ces concepts aux pratiques. Pour ne donner qu'un exemple, la justice est difficilement observable en tant que telle. Pourtant, un certain nombre de pratiques se révèlent sources de justice. Ces pratiques s'inscrivent nécessairement dans des champs qui structurent l'organisation, voire qui la dépassent, mais sur lesquels elle peut être néanmoins actrice.

- Les champs d'application des principes de solidarisation

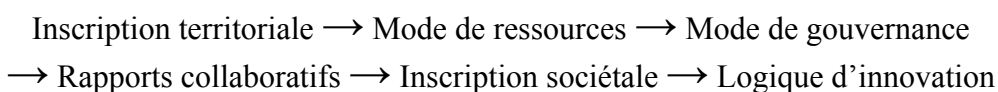
C'est la raison pour laquelle des « champs d'application » de ces principes ont été déterminés. Ils sont au nombre de six et correspondent au mode de gouvernance, au mode de ressources, aux rapports collaboratifs, à l'inscription territoriale, à l'inscription sociétale, et à la logique d'innovation. Ces champs ont d'abord été pensés en termes de critères « de structure » pour les trois premiers, et « de système » pour les trois suivants. Cependant, cette logique quelque peu cartésienne ne rendait pas compte de la cohérence que pouvait revêtir une « dynamique solidaire ». Cette cohérence a été mise à jour lors des passations tests du TBPS, sur une vingtaine de structures, qui se sont déroulées au premier semestre 2011. Nous verrons dans les études de cas qu'elle structure depuis les

²⁶² Voir la section 2 du chapitre 2.

passations et les restitutions du TBPS, l'objectif étant d'analyser comment les pratiques participent à la construction de ces champs.

Ainsi la « dynamique solidaire » d'une structure ou d'un projet peut être appréhendée en suivant la logique suivante :

- Figure 21. Logique de la dynamique solidaire²⁶³ -



Source : fait par l'auteur

L'inscription territoriale, c'est-à-dire l'ancrage et l'histoire des relations tissées sur le territoire, se rapporte non seulement aux acteurs du territoire – collectivités, organisations privées, habitants, etc. – mobilisés afin de co-construire et co-produire l'action sur celui-ci, mais aussi aux choix des bénéficiaires et des fournisseurs issus de celui-ci. Elle renvoie donc à des principes tels que la proximité, la durabilité, la démocratie (territoriale) ou encore la réciprocité (constitution d'un espace public).

L'origine des ressources est directement liée à cet ancrage territorial, les acteurs du territoire apportent des ressources réciprocatrices et non-marchandes, et certaines activités se traduisent par des échanges marchands. Le modèle économique est alors marqué par l'hybridation des ressources. De plus, la non-lucrativité statutaire lorsqu'elle existe participe à la ré-injection des ressources marchandes dans la structure ou le projet.

Le mode de gouvernance, c'est-à-dire les organes et règles de décisions, se manifeste souvent par la constitution d'un comité de pilotage, qui intègre les acteurs territoriaux

²⁶³ « Une dynamique solidaire peut être abordée comme une approche territoriale qui s'étaye sur un espace d'acteurs économiques hétérogènes. Cet espace ouvre la voie à une concertation et une co-construction d'activités économiques qui aboutit à des projets à ressources plurielles (marchandes, redistributives, réciprocatrices). A l'image de la pluralité d'acteurs sources et des modes de ressources, les projets sont dotés d'une gouvernance élargie qui n'exclut pas l'implication des salariés. A la fois réflexifs et multilatéraux, les projets tiennent compte des impacts internes au sein des relations de collaboration mais aussi des impacts externes à l'entreprise. Ce processus de co-construction fait alors de l'activité économique un vecteur d'innovation sociale et du territoire un bassin de solidarité » (Institut Godin, 2012, p. 20).

identifiés, sans oublier les salariés. On retrouve ainsi les principes de démocratie, de réciprocité et de proximité.

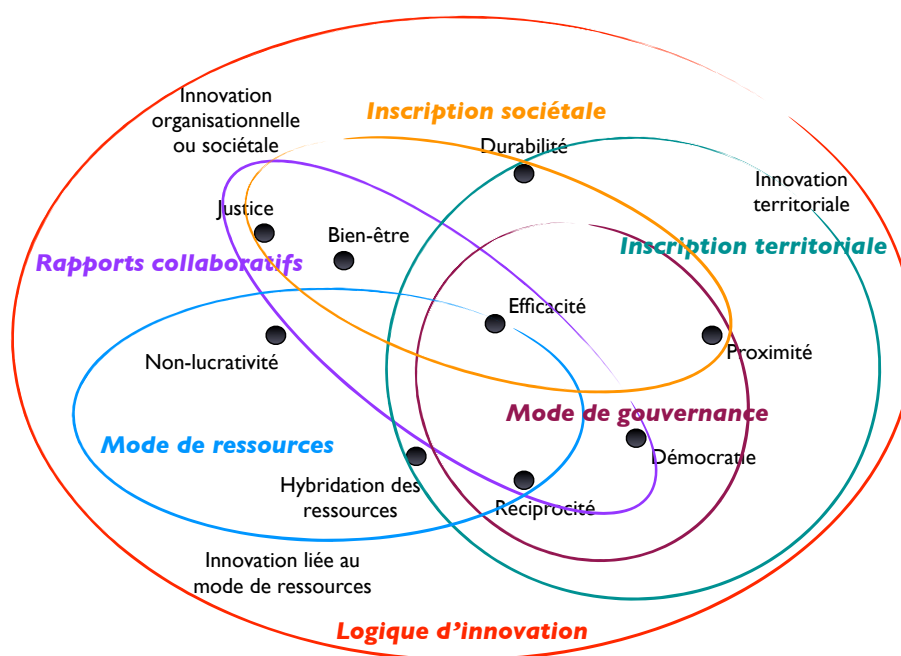
Les rapports collaboratifs²⁶⁴ vont aussi être caractérisés par la prise en compte du bien-être des salariés (conditions de travail), ainsi que par un principe de justice (non-discrimination, amélioration des « capacités », etc.).

L'inscription sociétale correspond à la valorisation ou réduction des impacts positifs ou négatifs que la structure produit pour la société et le territoire, que ce soit au niveau social, environnemental ou économique. Elle répond donc à des considérations en termes de justice, de bien-être (à un niveau non plus micro/organisationnel, mais plutôt méso), de durabilité et de proximité, voire de démocratie et de réciprocité.

Enfin, le croisement de ces champs d'application entre eux, ainsi qu'avec les principes de solidarisation détermine la logique d'innovation.

Si l'on reprend le *continuum* de solidarité, il est possible de faire apparaître schématiquement les champs d'application de la manière suivante :

- Figure 22. Les champs d'application -



Source : d'après l'Institut Godin (2012)

²⁶⁴ Ces termes ont été préférés à la « gestion des ressources humaines » ou encore au « management des ressources humaines » qui peuvent traduire une vision « économiciste » des relations dans l'entreprise.

Quelques remarques s'imposent ici :

- si l'on écarte la logique d'innovation qui inclut l'ensemble des principes de solidarisation, c'est l'inscription territoriale qui compte le plus de principes, ce qui en fait un champ largement directeur dans une dynamique solidaire ;
- par ailleurs, ce champ intègre entièrement celui de la gouvernance, conformément à l'idée que la composition d'un comité de pilotage reflète les relations entretenues avec une pluralité d'acteurs sur le territoire, dans une logique d'espace public de proximité ;
- enfin, sans compter l'efficacité, la réciprocité est le principe commun à la plupart des champs (cinq sur le schéma), ce qui conforte la centralité de celle-ci dans une dynamique relevant de la solidarité. De plus, les passations du TBPS réalisées en 2012 et les analyses qui en sont issues montrent que réciprocité et démocratie contribuent grandement à l'inscription sociétale de la structure et devraient donc être incluses dans ce champs qui semble lui aussi directeur dans la dynamique solidaire d'une structure (et comptabiliserait ainsi sept principes)²⁶⁵.

On retrouve ici aussi un certain nombre d'éléments qui ne sont pas sans lien avec l'innovation sociale. En effet, les grands champs structurant le processus ou caractérisant le résultat de l'innovation sociale rejoignent les champs d'application de la dynamique solidaire, en particulier celui du territoire qui semble prépondérant dans les deux phénomènes. Cette inscription territoriale se traduit par un mode de ressources hybride, alliant des ressources marchandes, redistributives et surtout réciprocatrices, autrement dit par un modèle économique pluriel. Ces ressources reflètent un mode de gouvernance élargi, qui inclut notamment les salariés, ce qui participe à l'amélioration des rapports collaboratifs (ou rapports sociaux) dans l'entreprise. Cette prise en compte des impacts internes (au sein de la structure) s'accompagne aussi d'une prise en compte des impacts externes de la structure (ou du projet), liés par exemple à une amélioration

²⁶⁵ L'outil s'est construit sur la base d'un aller-retour constant entre théorie et pratique. S'il apparaît stabilisé aujourd'hui, d'autres versions viendront renforcer celle que nous présentons ici. Par ailleurs, les schémas exposés ci-dessus sont des représentations utiles à la compréhension mais nécessairement simplificatrices.

de l'accessibilité (impacts sociaux) ou encore à la mise en œuvre d'une logique de service (impacts environnementaux). L'ensemble de ces éléments participent à une logique d'innovation que nous pouvons qualifier de « sociale », au regard des changements dont les pratiques sont porteuses (rupture contextualisée, aspiration sociale) et des besoins auxquelles elles répondent (problème social).

Aussi, les pratiques solidaires mises à jour via le TBPS produiraient de l'innovation sociale, de par les convergences théoriques et pratiques qui apparaissent entre les deux.

- Tableau 15. Pratiques solidaires et innovation sociale : convergences -

Champs où s'expriment les pratiques solidaires (Tableau de Bord des Pratiques Solidaires)	Champs caractérisant l'innovation sociale (approche institutionnaliste)
Inscription territoriale	Territoire
Mode de ressources	Modèle économique
Mode de gouvernance	Gouvernance <i>Empowerment</i>
Rapports collaboratifs	Rapports sociaux dans l'entreprise <i>Empowerment</i>
Inscription sociétale	Accessibilité Logique de service
Logique d'innovation	Aspiration sociale Problème social

Source : fait par l'auteur

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous discuterons ci-dessous des apports et limites d'une approche par les pratiques, telle qu'elle nous est offerte par la méthodologie du TBPS.

5.1.2. Apports et limites d'une approche par les pratiques solidaires

5.1.2.1. Les apports

Les apports d'une approche par les pratiques solidaires peuvent être les suivants.

- La notion de pratiques solidaires permet de dépasser les approches sectorielles de la solidarité, et ce à double titre. D'une part, elle offre une approche transversale par rapport aux approches du tiers secteur, de l'économie sociale et de l'économie solidaire, en cela qu'elle reprend et fait converger les principes de solidarisation qui apparaissent dans chacune de ces approches. D'autre part, elle donne une vision décloisonnée de la solidarité, car toute structure économique, quels que soient son statut juridique, son secteur d'activité, son affiliation ou non à l'ESS, peut potentiellement mettre en œuvre des pratiques solidaires.

- Une approche par les pratiques permet de situer l'analyse sur l'action davantage que sur la motivation, et donc de dépasser le discours sur les valeurs originelles qui ne permet pas de donner une consistance concrète à la solidarité, qui peut dès lors être instrumentalisée à des fins marketing.

- Une telle démarche offre une vision dynamique de la solidarité en termes de solidarisation des pratiques, des structures, voire des territoires, ce qui ouvre la voie au changement par la diffusion de « bonnes pratiques » dans l'économie. Ceci pose ainsi la question de la sélection des pratiques et des règles, ainsi que des différents niveaux hiérarchiques où se joue cette sélection, pour envisager leur institutionnalisation²⁶⁶.

- Les analyses réalisées ont mis en évidence la centralité de l'inscription territoriale et de l'inscription sociétale dans la dynamique solidaire, dont découlent souvent d'autres pratiques dans les champs suivants. Il y aurait donc une cohérence d'ensemble dans la démarche, qui caractériserait en particulier l'économie solidaire. En effet, nous

²⁶⁶ Ce sera l'objet du chapitre 6.

avons vu dans le chapitre 2 que l'économie solidaire s'appuie sur la création d'espaces publics de proximité, qui prennent formes sur les territoires et rendent compte de la volonté de démocratiser l'économie et de favoriser un mode de coordination territorial et réciprocaire.

- Enfin, au regard des liens qui apparaissent entre cette approche par les pratiques solidaires et l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale, il nous semble possible, d'une part, de considérer les premières comme étant constitutives de la seconde et, d'autre part, d'exploiter la méthodologie du TBPS afin d'observer l'innovation sociale en pratiques, tout en respectant la plasticité de cette dernière. En effet, les champs d'application identifiés laissent libre cours à l'expression des pratiques, autrement dit elles ne peuvent être prédéterminées.

Néanmoins, l'approche par les pratiques n'est pas sans rencontrer des limites et soulever un certain nombre de questions.

5.1.2.2. Les limites

Nous identifions ici deux limites majeures.

- Les limites tiennent en premier lieu aux principes de solidarisation, qui renvoient à des concepts très vastes et pluridisciplinaires, dont les nombreuses approches ne peuvent être traitées ici. Il serait en effet nécessaire d'élaborer une « carte conceptuelle » pour chacun d'entre eux, qui recouvrirait l'ensemble des théories et significations possibles, ce qui n'est pas l'objet de la présente recherche. C'est pourquoi nous les avons replacés dans leurs contextes, liés aux interprétations qui en sont faites dans les théories respectives du tiers secteur, de l'économie sociale et de l'économie solidaire, ou encore de l'innovation sociale. Mais, ici aussi, un développement plus long pourrait être entrepris pour mieux recouvrir la diversité des significations.

- De façon concomitante, une autre limite tient à la dimension interprétative et donc relativement subjective de l'analyse. Le TBPS reste un outil d'analyse qualitative, ses présupposés de même que la nature des phénomènes qu'il cherche à percevoir sont complexes et donc sujets à l'interprétation. Néanmoins, sa vocation est moins d'être un outil qui rend parfaitement compte du réel sur la base d'éléments indiscutables, que de mettre en débat des concepts et des pratiques dans un espace créé à cet effet.

Dans la section suivante, nous appliquerons donc la méthodologie du TBPS à deux coopératives implantées sur le territoire picard.

Section 2. Analyses des pratiques solidaires : études de cas sur deux coopératives picardes

Nous avons privilégié ici deux études de cas : Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire du Bray (MES). Ce choix s'explique pour les raisons suivantes.

Bon Appétit et la MES sont des structures singulières sur le territoire picard. Bon Appétit est la première et la seule Société Coopérative de Consommation à Responsabilité Limitée (SCCRL). La MES a été la première Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) de Picardie et du Nord de France. C'est donc en premier lieu le caractère *a priori* novateur de ces structures sur le territoire qui a motivé notre choix.

La MES a par ailleurs été l'une des deux structures explicitement identifiées comme exemples à suivre en matière de développement territorial, dans le cadre de la concertation régionale qui s'est déroulée en 2011²⁶⁷ (et la seule à être citée dans les rapports). Cependant, il nous a semblé pertinent de réaliser une seconde analyse sur une structure complémentaire, de par sa maturité, sa taille et sa localisation. En effet, la MES est une structure relativement mature (neuf ans), de taille importante, située sur un territoire rural, tandis que Bon Appétit est une structure plus jeune (trois ans), de petite taille, et située en territoire urbain. De plus, la Société Coopérative de Consommation est mise en avant, de même que la SCIC, dans le cadre de la concertation régionale,

²⁶⁷ Voir la section 2 du chapitre 2.

comme « nouveaux modèles économiques » et « alternatives collectives ». Par ailleurs, leurs activités ne sont pas très éloignées au sens où elles rentrent dans le cadre de l' « économie verte »²⁶⁸. Selon le PNUE²⁶⁹, « une économie verte entraîne une amélioration du bien-être et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques de pénuries écologiques »²⁷⁰. C'est donc aussi la possibilité de comparer les écarts entre les deux structures, au regard de leurs caractéristiques et environnement (voir le tableau ci-dessous), qui a, en second lieu, conforté notre choix. Nous espérons ainsi pouvoir expliquer l'émergence et la forme de l'innovation sociale, ainsi que son déploiement, selon des contextes différenciés.

- Tableau 16. Les caractéristiques de Bon Appétit et la MES -

	Statut	Création	Capital	Salariés	Sociétaires
BA	SCC	2010	44 500 €	3	83
MES	SCIC	2004	130 900 €	243	30

	Localisation	Activités des projets analysés
BA	zone urbaine	circuit court produits alimentaires bio / équitables
MES	zone rurale	recyclage éco-construction

Source : fait par l'auteur

L'observation des pratiques solidaires peut se faire dans des structures dont la maturité est différente, c'est la raison pour laquelle plusieurs « trames d'entretien » ont été élaborées (voir l'annexe n° 4). Toutes ont cependant la même structuration, qui suit

²⁶⁸ Nous verrons plus loin que nous avons privilégié le pôle Environnement de la MES.

²⁶⁹ Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

²⁷⁰ <http://www.unep.org/french/greeneconomy/>

la logique de la dynamique solidaire mise en évidence précédemment (figure n° 21 ci-dessus).

Une passation du TBPS se déroule généralement en trois temps :

- le premier est un entretien semi-directif qui peut durer entre 1 h 30 et 3 h 30, avec une personne en charge du projet ou de la structure ;
- le deuxième est un temps de restitution individuelle, avec cette même personne, afin de valider et préciser si besoin le document de restitution ;
- le troisième consiste en une restitution collective avec les salariés et membres de la structure, ou les autres structures impliquées dans le projet. Cette étape est importante pour confronter l'analyse au ressenti des autres personnes concernées, à défaut de pouvoir s'immerger dans la structure, ou d'interroger l'ensemble des salariés individuellement.

Il est préférable que l'entretien soit complété par des observations directes, en immersion dans la structure, et par l'étude de documents (tels que les rapports d'activité), ce que nous avons fait ici (voir les annexes n° 6 et 7). En effet, comme l'affirme Arborio et Fournier (1999), « *[l'observation directe] est aussi un moyen de résister aux constructions discursives des acteurs sur leurs pratiques pour s'assurer de la réalité de leurs pratiques* » (p. 6).

Les passations du TBPS sur un projet ou une structure se font à deux²⁷¹ et aboutissent à la rédaction d'un document d'analyse et de restitution. Nous utiliserons la première partie de ce document, qui porte sur les pratiques solidaires identifiées, ainsi qu'une partie de l'analyse stratégique (les points forts), notre objectif étant d'interroger les pratiques constitutives de l'innovation sociale²⁷².

Nous appréhenderons les pratiques solidaires de Bon Appétit dans un premier temps, puis de la Maison d'Economie Solidaire dans un deuxième temps. Pour chaque étude de

²⁷¹ Nous les avons réalisées ici avec deux étudiants de Master en stage au sein de l'Institut Godin. Les passations s'inscrivaient dans le cadre de leur formation au Tableau de Bord des Pratiques Solidaires, dont nous avons assuré l'accompagnement individualisé.

²⁷² L'analyse stratégique porte également sur les préconisations et les freins à la solidarisation des pratiques. Nous n'avons retenu que les éléments pertinents pour notre propos ici, certains freins identifiés seront abordés dans la dernière section.

cas, nous expliciterons la manière dont nous avons procédé avant de rendre compte de l'analyse proprement dite ainsi que des points forts des projets analysés.

5.2.1. Etude de cas n° 1 : Bon Appétit

5.2.1.1. Le recueil des données

Nous avons suivi les trois étapes de la passation du TBPS :

- un entretien semi-directif auprès de la gérante (3h30), pour lequel nous avons retenu la trame n° 2 puisqu'il s'agit d'une structure jeune qui se confond avec son projet (voir l'annexe n° 5) ;
- une restitution individuelle ;
- une restitution collective, qui a rassemblé onze personnes : essentiellement des sociétaires, trois personnes du Conseil de surveillance, et deux salariées dont la gérante.

Nous avons par ailleurs réalisé des observations directes lors de certaines manifestations, telles que la première Assemblée générale de Bon Appétit ou encore les ateliers de la gouvernance (voir l'annexe n° 6). La liste des documents étudiés se trouve en annexe n° 7. Pour Bon Appétit, il s'agit essentiellement de ses statuts, de son premier rapport d'activité, et de supports de communication multiples (dossier de presse, newsletters, blog).

5.2.1.2. L'analyse des pratiques solidaires de la structure

L'objectif ici est de rendre compte de manière analytique des pratiques solidaires identifiées dans le cadre de l'entretien, des immersions et études de documents réalisées²⁷³. Les pratiques sont traitées par champ d'application, en faisant le lien avec les principes de solidarisation auxquels elles renvoient. Nous commencerons par une

²⁷³ L'analyse est datée d'octobre 2012.

présentation succincte de la structure avant d'aborder les champs un par un (en suivant la logique de la dynamique solidaire que nous avons mise en évidence précédemment) : inscription territoriale, mode de ressources, mode de gouvernance, rapports collaboratifs, inscription sociétale et logique d'innovation. Certaines pratiques peuvent s'inscrire dans plusieurs champs d'application.

- Présentation succincte de la structure

Bon Appétit est une Société Coopérative de Consommation à Responsabilité Limitée (SCCRL), créée en juin 2010, qui compte aujourd'hui quatre-vingt trois sociétaires. Elle est située à Compiègne dans le département de l'Oise²⁷⁴. L'effectif salarié s'élève à trois : deux salariées sont en CDI et une est en CDD de six mois, toutes sont à temps plein. L'activité de la structure est la vente de produits bio et/ou locaux (sinon équitable), elle réalise aussi une activité de traiteur et propose des ateliers culinaires.

Bon Appétit œuvre pour l'accès à une alimentation durable, biologique et/ou de proximité, sans générer d'exclusion. L'accessibilité se décline envers les publics les plus fragiles, notamment en termes d'accès à l'emploi, ou encore envers les clients et les fournisseurs (plus d'une trentaine : exploitations agricoles familiales, PME²⁷⁵, artisans et négociants « responsables », etc.). La structure s'approvisionne et livre dans un rayon géographique le plus court possible, qui dépasse rarement 15-20 km (ce qui correspond à l'autonomie « sans stress » de ses véhicules électriques, qui peut monter jusqu'à 60-70 km aller-retour avec une conduite adaptée²⁷⁶).

- L'inscription territoriale de Bon Appétit

L'inscription territoriale de Bon Appétit s'appuie sur la constitution d'un espace d'acteurs hétérogènes comprenant à la fois un certain nombre d'acteurs économiques

²⁷⁴ La commune compte 42 693 habitants, et la Communauté d'agglomération de Compiègne rassemble 15 communes soit plus de 73 000 habitants.

²⁷⁵ Petites et Moyennes Entreprises.

²⁷⁶ Utilisation minimale du frein par exemple.

privés, essentiellement locaux, et des habitants du quartier, ce qui traduit un principe de proximité.

L'élaboration initiale du projet s'est faite sur la base d'un diagnostic participatif et territorial auquel ont participé les organisations suivantes :

- des exploitants agricoles locaux pressentis comme fournisseurs de la société coopérative, qui ont dès lors soutenu le projet ;
- une ETTI²⁷⁷ qui a fourni son expertise sur l'emploi de personnes fragilisées ;
- deux restaurateurs locaux, pour la partie culinaire (il était aussi question de faire les ateliers culinaires chez l'un d'entre eux au départ) ;
- l'Université de Technologie de Compiègne (UTC).

Par ailleurs, la SCIC SENS²⁷⁸, qui accompagne la naissance d'entrepreneurs sociaux du territoire, a joué le rôle d'incubateur pour Bon Appétit, elle est ensuite entrée dans la gouvernance et au capital.

Dans la réalisation du projet, les agriculteurs dépassent leur rôle de fournisseurs pour rencontrer les consommateurs et partager autour de leurs pratiques et de leurs produits (réciprocité)²⁷⁹.

Ensuite, la mobilisation de la société civile se caractérise par la participation des habitants du quartier dès la construction du projet, puis des étudiants dans sa réalisation.

Une quinzaine d'habitants du quartier sont intégrés dans le projet, que ce soit en tant que bénéficiaires (sociétaires fondateurs ayant participé au diagnostic participatif ou consommateurs associés), ou en tant que ressources bénévoles²⁸⁰.

Les étudiants de l'UTC sont force de proposition pour l'amélioration des services qui leur sont destinés (point relais) et pour de nouveaux projets (par exemple un projet est à

²⁷⁷ Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion.

²⁷⁸ Solidarité Entreprises Nord-Sud.

²⁷⁹ Nous faisons apparaître les principes de solidarité auxquels certaines pratiques renvoient entre parenthèse.

²⁸⁰ Ceci est développé dans le mode de ressources ci-dessous.

l'étude sur des corbeilles de fruits en partenariat avec une ONG²⁸¹ pour la souveraineté alimentaire en Afrique).

Concernant les collectivités locales, un bail commercial sur un bâtiment a récemment été signé avec l'Agglomération de Compiègne, sur la commune de Venette, pour y installer une unité de production de plats préparés ainsi que l'activité traiteur (Parc technologique des Rives de l'Oise). En dehors de cela, les collectivités sont pour le moment présentes de manière informelle – deux élues sont sociétaires à titre privé, l'une d'entre elles ainsi qu'une autre élue étaient présentes lors des ateliers de la gouvernance – et un dialogue est en cours sur certains projets – une autre élue a été rencontrée pour un projet « goûters à l'école ». Par ailleurs, la commune de Venette utilise le service ateliers culinaires pour le centre aéré une fois pendant les vacances d'été.

Les fournisseurs alimentaires de Bon Appétit sont des producteurs bio et/ou locaux (sinon équitable) (proximité, durabilité). Le choix des produits s'appuie sur une grille d'analyse réalisée pour chaque produit²⁸². Celui des fournisseurs répondra prochainement à un cahier des charges strict et transparent en cours de formalisation.

Cette logique se poursuit dans d'autres dimensions de l'activité pour lesquelles il est nécessaire d'avoir recours à des prestataires : pour les opérations de communication par exemple, Bon Appétit a fait appel à une graphiste habitant Margny-Lès-Compiègne et à un imprimeur basé à Chevreuses (proximité). Par ailleurs, les tables ont été données par un restaurateur au lieu d'être jetées (réciprocité), les plantes sont achetées auprès d'un fleuriste local (Margny).

Les sachets utilisés pour la cuisson sous vide sont d'origine française, de même que les couverts en bois prochainement (produits en Chine le plus souvent). D'une manière générale, les produits non améliorables (par exemple l'ananas qui n'est pas produit localement) sont alors issus de l'agriculture biologique et équitable (avec certificat à l'appui et *sourcing* par les sociétaires eux-mêmes quand c'est possible²⁸³).

²⁸¹ Organisation Non Gouvernementale.

²⁸² Ceci est développé dans l'inscription sociétale.

²⁸³ Quand ils partent en vacances par exemple.

Les bénéficiaires de Bon Appétit sont, en premier lieu, ses consommateurs directs (clients), c'est-à-dire les habitants parmi lesquels figurent les étudiants. Ce sont aussi les consommateurs prescripteurs telles que les organisations privées, entreprises ou collectifs (par exemple une association d'accompagnement dans l'emploi des personnes handicapées, le CAFAU²⁸⁴, une fois par semaine), ou les collectivités locales, par exemple la mairie de Venette pour l'organisation d'ateliers culinaires pour des enfants. Les personnes accueillies et les enfants sont alors des consommateurs indirects (habitants) qui bénéficient aussi des activités de Bon Appétit. Les clients de Bon Appétit se situent à 90 % sur l'Agglomération de Compiègne, les 10 % restants sont souvent des structures de l'ESS ou encore des consommateurs investisseurs engagés dans des projets cousins, hors agglomération.

Les bénéficiaires sont, en deuxième lieu, les publics fragiles (usagers), par le biais d'une association de sauvegarde de l'enfance, l'ADSEAO²⁸⁵, qui sont accueillis une à deux fois par mois pour des ateliers culinaires ou en stage de courte durée. Ce sont des adolescents en rupture scolaire. D'autres publics fragiles sont accueillis en stage de courte durée ou en CDD, par le biais du CAFAU (six personnes ont été concernées jusqu'à maintenant).

Enfin, les bénéficiaires sont aussi les producteurs, notamment les exploitations familiales ou solidaires, avec lesquelles Bon Appétit a mis en place des pratiques commerciales respectueuses de leur travail et de leur fonctionnement : la société coopérative ne négocie pas les prix à la baisse mais cherche à comprendre leur composition, il est même possible d'analyser avec le producteur la structuration de ses coûts, Bon Appétit n'impose pas de délais de livraison incompatibles avec le rythme des producteurs, etc.

Par ailleurs, via Bon Appétit se met en place une solidarité par l'achat. Par exemple, lorsqu'un agriculteur a perdu une bête, un appel aux clients a été lancé par Bon Appétit, ce qui a permis de mobiliser ces derniers qui ont acheté deux fois plus auprès de ce

²⁸⁴ Centre d'Accompagnement à la Formation et l'Activité Utile.

²⁸⁵ Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence de l'Oise.

fournisseur afin de compenser la perte. Il s'agit d'une réponse collective à un problème de perte individuelle. Cette pratique est fréquemment mise en œuvre pour Bon Appétit elle-même, que ce soit face à un problème ponctuel de réfrigération ou pour écouler les stocks et ainsi éviter les pertes.

La présence de l'ensemble de ces réseaux témoigne de la mise en place d'un espace réciprocaire réunissant des acteurs économiques hétérogènes qui participent, chacun à leur manière, à la co-construction démocratique et à la co-production du projet de la structure. Par ailleurs, le choix des fournisseurs et des bénéficiaires issus du territoire renforce l'ancrage territorial de la structure, et crée de l'inter-(re)connaissance et des liens de solidarité durables entre les acteurs du territoire (proximité).

Le tableau synthétique ci-dessous croise le champ d'application dont il est question ici et les principes de solidarisation auxquels les pratiques identifiées renvoient, celles-ci apparaissant sous forme de croix.

- Tableau 17. L'inscription territoriale de Bon Appétit -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Inscription territoriale		X	X	X	X	X		

Nous ferons de même pour les champs suivants, afin de construire un tableau d'ensemble à la fin.

- Le mode de ressources de Bon Appétit

La mission de Bon Appétit s'appuie sur une pluralité de ressources économiques.

Les ressources marchandes (60 à 70 %) sont liées à la vente des produits alimentaires, des formules traiteur, des repas sur place et des ateliers culinaires.

Les ressources non marchandes (20 à 30 %) proviennent des financements octroyés par les fondations (Macif et Brageac) partenaires de l'exploitation (subventions d'exploitation) qui ont été sollicitées pour financer des actions destinées aux étudiants et aux publics fragiles²⁸⁶. Elles proviennent également d'un système de jetons de fidélité pour les clients qui peuvent être mis dans un « pot commun », la « *boîte à projet social* »²⁸⁷ (plutôt que d'être utilisés pour des réductions). Le projet sera déterminé ultérieurement et pourrait être destiné aux publics fragiles.

Les ressources réciprocitaires (10 %) émanent :

- de la participation de personnes volontaires (mise à disposition de leur temps et de leurs compétences), essentiellement (mais pas seulement) les sociétaires, par exemple lors du diagnostic participatif à l'origine du projet (cinq séances de trois heures), lors des ateliers de la gouvernance (trois après-midi), lors des Capucinades²⁸⁸ (quatre-vingt repas à fournir), pour effectuer le classement des pièces comptables et le suivi client (une personne retraitée), pour contribuer à l'accompagnement des publics fragiles (deux bénévoles retraités, quatre heures deux matins par semaine), pour établir les grilles de développement durable du cahier des charges (un consultant bénévole), ou encore pour donner des idées, s'occuper de l'électricité, etc.
- de dons en nature telles que des tables, des chaises, etc.
- d'approvisionnements par les sociétaires ou des « *copains transporteurs* ».

Par ailleurs, la gérante de Bon Appétit contribue à des actions éducatives, comme le tutorat de projets étudiants, trois jeunes cadres sociétaires devraient se joindre à elle.

²⁸⁶ Les partenaires des investissements (subventions d'investissements et prêts) n'ont pas été évoqués pendant l'entretien : il s'agit du Conseil Régional, de Picardie Active, de la Caisse d'Epargne, de la Fondation Caisse d'Epargne, de la Commission Solidarité Danone. De même pour les partenaires de l'emploi (financiers ou opérationnels) : Fonds Continental et Conseil Régional. (Source : Dossier de presse, 2012).

²⁸⁷ Les expressions en italique sont des verbatim issus de l'entretien.

²⁸⁸ Fête de quartier à Compiègne.

De plus, il existe des formes de mutualisation, notamment avec l'Arche²⁸⁹ et le Carré Bio²⁹⁰ : mutualisation des fournisseurs sur le parcours de livraisons – ce que l'on appelle « *cabotage terrestre* » chez Bon Appétit – et des espaces de stockage.

Enfin, il n'y a pour le moment pas de bénéfices réalisés, la structure devrait parvenir à l'équilibre à terme (il y a la volonté future de réinvestir dans le projet plutôt que de redistribuer mais cela n'a pas été voté). Les marges générées permettront de servir des repas ou de faire des ateliers culinaires en lieux hébergés (CHRS²⁹¹, publics fragiles ou en situation de handicap), ce qui est aussi une forme de « *solidarité par l'acte d'achat* ».

Ces pratiques d'hybridation des ressources et de mutualisation témoignent de la place centrale qu'occupe la réciprocité dans le modèle économique et social de Bon Appétit. Elles seraient ensuite complétées par la non-lucrativité statutaire (au sens de non redistribution), déjà présente par la finalité autre que la recherche de profits.

- Tableau 18. Le mode de ressources de Bon Appétit -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Mode de ressources	X	X	X					

- *Le mode de gouvernance de Bon Appétit*

Bon Appétit est une Société Coopérative de Consommation dont la gouvernance prend forme à travers des instances formelles et des pratiques plus informelles.

²⁸⁹ L'Arche est un centre d'accueil pour des personnes adultes ayant un handicap mental.

²⁹⁰ Commerce de produits bio.

²⁹¹ Centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Le comité de pilotage a tout d'abord pris la forme d'un diagnostic participatif ouvert (la méthode PAT-Miroir a été utilisée²⁹²) qui rend compte d'une démarche démocratique caractérisée par la création d'un espace réciprocity et de proximité²⁹³. Cette démarche s'est ensuite poursuivie par la mise en place des ateliers de la gouvernance, qui ont également été ouverts à tous, en vue de préparer l'Assemblée générale formelle. D'autres rendez-vous de la gouvernance sont prévus sur le projet social.

La gouvernance se fait aussi par des échanges informels avec les clients et sociétaires (par exemple lors de l'élargissement à l'activité traiteur). L'expression prend également forme par les retours de mail sur les newsletters (dix à quinze retours généralement).

Un Conseil de surveillance a été créé en 2010, il se réunit trois à quatre fois par an et est composé de trois personnes : une personne de la SCIC SENS, une personne référente sur les ressources humaines et une autre sur la stratégie commerciale. Il s'agit d'un organe de gestion et de décisions. Les décisions quotidiennes sont prises par les salariées.

Enfin, statutairement, le principe « une personne, une voix » s'applique en Assemblée générale.

- Tableau 19. Le mode de gouvernance de Bon Appétit -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Mode de gouvernance			X	X	X			

- Les rapports collaboratifs de Bon Appétit

Les rapports collaboratifs chez Bon Appétit peuvent être caractérisés par les éléments suivants.

²⁹² La méthode PAT-Miroir est issue des travaux de recherche de Le Cardinal, Guyonnet et Pouzoullic (1997) au sein de l'UTC. Elle vise à faciliter la coopération des acteurs par l'expression des différents points de vue et l'élaboration d'une représentation commune puis d'un plan d'actions en lien avec une charte éthique prédéfinie.

²⁹³ Voir l'inscription territoriale.

- Le volume des formations – les DIF²⁹⁴ des deux salariées en CDI ont été pleinement utilisés – et leurs contenus, à la fois adaptés à la structure et à la personne, témoignent d'une préoccupation pour l'évolution professionnelle et personnelle (bien-être). L'objectif est aussi celui de l'accès à l'emploi et à la qualification pour ceux qui n'en ont pas, l'une des salariées bénéficie ainsi d'un CIE²⁹⁵ et pourrait être accompagnée en formation professionnalisante (justice).
- La gestion libre du temps de travail participe au bien-être des salariées, en leur donnant aussi plus d'autonomie. Les horaires de travail sont adaptés à la situation personnelle, par exemple dans le cas d'un ménage monoparental ou pour des raisons médicales.
- La participation des salariées aux décisions quotidiennes et aux ateliers de la gouvernance contribue à la construction démocratique de l'activité.
- L'écart des salaires ne peut aller au-delà de un à cinq car Bon Appétit a l'agrément « Entreprise solidaire ». En pratique, toutes les salariées sont dans la même fourchette.
- Des ristournes permanentes de 20 % sur les produits existent pour les salariées (voire de 30 % lorsqu'il s'agit d'un déstockage évitant les pertes).
- Enfin, l'existence d'échanges informels de bons services entre les salariées montre qu'il existe des liens de réciprocité.

Les trois salariées sont des femmes, malgré une possibilité de postes pour les hommes, la parité n'apparaît pas dans la pratique. Un travail est envisagé sur ce sujet, sans pour autant la réduire à un quota. La diversité culturelle n'est pas présente non plus. Bon Appétit est néanmoins signataire de la Charte de la diversité depuis le 29 juin 2012, ce qui témoigne de sa volonté de progression.

²⁹⁴ Droits Individuels à la Formation.

²⁹⁵ Contrat Initiative Emploi.

- Tableau 20. Les rapports collaboratifs de Bon Appétit -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Rapports collaboratifs			X	X			X	X

- *L'inscription sociétale de Bon Appétit*

De nombreuses pratiques permettent de saisir l'inscription sociétale de Bon Appétit.

D'un point de vue social, la participation démocratique des acteurs du territoire, dont les habitants du quartier et les étudiants, et le recours à des fournisseurs locaux, permet de tisser des liens réciprocaires et de proximité durables, ce dont rendent notamment compte les rencontres entre producteurs et consommateurs. Des liens directs se créent aussi entre les habitants du quartier (Bon Appétit « anime » le quartier), entre les retraités et les jeunes (lien intergénérationnel), entre les cadres et les jeunes en difficultés (mixité sociale), par le biais des ateliers culinaires, et bientôt de manière indirecte entre les consommateurs et les personnes des établissements sociaux du territoire, par l'utilisation des marges dégagées.

C'est une entreprise « intégrée » mais aussi « intégrante », comme le montre les pratiques liées à l'insertion de personnes fragiles via :

- l'emploi direct d'une salariée en CIE (et la négociation de l'agrément insertion avec l'accompagnement du GRIEP²⁹⁶ pour trois à six postes) ;
- les accompagnements en cuisine qui fournissent un cadre re-scolarisant pour les adolescents en rupture (via l'ADSEAO) ou les élèves scolarisés au titre des ULIS²⁹⁷ ;
- l'accueil d'autres publics fragiles en ateliers culinaires (via l'Arche) ;

²⁹⁶ Groupement Régional de l'Insertion par l'Economie en Picardie.

²⁹⁷ Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire offre un cadre scolaire adapté aux élèves du second degré atteints de troubles divers (cognitifs, mentaux, visuels, auditifs, etc.).

- l'accès à des formations professionnalisantes pour des jeunes (en difficulté) en recherche de stages ou de projets professionnels (via le CAFAU).

Bon appétit a choisi de participer à l'accessibilité alimentaire, notamment pour les personnes hébergées et en situation de handicap par la fourniture de repas aux établissements médico-sociaux et, à terme, pour les enfants par la fourniture de repas à la restauration scolaire. Pour cela il est nécessaire de sécuriser un « marché rémunérateur » afin de couvrir un « marché social », c'est-à-dire dont les tarifs sont bas et fixés par les collectivités locales. L'accessibilité se traduit également par la dimension financière, compte tenu de la valeur nutritionnelle des produits alimentaires proposés.

De plus, les produits issus de l'agriculture biologique et équitable participent à une alimentation plus saine et à la santé (bien-être), ainsi qu'à de meilleures conditions de vie (justice). L'utilisation de sachets de cuisson sans perturbateurs endocriniens tels que les phtalates s'inscrit également dans cette logique²⁹⁸.

Bon Appétit participe à la sensibilisation, l'éducation et la formation aux bonnes pratiques alimentaires (actions amplificatrices) :

- auprès des écoles par la création du jeu « *Bon app express* » et par l'accompagnement de sorties de classes dans les champs et sur les exploitations ;
- auprès des étudiants, par les enseignements, le tutorat, la mise en place de points de vente relais et les ateliers culinaires ;
- auprès des lycéens et collégiens par des stages de découverte du milieu professionnel ;
- auprès des consommateurs, en les informant, par exemple sur les régimes alimentaires.

D'un point de vue environnemental, Bon Appétit cherche systématiquement à limiter ses impacts écologiques (durabilité), par les pratiques suivantes :

²⁹⁸ Les phtalates sont des plastifiants dont certaines études scientifiques révèlent le caractère potentiellement toxique, suite à une exposition répétée.

- le choix de fournisseurs locaux et/ou bio en fonction de leur proximité géographique et de leur empreinte environnementale (deux des huit bonnes pratiques utilisées comme indicateurs – voir ci-dessous) ;
- l'acquisition de voitures 100 % électriques ;
- le cabotage terrestre, qui permet de limiter le nombre de kilomètres parcourus ;
- l'adaptation des heures de livraison en fonction du parcours, ce qui nécessite l'implication des clients ;
- l'utilisation prévue de meubles en carton (100 % carton, issu de l'activité de Bon Appétit) pour les bureaux et l'espace social du parc technologique (en recherche d'un partenaire) ;
- un travail est en cours sur le compost qui nécessite une séparation entre ce qui est bio et non bio (il n'existe pas de filière de tri, cela relève donc pour le moment du système D avec les sociétaires).

Par ailleurs, Bon Appétit s'est dotée d'une grille d'indicateurs afin d'évaluer chaque produit et fournisseur : « *la rosace des performances* » qui se décline en huit Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV), c'est-à-dire quantifiables (sur la base de cinq niveaux de performances). Ces indicateurs incluent notamment les pratiques environnementales et sociales, on y retrouve aussi l'accessibilité financière : pratiques culturelles, pratiques sociales, proximité géographique, respect de l'environnement, impact déchet (du produit), accessibilité financière, praticité en cuisine et goût/agréabilité en bouche. Tout indicateur non vérifiable entraîne la performance la plus mauvaise sur cet indicateur, et l'ouverture d'un dialogue avec le fournisseur. En cas de pratiques intentionnellement non transparentes ou de boycott du dialogue recherché, le fournisseur s'exclut de la logique coopérative de Bon Appétit. Ceci permet une transparence sur la qualité des produits et d'accroître le niveau de coopération recherchée.

Enfin, d'un point de vue économique, les circuits extra-courts ont permis la création ou le maintien d'emplois²⁹⁹. Bon Appétit est porteuse d'une dynamique économique territoriale qui fait ainsi travailler les acteurs économiques du territoire.

²⁹⁹ Non quantifiés.

- Tableau 21. L'inscription sociétale de Bon Appétit -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Inscription sociétale			X	X	X	X	X	X

- La logique d'innovation de Bon Appétit

La logique d'innovation portée par Bon Appétit peut alors être caractérisée par plusieurs éléments.

En premier lieu, par le métissage des acteurs du territoire qui co-construisent démocratiquement et co-produisent le projet, s'appropriant ainsi celui-ci de manière active (*empowerment* communautaire). L'activité permet aussi de maintenir et de tisser des liens sur le territoire (proximité, réciprocité) par un ensemble d'actions et de pratiques liées aux multiples formes de rencontres organisées, à l'emploi et l'accueil de publics fragiles, à l'éducation, à la récupération, etc. « *Bon App, c'est une grande salade de fruit !* »

La structure est également innovante par le mode de management d'un projet agro-alimentaire qu'elle met en œuvre depuis l'élaboration initiale (diagnostic participatif) jusqu'aux ateliers de la gouvernance actuels. Il s'agit d'un mode de management participatif, ouvert et horizontal, qui inclut les salariées, ce qui contribue (entre autres) à l'amélioration des rapports sociaux dans mais aussi en dehors de l'entreprise. Par ailleurs, le système de collecte de jetons de fidélité (pot commun) permet de faire participer les clients au projet social décidé collectivement.

Territorialisation de l'activité et mode de gouvernance participatif se traduisent par un mode de ressources hybride auquel viennent s'ajouter des pratiques de mutualisation, qui permettent notamment de réduire les impacts environnementaux.

La logique d'innovation peut également être caractérisée par la recherche d'une plus grande accessibilité (justice) liée à l'emploi (lutte contre l'exclusion), aux besoins sociaux que sont l'alimentation et la santé, tout en contribuant à un développement durable (bien-être). Bon Appétit crée les conditions d'une alimentation durable, bio et/ou de proximité (sinon équitable), sans intermédiaires (circuits courts). « *Le bio : la ligne d'horizon, le local : le raisonnable* ». Elle participe ainsi au changement des modes de consommation et de production, en proposant un regard et une pratique alternatifs, qui prennent en compte les impacts de l'activité économique ainsi créée.

D'un point de vue technique, la cuisson sous-vide est utilisée de manière novatrice dans la restauration, afin de garantir fraîcheur et qualité nutritionnelle. Pour la production des plateaux-repas, la « mutualisation » d'un aliment (par exemple la viande) sur tous les plateaux permet de baisser le prix tout en offrant la même qualité alimentaire pour tous. Ceci témoigne de la manière dont la technique est mise au service de l'accessibilité alimentaire.

Bon Appétit est impliquée dans des démarches alternatives existantes en termes de mobilité (véhicules électriques, création d'un nouveau métier d' « éco-livreur »), d'alimentation (bio, équitable), et d'habitat prochainement (projet d'éco-quartier avec point relais cuisine-ventes).

Elle s'inscrit aussi pleinement dans une démarche initiatrice (hybride entre le développement durable des entreprises et l'économie sociale et solidaire) et doublement encourageante (diffusion des pratiques) :

- auprès des autres entreprises, notamment les petites SARL³⁰⁰ (commercialisant des produits bio, de la bière, des biscuits, etc.), en les amenant à s'interroger sur leurs pratiques (d'où aussi le choix d'implantation de l'unité de production dans un Parc technologique) ;
- auprès de ses propres fournisseurs, en les incitant à produire mieux (bio) par la sécurisation de leur marché. Bon Appétit emploie pour cela un système inédit d'indicateurs et de progression (« *la rosace des performances* »).

³⁰⁰ Société A Responsabilité Limitée.

Les pratiques de Bon Appétit en font ainsi une structure dont le projet est porteur d'innovation sociale.

- Tableau 22. La logique d'innovation de Bon Appétit -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Logique d'innovation	X	X	X	X	X	X	X	X

L'ensemble des éléments d'analyse ci-dessus peuvent être synthétisés dans le tableau suivant, qui croise les principes de solidarisation avec l'ensemble des champs d'application :

- Tableau 23. Les pratiques solidaires de Bon Appétit -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Inscription territoriale		X	X	X	X	X		
Mode de ressources	X	X	X					
Mode de gouvernance			X	X	X			
Rapports collaboratifs			X	X			X	X
Inscription sociétale			X	X	X	X	X	X
Logique d'innovation	X	X	X	X	X	X	X	X

Source : fait par l'auteur

Les pratiques identifiées apparaissent dans ce tableau sous forme de croix. Par exemple, la croix qui se situe au croisement du mode de gouvernance et de la démocratie indique qu'il existe une ou plusieurs pratiques démocratiques au sein du mode de gouvernance, mais elle ne signifie pas forcément que le mode de gouvernance

est totalement démocratique. Les couleurs sont liées à la figure n° 22 (voir plus haut) qui délimitent les champs d'application par rapport aux principes de solidarisation. Le fait de les faire apparaître ici nous permet à la fois de conforter ces délimitations (les pratiques se concentrent sur certains principes pour chaque champ), tout en montrant qu'elles ne peuvent être totalement perméables aux autres principes. L'inscription sociétale ne peut en effet s'abstraire des principes de démocratie et de façon concomitante de celui de réciprocité.

5.2.1.3. Les points forts de Bon Appétit

Les points forts de la dynamique solidaire de Bon Appétit sont nombreux.

Nous distinguons un élément essentiel apparaissant dans tous les champs : la réciprocité. Cette impulsion réciprocitaire qui sous-tend les actions de Bon Appétit est présente sous ses trois formes³⁰¹.

- La première est la réciprocité inégalitaire. Elle se traduit principalement chez Bon Appétit par des ateliers culinaires auprès de publics fragiles, ce qui implique une forme de solidarité externalisée. On peut également évoquer la solidarité par l'acte d'achat envers les établissements sociaux qui pourrait prendre de l'ampleur.
- La deuxième est la réciprocité entre pairs. Nous la retrouvons, d'une part, par le principe même de la société coopérative de consommation (solidarité entre sociétaires), et d'autre part, par la mise en œuvre de pratiques plus spécifiques avec d'autres organisations, telles que la mutualisation des parcours de livraisons ou la solidarité envers les producteurs. Elle amène une solidarité réflexive.
- La troisième est la réciprocité multilatérale. Nous l'observons par le recours à l'agriculture biologique et de proximité (sinon équitable) dont les bénéfices pour l'environnement, pour l'économie (recours à des fournisseurs locaux) et pour la société dépassent par nature les frontières de la structure de Bon Appétit. Elle prend

³⁰¹ Voir le chapitre 2.

forme par la constitution d'un espace public réciproitaire et de proximité durable et amène une solidarité réconciliatrice et démocratique (dont témoigne les pratiques liées à la gouvernance).

A ce point central, il peut être ajouté trois autres éléments.

- L'hybridation des ressources à la fois marchandes, non marchandes et réciproitaires, ainsi que les pratiques de mutualisation, traduisent l'inscription territoriale forte de la structure (que ce soit dans les réseaux mobilisés, le choix des fournisseurs et des bénéficiaires) ainsi que son mode de gouvernance (espace réciproitaire et démocratique).

- Les pratiques liées à l'inscription sociétale de Bon Appétit sont par ailleurs fortement développées. La structure cherche constamment à réduire ses impacts négatifs tout en amplifiant ses impacts positifs, aussi bien environnementaux, qu'économiques et sociaux, par la dynamique de changement qu'elle produit.

- L'ensemble de ces éléments est constitutif de sa logique d'innovation, qui peut être caractérisée de sociale, car elle crée de l'activité économique sur son territoire dans une logique intégrative et réciproitaire. La co-construction est permanente et s'inscrit dans une optique de changements. La structure permet fondamentalement de maintenir et de tisser des liens sur son territoire, en générant de la proximité organisationnelle (action collective organisée, apports de ressources complémentaires) et institutionnelle (rassemblement des acteurs autour d'un objectif partagé).

5.2.2. Etude de cas n° 2 : la Maison d'Economie Solidaire (MES)

5.2.2.1. Présentation et approche méthodologique

La Maison d'Economie Solidaire (MES) du Bray est une SCIC dont la création remonte à 2004. Elle se situe sur la commune de La Chapelle au Pots, dans le département de l'Oise³⁰², et intervient plus largement sur le Pays de Bray picard et aussi normand³⁰³, soit en zone rurale principalement³⁰⁴.

La MES est un ensemblier de services aux territoires et de dispositifs d'insertion (Souchet, 2008) qui rassemble diverses organisations, structuré en deux pôles d'exploitation :

- le pôle Services de proximité regroupe l'Association intermédiaire Pays de Bray Emploi (PBE) créée en 1990, ainsi que l'Entreprise d'Insertion Pays de Bray Service (PBS) créée en 2004. Ces services concernent aussi bien les entreprises et les collectivités que les services à la personne ;
- le pôle Environnement réunit l'Entreprise d'Insertion Chantiers Nature SARL créée en 2001, ainsi que les associations la Recyclerie du Pays de Bray et Les Sens du Bray créées respectivement en 2007 et 2011. Ces structures ont pour objet respectif l'entretien des espaces verts et naturels, le recyclage et l'éco-construction.

Par ailleurs, les Ateliers et Chantiers d'Insertion du Bray (ACIB) ont été créés en 2003, ils sont issus d'une division de l'Entreprise d'Insertion Chantiers Nature initialement créée en 1992 sous forme associative, et assurent le volet formation.

Ces six structures sont les principaux bénéficiaires de la MES, ou coopérateurs usagers. La MES apparaît ainsi comme une *holding* qui prend en charge des fonctions transversales telles que l'accueil et l'orientation, l'administration générale, la

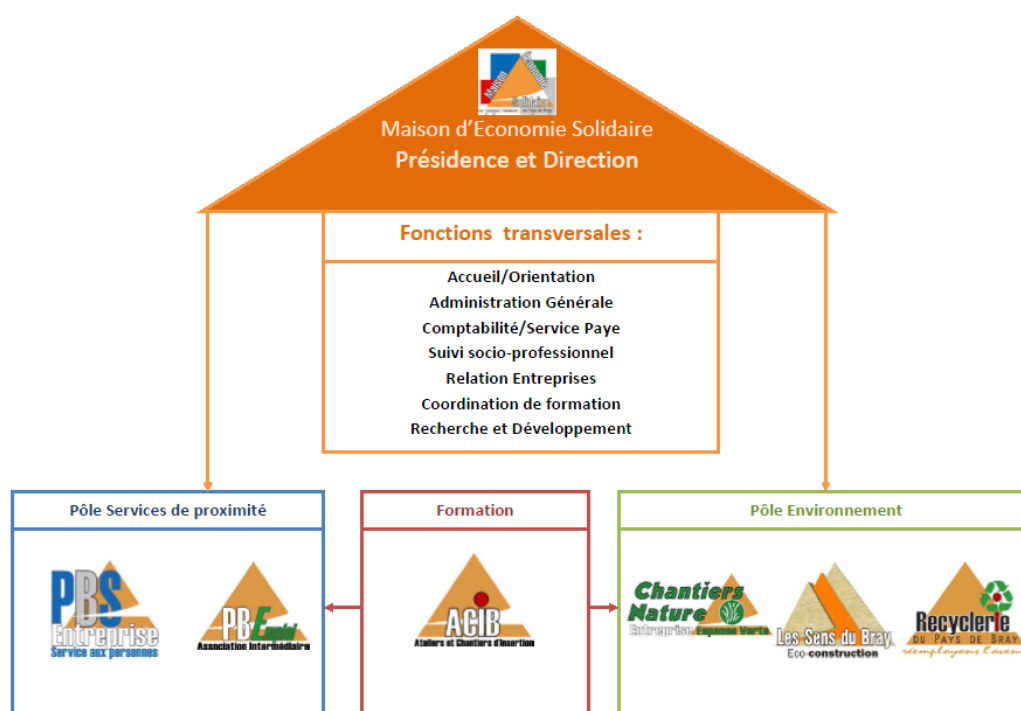
³⁰² La commune compte 1 669 habitants.

³⁰³ Le Pays de Bray a la particularité d'être située à cheval sur les deux départements de l'Oise et de la Seine-Maritime.

³⁰⁴ La Communauté de communes du Pays de Bray (picard) rassemble 22 communes et compte près de 15 000 habitants. « Le territoire est situé à l'interface des aires urbaines de Gournay, de Beauvais et de Paris. Il est dépendant des flux économiques de ces grands pôles, mais reste un territoire rural dont la physionomie est avant tout agricole » (extrait du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes du Pays de Bray).

comptabilité et le service paye, le suivi socio-professionnel des personnes en insertion, etc.

- Figure 23. L'organisation de la Maison d'Economie Solidaire -



Source : site Internet de la MES, www.eco-solidaire.fr

Cependant, la SCIC n'est pas seulement un outil de gestion, elle est plus largement porteuse d'une dynamique collective dont les objectifs centraux sont le développement économique du territoire rural sur lequel elle se situe et la création d'emplois accessibles à des publics prioritaires³⁰⁵. « Les structures, abritées sous le toit de la « Maison d'Economie Solidaire du Bray », souhaitent participer au développement économique du Pays de Bray en partenariat étroit avec les acteurs locaux, en privilégiant l'embauche des plus fragiles d'entre nous »³⁰⁶.

³⁰⁵ Au 31/12/2011, le groupe Maison d'Economie Solidaire compte 243 salariés, dont 204 en réinsertion.

³⁰⁶ Citation extraite des statuts de la MES.

Cette dynamique collective a pris forme de deux manières : premièrement, dans la gouvernance de la « maison » sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif, et deuxièmement, dans la mise en place d'un projet de développement territorial, « *Demain, le Pays de Bray* », sur lesquels nous reviendrons.

En effet, afin de percevoir les pratiques de la MES, nous avons tout d'abord fait le choix de travailler sur deux projets qui sont issus de sa création, et qui sont le produit du projet *Demain, le Pays de Bray* : la Recyclerie du Pays de Bray et Les Sens du Bray. Les structures ainsi créées font partie de l'ensemblier et s'inscrivent dans le cadre du pôle Environnement de la MES.

Nous avons donc réalisé deux passations du TBPS dont nous rendons compte ci-dessous³⁰⁷. Les deux analyses ont très vite révélé de nombreuses régularités entre les deux structures, bien que la Recyclerie soit plus mature et les pratiques mieux ancrées.

Nous avons suivi les deux premières étapes de la passation du TBPS ici :

- les entretiens (trame d'entretien n° 2, voir l'annexe n° 5) ont été réalisés auprès de la coordinatrice du pôle environnement de la MES pour la Recyclerie (1 h 30) et du responsable d'exploitation pour Les Sens du Bray (2 h) ;
- les restitutions individuelles se sont faites par téléphone.

La liste des documents étudiés se trouve en annexe n° 7.

Néanmoins, au cours de ces passations, il est apparu que les pratiques liées à la gouvernance ne pouvaient être appréhendées qu'au niveau de la SCIC elle-même, à la fois dans son fonctionnement, mais aussi dans l'élaboration de son projet de développement territorial, dans lequel émergent les deux projets analysés. Nous aborderons donc ces éléments par la suite, afin de mieux comprendre le contexte et le mode sur lequel la Recyclerie et Les Sens du Bray ont été élaborés³⁰⁸.

³⁰⁷ Le document de restitution est daté de juillet 2012.

³⁰⁸ Nous aurions pu aussi réaliser une passation sur la MES directement, en utilisant la trame d'entretien n° 1 qui porte sur la structure et ses projets (voir l'annexe n° 4). Néanmoins, il nous a semblé plus judicieux, pour être au plus près des pratiques, de commencer par les projets pour ensuite remonter au niveau de la structure, d'autant plus que le cas de figure n° 1 et la trame afférente nécessitent un entretien beaucoup plus long, qui fatigue aussi bien l'interlocuteur que l'enquêteur et rendent les données parfois moins précises. De plus, la démarche pour laquelle nous avons opté nous aura permis d'avoir trois interlocuteurs au lieu d'un seul.

5.2.2.2. L'analyse des pratiques solidaires de la Recyclerie

- Présentation succincte du projet

La Recyclerie du Pays de Bray a été inaugurée en septembre 2009. L'association loi 1901 (créée dès 2007) a pour missions le recyclage et l'insertion. Elle contribue au développement durable en remplissant quatre grandes fonctions (propres à toute ressourcerie) :

- la collecte des déchets ;
- la valorisation des déchets (réemploi ou recyclage) ;
- la vente ;
- la sensibilisation.

Par ailleurs, au-delà de ces fonctions liées à la production, la Recyclerie articule celle-ci à deux autres dimensions : le social et la formation, à travers le chantier d'insertion dont elle est porteuse (douze salariés en insertion, dix-huit dans l'année).

- L'inscription territoriale de la Recyclerie

La Recyclerie a été conceptualisée par la SCIC Maison d'Economie Solidaire qui s'est également entourée de l'ADEME³⁰⁹, du bureau d'étude CAP3C et de la première recyclerie du territoire picard et de France, Les Ateliers de la Bergerette situés à Beauvais, pour l'étude de faisabilité. La structure adhère au réseau national des ressourceries, et travaille plus particulièrement avec les ressourceries picardes (de Beauvais, Compiègne et Noyon), ce qui lui permet de bénéficier de conseils et de bonnes pratiques, et de mener des actions communes en termes de formation (réciprocité).

³⁰⁹ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Dans sa réalisation, la Recyclerie s'appuie sur la constitution d'un espace d'acteurs hétérogènes, comprenant à la fois des organismes privés et des collectivités locales, détentrices de la compétence gestion des déchets encombrants : la Communauté de communes du Pays de Bray, le Syndicat Intercommunal du Pays de Bray (SIEOM), la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les collectivités jouent plusieurs rôles : d'une part, la Communauté de communes du Pays de Bray et le Conseil Régional ont financé l'investissement initial dans la construction du bâtiment, et d'autre part, la Communauté de communes du Pays de Bray, le SIEOM, et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis sont liés à la Recyclerie par des conventions qui autorisent la collecte en déchèteries. Par ailleurs, le Conseil Général finance une partie du volet insertion de la Recyclerie (aide à l'encadrement technique et aides aux postes).

Les organisations privées sont multiples et ce sont souvent des associations dont les missions sont liées à l'environnement. Elles sont mobilisées de manière plus ou moins durable autour de l'animation, des formations, ou pour mettre en commun les idées et porter des actions communes (réciprocité) : organisation d'une « Journée verte », action de sensibilisation auprès des habitants en déchèterie, ateliers de récupération, etc. Dans le même ordre d'idées, la Recyclerie a participé au Contrat d'Objectif Territorial Déchets (COTD) porté par le Symove, un syndicat chargé du traitement des déchets de l'Oise.

Sur le volet insertion, la Recyclerie est en lien avec les organismes liés à l'emploi et la formation tels que Pôle Emploi, la Maison de Emploi et de la Formation (MEF), la Mission locale, etc.

L'inscription territoriale de la Recyclerie se caractérise également par le choix de fournisseurs de proximité :

- pour l'approvisionnement en termes de déchets, la Recyclerie collecte les déchets auprès des habitants du territoire, majoritairement sous forme de dépôts directs

(63 %), ce qui témoigne de l'implication des habitants, bien qu'ils n'aient pas été sollicités directement dans l'élaboration du projet ;

- les artisans locaux ont été sollicités pour la construction du bâtiment, selon les principes de l'éco-construction, les matériaux utilisés sont donc des produits naturels et locaux (durabilité) ;
- le reste des consommables, tels que les outillages classiques, est acheté à Beauvais.

La Recyclerie fournit elle aussi, à des partenaires de recyclage locaux (Decamp Dubos à Beauvais, Induspa à St Germer de Fly, Delahoche à Rémérangles, RCW à Montigny, etc.) ce qu'elle ne peut pas valoriser (papier, carton, ferraille et autres métaux, textile, etc.).

Le principe de proximité se retrouve également dans le choix des bénéficiaires de la Recyclerie puisqu'il s'agit :

- des habitants du territoire, un public populaire généralement ;
- des salariés en insertion ;
- et des collectivités locales, par la mise en place d'un service alternatif, supplémentaire et complémentaire pour le traitement des déchets.

Ainsi, l'ancrage territorial de la Recyclerie se caractérise avant tout par la création d'un espace de proximité où elle cherche à activer les ressources du territoire et créer des synergies entre les acteurs (privés surtout), afin de produire de l'activité et des emplois qualifiants, notamment en insertion, dans une perspective de développement territorial durable (réciprocité multilatérale). Le lien avec les collectivités locales est important, et témoigne d'une activité « *à la marge du service public* »³¹⁰. Enfin, les habitants sont à la fois cibles et acteurs du projet, dans sa réalisation.

³¹⁰ Les expressions en italique sont des verbatim issus des entretiens.

- Tableau 24. L'inscription territoriale de la Recyclerie -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Inscription territoriale		X	X		X	X		

- Le mode de ressources de la Recyclerie

La Recyclerie s'appuie sur une pluralité de ressources et d'échanges économiques.

Les ressources non marchandes prennent formes dans les subventions, liées d'une part à l'investissement initial pour le bâtiment (Etat, Conseil Régional via le FREME³¹¹, Communauté de communes, fondations multiples telles que Vinci, la Commission Solidarité Danone, la FAPE³¹², la Fondation Caisse d'Epargne), et d'autre part, au fonctionnement et à l'accompagnement des personnes en insertion (Conseil Général, Etat, FSE³¹³). Elles représentent 70 % des ressources monétaires.

Les ressources marchandes représentent les 30 % restants, elles sont issues de la vente des objets de seconde main par la Bouti'clerie et des matériaux à recycler.

Enfin, les ressources réciprocaires proviennent de différentes sources, au nombre de quatre :

- la première est liée à la mutualisation avec la MES : locaux, matériels, personnel, savoir-faire, outils d'accompagnement, formation, fonctions d'accueil, comptabilité, service paie, etc. ;
- la seconde prend forme dans les groupes de travail et les actions communes menées avec d'autres organisations privées, principalement associatives ;

³¹¹ Fonds Régional pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie.

³¹² Fondation Agir Pour l'Emploi.

³¹³ Fonds Social Européen.

- la troisième correspond aux dons d'objets des habitants du territoire à la Recyclerie, ou encore à des échanges de matériels avec les Ateliers de la Bergerette ;
- la quatrième renvoie à la participation de bénévoles réparateurs (habitants du territoire) qui permettent d'aller plus loin dans la valorisation des objets de seconde main.

Par ailleurs, la Recyclerie met son local à disposition (une grande salle de sensibilisation) pour accueillir des réunions, des formations, des expositions, etc. Elle donne aussi du matériel récupéré à des structures locales qui en ont besoin, par exemple des bougies à une association qui s'occupe de personnes handicapées, et du matériel informatique au centre social du Coudray St Germer.

La Recyclerie ne génère pas d'excédents monétaires pour le moment mais s'inscrit dans le même modèle économique que la MES (non-lucrativité).

Le modèle économique de la Recyclerie est marquée par l'hybridation des ressources, et le rôle central que joue la réciprocité dans son fonctionnement et ses pratiques, aussi bien par rapport à la MES qu'aux habitants du territoire.

- Tableau 25. Le mode de ressources de la Recyclerie -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Mode de ressources	X	X	X					

- Le mode de gouvernance de la Recyclerie

La Recyclerie est une association loi 1901, elle est sociétaire de la SCIC. Les décisions sont essentiellement prise au niveau de la MES.

Il existe cependant des espaces d'expression au sein de la Recyclerie, à plusieurs niveaux :

- des réunions d'équipes sont organisées avec les salariés permanents (au nombre de deux) ;
- une boîte à idée a été élaborée afin d'inciter les salariés en insertion à s'exprimer ;
- un conseil de magasin a été mis en place, qui réunit, sur la base du volontariat, quelques salariés permanents de la MES (de trois à cinq) ;
- une enquête auprès des clients a été menée pour mieux cerner les attentes.

Des espaces de discussion devraient être mis en place prochainement, afin de faciliter la communication et l'organisation interne de la Recyclerie.

Il s'agit davantage d'espaces de consultation plus que de concertation ou de co-construction, qui concernent principalement le fonctionnement interne, et dans une moindre mesure les décisions et orientations stratégiques. La consultation se fait en aval des décisions pour les permanents de la Recyclerie (au cours de réunions d'explication, de recadrage et d'ajustement), et plutôt en amont pour la coordinatrice du pôle Environnement de la MES (préconisations, possibilités de s'exprimer). En dépit d'une participation aux décisions, les salariés bénéficient d'une grande autonomie dans l'opérationnalisation de celles-ci (voir ci-dessous les rapports collaboratifs).

- Tableau 26. Le mode de gouvernance de la Recyclerie -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Mode de gouvernance								

- Les rapports collaboratifs de la Recyclerie

Les rapports collaboratifs sont surtout marqués par les pratiques liées à l'insertion, favorisant le bien-être et la justice.

- L'accompagnement social et professionnel est personnalisé et régulier, il se traduit par la disponibilité, « à la demande », de l'accompagnatrice et par des entretiens individuels qui portent sur l'ensemble des problématiques sociales rencontrées

(santé, budget, logement, mobilité, etc.). Par ailleurs, un comité de suivi a lieu quatre fois par an avec les partenaires : Conseil Général, Pôle Emploi, MEF et autres, afin de faire des bilans trimestriels pour chaque salarié en insertion.

- Afin de permettre aux salariés une meilleure insertion professionnelle, un programme de formation de 300 h a été mis en place, suite à deux premiers plans de formation (2009-2010 et 2010-2011). Il s'agit du test d'une future formation technique et qualifiante (CQP³¹⁴) portée par la MES dans le domaine du réemploi et du déchet (opérateur de réemploi et de recyclage) et qui devrait voir le jour en 2013. Un groupe de travail a ainsi été créé, réunissant le réseau Chantiers Ecole, le réseau des ressourceries et le réseau Envie.
- On peut également ajouter un ensemble de pratiques informelles liées à l'autonomisation des salariés en insertion. Cela se concrétise, par exemple, par la nomination d'un salarié en tant que responsable d'atelier ou d'un débarras chez un particulier, par la tenue de la caisse du magasin, etc. Par ailleurs, les salariés ont pu aménager eux-mêmes leurs espaces de travail (construction et disposition de leurs établis). L'appropriation qu'ils se font du projet les amènent à véhiculer les pratiques de préservation de l'environnement auprès des clients, ils se sentent ainsi utiles et valorisés par leur activité d'intérêt général.
- Au-delà de l'accompagnement socioprofessionnel personnalisé, plusieurs actions ont été mises en place telles que des ateliers collectifs (favorisant la réciprocité), de théâtre, sur l'estime de soi, de sensibilisation à l'hygiène alimentaire, de prévention liée à la santé (avec un médecin du travail et une personne de la MSA³¹⁵), ainsi que des ateliers sur les aspects administratifs (fonctionnement de la sécurité sociale et de la mutuelle), etc. Ces ateliers se déroulent cinq à six fois par an et sont communs à l'ensemble de la MES.
- La Recyclerie favorise les équipes mixtes, contrairement aux autres chantiers qui ne le permettent pas.
- Les horaires peuvent être adaptés en cas de besoin (enfant malade, sortant de prison, permis de conduire).

³¹⁴ Certificat de Qualification Professionnel.

³¹⁵ Mutualité Sociale Agricole.

- Les salariés en insertion ont la possibilité d'avoir des réductions en magasin et des facilités de paiement. Une avance (sous forme de crédit, remboursable en plusieurs fois sur leur salaire) peut également leur être octroyée.

Les rapports collaboratifs de la Recyclerie peuvent plus généralement être caractérisés par d'autres éléments :

- l'autonomie donnée aux salariés permanents pour mener à bien l'activité et les actions (bien-être) ;
- les deux salariés permanents bénéficient également de formation selon les moyens et leurs attentes ;
- les salariés de la Recyclerie, permanents ou en insertion, bénéficient de certains services fournis par la MES tels que le prêt de mobylette, ou de camion en cas de déménagement ;
- une journée de formation à destination des gardiens de déchèterie a été réalisée, afin de comprendre l'intérêt du travail supplémentaire qui leur ait demandé et ainsi améliorer le tri en amont (proximité) ;
- dans le même ordre d'idées, la Recyclerie a participé à la mise en place d'une formation sur les techniques d'enduits à la chaux à destination des artisans peintres et maçons de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Oise, en mettant à disposition la salle de sensibilisation comme support (proximité, réciprocité).

Les rapports collaboratifs de la Recyclerie sont donc caractérisés par le poids de la formation et le suivi socioprofessionnel des salariés en insertion (justice), auxquels viennent s'ajouter tout un ensemble de pratiques informelles sources de bien-être, d'autonomie et de cohésion (en favorisant la réciprocité). La formation apparaît comme un levier dans le parcours des personnes en insertion, mais aussi comme un vecteur d'efficacité dans la production, c'est la raison pour laquelle elle dépasse le seul cadre de la structure et touche des acteurs de proximité.

- Tableau 27. Les rapports collaboratifs de la Recyclerie -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Rapports collaboratifs			X		X		X	X

- L'inscription sociétale de la Recyclerie

Plusieurs pratiques permettent de saisir l'inscription sociétale de la Recyclerie.

Concernant la dimension environnementale, trois types de pratiques apparaissent qui permettent de réduire les impacts de l'activité économique, tout en amplifiant les impacts positifs.

Le bâtiment de la Recyclerie respecte les principes de l'éco-construction (durabilité) : ossature bois, briques, façade en clin, isolation naturelle (laine de lin), chauffage au bois (création d'une chaufferie à bois) et enduits à la chaux, utilisation de tuiles récupérées sur le territoire, etc. L'utilisation de matériaux naturels neutralisent les effets potentiellement nocifs sur la santé des artisans et des occupants (bien-être). La Recyclerie organise d'ailleurs des visites techniques du site pour les porteurs de projets (collectivités) dans une stratégie d'essaimage (dans une perspective patrimoniale), aussi bien de la structure que du projet qu'elle habrite.

Le réemploi permet de remettre des objets dans le circuit économique, le recyclage améliore le tri et contribue à la réduction des déchets enfouis (durabilité), bien que ces contributions soient difficilement mesurables en termes d'impacts, et qu'elles soient relativement faibles à l'échelle de l'ensemble des flux de déchets. La Recyclerie mesure sa capacité à recycler afin d'améliorer le tri et diminuer les objets renvoyés en déchèterie (comparaison par année et au niveau national). Par ailleurs, une « tournée » est réalisée pour les collectes à domicile quand c'est possible (pas systématiquement

pour des raisons liées à la taille et l'emplacement de la Recyclerie en milieu rural), afin d'optimiser les déplacements et réduire l'impact du transport sur l'environnement.

Enfin, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement (durabilité) passent par :

- l'ensemble des formations et journées de sensibilisation que ce soit pour les publics en insertion de la Recyclerie et de la MES, les gardiens de déchèterie, les artisans locaux via la CMA ;
- la mise en place d'une journée portes ouvertes annuelle dite « Journée verte » qui rassemble associations et grands publics, permettant de créer un espace d'échanges et de débats autour de cette question (réciprocité) ;
- la participation ponctuelle à des stands et des manifestations locales telles que le village du développement durable de l'Oise ou encore le Printemps de l'industrie ;
- la mise en œuvre toute l'année d'ateliers de loisirs créatifs et ludiques sur la récupération et le bricolage, pour inciter le grand public à ces pratiques ;
- les visites multiples (douze en 2010) qui concernent aussi bien des jeunes de la Mission locale, le grand public et les écoles (information et découverte), que des élus et techniciens de collectivités (visites techniques).

Au niveau social, d'autres pratiques peuvent être soulignées.

- La création de postes en insertion permet une plus grande accessibilité à l'emploi pour les publics fragiles du territoire (justice).
- La conception d'un magasin de proximité permet la création de liens sur le territoire, qui dépasse le seul cadre de l'échange marchand puisque des personnes viennent aussi pour se promener et rencontrer des gens, sans rien acheter.
- La vente de biens de consommation à prix réduits permet une plus grande accessibilité à ces biens pour un public populaire.

L'ensemble de ces éléments participe à la création d'activités économiques durables, dans les deux sens du terme (dans la durée et « soutenable ») sur le territoire (proximité) tout en favorisant le bien-être des populations et la justice par le recours à l'insertion.

Par ses actions de formation et de sensibilisation, la Recyclerie contribue à l'émergence de nouvelles habitudes de consommation et de production.

- Tableau 28. L'inscription sociétale de la Recyclerie -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Inscription sociétale			X		X	X	X	X

- La logique d'innovation de la Recyclerie

La logique d'innovation de la Recyclerie est à la fois participative de plusieurs logiques existantes, celles des ressourceries, des chantiers d'insertion et de l'éco-construction, et en même temps initiatrice, à la fois sur son territoire où l'activité de récupération n'était pas présente, dans sa manière de faire, par les moyens techniques dont elle se dote, ainsi que par son volet formation (pratiques en rupture par rapport au contexte). C'est la raison pour laquelle elle est essentiellement marquée par l'ancrage territorial du projet, qui se répercute sur le mode de ressources, l'inscription sociétale et les rapports collaboratifs.

Quelle que soit la dimension de l'activité – production, social, formation – la Recyclerie s'entoure systématiquement de multiples acteurs du territoire, privés et publics, afin de co-produire l'action, ce qui se traduit par un modèle économique pluriel.

La Recyclerie propose un service de gestion des déchets alternatif, qui se situe en complémentarité des voies habituelles. D'un point de vue technique, le bâtiment et la chaufferie à bois, qui permettent la réduction des impacts négatifs de l'activité, sont uniques sur le territoire, et la Recyclerie se positionne dans une optique d'essaimage de la structure et du projet, à laquelle elle consacre beaucoup de temps. Dans le cadre de ses missions, elle encourage la consommation « responsable » par des actions de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public et de ses salariés, toujours dans la

visée d'une réduction des déchets ou de la consommation d'énergie (amplification des impacts positifs).

La Recyclerie est ainsi vecteur de changements dans les habitudes de consommation mais aussi de production. Sa construction a donné lieu à des formations qui dépassent le cadre de la structure pour toucher d'autres publics en insertion, ainsi que les artisans locaux (impacts, déploiement).

Enfin, la Recyclerie s'inscrit dans une logique d'accessibilité, et ce dans une double mesure :

- tout d'abord à l'emploi pour des personnes en difficultés. Pour cela, elle les accompagne dans leur parcours socioprofessionnel, notamment en leur offrant une formation qui est un test dans le projet de créer une formation qualifiante (*empowerment* individuel). La création d'un CQP, porté par la MES, témoigne d'une réaction face à une insuffisance institutionnelle quant aux besoins de nouveaux métiers liés au réemploi et au recyclage.
- ensuite à des biens de consommation peu onéreux pour un public populaire.

Elle est ainsi porteuse de liens, que ce soit ceux qu'elle tisse entre les organisations privées du territoire, ou ceux qu'elle maintient entre les habitants en zone rurale, en favorisant la mixité sociale et la lutte contre l'exclusion, notamment par la rencontre avec les personnes en insertion. Ceci rend compte d'une certaine logique de service (au sens de la finalité sociale).

- Tableau 29. La logique d'innovation de la Recyclerie -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Logique d'innovation	X	X	X		X	X	X	X

L'ensemble des éléments d'analyse ci-dessus peuvent être synthétisés dans le tableau suivant :

- Tableau 30. Les pratiques solidaires de la Recyclerie -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Inscription territoriale		X	X		X	X		
Mode de ressources	X	X	X					
Mode de gouvernance								
Rapports collaboratifs			X		X		X	X
Inscription sociétale			X		X	X	X	X
Logique d'innovation	X	X	X		X	X	X	X

Source : fait par l'auteur

La règle de lecture est la même que pour Bon Appétit (p. 366).

5.2.2.3. L'analyse des pratiques solidaires des Sens du Bray

- Présentation succincte du projet

Les Sens du Bray est une association loi 1901 dont la création remonte à mai 2011, elle compte actuellement deux salariés permanents (un responsable d'exploitation et un encadrant technique) ainsi que douze salariés et un encadrant technique sur le chantier d'insertion (porté par l'ACIB³¹⁶). Il s'agit d'un projet qui vise à promouvoir et faire de l'éco-construction (construction durable) par l'utilisation de matériaux locaux (quand ils sont disponibles), sains pour l'utilisateur et l'artisan, et recyclables en fin de vie.

Dans ce cadre, deux types de construction sont réalisés :

³¹⁶ L'ACIB (Ateliers et Chantiers d'Insertion du Bray) est une des structures de la MES.

- le premier type correspond aux mobiliers extérieurs en bois (meubler de jardin, mobilier urbain de plein air), il est porté par le chantier d'insertion ;
- le second type de construction correspond aux bâtiments basse consommation en ossature bois préfabriqué (36 m²) à destination de collectivités, d'entreprises privées et de particuliers. Ces bâtiments permettront également de créer des gîtes.

- L'inscription territoriale des Sens du Bray

Le projet, sous l'impulsion de la MES, a rassemblé un ensemble d'acteurs du territoire, selon plusieurs axes.

- Un axe diagnostic qui a mobilisé des organismes (para)publics :
 - la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la MES ont co-produit un diagnostic territorial sur les besoins des entreprises artisanales locales ;
 - la Communauté de communes du Pays de Bray a mis en avant les besoins des communes et de leurs habitants au cours d'un Conseil communautaire en décembre 2011, elle est par ailleurs demandeuse de composteurs pour les habitants du territoire. Ces derniers sont donc impliqués de manière indirecte par la représentativité de leurs élus.
- Un axe technique qui a mobilisé des acteurs privés locaux :
 - les artisans concernés par le projet ont fourni leur expertise technique sur le prototype de préfabriqué « Bray One » et ont réalisé l'ossature bois du bâtiment ;
 - l'association CODEM (Construction Durable et Eco-Matériaux, à laquelle Les Sens est adhérente), qui dispose d'un ingénieur pour conseiller les entreprises de construction sur les bonnes pratiques de fabrication, a aussi fourni conseils et retours d'expérience sur cette question.
- Un axe investissement et financement pour lequel ont été sollicités l'Etat, le Conseil Général, le FSE (conceptualisation du projet et du produit), des fondations (fonds d'aide au démarrage d'activité, investissement matériel, subvention de développe-

ment), telles que la Commission solidarité Danone ou la Fondation Macif, et le Conseil Régional (investissement à venir pour couvrir les besoins en termes d'outil de production).

- Un axe formation :

- l'OPCA³¹⁷ AGEFOS-PME finance le programme de formation des salariés du chantier d'insertion (2011-2012) ;
- une formation à destination des artisans a été mise en place avec la CMA (techniques d'enduits à la chaux) ;
- il est aussi question d'un projet de pôle formation pour les artisans et les scolaires avec le Conseil Régional.

Les Sens du Bray fait appel à des fournisseurs principalement locaux et régionaux (proximité), mais aussi nationaux et européens. Quelle que soit leur aire géographique, les matériaux sont choisis selon un principe de durabilité.

- Les matériaux en bois (résistant sans traitement) sont fournis par la Scierie Hatté à Aumale (dont le bois vient d'Abbeville) ou achetés chez Barillet à Beauvais.
- Les structures métalliques pour placoplatre sont fabriquées à Méru.
- La maçonnerie est réalisée par Ecobat, une entreprise artisanale de La Neuville d'Aumont.
- Les performances techniques sont effectuées par deux cabinets d'études : Treenergy à Chantilly (étude thermique) et Econobat à Compiègne (entreprise d'infiltrométrie).
- Au niveau national, Ouvéo (en Aquitaine) fournit les fenêtres et les portes.
- Au niveau européen, certaines techniques de construction et certains produits n'existant pas en France, des fournisseurs allemands, suisses ou encore autrichiens ont été ciblés.

Les circuits courts sont privilégiés sur la Picardie, le cahier des charges n'est pas formalisé et repose avant tout sur le relationnel et l'écoute (liens de réciprocité) et la qualité technique des solutions apportées.

³¹⁷ Organisme Paritaire Collecteur Agréé.

Enfin, les bénéficiaires du projet sont de trois types :

- les clients, qu'il s'agisse de collectivités, d'entreprises privées ou de particuliers en région Picardie ainsi que dans la Seine Maritime et l'Eure, bénéficient de matériaux sains, durables et performants sur le plan énergétique notamment (économie d'énergie) ;
- les artisans locaux qui sont formés sur les techniques d'éco-construction, ou bien sollicités pour leur expertise et comme fournisseurs ;
- les salariés en insertion qui bénéficient d'accompagnement et de formations, acquièrent des compétences et de l'expérience sur de nouveaux métiers.

Ainsi, l'inscription territoriale des Sens du Bray s'appuie essentiellement sur un réseau d'acteurs privés et (para)publics. La structure crée un réseau autour d'elle, notamment d'artisans locaux (projet de créer une SCOP³¹⁸), sur lequel elle s'appuie afin de maintenir l'activité sur son territoire, mais aussi de diffuser et d'accroître les compétences en matière d'éco-construction (durabilité), tout en cherchant à développer les complémentarités et l'inter-connaissance entre eux (réciprocité). Par ailleurs, les fournisseurs et les bénéficiaires sont (autant que possible) issus du territoire, ce qui témoigne de pratiques liées à la proximité.

Le territoire représente ainsi un espace (rural) dans lequel il existe un potentiel économique à soutenir et développer, en mobilisant les ressources humaines présentes (salariés en insertion et artisans) ainsi que les ressources naturelles locales (l'argile par exemple).

- Tableau 31. L'inscription territoriale des Sens du Bray -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Inscription territoriale			X		X	X		

³¹⁸ Société Coopérative et Participative.

- Le mode de ressources des Sens du Bray

Pour le moment, le projet s'appuie sur deux types de ressources.

Les ressources non marchandes provenant des financements octroyés par les pouvoirs publics ainsi que les fondations.

Les ressources réciprocatrices dont les sources sont multiples et qui prennent formes par :

- la participation de personnes bénévoles, par exemple un ingénieur BTP³¹⁹ à la retraite a participé à l'élaboration du plan technique et financier du prototype « Bray One » ;
- les nombreuses pratiques de mutualisation avec la MES concernant la comptabilité et la gestion des paies, l'aspect financier, l'administration, les locaux, les véhicules, la formation avec l'ACIB voire les ressources humaines (en cas d'absentéisme). Par ailleurs, une partie de l'atelier de la Recyclerie (120 m²) est utilisée par Les Sens en attendant l'investissement dans un outil de production ;
- des dons en nature, l'entreprise Dewulf (à Allonne) ayant fourni gracieusement l'ensemble des matériaux (tels que l'argile) pour la « Journée verte » 2011 ;
- la tentative de créer un espace d'échanges entre élus et artisans autour du diagnostic réalisé avec la CMA, qui n'a pas réuni autant de participants qu'escomptés.

Enfin, la structure s'appuiera prochainement sur des ressources marchandes, par la vente de ses produits (mobiliers et immobiliers). Elle vise donc à terme l'hybridation des ressources, laquelle sera complétée par la non-lucrativité statutaire de la structure.

³¹⁹ Bâtiment et Travaux Publics.

- Tableau 32. Le mode de ressources des Sens du Bray -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Mode de ressources	X	(X)	X					

- Le mode de gouvernance des Sens du Bray

De par ses liens étroits avec la MES dont elle est issue, la gouvernance des Sens du Bray se concrétise par des réunions avec la direction de celle-ci. Le pilotage du projet se fait en concertation avec le directeur d'exploitation des Sens.

La mise en place du chantier d'insertion a nécessité la validation préalable par le Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE).

Par ailleurs, des rencontres informelles ont permis de cibler les artisans et fournisseurs potentiels, et les collectivités sont associées via les Conseils communautaires.

D'une manière plus quotidienne, les possibilités de s'exprimer sur les orientations et les décisions de la structure se concrétisent par des réunions d'équipe hebdomadaires (les deux encadrants techniques et le responsable d'exploitation) sur l'état d'avancement des projets, les problématiques en cours, les événements à venir, la participation à une manifestation, etc.

La ligne directrice est donc émise par la direction, et la construction sur le terrain se fait principalement avec les artisans et les salariés sur la base d'échanges informels d'idées et de points de vue, qui vont davantage caractériser les rapports collaboratifs.

- Tableau 33. Le mode de gouvernance des Sens du Bray -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Mode de gouvernance								

- Les rapports collaboratifs des Sens du Bray

Les rapports collaboratifs au sein des Sens du Bray peuvent être caractérisés par les éléments suivants.

Tout d'abord par le volume des formations.

- Une formation de 282 h sur l'année a été mise en place pour former les salariés du chantier d'insertion (justice) sur les techniques de l'ossature bois. L'objectif est de leur faire passer le Certificat de Compétences Professionnel (CCP) n° 1 « monter et élever des structures bois » (sur 4 CCP pour le titre Monteur de construction bois).
- L'apprentissage par la pratique se traduit aussi par la mise en relation des salariés avec les entreprises locales dans le cadre de stages adaptés aux projets professionnels des salariés (bien-être), par exemple : un stage d'immersion en chauffeur-livreur, en tant qu'agent communal au sein d'une mairie ou encore dans une entreprise de charpente.
- L'un des encadrants techniques (qui était en reclassement) a été formé à l'éco-construction sur un mois.
- Une formation à destination des artisans a été mise en place sur les techniques d'enduits à la chaux et « délocalisée » sur le territoire, dans les locaux de la Recyclerie.

L'autonomie des salariés s'appuie sur des pratiques adaptées à leurs particularités, formelles et informelles (on retrouve ici les pratiques de la Recyclerie), qui favorisent aussi la cohésion.

- Le suivi socioprofessionnel personnalisé a pour but de lever les freins à l'emploi, en ayant comme objectifs d'améliorer la mobilité, de savoir rédiger une lettre de motivation, un CV et faire des démarches auprès de Pôle Emploi, de régler les problèmes d'argent lié à l'endettement et de s'occuper des factures, d'améliorer l'estime de soi, etc. (bien-être). Par ailleurs, un comité de suivi évalue tous les deux mois l'évolution des salariés en insertion grâce à des outils permettant de mesurer leur progression (savoir-faire et savoir-être).
- Les compétences initiales sont prises en compte afin d'adapter les missions demandées et de valoriser les personnes (justice, bien-être), par exemple un travail en s'appuyant sur Internet a été demandé à un salarié maîtrisant l'outil.
- Par ailleurs, les salariés en insertion ont participé à l'aménagement de l'espace de la Recyclerie, ils ont aménagé leurs propres postes de travail, ils ont fabriqué leurs établis, etc.
- Les personnes en insertion participent à des ateliers collectifs (favorisant la réciprocité), de théâtre, sur l'estime de soi, etc. Ils sont incités à s'exprimer, ils ont par exemple été amenés à présenter ce sur quoi ils avaient travaillé au printemps de l'industrie 2012. Un journaliste est venu les interroger pour un reportage, cela a participé à les valoriser (bien-être).
- Les horaires de travail sont adaptés en fonction des situations et problématiques personnelles : salarié en semi-liberté par exemple, rendez-vous liés à l'amélioration de leur situation (par exemple le passage du permis pour lequel le chantier est en lien avec l'auto-école sociale Parcours Plus de Sérifontaine), etc.
- Une organisation du travail a été mise en place en fonction de l'aire géographique des travailleurs, facilitant ainsi le co-voiturage (ce qui permet de limiter les déplacements domicile-travail) et l'entraide (réciprocité).
- Ils bénéficient enfin de bilans santé complets (bien-être).

- Concernant les encadrants techniques, ceux-ci sont responsables de la gestion de l'équipe de salariés en insertion. D'autres missions leur sont déléguées, par exemple : la rédaction de la liste de l'outillage nécessaire au démarrage, la réalisation de certains devis et facturations, la relation avec les fournisseurs, le fait

de sortir des plans pour pouvoir fabriquer les produits (mobiliers et immobiliers), ce qui nécessite un apprentissage des logiciels, d'assurer la relation avec les chargés de suivi socioprofessionnel et le comité de suivi, etc. Ceci leur permet de gagner en confiance et en légitimité (bien-être).

- Enfin, la construction de préfabriqués sur un site unique permet d'adapter la production dans le cadre de l'insertion, en évitant la multiplication des chantiers (qui est par ailleurs plus coûteuse) et en assurant un meilleur encadrement.

D'une manière générale :

- les salariés des Sens, permanents ou en insertion, bénéficient aussi des services fournis par la MES tels que le prêt de mobylette afin d'améliorer la mobilité, ou de camion en cas de déménagement (bien-être, justice) ;
- la santé et la sécurité au travail sont prises en compte par le prêt de gilets, de gants, de lunettes de protection et de chaussures de sécurité mais aussi par l'utilisation d'un aspirateur de copeaux de bois. Ceci participe au bien-être des salariés sur leur lieu de travail.

De même que pour la Recyclerie, les rapports collaboratifs au sein des Sens du Bray sont marqués par le poids de la formation et du suivi socioprofessionnel des salariés en insertion (justice), auxquels viennent s'ajouter tout un ensemble de pratiques informelles sources de bien-être, d'autonomie et de cohésion (favorisant la réciprocité). La formation apparaît comme un levier dans le parcours des personnes en insertion tout comme des encadrants techniques, mais aussi comme un vecteur d'efficacité dans la production de nouvelles habitudes de construction ; c'est la raison pour laquelle elle touche également les artisans locaux (proximité), dépassant ainsi le seul cadre de la structure.

- Tableau 34. Les rapports collaboratifs des Sens du Bray -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Rapports collaboratifs			X		X		X	X

- L'inscription sociétale des Sens du Bray

L'inscription sociétale de la structure renvoie à trois niveaux de pratiques et d'impacts qui s'entrecroisent.

La structure est avant tout source de lien social comme en témoignent les pratiques suivantes :

- le travail est un support visant l'insertion de personnes en difficultés. En cela la structure, et plus généralement l'ensemblier formé par la MES, permet de lutter contre l'exclusion (justice).
- le projet permet de créer des synergies et de l'inter-connaissance entre les artisans locaux (favorisant la réciprocité). Le choix de fournisseurs de proximité s'inscrit aussi dans cette optique. Par ailleurs, la mise en relation directe entre artisans et personnes en insertion permet de dé-stigmatiser ces dernières, et d'offrir davantage de possibilité en termes de débouchés.
- un artisan, dont l'entreprise a fait faillite, a été intégré à l'équipe des Sens (en CDD chez PBE³²⁰) pendant quatre mois afin de lui offrir un soutien moral et de maintenir du lien. Il a eu en charge le chiffrage et les plans de l'atelier d'exploitation.

D'un point de vue plus environnemental, la promotion et l'utilisation de matériaux renouvelables et donc durables pour l'éco-construction permet de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effets de serre. Le recours à des fournisseurs de proximité est privilégié lorsque c'est possible et permet également de réduire l'impact environnemental de l'activité de production. L'éco-construction permet

³²⁰ Pays de Bray Emploi est une des structures de la MES.

par ailleurs de prendre en compte la santé des salariés, des artisans et des futurs occupants par l'utilisation de matériaux sains lors de la construction des mobiliers et des préfabriqués (bien-être), elle offre aussi une baisse des dépenses liées à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage, etc.).

L'éducation et la sensibilisation à l'éco-construction, aux économies d'énergie et au recyclage passent par un ensemble de formations et de manifestations telles que :

- l'organisation d'une « Journée verte » grand public avec des ateliers participatifs (en commun avec la Recyclerie) afin d'offrir un contact avec des produits naturels et de créer un espace réciprocal autour de cette question. Les habitants ont donc été associés dès le début du projet, en s'appuyant sur l'espace de proximité créé par la Recyclerie, il s'agit donc de ses clients pour le moment ;
- un module « gestes éco-citoyens » et la « rédaction d'une charte économie d'énergie » ont été intégrés dans la formation des salariés en insertion (durabilité, justice) ;
- la transmission d'une culture du tri des déchets sur les chantiers (« chantiers propres ») (durabilité).

Enfin, les impacts économiques sont essentiellement liés à la création de postes en insertion d'une part, et au surcroît d'activité sur le territoire, que ce soit au niveau de la structure en tant que telle, ou au niveau des autres entreprises du territoire picard (proximité).

Les pratiques mises en œuvre au sein des Sens du Bray permettent ainsi de réduire les impacts négatifs, tout en amplifiant les impacts positifs liés notamment à l'éco-construction. L'inscription sociétale reflète l'inscription territoriale, et surtout le moyen par lequel le projet permet de créer tout à la fois du lien et de l'activité sur le territoire (proximité, réciprocité), dans une perspective de durabilité et de bien-être pour l'ensemble des acteurs qui y sont présents, y compris les plus fragiles (justice).

- Tableau 35. L'inscription sociétale des Sens du Bray -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Inscription sociétale			X		X	X	X	X

- La logique d'innovation des Sens du Bray

L'ensemble de ces pratiques sont constitutives de la logique d'innovation des Sens du Bray.

La logique d'innovation des Sens du Bray est tout à la fois participative d'une logique qui se développe actuellement, l'éco-construction, et initiatrice, que ce soit sur son territoire ou en termes techniques (pratiques en rupture par rapport au contexte). Elle apporte donc des changements de différents types.

L'innovation est de nature technique (ou technologique) dans le sens où les matériaux ne sont pas nouveaux mais proviennent d'autres pays car ceux-ci n'existent pas en France (diffusion). L'ensemble du process de fabrication des préfabriqués a été imaginé par Les Sens du Bray. Ainsi, l'innovation apporte à la fois des solutions productives alternatives (par l'utilisation de matériaux écologiques, sains pour la réalisation et l'utilisation de préfabriqués [durabilité, bien-être]), des solutions alternatives aux problèmes de consommation (bonne isolation qui diminue la consommation d'énergie par exemple), et une meilleure position concurrentielle (sur la fabrication en ossature bois qui se fait en atelier et non en chantier, permettant aussi de garantir la qualité finale et la livraison en une fois aux clients).

Par ailleurs, la structure s'inscrit dans un projet plus global de création d'une plateforme d'éco-activités (construction, formations, sensibilisation, production). C'est la raison pour laquelle les visées de l'innovation sont multiples et dépassent la seule dimension produit.

En effet, celle-ci se caractérise par :

- une plus grande accessibilité à l'emploi par la création de postes en insertion (justice) ;
- la formation, qu'elle touche les salariés en insertion ou les artisans locaux (*empowerment* individuel, justice) ;
- des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement et aux économies d'énergie (bien-être) ;
- la mise en synergie des acteurs économiques du territoire (proximité), notamment les artisans, favorisant la création d'un espace réciprotaire.

Le projet permet donc de tisser et maintenir des liens et de la cohésion sur le territoire (proximité, réciprocité) que ce soit avec les artisans, les collectivités, les entreprises ou encore les personnes en insertion, tout en créant de l'activité économique ne négligeant pas ses impacts, dans une perspective de durabilité (dans les deux sens du termes) et de démocratisation de l'éco-construction. La logique de service est ainsi moins liée à l'utilisation du produit qu'à la production même de celui-ci, les rapports sociaux allant bien au-delà du seul cadre de l'entreprise. Elle prend également forme dans la lutte contre l'exclusion (finalité sociale).

- Tableau 36. La logique d'innovation des Sens du Bray -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Logique d'innovation	X	(X)	X		X	X	X	X

L'ensemble des éléments d'analyse ci-dessus peuvent être synthétisés dans le tableau suivant :

- Tableau 37. Les pratiques solidaires des Sens du Bray -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Inscription territoriale			X		X	X		
Mode de ressources	X	(X)	X					
Mode de gouvernance								
Rapports collaboratifs			X		X		X	X
Inscription sociétale			X		X	X	X	X
Logique d'innovation	X	(X)	X		X	X	X	X

Source : fait par l'auteur

La règle de lecture est la même que pour Bon Appétit (p. 366).

5.2.2.4. Les points forts de la Recyclerie et des Sens du Bray

La dynamique solidaire portée par la Recyclerie et Les Sens du Bray est fortement marquée par leur ancrage territorial, leur inscription sociétale et les rapports collaboratifs. Ceci s'explique par trois points essentiels qui peuvent être résumés comme suit :

- La création d'un espace de proximité au sein duquel tous les acteurs du territoire sont sollicités afin de co-produire le projet (dont ils sont parfois la cible), et dont les contributions multiformes se traduisent par un mode de ressources hybride (encore mixte pour Les Sens du Bray), au sein duquel la réciprocité joue un rôle important.

- La mise en œuvre de pratiques liées à la préservation de l'environnement, qui sont au fondement même des projets, et qui prennent formes par des actions aussi bien réductrices des impacts négatifs (éco-construction, réemploi, recyclage, chantiers propres) qu'amplificatrices des impacts positifs (formations, sensibilisation et éducation). A ces pratiques s'ajoutent celles qui facilitent l'accessibilité et qui réunissent les conditions favorisant la cohésion sociale.
- Les pratiques liées à l'insertion de personnes fragilisées (réciprocité inégalitaire ou solidarité externalisée), et plus généralement à la formation, qui permettent non seulement une montée en compétences des individus, mais aussi d'amplifier le changement des habitudes de production en dépassant le cadre de l'entreprise pour atteindre les acteurs locaux.

Un autre élément majeur peut être identifié, qui renforce le mode de ressources : il s'agit de la mutualisation qu'offre la MES à ses structures membres (réciprocité entre pairs ou solidarité réflexive), dont la Recyclerie et Les Sens font partie. Ceci d'autant plus que Les Sens du Bray est une structure très jeune. Cette dernière s'appuie sur l'espace de proximité porté par la Recyclerie, permettant de créer des liens avec les habitants, ce qui paraît moins évident au regard de l'activité des Sens.

D'un point de vue plus transversal, réciprocité, proximité, durabilité ainsi que bien-être et justice sont des principes directeurs dans la solidarisation des pratiques. La réciprocité peut être qualifiée de multilatérale car elle émane d'un projet porté par un ensemble d'acteurs hétérogènes en vue de proposer une réponse collective face à un problème à la fois social (l'exclusion), environnemental (la gestion des déchets, la construction habituellement « énergivore ») et économique (la création d'activités en zone rurale), elle est ainsi source de solidarité « réconciliatrice » ou « de cohésion ».

Les quatre piliers que sont l'inscription territoriale, le mode de ressources, l'inscription sociétale, les rapports collaboratifs, et les pratiques sous-jacentes, sont constitutifs de la logique d'innovation de la Recyclerie et des Sens du Bray.

De nombreuses caractéristiques renvoient ainsi à l'innovation sociale. Seul le mode de gouvernance démocratique (co-construction en amont, incluant les habitants et les salariés) semble manquant. Cependant, il est nécessaire de signaler ici que les deux structures s'inscrivent dans un projet de développement territorial porté par la SCIC Maison d'Economie Solidaire. Il convient donc d'analyser le mode de gouvernance au niveau de la SCIC elle-même et la manière dont elle a construit son projet de développement territorial³²¹.

5.2.2.5. *La gouvernance de la MES et le projet de développement territorial*
« Demain, le Pays de Bray »

La MES est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Ce statut apparaît officiellement en France avec la loi de 2001 et son décret d'application de 2002. Il est une adaptation du cadre législatif encadrant le statut coopératif de 1947 (Chochoy, 2012a ; Margado, 2002), permettant notamment l'intégration de multiples catégories d'acteurs dans le capital et la gouvernance, à l'inverse des autres formes de coopératives. « *De formes privées et d'intérêt général, la SCIC est une nouvelle forme d'entreprise coopérative qui permet d'associer celles et ceux qui, salariés, usagers, bénévoles, collectivités publiques, entreprises, associations..., veulent agir ensemble dans un même projet de développement local et durable* » (Margado, 2002, p. 19).

La possibilité d'associer les collectivités territoriales (à hauteur de 20 % du capital maximum pour l'ensemble des collectivités) est permise par le caractère d'utilité sociale que revêt l'activité de la Société, les biens et services produits relevant selon la loi de l'intérêt collectif. Margado souligne que la loi ne définit pas la notion d'utilité sociale, elle peut cependant être appréciée par les pratiques suivantes (Chochoy, 2012a ; Margado, 2002) :

- la nature du produit ou service proposé ;

³²¹ Pour cela nous nous sommes appuyée sur un entretien avec le Président et la Directrice Générale, mais également sur les statuts de la MES, sur un document de communication présentant le projet « *Demain, le Pays de Bray* » et son bilan, sur une thèse dans laquelle la MES a été étudiée (Chochoy, 2012a), ainsi que sur deux articles portant sur celle-ci (Souchet, 2008, 2009).

- la manière de le produire ;
- le degré d'accessibilité ;
- la multiplicité des catégories d'acteurs mobilisés (le multisociétariat) ;
- la gestion démocratique et transparente ;
- les externalités positives générées.

De plus, bien qu'elle soit régie par le code de commerce, la SCIC est, à l'image des coopératives en général, non lucrative. La redistribution des excédents nets de gestion ne rentre donc pas dans sa finalité première ; elle y est soit absente, soit limitée. Non seulement 57,50 % minimum des résultats doivent être affectées aux réserves impartageables, mais aussi l'équivalent des aides publiques reçues, si c'est le cas, doit être soustrait au solde avant le versement d'intérêts aux parts sociales décidé par l'Assemblée générale. L'absence totale de redistribution peut quant à elle rendre difficile la recapitalisation nécessaire en période d'investissement ou de développement (Margado, 2002).

On retrouve ici certaines caractéristiques de l'innovation sociale telle que nous l'avons appréhendée dans le chapitre précédent (en termes d'entreprise sociale ici).

- La gouvernance de la MES

La gouvernance de la SCIC est caractérisée par le multisociétariat, qui est « *la marque et la garantie de l'enracinement territorial de l'activité* » (Ibid., p. 24), et le principe « *une personne, une voix* » (Chochoy, 2012a). Selon les statuts de la MES, celle-ci comporte six collèges représentant quatre catégories de coopérateurs³²² :

- la catégorie des salariés est formée de personnes physiques salariées de la SCIC ;
- celle des bénéficiaires renvoie aux personnes morales privées usagers de la SCIC, « *qui bénéficient habituellement, à titre gratuit ou onéreux des activités de la Société* »³²³ ;
- la catégorie des partenaires est formée des coopérateurs extérieurs (personnes morales privées), des collectivités locales et de personnes physiques non salariées

³²² La loi oblige la présence de trois catégories d'associés au minimum, dont les salariés et les usagers.

³²³ Les citations de ce paragraphe sont issues des statuts de la MES.

de la SCIC, « dont l'activité est cohérente avec l'objet social de la SCIC, et peut donner lieu à des partenariats, qu'ils soient formalisés ou non » ;

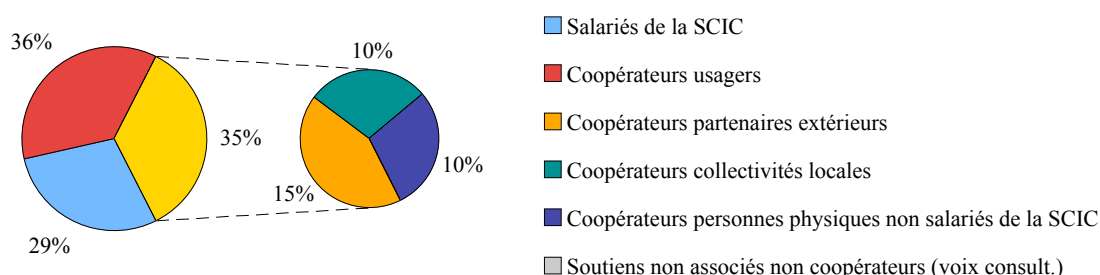
- enfin, celle des soutiens non associés non coopérateurs comprend les personnes physiques et morales, telles que les fondations, « qui, par leur soutien amical, sont susceptibles d'aider ou de faciliter l'activité de la Société ».

Les droits de vote sont ensuite répartis en fonction des collèges (voir la figure ci-dessous) : 29 % des droits de vote pour les salariés de la SCIC (première catégorie), 36 % pour les coopérateurs usagers (deuxième catégorie), 15 % pour les coopérateurs partenaires extérieurs, 10 % pour les coopérateurs collectivités locales, 10 % pour les coopérateurs personnes physiques non salariés de la SCIC (ce qui fait 35 % pour la troisième catégorie), enfin les soutiens non associés non coopérateurs disposent d'une voix consultative (quatrième catégorie). Si la constitution de collèges aux poids relatifs peut surprendre, elle est une possibilité donnée et encadrée par la loi afin d'organiser le pouvoir en fonction des groupes³²⁴. « Le collège existe pour exprimer l'opinion d'un groupe donné, dans le but de contribuer à une meilleure efficacité de l'entreprise. Les critères de constitution doivent prendre en compte l'impératif de réactivité imposé par la nature entrepreneuriale et commerciale de la SCIC » (Margado, 2002, p. 28).

Par ailleurs, la SCIC est administrée par un Conseil d'administration, composé pour la MES de sept membres sociétaires, élus pour une durée de six ans renouvelable. Ils nomment une personne assurant la direction générale, révocable à tout moment et rééligible. Celle-ci peut également désigner une personne pour la seconder dans la direction. La MES dispose ainsi d'un Président Directeur Général et d'une Directrice Générale Déléguée, qui sont de surcroît à l'origine de sa création.

³²⁴ Il doit y avoir trois collèges minimum (parmi lesquels les salariés et les usagers) dont le poids relatif, qui ne peut reposer sur le capital détenu, doit être compris entre 10 % et 50 % des droits de vote. Par ailleurs, la constitution des collèges est votée en Assemblée générale ordinaire où tous les associés sont à égalité.

- Figure 24. Répartition des droits de vote en fonction des collèges -



Source : fait par l'auteur, à partir des statuts de la MES

Bien que les décisions soient prises au niveau de la direction, comme l'ont montré les modes de gouvernance des projets précédemment analysés, les salariés permanents et les structures bénéficiaires de la MES sont fortement présents au sein de sa gouvernance : « *La Société veillera à toujours respecter l'obligation de compter parmi ses sociétaires des personnes recourant habituellement à ses services ainsi que des salariés* »³²⁵. Elle compte également des personnes extérieures, physiques ou morales, privées ou publiques, issues du territoire, telles que la Communauté de communes du Pays de Bray, la commune de La Chapelle aux Pots, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, la Caisse d'Epargne, ou encore les fondations Macif et Danone. Un équilibre en termes relatifs est recherché entre les salariés, les coopérateurs usagers et les partenaires extérieurs, chacune des ces trois catégories bénéficiant d'environ un tiers des droits de vote, comme le montre la figure ci-dessus.

Ainsi, « *contrairement aux coopératives de production, qui témoignent d'une solidarité réflexive, la gouvernance d'une SCIC est bâtie sur un principe de solidarité multilatérale. Ce principe permet de lier les différents réseaux d'un territoire, à savoir : des personnes physiques; des personnes morales de droit privé; des personnes morales de droit public. (...) Les notions de gouvernance et de territoire seraient alors liées dans le sens où l'organe qui piloterait l'entreprise en interne serait également composé des acteurs externes à l'entreprise* » (Chochoy, 2012a, p. 308).

³²⁵ Citation issue des statuts de la MES. Ceci est par ailleurs stipulé par la loi.

Ceci nous permet maintenant d'appréhender, de façon concomitante, le projet de développement territorial porté par la MES.

- Le projet de développement territorial « Demain, le Pays de Bray »

En 2004, année de la création de la MES, le FSE a lancé un appel à projets sur la thématique « *Emploi et Territoires* ». Le projet « *Demain, le Pays de Bray* » déposé par la MES a été l'unique projet retenu en Picardie. L'objectif général du projet a consisté à identifier, notamment grâce à un diagnostic territorial réalisé par la MES, les besoins du territoire en termes d'emplois et de formation, et à mettre en place des actions afin de répondre à ces besoins, avec les ressources existantes sur le territoire. « *Ce double objectif implique la mobilisation d'un grand nombre de structures et d'acteurs qui œuvrent sur le Pays de Bray. Tous sont invités à concevoir en commun les stratégies et les outils de développement utiles aux projets à venir au cœur desquels la Maison d'économie solidaire inscrit les personnes en difficultés* » (Souchet, 2009, p. 8).

La gouvernance de ce projet a en effet pris forme par la mise en place d'un comité de pilotage et par de multiples réunions ouvertes au cours de l'année 2005. Ces espaces de débats ont rassemblé de nombreux acteurs du territoire, de diverses natures : des structures de services à la personne, des artisans locaux, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, des entreprises classiques, le GRIEP, le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Général de l'Oise, la Communauté de communes du Pays de Bray ainsi que des communautés de communes limitrophes (Gournay, Picardie Verte), la DDTEFP³²⁶, mais également l'Université de Picardie Jules Verne, etc.

Plusieurs axes de développement ont ainsi été co-construits avec l'ensemble des parties prenantes, et deux d'entre eux confiés à des responsables extérieurs à la MES : le développement du tourisme vert et des métiers liés à l'environnement, la revitalisation et le développement de l'artisanat, les services à la personne, les services aux

³²⁶ La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) est devenue la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) en 2009.

entreprises, l'accompagnement à l'émergence d'une zone d'activité dans la commune de Sérifontaine³²⁷.

De cette manière, l'inscription territoriale de la MES se traduit par la mise en place d'un espace public réciprocaire et de proximité au sein duquel les acteurs du territoire s'expriment démocratiquement sur les actions à mener pour développer celui-ci d'un point de vue économique, social et environnemental. Par ailleurs, l'hétérogénéité des acteurs présents se traduit ici aussi par un modèle économique pluriel, la réciprocité étant une ressource essentielle dans le processus (Chochoy, 2012a).

Le projet « *Demain, le Pays de Bray* » a été voté par l'Assemblée générale en 2006, il a par la suite donné lieu à de nombreuses actions qui ont été et sont encore co-produites avec les acteurs du territoire, tel que cela apparaît pour la Recyclerie du Pays de Bray que nous avons vu précédemment. L'activité des Sens du Bray s'inscrit quant à elle dans le second volet de ce projet, désormais intitulé « *Vers un Pays de Bray durable et solidaire* »³²⁸.

Au regard de ces éléments et des analyses liées à la Recyclerie et Les Sens du Bray, nous représentons ici de manière synthétique les pratiques solidaires de la MES :

³²⁷ Ces axes sont développés dans Chochoy (2012a) ainsi que dans le document de communication réédité par la MES en 2009.

³²⁸ Ces éléments nous invitent à poser la question suivante : la démocratie peut-elle s'exprimer à tous les niveaux ou fait-elle nécessairement intervenir une forme de hiérarchie, dans un souci d'efficacité, entre le niveau décisionnel, reposant sur une co-construction démocratique, et le niveau opérationnel, qui met en œuvre les décisions ainsi prises ?

- Tableau 38. Les pratiques solidaires de la MES -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Inscription territoriale		X	X	X	X	X		
Mode de ressources	X	X	X					
Mode de gouvernance			X	X	X			
Rapports collaboratifs			X	X	X		X	X
Inscription sociétale			X	X	X	X	X	X
Logique d'innovation	X	X	X	X	X	X	X	X

Source : fait par l'auteur

Après avoir analysé les pratiques solidaires de Bon Appétit et de la Maison d'Economie Solidaire, nous mènerons une analyse comparée des deux structures dans la dernière section de ce chapitre, compte tenu de l'innovation sociale dont elles sont porteuses.

Section 3. Pratiques et théories de l'innovation sociale

Nous avons choisi ces deux terrains au regard de la comparaison qu'ils permettent, compte tenu de leurs caractéristiques respectives, que nous rappelons ici :

- il s'agit de deux coopératives, la première est une SCC, la seconde une SCIC ;
- Bon Appétit est une structure jeune, créée en 2010, tandis que la MES est plus mature, sa création remontant à 2004. Notons cependant que les projets analysés, la Recyclerie et Les Sens du Bray, sont des projets plus ou moins récents : la Recyclerie a été créée en 2007 et inaugurée en 2009, et Les Sens du Bray en 2011 ;
- Bon Appétit est une petite structure, son capital social se chiffre à 44 500 €, elle compte 3 salariées et 83 sociétaires. La MES est une structure de taille plus

- importante, son capital est presque trois fois plus élevé et s'élève à 130 900 €, elle compte 243 salariés – dont 39 permanents – et 30 sociétaires ;
- Bon Appétit se situe en territoire urbain, alors que la MES est implantée en territoire rural ;
- enfin leurs activités ne sont pas très éloignées (« économie verte »).

L'objectif de cette dernière section est double. Dans un premier temps, nous proposerons une lecture des pratiques de Bon Appétit et de la MES à la lumière des différentes approches de l'innovation sociale développées dans le chapitre 4. Dans un deuxième temps, nous discuterons des écarts qui apparaissent entre les deux initiatives, en nous appuyant sur l'approche institutionnaliste que nous avons plus particulièrement retenue.

5.3.1. Une lecture des pratiques de Bon Appétit et la MES à partir des différentes approches de l'innovation sociale

Bien que nous ayons adopté une lecture institutionnaliste de l'innovation sociale, il apparaît ici que les différentes approches de cette dernière s'entrecroisent dans la réalité. Les théories liées à l'innovation sociale peuvent certes renvoyer à des phénomènes divers, mais elles peuvent également éclairer un même phénomène, une même initiative, sous différents angles.

L'approche institutionnelle semble peu pertinente pour Bon Appétit, car la présence des pouvoirs publics y est pour le moment relativement timide. Néanmoins, concernant la MES, l'étroite collaboration qui existe avec les collectivités locales et les financements publics qu'elle reçoit, au regard de ses activités d'insertion notamment, peut faire apparaître l'innovation sociale comme une réponse aux défaillances de l'Etat et des collectivités dans le cadre des politiques sociales. La logique reste cependant ascendante (*bottom-up*) car la fonction entrepreneuriale de la MES est marquée et ne répond pas à une demande publique, bien qu'elle puisse être instrumentalisée a

posteriori. Selon Margado (2002), « les décideurs politiques pourront s'intéresser à une SCIC capable de relayer leur action. (...) Mais il s'agit bien de partenariat, pas d'instrumentalisation. La SCIC reste une initiative privée » (p. 29-30). L'organisation du pouvoir en collèges aux poids relatifs (maximum 50 % des droits de vote) permet de diminuer le risque d'instrumentalisation et de garantir l'autonomie de gestion. Rappelons qu'au sein de la MES, les collectivités locales disposent de 10 % des droits de vote.

L'innovation sociale portée par la MES peut également être appréhendée par l'approche entrepreneuriale anglo-saxonne. La MES, par les actions et projets qu'elle développe, répond à des besoins sociaux non couverts sur son territoire, que ce soit en termes de services de proximité, d'éco-construction, ou en termes d'insertion et de formation. Par ailleurs, avant de devenir collectif, l'entrepreneuriat y est tout d'abord individuel, tout comme pour Bon Appétit. Les observations directes que nous avons menées mais également les entretiens liés au chapitre suivant montrent en effet une certaine « personnification » des initiatives. Ceci renvoie clairement à l'école de l'innovation sociale qui met l'accent sur l'individu « entrepreneur social » comme moteur et initiateur. Quant à l'école des recettes marchandes, le fait pour Bon Appétit de développer des ressources marchandes préalables pour pouvoir se positionner sur un marché social non rémunérateur peut lui faire échos. De même, la MES emploie ses excédents, issus de prestations marchandes (la SCIC est une société commerciale), au développement de nouveaux projets. Ceci n'empêche pas le caractère non lucratif premier de leurs activités.

Ces approches restent somme toute insuffisantes pour comprendre ces innovations sociales dans leur globalité. En effet, elles ne prennent pas en compte les dimensions politiques, collectives et réciprocatrices qui sont centrales dans les processus à l'œuvre³²⁹. « Même si l'on peut trouver un individu à l'origine du projet, jouant un rôle central et endossant véritablement le statut d'entrepreneur, il met en jeu, à un moment ou à un autre, un groupe organisé, une négociation collective ou communautaire » (Boncler, Hlady Rispal, 2004, p. 23).

³²⁹ On retrouve ici la critique adressée aux théories du tiers secteur.

L'impulsion réciproitaire caractéristique de l'entreprise sociale est fondamentale chez Bon Appétit comme pour la MES. La réciprocité apparaît en pratique sous ses trois formes (inégalitaire, entre pairs, multilatérales) ; elle a été identifiée comme un point fort pour chaque projet. A cela s'ajoutent d'autres caractéristiques de l'entreprise sociale telles que la production de biens et services à la communauté, la gouvernance démocratique et participative, le caractère non lucratif par la finalité autre que le profit ou la redistribution limitée, l'autonomie de gestion, etc. L'ensemble de ces éléments témoignent de l'inscription de ces initiatives dans un mouvement plus large qui a vu (re)naître de nouvelles organisations au niveau européen, comme la SCIC (Chochoy, 2012a) et la SCC. La première forme de coopérative (de consommation) de Grande Bretagne daterait en effet de 1769 (Verdier, 1977)³³⁰. Ceci conforte l'idée que la nouveauté de l'innovation sociale prend sens dans la mise en place de pratiques en rupture avec les pratiques habituelles, mais pouvant renouer avec des pratiques anciennes (Chambon *et al.*, 1982).

Nous faisons là le lien avec la dernière approche, l'approche institutionnaliste, qui apparaît à nos yeux comme la plus pertinente pour appréhender nos deux initiatives, notamment en termes de changement. Chacune est en effet aussi le fruit d'une aspiration sociale qui se traduit par la mise en œuvre de pratiques solidaires liées au processus collectif, à la territorialisation de l'activité par la co-construction et la co-production, à la modification des relations sociales dans une perspective démocratique et durable, etc., proposant ainsi de nouvelles orientations culturelles. Dès lors, la question se pose : s'agit-il d'innovations institutionnelles ? Au-delà du caractère statutaire ou législatif que peut prendre le changement institutionnel (pensons à l'apparition du statut SCIC³³¹), ces initiatives solidaires se diffusent-elles et de quelles manières ? Les pratiques constitutives de l'innovation sociale sont-elles appropriées par d'autres acteurs sur les territoires ? Ces questions seront l'objet du chapitre suivant.

³³⁰ Il s'agirait de la « Fenwick Weaver's Victualing » plus connue sous le nom de « Penny capitalists ». « Les équitables pionniers de Rochdale » de 1844 sont souvent cités comme référence au regard de leur succès et de la légalisation de leurs statuts (Verdier, 1977). Selon l'auteur qui s'appuie sur une liste établie par Campbell en 1925, cette dernière serait la quarantième coopérative apparue en Grande Bretagne.

³³¹ « La SCIC résulte d'une démarche pragmatique. Ce sont des personnes impliquées dans des responsabilités d'associations ou de coopératives qui ont sollicité du législateur une adaptation des textes, un élargissement des dispositifs existants, pour une meilleure adéquation entre leurs objectifs et leur pratique » (Margado, 2002, p. 20).

Au regard de ces éléments, nous proposons le tableau de synthèse suivant :

- Tableau 39. Une lecture des pratiques de Bon Appétit et la MES à partir des différentes approches de l'innovation sociale -

		Bon Appétit	Maison d'Economie Solidaire
Approche institutionnelle		- Peu pertinente	- Etroite collaboration avec les collectivités locales (dans une logique ascendante) - Financements publics
Approche entrepreneuriale anglo-saxonne	Ecole de l'innovation sociale	- Dimension entrepreneuriale individuelle au départ - Réponse à un besoin social, finalité sociale	
	Ecole des recettes marchandes	- Ressources marchandes préalables pour intervenir sur un marché social	- Utilisation des excédents dégagés de l'activité marchande pour de nouveaux projets
Approche entrepreneuriale latine		- Production de biens et services à la communauté - Impulsion réciproitaire - Gouvernance démocratique et participative - Non lucrativité - Nouvelles organisations, renouveau de l'économie sociale	
Approche institutionnaliste		- Résolution d'un problème social, aspiration sociale - Pratiques en rupture - Processus/entrepreneuriat collectif - Territorialisation - Modification des relations sociales - Nouvelles orientations culturelles - Innovations institutionnelles ? Diffusion ?	

Source : fait par l'auteur

Dans ce tableau nous voyons finalement apparaître les points communs entre Bon Appétit et la MES pour lesquelles l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale (qui englobe celle de l'entreprise sociale) est particulièrement pertinente. Seule

l'approche institutionnelle permet véritablement de démarquer les deux, ce qui constituera en effet l'une des différences observées dans les pratiques dont nous discuterons ci-dessous en adoptant un point de vue plus institutionnaliste.

5.3.2. Une lecture des différences entre Bon Appétit et la MES par l'approche institutionnaliste

Que ce soit pour Bon Appétit ou la MES, les pratiques solidaires qu'elles mettent en œuvre sont constitutives de leurs innovations sociales. Le processus d'innovation est en effet territorialisé, il se traduit par un modèle économique pluriel et une gouvernance élargie et participative qui sous-tend diverses formes d'*empowerment*. Le résultat de l'innovation peut, dans un cas comme dans l'autre, être caractérisé par son accessibilité (le développement des capacités notamment), et par une logique de service, au sens où l'activité productive apparaît comme un support de socialisation. En résumé, le capital social y est à la fois une ressource et un facteur organisateur.

Cependant, c'est peut-être sur l'*empowerment* que les deux initiatives vont se distinguer le plus. Ceci transparaît dans les catégories d'acteurs qui interviennent dans les processus d'innovation.

Concernant Bon Appétit, les acteurs qui fondent la dynamique de l'organisation sont les habitants du territoire, autrement dit la société civile. Par ailleurs, la structure accueille des publics fragiles et permet le développement de leurs capacités. L'*empowerment* est donc individuel, voire communautaire (Ninacs, 2002) si l'on prend en compte l'ensemble du milieu dans lequel la structure évolue. Elle s'appuie en effet sur les acteurs privés de son territoire, dont la contribution dépasse la seule dimension marchande.

La mobilisation des collectivités, à titre formel, est plutôt difficile et reflète le fait que l'activité de Bon Appétit ne relève pas, *a priori*, des politiques publiques (bien que la restauration scolaire en fasse partie). Il n'est donc pas question ici d'*empowerment*

organisationnel au sens d'une co-construction des politiques publiques. Néanmoins, la co-construction démocratique et solidaire est bien présente avec les habitants et les acteurs privés, et concerne l'activité même de la structure. Lors de la restitution collective de l'analyse des pratiques solidaires de Bon Appétit, l'idée d'intégrer davantage les collectivités locales à la gouvernance a été émise et a suscité des réactions de la part des sociétaires et des salariées. Ainsi, si le cadre urbain facilite sûrement la participation des habitants grâce notamment à la proximité géographique, il est aussi un milieu où la concentration du pouvoir politique peut être source d'inquiétude et d'incertitude.

Concernant la MES, sa localisation en zone rurale semble faciliter le travail avec les collectivités locales (la Communauté de communes en particulier), tandis que la participation des habitants est plus difficile, mais pas inexistante. L'*empowerment* individuel est néanmoins très présent dans les actions liées à l'insertion des publics en difficultés.

En revanche, l'*empowerment* est également de type organisationnel. La MES prend racine dans le mouvement de l'insertion par l'activité économique qui a fortement modelé les politiques sociales depuis les années 1970. Cependant, comme nous l'avons mis en évidence précédemment, cet *empowerment* est à la fois ascendant et descendant, et se trouve tiraillé entre réforme (contestation de l'exclusion) et instrumentalisation (gestion de l'exclusion). Ce qui apparaît peut-être de manière plus évidente concernant la MES est l'impulsion qu'elle donne à une politique de développement local particulière. La dynamique impulsée peut être appréhendée selon les termes du « *Développement Local Solidaire et Alternatif (DLSA)* » (Alcolea-Bureth, 2004). Selon l'auteur, le DLSA apparaît au milieu des années 1990 et préfigure « *d'autres manières de faire de la politique et du développement local* » en considérant « *l'économie solidaire comme un mode de gestion du territoire ayant pour vocation de favoriser la coopération des différentes économies* » (*Ibid.*, p. 332-333). La proximité n'est alors plus seulement géographique, elle est également organisationnelle (coordination des acteurs socioéconomiques et institutionnels, apports de ressources complémentaires) et institutionnelle (création d'une identité collective).

On constate donc ici un certain écart entre l'approche théorique institutionnaliste de l'innovation sociale que nous avons retenue, et les observations sur le terrain. Cet écart porte sur la gouvernance, plus précisément sur la mobilisation des différentes catégories d'acteurs du territoire : la société civile, les acteurs socioéconomiques et les institutionnels locaux (Alcolea-Bureth, 2004). Par ailleurs, on notera également que la co-construction ne concerne pas que les politiques publiques, comme nous l'avions déjà signalé dans le chapitre 4. Une hypothèse explicative simple peut être avancée : la mobilisation des habitants serait plus aisée en milieu urbain, la proximité géographique jouant davantage dans cet espace que dans une zone rurale. A l'inverse, la participation des collectivités pourraient être plus compliquée dans certaines localités urbaines, mais ce pourrait être le cas aussi en milieu rural. On retrouve d'une certaine manière l'importance du contexte institutionnel mise en avant pour analyser l'innovation sociale, qui émerge dans un ensemble déterminant de variables économiques, sociales, politiques et culturelles (Chambon *et al.*, 1982).

Nous concluons cette section en reprenant les propos de Jouve (2006) pour lequel « *l'empowerment, parce qu'il conduit inmanquablement à territorialiser l'action collective, à l'ancrer dans des réalités socio-politiques contingentes, repose sur des « effets localité » qui jouent très fortement dans l'explication des succès et des échecs* » (p. 12). Il apparaît donc nécessaire de prendre en considération le contexte dans lequel se déploient les initiatives afin d'appréhender les pratiques des acteurs, qu'elles relèvent de *l'empowerment* en particulier, ou d'autres dimensions de l'innovation sociale en général. Ceci conforte par ailleurs la pertinence d'une approche institutionnaliste de l'innovation sociale.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était d'appréhender l'innovation sociale en pratiques, eu égard aux éléments théoriques développés auparavant.

Pour cela, nous nous sommes servie de la méthodologie du « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires » élaborée par l'Institut Godin. Cet outil nous a paru pertinent au regard de la proximité qui apparaît entre une approche par les pratiques solidaires, et une conception institutionnaliste de l'innovation sociale. Nous l'avons appliqué à deux coopératives du territoire picard, Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire. Ce choix a été justifié par le caractère *a priori* novateur de ces initiatives solidaires, portées en exemple dans le cadre du PRDESS, ainsi que par leurs caractéristiques respectives, à la fois proches et complémentaires, autorisant une comparaison relativement aisée.

Cette démarche empirique nous a permis de montrer que ces deux structures produisent de l'innovation sociale, de par les pratiques solidaires qu'elles mettent en œuvre dans le cadre de leurs projets respectifs. Nous avons par ailleurs confronté ces résultats aux différentes approches de l'innovation sociale développées dans le chapitre précédent. Bien que chaque conception apporte des éléments explicatifs importants, l'approche institutionnaliste reste la plus pertinente, et ce dans une double mesure :

- d'une part, parce qu'elle est « extensive » et permet de considérer la dimension processuelle de l'innovation sociale ;
- et d'autre part, parce qu'elle prend en compte la visée de changement institutionnel portée par ces initiatives innovantes.

En effet, les analyses de pratiques que nous avons réalisées ont mis en évidence l'ancrage territorial des activités, l'hybridation des ressources qui en découle, la dimension collective et participative des processus à l'œuvre (co-construction et co-production), favorisant ainsi l'*empowerment* individuel, communautaire et organisationnel. Nous avons également montré que l'accessibilité et la logique de service (en termes de finalité) sous-tendent les actions menées. L'ensemble de ces pratiques s'inscrivent en rupture par rapport aux pratiques habituelles et au contexte de chaque initiative. Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire peuvent être considérées comme deux créations institutionnelles solidaires, elles sont donc porteuses de changement institutionnel dans leur émergence.

La question qui se pose dès lors reste la visée de changement des institutions existantes, traduisant l'intentionnalité de ces acteurs, ou encore leur aspiration sociale. Une approche institutionnaliste de l'innovation sociale nous permet de l'envisager, à

travers la diffusion de cette dernière, ou de ces pratiques constitutives. Une approche institutionnaliste du changement institutionnel nous permettra alors de l'analyser. Ce sera l'objet du chapitre suivant, dans lequel nous poursuivrons nos deux études de cas, afin de mettre en lumière les mécanismes et processus de changement impulsés auprès des autres acteurs du territoire.

CHAPITRE 6.

LE PROCESSUS DE CHANGEMENT INSTITUTIONNEL EN ÉCONOMIE SOLIDAIRE : L'INSTITUTIONNALISATION DES PRATIQUES CONSTITUTIVES DE L'INNOVATION SOCIALE

Introduction

Dans le chapitre 2 nous avons mis en évidence la double dynamique du changement institutionnel en économie solidaire :

- dans son émergence, en tant que création institutionnelle ;
- et dans son intentionnalité, en tant que changement des institutions existantes.

Ces deux « volets » renvoient au double processus mis en avant dans l'approche commonsienne du changement institutionnel (chapitre 3) :

- la *création* de nouveautés, soit d'innovations, selon un phénomène de variation-mutation dans les pratiques des individus ou des organisations face à une situation problématique (transactions stratégiques) ;
- la *diffusion* ou *sélection artificielle* des « bonnes pratiques » auprès des individus, dans les organisations privées (négociations transactionnelles) et par les autorités politiques et judiciaires (évaluation à l'aune de la valeur raisonnable).

Après avoir circonscrit l'innovation sociale dans le chapitre 4, nous avons mené deux études de cas sur Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire dans le chapitre 5. Nous avons ainsi montré l'innovation sociale que ces initiatives produisent, à partir d'une analyse de leurs pratiques solidaires. En d'autres termes, nous avons mis en lumière le premier volet de la dynamique de changement institutionnel, soit la *création* institutionnelle solidaire.

Dès lors, la question qui se pose maintenant, dans le cadre d'une conception institutionnaliste de l'innovation sociale et du changement institutionnel, est celle de la

diffusion ou de la *sélection* des pratiques par les autres acteurs de l'économie (individus, organisations privées, institutions publiques). Rappelons que la diffusion peut constituer une forme de sélection. En effet, chez Commons, la sélection des pratiques intervient à deux niveaux (Bazzoli, 1999) : au sein des organisations privées d'une part (pouvoir de la propriété), et par les autorités politiques et judiciaires d'autre part (pouvoir souverain).

Afin de répondre à cette question, nous poursuivrons ici nos deux études de cas, sur Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire, dont nous avons précédemment analysé les pratiques solidaires et l'innovation sociale qu'elles produisent, en termes de création institutionnelle donc d'émergence. La seconde étape consiste ici, en cohérence avec notre démarche, à étudier le processus de changement des institutions existantes à partir de ces créations institutionnelles. Autrement dit, si l'on reprend les « étapes » du changement institutionnel chez Commons, comment se diffusent les pratiques constitutives de l'innovation sociale ? Sont-elles sélectionnées par les organisations ? Sont-elles sélectionnées par les pouvoirs publics ?

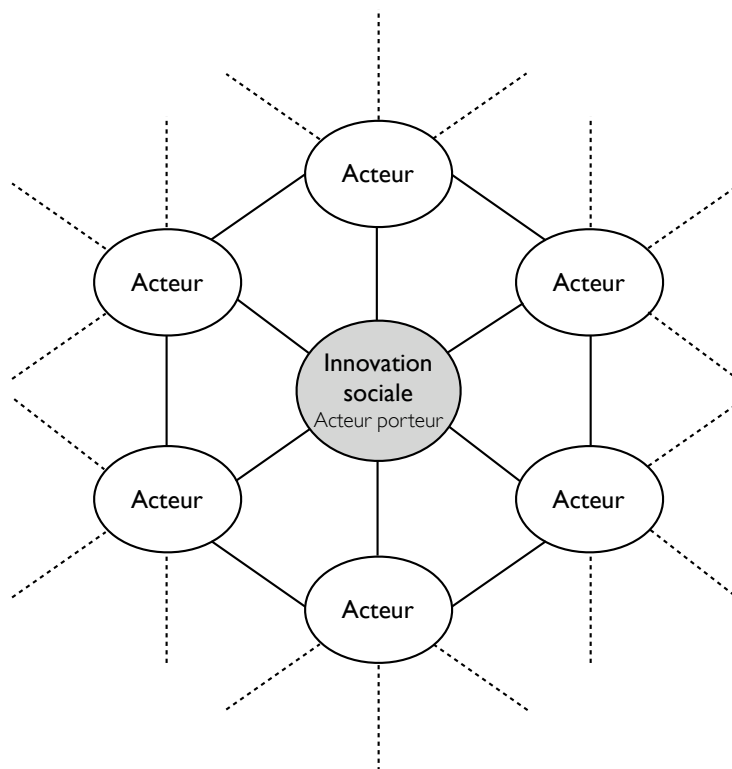
Dans un premier temps, nous exposerons la méthode que nous avons adoptée pour appréhender les processus de changement et les mécanismes qui les sous-tendent (section 1). Nous présenterons ensuite les résultats pour Bon Appétit (section 2) puis pour la Maison d'Economie Solidaire (section 3). Nous terminerons enfin par une analyse plus transversale et générale du changement institutionnel en économie solidaire, appréhendé à l'aune de ces deux initiatives (section 4).

Section 1. Méthodologie suivie

Au regard des éléments développés dans les deux chapitres précédents, il est possible de considérer l'innovation sociale comme un système d'acteurs territorialisé. Au centre de ce système apparaît un acteur « porteur » : celui que l'on identifie généralement comme le « porteur de projet », comme la Maison d'Economie Solidaire pour *Demain*, *Le Pays de Bray* et les actions qui en découlent, ou qui est le projet lui-même, comme

Bon Appétit. Précisons cependant que c'est la participation de l'ensemble des acteurs qui produit l'innovation sociale. Nous pouvons représenter schématiquement l'innovation sociale comme système d'acteurs de la manière suivante :

- Figure 25. L'innovation sociale comme système d'acteurs -



Source : fait par l'auteur

A partir de cela, la question qui se pose est celle de la diffusion de l'innovation sociale, autrement dit de ses pratiques constitutives (les pratiques solidaires), auprès de ces acteurs (et de leurs réseaux respectifs). Cela suppose de s'inscrire dans une perspective d'économie plurielle, où les acteurs en présence ne sont pas tous issus de l'économie solidaire, bien que participant à une telle dynamique (souvent sans le savoir). Nous avons vu au travers de nos analyses précédentes que dans les cas de Bon Appétit et de la Maison d'Economie Solidaire, cette perspective était réelle (chapitre 5). Notre démarche a donc consisté à interroger ces acteurs du territoire, non « affiliés » à

l'ESS, sur l'évolution de leurs pratiques et à analyser les éléments qui favorisent ou freinent ces changements.

Dans l'optique d'appréhender les mécanismes qui sous-tendent la dynamique de changement chez les individus ou dans les organisations, nous avons privilégié la voie des entretiens. Nous aurions pu envisager une enquête par questionnaires adressés à l'ensemble des sociétaires de Bon Appétit ou des structures partenaires de la MES, pour toucher plus de sujets, mais nous pensons que cette méthode ne nous aurait pas permis d'avoir une approche minutieuse de notre objet de recherche.

Partant de là, nous avons réalisé une vingtaine d'entretiens, répartis à parts égales entre les deux études de cas. Nous avons dans un premier temps établi, avec la Gérante de Bon Appétit et la Directrice Générale de la MES, une liste d'interlocuteurs potentiels dans le réseaux territorial des deux coopératives. Ceux-ci ont été choisis au regard de leurs expériences, récentes ou plus anciennes, et des interactions (ou *trans-actions*) qu'ils entretiennent avec Bon Appétit et la MES.

Nous avons ensuite privilégié un panel hétérogène de structures (non affiliées à l'ESS) et de personnes, composé de dix acteurs (A) pour la MES, quatre producteurs (P) et six consommateurs (C) pour Bon Appétit (voir les tableaux ci-dessous).

- Tableau 40. Liste des entretiens réalisés pour Bon Appétit (Producteurs) -

Producteurs (P)	Statut	Territoire	Personne interrogée
La pierre qui tourne (biscuiterie artisanale biologique) - sociétaire	SARL	Attichy (60)	Gérante, co-fondatrice
Food4Good (marque, produits de la mer éco-responsables) - sociétaire	SA (société opérationnelle) - SAS (holding)	Paris (75)	Président fondateur
Les Jardins de Sacy (polyculture)	Exploitation agricole (familiale)	Sacy-le-Grand (60)	Exploitant
La ferme de Bellevue (élevage bio)	Exploitation agricole (familiale)	Ricquebourg (60)	Exploitant

- Tableau 41. Liste des entretiens réalisés pour Bon Appétit (Consommateurs) -

Consommateurs (C)	Ancienneté	Profession
Consommatrice, sociétaire	Depuis la création	Médecin
Consommatrice	Plus d'un an	Fonctionnaire universitaire
Consommateur, sociétaire, bénévole (président du Conseil de surveillance)	Depuis la création	Directeur commercial
Consommateur, sociétaire, bénévole	Depuis la création	Consultant Développement Durable
Consommatrice	Depuis la création	Chef de projet (industrie automobile)
Consommatrice, sociétaire, salariée (4h/semaine)	Deux ans	Comptable (cabinet d'expertise)

- Tableau 42. Liste des entretiens réalisés pour la Maison d'Economie Solidaire
(Acteurs) -

Acteurs (A)	Statut	Territoire	Personne interrogée
Communauté de communes du Pays de Bray, Commune de La Chapelle aux Pots	Communauté de communes Commune	Pays de Bray (60)	Présidente, Maire
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise	Chambre consulaire	Oise (60)	Chargé de mission
Entreprise artistique et artisanale	Entreprise individuelle	Lhéraule (Pays de Bray, 60)	Gérante, fondatrice
Commune de Villembroy	Commune	Pays de Bray (60)	Maire
Imerys TC	SA	Saint-Germer-de-Fly (Pays de Bray, 60)	Responsable d'exploitation
Entreprise artisanale La Maison de Menotti (tapisserie, restauration de meuble, etc.)	SARL	Saint-Aubin-en-Bray (Pays de Bray, 60)	Gérant, fondateur
Entreprise artisanale (électricité)	SARL	Bézu-Saint-Eloi (27) (Lalande-en-Son [Pays de Bray, 60] avant)	Gérant, fondateur
Treenergy (bureau d'étude thermique)	Entreprise individuelle	Chantilly (60)	Gérant, fondateur
Econobat (infiltrométrie)	SARL	Margny (60)	Gérant, fondateur
CE Ineris	CE / EPIC	Creil (60)	Salarié, élu CE

Dans le cas de Bon Appétit, la prise de contact s'est faite suite à un mail collectif envoyé par la gérante, la démarche était donc basée sur le volontariat pour la majorité des personnes, qui ont répondu spontanément (les six consommateurs et deux des quatre

producteurs). Les autres contacts liés à Bon Appétit et à la MES ont généralement été sollicités par téléphone (une fois par mail et une fois à l'occasion d'une rencontre).

Les entretiens se sont déroulés soit en face à face (dans les structures, à domicile, dans un bureau fermé à la MES), soit par téléphone (le calendrier figure en annexe n° 8). Ils ont duré entre vingt minutes et une heure et demi en fonction des interlocuteurs.

L'entretien était de type semi-directif, nous nous sommes appuyée sur un guide d'entretien adapté au cas de figure (acteurs, producteurs, consommateurs) (voir l'annexe n° 9). Pour chaque cas, nous l'avons structuré en plusieurs thématiques relatives à la personne interrogée, l'activité de la structure et son rapport au territoire (pour les acteurs et producteurs), et enfin l'interaction avec Bon Appétit ou la MES (changements et blocages). Pour chaque thématique, nous avons d'abord posé des questions larges et ouvertes, laissant en partie libre cours aux personnes interrogées, que nous avons complétées par une batterie de questions plus ciblées, en insistant quand c'était possible sur des exemples concrets. Nous cherchions dans un premier temps à percevoir quelles étaient les habitudes installées chez les individus et au sein de leurs structures, pour ensuite mettre en évidence les évolutions dans les pratiques et représentations, les facteurs qui les ont facilitées (ou pourraient les faciliter) ou freinées.

Nous avons donc privilégié un guide d'entretien adaptable et évolutif, au regard du statut des personnes interrogées, des structures qu'elles représentaient, et dont nous nous sommes écartée quand il nous a semblé nécessaire d'approfondir certains points.

Enfin, pour faciliter le traitement, nous avons utilisé un tableau récapitulatif en dessous duquel nous avons retranscrit les passages clés de l'entretien (voir l'annexe n° 10). Pour citer les personnes, nous leur avons attribué un nombre de manière aléatoire pour respecter leur anonymat (de A1 à A10 pour la MES, de P1 à P4 et de C1 à C6 pour Bon Appétit), et nous emploierons systématiquement le masculin.

Nous présenterons les résultats de la démarche ci-dessous. Par souci de clarté, nous traiterons de Bon Appétit dans un premier temps puis de la Maison d'Economie Solidaire dans un second temps. Nous proposerons une analyse plus transversale dans la dernière section.

Section 2. Le cas de Bon Appétit

Nous procéderons ici en analysant les grandes thématiques qui apparaissent de manière récurrente dans les entretiens réalisés pour Bon Appétit. Nous traiterons des consommateurs dans un premier temps, puis des producteurs dans un second temps.

6.2.1. Les consommateurs de Bon Appétit

Les grandes thématiques qui se dégagent des entretiens avec les consommateurs de Bon Appétit sont les suivantes :

- la manière dont ils ont connu Bon Appétit ;
- les motivations qui les ont poussés à devenir consommateurs voire sociétaires de Bon Appétit ;
- l'antériorité de leur démarche ;
- la dimension innovante de Bon Appétit ;
- le changement de leurs habitudes de consommation ;
- le statut coopératif de Bon Appétit ;
- les freins au changement.

Nous reviendrons sur chacune d'entre elles ici.

La majorité de nos interlocuteurs étaient consommateurs réguliers de Bon Appétit depuis sa création, *a minima* depuis plus d'un an. Les deux tiers étaient également sociétaires, et la moitié était « membres actifs » (bénévoles ou salariés quelques heures). Nous les avons tout d'abord interrogés sur la manière dont ils avaient connu Bon Appétit.

6.2.1.1. La rencontre avec Bon Appétit

La rencontre s'est systématiquement faite via les réseaux sociaux des personnes, qu'ils soient associatifs, professionnels ou plus personnels (amis, voisins), faisant intervenir une forme de proximité relationnelle, mais aussi géographique. Notons par ailleurs qu'il est très vite apparu dans le discours des enquêtés, presque instantanément, une forte « personnification » de la structure³³².

« Comment j'ai connu Bon Appétit ? Je ne sais plus... Enfin elle est proche d'Artisans du Monde, elle est au CCFD³³³, on a des tas de liens avec N. la fondatrice, et puis c'est près de chez moi, donc ça coulait un peu de source. On avait des contacts communs mais je ne la connaissais pas vraiment personnellement » (C3)

« Ce sont des amis... J'ai eu plusieurs mails de différentes sources en fait qui m'ont informé, par des amis écologistes, par Artisans du Monde, et puis par une élue de Compiègne aussi qui a envoyé des mails pour faire de la pub à l'ouverture de la boutique, voilà par des relations » (C4)

« J'ai rencontré N. tout au début de son aventure, c'est un peu par le hasard, professionnel et personnel, car en fait avant de venir habiter à Compiègne, N. habitait à Fleurine, à côté d'un collègue qui travaillait pour les sociétés d'autoroute, donc je ne sais plus comment ça s'est fait mais on s'est rencontrés par l'intermédiaire de ce qui est pour moi un ancien collègue et de ce qui était pour elle un voisin » (C6)

Nos interlocuteurs ont ensuite expliqué les éléments qui motivent leurs choix.

³³² Telle que nous l'avions soulignée dans le chapitre 4.

³³³ Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement.

6.2.1.2. Le choix de Bon Appétit

Les personnes ont exposé les raisons pour lesquelles elles consomment chez Bon Appétit et participent au projet, voire plus largement ce qui peut expliquer leur sensibilité pour ce type d'actions. Deux ensembles peuvent être mis en évidence :

- les motivations pour soi : se nourrir sainement, manger de meilleurs produits, redécouvrir les qualités gustatives, culinaires et nutritionnelles des aliments, etc. ;
- et les motivations collectives ou pour les autres, se rapportant à la dimension solidaire du projet : protéger l'environnement, augmenter les débouchés des producteurs locaux, aider des personnes en difficulté, penser aux générations futures, etc.

« – *Que vous apporte le fait d'être consommateur de Bon Appétit ?*

– *La satisfaction de se nourrir mieux déjà, de participer, d'aider une entreprise de ce type, d'essayer de moins polluer l'environnement par les pratiques de cette entreprise.*

– *Comment qualifieriez-vous le type d'entreprise dont il s'agit ?*

– *C'est une entreprise solidaire » (C4)*

« *Ça m'intéresse à plusieurs niveaux, d'abord parce que ça m'intéresse d'avoir des produits pour moi, pour ma consommation personnelle, et de développer les débouchés des producteurs locaux. Ça m'intéresse d'avoir des produits locaux et s'ils sont bio c'est encore mieux. (...) Elle a aussi ce désir de faire de l'insertion ce qui me paraît vraiment être un bon projet. Disons qu'il y a un ensemble qui tient, enfin tout tient ensemble » (C3)*

« *A part ça, c'est bon ! J'ai appris des choses, sur les aliments en général, comment on cuisine certaines choses que je trouvais plutôt... enfin c'était des légumes extraterrestres pour moi ! Cette idée aussi ça m'avait beaucoup plu dès le début. Et aussi par rapport à la nutrition, il y a quand même quelques années que je m'intéresse un peu plus à ce côté-là, quelle influence a la nutrition sur notre santé et le bien-être en général, c'est quand même pas négligeable quand on y regarde un peu plus près » (C1)*

« En tant que citoyen j'ai envie de faire quelque chose pour les générations futures » (C6)

Ainsi, à travers l'exposé de leurs motivations, on voit apparaître l'idée que les consommateurs de Bon Appétit sont aussi animés par une certaine propension à la solidarité de groupe (ou instinct de sympathie sociale) chère à Veblen³³⁴. Celle-ci s'exprimerait dans le développement de leurs habitudes de consommation, qui ne peuvent se résumer au seul intérêt individuel : *« Je mange bio pas seulement pour moi » (C3)*.

Quand nous avons demandé si Bon Appétit avait changé leurs habitudes de consommation, les réponses ont été relativement homogènes.

6.2.1.3. L'antériorité de la démarche

La plupart des personnes interrogées était déjà familières de ce type de consommation, certaines avaient déjà été adhérentes à des associations telles que des AMAP³³⁵ ou des chantiers d'insertion (aux activités maraîchères). L'« habitude » était donc antérieure. Dans cet ordre d'idées, nous avons pu mettre en évidence le rôle de la culture et de la transmission par l'éducation dans la formation initiale de ces habitudes chez un consommateur :

*« – D'où vous vient cette intérêt pour l'agriculture raisonnée ou biologique ?
– Comme je vous l'ai dit je suis allemand, donc c'est culturel. Je pense qu'en Allemagne on attache un peu plus d'importance à l'environnement depuis plus longtemps, et... je ne sais pas, c'est quelque part ancré en moi de respecter toute*

³³⁴ Il nous semble peu convainquant d'utiliser le terme d'« instinct » ici, il est en effet difficile d'affirmer avec certitude qu'il s'agisse bien de cela. Cependant, Veblen nous invite à considérer différents types de comportement, qu'il considère comme naturels, dont ceux relevant d'un certain « sens de la solidarité » qui apparaîtra à plusieurs reprises dans la suite de l'analyse. A défaut de termes plus appropriés et en dépit des limites d'une telle interprétation, nous conserverons ceux de l'auteur en employant l'expression « propension à la solidarité ». Rappelons également que pour Veblen, la propension fait intervenir la réflexion et la délibération conscientes, dans le but intentionnel de poursuivre une fin, elle se distingue dans ce sens de la pulsion (inconsciente).

³³⁵ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

sorte de vie, de respecter cette terre qu'on transmet, je veux dire on est que de passage. Et j'essaie de transmettre ça à mes enfants » (C1)

Les médias semblent également jouer un rôle important dans la formation initiale des habitudes de consommation, ainsi que l'expérience pratique.

« – Comment est-ce que vous avez pris conscience de tout ça ? C'était préalable à votre participation à Bon Appétit ?

– Avant j'étais abonnée aux Jardins du Plateau Picard³³⁶, on recevait des paniers hebdomadaires de légumes. (...) Puis je suis allée chez Bon Appétit où l'on peut acheter plus facilement individuellement. Mais la démarche des Jardins du Plateau Picard m'intéressait parce que c'était une association d'insertion pour certains publics aussi. Non je pense que ce sont des lectures, des émissions de télévisions, des choses comme ça qui m'ont fait prendre conscience petit à petit, ou encore des discussions avec des amis » (C3)

« C'est une évolution qui est assez récente. A une époque je ne pouvais pas me passer de tomates quelle que soit la saison. Lorsque l'on était à Strasbourg, j'avais découvert un marché de producteurs locaux, et c'est à partir de là que j'ai travaillé là-dessus en fait. Consommer local, manger des produits de saison, c'est un peu parti de ce petit marché-là. J'ai découvert à ce moment-là qu'effectivement la tomate de l'été n'avait pas le même goût que la tomate de l'hiver (...) je me suis rendue compte d'une qualité complètement différente de ce que j'achetais en grande surface avant. Donc ça m'a fait évoluer. (...) C'est aussi son discours à elle au démarrage qui m'a fait comprendre qu'effectivement c'était un peu ma sensibilité » (C2)

Nous pouvons percevoir ici les négociations transactionnelles dans le cadre desquelles les innovateurs cherchent à diffuser leurs pratiques. L'analyse offerte par Commons en termes de transactions nous permet ainsi d'interpréter les propos de certains interlocuteurs, et d'identifier les mécanismes qui interviennent dans l'évolution de leurs habitudes.

³³⁶ Chantier d'insertion (activités maraîchères).

6.2.1.4. La dimension innovante de Bon Appétit

Si les pratiques de Bon Appétit ne sont pas forcément nouvelles à proprement parler, comme l'expliquent plusieurs personnes, elles s'inscrivent cependant en rupture par rapport au contexte :

« C'est vrai qu'autrefois, je me souviens quand j'étais jeune mes grands-parents avaient un jardin, on mangeait les produits du jardin et puis, petit à petit on s'est mis à acheter des produits qui viennent de loin, qui font des milliers de kilomètres et qui traversent la terre entière. On revient un peu à ce que j'ai connu quand j'étais jeune en fait, c'est un peu un retour à une consommation de proximité, et plus naturelle aussi, moins polluée » (C4)

« – Diriez-vous que Bon Appétit est une structure innovante ?

– Alors oui et non. En fait une société coopérative ce n'est pas quelque chose de nouveau, mais je pense que là, étant donné qu'on est quand même parti dans un capitalisme où l'on a un peu beaucoup oublié ces structures-là, ce n'est peut-être pas innovant mais c'est... si c'est innovant dans l'état actuel, mais ce n'est pas quelque chose de nouveau, ça existe depuis longtemps » (C1)

Pour un consommateur, c'est davantage le modèle de développement durable porté par Bon Appétit, c'est-à-dire les outils d'aide à la décision sur lesquels la structure s'appuie, qui est innovant, plus que l'activité quotidienne en elle-même :

« C'est un modèle qui n'existe pas aujourd'hui. Très sincèrement, et ce n'est pas pour faire plaisir à N., je dis qu'elle a dix ans d'avance sur ce qui se passe aujourd'hui en matière d'alimentation, au moins en France. (...) Tous les outils qu'a développés N. personne ne les a aujourd'hui. Quand je dis outils c'est son système de veille ou de recueil des attentes de parties prenantes, tout ce qui est choix, outils, ce que j'appellerais plutôt les outils d'aide à la décision (...) C'est un modèle qui est absolument innovant, que personne n'a et que personne n'a reconnu encore aujourd'hui » (C6)

On retrouve ici la prégnance de l'innovateur comme moteur de la dynamique, de même que dans les propos suivants :

« Globalement je trouve ça super courageux les gens qui se lancent dans des idées nouvelles, qui ont ces idées-là, qui ont le courage de les mettre en place et qui dépensent une énergie extraordinaire pour que ça réussisse. Et ça aussi c'est une raison pour soutenir » (C1)

Si « le problème de Bon Appétit aujourd'hui, c'est sa visibilité » (C6) et par conséquent la difficulté à diffuser son modèle auprès des autres entreprises, elle apparaît avant tout comme *levier* de changement auprès des consommateurs.

6.2.1.5. Le changement des habitudes de consommation

L'effet levier se traduit par le fait que si les pratiques de consommation véhiculées par Bon Appétit, en rupture avec les pratiques habituelles, sont déjà présentes chez les consommateurs, la structure encourage et facilite leur mise en œuvre.

« – Est-ce que le fait d'être consommateur de Bon Appétit a changé quelque chose pour vous ?

– Pas fondamentalement, mais j'essaie petit à petit d'améliorer ma consommation, mes modes d'achat aussi. C'est vrai que depuis longtemps on faisait nos courses à la grande surface, on essaie au maximum de réduire ce type d'achat maintenant, d'aller plutôt dans les magasins de proximité, de faire travailler les petits commerçants, les petits producteurs plutôt que les grandes surfaces.

– Donc il y a eu des changements dans vos habitudes de consommation d'une certaine manière ?

– Oui dans les lieux d'achat, dans le choix des fournisseurs oui... Dans la façon de se nourrir aussi peut-être, parce qu'il y a trente ou quarante ans, c'est vrai qu'on avait moins conscience de ce qu'on mangeait et de ce qu'on achetait dans les grandes surfaces, donc il y a eu une prise de conscience petit à petit quand

même de la qualité des produits, une prise de conscience de tous les additifs qui existent dans l'industrie agro-alimentaire par exemple. Et ça c'est vrai qu'il y a quarante ans je n'en avais pas conscience, ça s'est fait petit à petit, et puis les médias en parlaient beaucoup moins, enfin c'était une autre époque. Donc j'ai pris conscience petit à petit d'un certain nombre de choses, mais ce n'est pas arrivé d'un seul coup » (C3)

« Moi-même j'ai considérablement fait évoluer mes pratiques, je suis très intéressé par le modèle de Bon Appétit.

– Qu'est-ce qui a changé dans vos pratiques ?

– Bon Appétit est devenu pour moi le fournisseur alimentaire numéro un, c'est-à-dire que je ne fais plus mes courses dans la grande distribution, enfin ce n'est pas tout à fait vrai parce qu'il y a certains éléments que je ne trouve pas chez Bon Appétit donc je continue d'aller les chercher dans la grande distribution, mais j'insiste auprès de N. pour qu'elle puisse étendre son offre pour dépendre le moins possible de la grande distribution » (C6)

« – Est-ce que ça a changé quelque chose pour vous ?

– Oui ça m'incite à continuité dans ma démarche, oui dans ma façon de cuisiner, dans ma façon d'acheter les produits. Donc oui, ça a changé... J'aime bien aussi le côté social de pouvoir aider des personnes en difficultés, enfin en situation de handicap en fait. (...) Ça permet aussi de voir la société autrement, de vivre autrement, d'essayer d'intégrer ces personnes-là » (C2)

« Est-ce que ça a changé quelque chose pour moi ? Non, parce que déjà avant j'essayais de faire attention à ce que j'achetais, je suis un lecteur d'étiquettes ! Donc je ne prends pas n'importe quel produit, pas de repas déjà tout faits. Et j'essayais déjà d'acheter soit au Biocoop, soit en grande surface des choses bio ou qui sont produites dans la région, enfin d'attacher de l'importance à acheter en France au lieu d'acheter les mêmes produits d'Espagne qui coûtent moins chers » (C1)

Les consommateurs ont alors souligné à de nombreuses reprises que l'accessibilité offerte par Bon Appétit, mais également la transparence et la confiance, basées sur des liens de réciprocité, constituaient des éléments essentiels dans leur démarche.

« Je me procure beaucoup plus facilement tous ces produits-là qu'avant déjà. Je consomme de plus en plus de produits bio, locaux, enfin il y a un accès plus facile à tous ces produits effectivement, pour moi c'est indiscutable. (...) C'était difficile pour moi de me procurer ces produits-là avant, donc oui ça a changé mes habitudes, puis je découvre des vieux légumes ça c'est très sympathique, des variétés de courges qu'on avait oubliées, je mange certainement, personnellement et égoïstement je mange mieux » (C3)

« Avec Bon Appétit, il y a une offre. Alors effectivement des produits bio je peux en trouver ailleurs. Des produits bio qui soient éthiques je peux aussi en trouver ailleurs, c'est-à-dire grosso modo le label AB³³⁷ plus Max Havelaar. Après des produits bio qui soient éthiques, locaux et variés, ça commence à être plus compliqué. En fait ce qui compte c'est l'offre. Moi je n'y vois que des avantages, les produits ne sont pas uniquement bons gustativement, je sais qu'ils sont bons pour la planète, je sais qu'ils sont bons pour moi sur un impact santé. (...) Pour moi c'est indiscutablement le meilleur choix alimentaire possible au meilleur coût » (C6)

« – Que vous apporte le fait d'être consommateur de Bon Appétit ?

– D'un côté la facilité, puisque je trouve de tout, de bons produits moins chers chez N. et maintenant avec le service qu'elle propose de nous apporter le panier jusque sur le parking de là où l'on travaille, enfin c'est pas mal quand même. Oui je crois que la première motivation c'était, si on parle uniquement d'intérêt économique-financier, d'avoir de bons produits à un prix moins cher, et de savoir d'où ils viennent, parce qu'elle connaît bien ses fournisseurs, il y a aussi une question de confiance. Alors qu'aujourd'hui dans un grand supermarché on peut se demander si ce qui est étiqueté bio est vraiment bio. Même s'il y a le label, on a des doutes, et en plus quand vous voyez que ça vient d'Israël ou de Nouvelle-Zélande, c'est plus tellement économique, enfin c'est plus tellement respectueux de l'environnement » (C1)

« Ce qui me plaît aussi ce sont les produits qu'elle offre, je lui fais confiance en fait, je sais qu'elle a vérifié qu'il n'y a pas trop de pesticides. Alors que si je vais

³³⁷ Agriculture Biologique.

sur le marché je ne sais pas toujours si ce que me dit ou ce qu'affiche le producteur est vrai.

– D'accord donc la confiance c'est important.

– Ah oui, oui oui. Je suis très confiante parce qu'elle vérifie les produits » (C2)

« Ce qui n'est pas bio on en a parlé à plusieurs reprises, donc ça me permet de savoir comment ça se passe, oui je trouve que c'est rassurant » (C3)

Nous les avons également interrogé sur le statut coopératif de Bon Appétit, afin de savoir si c'était un facteur déterminant dans leur choix de consommation.

6.2.1.6. Le statut coopératif de Bon Appétit

Les propos recueillis concernant le statut coopératif de Bon Appétit ont été variés. Certains consommateurs ne connaissent pas bien les spécificités du statut :

« C'est quelque chose qui m'intéresse (...) Mais au début ce n'était pas clair pour moi qu'en tant que consommateur je pouvais aussi être sociétaire. Ça ne fait pas si longtemps que ça que j'ai bien compris » (C1)

« Ce n'est pas la partie que je connais le plus en fait. Pour moi, j'aurais du mal à définir le statut coopératif. (...) Par rapport à une association, je pars du principe qu'il faut essayer d'aller aux Assemblées générales, qu'il faut essayer de donner un coup de main quand on nous le demande etc. donc là-dessus ça se rapproche. Quelle est la différence entre les deux je ne saurais pas la définir vraiment, et même par rapport à une société. Je serais actionnaire d'une société, d'une petite entreprise... il faut que ça marche une petite entreprise aussi. Je ne parle pas des grosses entreprises où l'on achète des actions pour faire du fric, mais pour une petite entreprise... Elle ne serait pas sous un mode coopératif ça ne changerait pas ma démarche. Je n'y suis pas allé parce qu'elle est en coopérative, j'y suis allé parce que c'est du social, c'est de la proximité, vous voyez ce que je veux dire ? La coopérative c'est une forme.

– D'accord c'est plus pour le projet et les pratiques ?

– *Oui tout à fait. C'est une forme qui correspond à ce qu'elle propose, ça va avec on va dire, mais voilà, ça aurait une autre forme, ce serait pareil. Je ne fais pas bien la différence en fait, je ne sais pas quelle serait la différence si ça avait une autre forme. En tout cas ma démarche ne serait pas différente » (C2)*

D'autres font le rapprochement avec les coopératives agricoles, ou encore avec la Camif, une coopérative de consommation, dont ils étaient auparavant sociétaires. On voit alors apparaître dans leur récit des formes d'isomorphisme institutionnel :

« La coopérative j'en avais plus ou moins entendu parler pour les producteurs, pour moi c'est plus pour l'agriculture qu'autre chose. Après, je suis à la Maïf l'assurance, et à l'époque elle détenait la Camif, qui est une coopérative de consommateurs d'ailleurs. Il fallait appartenir à la Maïf pour pouvoir bénéficier de la Camif. Ils vendaient des produits, tout ce qui était meubles, habillement, etc. et le côté information sur le produit était très intéressant à l'époque. Mais ça a coulé et ça a été racheté, c'est plus une société commerciale maintenant, ce n'est plus du tout le même esprit. Donc je connaissais un peu » (C2)

*« – C'est la première fois que vous allez devenir sociétaire d'une entreprise ?
– Non, j'étais sociétaire de la Camif avant (...) c'était une association d'achat pour les instituteurs, enfin c'était pour tout l'enseignement en fait. J'avais acheté des parts de la société et il y avait un catalogue sur lequel on pouvait commander toute sorte de choses. On était sociétaire et quand il y avait des bénéfices à la fin de l'année, on nous en reversait une partie en fonction du montant des commandes annuelles.
– Donc le sociétariat, l'entreprise coopérative vous connaissiez déjà ?
– Oui, oui oui. Ce qu'ils avaient aussi c'est que, à l'époque, beaucoup de produits étaient fabriqués en France, et le lieu où ils étaient fabriqués était toujours mentionné, donc c'était aussi une façon d'acheter sur le territoire français au moins. Après sur la fin ça s'est un peu dégradé, c'était très difficile de savoir où les choses étaient fabriquées » (C4)*

Enfin, un consommateur met en avant la « responsabilité » qu'implique son statut de sociétaire chez Bon Appétit :

« C'est la première fois que je suis sociétaire d'une SCOP³³⁸, puisque c'est une SCOP, donc c'est vrai que je me sens un peu responsable du fait que ça dure, pour moi c'est une préoccupation le fait que ce soit durable, que ça puisse tenir dans la durée, que ce soit pérenne » (C3)

Pour finir, les freins au changement ont été développés.

6.2.1.7. Les freins au changement

Les freins recouvrent diverses formes selon le niveau où l'interlocuteur situait son propos : individuel, ce qui limite leur consommation (le manque de choix, le prix trop élevé), ou institutionnel, ce qui entrave la dynamique de changement chez les entreprises ou les individus (le poids de l'existant, la résistance au changement, le capitalisme ou encore le pouvoir).

« – Quels sont les freins pour vous, qu'est-ce qui empêcherait que vous alliez encore plus vers ce type de consommation ?

– C'est le choix qui est quelque fois limité, donc on complète aussi avec d'autres achats dans d'autres magasins. Du fait que ce sont des produits de saison et locaux, on ne sait pas toujours ce que l'on va trouver. Mais bon, j'achète le maximum de ce que je peux dans la boutique, après on complète avec d'autres produits » (C4)

« Quand de temps en temps, elle propose du bio mais super cher, il y a des fois je me dégage de ça on va dire. Il y a des moments où soit je ne vais pas acheter, soit comme je ne suis pas à fond sur le bio, je vais préférer acheter un produit qui tant pis n'est pas bio mais qui est beaucoup moins cher quand même » (C2)

« Aujourd'hui arriver dans une entreprise et dire qu'on va faire du développement durable, j'ai des tas d'exemples, c'est en permanence mettre de l'eau dans son

³³⁸ Société Coopérative et Participative.

vin. A la fin, ça n'a même plus le goût de vin, ça n'a plus rien du tout, parce qu'on est confronté à l'existant. On nous dit, par exemple, qu'on pourrait améliorer telle chose, mais qu'on n'a pas l'argent pour le faire, c'est l'impératif économique. Ou alors, il y a telle pratique habituelle dans l'entreprise, qui n'est pas tolérable, mais c'est devenu une habitude, et si on veut la paix sociale il faut éviter de toucher à ça. Ou alors en matière d'environnement on sait bien que nos rejets ne sont pas bons, mais on n'a pas l'argent pour construire la station d'épuration ou alors celle qu'on a construite n'est pas efficace. En permanence on a le poids de l'existant. Et pour faire évoluer ce passif-là, il faut des moyens colossaux ou une volonté politique stratégique extraordinaire, ça peut se produire. Mais les réflexions en matière de développement durable ça peut aussi remettre en question l'existence même de l'entreprise » (C6)

« Les freins c'est la résistance au changement, c'est l'incompréhension totale du concept de développement durable qui est entretenue, je ne sais pas si c'est à dessein ou par maladresse. (...) Après il y a toutes les barrières possibles qui viennent s'ajouter là-dessus, c'est-à-dire les idéologies politiques ou religieuses, surtout quand elles sont extrémistes parce que là on n'en sort pas, il y a les réflexes culturels, et puis il y a surtout une volonté d'éviter de se remettre en question » (C6)

« Je suis profondément convaincue que ce système, que la société coopérative est quelque chose de bien, que c'est quelque chose qui améliore ne serait-ce qu'un peu notre société. Maintenant je suis aussi convaincue que beaucoup de gens s'en foutent royalement, et que c'est d'abord le capitalisme, le gain personnel, qui va compter, comme pour beaucoup de gens et ça il faut le comprendre aussi. C'est d'abord ce que je dépense pour un produit qui compte, je veux dépenser le moins possible parce qu'aujourd'hui ce que je gagne c'est le SMIC, donc ces personnes elles ont leurs raisons. Et je suis aussi convaincue que si on continue comme ça, on va droit dans le mur. Mais il faut un changement très profond de la société pour que ces sociétés coopératives se développent plus, et je ne suis pas sûre que actuellement, on soit prêt à ce changement. Peut-être dans une génération, peut-être avec nos enfants qui grandissent avec ça » (C1)

« Quelque part encore je suis persuadée que l'idée de la coopérative, ça marche sur une petite structure (...) mais ça ne marche pas sur un système, à l'échelle d'un pays global (...) parce qu'à un moment donné on arrive à une hauteur de pouvoir où chacun veut le pouvoir. Pourquoi ? Parce que l'être humain n'est pas très sociable en général » (C1)

Il est possible d'interpréter ces éléments en termes institutionnalistes : le « passif » dont il est question renvoie ainsi à la causalité cumulative qui renforce les règles et pratiques habituelles dans les organisations. Les multiples formes de conservatisme qui émergent spontanément face au changement sont également mises en avant. La dernière personne évoque enfin la prégnance de la logique institutionnelle dominante (capitaliste) et des comportements individualistes qui lui seraient liés.

Cependant, en dépit des freins soulevés ici, nous noterons que ces consommateurs sont aussi membres d'autres organisations (ou *going concerns*) dans lesquelles ils peuvent véhiculer des pratiques et participer ainsi à leur diffusion. On constate ainsi de nouveau l'importance des réseaux dans la dynamique de changement.

« Oui bien sûr j'en parle autour de moi, enfin quand je rencontre des gens je leur parle de Bon Appétit, je leur dit que ça existe et ce qu'elle propose pour donner l'idée aux autres personnes, je fais parfois découvrir les menus aussi. Elle a un client que j'ai amené, c'est une copine à qui j'ai parlé de la démarche, qui a elle-même parlé de la démarche dans son entreprise, et qui maintenant est une entreprise qui commande régulièrement des plateaux. Donc oui, dans la mesure du possible, je fais découvrir, j'en parle autour de moi » (C2)

D'un autre côté, deux producteurs de Bon Appétit constatent que la demande sur certains produits augmente fortement, alors que l'offre n'existe pas forcément :

« De toute façon aujourd'hui les gens recherchent quand même un peu tout ce qui est produits de proximité, produits locaux, du terroir, et elle propose tout ça. Je pense que les gens se sentent rassurés de savoir ça. Avec tout ce qu'on voit dans l'actualité, ils se tournent de plus en plus vers ça. Le consommateur a un peu peur

aujourd'hui. Je le vois bien, nous on va démarrer de la volaille parce que c'est pareil, il y a une très grosse demande, et il n'y en a pas » (P1)

« Il y a une sensibilisation, et puis quand il s'agit de vraiment faire quelque chose derrière, en fait c'est très difficile parce qu'il n'y a quasiment aucune offre en magasin. Donc même les gens bien intentionnés s'ils cherchent à choisir le bon poisson ils n'y arrivent pas » (P4)

Ceci nous permet de faire la transition avec la seconde catégorie de personnes interrogées pour Bon Appétit.

6.2.2. Les producteurs de Bon Appétit

Les grandes thématiques qui se dégagent des entretiens avec les producteurs de Bon Appétit sont les suivantes :

- les motivations qui les ont poussés à adopter de « bonnes pratiques » ;
- la manière dont ils ont rencontré et coopèrent avec Bon Appétit ;
- les éléments qui les distinguent de Bon Appétit ;
- la dimension innovante de Bon Appétit ;
- les apports et les changements dans leurs habitudes de production ;
- la diffusion des pratiques.

Nous avons interrogé quatre producteurs : deux entreprises dites « classiques » dont une artisanale, sociétaires de Bon Appétit (que nous appellerons les entrepreneurs), et deux exploitations agricoles familiales (les producteurs). Trois des entrepreneurs-producteurs avaient en commun d'avoir la certification bio ou MSC³³⁹, le dernier mettait également en œuvre un ensemble de pratiques visant à limiter les intrants chimiques. Nous leur avons donc demandé ce qui les avait poussés à adopter ces modes de production.

³³⁹ Le *Marine Stewardship Council* est un label qui garantit que les techniques de pêche respectent l'environnement marin selon un principe de durabilité (renouvellement des stocks de poissons, préservation des écosystèmes, etc.).

6.2.2.1. L'adoption de « bonnes pratiques »

« – Qu'est-ce qui vous a motivé à mettre en œuvre toutes ces pratiques ?

– La limitation des intrants chimiques, et puis c'est un plus grand challenge. J'avoue que ça peut être une motivation, c'est plus compliqué, plus difficile à maîtriser en passant par des méthodes alternatives et donc plus valorisant quand on réussit que par du chimique. Et limiter les intrants chimiques parce que personnellement je n'y crois pas. Il y a l'argument santé, il y a l'argument environnement et puis il y a l'argument réussite de la production à long terme, je pense qu'on crée aussi plus de problème qu'on en résout.

– Et d'où vous vient cette sensibilité ? Vous disiez que c'était vos études ?

– Oui, études, stages, et je pense que mon père n'était pas très loin de cette notion-là aussi, moins que moi mais c'était déjà quelqu'un qui traitait peu le blé, et qui était déjà convaincu, il travaillait sur les problèmes de l'eau, ces choses-là. Voilà c'est un ensemble de choses qui fait que je suis plus sensible à ça que d'autres » (P2)

« Très jeunes on a été super intéressés d'abord par la médecine alternative, et plus généralement toutes les alternatives à ce qu'on pouvait nous proposer en médecine conventionnelle, et par l'écologie, par l'alimentation bio, et puis par la cuisine évidemment. Du coup on a toujours travaillé dans le bio » (P3)

« Ce que j'ai toujours aimé depuis que je suis tout petit ce sont les animaux et la nature, donc en fait c'est arrivé par là, et puis j'ai eu la chance de pas mal voyager (...). A la fin des années 90 et au début des années 2000, il y a eu le développement durable, le changement climatique, j'ai lu tous les rapports (...) voilà comment j'ai finalement développé l'envie de réconcilier mon métier, qui était historiquement du business, et une sensibilité nature et environnement » (P4)

Il apparaît ici que l'éducation et la transmission ont joué un rôle important dans l'habitude des producteurs et entrepreneurs, ainsi que la pression environnementale au travers de la prise de conscience internationale au tournant du XXI^e siècle avec le

développement durable. Pour un producteur, c'était aussi une façon de revaloriser sa production :

« Sur des petites structures il faut arriver à valoriser nos produits, et le fait de passer en bio ça aide à la valorisation, parce qu'aujourd'hui c'est quand même un peu ce que les gens recherchent, à savoir des produits de qualité, et en vente directe c'est quand même un avantage. C'est une force supplémentaire » (P1)

Il ajoute cependant plus loin :

« Après ce n'est pas forcément être bio ou pas bio, je pense que ce qui est important c'est quand même de respecter la nature, et que chacun essaie de limiter son impact sur l'environnement, ça c'est important. (...) Parce que la terre on ne fait que de l'emprunter, elle ne nous appartient pas. On l'emprunte toujours aux générations à venir, c'est pour ça qu'il faut faire attention à ce que l'on fait je pense, c'est important (...) Mais bon après c'est un état d'esprit aussi. Même quand on était en conventionnel on n'était pas des adeptes du tonneau et des pondeurs à engrais, moins on en mettait mieux on se portait.

– Et cet état d'esprit il vous vient d'où ?

– Il me vient d'où ? C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre ! Ça me vient d'où... Je ne saurais pas dire, c'est... c'est en soi. Elle est compliquée votre question ! Non là je ne saurais pas trop dire.

– Ça ne s'explique pas ?

– Ça ne s'explique pas, non, je ne saurais pas l'expliquer.

– C'est naturel alors ?

– Oui c'est naturel, c'est naturel » (P1)

Il est possible, tout comme pour les consommateurs de Bon Appétit, de faire un lien avec la propension à la solidarité de Veblen ici, mais également avec les hypothèses habituelles de Commons, sur lesquelles l'individu s'appuie afin d'exercer sa volonté dans l'action. Selon l'auteur, celles-ci sont tellement ancrées chez les individus qu'elles ne peuvent être formulées par ceux-ci.

Cependant, pour Commons ces hypothèses ne sont pas naturelles mais coutumières et habituelles, tandis que pour Veblen, les propensions sont constitutives de la nature

humaine, et leur expression dépend des habitudes développées par l'individu au contact de son environnement institutionnel. Dans les deux cas, l'action individuelle est institutionnalisée. Il apparaît en effet ici que si les motivations des consommateurs et producteurs de Bon Appétit peuvent faire penser aux propensions mises en avant par Veblen, l'habitation repose essentiellement sur un processus de socialisation davantage perceptible.

Les producteurs et entrepreneurs ne sont donc pas seulement animés par la dimension marchande de leurs activités, celle-ci s'insère dans des considérations sociales et environnementales plus larges.

« Ça a été dès le début un pré-requis pour quelque part choisir notre clientèle parce qu'on n'a jamais été démarcher de magasins quasiment, de revendeurs, ils sont toujours venus à nous parce qu'ils étaient intéressés par notre projet dans son ensemble, et parce que notre façon de travailler les intéresse. Du coup on a une relation assez proche de nos clients revendeurs, et vraiment une relation de transparence et de confiance. (...) Et puis c'est vrai qu'il y a un rendu de services qui peut se faire naturellement. Donc on est dans une économie un peu différente je pense, un système un peu différent que le simple client lambda comme on pourrait le voir régulièrement. Et pour nous, c'est essentiel, parce que sinon on ne voit pas trop l'intérêt de travailler » (P3)

C'est aussi la raison pour laquelle le prix d'achat des matières premières, dans le cas présent, n'est pas aussi déterminant que les pratiques des producteurs dans le choix des produits.

*« – C'était important de connaître les producteurs auxquels vous vous adressiez ?
– Oui, oui oui, ça c'est clair. C'est évident. On les connaissait déjà bien avant, mais quand on a dû quand même prospecter pour quelques produits, oui oui on essaie vraiment d'aller voir comment ils travaillent réellement, comment ça se passe, d'un point de vue commercial comment ils se situent aussi. (...) Enfin on est plus attachés à la façon de travailler qu'au prix quelque part, même si le prix reste important, mais on ne va pas aller chercher l'œuf le moins cher (...). On regarde d'abord comment ils travaillent. C'est pas toujours évident d'ailleurs,*

parce qu'on a parfois du mal sur des produits lointains à s'assurer totalement de la qualité mais on fait au mieux »

Dans cet ordre d'idées, nous les avons interrogés sur la manière dont ils avaient été amenés à connaître et coopérer avec Bon Appétit.

6.2.2.2. La rencontre et la coopération avec Bon Appétit

La rencontre avec Bon Appétit s'est faite par les réseaux ici aussi, par le « bouche à oreille », ainsi que par la recherche de partenaires, qui dépasse le seul démarchage classique de fournisseurs par la volonté de partager des pratiques, une vision et un projet communs.

« On a un peu travaillé ensemble sur nos développement de projets via SENS³⁴⁰, et puis maintenant on travaille plutôt dans un rendu de services. Par exemple, toutes les semaines notre producteur d'œufs qui est commun dépose nos œufs chez elle et nous on va les récupérer³⁴¹. Ça peut paraître anodin mais pour nous ce sont des coûts de transport moins importants, c'est un rendu de service comme ça (...) et puis elle nous sollicite pour des manifestations ponctuelles » (P3)

« La rencontre s'est faite par le bouche à oreille, une personne qui connaissait N. nous a mis en rapport et voilà comment ça a démarré. Ça a été tout simple. Elle a fait un essai, les produits qu'on lui proposait et la manière dont on les présentait ça lui convenait. Puis elle avait une demande aussi. Donc ça s'est bien passé » (P1)

« Ça s'est fait au départ parce que N. a découvert la marque de son côté, je ne me souviens plus comment, et elle m'a sollicité pour se fournir en poissons MSC et en poissons bio. Je travaillais avec quelqu'un à l'époque qui a développé la relation avec N. et les premières livraisons, et puis il est allé la voir, et c'est dans un

³⁴⁰ Incubateur d'entreprises sociales.

³⁴¹ Le « cabotage terrestre » mis en évidence dans le chapitre 5.

deuxième temps que, en passant à Paris, on s'est rencontrés et on a bien accroché, on a bien discuté. (...) Ceci dit pour être tout à fait franc on n'a pas des relations extrêmement poussées, elle m'appelle quand elle a besoin d'un certain nombre de choses (...) Je pense qu'on travaille en bon entendement, on travaille en confiance, des gens de chez moi sont allés animer Bon Appétit pour expliquer d'où viennent les produits. (...) J'aimerais bien développer un peu plus de relations, c'est pour ça que quand elle a fait appel à différentes personnes pour devenir sociétaires de sa structure, j'ai été ravi de pouvoir le faire, mais c'est assez récent et donc je n'ai pas eu l'occasion pour l'instant de participer activement » (P4)

« C'est elle qui est venue, on ne faisait jamais de portes ouvertes, mais on en a fait une fois, pour justement faire connaître le changement d'orientation de la ferme, et elle venue à cette journée-là. Elle a aimé je pense notre transparence, c'est ce qu'elle m'a dit ce jour-là. Parce que sur un panneau on avait affiché toutes nos cultures, comment on les produisait, et sans mentir on va dire, c'est-à-dire que même quand on mettait des produits on affichait qu'on en mettait et pourquoi. C'est quelque chose qui lui a plu, et son discours m'a plu aussi. Valoriser les produits locaux et la transparence, on se retrouve bien dans ce mot-là je pense, c'est-à-dire que l'un des objectifs principaux de Bon Appétit c'est la transparence, et c'est le nôtre aussi » (P2)

Il se dégage ainsi une certaine synergie entre les différentes structures qui s'exprime de la manière suivante : *« on est deux structures, deux entreprises sur notre territoire qui avons un développement plutôt social et solidaire » (P3)*. Néanmoins, les entrepreneurs ont mis en avant ce qui les distingue de Bon Appétit, la comparaison étant plus aisée que pour les producteurs agricoles.

6.2.2.3. La différenciation avec Bon Appétit

La principale ligne de démarcation avec Bon Appétit, selon les entrepreneurs, se manifeste dans la vision qu'ils ont de l'entreprise.

« On a des projets qui sont quand même très différents, et notamment une structuration de nos entreprises qui est différente, je pense qu'on a une vision aussi de l'entreprise qui n'est pas la même. Nous déjà on a créé une SARL, Bon Appétit n'est pas sous ce statut-là. On a une même envie de développement durable (...) et puis on est aussi dans une optique d'entreprise solidaire (...), on est dans cette logique commune. Par contre nous, on est dans une logique d'indépendance financière à laquelle on tient énormément et finalement on est très peu subventionnés, aidés financièrement par des institutions (...) c'est peut-être ce qui nous différencie. Et puis elle a un collège de consommateurs qui sont aussi sociétaires, d'ailleurs on a des parts chez Bon Appétit aussi, mais on ne fonctionne pas du tout comme ça nous, on n'a pas de sociétaires du tout dans notre entreprise. Voilà, donc ça c'est un point très important qui nous différencie aussi d'une manière assez importante. (...) le fond est sûrement commun, la forme est très différente. (...) Après ça dépend aussi de la manière dont on conçoit l'entreprise, nous c'était d'abord on fait marcher notre boîte d'un point de vue économique, et après, même si en fond la dimension solidaire est là, après on la mettra en place, et pas l'inverse. C'est ça la plus grande différence entre nous. Une fois que l'entreprise commence à bien tourner, là on se pose des questions plus humaines, plus éthique, pour nous c'est dans ce sens-là » (P3)

« On n'est pas du tout sous un mode SCOP et autres structures un peu classiques de l'entrepreneuriat social. Pour moi, c'était important d'être dans la partie business, de pouvoir générer moi-même les moyens de réinvestir pour soutenir quelque chose auquel je crois, et de ne pas être dans l'associatif. Non pas que l'associatif ce ne soit pas bien mais premièrement, ce n'est pas le monde d'où je viens donc c'était plus compliqué pour moi de l'envisager, deuxièmement il y a déjà beaucoup de choses qui se font dans l'associatif, et troisièmement, passer 50 % de mon temps à chercher de l'argent et des subventions auprès d'autres personnes ce n'est pas ça qui m'amuse. Donc très humblement, sur le modèle de Yunus, je préfère me dire que voilà, une entreprise peut avoir, c'est la définition de l'entreprise sociale, les moyens de l'entreprise au service d'autre chose » (P4)

Nous avons également eu l'occasion d'échanger avec une personne dont l'entreprise avait été à l'origine incubée au sein de la SCIC SENS, en même temps que Bon Appétit. Cette personne avait finalement opté pour une entreprise plus « classique », plutôt que

pour une entreprise « sociale », compte tenu de la lourdeur administrative engendrée par le recours à des subventions, nécessaire à des activités tournées vers des publics non solvables. Elle a donc finalement privilégié la dimension marchande dans un premier temps au moins. Aussi, l'économie sociale et solidaire apparaît fréquemment comme une économie subventionnée incomprise, que ce soit par les entreprises aux statuts traditionnels (nous verrons que c'est aussi le cas pour la MES), ou par certains consommateurs également.

« S'il n'y a pas d'économie on ne fait rien, contrairement à ce que certains pensent et notamment dans l'ESS, parce que eux considèrent que l'argent quelque part est un dû ou que les moyens financiers sont une ressource disponible à foison » (C6)

Les quatre entrepreneurs-producteurs avec lesquels nous nous sommes entretenue s'accordent cependant sur la dimension innovante de Bon Appétit.

6.2.2.4. La dimension innovante de Bon Appétit

Concernant la dimension innovante de Bon Appétit, les arguments mis en avant sont sensiblement les mêmes que pour les consommateurs : la redécouverte de la cuisine, le caractère précurseur du modèle sur lequel elle repose, notamment pour la prise de décision (le choix des produits selon un système d'Indicateurs Objectivement Vérifiables). Un entrepreneur identifie également Bon Appétit comme une innovation sociale.

« – Diriez-vous que Bon Appétit est une structure innovante ?

– Oui, oui oui. Les gens réapprennent à faire de la cuisine, à manger des choses qu'ils ne connaissaient pas ou qu'ils ne prenaient plus le temps de faire et qu'ils redécouvrent, comme faire un bourguignon, un jarret à l'os ou des choses comme ça. On a habitué les gens à manger du bifteck et du rosbif » (P1)

« Je dirai tellement innovante que parfois elle surfe sur des concepts et des idées qui démarrent juste ou pour lesquelles on commence juste à réfléchir et du coup elle est souvent en avance (...) notamment dans notre région où l'on est assez en retard sur les structures comme les siennes et sur l'aide à la création d'entreprises alternatives » (P3)

« Oui, sûrement. Oui oui c'est de l'innovation sociale, c'est de l'innovation sociétale, c'est une innovation de modèle. Dans les produits après honnêtement je ne sais pas dans le détail tout ce qu'elle propose. Mais oui bien sûr » (P4)

« C'est innovant dans le sens où elle ne se contente pas de croire ce qu'on lui dit, elle essaie d'aller voir; avec très peu d'idées arrêtées, elle essaie vraiment de savoir. (...) L'idée c'est d'essayer de prendre la meilleure décision et c'est aussi quelque chose qu'on apprécie (...) d'essayer de prendre en compte le social, l'environnemental, de partir vers du durable, de prendre en compte ça pour prendre la meilleure décision. Et ce n'est peut-être pas parfait, mais ça permet de faire quelque chose déjà, et de valoriser ce qu'il y a de mieux actuellement » (P2)

Nous les avons interrogés sur ce que leur apporte la coopération avec Bon Appétit, ainsi que sur les changements qu'elle a pu générer chez eux.

6.2.2.5. Les apports et changements liés à la coopération

De même que pour les consommateurs, Bon Appétit conforte et encourage les producteurs et entrepreneurs dans leur démarche, notamment en leur facilitant l'accès à un marché, ou encore à un réseau.

« – Que vous apporte le fait de travailler avec Bon Appétit ?

– Pour nous c'est intéressant, ça met en valeur nos productions, on ne pourrait jamais avoir de point de vente en ville donc c'est vrai que le fait qu'elle fasse un point de vente collectif transparent avec des produits qui ne sont pas revendus le double de leur prix d'achat à la ferme, ça les rend accessibles dans Compiègne. Et nous ça nous intéresse de rapprocher les produits du consommateur parce

qu'avec le prix de l'essence on sait que si on n'a pas de relais comme ça, c'est difficile. (...) De toucher des gens qu'on ne toucherait pas par les plateaux repas aussi. Notre limite en fait c'est de ne pas faire de préparation, on ne vend que du produit brut et ça limite notre clientèle. Donc je crois aussi beaucoup au projet de Bon Appétit parce qu'elle travaille un peu les produits (...) et à travers ça je pense qu'on peut toucher d'autres clients. (...) On est limité par les habitudes qu'on les gens maintenant de ne plus rentrer du tout de terre chez eux. (...) Surtout chez les jeunes en fait, je pense qu'on n'a pas une clientèle très jeune nous, les jeunes sont vraiment fort habitués au tout préparé » (P2)

« Ça m'apporte le sentiment de faire ce que je voulais faire au départ, c'est-à-dire que j'ai l'impression de rendre service et d'apporter des solutions parce que le poisson est un métier complexe, comme beaucoup de métiers, et j'ai l'impression d'apporter mes garanties et mon expertise à N. pour qu'elle puisse en toute sécurité proposer les produits qui sont dans cette philosophie-là à ses clients. Donc j'ai l'impression de remplir ma mission quand ses clients peuvent acheter du bon poisson qui respecte l'environnement » (P4)

« On est plus en lien, enfin elle crée du lien, c'est-à-dire qu'on peut lui poser des questions, trouver des gens, elle connaît, elle a des informations. Après moi ça m'a conforté dans l'idée que j'étais plutôt sur la bonne voie, quand je vois qu'elle marche de mieux en mieux » (P2)

Concernant le changement de leurs habitudes de production, la réponse à généralement été négative. Ceci s'explique en partie par le fait que les producteurs aient été démarchés (sélectionnés par Bon Appétit) au regard de leurs « bonnes pratiques », de la transparence et de la qualité de leurs produits.

« Je ne changerais pas mes habitudes de production pour un magasin ou pour un particulier. Notre système de production va très bien comme ça. Si on avait la majorité de nos clients qui se plaignait on se remettrait en question, parce qu'on écoute quand même ce que le client dit. (...) Mais bon, tous les retours qu'on a sont toujours positifs, il ne faut pas changer quelque chose qui marche » (P1)

« – Et est-ce que le fait de travailler avec Bon Appétit a changé quelque chose dans votre activité ?

– Non, franchement non. C'est-à-dire qu'on n'a pas mis en place des pratiques pour Bon Appétit, on est ravi de travailler avec eux, ça nous encourage. Si vous voulez ce n'est pas que ça a changé quelque chose, mais ça nous encourage dans le chemin qu'on a choisi en se disant qu'effectivement, il y a des gens que nos produits, notre histoire et notre mission intéressent. Donc ça a plutôt été plein d'encouragements que vraiment un facteur de changement » (P4)

Néanmoins, ce dernier n'exclut pas la possibilité que le rapprochement avec Bon Appétit, notamment par le sociétariat, puisse générer des changements à l'avenir, par imitation, et par les liens de réciprocité ainsi créés :

« Je reviens sur le fait d'avoir quand même souhaité devenir sociétaire de Bon Appétit, c'est parce que j'avais envie d'accompagner N., parce que je trouve que ce qu'elle fait est très bien, c'est aussi pour moi une manière de rentrer un peu plus en profondeur dans le fonctionnement d'une structure comme celle de Bon Appétit, de mieux la connaître, de mieux la comprendre, de peut-être pouvoir m'en inspirer, donc à ce titre-là, peut-être qu'à l'avenir ça va générer des changements chez moi » (P4)

Nous l'avons alors questionné sur l'économie sociale et solidaire et il s'avère qu'il était déjà familier du milieu.

« – Vous connaissiez déjà l'économie sociale et solidaire avant, ou les coopératives ?

– Oui oui tout à fait. C'est peut-être pour ça que ça n'a pas forcément changé ni ma vision ni mes pratiques.

– Vous connaissiez comment ?

– Je ne sais plus, je me suis intéressé au sujet, j'ai passé quelques temps à La Ruche³⁴², j'ai rencontré pas mal de gens dans le secteur. Je n'arrive pas à y faire autant de chose que j'aimerais parce que, à un moment donné, il y a tellement d'événements dans tous les sens que c'est compliqué, mais oui c'est un secteur sur

³⁴² La Ruche Qui Dit Oui est un réseau de communautés d'achat direct aux producteurs locaux.

lequel j'ai un intérêt important. Au moment où j'ai racheté la société, j'ai cherché des fonds auprès de structures pouvant, a priori, éventuellement accompagner financièrement des projets comme les miens (...) et en fait, aucun n'a souhaité participé parce que principalement, je n'étais pas assez social et j'étais trop environnemental, voilà. Du coup, je regrette car je n'ai pas d'actionnaire dans mon tour de table qui fasse partie de ce milieu-là. C'est dommage, et je pense que pouvoir accompagner des repreneurs qui ont ces projets-là, c'est une manière d'accélérer les choses. Tout le monde se dit qu'il faut que les entreprises sociales changent d'échelle, oui mais les entreprises sociales sont comme les autres entreprises, quand il y en a dix qui se lancent il n'y en a qu'une qui reste, et comme il s'en crée beaucoup moins que les entreprises traditionnelles, au final des entreprises sociales qui ont des tailles conséquentes il n'en reste plus beaucoup. Donc si on veut que l'économie sociale puisse un peu changer d'échelle, ce serait bien de pouvoir aussi accompagner des repreneurs parce qu'ils reprennent des choses qui ont déjà une certaine taille et qui ont potentiellement un levier de changement, une capacité de changement plus rapide. Donc ça c'est un peu aussi à la base de mon projet » (P4)

Le constat selon lequel les projets à forte dimension environnementale sont peu soutenus financièrement, était également partagé par l'autre entreprise, pour laquelle le démarrage de l'activité n'avait bénéficié d'aucune aide financière, et ce en dépit de sa localisation en milieu rural qui lui donne aussi un caractère social.

Par ailleurs, certains propos laissent apparaître la manière dont il est possible de concevoir le processus de diffusion des pratiques.

6.2.2.6. La diffusion des « bonnes pratiques »

Au-delà de l'apprentissage par imitation (que nous pouvons interpréter ici comme une forme de réciprocité) ou de l'accompagnement des créateurs-repreneurs d'entreprises (par la redistribution notamment), divers mécanismes ont été identifiés par nos interlocuteurs, en particulier le marché, comme moyen de peser économiquement

dans les pratiques des producteurs (rappelons que c'est également la stratégie de Bon Appétit), ainsi qu'une autre forme d'apprentissage entre producteurs.

« – Est-ce que vous avez déjà été amené à inciter un producteur à améliorer ses pratiques ?

– On a travaillé par exemple sur le bilan carbone avec nos producteurs. Est-ce que ça a généré des changements ? Pas facile à dire. On a développé des packaging éco-conçus si on peut dire ça, à base de papier recyclé ou FSC³⁴³. Ce sont des choses qu'ils n'avaient pas forcément faites avant donc on les a poussés un peu dans ce sens-là. Après, un des objectifs du projet dans les années qui viennent, c'est certainement d'arriver à être un facteur de changement vers l'amont de la filière. Mais aujourd'hui, même si ça les intéresse, ils ont des contraintes techniques qui font que... pour pouvoir vraiment un peu peser sur les orientations qu'ils prennent, il faut qu'on continue à se développer d'abord. Aujourd'hui on est encore un peu trop petit pour pouvoir vraiment les inciter à développer de nouvelles choses, c'est-à-dire que s'ils les développent pour nous, on est tellement petit que quelque part ça les intéresse mais ça ne se justifie pas forcément. Ça fait plutôt partie du projet à terme » (P4)

« Je pense que par moment, N. est obligée d'acheter des légumes qui viennent de loin, et elle les prend avec un critère bio du coup. Mais elle espère que ça s'améliorera dans le sens où, si elle a le marché suffisant, il y aura des producteurs qui se mettront à les produire localement, si on peut les produire localement. Elle aura alors un approvisionnement local qui sera socialement et environnementalement peut-être meilleur que celui qu'elle a actuellement. Mais elle aura au moins des chiffres à avancer à un producteur et déjà le marché en place pour ce producteur. Plutôt que de se fermer des portes, je trouve que c'est plutôt ce qu'il faut faire » (P2)

« Je pense que tous les gens qui veulent passer en bio, il faut leur démontrer que économiquement c'est faisable. Celui qui est en conventionnel, il a l'habitude de son petit train train, il sait que tous les ans il gagne ça en faisant ça, alors que là

³⁴³ Le Forest Stewardship Council est une certification qui garantit la gestion durable des forêts, ainsi que le respect de nombreuses exigences sociales et environnementales.

on change complètement de travail, donc il faut que les gens soient rassurés » (P1)³⁴⁴

Pour finir sur le cas de Bon Appétit, nous synthétiserons l'ensemble des développements précédents par les points suivants.

Il ne semble pas y avoir eu de changements chez les producteurs, compte tenu des pratiques que ceux-ci mettaient déjà en œuvre lors de leur rencontre avec Bon Appétit. De même, chez les consommateurs, l'habituaiton était antérieure. Chez les uns comme chez les autres, l'éducation, la transmission, ou encore les médias semblent avoir influencé la formation de leurs habitudes de production et de consommation, expressions de leur propension à la solidarité. Notons à ce titre que la plupart de nos interlocuteurs avaient un niveau d'éducation avancé et que la moitié d'entre eux étaient par ailleurs engagés dans le milieu associatif.

Cependant, Bon Appétit apparaît comme un levier de changement institutionnel, d'une part, par l'innovation dont elle est porteuse (pratiques en rupture par rapport au contexte, modèle de développement durable) et, d'autre part, en favorisant l'accès aux produits pour les consommateurs, et au marché pour les producteurs. Les relations qui s'établissent reposent sur la confiance et la transparence qui sécurisent les transactions. Le fonctionnement coopératif de Bon Appétit ne semble pas être un élément déterminant pour le moment, bien qu'il puisse renforcer le sentiment de responsabilité (implication) et être envisagé comme un facteur potentiel de changement dans l'avenir (imitation).

³⁴⁴ « Il faut apprendre à regarder la nature, apprendre à observer la nature. Pour moi ce qui a été flagrant c'est qu'avec les bêtes quand on nourrissait en conventionnel avec des aliments du commerce, sur l'année on était entre 5 et 6 000 euros de produits vétérinaires. Quand on est passé en bio, d'une année sur l'autre, on se retrouvait plus qu'avec quasiment 1 000 euros de frais vétérinaires sur l'année. Parce que les animaux ont une alimentation plus saine, ils mangent plus de foin, de luzerne, de choses comme ça, ils ne mangent que nos céréales, et tout ça je pense que ça a énormément contribué. Pour moi, c'est ce qui a été le plus marquant. Les bêtes sont en meilleur état, en meilleure santé, donc je me dis que si ça marche pour les animaux, il n'y a pas de raison que ça ne marche pas pour l'homme. On se rend compte que ce qu'on met dans notre assiette ou dans le bac des bêtes, c'est exactement la même chose. On se soigne en mangeant. Et puis les terres que j'ai ce ne sont pas des terres à très haut potentiel de rendement, donc on n'a jamais fait de gros rendement. Et aujourd'hui, en bio je fais quasiment autant de rendement que quand j'étais en conventionnel. Donc je me dis pourquoi vouloir s'obstiner à mettre des engrais chimiques ou des produits phytosanitaires ? » (P1).

La diffusion des pratiques de consommation portées par Bon Appétit s'étaye sur les réseaux d'appartenance des consommateurs, faisant intervenir la proximité (relationnelle et géographique). Ceux-ci sont tour à tour l'objet et l'acteur de ce processus, en faisant circuler l'information dans les *going concerns* auxquels ils sont rattachés. Les freins identifiés restent cependant le choix limité des produits, ainsi que leurs prix parfois trop élevés. On notera cependant que pour certains consommateurs les produits, en particulier bio, sont chers alors que pour d'autres ils ne le sont pas, compte tenu de leur qualité et de leur mode de production. Cet arbitrage pourrait faire intervenir une forme de valeur raisonnable au sens de Commons, certains consommateurs privilégiant les « bonnes pratiques » par rapport au prix. Plus généralement, ceux-ci restent sceptiques sur la possibilité de voir les pratiques économiques changer, compte tenu des habitudes sociales, du conservatisme, ou encore de la logique institutionnelle dominante.

Les entrepreneurs interrogés connaissent l'économie sociale et solidaire, mais ne partagent pas, selon eux, la même vision de l'entreprise, en mettant notamment en avant leur dimension économique. L'ESS apparaît comme une économie subventionnée qui privilégie sa dimension « sociale et solidaire » au détriment de l'aspect économique.

Pour conclure, plusieurs mécanismes du changement institutionnel se dégagent ici : la réciprocité qui s'exprime dans les processus d'apprentissage par imitation, la redistribution à travers l'accompagnement des créateurs-repreneurs d'entreprises (suggéré par un entrepreneur) et le marché en pesant économiquement sur les pratiques des producteurs ou en permettant de revaloriser la production.

Nous proposons de synthétiser ces éléments dans le tableau suivant :

- Tableau 43. La dynamique de changement chez les consommateurs et producteurs de
Bon Appétit -

	Consommateurs et producteurs de Bon Appétit
Motivations	• Propension à la solidarité, hypothèses habituelles • Pression marchande organisationnelle
Innovation	• Pratiques en rupture par rapport au contexte • Modèle de développement durable • Innovation sociale
Changement	• Habitude antérieure • Accès produits et marchés : encourage les pratiques, facilite leur mise en œuvre, appuie les producteurs dans leur démarche
Facteurs de changement	• Proximité • Education, transmission (culture), médias, expérience • Confiance et transparence • Statut coopératif qui peut favoriser l'appropriation par implication et imitation • Valeur raisonnable (choix de consommation au regard des pratiques et non du prix)
Diffusion	• Importance des réseaux • Rôle de la réciprocité, de la redistribution et du marché
Freins	• Choix limité, prix trop élevés (consommateurs) • Passif des organisations (causalité cumulative) • Prégnance de la logique institutionnelle dominante • Economie subventionnée

Source : fait par l'auteur

Section 3. Le cas de la Maison d'Economie Solidaire

Comme il apparaît dans le tableau n° 42 (voir plus haut), nous avons rencontré une dizaine d'acteurs « gravitant » autour de la MES, aux statuts multiples (Chambre consulaire, collectivités, EI, EPIC, SA, SARL notamment artisanales) et ayant interagi

avec celle-ci de diverses manières. Avant de rendre compte du contenu des entretiens, nous présenterons succinctement ces acteurs afin de les situer par rapport à la MES.

6.3.1. Présentation des acteurs de la MES

Certains acteurs ont participé à la construction du projet « *Demain, le Pays de Bray* », tels que la Communauté de communes du Pays de Bray et la Chambre de Métiers de l'Artisanat de l'Oise, qui sont aussi sociétaires de la SCIC. Ils entretiennent donc une relation « historique » avec la MES depuis son émergence sur le territoire.

La personne interrogée ayant une activité artistique et artisanale a proposé une formation sur les techniques d'enduits à la chaux dans le cadre de la Recyclerie, dont la mise en place a associé la Chambre de Métiers, et anime des ateliers de récupération réguliers. Ces acteurs participent également à la « Journée verte » annuelle.

D'autres utilisent les services de la MES³⁴⁵ et sont reliés par la proximité géographique avec elle, comme la commune de Villembray, qui est aussi associée par l'intermédiaire de la Communauté de communes du Pays de Bray, Imerys TC, qui soustraite le lavage de ses bleus de travail auprès de la MES (une blanchisserie a été créée à cet effet), ou encore un artisan (la Maison de Menotti) qui a bénéficié de la formation sus-citée.

D'autres encore sont des fournisseurs de la MES, en particulier des Sens du Bray, tels qu'une entreprise artisanale (en électricité), un bureau d'étude thermique (Treenergy) ou encore une entreprise d'infiltrométrie (Econobat). Notons que ceux-ci ne se situent pas (ou plus) sur le territoire du Pays de Bray mais restent dans le même département ou dans un département limitrophe.

Enfin, l'un des acteurs interrogé est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), l'Ineris³⁴⁶, plus précisément son Comité d'Entreprise (CE), implanté dans l'Oise (Creil) et dont la proximité *géographique* avec la MES est moins

³⁴⁵ De Pays de Bray Emploi (Pôle Services à la Personne), de Chantiers Nature, de la Recyclerie et des Sens du Bray (Pôle Environnement) principalement.

³⁴⁶ Institut National de l'Environnement industriel et des RISques.

importante aussi. Celle-ci est tout de même intervenue dans l'élaboration de certaines des actions portées par le CE, elle a notamment mis celui-ci en relation avec des acteurs locaux de l'insertion, via son réseau, ce qui montre que la proximité géographique est insuffisante pour créer des liens :

« R. nous a branché, puisque la Maison d'Economie Solidaire est à une cinquantaine de kilomètres d'ici, il nous a branché à quelqu'un qui était à deux kilomètres de chez nous, de l'autre côté de la rocade, c'est-à-dire Réseau Coup de Main, association intermédiaire existant depuis 20 ans, et avec laquelle on n'avait pas de contact direct » (A8)

Dans ce dernier cas, l'interaction avec la MES a généré des changements importants et visibles. Nous avons en effet réalisé une analyse des pratiques du Comité d'Entreprise de l'Ineris, via le Tableau de Bord des Pratiques Solidaires, qui témoigne de cette dynamique (voir les annexes n° 6 et 11). Cet acteur sera donc particulièrement mis en avant sur la question du changement proprement dite, ainsi que d'autres ayant révélé certains changements de pratiques au cours des entretiens : la Communauté de communes du Pays de Bray (pratiques liées à l'éco-construction), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise (pratiques liées à la territorialisation des formations), et Imerys TC (pratiques liées au recours à l'insertion). Précisons qu'en dehors d'Imerys TC, toutes ces organisations ont un statut public ou parapublic.

6.3.2. Analyse des entretiens

Les grandes thématiques qui se dégagent des entretiens avec les acteurs du territoire de la MES sont les suivantes :

- la dimension relationnelle de la MES ;
- la dimension innovante de la MES ;
- les apports de la MES ;
- les changements produits par l'interaction avec la MES ;
- les résistances au changement.

Si certains propos rejoignent ceux qui ont été tenus pour Bon Appétit, le contenu des entretiens pour la MES s'en distingue cependant.

6.3.2.1. La dimension relationnelle

En premier lieu, nos interlocuteurs ont moins insisté sur le contexte de la rencontre que sur l'inter-reconnaissance qui caractérise la relation qu'ils entretiennent avec la MES (proximité relationnelle).

« C'est une famille, c'est dur de ne pas s'entendre avec tous ces gens-là » (A3)

« J'ai apporté mon savoir, chose qui n'arrive pas forcément, s'il avait fallu traiter ça avec une autre entreprise, je serais arrivé, tout aurait été mâché, on m'aurait dit qu'on voulait ça ça et ça. Là non, il y a eu un échange » (A1)

« Ça paraît banal, mais je trouve que c'est important de voir que ces gens-là vous reconnaissent, discutent avec vous et prennent le temps » (A6)

« Je n'ai pas un contact permanent, mais on se connaît, je dirais qu'on voisine » (A10)

« En plus, il faut reconnaître qu'ils sont sympas. Il ne faut pas oublier la qualité de la relation, c'est aussi important. On peut discuter avec eux il n'y a pas de souci. (...) Vu le relationnel qu'on a avec la MES, on prendra plutôt ces services-là. C'est surtout en premier le relationnel et ce qu'ils proposent, c'est surtout ça » (A4)

Cette reconnaissance mutuelle explique que la confiance soit apparue à plusieurs reprises au cours des entretiens, comme un élément structurant les transactions, de redistribution (faisant intervenir une collectivité) et de marchandage (reposant sur une prestation marchande) ci-dessous.

« Je crois qu'il y a aussi un rapport aux personnes. Je veux dire l'équipe de la Maison d'Economie Solidaire, celle qui a fait les fondations de tout ça, R. C., N. P., en ce qui me concerne ce sont des personnes que je connais depuis une vingtaine d'années et je pense qu'il y a un climat de confiance, il y a une volonté de se serrer les coudes pour développer ce territoire et répondre à ses besoins. Et quand entre les personnes ça passe bien, ça avance plus vite. (...) Il y a aussi une question de personnes » (A5)

« Ce qui est intéressant c'est qu'on a travaillé en confiance, on a découvert qu'en fait les grands groupes qui font du lavage ficellent un peu leur client en fournissant à la fois les bleus et le lavage. Et souvent dans les contrats c'est stipulé que la fourniture du dernier bleu engage le contrat sur trois ans. (...) En fait ce sont des contrats qui sont très difficiles à rompre. Et justement on a évité cette clause de continuité éternelle avec Monsieur C. (...) On a discuté avec eux et ils étaient tout à fait d'accord sur le fait qu'il ne fallait pas être liés par des contrats. Nous on n'est pas des spécialistes des contrats, on a très peu de sous-traitance contractuelle, c'est-à-dire qu'on fait plutôt appel ponctuellement à des entreprises plutôt que d'avoir des contrats (...) Cela dit on ne pouvait pas travailler ponctuellement avec Monsieur C., parce que lui il avait des frais à engager, des machines à acheter, du personnel à embaucher et donc on a signé un contrat pour une durée minimum qui soit suffisante pour lui mais c'est totalement différent que de le faire avec une grosse entreprise.

– Donc ce choix c'était une question de proximité géographique, de confiance...

– Oui, puis de convictions personnelles » (A10)

Comme nous l'avions mis en évidence pour Bon Appétit aussi, on voit clairement apparaître une certaine « personnification » de la structure et du projet dans les entretiens, l'accent est également mis sur la dimension entrepreneuriale de la MES.

6.3.2.2. La dimension innovante de la MES

Sa dimension innovante a été fortement soulignée, sous divers aspects, notamment social. Le premier aspect a effectivement trait à l'activité d'insertion de la MES :

« La Maison d'Economie Solidaire, c'est un projet vraiment atypique dans la région. Il a su mêler une activité économique avec un but social. On voit très rarement une structure travailler de cette manière-là (...) La Maison d'Economie Solidaire c'est un peu un lieu, comment dire... de chantier, de prototype si vous voulez. C'est toujours là que l'on crée des choses et après on les développe, enfin, on innove ici. Toujours. On innove dans le social » (A3)

« – Diriez-vous que la MES est innovante ?

– Oui, parce que ce n'est pas évident je pense de prendre des personnes en insertion surtout pour faire des éco-projets comme ça. Une grosse partie des constructeurs dans l'Oise en Picardie ne savent déjà pas forcément faire des constructions de cet ordre-là, en tout cas de cette qualité-là. Et faire travailler des personnes en insertion ce n'est pas une tâche forcément facile, donc il y a sûrement un gros travail de suivi et de formation. Dans ce sens-là, elle est innovante » (A7)

« Disons que je ne connais pas beaucoup de Maison d'Economie Solidaire, enfin dans le même principe. Donc c'est difficile pour moi de dire, parce que pour savoir si c'est innovant, il faudrait que je puisse comparer. Le mot innovation, ça veut dire avancer plus vite ou mieux, ou créer quelque chose par rapport aux autres, mais ça je ne peux pas le dire. Par contre, avoir une démarche de réinsertion dans de l'éco-construction, pour moi c'est de l'innovation. Montrer à un jeune qui est en réinsertion, non pas comment on monte des parpaings, mais comment inventer une charpente en bois, avec des produits isolants de dernière génération, avec des produits modernes, c'est déjà être dans le bain de demain. Là je pourrais attribuer le terme innovant, pour ces raisons-là » (A9)

Selon certains acteurs, l'innovation est également liée à un aspect technique, sur la Recyclerie et les Sens du Bray principalement :

« D'après le peu que j'en sais, je pense qu'on peut dire que oui. Parce que des recycleries et des Maison d'Economie Solidaire, sur l'information que j'en j'ai, je crois qu'il n'en existe quand même pas beaucoup qui sont aussi évoluées que celles-ci, en France. Au Québec, je sais qu'il y en a qui sont beaucoup plus

évoluées (...) en France aussi il y a des recycleries, mais elles ne sont pas aussi évoluées que la leur, avec une structure aussi pointue » (A9)

« C'est vrai que c'était intéressant aussi pour moi de travailler avec eux, parce qu'on a pas toujours l'occasion de travailler avec des gens qui veulent s'investir sur des nouveaux matériaux, de nouvelles choses. (...) Eux des fois ils sont hors du cadre, parce que les DTU³⁴⁷ si vous voulez c'est un peu pour pousser les gens qui ne savent pas faire, mais les gens qui savent faire ou les gens qui veulent aller plus loin, ça les empêche d'aller plus loin en fait, ça les interdit quasiment. Faut être hors normes quasiment pour faire les nouveaux DTU qui vont sortir dans les prochaines années. C'est ça en fait qui est un peu délicat (...) mais ça permet vraiment d'être innovant aussi, par rapport à ça. Et il en faut des gens comme ça qui testent les nouvelles choses » (A7)

Enfin l'aspect juridique de la MES, autrement dit son statut de SCIC, apparaît comme novateur aussi :

« Nous sommes allés défendre cette structure juridique devant la Préfecture de l'Oise, et on nous a regardés avec des yeux tous ronds en nous disant que ce n'était pas possible, qu'on ne pouvait pas avoir des actions privées et des actions publiques etc. Heureusement qu'il y en avait une ou deux en France, qui ne fonctionnaient pas comme celle-ci mais qui existaient quand même » (A5)

Les apports de la MES ont ensuite été mis en évidence.

6.3.2.3. Les apports de la MES

Les apports de la MES, pour les personnes interviewées, sont nombreux. Ils se confondent parfois avec les changements de représentations individuelles qu'elle a produit chez elles, notamment en ce qui concerne leur vision de l'insertion ou de l'ESS qu'ils méconnaissaient avant.

³⁴⁷ Les Documents Techniques Unifiés correspondent à des normes techniques dans le secteur du bâtiment.

« – Que vous a apporté le fait de travailler avec la MES ?

– Un enrichissement personnel. Moi qui adore avoir différentes expériences. C'est une autre façon de voir les choses. C'est surtout de voir que dans le monde capitaliste, comme on pourrait l'entendre, parce que souvent les a priori du grand public c'est que quand on devient chef d'entreprise, on devient un gros méchant qui veut que détruire de l'emploi et exploiter son prochain. Ce type d'entreprise, ce n'est pas du tout ça bien au contraire » (A3)

« L'insertion des fois ça véhicule pas toujours une image j'allais dire glorifiante, mais ce n'est peut-être pas le mot adapté. J'ai toujours eu l'image de personnes à qui l'on a donné les métiers qu'on pouvait. Mais là si on leur apprend à monter des maisons en bois avec des isolations modernes, c'est de la haute technologie aujourd'hui l'assemblage de maisons, si on veut faire des maisons passives. C'est de la qualité en fait, on ne mise plus sur le quantitatif on mise sur le qualitatif. Et insérer des matériaux modernes pour de la réinsertion, je trouve que c'est exactement ce qu'il faut, surtout pour la partie bâtiment. Après, je ne sais pas dans les centres de réinsertion généralement ce qu'on apprend autre que ce que j'ai vu.

– Et vous connaissiez l'insertion avant ?

– Non, j'en avais juste entendu parlé » (A9)

« Je dirai que personnellement, ça m'a apporté une ouverture par rapport aux autres, par rapport aux gens qui sont réinsérés. Parce que ça m'arrive de discuter avec les gens là-bas, qui sont dans la boutique par exemple, et je me rends compte qu'il y a quand même des gens qui ont de grosses difficultés. Donc il y a ce rapport-là aux autres. Et aussi, par rapport à la difficulté que peut rencontrer la région, le chômage, je ne sais pas si on peut dire la pauvreté mais concernant les gens qui sont en grande difficulté, il y a un côté confidentiel, il n'y a pas beaucoup de gens qui sont au courant de tout ça » (A6)

« Je ne connaissais absolument rien de ce que c'était que l'économie sociale et solidaire alors que j'étais à l'époque syndiqué depuis plus d'une dizaine d'années déjà. Pour moi c'était tout à fait nouveau, comme d'ailleurs pour beaucoup de mes collègues je m'en aperçois encore maintenant » (A8)

Les apports sont ensuite plus disparates en fonction des organisations que les individus représentent. Ils peuvent être liés à l'offre de services (apports pour les individus ou le territoire), ou à des considérations plus stratégiques (apports pour les organisations).

« Dans notre secteur rural, parce qu'il ne faut pas oublier qu'on est en ruralité, ça peut donner d'énormes coups de main. Si on prend chaque entité, il est vrai que chacun peut y trouver ce qu'il recherche » (A4)

« Les communes vont plus facilement vers la Maison d'Economie Solidaire, je pense notamment aux petites communes qui n'ont pas d'employés communaux (...) elles ont donc un outil à proximité qui en plus permet à des personnes en difficultés d'insertion de pouvoir travailler. Il y a ce côté-là, puis pour les personnes âgées, quand on se retrouve face à un problème (...) maintenant les maires ont bien le réflexe, moi comme les autres, d'appeler par exemple Pays de Bray Emploi qui va tout de suite cerner la situation et nous allons envoyer très vite une personne à domicile pour aider cette personne » (A5)

« Le directeur du parc (...) nous avait fait confiance aussi, la structure de la MES, R., était venu le voir etc. donc il avait confiance dès le départ pour réserver une partie du parc pour une future crèche. Et à la question qu'est-ce qu'a apporté la MES, stratégiquement, le terrain s'il est resté disponible pendant tout le temps qu'ont duré les projets à peine formulés, c'est grâce justement au travail de la MES. Donc ce n'était pas rien » (A8)

« Le fait de se rattacher à la MES, c'est effectivement une force. C'est-à-dire qu'on n'aurait pas pu le faire avec notre propre crédibilité ce n'était pas possible. Donc on se rattache à un courant qui est reconnu par la Région, qui le sera sans doute à l'échelle nationale prochainement » (A8)

« Notre métier est historique dans la région, ce n'est pas une activité qui vient et qui va partir puisque en fait c'est lié à la ressource naturelle, et quelque part l'entreprise a aussi une politique qui fait travailler les entreprises locales. Ce que m'apporte ce travail avec eux, c'est de pouvoir dire que j'ai un poids économique

dans la région et que si les carrières d'argile ne sont pas autorisées, et bien demain toute cette activité va disparaître. Voilà, mon intérêt il est là. Après ça ne veut pas dire que j'ai des contrats plus favorables avec la Maison d'Economie Solidaire, je ne pense pas faire de gain économique, et ce n'est pas l'objet au départ. L'objet ce n'est pas de faire des gains sur achat, c'est de faire travailler des gens dans la région. Mais il ne faut pas que ça me coûte plus cher que si je le faisais ailleurs » (A10)

Stratégiquement, la MES se révèle comme un acteur référent et structurant dans l'expérimentation qui participe à la sécurisation des transactions, en favorisant notamment la confiance ou encore la crédibilité.

Par ailleurs, la territorialisation des activités (de sous-traitance par exemple), apparaît comme une posture stratégique permettant d'accroître le potentiel de développement de l'entreprise. D'un point de vue organisationnel, la mise en œuvre de pratiques solidaires (comme le recours à une structure d'insertion locale ou encore la mise en place d'une crèche d'entreprise bio et thermopassive) peut donc répondre, au moins en partie, à une pression de nature marchande (augmentation des sources de matières premières, concurrence mondiale dans le recrutement³⁴⁸, etc.).

On notera ici qu'à la différence d'un producteur de Bon Appétit pour lequel le prix apparaît moins important que les pratiques de ses fournisseurs (bio en l'occurrence), cette variable reste centrale dans le dernier cas cité ci-dessus, indépendamment de la pratique. La valeur raisonnable au sens de Commons s'exprimerait ainsi dans le choix opéré par certaines organisations pour leurs consommations intermédiaires, autrement dit dans la sélection qu'elles font de leurs fournisseurs au regard de leurs pratiques, mais pas dans d'autres qui privilégient, en dernière instance, la dimension économique.

Cependant, d'un point de vue individuel, d'autres motivations sont mises en avant, qui rappellent une nouvelle fois la propension à la solidarité précédemment décelée chez les consommateurs et producteurs de Bon Appétit :

³⁴⁸ Rendre l'entreprise plus attractive pour les salariés est en partie ce qui a motivé la dynamique du CE d'Ineris.

« D'abord à titre personnel, je trouve que la démarche est intéressante, de faire travailler les gens sur leur territoire et d'arrêter d'aller chercher loin des services qui sont sur place. En plus, de faire travailler ce type de population en réinsertion, ou des gens qui sont en difficultés, je trouve que humainement c'est bien. C'est loin des mots et des discours, ce sont des actes donc moi ça me plaisait bien. C'est ça qui m'a motivé » (A10)

« Personnellement, j'ai toujours été touchée par ce qui se passait chez l'humain disons, parce que déjà étant engagée syndicalement, j'ai vu quand même pas mal de cas. Et c'est vrai si on peut aider, on ne va pas parler religieux mais enfin, si on peut aider son prochain, c'est quand même bien » (A4)

De la même manière, il est possible de dégager les changements identifiés selon qu'ils concernent les individus, dans leurs pratiques personnelles et professionnelles, ou les organisations qu'ils représentent.

6.3.2.4. Les changements générés par l'interaction avec la MES

Nous mettrons d'abord en évidence les changements au niveau individuel, bien que ceux-ci soient liés aux changements organisationnels.

En premier lieu, la création de la Recyclerie semble avoir permis d'*habituer* les habitants du territoire au recyclage et au réemploi.

« – La MES a-t-elle généré des changements chez vous ?

– Mon côté recyclage est beaucoup plus prononcé qu'avant, parce que d'abord on a mis les moyens à notre disposition ici, dans la région, pour qu'on recycle, pour qu'on nous aide à recycler, et puis je vois les choses de manière beaucoup plus prononcée en matière de recyclage et d'économie. Quand je dis économie ça veut dire moins de consommation, plus d'attention à ce que je fais, aux produits que j'utilise. Et aussi par rapport à ce que je transmets aux gens, oui oui tout à fait ça m'a changé de ce côté là quand même.

– La MES a contribué à renforcer ce côté par le fait qu'elle ait mis les moyens à disposition c'est ça ?

- Les moyens et puis plus de connaissances aussi. Plus de connaissances, plus de sensibilisation même s'ils n'ont pas volontairement voulu me transmettre des choses, ils l'ont fait de manière naturelle, sans vouloir m'apprendre en fait, mais ils m'ont transmis, par le lieu, par leurs activités, par leur mentalité, par leur ouverture. Ça s'est fait naturellement. Donc moi je le fais aussi naturellement dans mon entourage. Ce n'est pas facile.
- Les gens sont réticents ?
- Ils ne sont pas toujours très ouverts à ça, suivant la région » (A9)

« Certaines personnes, même encore maintenant découvrent la Maison d'Economie Solidaire, enfin vous me direz c'est souvent comme ça, c'est quand on a besoin qu'on découvre les choses (...) Mais je dirais qu'il y a quelque chose qui a vraiment impulsé une certaine dynamique, c'est la Recyclerie. (...) C'est impressionnant le nombre de personnes qui maintenant vont déposer les objets dont ils ne veulent plus. Et puis, il y a aussi des gens dans la commune qui vont à la Recyclerie tous les samedis, c'est le rituel. (...) Aujourd'hui on ne retrouve plus de choses que l'on retrouvait à la porte des personnes et qui étaient emmenées par les sociétés qui collectent les déchets. Les gens mettent de côté et en allant à la déchèterie déposer le déchet vert ou d'autres déchets, ils ont aussi dans leurs coffres ce qui peut être déposé à la Recyclerie en face. C'est avec des éléments comme ça très attractifs qu'on arrive petit à petit à modifier je dirais le comportement des gens » (A5)

La visibilité de la Recyclerie, mais également les échanges de nature réciprocaire qui s'y produisent, semblent faciliter l'apprentissage des individus relatif aux pratiques de recyclage, voire à leurs modes de consommation.

Plus largement, la MES a apporté des changements en termes de pratiques professionnelles, qui peuvent s'exprimer de la manière suivante :

« J'ai appris à développer de la formation, je ne savais pas le faire avant de participer au projet d'une localité, je savais le faire pour une entreprise. On est en train de découvrir un nouveau volet économique et social, enfin, ça fait plus de vingt ans que R. a développé ce concept, mais ce n'est que maintenant qu'on en entend parler dans la région, depuis deux ans. Maintenant, ils veulent qu'on

intègre ce genre d'action dans n'importe quel projet, de tout type, alors que ça fait vingt ans que ça existe ! On croirait qu'on découvre ça ! C'est l'évolution des mœurs. On peut enfin parler d'autre chose que d'argent, comme de l'enrichissement d'un réseau complet de personnes ou du public en difficulté. (...) La Maison d'Economie Solidaire, ça m'a apporté toute cette vision-là si vous voulez (...) finalement par le biais de la MES et puis de mon organisme, je suis encore en train d'apprendre tous les jours sur mon métier !

– Vous diriez que la MES a changé la pratique de votre métier ?

– Oui, oui oui. Elle y a fortement contribué oui. Après il y a l'expérience globale aussi, c'est sûr qu'il n'y a pas que ça, mais en effet ça a apporté d'autres choses » (A3)

Ce changement de pratiques professionnelles se traduit dans l'organisation par un processus progressif de territorialisation de certaines activités (de formation en l'occurrence) :

« La formation sur les territoires, ça ne s'est jamais vraiment fait, c'est seulement depuis un certain temps qu'on commence à le faire, et j'en suis l'un des meneurs à l'heure actuelle. Je n'ai pas beaucoup de collègues qui font ça. Je montre un peu le chemin du coup. Donc c'est là où je rejoins un peu la démarche de R., il faut dans chaque organisme des gens qui ont envie de créer quelque chose » (A3)

Il apparaît ici que le changement institutionnel opère selon un double processus de sélection artificielle des pratiques reposant préalablement sur un effet d'imitation de la démarche entrepreneuriale, qui peut être individuel ou collectif.

« La qualité de l'approche de la MES nous a permis de nous éloigner de l'aspect assistanat qui est la tarte à la crème que l'on reçoit quand on dit qu'on va s'intéresser à autre chose que les salariés. On a quitté ce domaine-là et on a je pense réussi le pari de dire qu'on travaille pour l'insertion. Alors que je sais pertinemment que les AI³⁴⁹ hésitent à présenter le côté insertion quand elles passent en entreprise, de peur justement de ne pas rentrer à cause de cette

³⁴⁹ Les Associations Intermédiaires sont des structures d'insertion par l'activité économique qui fournissent des services de proximité auprès des particuliers, des collectivités ou des entreprises.

dimension-là. Nous on a osé le faire (...), à chaque fois qu'on a présenté des services aux salariés, on a dit que ça servait à créer de l'activité, et avec des nouvelles façons. (...) La MES elle nous a débridé sur un champs sur lequel on n'aurait jamais communiqué avant. Parce qu'on a l'impression qu'on n'a pas à s'en occuper, que c'est à l'extérieur. Il y avait le champ du développement durable qui contient toutes ces notions sur lesquelles travaille la MES, mais qui reste dans les limbes ! Quand on est salarié normal d'une entreprise c'est ailleurs que le développement durable se passe. Après c'est traité par des spécialistes, il y a des objectifs là-dessus, mais on n'aurait jamais imaginé que la dimension territoriale puisse exister ! Or la MES, en apportant l'innovation sociale et la relation au territoire, elle répond à la question que pose par exemple le directeur général : comment fait-on pour avoir des actions avec le territoire ? (...) elle nous a appris en fait à retrouver une dimension du CE qui existait ab initio lors de la création des CE, c'est-à-dire la dimension du territoire » (A8)

« Quand j'ai su que je pouvais travailler activement via ces rouages proposés par l'ESS, via les personnes concrètes motivées qu'il y avait à la MES et aux AI comme Réseau Coup de Main ou l'UDAIO³⁵⁰, je me suis dit que puisqu'à l'époque j'étais secrétaire du CE, et bien c'était mon job de prendre en main ce truc-là puis de le faire avancer » (A8)

« – Dans cet appel d'offres est-ce qu'il y a un cahier des charges qui comprendrait un ensemble de pratiques plus respectueuses par exemple de l'environnement ?

– Bien sûr. C'est une bonne question parce que ce bâtiment sera haute qualité environnementale. Donc oui, pour plusieurs raisons. Déjà, dans un autre registre, nous travaillons à développer une filière bois (...) donc pour ça il faut développer des chaudières bois. Et puis comme vous travaillez sur la Maison d'Economie Solidaire, vous avez pu voir la Recyclerie, dont une partie du bâtiment a été financée par la collectivité, nous avons choisi un bâtiment plutôt haute qualité environnementale et une chaudière bois. Et la structure qui sera construite dans le cadre du multi-accueil sera également un bâtiment haute qualité environnementale et sera chauffé grâce à une chaudière bois » (A5)

³⁵⁰ Union des Associations Intermédiaires de l'Oise.

« On est aussi sur des sujets nouveaux, on parlait tout à l'heure de tout ce qui est haute qualité environnementale, la Maison d'Economie Solidaire est un acteur qui nous aide nous, la collectivité, à avancer sur cette thématique-là qui est très importante » (A5)

La MES apparaît dans ce sens comme un vecteur d'apprentissage des « bonnes pratiques » relevant notamment de la territorialisation des activités, de l'insertion, ou encore de l'éco-construction : *« comme nous l'a appris la MES » (A8)*. Cet acteur s'interroge à ce titre sur la « contamination », terme employé spontanément (qui rejoint la terminologie veblenienne), dont il aurait été l'objet :

« Je pense que les élus ont une énorme difficulté à justifier le fait de choisir par rapport à des concurrents commerciaux agressifs des filières locales qui travailleraient pour une économie sociale et solidaire dont on ignore la signification profonde. Alors la MES, elle a apporté ça aussi, l'ESS... En même temps j'en viens à me demander si je suis devenu un militant de l'ESS ou non sans le savoir ! Parce que je fais parti d'associations de l'ESS, je défends manifestement l'ESS dans divers projets, mais je ne sais pas si j'ai été contaminé sans le savoir ou si je suis encore dans le superficiel de l'action » (A8)

Il est alors devenu à son tour *acteur* de cette « contamination », dans le cadre de négociations transactionnelles internes (transactions de direction) visant à développer les projets :

« Le fait d'avoir débattu de ces questions-là avec la MES, moi ça m'a donné personnellement l'assise nécessaire pour réfuter les oppositions ou me battre par rapport à ces concepts-là. Donc j'ai bien fait attention à communiquer moi-même sur nos expériences pour accroître ma crédibilité externe pour la retourner en interne, de façon à être un meilleur je vais dire défenseur de l'ESS » (A8)

D'autres acteurs se mettent également en position de diffuser les pratiques sélectionnées en incitant à leur mise en œuvre auprès des individus et organisations du territoire, dans leurs réseaux respectifs.

« – Vous arrivez à inciter les artisans avec lesquels vous travaillez à intégrer les pratiques que vous identifiez au sein de la MES ?

– Pas tous, parce qu'il y en a qui n'en ont strictement rien à faire, comme beaucoup de gens ! Mais d'autres oui, et ils y participent maintenant ! Le fait que je les accueille ici me permet de parler de la Maison d'Economie Solidaire, je leur explique ce que c'est, des fois je leur fait visiter, je leur explique (...) Les gens sont super intéressés, ils se disent qu'ils peuvent le faire aussi. En rentrant dans le réseau, il y aura tout pour leur expliquer comment faire. On rend les choses beaucoup plus accessibles avec de l'information directe, et pas avec des informations bidons sur internet ou autres avec lesquelles on ne sait finalement pas comment ça se fait. Là on a tout pour découvrir comment ça se pratique et c'est ça qui est important » (A3)

« – Y a-t-il des choses que vous ne faisiez pas avant et que vous faites depuis que la MES existe ?

– Peut-être que pour moi c'est un peu difficile de vous répondre parce que j'ai toujours travaillé avec eux, donc au fur et à mesure que la structure a évolué et s'est dirigée vers d'autres actions ou d'autres activités, et bien souvent j'ai utilisé ce qui se passait. (...) Par exemple quand ils ont créé Les Sens du Bray, je leur ai demandé de venir avec la nouvelle équipe devant le Conseil communautaire pour présenter ce qu'ils font et les objectifs de leur nouvelle association. Après bien évidemment, quand on sait que ça existe, il est évident que là par exemple je suis en train de réfléchir pour voir (...) comment relancer un peu le compost plutôt que d'emmener les déchets verts sur les déchèteries (...) Et dans ce cas, on pourrait peut-être lancer une opération pour que les personnes achètent les composteurs à la Maison d'Economie Solidaire et que par exemple la collectivité (...) prenne un pourcentage de façon à ce que ça coûte moins cher à la personne et favoriser ainsi l'insertion professionnelle, parce qu'on fera travailler la Maison d'Economie Solidaire. Puis d'un autre côté, c'est aussi pour réduire le tonnage des déchets verts qui coûte cher au contribuable, de façon à ce que le déchet vert soit traité à l'ancienne. On arrive à trouver des liens comme ça.

– Vous accompagnez en quelque sorte les changements dont la MES peut être porteuse c'est ça ?

– *Oui, voilà, là je suis en train de regarder comment on pourrait faire travailler cette dernière activité, les Sens du Bray » (A5)*

La diffusion des pratiques repose ainsi sur des mécanismes de type réciproitaire, en donnant de l'information directe, ou redistributif, par des dispositifs financiers incitatifs³⁵¹ voire réglementaires³⁵². Ainsi, à la question des changements apportés par la MES, l'un des acteurs a répondu :

« Non pas de changement, mais c'est vrai que ça passe par des hommes, c'est vrai que chaque fois le contact qu'on a eu avec Monsieur C. s'est toujours très bien passé, c'est-à-dire qu'ils ont une manière d'aborder les choses et d'expliquer leurs objectifs qui fait envie. En même temps ce n'est pas de l'altruisme, derrière je ne vais pas payer un service plus cher à la Maison d'Economie Solidaire qu'ailleurs » (A10)

Un autre acteur, ayant répondu de manière négative à la même question, a souligné le fait de ne pas avoir été « intégré » dans les activités de la MES, s'éloignant ainsi de la dimension relationnelle interpersonnelle forte présente dans les autres entretiens.

« Ça n'a rien changé pour moi en fait, vu que je n'ai pas intégré vraiment toute l'entreprise, c'est comme si je travaillais avec des architectes en fait, je n'ai pas changé de vision pour autant non » (A7)

Ceci nous permet d'aborder la dernière thématique développée dans les entretiens : la résistance au changement.

³⁵¹ C'est également ce que souligne une autre personne, soucieuse par rapport aux avantages fiscaux octroyés par l'Etat sur l'insertion : « *Après tout dépend de ce que met en place l'Etat, parce que là jusqu'à présent les personnes qui employaient du personnel en insertion pouvaient déduire 50 % sur leurs impôts, ce qu'on appelle une niche fiscale. Et s'ils suppriment ça, il y a de forte chance que les agents qui sont en poste actuellement dans la Maison d'Economie Solidaire en subissent les conséquences* » (A4).

³⁵² Par l'écriture d'un cahier des charges exigeant la mise en œuvre de pratiques d'éco-construction dans le cadre d'un appel d'offres pour la construction d'un bâtiment public haute qualité environnementale (voir plus haut).

6.3.2.5. La résistance au changement

Nos interlocuteurs ont rendu compte de certaines formes de conservatisme face à la dimension innovante de la MES ou de leurs propres initiatives.

« Ce sont des choses que je ne mets jamais en avant, enfin quasiment jamais, parce que quand je commence à dire que l'on fait un effort environnemental, il y en a qui disent que ça ne sert à rien comme discours » (A3)

« Ce n'est pas toujours facile de faire passer des idées nouvelles tous les jours, dans l'esprit de tout le monde ! Des fois, R. C. a à peine fini quelque chose qu'il repart sur autre chose, ce qui est très bien, ce qui démontre le dynamisme de la Maison d'Economie Solidaire. Sauf que l'on sait très bien que la machine ne se met pas en route aussi vite que ça et qu'il faut plusieurs mois, voire des fois plusieurs années malheureusement, pour que l'on se rende compte que c'est devenu un service indispensable.

– Vous parlez du côté innovation...

– Oui, oui oui, c'est ce côté innovation qui est très intéressant. Mais vous savez, le temps que ça intéresse un grand nombre de personnes, il y a beaucoup de rencontres, beaucoup de messages à faire passer, etc. » (A5)

« La structure ouverte que j'ai créé à l'époque c'était pour faire ça. Je considère que cette structure-là est devenue une plate-forme de lancement de projets et de personnes, et qu'elle a permis de rapatrier dans les efforts collectifs des gens, ce qu'on n'aurait jamais pu faire avec une approche purement syndicale ou purement comité d'entreprise. Ça c'est un apport de la MES, qui nous a permis d'avoir justement cette crédibilité. Si on était parti tout seul on nous aurait dit : c'est une idée farfelue, ça ne marchera jamais. On a d'ailleurs eu des tracts violents sur ces projets-là qui étaient jugés beaucoup trop ambitieux. Tout à fait au départ. Les choses ont changé. Et les décisions qui ont été prises en CE ont tout le temps été prises à l'unanimité, puisque les projets ont à chaque fois été présentés en CE dans un but d'appropriation collective » (A8)

Ainsi, la dimension collective du processus apparaît comme une composante fondamentale dans la dynamique de changement. Sans appropriation collective, celle-ci se trouve fortement entravée par de nombreuses oppositions. C'est la raison pour laquelle l'accent est également mis sur le temps nécessaire, notamment à la négociation et à l'apprentissage.

« Je trouve qu'on nous demande d'innover dans ce pays mais il y a quand même beaucoup de freins et on perd énormément de temps pour avancer. On est un pays qui a peur de l'inconnu, il y a des freins là-dessus, c'est-à-dire que pour mettre tout le monde d'accord il faut beaucoup d'énergie et de temps » (A5)

« L'important c'est que les gens qui avaient déjà cette fibre-là ne se soient pas découragés par les réponses qu'on pouvait leur faire. On sait que ça arrive de temps en temps (...) le CE a priori ne voulait pas d'activités nouvelles comme ça » (A8)

En dépit des changements qui se sont produits et de l'appropriation collective qui s'est faite jour au sein du CE, ce dernier conclut :

« Malgré tout j'ai quand même le souci de me dire qu'au bout de cinq ans, il y en a toujours qui se demande ce qu'est l'ESS et pourquoi on y va » (A8)

Dans cet ordre d'idées, parmi les acteurs interrogés, l'un d'entre eux s'est avéré particulièrement sceptique, notamment sur l'activité d'insertion de la MES :

« On propose effectivement à ces jeunes de faire des structures en ossatures bois, mais c'est une tellement petite parenthèse dans leur vie, après ils sont rebalancés dans l'état dans lequel ils étaient avant, donc je me demande si ce n'est pas un effet d'annonce ce genre de boîtes.

– D'accord donc vous n'y croyez pas du tout à ce projet ?

– Si vous voulez ça peut certainement dépanner des gens pendant six mois avec un petit revenu, mais si c'est pour les remettre dans la panade six mois après et qu'au passage on récupère des subventions pour survivre, je ne crois pas que ce

soit une solution (...) C'est simplement un constat, je me dis que c'est quand même quelque chose qui n'est pas vraiment constructif pour des gens qui sont de passage comme ça sur un si court moment, à mon avis » (A2)

Par ailleurs, il s'agit pour cet acteur de pratiques déloyales :

« – Prenons l'exemple des espaces verts, c'est bien qu'il y ait des jeunes qui puissent travailler dans les espaces verts, mais toutes les sociétés aux alentours en espaces verts sont quand même relativement lésées par rapport à cette société-là, enfin par rapport à cette association-là, je ne sais pas. Il devrait y avoir un débat là-dessus.

– Pour vous il y a un problème de concurrence déloyale quelque part ?

– Moi je ne suis pas dans les espaces verts, mais croyez que si j'étais dans les espaces verts, j'essaierais de voir comment ça se passe, parce qu'il y a quand même une batterie de jeunes payés à des taux qu'un entrepreneur ne peut pas donner, enfin il y a un décalage énorme. C'est comme, si je peux déplacer le problème, pour les auto-entrepreneurs. Vous savez les auto-entrepreneurs ont des activités qui abîment les petites PME. Je compare un peu à ça, parce que la PME elle paie ses charges, elle paie tout, et plein pot. Alors que ce genre d'association ils biaisent vraiment par le biais des subventions, par le biais de tout un tas de choses. Mais bon je ne connais pas forcément bien le comment de la chose, j'ai peut-être beaucoup d'a priori c'est possible aussi » (A2)

On retrouve ici l'image de l'économie sociale et solidaire comme économie « subventionnée » telle qu'elle apparaît également chez les producteurs de Bon Appétit (elle n'a cependant pas été qualifiée chez ces derniers de déloyale).

Pour conclure, la MES a apporté des changements réels auprès des organisations du territoire, qui se traduisent par des processus de territorialisation des activités, par le recours à l'insertion ou encore par la mise en œuvre de pratiques d'éco-construction. Quatre acteurs interrogés témoignent plus particulièrement de ces évolutions : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise (territorialisation des formations), la

Communauté de communes du Pays de Bray (pratiques d'éco-construction), Imerys TC (sous-traitance territorialisée et recours à l'insertion) et le Comité d'Entreprise d'Ineris. Dans ce dernier cas, il nous semble possible de parler d'une appropriation active des pratiques constitutives de l'innovation sociale (voir l'analyse en annexe n° 11), en d'autres termes d'un processus de *traduction* de l'innovation sociale perçue au sein de la MES. Rappelons qu'en dehors d'Imerys TC, toutes ces organisations ont un statut public ou parapublic.

Ces différentes formes d'imitation et de sélection artificielle des pratiques renvoient à un même processus de diffusion de l'innovation sociale (et technique) que produit la MES. Au regard des entretiens, celui-ci semble marqué par plusieurs éléments :

- l'adoption de pratiques solidaires peut s'expliquer non seulement par une certaine propension à la solidarité présente chez les individus, mais également, dans le même temps, par des considérations organisationnelles de nature marchande ;
- des formes d'apprentissage et de « contamination » apparaissent chez les individus lorsque ceux-ci sont intégrés de manière importante (découverte de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire) ;
- la reconnaissance mutuelle (inter-personnelle et inter-organisationnelle) produit de la confiance qui structure et sécurise les transactions de marchandage, de répartition et de direction ;
- les acteurs « contaminés » deviennent à leur tour acteurs de la diffusion des pratiques (1) dans leurs organisations respectives, par des processus d'appropriation collective notamment, faisant intervenir le mécanisme de réciprocité (2) par la sensibilisation directe auprès des autres acteurs, reposant sur des liens de réciprocité également, ou (3) par des incitations réglementaires ou financières, s'appuyant sur un principe de redistribution.

En dépit des processus de changement à l'œuvre, les entretiens ont également révélé des formes de résistance multiples, celles-ci peuvent être liées au rejet de l'innovation et au temps nécessaire à la persuasion et la négociation, ou encore à l'image véhiculée par l'économie sociale et solidaire comme économie subventionnée voire déloyale.

Nous synthétiserons ces éléments par le tableau suivant, qui laisse apparaître des convergences et des complémentarités avec celui de Bon Appétit :

- Tableau 44. La dynamique de changement chez les acteurs de la MES -

	Acteurs de la Maison d'Economie Solidaire
Motivations	• Propension à la solidarité • Pression marchande organisationnelle
Innovation	• Aspects social lié à l'insertion, technique lié à l'éco-construction et juridique lié à la SCIC
Changement	• Changements individuels (tri des déchets, connaissance de l'insertion et de l'ESS), processus de contamination • Changements organisationnels : développement de pratiques liés à la territorialisation, à l'insertion, à l'éco-construction
Facteurs de changement	• Inter-reconnaissance, intégration • Proximité • Confiance • Crédibilité, visibilité • Processus collectif qui favorise l'appropriation par l'implication et l'imitation • Personne entreprenante
Diffusion	• Processus d'apprentissages individuels et collectifs (information, imitation, appropriation) • Sélection des organisations ((para)publiques notamment) • Importance des réseaux (professionnels) • Rôle de la réciprocité, de la redistribution et du marché
Freins	• Rejet de l'innovation • Temps nécessaire à la persuasion et la négociation • Economie subventionnée et déloyale

Source : fait par l'auteur

Nous rappelons que notre démarche a consisté ici à être au plus proche des mécanismes qui sous-tendent les processus de changement institutionnel, dans le cadre de nos deux études de cas. Aussi, le nombre d'entretiens limités que nous avons menés auprès des acteurs de la MES ou des consommateurs et producteurs de Bon Appétit ne

nous permet pas de dégager des affirmations générales et certaines. Cependant, dans la section suivante, nous croiserons ces éléments de nature empirique avec l'ensemble des développements précédents, dans l'optique d'apporter une contribution à la théorisation du changement institutionnel en économie solidaire.

Section 4. Contribution à la théorisation du changement institutionnel en économie solidaire

Nous avons précédemment mis en lumière, dans le chapitre 2, les éléments dont nous disposons sur l'analyse du changement institutionnel dans le cadre théorique de l'économie solidaire. Ces éléments sont les suivants :

- l'institutionnalisation « positive » est un processus complexe et progressif d'intégration *et* de changement systémique ;
- l'analyse de ce processus requiert une approche compréhensive des pratiques, dans une perspective institutionnaliste ;
- la structuration en réseaux apparaît comme un élément déterminant de la dynamique de changement institutionnel ;
- de même que le rôle des pouvoirs publics dans la reconnaissance d'autres formes d'entrepreneuriat et d'innovation, ce qui revient à étudier l'encastrement politique des initiatives.

Nous avons jusqu'ici cherché à comprendre les mécanismes qui sous-tendent ce processus d'institutionnalisation « positive », que nous avons interprété en termes de « contre isomorphisme institutionnel ». Nous avons adopté, conformément à la perspective ouverte par les théoriciens de l'économie solidaire, une approche compréhensive des pratiques de l'économie solidaire, à partir de deux études de cas, dans un cadre institutionnaliste que nous avons nourri des apports de Polanyi, Veblen et Commons.

Nous développerons ci-dessous les résultats analytiques de cette démarche, en montrant, premièrement la nécessité d'adopter une approche plurielle de l'économie

(dans laquelle apparaît le rôle des pouvoirs publics), deuxièmement l'importance des réseaux de sociabilité, et troisièmement le rôle de la confiance et de la proximité.

6.4.1. Changement institutionnel et pluralité de l'économie

Au regard des développements précédents, la mobilisation des trois auteurs institutionnalistes que sont Veblen, Commons et Polanyi apparaît féconde pour l'analyse du changement institutionnel. Si Commons semble avoir fourni l'approche la plus opérationnelle, dont nous avons en partie suivi la démarche dans ce travail de recherche, Veblen nous permet d'approcher les motivations qui sous-tendent le comportement des individus, ainsi que les résistances au changement et à l'innovation en particulier. Les travaux de Polanyi, dont nous avons souligné le traitement théorique partiel du changement institutionnel (Maucourant, Plociniczak, 2011), apportent néanmoins des éléments importants dans l'analyse et s'inscrivent en complémentarité des approches fondatrices de l'institutionnalisme.

En particulier, nous avons souligné la proximité entre le triptyque transactionnel de Commons, composé des transactions de marchandage, de direction et de répartition, et celui des formes d'intégration de Polanyi, constitué de l'échange (marchand), de la redistribution et de la réciprocité³⁵³. Cependant, Polanyi introduit la réciprocité comme transaction de nature non monétaire³⁵⁴. Il apparaît au travers du travail de terrain que nous avons mené que le principe de réciprocité est un mécanisme essentiel participant à la dynamique du changement institutionnel, au même titre que la redistribution qui joue un rôle fondamental pour les deux auteurs, en limitant le principe de marché. Ce dernier apparaît dans les entretiens, mais de manière moins proéminente que les deux autres, comme le suggère l'approche de l'innovation sociale offerte par le CST (2000), dans

³⁵³ Voir le chapitre 3.

³⁵⁴ « Lorsque les transactions peuvent s'appuyer sur des équivalents, le recours à la monnaie pour les échanges – c'est uniquement cet usage que nous discutons ici – n'est guère nécessaire » (Polanyi, 2011, p. 125). L'auteur constate en effet que dans les économies anciennes, « toute opération dans l'économie substantielle, impliquant ce que nous appellerions une transaction, se tenait sous la loi de l'équivalence » (*Ibid.*, p. 120). Rappelons que les trois types de transaction identifiés par Polanyi peuvent co-exister au sein d'une société, bien que l'un d'entre eux puisse être prédominant. Voir le chapitre 2.

laquelle celle-ci fait *moins* intervenir le marché que ne le fait l'innovation technologique concernant la pression à l'innovation et sa diffusion³⁵⁵. Ce propos peut donc effectivement être nuancé mais pas totalement rejeté.

Pour Bon Appétit comme pour la Maison d'Economie Solidaire, les relations de nature réciprocaire génèrent directement les facteurs sur lesquels s'appuie le changement, autrement dit la diffusion ici. Ces facteurs sont notamment la reconnaissance inter-personnelle et inter-organisationnelle, la confiance et la transparence, ou encore la dimension collective favorisant l'appropriation par l'implication et l'imitation. De cette manière, l'impulsion réciprocaire sur laquelle repose le processus de création institutionnelle des initiatives solidaires se perpétue dans la diffusion des pratiques. Comme l'indique Fontan (2008), en adoptant une perspective polanyienne, *« l'initiative locale représente un des « lieux moments » à partir duquel la nouveauté s'ancore dans les rapports sociaux. L'initiative locale visant le développement d'un nouvel usage social implique forcément une prise de position par rapport aux modalités à partir desquelles des transferts se font : dans la réciprocité, l'équité et l'égalité, d'une part, ou dans l'aliénation, l'inégalité et la domination, d'autre part »* (p. 9, souligné par nous).

La diffusion, ou les « transferts », par la réciprocité repose alors sur des processus d'apprentissage, tels que mis en évidence par Polanyi, sous-tendus par la connaissance individuelle et collective au sein de la communauté territoriale, liés à la coopération, à l'économie sociale et solidaire, à l'insertion, ou encore à l'éco-construction. A suivre Mendell (2007), *« de nos jours, l'idée de connaissance en tant que processus social est à l'origine des références de plus en plus nombreuses à la « connaissance localisée », c'est-à-dire aux environnements d'apprentissage qui décrivent l'innovation socioéconomique dans les communautés, les localités, les régions. Ces innovations découlent d'un processus d'apprentissage collectif, les individus et les groupes jouant un rôle dans des stratégies de transformation économique réussie [Torjman et Leviten-Reid, Leviten-Reid, 2003a, 2003b] »* (p. 459).

³⁵⁵ Voir la section 1 du chapitre 4.

Le principe de redistribution apparaît dans nos études de cas à travers le rôle des pouvoirs publics. La sélection dont il est question localement pour la MES se traduit par des incitations de natures financière et réglementaire (favorisant les pratiques d'éco-construction notamment), ainsi que par la participation au capital (le sociétariat). Ces éléments traduisent une forme d'adoption des pratiques par les organisations publiques elles-mêmes (Communauté de communes et communes environnantes). Nous pourrions ainsi parler de « micro-sélection » par les autorités locales. Par ailleurs, rappelons que Bon Appétit et la MES ont été retenues dans le cadre du PRDESS, plus ou moins explicitement, ce qui indique également une forme de sélection plus avancée dans la chaîne politique (ou « méso-sélection »). Dans le cas de Bon Appétit, les entrepreneurs ont cependant souligné le manque d'investissement financier dans la création ou la reprise d'entreprises plus classiques porteuses de « bonnes pratiques », et dont l'assise économique pourrait éventuellement permettre d'en développer de nouvelles sur l'ensemble de la chaîne de production.

Enfin, le marché apparaît également comme un mécanisme présent dans la dynamique de changement, notamment dans les motivations organisationnelles liées à la mise en œuvre de pratiques solidaires (développement des sources de matières premières, concurrence liée au recrutement), comme moyen de peser économiquement ou encore pour faciliter l'accès à une offre de produits ou à une demande (pour conforter les bonnes pratiques ou encourager leur mise en place). L'échange marchand ne peut cependant se suffire à lui-même dans le cadre d'une stratégie de changement institutionnel et nécessite d'être associé aux mécanismes de réciprocité et de redistribution, dans la perspective d'une économie plurielle. *« En reprenant la terminologie de Polanyi (1992), chaque nouveauté se traduit par une circulation concrète de ressources entre les mains d'individus (mouvement d'appropriation) et entre des lieux (mouvement de localisation). La nouveauté offre la possibilité d'accéder à de nouvelles valeurs (tangibles ou intangibles, monétaires ou sociales) et pose donc la question de la juste répartition des bienfaits liés à son usage. Les choix des acteurs, par leur vouloir, peuvent s'effectuer dans la réciprocité (don – contre don), dans une logique d'échange (le marché) ou via la redistribution (providentialisme public) »* (Fontan,

2008, p. 9). Notons que Fontan, ainsi que Mendell ci-dessus, insistent tous deux sur la volonté humaine dans l'action (la volition), chère à Polanyi et Commons. Comme nous l'avons montré jusqu'à maintenant, les acteurs de l'économie solidaire sont animés par la volonté d'associer de multiples acteurs, privés et publics, et de créer des synergies entre les différentes logiques et ressources qui en émanent.

Aussi, le processus de changement repose sur des formes de « *partenariat inter-institutionnel* », selon les termes de Laville (1990, p. 302), soit la combinaison complexe des différents mécanismes économiques que sont la réciprocité, la redistribution et le marché, caractéristique de la création et de la diffusion des innovations sociales. « *Ce sont des instances partenariales qui émergent par une concertation entre différents acteurs et institutions. (...) La dynamique associative déborde de son cadre traditionnel. L'engagement n'émane pas seulement de personnes mais de représentants d'institutions qui s'impliquent en tant que tels* » (Ibid., p. 296). L'auteur utilise le terme de « *passeurs* » (Ibid., p. 299) pour qualifier les individus et acteurs qui permettent ainsi de traverser les frontières institutionnelles. Selon Mendell (2007), « *l'interaction entre ces divers milieux institutionnels est la clé de l'innovation et d'une transformation sociale à plus grande échelle* » (p. 453). En créant « *de nouveaux milieux institutionnels hybrides, souvent au niveau méso* » (Ibid., p. 459), des liens horizontaux se mettent en place entre acteurs et pouvoirs publics (on retrouve la notion d'*empowerment* ici), ainsi que des liens verticaux qui transcendent les secteurs. C'est alors au travers de ces transactions (marchandes, redistributives, réciprocatrices), horizontales et verticales, que se déploie l'innovation sociale et que se transmettent les pratiques. « *Les configurations institutionnelles qui regroupent ces initiatives deviennent des milieux d'apprentissage stratégiques puisqu'elles réunissent des acteurs auparavant situés dans des configurations institutionnelles hiérarchiques* » (Ibid., p. 460) ou différentes.

En particulier dans le cadre de notre terrain, la Maison d'Economie Solidaire est à l'origine d'un système d'acteurs où se côtoient le milieu associatif, l'économie marchande territorialisée et l'économie publique (collectivités, EPIC), qui favorise des opportunités d'apprentissage croisé, dans l'optique aussi de démystifier ces univers

institutionnels³⁵⁶. Aussi, les Comités d'Entreprises apparaissent ici comme une clé d'entrée pertinente pour envisager l'apprentissage des organisations. Soulignons également que l'Ineris est un établissement public dont l'adoption d'un « Plan Administration Exemplaire » a pu faciliter les négociations internes avec la hiérarchie, certaines actions proposées pouvant s'inscrire dans la stratégie de développement durable ainsi mise en place³⁵⁷.

Par ailleurs, même si le nombre d'études de cas limitées que nous avons réalisées ne permet pas de l'affirmer avec certitude, nous pouvons néanmoins constater que la diffusion d'une dynamique d'économie solidaire, dans le cas de la Maison d'Economie Solidaire vers le Comité d'Entreprise d'Ineris, se fait ici d'un territoire à l'autre. Chacune de ces entités semblent ainsi adopter un rôle d'« interface » (Richez-Battesti, 2011) favorisant la coordination entre les acteurs présents sur leurs territoires respectifs, visant à créer ou recréer (dans le sens de reproduire) un système d'acteurs potentiellement porteur d'innovation sociale. Celle-ci est alors marquée par un double mouvement d'appropriation et de territorialisation (Fontan *et al.*, 2004). Dans le cas d'Ineris, on pourra parler de processus d'« inter-territorialisation » de la nouveauté, si l'on reprend les termes de Fontan (2008).

En effet, selon lui, l'institutionnalisation positive *« de la nouveauté est marquée par sa territorialisation. Elle signifie qu'il y a intégration de nouveaux usages dans un modèle territorialisé de développement d'un groupe, d'une communauté ou d'une société et que cette intégration alimente les mécanismes de régulation du vivre et de l'être ensemble. L'institutionnalisation contribue ainsi à la production et à la reproduction de la matrice culturelle territorialisée d'une société, tout en permettant sa transformation lorsqu'une nouvelle grappe d'innovations en arrive à supplanter une plus ancienne »* (Ibid., p. 4). Ces grappes d'innovations sous-tendent des « grappes

³⁵⁶ Ce qui nous l'avons vu n'est pas aisé : d'une part, nous avons montré dans nos entretiens que les entreprises classiques considèrent parfois l'économie sociale et solidaire comme une économie subventionnée voire déloyale, et, d'autre part, les acteurs de l'économie sociale et solidaire voient l'économie « marchande capitaliste » d'une manière suspicieuse (voir la concertation ESS en Picardie dont nous avons rendu compte dans le chapitre 2).

³⁵⁷ Les PAE s'inscrivent dans le cadre du Grenelle de l'Environnement de 2009 qui fixe les objectifs à atteindre pour les services de l'Etat en matière de développement durable.

comportementales » (Fontan, 2008, p. 8) qui peuvent à la fois témoigner et être à l'origine de certains phénomènes de « contamination ».

L'interprétation offerte par les travaux de Veblen, bien que contestable et contestée, a néanmoins permis de mettre en lumière les motivations des individus (propension à la solidarité de groupe) dans le cadre de nos entretiens, ainsi que la formation de leurs habitudes (l'expression de celles-ci). Le processus d'habitation pouvait être antérieur, comme dans le cas de Bon Appétit, ou se révéler dans l'apprentissage des individus au contact de la Maison d'Economie Solidaire. Chaque personne rencontrée était ainsi animée par une autre logique institutionnelle, qu'il était parfois question de concilier avec la logique institutionnelle dominante (ou *working rules*) qui pouvait guider leurs organisations respectives (ou *going concerns*).

On notera également, à la manière de Commons, que le changement des institutions existantes a, tout comme la création institutionnelle, une essence individuelle (dans les cas présents). Le processus de sélection artificielle dans les organisations peut initialement s'appuyer sur l'entreprise d'un individu (d'un esprit institutionnalisé). L'impulsion (réciprocaire) d'une dynamique collective facilitant le portage et l'appropriation collective des actions n'est pas toujours aisée et rencontre des formes de conservatisme face à l'innovation. Les négociations transactionnelles sont alors au cœur des stratégies de diffusion, par l'interaction initiale qui peut avoir généré la contamination, ainsi que par la persuasion, interne (transaction de direction) et externe à l'organisation, marquée par la temporalité inhérente au processus de changement institutionnel.

Par conséquent, comme l'ont montré Veblen et Commons, la dynamique de changement est un processus complexe à la fois individuel (habitation) et collectif (institutionnalisation).

Pour conclure ici, « *les processus du changement qui ont leur source dans la société civile influencent le comportement individuel et collectif et la transformation des institutions. Ces mouvements, qui peuvent ressembler à des mouvements dispersés, étendus dans le temps et l'espace ou à des innovations socioéconomiques différenciées, isolées et marginalisées, sont en fait situés à l'intérieur de sous-systèmes institutionnels*

nouveaux et entrecroisés » (Mendell, 2007, p. 461). Ces entrecroisements nous amènent à considérer l'importance des réseaux dans le processus de changement institutionnel, déjà soulignée par certains théoriciens de l'économie solidaire (Fraisie, 2007 ; Guérin, 2007).

6.4.2. L'importance des réseaux de sociabilité

Rappelons que pour Fraisie (2007), la structuration en réseaux de l'économie solidaire vise avant tout à peser sur les compromis institutionnels aussi bien au niveau national que européen et mondial. Pour l'auteur, l'économie solidaire ne peut se cantonner à l'échelle du territoire de proximité pour faire reconnaître d'autres modes de production et de régulation que le marché. Le changement institutionnel suppose ainsi une sélection artificielle multi-niveaux, sur laquelle les acteurs doivent agir au-delà des actions localisées. Guérin (2007) ajoute néanmoins que certaines expériences *« montrent pourtant que l'action locale, dès lors qu'elle est structurée en réseau et relayée à un niveau régional ou national, est tout à fait capable de provoquer des changements institutionnels »* (p. 266).

Nos deux études de cas nous semblent clairement aller dans ce sens, nous avons en effet mis en exergue des phénomènes de « micro-sélection », au niveau local, et de « méso-sélection », au niveau régional. Cependant, les réseaux dont il est question chez ces auteurs sont des réseaux d'économie sociale et solidaire, à visée politique de représentation et de défense, notamment auprès des pouvoirs publics. Ils apparaissent également dans le cadre de la Maison d'Economie Solidaire comme support de crédibilité et de visibilité. Il nous semble néanmoins qu'au travers de Bon Appétit et de la Maison d'Economie Solidaire, les réseaux sont également d'une autre nature, plus proche des interprétations de Gardin (2006) et du CRIISEA (2003)³⁵⁸, et jouent un rôle important dans le processus de changement institutionnel.

³⁵⁸ Voir le chapitre 2.

Les entretiens réalisés montrent en effet que la diffusion des initiatives et des pratiques s'étaye systématiquement sur des réseaux de sociabilité multiples liés en particulier à la vie associative, au travail, aux amis ou encore au voisinage. Les individus peuvent donc également jouer un rôle de « passeurs » entre leurs différents réseaux d'appartenance et entre les *going concerns* dont ils sont membres. « *Le pouvoir de changement de ces nouvelles formes institutionnelles dépend aussi de la faculté pour les différents acteurs partenaires d'agir en retour sur leurs institutions d'origine à partir de l'expérience issue du partenariat et des inadéquations qu'elle révèle* » (Laville, 1990, p. 299). Plusieurs personnes interrogées ont ainsi témoigné de cette double qualité, à la fois *objet* et *acteur* de la diffusion des pratiques dans leurs organisations professionnelles respectives, ou auprès de leurs familles et amis.

De fait, les transactions marchandes qui se développent sous l'impulsion des initiatives solidaires apparaissent comme étant doublement encastrées : d'une part, elles sont politiquement encastrées, parce qu'elles sont subordonnées à un idéal politique et social qui fonde la démarche économique globale, et, d'autre part, elles sont socialement encastrées, car elles s'étayent sur des réseaux de sociabilité multiples qui permettent de diffuser cet idéal et les pratiques par lesquelles il prend forme. C'est la raison pour laquelle il est possible de parler d'« encastrement sociopolitique », à la manière de Gardin (2006), tel que cela a été fait dans le chapitre 2.

Aussi, si les débats relatifs au « *problème du désencastrement* » (Chochoy, 2012a, 2012b ; Laville, 2004a ; Le Velly, 2007 ; Plociniczak, 2008) posé par les analyses respectives de Polanyi (encastrement politique ou encastrement-insertion) et de Granovetter (encastrement social ou encastrement-étayage) laisse apparaître deux approches pas toujours conciliables (Le Velly, 2007), l'analyse du changement institutionnel en économie solidaire révèle que encastrement politique et encastrement social peuvent se renforcer mutuellement en participant à ce même processus. Le Velly met également en avant la possible complémentarité entre les deux notions, voire une forme de circularité cumulative (auto-renforcement) : « *Mobiliser simultanément les deux relations d'encastrement vise à envisager le caractère socialement construit et varié des marchés tout en montrant en quoi les ordres marchands institués imposent des*

obligations aux agents » (Le Velly, 2007, p. 252). Cependant, le processus de changement institutionnel qui sous-tend les initiatives solidaires montre la possibilité de voir les deux phénomènes participer de concert à l'institutionnalisation (positive) de pratiques visant à instaurer de nouvelles règles posant des limites au marché.

Par ailleurs, il est possible de faire des liens entre nos résultats et les travaux portant sur la diffusion de l'innovation technologique, autrement dit sur l'analyse du changement technique, faisant intervenir de manière centrale la notion de réseau (Bardini, 1996). En particulier, la théorie de l'acteur réseau, aussi appelée approche de la traduction, combine les apports de la sociologie et de l'économie pour appréhender le réseau (Callon, 1991 ; Callon *et al.*, 2001). Callon (1991) précise cependant que les réseaux sont ici très différents de ce qu'ils sont chez Granovetter. En effet, il définit le « réseau technico-économique » comme « *un ensemble coordonné d'acteurs hétérogènes : laboratoires publics, centres de recherche technique, entreprises, organismes financiers, usagers et pouvoirs publics qui participent collectivement à la conception, à l'élaboration, à la production et à la distribution-diffusion de procédés de production, de biens et services dont certains donnent lieu à une transaction marchande* » (*Ibid.*, p. 196).

Richez-Battesti (2008) souligne, avec Lévesque (2007), que cette approche par les « réseaux socio-techniques » insiste sur le mode de production collectif de l'innovation, qui caractérise fortement l'innovation sociale. En s'appuyant sur cette approche, l'auteur met également en avant l'idée que cette dernière ne fait pas l'objet d'un processus de diffusion, *i. e.* de reproduction à l'identique, mais de traduction, c'est-à-dire d'appropriation par les acteurs, qui génère des transformations. L'approche de la traduction peut donc être mobilisée afin d'appréhender l'innovation sociale, à la fois dans son processus et sa diffusion. « *La théorie de l'acteur-réseau permet ainsi de décrire les réseaux socio-techniques au niveau des interactions dynamiques entre acteurs, à partir de l'analyse des négociations encore qualifiées d'opérations de traduction* » (Bardini, 1996, p. 133).

Ces négociations, qui visent à la formulation d'une convention (Fontan *et al.*, 2004) ou encore de « *compromis entre acteurs favorisant l'émergence d'un objectif commun*

voir d'un bien commun » (Richez-Battesti, 2011, p. 106), ont été mises en évidence dans le cadre de nos entretiens. En particulier, le processus d'appropriation des pratiques de la Maison d'Economie Solidaire par le Comité d'Entreprise d'Ineris est marqué par ces « opérations de traduction ». Si les innovations ainsi produites diffèrent de celles de la MES, la logique est cependant la même. Ce n'est donc pas uniquement le résultat de l'innovation sociale qui peut-être essaimé, c'est également son processus.

Ces éléments d'analyse, en termes de traduction, ne pouvant être approfondis ici, ils constituent pour nous une perspective de recherche certaine.

Nous concluons à la manière de Fontan *et al.* (2004) : « *l'innovation découle d'actes certes individuels, au sens d'un leadership exercé par un individu, mais réticulés, encadrés, rendus possibles par un contexte social et culturel favorable ou défavorable, par un contexte économique plus ou moins conciliant et par des négociations prenant place entre des acteurs plus ou moins en accord avec la définition du nouvel usage social* » (p. 126-127).

Nous terminerons alors par le rôle joué par la confiance et la proximité dans le cadre de ces interactions et du changement institutionnel.

6.4.3. Le rôle de la confiance et de la proximité

Que ce soit pour Bon Appétit ou pour la Maison d'Economie Solidaire, le rôle de la confiance a été souligné à plusieurs reprises par nos interlocuteurs. La reconnaissance mutuelle et les échanges de nature réciprocaire participent à la construction d'une relation de confiance durable. Celle-ci apparaît ainsi comme un facteur essentiel participant à la structuration et la sécurisation des transactions³⁵⁹. En effet, à suivre Servet (1994), « *la confiance apparaît comme un ressort essentiel des actions humaines* » (p. 38), invisible et pourtant omniprésent dans les rapports économiques (il peut aussi s'agir de méfiance voire de défiance).

³⁵⁹ Rappelons ici que la confiance est notamment associée à la notion de capital social, qui apparaît à la fois comme ressource et facteur organisateur dans le cadre de l'innovation sociale (voir le chapitre 4).

L'auteur la définit comme « *l'état d'une personne, d'un groupe ou d'une institution face à un objet, un mécanisme, un animal, un environnement physique, un groupe ou une institution ; cet état est fondé sur des éléments affectifs, intuitifs ou sur un ensemble d'informations* » (Servet, 1994, p. 39). Il propose en outre une typologie des confiances qui peuvent s'exprimer de manière verticale, supposant une relation hiérarchique (la confiance pourra alors être descendante ou ascendante), ou horizontale, supposant une relation d'égalité. La confiance peut tout aussi bien caractériser des relations inter-individuelles, inter-organisationnelles, inter-nationales, que des relations individus-organisations, individus-Etat, etc.

Dans le cadre de nos entretiens, la confiance exprimée est essentiellement horizontale, elle prend place dans des relations inter-individuelles et inter-organisationnelles. Elle s'établit également implicitement entre individus et organisations, de manière plus verticale, lorsque par exemple les consommateurs font confiance aux producteurs auxquels s'adresse Bon Appétit. Néanmoins, cette confiance dissymétrique et plutôt ascendante reste médiatisée par la confiance inter-individuelle. Un consommateur expliquait ainsi qu'en dépit du label, il n'était pas sûr que les produits bio en grandes surfaces l'étaient réellement. Dans le cas de la Maison d'Economie Solidaire, la confiance horizontale favorise un phénomène de contamination, au niveau individuel, et d'imitation-appropriation, au niveau organisationnel. Cependant, la confiance verticale, ascendante *et* descendante, notamment avec les pouvoirs publics, s'avère primordiale dans une dynamique de co-construction qui facilitent la sélection des initiatives et pratiques.

La confiance, horizontale et verticale (ascendante *et* descendante), apparaît donc comme un ressort fondamental dans le processus de changement institutionnel.

Il ne s'agit pas uniquement de *faire* confiance ici, mais également de *donner* confiance, par exemple lorsqu'un des producteurs de Bon Appétit suggère d'accompagner les producteurs qui souhaitent s'engager dans une démarche de labellisation bio.

Pour Servet (1994, 1997), la confiance est première dans toute forme de *réciprocité*, prise ici au sens de don-contre don. Elle l'est également dans les transactions de nature marchande, pour lesquelles il existe nécessairement un degré de confiance plus ou moins important, renforcé par la présence des contrats. Cependant, la réciprocité est par essence non contractuelle, bien qu'elle soit marquée par l'obligation (tacite) de rendre le don reçu. La confiance est alors un facteur sécurisant déterminant. La réciprocité est dans le même temps un principe de comportement qui renforce la confiance dans les rapports économiques, facilitant ainsi l'adoption de nouvelles pratiques liées aux modes de consommation ou de production.

L'un des éléments constitutifs de la confiance est la transparence, qui a également été évoquée dans les entretiens : « *Au-delà de la légitimité des règles et de la croyance dans l'autre, la transparence entre ceux qui sont impliqués est ce qui permet de maintenir la confiance ; transparence signifie ici un certain degré de savoir et d'information. (...) Un savoir commun minimum sur les relations entre ceux qui sont impliqués est ce qui permet de nouer et de maintenir la confiance* » (Servet, 1994, p. 43, souligné par l'auteur). Donner le savoir et l'information génère non seulement de la confiance, mais également des processus d'apprentissages à la fois individuels et collectifs, par la circulation de ce savoir et de ces informations. On retombe ainsi sur l'importance des *réseaux*. Comme le dit Servet, « *pour comprendre la construction sociale de la confiance, il faut saisir l'ensemble des réseaux de socialisation des individus* » (*Ibid.*, p. 39). La confiance donnée à un acteur (comme la méfiance envers celui-ci) peut donc se transmettre, se diffuser dans les réseaux des individus et des organisations, même si c'est l'expérience qui l'entérine en dernier ressort.

En outre, « *la confiance entretient une relation dialectique avec la proximité* » (*Ibid.*, p. 49). Selon l'auteur, cette proximité renvoie tout d'abord à un rapport physique et spatial de voisinage, c'est-à-dire à la contiguïté, entre plusieurs unités de production, pouvant générer des liens d'organisations. Elle ne peut cependant s'y réduire et correspond également à une proximité relationnelle, faisant intervenir des éléments de nature sociale (les réseaux) ou encore mentale (tels que les savoir-faire, les connaissances partagés par un groupe). « *Le rapprochement ou l'éloignement en termes*

physiques, autrement dit les proximités spatiales et techniques, ne font qu'accroître ou diminuer la probabilité d'une proximité relationnelle qui dans une relation dialectique détermine et implique un rapport de confiance » (Servet, 1994, p. 50).

Ceci peut être rapproché des différentes formes de proximité géographique, organisationnelle et institutionnelle (Pecqueur, Zimmermann, 2004 ; Richez-Battesti, 2008 ; Zaoual, 2008), que nous avons définies dans le chapitre 4. La première renvoie à la faible distance géographique séparant les agents positionnés dans l'espace local, elle augmente la probabilité des interactions. La deuxième correspond à la coordination des agents ; elle passe par des règles qui vont permettre l'action collective organisée, elle permet les apprentissages et l'apport de ressources complémentaires. La troisième a une dimension plus identitaire, elle concerne les valeurs et principes communs qui guident et rassemblent les agents autour d'un objectif partagé par *le développement d'une confiance (et conscience) collective*.

Ces trois formes de proximité, présentes dans les démarches d'innovation sociale analysées ici (ainsi que dans le chapitre 5), apparaissent donc comme essentielles dans une dynamique de changement institutionnel, en favorisant durablement la reconnaissance mutuelle et la confiance entre les trans-acteurs. *« Une innovation sociale doit nécessairement présenter cette qualité d'être un « horizon » commun d'activité transactionnelle » (Gislain, 2006, p. 250).*

Enfin, la confiance *« permet d'anticiper une réaction ou un comportement dans telle ou telle situation » (Servet, 1994, p. 39)*. C'est la raison pour laquelle Bazzoli et Dutraive (1997) ont mis en évidence le rôle de la confiance dans l'institutionnalisme de Commons, plus particulièrement dans la notion de transaction. *« En étant le lieu de l'énonciation et de la négociation des règles du jeu, c'est-à-dire de la production d'un accord entre participants, elle rend compte d'un échange de promesses. Pour Commons, les transactions sont des transferts de promesses réciproques matérialisés par la création d'une double dette, une dette de performance et une dette de paiement. Ces dettes supposent par définition, en tant qu'échange et attente de réciprocité, l'établissement d'une confiance mutuelle » (Ibid., p. 405)*. Rappelons que pour Commons les transactions (de marchandage, de répartition et de direction) sont toutes

de nature monétaire. Par ailleurs la confiance s'établit ici en étroite relation avec le cadre légal dans lequel ces transactions sont immergées. « *Le fait que les transactions économiques s'inscrivent dans un cadre légal définissant des droits et des devoirs liés à la propriété privée et aux contrats (en ce qui concerne le capitalisme), est, dans l'analyse de Commons, une condition essentielle de l'exercice de la confiance* » (Bazzoli, Dutraive, 1997, p. 406).

Plus généralement, et comme nous l'avons vu, les transactions (*trans-actions*) renvoient à un système de règles opérantes (*working rules*) qui peuvent être formelles ou informelles, c'est-à-dire coutumières. L'action individuelle est donc perpétuellement médiatisée par la relation que l'individu entretient avec son environnement social (l'esprit institutionnalisé), ce qui lui permet d'anticiper, sur la base des hypothèses habituelles, le comportement des autres. Dans ce cadre, la confiance se fonde sur le comportement attendu des participants de la transaction, à partir de la projection que chacun se fait de son action (la futurité) reposant sur des croyances et des expériences passées. « *Le caractère institutionnalisé de la pensée (institutionalized mind) est une ressource pour l'action quotidienne : l'individu s'engage dans des transactions routinières encadrées par des règles qui sont des anticipations partagées et des modèles de comportements, jugulant les conflits et laissant libre champ à l'activité intelligente pour les transactions stratégiques. Les représentations collectives cristallisent ainsi des modes habituels de conduite acceptés par la communauté et issus de l'expérience des réponses efficaces, sans lesquels la confiance serait un engagement risqué supposant un calcul permanent. La confiance a donc pour support des croyances et est le résultat d'un processus d'apprentissage* » (*Ibid.*, p. 407).

La confiance s'appuie donc à la fois sur les règles sociales et les lois, autrement dit sur les institutions, ce qui nous amène à la conclusion suivante : « *les institutions sont ainsi porteuses de confiance dans les transactions, confiance qui est donc une relation institutionnalisée* » (*Ibid.*, p. 407).

Pour conclure ici, le travail de terrain que nous avons mené a donc permis de mettre en évidence que le processus de changement des institutions apparaît comme un double processus d'appropriation et de territorialisation faisant intervenir :

- l'ensemble des mécanismes économiques : la réciprocité (apprentissage, contamination), la redistribution (sélection artificielle, incitations) et le marché (pression, accès au marché, poids économique) ;
- les réseaux de sociabilité comme support de la diffusion des pratiques ;
- la confiance comme relation institutionnalisée, qui met en jeu la réciprocité, les réseaux ainsi que la proximité.

Par ailleurs, ces éléments ont plus généralement montré la nature endogène du changement, reposant sur l'intentionnalité des acteurs, ainsi que son caractère cumulatif et incrémental, lié en partie aux résistances rencontrées.

Conclusion

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire sont porteuses de changement institutionnel dans leur émergence, en tant que créations institutionnelles solidaires. Dans le présent chapitre, nous avons traité du second volet du changement institutionnel porté par ces initiatives solidaires : le changement des institutions existantes. Nous avons donc analysé, sur la base d'une vingtaine d'entretiens, le processus de diffusion des pratiques constitutives de l'innovation sociale que ces structures produisent, notamment auprès des acteurs privés et publics de leurs territoires se situant en dehors du champ de l'économie sociale et solidaire.

A partir des études de cas réalisées, et dans une perspective institutionnaliste, la diffusion des pratiques apparaît comme un double processus d'appropriation et de territorialisation reposant sur de nombreux éléments liés entre eux, que nous synthétiserons par les trois points suivants.

- Premièrement, la dynamique de changement des institutions existantes fait intervenir l'ensemble des mécanismes économiques.

La réciprocité favorise tout d'abord les phénomènes d'apprentissage (par échange d'informations) et de contamination. La redistribution permet ensuite, via les pouvoirs publics, d'actionner le processus de sélection artificielle à différents niveaux et de mettre en place des dispositifs incitatifs (financiers ou réglementaires). Enfin le marché peut agir comme une pression (concurrence), être vecteur d'accessibilité ou permettre de peser économiquement pour influencer les organisations (fournisseurs mais aussi pouvoirs publics). Par conséquent, appréhender le processus de changement institutionnel nécessite de se situer dans une perspective d'économie substantive, donc institutionnalisée et plurielle, telle que l'institutionnalisme originaire de Veblen, Commons et Polanyi permet de la concevoir.

- Deuxièmement, le processus de changement fait intervenir les réseaux comme support de la diffusion des pratiques.

Si certains théoriciens de l'économie solidaire mettent en avant l'importance de la structuration en réseaux des acteurs de l'économie solidaire pour pouvoir peser politiquement sur les régulations locales et globales (Fraisie, 2007 ; Guérin, 2007), les réseaux apparaissent également au sens des réseaux de sociabilité par lesquels les pratiques peuvent se diffuser d'un individu à l'autre, d'une organisation à une autre. Il apparaît ainsi que les individus eux-mêmes peuvent être à la fois *objets* et *acteurs* (ou *facteurs*) de la diffusion et donc de la sélection, au moins à un niveau organisationnel. Il en découle les deux idées suivantes : d'une part, lorsque le mécanisme de marché intervient dans la diffusion, celui-ci est politiquement et socialement encadré, et, d'autre part, lorsque la diffusion s'opère par un processus d'apprentissage s'appuyant sur le principe de réciprocité, l'innovation ou les pratiques feront l'objet d'un phénomène de traduction, donc de transformation.

- Troisièmement, le processus de changement repose sur la confiance qui met en jeu aussi bien la réciprocité que les réseaux, ainsi que la proximité.

La confiance, horizontale tout autant que verticale (ascendante et descendante), apparaît comme un élément essentiel de la dynamique. Elle s'alimente sur la réciprocité ainsi que sur la proximité, notamment organisationnelle (coordination des acteurs) et institutionnelle (identité commune et objectif partagé), qu'elle contribue en retour à renforcer. En tant que relation institutionnalisée, elle permet en effet de structurer et sécuriser les transactions, qu'elles soient de nature monétaire et contractuelle ou non.

La démarche a ainsi révélé de nombreux éléments participant au processus de changement institutionnel, qui peuvent être analysés par le prisme de l'institutionnalisme de Polanyi, Veblen et Commons, mais qui peuvent également faire appel à d'autres travaux sur des points précis (les réseaux, la proximité), plus récents et notamment présents dans l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale³⁶⁰.

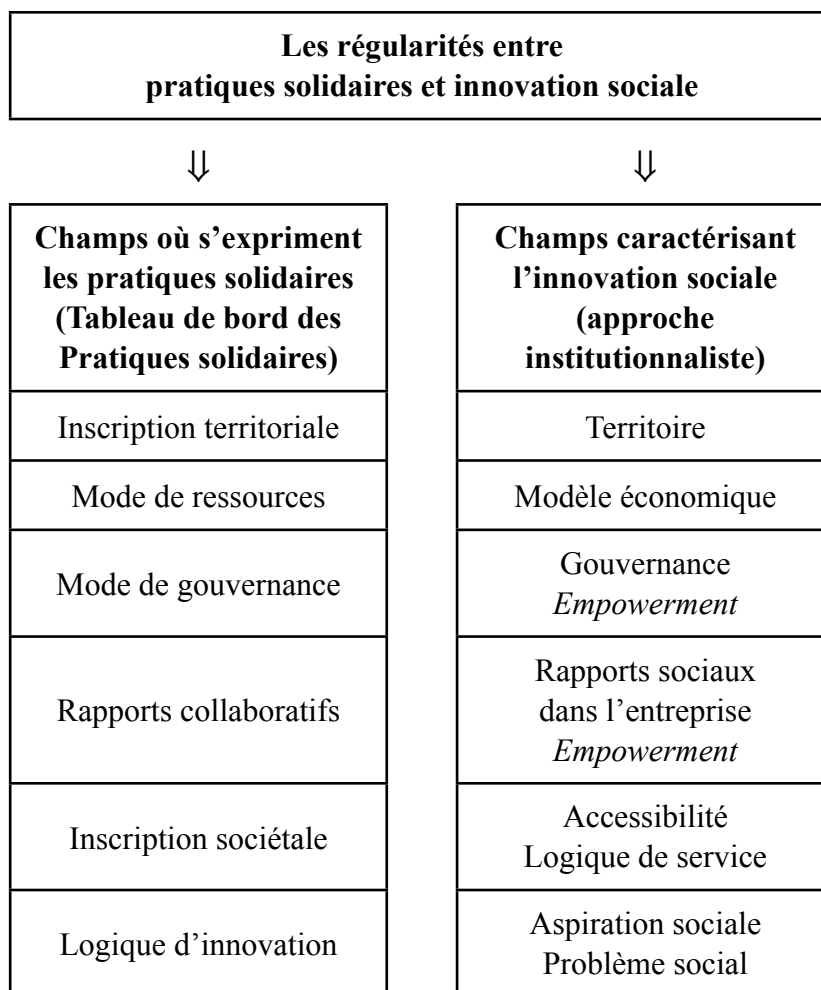
³⁶⁰ Pour laquelle certains auteurs mobilisent les travaux de Polanyi, Veblen ou Commons (Fontan, 2008 ; Fontan *et al.*, 2004 ; Gislain, 2006 ; Tremblay, 2007).

Synthèse de la troisième partie

Cette partie visait à confronter les éléments théoriques développés dans les parties précédentes au terrain. Pour cela, nous nous sommes appuyée sur deux études de cas : deux coopératives présentes sur le territoire picard, Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire.

Dans un premier temps (chapitre 5), nous avons étudié l'émergence des pratiques solidaires, constitutives de l'innovation sociale, autrement dit la création institutionnelle dont ces initiatives relèvent. Nous avons alors utilisé un outil méthodologique, le « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires », dont nous avons mis en évidence les convergences avec une conception institutionnaliste de l'innovation sociale comme suit :

- Figure 26. Synthèse du chapitre 5 (1) -



Source : fait par l'auteur

Nous avons ainsi montré que les pratiques solidaires mises en place par Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire (pour laquelle nous avons notamment travaillé sur la Recyclerie du Pays de Bray, Les Sens du Bray et le Projet « *Demain, le Pays de Bray* »), produisent de l'innovation sociale, comme en témoigne la figure ci-dessous.

- Figure 27. Synthèse du chapitre 5 (2) -

Les pratiques solidaires constitutives de l'innovation sociale études de cas	
⇓	⇓
Bon Appétit <i>Mise en place de circuits de proximité</i> <i>Produits bio et/ou locaux</i> <i>(sinon équitables)</i>	La Maison d'Economie Solidaire <i>Service alternatif de traitement des déchets (La Recyclerie du Pays de Bray)</i> <i>Nouvelle approche liée à l'éco-construction (Les Sens du Bray)</i>
Mobilisation de la société civile (habitants, étudiants) et des organisations privées Proximité des fournisseurs, des prestataires et des consommateurs	Mobilisation de tous les réseaux (société civile, organisations privées et institutions) : co-production Bénéficiaires issus du territoire Fournisseurs de proximité
Hybridation des ressources marchandes, non marchandes, réciprocitaires Pratiques de mutualisation	Hybridation des ressources marchandes, non marchandes, réciprocitaires Pratiques de mutualisation
Co-construction et co-production du projet : diagnostic participatif initial, ateliers de la gouvernance	Gouvernance liée à la SCIC et au projet « Demain, le Pays de Bray » : co-construction avec les acteurs socioéconomiques et institutionnels
<i>Empowerment</i> individuel lié à l'insertion des habitants du territoire dans la gouvernance, et de publics fragiles via l'emploi <i>Empowerment</i> communautaire lié à la participation des acteurs du territoire	<i>Empowerment</i> individuel lié à l'insertion et à l'autonomie des salariés <i>Empowerment</i> organisationnel lié aux politiques sociales
Accessibilité à des aliments bio et/ou locaux, par l'éducation alimentaire aussi Logique de service : l'activité productive est un support de cohésion sociale (pour l'insertion) et territoriale, entre consommateurs et producteurs	Accessibilité à l'emploi et à des biens de consommation peu onéreux « démocratisation » de l'éco-construction (milieux rural et artisanal) Logique de service : l'activité productive permet de tisser et maintenir des liens sur un territoire rural, elle est un support pour l'insertion, pour la formation, la sensibilisation, et pour créer de l'inter-connaissance (entre artisans par exemple)

Source : fait par l'auteur

Par ailleurs, nous avons également proposé une lecture des initiatives à la lumière des différentes approches de l'innovation sociale, mises en évidence dans le chapitre 4, dont la conception institutionnaliste reste la plus pertinente. Elle permet en effet de

prendre en compte la visée de changement inhérente aux actions portées, tout en tenant compte du contexte institutionnel qui explique non seulement la variabilité des pratiques (liées à l'*empowerment* dans les cas présents), mais aussi la réussite des initiatives.

C'est pourquoi dans un deuxième temps (chapitre 6), nous avons cherché à percevoir et analyser la diffusion des pratiques observées, auprès des acteurs de leurs territoires respectifs. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens semi-directifs auprès des consommateurs et producteurs de Bon Appétit, et des acteurs en trans-actions avec la MES (hors ESS). La démarche ainsi suivie nous a permis de montrer les apports de Polanyi, Veblen et Commons à l'analyse du changement institutionnel en économie solidaire. Les résultats apparaissent dans le tableau synthétique suivant :

- Tableau 45. Synthèse du chapitre 6 (1) -

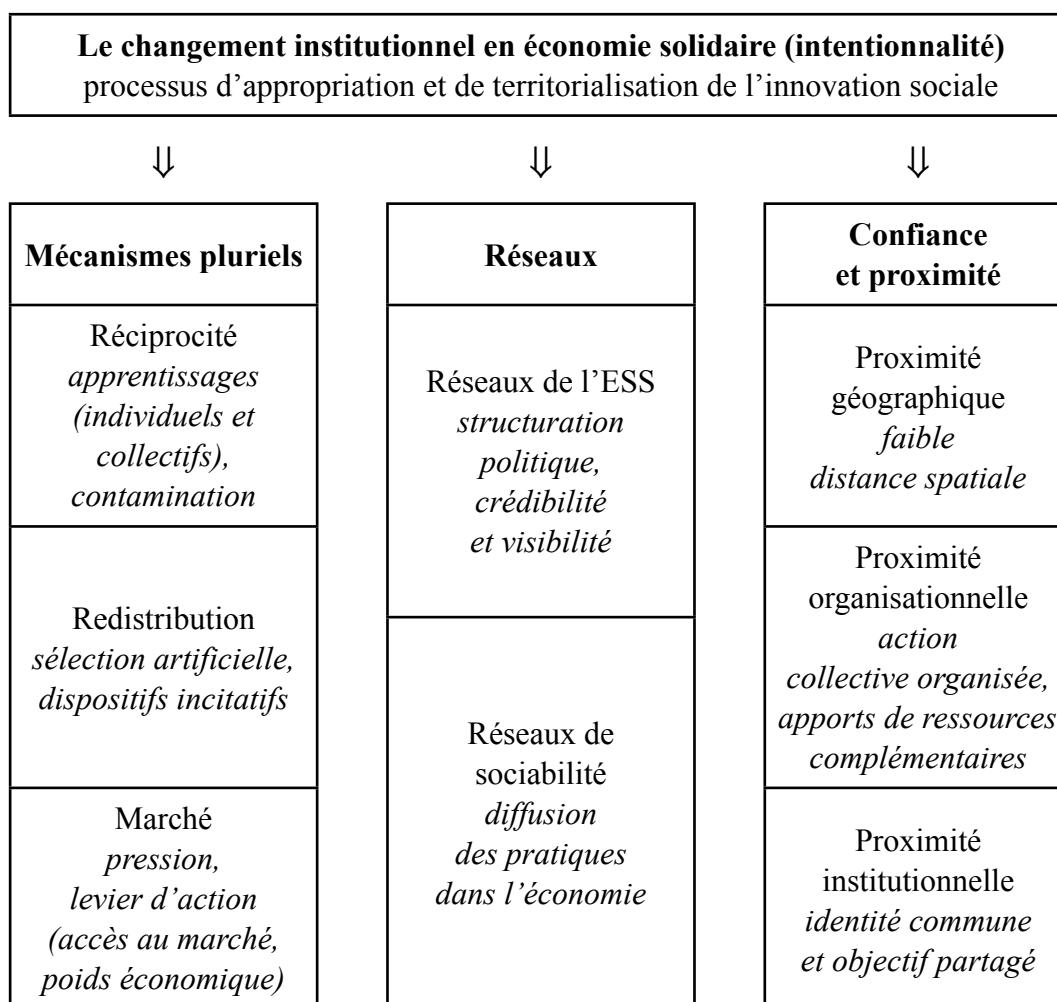
	Consommateurs et producteurs de Bon Appétit	Acteurs de la Maison d'Economie Solidaire
Motivations	• Propension à la solidarité, hypothèses habituelles • Pression marchande organisationnelle	
Changement	• Habitude antérieure • Accès produits et marchés : encourage les pratiques, facilite leur mise en œuvre, appuie les producteurs dans leur démarche	• Changements individuels, processus de contamination • Changements organisationnels (territorialisation, insertion, éco-construction)
Facteurs de changement	• Proximité • Education, transmission (culture), médias, expérience • Confiance et transparence • Statut coopératif qui peut favoriser l'appropriation par implication et imitation • Valeur raisonnable (choix de consommation au regard des pratiques et non du prix)	• Inter-reconnaissance, intégration • Proximité • Confiance • Crédibilité, visibilité • Processus collectif qui favorise l'appropriation par l'implication et l'imitation • Personne entreprenante
Diffusion	• Importance des réseaux • Rôle de la réciprocité, de la redistribution et du marché	• Processus d'apprentissages individuels et collectifs • Sélection des organisations ((para)publiques notamment) • Importance des réseaux • Rôle de la réciprocité, de la redistribution et du marché
Freins	• Choix limité, prix trop élevés (consommateurs) • Passif des organisations (causalité cumulative) • Prégnance de la logique institutionnelle dominante	• Rejet de l'innovation • Temps nécessaire à la persuasion et la négociation

Source : fait par l'auteur

Enfin, l'analyse a également révélé trois éléments essentiels participant au changement institutionnel qui apparaît comme un double processus d'appropriation et de territorialisation de l'innovation sociale. Premièrement, la diffusion des pratiques repose sur des mécanismes pluriels au premier rang desquels la réciprocité qui favorise les apprentissages (individuels et collectifs) et la « contamination », puis la redistribution sur laquelle repose la sélection artificielle opérée par les autorités (locales), et enfin le marché qui peut agir comme une pression, ou représenter un levier

d'action (accès au marché, poids économique). Deuxièmement, les réseaux jouent un double rôle, politique d'une part, lié à la structuration des acteurs de l'ESS en réseaux permettant de peser politiquement (tel que mis en évidence par les théoriciens de l'économie solidaire) et d'être ainsi crédible et visible, et économique d'autre part, lié à la diffusion des pratiques par les réseaux de sociabilité des individus. Troisièmement, les transactions reposent sur la confiance comme relation institutionnalisée, qui met en jeu la réciprocité, les réseaux ainsi que la proximité géographique, organisationnelle et institutionnelle. Ces éléments peuvent être représentés schématiquement de la manière suivante :

- Figure 28. Synthèse du chapitre 6 (2) -



Source : fait par l'auteur

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail de thèse avait pour ambition d'interroger le changement institutionnel dont peut être porteuse l'économie solidaire. Si celui-ci est principalement abordé par le prisme du changement démocratique (Laville, 2007b, 2013), nous l'avons envisagé ici sous l'angle de la diffusion des pratiques solidaires dans l'économie.

Tout au long de notre démarche, nous avons insisté sur l'idée que le changement institutionnel en économie solidaire s'exprime dans l'émergence des initiatives, en tant que créations institutionnelles marquées par leur double dimension politique et économique, et dans leur intentionnalité, en ayant pour visée le changement des institutions existantes. En adoptant une posture institutionnaliste, nous avons ainsi montré que la création de nouvelles pratiques (*i. e.* en rupture avec les pratiques habituelles dans un milieu donné) se poursuit par de multiples processus de diffusion et de sélection auprès des autres acteurs de l'économie (individuels, collectifs, privés ou publics). Aussi, le changement institutionnel dont sont porteuses les initiatives solidaires peut être apprécié par l'innovation sociale qu'elles produisent à partir de leurs pratiques et de leur diffusion, participant de cette manière à l'institutionnalisation positive et progressive de nouvelles habitudes sociales.

Argumentation générale de la thèse

La démarche de recherche a été structurée en trois grandes étapes dont la première a consisté à analyser les rapports entre économie et solidarité, sous l'angle du changement institutionnel.

Parmi les approches développées, celles du tiers secteur, de l'économie sociale et de l'économie solidaire, seule cette dernière accorde une place centrale au changement institutionnel, en soulignant notamment la double dimension politique et économique des initiatives, ainsi que la solidarité démocratique sur laquelle elles reposent (Alcolea-

Bureth, 2004 ; Chaniel, Laville, 2002, 2006 ; Eme, Laville, 2004, 2006 ; Laville, 2001, 2007a, 2010, 2013). L'analyse est ainsi moins centrée sur l'aspect organisationnel et prend davantage en compte la dynamique de changement institutionnel portée par les initiatives (Laville, 2007a, 2010).

C'est la raison pour laquelle nous avons approfondi la question du changement institutionnel dans la théorie de l'économie solidaire. Ceci nous a amené à discerner, d'un point de vue strictement analytique, deux dynamiques à l'œuvre (Laville, 1990) : la *création institutionnelle* qui caractérise l'émergence des initiatives, et le *changement des institutions existantes* qui traduit l'intentionnalité des acteurs.

La première renvoie à la démocratisation du politique et de l'économie (Alcolea-Bureth, 2004 ; Chochoy, 2008, 2012a ; Dacheux, Goujon, 2011 ; Fraisse, 2003 ; Gardin, 2006 ; Laville, 2003a, 2003b, 2006a, 2007a, 2010). Les pratiques d'économie solidaire, dans leur émergence, sont porteuses d'une *dynamique* de changement institutionnel inhérente à leur dimension politique caractérisée par une prise de parole initiale (Hirschman, 1983, 1995) au sein d'un espace public de proximité (Eme, 2006 ; Habermas, 1997). Elles le sont également par leur dimension économique, marquée par le recours à différents principes de comportement économique – la réciprocité, la redistribution et l'échange (Polanyi, 1975, 1983, 2011) – permettant tout à la fois l'hybridation des ressources et le « *réencastrement sociopolitique du marché* » (Gardin, 2006, p. 165).

La double dimension politique et économique de l'économie solidaire renvoie donc à un double élargissement : l'élargissement de l'espace public et de la démocratie d'une part, et l'élargissement de l'économie à d'autres formes institutionnelles que le marché d'autre part. Ces dimensions sont par ailleurs fortement liées, notamment par le principe de réciprocité qui apparaît à la fois comme une *modalité d'action politique* (Chochoy, 2012a) et comme une ressource essentielle participant au *modèle économique pluriel* des initiatives.

La seconde dynamique est appréhendée dans le cadre théorique de l'économie solidaire à partir des éléments d'analyse et de méthode suivants (Fraisie, 2003, 2006, 2007 ; Guérin, 2007 ; Laville, 2003b, 2007a, 2010, 2013) :

- l'institutionnalisation « positive » est un processus complexe et progressif d'intégration *et* de changement systémique ;
- l'analyse de ce processus requiert une approche compréhensive des pratiques, dans une perspective institutionnaliste ;
- la structuration en réseaux apparaît comme un élément déterminant de la dynamique de changement institutionnel ;
- de même que le rôle des pouvoirs publics dans la reconnaissance d'autres formes d'entrepreneuriat et d'innovation, ce qui revient à étudier l'encastrement politique des initiatives.

Si l'analyse du changement institutionnel paraît davantage centrée sur l'émergence des initiatives et la création institutionnelle dont elles relèvent, elle offre ainsi des pistes sur le changement des institutions que nous avons investies, dans une autre perspective que celle du changement démocratique qui est privilégiée.

A ce stade, nous avons proposé une première approche empirique de la problématique en Picardie, à partir des travaux menés au sein du CRIISEA, des statistiques de l'ESS en région, et des Assises régionales de l'ESS qui se sont déroulées en 2011. Certains des éléments ci-dessus apparaissent dans les travaux antérieurs du CRIISEA. Après avoir circonscrit la notion de « pratiques solidaires », des chercheurs du laboratoire ont mis en lumière, au travers d'une étude empirique sur les associations, le rôle des réseaux, mais aussi du territoire dans les dynamiques liées aux pratiques solidaires (CRIISEA, 2003). Par ailleurs, les statistiques montrent la nécessité d'adopter une approche qualitative de notre objet de recherche. L'étude des documents issus des Assises s'inscrit dans cette optique. La concertation organisée dans le cadre du PRDESS met alors en avant l'entrepreneuriat territorial et l'innovation sociale comme leviers pour le changement d'échelle et le décroisement des acteurs de l'ESS, qui se définissent principalement en termes de secteur fondé sur les valeurs et les statuts.

La deuxième étape de notre démarche avait pour objectif de nous donner une représentation théorique du changement institutionnel et de l'innovation sociale, nous permettant d'interroger sur le terrain, la diffusion des pratiques de l'économie solidaire.

Dans une perspective institutionnaliste, telle que préconisée par les théoriciens de l'économie solidaire, nous nous sommes appuyée sur les apports de Polanyi (1983, 2008a, 2008b, 2008c, 2008d, 2011), Veblen (1901, 1914, 1970, 1971, 1997, 1998, 2007) et Commons (1990, 2001, 2006). Compte-tenu de l'originalité et de la richesse de leurs travaux respectifs, mais également de leur proximité, l'articulation des trois auteurs permet d'obtenir une représentation globale et cohérente du changement institutionnel.

Le changement institutionnel est de nature complexe, non téléologique, cumulative, endogène et incrémentale (plus radicale chez Polanyi), car faisant intervenir une double causalité institutionnelle et individuelle. Il trouve sa source dans la pression exercée par l'environnement (technique notamment), mais également dans l'action délibérée intelligente, qu'elle soit l'expression de la curiosité désintéressée ou la réponse à des situations problématiques (transactions stratégiques), produisant ainsi de l'activité créatrice (innovations, nouvelles pratiques ou règles). Il renvoie à des processus idéologiques et politico-juridiques marqués par la diffusion (diffusion des pratiques, contamination) et la sélection (naturelle ou artificielle) dont les institutions sont à la fois objets et facteurs. Ces éléments mettent en évidence le caractère intentionnel (la volition humaine) et collectif (l'action collective) dans la dynamique de changement, notamment le rôle des pouvoirs publics, des classes et des organisations (action initiatrice, conservatrice, d'auto-protection). Commons et Polanyi soulignent dans ce sens l'importance de la redistribution (ou transaction de répartition) et de la réciprocité (absente chez Commons).

Par ailleurs, Commons et Polanyi partagent une vision normative assez proche qui rappelle clairement l'économie solidaire : ils défendent tous les deux la démocratisation de l'économie selon un processus ascendant interrogeant à la fois le politique et l'économique. Polanyi met alors l'accent sur le poids de l'éducation (apprentissage collectifs et individuels), tandis que Commons plaide pour un élargissement de la valeur raisonnable (sur laquelle repose la sélection artificielle) aux meilleures pratiques

existantes, dans le sens de l'innovation, afin d'accélérer le processus de changement institutionnel.

L'innovation occupe donc une place centrale dans le changement institutionnel, en particulier dans l'approche commonsienne qui met l'accent sur un double processus :

- de *création* de nouveautés, soit d'innovations, selon un phénomène de variation-mutation dans les pratiques des individus ou des organisations face à une situation problématique (transactions stratégiques) ;
- de *diffusion* ou de *sélection artificielle* des « bonnes pratiques » auprès des individus, dans les organisations privées (négociations transactionnelles) et par les autorités politiques et judiciaires (évaluation à l'aune de la valeur raisonnable).

L'innovation constitue dans ce sens la première étape du processus.

Si l'innovation qu'ont connu ces auteurs et à laquelle ils font référence étaient essentiellement technologique ou technique, marquée par les premières révolutions industrielles, l'élargissement de la notion à des considérations plus sociopolitiques est au cœur des débats actuels (Durance, 2011).

Après avoir situé l'innovation sociale par rapport à l'innovation technologique, nous avons appréhendé les différentes approches de la première (Defourny, 2004 ; Gardin, 2010 ; Richez-Battesti *et al.*, 2012), en mettant en avant la nature du changement que chacune sous-tend. Il est ainsi possible de distinguer deux ensembles avec, d'une part, les approches institutionnelle et entrepreneuriale anglo-saxonne qui renvoient à une conception plutôt marchande de l'innovation sociale (se traduisant par un processus tendanciel d'isomorphisme institutionnel) et, d'autre part, les approches entrepreneuriale latine et institutionnaliste qui subordonnent la dimension marchande à d'autres dimensions liées à la démocratie notamment, faisant de l'innovation sociale un levier politique de transformation sociale. Celle-ci s'exprime alors par l'institution de nouveaux rapports sociaux, de nouveaux modes de production et de consommation, et dessine les contours d'une économie plurielle et territorialisée.

A partir d'une approche institutionnaliste de l'innovation sociale (Cloutier, 2003 ; Dandurand, 2005 ; Bellemare, Briand, 2006 ; Bouchard, 2007, 2011 ; Fontan, 2008,

2011 ; Gislain, 2006 ; Hillier *et al.*, 2004 ; Klein *et al.* 2010 ; Lévesque, 2007 ; Richez-Battesti, 2008, 2011), nous avons alors étudié ses caractéristiques et formulé la définition suivante : « L'innovation sociale est motivée par la volonté de répondre à un besoin social et/ou par une aspiration sociale (la visée d'un idéal social). Sa nouveauté réside dans la mise en œuvre de pratiques en rupture avec les pratiques habituelles dans un milieu donné (le changement institutionnel). La dimension sociale prend forme dans un processus collectif marqué par des pratiques constitutives d'un ancrage territorial fort et de façon concomitante d'une gouvernance élargie et participative, favorisant l'*empowerment* et se traduisant par un modèle économique pluriel. Ce processus aboutit à un résultat qui peut être une approche, un produit ou un service, se distinguant par son accessibilité et la logique de service qu'elle sous-tend. Les changements escomptés sont multi-niveaux ; ils ciblent les individus, les organisations, le territoire local et visent plus largement le système dans sa globalité ».

Au regard de la proximité qu'une telle approche entretient avec l'économie solidaire, nous avons montré, dans la troisième étape de notre démarche, que les pratiques solidaires produisent de l'innovation sociale. Nous avons également considéré leur diffusion dans l'économie.

Pour cela, nous nous sommes appuyée sur deux études de cas en Picardie : Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire, dont nous avons analysé les pratiques en utilisant la méthodologie du « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires ».

Les analyses réalisées ont mis en évidence l'ancrage territorial des activités, l'hybridation des ressources qui en découle, la dimension collective et participative des processus à l'œuvre (co-construction et co-production), favorisant ainsi l'*empowerment* individuel, communautaire et organisationnel. Nous avons également montré que l'accessibilité et la logique de service (en termes de finalité ou de fonctionnalité) sous-tendent les actions menées. L'ensemble de ces pratiques s'inscrivent en rupture par rapport aux pratiques habituelles et au contexte de chaque initiative. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire peuvent être considérées comme deux créations institutionnelles solidaires, elles sont donc porteuses de changement institutionnel dans leur émergence.

Aussi, si chaque conception de l'innovation sociale sus-mentionnée apporte des éléments explicatifs importants, l'approche institutionnaliste reste la plus pertinente, et ce dans une double mesure : d'une part, parce qu'elle est extensive et permet de considérer la dimension processuelle de l'innovation sociale, et d'autre part, parce qu'elle prend en compte la visée de changement institutionnel portée par ces initiatives innovantes.

Nous avons alors analysé, sur la base d'une vingtaine d'entretiens, le processus de diffusion des pratiques constitutives de l'innovation sociale que Bon Appétit et la MES produisent, notamment auprès des acteurs privés et publics de leurs territoires se situant en dehors du champ de l'économie sociale et solidaire. La démarche ainsi suivie nous a permis de montrer les apports de Polanyi, Veblen et Commons à l'analyse du changement institutionnel en économie solidaire.

Les entretiens menés révèlent les points suivants.

L'adoption de pratiques solidaires peut s'expliquer non seulement par une certaine propension à la solidarité présente chez les individus, mais également, dans le même temps, par des considérations organisationnelles de nature marchande.

Pour les consommateurs et producteurs de Bon Appétit, l'habitation était cependant antérieure à leur participation au projet. Chez les uns comme les autres, l'éducation, la transmission, ou encore les médias semblent avoir influencé la formation de leurs habitudes de production et de consommation, expressions de leur propension à la solidarité. Cependant, Bon Appétit apparaît comme un levier de changement institutionnel, d'une part, par l'innovation dont elle est porteuse (pratiques en rupture par rapport au contexte, modèle de développement durable), et d'autre part, en favorisant l'accès aux produits pour les consommateurs, et au marché pour les producteurs.

La MES a quant à elle apporté des changements visibles auprès des organisations du territoire, qui se traduisent par des processus de territorialisation des activités, par le recours à l'insertion ou encore par la mise en œuvre de pratiques d'éco-construction. Quatre acteurs interrogés (majoritairement publics ou parapublics) témoignent plus

particulièrement de ces évolutions. Les différentes formes d'imitation et de sélection artificielle des pratiques observées renvoient à un même processus de diffusion de l'innovation sociale (et technique) que produit la MES, notamment au travers des formes d'apprentissage et de « contamination » qui apparaissent chez les individus lorsque ceux-ci sont intégrés de manière importante.

Les acteurs « contaminés » deviennent à leur tour acteurs de la diffusion des pratiques : (1) dans leurs organisations respectives, par des processus d'appropriation collective notamment, faisant intervenir le mécanisme de réciprocité (2) par la sensibilisation directe auprès des autres acteurs, reposant sur des liens de réciprocité également, ou (3) par des incitations réglementaires ou financières, s'appuyant sur un principe de redistribution. De même, la diffusion des pratiques de consommation portées par Bon Appétit s'étaye sur les réseaux d'appartenance des consommateurs, faisant intervenir la proximité (relationnelle et géographique). Ceux-ci sont donc tour à tour objet et facteur de ce processus, en faisant circuler l'information dans les *going concerns* auxquels ils sont rattachés. Dans un cas comme dans l'autre, les relations qui s'établissent reposent sur la confiance et la transparence qui sécurisent les transactions (de marchandage, de répartition et de direction).

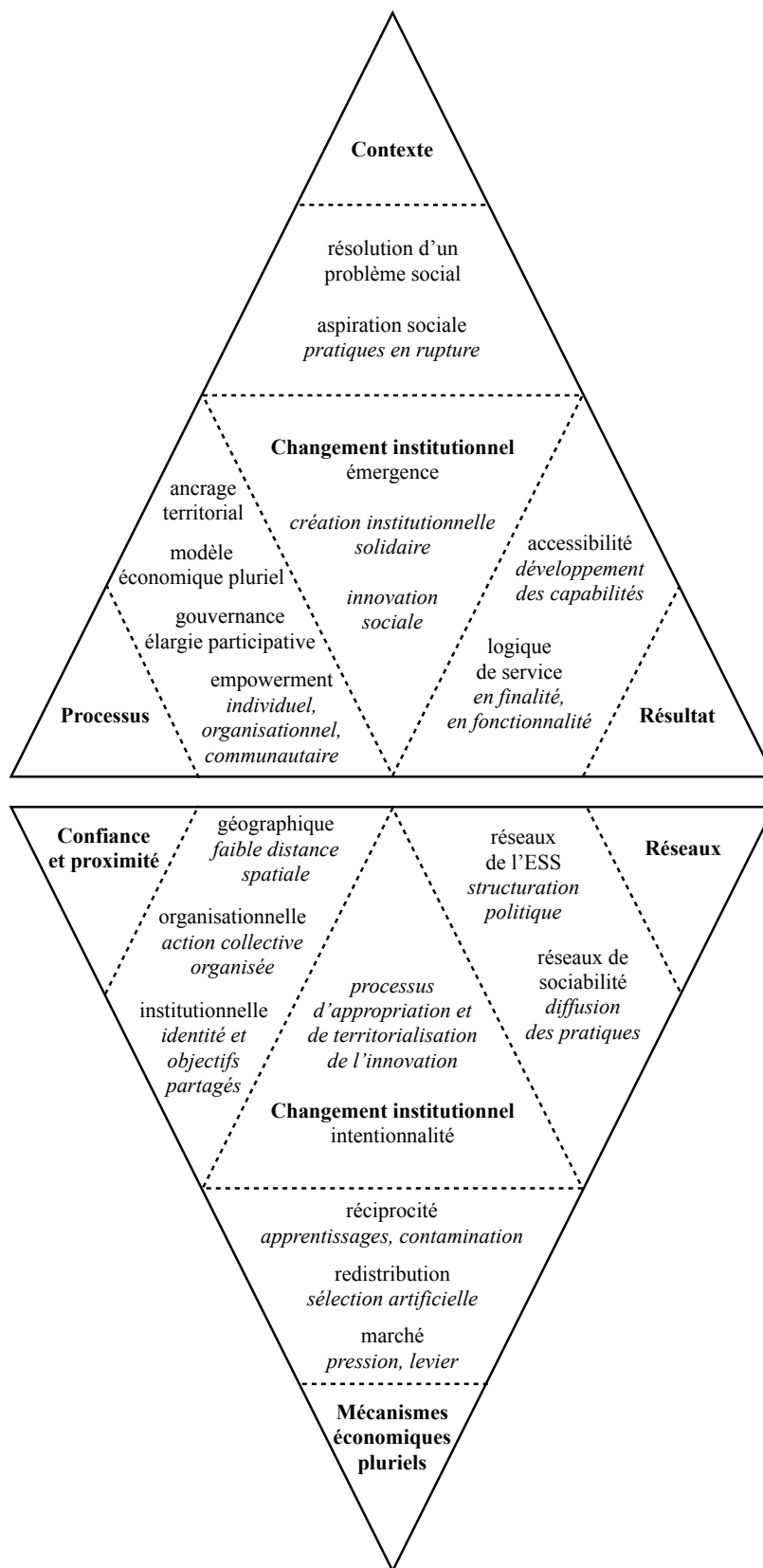
En dépit des processus de changement à l'œuvre, les entretiens ont également révélé des formes de résistance multiples, celles-ci peuvent être liées au rejet de l'innovation et au temps nécessaire à la persuasion et la négociation, ou encore à l'image véhiculée par l'économie sociale et solidaire comme économie subventionnée voire déloyale. Les freins identifiés relèvent également de considérations économiques (en termes de choix ou de prix), ou encore de la prégnance de la logique institutionnelle dominante (favorisant les comportements individualistes).

A l'issue de l'analyse, la diffusion des pratiques apparaît comme un double processus d'appropriation et de territorialisation (Fontan, 2008 ; Fontan *et al.*, 2004) reposant sur trois éléments essentiels liés entre eux. Premièrement, la diffusion des pratiques repose sur des mécanismes pluriels au premier rang desquels la réciprocité qui favorise les apprentissages (individuels et collectifs) et la « contamination », puis la redistribution sur laquelle repose la sélection artificielle opérée par les autorités (locales), et enfin le

marché qui peut agir comme une pression, ou représenter un levier d'action (accès au marché, poids économique). Deuxièmement, les réseaux jouent un double rôle, politique d'une part, lié à la structuration des acteurs de l'ESS en réseaux permettant de peser politiquement (tel que mis en évidence par les théoriciens de l'économie solidaire) et d'être ainsi crédible et visible, et économique d'autre part, lié à la diffusion des pratiques par les réseaux de sociabilité des individus. Troisièmement, les transactions reposent sur la confiance comme relation institutionnalisée (Bazzoli, Dutraive, 1997), qui met en jeu la réciprocité (Servet, 1994), les réseaux ainsi que la proximité géographique, organisationnelle et institutionnelle (Pecqueur, Zimmermann, 2004 ; Richez-Battesti, 2008 ; Zaoual, 2008).

A partir de l'ensemble de ces éléments, nous proposons la représentation schématique suivante du changement institutionnel en économie solidaire :

- Figure 29. Le changement institutionnel en économie solidaire :
une approche institutionnaliste par l'innovation sociale -



Source : fait par l'auteur

La démarche a ainsi révélé de nombreux éléments participant au processus de changement institutionnel, qui peuvent être analysés par le prisme de l'institutionnalisme de Polanyi, Veblen et Commons, mais qui peuvent également faire appel à d'autres travaux sur des points précis (les réseaux, la proximité), plus récents et notamment présents dans l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale.

Limites et perspectives de la thèse

Compte tenu de la complexité des phénomènes étudiés, en particulier le changement institutionnel, le sujet a été difficile à circonscrire, aussi bien au niveau théorique qu'empirique. Nous avons privilégié une approche du terrain nous permettant d'être au plus près des pratiques et des mécanismes du changement. Le nombre d'études de cas et d'entretiens réalisés est cependant trop limité pour prétendre à une généralisation théorique. En outre, nous ne disposons pas de données nous permettant d'obtenir une comparaison dans le temps qui mettrait en évidence la « solidarisation » des organisations ou encore des comportements individuels. D'autres investigations devront donc être menées afin de renforcer l'analyse du changement institutionnel ; elles devront si possible rendre compte de la progression dans la mise en œuvre de pratiques solidaires, mais également de leur mise en cohérence.

En effet, la mise en œuvre de pratiques solidaires ne garantit pas celle d'une économie solidaire, ou encore d'une « dynamique solidaire », si l'on considère que cette dernière renvoie à un ensemble de pratiques économiques cohérentes entre elles. L'intentionnalité des acteurs apparaît alors déterminante et complexe. Si la création institutionnelle solidaire est sous-tendue par des motivations de nature politique, la diffusion des pratiques auprès d'autres acteurs peut initialement s'expliquer pour des raisons économiques. Elle pourra alors donner lieu à la mise en place de pratiques isolées, ou se traduire par une nouvelle création institutionnelle témoignant de l'appropriation d'une logique d'ensemble voire de la réintroduction de considérations politiques. Aussi, si certaines pratiques relevant de la solidarité se diffusent, elles ne se

traduisent pas *nécessairement* par une démocratisation plus poussée de l'économie et du politique. Ces éléments posent ainsi la question de l'articulation entre le changement des pratiques d'acteurs d'une part, et le changement systémique d'autre part.

Dans cet ordre d'idées, notre analyse se situe à un niveau local, avec le risque, comme le souligne Richez-Battesti *et al.* (2012) d'« enfermer » l'innovation sociale dans le local. Il est évident qu'une analyse du changement institutionnel ne peut s'en tenir à un tel horizon. Si nous avons mis en lumière des phénomènes de « micro-sélection » ou de « méso-sélection », il apparaît nécessaire d'appréhender la sélection artificielle des pratiques de l'économie solidaire à un niveau macro et de tenter de percevoir la « valeur raisonnable » selon laquelle elles sont évaluées. Celle-ci est pour le moment discrète dans l'analyse, alors qu'elle constitue un facteur essentiel dans le processus d'évolution institutionnelle selon Commons.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de ne pas partir de la manière dont les théoriciens de l'innovation sociale appréhendent sa diffusion (en termes de réseaux socio-techniques notamment) (Richez-Battesti, 2008 ; Lévesque, 2007), et d'avoir recours aux théories institutionnalistes du changement institutionnel pour l'analyse. Aussi, les éléments qui apparaissent comme un point d'arrivée (tels que l'importance des réseaux) mériteraient d'être plus amplement développés. Il serait dans ce sens intéressant d'opérer des liens entre la diffusion de l'innovation sociale et les théories portant sur celle de l'innovation technologique.

A l'autre « extrémité » du processus, il serait également nécessaire de développer la dimension entrepreneuriale des initiatives. L'innovation sociale a été traitée de manière approfondie, mais nous avons trop peu abordé les ressorts d'une telle démarche. Dans cette perspective, il nous semble que l'institutionnalisme originaire peut s'avérer riche d'enseignements.

En effet, si le processus d'évolution institutionnelle a été mis en avant ici, les théories de l'action et de l'institution de Veblen et Commons apportent également des éléments pertinents en vue de saisir les motivations des individus et organisations qui

expliquent leur comportement ou leur fonctionnement solidaire. La « propension à la solidarité » ou encore les « hypothèses habituelles » que nous avons mis en lumière vont dans ce sens. Néanmoins, d'autres éléments brièvement évoqués mériteraient d'être approfondis, tels que l'expression de leur futurité au travers de l'innovation sociale, ou encore la valorisation du fonds commun comme mode de fonctionnement collectif. L'objectif serait de tendre vers une théorie de l'action et de l'institution en économie solidaire, qui viendrait de ce fait renforcer l'analyse du changement institutionnel.

Les apports de la thèse

Les apports de ce travail de thèse sont de trois ordres : théorique, méthodologique et pratique.

D'un point de vue théorique, en appréhendant les initiatives sous l'angle de l'« isomorphisme inversé », la thèse apporte une contribution à la théorisation du changement institutionnel en économie solidaire. Si celui-ci est principalement abordé par le prisme du changement démocratique (démocratisation du politique et de l'économique), nos travaux montrent qu'il est également pertinent de l'envisager en termes de diffusion des pratiques solidaires. L'isomorphisme se manifesterait alors dans l'adoption de ces pratiques par d'autres organisations, ne se situant pas dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Dans cette perspective aussi, les pouvoirs publics jouent un rôle essentiel dans la sélection des pratiques. Si la reconnaissance (législative notamment) et la prise en compte des spécificités de l'économie solidaire peut témoigner d'une telle dynamique, la sélection peut plus largement, conformément à l'approche normative de Commons, dépasser la valeur raisonnable afin de favoriser et diffuser les meilleures pratiques existantes, dans le sens de l'innovation sociale ici.

La thèse montre par ailleurs que deux auteurs faiblement mobilisés, Veblen et Commons, fournissent des apports conséquents sur la théorisation du changement institutionnel en économie solidaire. Elle met ainsi en avant la complémentarité de leurs

approches avec celle de Polanyi, ce qui rend la mobilisation des trois auteurs féconde pour l'analyse du changement institutionnel.

Ces travaux apportent enfin une contribution à la théorisation de l'innovation sociale. En dépit de l'effervescence dont elle a fait l'objet ces dernières années, que ce soit au niveau européen, national ou régional, la notion n'est toujours pas stabilisée car de nature complexe et politique. L'approche retenue ici est une approche « extensive », dans la mesure où elle dépasse la réponse à un besoin social non satisfait dans les conditions actuelles du marché. L'approche institutionnaliste, initialement développée par le CRISES, prend non seulement en compte la dimension processuelle de l'innovation sociale, mais également l'aspiration sociale qui sous-tend les actions menées, faisant de celle-ci un vecteur de transformation sociale. A partir de ces travaux, nous avons caractérisé :

- le processus dont il est question, en termes d'ancrage territorial, de modèle économique pluriel, de gouvernance élargie et participative, ou encore d'*empowerment* individuel, organisationnel et communautaire ;
- mais également le résultat, souvent appréhendé dans la littérature comme nouvelle approche, produit ou service nouveau, en termes d'accessibilité par le développement des capacités, et de logique de service en finalité ou en fonctionnalité ;
- et enfin la diffusion de l'innovation sociale, en termes d'appropriation et de territorialisation, ou encore d'apprentissage et de sélection des pratiques.

Concernant ce dernier point, nous avons montré que la diffusion de l'innovation sociale repose en grande partie sur les mécanismes de réciprocité et de redistribution, et ne peut donc être appréhendée par le seul prisme du marché. Par ailleurs, les liens théoriques et pratiques entre économie solidaire et innovation sociale ont été mis en évidence, ce qui permet également d'approfondir l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale.

D'un point de vue méthodologique, ce travail de recherche montre que le changement institutionnel peut être appréhendé de manière concrète par l'innovation sociale et ses pratiques constitutives.

Une analyse basée sur des études de cas permet d'enrichir l'analyse proposée par les théoriciens de l'économie solidaire, en apportant des éléments concrets qui illustrent les concepts sur lesquels elle s'appuie. Notre démarche empirique a par exemple mis en lumière certaines pratiques participant au processus de réencastrement politique de l'économie. Rappelons que la métaphore de l'encastrement-désencastrement est une notion particulièrement discutée de l'œuvre de Polanyi, qui mérite d'être étudiée de manière concrète. Les initiatives d'économie solidaire apparaissent dans cette optique comme un terrain pertinent.

En exploitant notamment la méthodologie du « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires », la thèse propose une approche par les pratiques qui permet donc d'appuyer concrètement le discours théorique, mais également le discours pratique des acteurs souvent axé sur les valeurs. Sans pour autant occulter l'importance que celles-ci peuvent revêtir dans les motivations qui sous-tendent les actions entreprises, la mise en avant des pratiques permet d'éviter une vision trop angélique ou moralisatrice de la solidarité.

La démarche analytique ne s'est par ailleurs pas limitée aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, conformément à l'idée que la notion de pratiques solidaires permet de dépasser une approche trop sectorielle de la solidarité. Si les travaux antérieurs du CRIISEA s'étaient concentrés sur les associations, nos études de cas ont porté ici sur deux coopératives ainsi que sur les acteurs de leur environnement respectif, hors ESS.

D'un point de vue pratique enfin, ces travaux s'étaient sur une approche pragmatique de l'innovation sociale, qui a notamment été mise en application dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'innovation sociale, lancé par le Conseil Régional de Picardie début 2013, suite aux Assises de l'ESS.

Nos travaux ont alors nourri la grille dont l'Institut Godin s'est dotée pour expertiser les projets dans le cadre de leur candidature, afin d'aider les acteurs dans l'identification des pratiques sources d'innovation sociale pour l'écriture de leurs projets. Ceci constitue par ailleurs la première étape de la méthodologie d'évaluation qualitative de l'innovation sociale, issue de la deuxième recherche collective de l'Institut Godin à laquelle nous avons participé.

Ils nous ont ensuite permis de contribuer à la construction d'un outil collectif d'appréciation des éléments porteurs d'innovation sociale, « *Les Marqueurs d'Innovation Sociale* », issu d'un travail collaboratif mené par l'Agence Régionale de l'Innovation Picardie, l'Institut Godin, le Conseil Régional de Picardie et le SGAR de Picardie. Cet outil a été utilisé dans l'instruction collective des dossiers déposés pour l'AMI Innovation sociale, il a également servi de support pour les différentes étapes du processus (comité d'évaluation, jury de sélection). Ces éléments témoignent ainsi de l'inscription de notre démarche dans une approche pragmatiste au sens de Commons, selon lequel l'intentionnalité du chercheur en fait un acteur de la dynamique institutionnelle.

L'ambition de cette thèse était d'examiner de quelles manières l'économie solidaire est porteuse de changement institutionnel dans l'économie. Si l'on ne peut faire l'impasse sur la démocratisation du politique et de l'économique qui sous-tend l'émergence des initiatives solidaires, ce mouvement s'accompagne de multiples processus de diffusion des pratiques ainsi mises en œuvre, participant au changement des institutions économiques. Ces processus reposent fondamentalement sur des mécanismes de nature non marchande, dont la prise en compte nécessite de s'inscrire dans la perspective d'une économie plurielle, acceptant la réciprocité et la redistribution comme principes économiques à part entière. Aussi, il apparaît essentiel pour les acteurs de l'économie solidaire, face aux tensions liées à l'isomorphisme, de préserver cette culture du pluralisme afin de conserver leur capacité de changement institutionnel. La recherche constitue dans ce sens un levier important de conscientisation et de valorisation. Ces éléments nous invitent à considérer la science économique comme une science de l'être humain, et non comme une science du marché, qui gagne à s'enrichir des autres sciences sociales, suivant en cela la voie ouverte par les fondateurs de l'institutionnalisme il y a maintenant plus d'un siècle.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alcolea-Bureth, A.-M. (2004), *Pratiques et théories de l'économie solidaire*, Paris : L'Harmattan.
- Amable, B., Barré, R., Boyer, R. (1997), *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Paris : Economica.
- Anheier, H. K. (1995), « Pour une révision des théories économiques du secteur sans but lucratif », *Recma*, vol. 55, n° 257, 3e trimestre, p. 59-68.
- Anheier, H. K., Seibels, W. (éd.) (1990), *The Third Sector. Comparative Studies of Nonprofit Organizations*, Berlin, New York : De Gruyter.
- Arborio, A.-M., Fournier, P. (1999), *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris : Nathan Université.
- Archambault, E. (1998), « Le secteur sans but lucratif dans le monde », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 11, 1er semestre, p. 84-98.
- Archambault, E. (2001), « Y a-t-il un modèle européen du secteur sans but lucratif ? », *Recma*, n° 282, p. 64-83.
- Arendt, H. (1983), *Condition de l'homme moderne*, Paris : Calmann-Lévy.
- Aron, R. (1970), « Avez-vous lu Veblen ? », in Veblen, T., *Théorie de la classe de loisirs*, Paris : Gallimard, p. VII-XLI.
- Audier, S. (2010), *La pensée solidariste. Aux sources du modèle social républicain*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Avare, P., Sponem, S. (2008), « Le managérialisme et les associations », in Hoarau, C., Laville, J.-L. (dir.), *La gouvernance des associations : économie, sociologie, gestion*, Toulouse : Erès, p. 113-129.
- Azaïs, C. (2002), « Formes de mise au travail, hybridation et dynamique territoriale », Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF)

Tendances spatiales contemporaines et leur impact sur l'avenir des régions ou la diversification régionale à l'épreuve des faits, Trois-Rivières (Québec), août.

Azaïs, C., Girard, J.-P. (2002), « Nouvelles formes de travail et dynamiques territoriales en milieux urbain et métropolitain : une interprétation à partir des enseignements de l'économie solidaire », *Projet de recherche du Pole SHS II Conduite des changements (2002-2004)*, Conseil Régional de Picardie/UPJV/CRIISEA.

Azaïs, C., Girard, J.-P. (2006), « Editorial », *Espaces et Sociétés*, vol. 4, n° 127.

Azam, G. (2003), « Economie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 21, 1er semestre, p. 151-161.

Bardini, T. (1996), « Changement et réseaux socio-techniques : de l'inscription à l'affordance », *Réseaux*, vol. 14, n° 76, p. 125-155.

Bazzoli, L. (1994), *Travail, action collective et dynamique du capitalisme : fondements et actualité de l'économie institutionnaliste de J.R. Commons*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université Lumière - Lyon 2.

Bazzoli, L. (1999), *L'économie politique de J. R. Commons. Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales*, Paris : L'Harmattan.

Bazzoli, L., Dutraive, V. (1997), « Approches de la notion de confiance dans les théories économiques des institutions : du calcul au compromis », in Bernoux, P., Servet, J.-M. (dir.), *La construction sociale de la confiance*, Paris : Association d'Economie Financière, p. 391-415.

Bazzoli, L., Dutraive, V. (1998), « Les dimensions cognitives et sociales du comportement économique : l'approche institutionnaliste de J.R. Commons », *Cahiers du GRATICE*, n° 14, 1er semestre, p. 39-57.

Bazzoli, L., Dutraive, V. (2006), « Fondements pragmatistes de l'institutionnalisme en économie : théorie de la connaissance et théorie de l'action chez Veblen et Commons », *Revue de Philosophie Economique*, n° 13, p. 123-153.

- Bazzoli, L., Dutraive, V. (2010), « La démocratie comme fondement institutionnel d'un « capitalisme raisonnable » : lecture croisée de J.R. Commons et J. Dewey », in XIII^e Colloque Charles Gide, Paris, 27 et 29 mai.
- Beaud, S., Weber, F. (2010), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte.
- Beaurain, C., Maillefert, M., Petit, O. (2008), « Capitalisme raisonnable et développement durable : quels apports possibles à partir de l'institutionnalisme de J.R. Commons ? », in Colloque *Vers un capitalisme raisonnable ? La régulation économique selon J. R. Commons*, Québec, 16 et 17 octobre.
- Bellemare, G., Briand, L. (2006), « Pour une définition structurationniste des innovations et des transformations sociales », in Lapointe, P.-A., Bellemare, G. (dir.), *Innovations sociales dans le travail et l'emploi. Recherches empiriques et perspectives théoriques*, Presses de l'Université de Laval, p. 275-305.
- Bellemare, G., Klein, J.-L. (2011), *Innovation sociale et territoire. Convergences théoriques et pratiques*, Presses de l'Université du Québec.
- Ben-Ner, A., Van Hoomissen, T. (1991), « Nonprofit Organizations in the Mixed Economy: A Demand and Supply Analysis », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 62, n° 4, p. 519-550.
- BEPA (2010), *Empowering People, Driving Change: Social Innovation in the European Union*, Luxembourg : Publications Office of the European Union, 2011.
- Bernoux, P., Servet, J.-M. (dir.) (1997), *La construction sociale de la confiance*, Paris : Association d'Economie Financière.
- Besançon, E. (2012), « Innovation sociale et économie solidaire : des pratiques convergentes », in Les XII^e rencontres du RIUESS, Nancy, 6-8 juin.
- Bidet, E., (2003), « L'insoutenable grand écart de l'économie sociale. Isomorphisme institutionnel et économie solidaire », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 21, 1^{er} semestre, p. 162-178.
- Billaudot, B. (2005), « Le territoire et son patrimoine », *Géographie, Economie, Société*, vol. 7, n° 1, p. 83-107.

- Boncler, J., Hlady Rispal, M., (2003), *Caractérisation de l'entrepreneuriat en économie solidaire*, Les éditions de l'ADREG, [en ligne] URL : <http://asso.nordnet.fr>
- Boncler, J., Hlady Rispal, M., (2004), « L'entrepreneuriat en milieu solidaire : un phénomène singulier ? », *Revue de l'entrepreneuriat*, vol. 3, n° 1, p. 21-32.
- Borzaga, C., Defourny, J. (éd.) (2001), *The Emergence of Social Enterprise*, Londres : Routledge.
- Bouchard, C. (1999), *Recherches en sciences humaines et sociales et innovations sociales. Contribution à une politique de l'immatériel*, CQRS, Groupe de travail sur l'innovation sociale, Québec.
- Bouchard, M. J. (2005), « De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive, l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec », *Cahier de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale*, Collection Recherche, no R-2005-04, juin.
- Bouchard, M. J. (2007), « L'innovation sociale en économie sociale », in Klein, J.-L., Harrisson, D. (dir.), *L'innovation sociale. Emergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, p. 121-138.
- Bouchard, M. J. (dir.) (2011), *L'économie sociale vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Presses de l'Université du Québec.
- Bourdieu, P. (1980), « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, p. 2-3.
- Bourdieu, P. (2000), *Les structures sociales de l'économie*, Paris : Seuil.
- Bourgeois, L. (2008), *Solidarité. L'idée de solidarité et ses conséquences sociales*, Paris : Le Bord de l'Eau, 1896.
- Boutillier, S. (2002), « Economie solidaire, repères et éléments d'une critique », *Innovations*, vol. 1, n° 15, p. 9-19.
- Boutillier, S., Allemand, S. (dir.) (2010), *Economie sociale et solidaire. Nouvelles trajectoires d'innovations*, Paris : L'Harmattan.

- Boutillier, S., Uzunidis, D. (1999), *La légende de l'entrepreneur : le capital social ou comment vient l'esprit d'entreprise*, Paris : Syros.
- Boyer, R., Chavance, B., Godard, O. (dir.) (1991), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p. 195-230.
- Brette, O. (2004), *Un réexamen de l'économie « évolutionniste » de Thorstein Veblen. Théorie de la connaissance, comportements humains et dynamiques des institutions*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université Lumière - Lyon 2, [en ligne] URL : <http://theses.univ-lyon2.fr>
- Brette, O. (2005), « Connaissances technologiques, institutions et droits de propriété dans la pensée de Thorstein Veblen », *Cahiers d'économie politique*, n° 48, p. 111-146.
- Brichaux, J. (2006), « L'approche entrepreneuriale du champ socio-éducatif : un nomadisme conceptuel de mauvais aloi », *Empan*, vol. 1, n° 61, p. 97-105.
- Broda, P. (1995), *Marché et institutions chez les institutionnalistes américains : le cas de Veblen et de Commons*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université de Paris I.
- Broda, P. (2008), « Commons : une piste « raisonnable » en économie du développement ? », in Colloque *Vers un capitalisme raisonnable ? La régulation économique selon J. R. Commons*, Québec, 16 et 17 octobre.
- Buclet, N. (2005), « Concevoir une nouvelle relation à la consommation : l'économie de fonctionnalité », *Annales des Mines*, n° 39, juillet, p. 57-66.
- Bugra, A. (2005), « Karl Polanyi et la séparation institutionnelle entre politique et économie », *Raisons politiques*, n° 20, novembre, p. 37-56.
- Caillé, A. (2003), « Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 21, 1er semestre, p. 215-236.
- Caillé, A. (2005), *Dé-penser l'économie. Contre le fatalisme*, Paris : La Découverte.
- Cangiani, M., Maucourant, J. (éd.), *Essais de Karl Polanyi*, Paris : Seuil.

- Callon, M. (1991), « Réseaux technico-économiques et irréversibilités », in Boyer, R., Chavance, B., Godard, O. (dir.), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p. 195-230.
- Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil : La couleur des idées.
- Castel, O. (2003), « La dynamique institutionnelle de l'économie populaire solidaire dans les pays du Sud », in les IIIe rencontres du RIUESS, Toulouse.
- Castel, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Fayard.
- Cefaï, D. (2002), « L'association d'hier à aujourd'hui », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 16, 2e semestre, p. 277-280.
- Chambon, J.-L., David, A., Devevey, J.-M., (1982), *Les innovations sociales*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Chanial, P. (2000), « 1848-1898 : l'association est-elle une politique ? », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 16, 2e semestre p. 283-310.
- Chanial, P. (2001), *Justice, don et association. La délicate essence de la démocratie*, Paris : La Découverte et Syros.
- Chanial, P. (2003), « Les trésors perdus du socialisme associationniste français », *HERMÈS*, n° 36, p. 45-54.
- Chanial, P., Laville, J.-L. (2002), « L'économie solidaire : une question politique », *Mouvements*, n° 19, janvier-février, p. 11-20.
- Chanial, P., Laville, J.-L. (2005), « L'économie sociale et solidaire en France », in Laville, J.-L., et al. (dir.), *Action publique et économie solidaire*, Ramonville Saint-Agne : Erès, p. 47-74.
- Chanial, P., Laville, J.-L. (2006), « Associationnisme », in Laville, J.-L., Cattani, A. D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer, p. 46-55.
- Chavance, B. (2007), *L'économie institutionnelle*, Paris : La Découverte.

- Chochoy, N. (2008), « Prise de parole et économie solidaire, les apports d'Albert O. Hirschman à la notion de pratique d'économie solidaire », in Colloque *Economie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales*, Nantes, 29 et 30 septembre.
- Chochoy, N. (2012a), *L'encastrement politique des marchés, de l'imaginaire aux modes d'action. Une illustration par l'économie solidaire*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université de Picardie Jules Verne.
- Chochoy, N. (2012b), « Désencastrement et sociétés. Une interprétation à partir des enseignements de l'individualisme méthodologique complexe », in EMES-Polanyi International Seminar, Paris, 15 et 16 février.
- Chochoy, N., Besançon, E. (2010), « Acteurs associatifs et managérialisme : pour un plaidoyer en faveur de la pluralité », in Colloque *Gouvernance, Management et Performance des Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, quelles spécificités ?*, Lyon, 4 et 5 novembre.
- Chopart, J.-N., Neyret, G., Rault, D. (dir.) (2006), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris : La Découverte.
- Cloutier, J. (2003), « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », CRISES, Collection Etudes théoriques, n° ET0314, novembre.
- CNCRESS (2012), *Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions*, Observatoire national de l'économie social et solidaire.
- Coase, R. H. (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, vol. 4, n° 16, p. 386-405.
- Commission Européenne (1995a), *Les initiatives locales de développement et d'emploi. Enquête dans l'union européenne*, Bruxelles, mars.
- Commission européenne (1995b), *Livre vert sur l'innovation*, Bruxelles, décembre, [en ligne] URL : <http://europa.eu>
- Commission européenne (2010), *Initiative phare Europe 2020. Une Union de l'innovation*, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil,

- au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Bruxelles, 6 octobre, [en ligne] URL : <http://ec.europa.eu>
- Commission européenne (2011a), *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale*, Bruxelles, 6 octobre, [en ligne] URL : <http://ec.europa.eu>
- Commission européenne (2011b), *Initiative pour l'entrepreneuriat social. Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Bruxelles, 25 octobre, [en ligne] URL : <http://ec.europa.eu>
- Commons, J. R. (1990), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, New Brunswick, New Jersey : Transaction Publishers, 1934.
- Commons, J. R. (2001), « Institutional Economics », *Cahiers d'économie politique*, n° 40-41, p. 287-296, 1931.
- Commons, J. R. (2006), « Droit et Economie », *Economie et Institutions*, n° 8, p. 119-133, 1925.
- Coppin, O. (2002), « Le milieu innovateur : une approche par le système », *Innovations*, vol. 2, n° 16, p. 29-50.
- COREI (1995), *L'Economie Institutionnaliste. Les Fondateurs*, Paris : Economica.
- CRIISEA (2003), *Les pratiques solidaires en Picardie : une première approche*, Rapport pour le programme de recherche « Economie sociale et solidaire en région », [en ligne] URL : <http://www.associations.gouv.fr>
- CST (Conseil de la Science et de la Technologie) (2000), *Innovation sociale et innovation technologique. L'apport de la recherche en sciences sociales et humaines*, Avis, Gouvernement du Québec, [en ligne] URL : <http://www.cst.gouv.qc.ca>
- Dacheux, E., Goujon, D. (2003), « Quels critères pour mesurer la nature innovante de l'économie solidaire ? », in Les IIIe rencontres du RIUESS, Toulouse.

- Dacheux, E., Goujon, D. (2011), *Principes d'économie solidaire*, Paris : Ellipses.
- Dacheux, E., Goujon, D. (2012), « Pollens : faire son miel de l'étude empirique d'un pôle d'innovation sociale », in Les XIIe rencontres du RIUESS, Nancy, 6-8 juin.
- Dadoy, M. (1998), « L'innovation sociale, mythes et réalités : l'innovation en question », *Education permanente*, vol. 134, p. 41-53.
- Dandurand, L. (2005), « Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, n° 115, p. 377-382.
- Davister, C. (2004), « Le capital social dans l'économie sociale d'insertion », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. 3, tome XLIII, p. 63-71.
- Dedijer, S. (1984), « Science – and Technology – related Social Innovations in UNCTSD National papers », in Hedén, C. G., King, A. (éd.), *Social Innovations for Development*, International Federation of Institutes for Advanced Study (IFIAS), Oxford : Pergamon Press, p. 57-92.
- Dees, J. G., Anderson, B., (2006), « Framing a Theory of Social Entrepreneurship: Building on two Schools of Practice and Thought », *Research on Social Entrepreneurship*, ARNOVA Occasional Paper Series, vol. 1, n° 3, p. 39-66.
- Defalvard, H. (2005), « Pragmatisme et institutionnalisme en économie : une voie outillée », *Revue de Métaphysique et de morale*, vol. 3, n° 47, p. 375-389.
- Defourny, J. (2004) « L'émergence du concept d'entreprise sociale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. 3, tome XLIII, p. 9-23.
- Defourny, J., Nyssens, M. (éd.) (2008), *Social Enterprise in Europe: Recent Trends and Developments*, EMES, WP n° 08/01.
- Defourny, J., Nyssens, M. (2010), « Conceptions of Social Enterprise and Social Entrepreneurship in Europe and in the United States: Convergences and Divergences », *Journal of Social Entrepreneurship*, vol. 1, n° 1, p. 32-53.
- Defourny, J., Pestoff, V. (éd.) (2008), *Images and Concepts of the Third Sector in Europe*, EMES, WP n° 08/02.

- Delfau, G. (2000), « Février 1848 », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 16, 2e semestre p. 217-223.
- Della Faille, D., Gagnon, M.-A. (2007), « Introduction : Thorstein Veblen : héritage et nouvelles perspectives pour les sciences sociales », *Revue Interventions Economiques*, n° 36, [en ligne] URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/>
- Delors, J., Gaudin, J. (1979), « Pour la création d'un troisième secteur coexistant avec l'économie de marché et celui des administrations », *Echanges et projets*, janvier-mars.
- Demoustier, D. (2001), *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris : La Découverte & Syros.
- Demoustier, D. (2007), « Présentation du volume », in Gide, C., *Les institutions du progrès social*, Les œuvres de Charles Gide, vol. VI, Paris : L'Harmattan., p. 7-48.
- Desroche, H. (1976), *Le projet coopératif*, Paris : Editions Ouvrières.
- Desroche, H. (1983), *Pour un traité d'économie sociale*, Paris : Ciem.
- Devillers, P. (2010) « Présentation du volume », in Gide, C., *Solidarité*, Les œuvres de Charles Gide, vol. XI, Paris : L'Harmattan, p. 7-22.
- DiMaggio, P. J., Anheier, H. K. (1990), « The Sociology of Nonprofit Organizations and Sectors », *Annual Review of Sociology*, n° 1, vol. 16, p. 137-159.
- DiMaggio, P. J., Powell, W. W. (1983), « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organization Fields », *American Sociological Review*, vol. 48, n° 2, p. 147-160.
- Di Méo, G. (2006), « Les territoires de l'action », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 48, p. 7-17.
- Draperi, J.-F. (1998), « L'économie sociale, un ensemble d'entreprises aux formes infiniment variées », *Recma*, n° 268, p. 10-23.
- Draperi, J.-F. (2007), *Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux*, Paris : Dunod.

- Draperi, J.-F. (2008), *Godin, inventeur de l'économie sociale. Mutualiser, coopérer, s'associer*, Valence : REPAS.
- Draperi, J.-F. (2010), « L'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme », Cestes-Cnam, *Recma*, Acte 1, février.
- Drewe, P., Klein, J.-L., Hulsbergen, E. (dir.) (2008), *The Challenge of Social Innovation in Urban Revitalization*, Amsterdam : Techne Press.
- Du Tertre, C. (2011), « Modèles économiques d'entreprise, dynamique macroéconomique et développement durable », in Gaglio *et al.*, *L'économie de la fonctionnalité : une voie nouvelle vers un développement durable ?*, Toulouse : Octarès, p. 21-42.
- Dumont, L. (1983), « Préface », in Polanyi, K., *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard, p. i-xx.
- Dunoyer, C. (1830), *Nouveau traité d'économie sociale*, tome 1, Paris : Sautet et Cie, Alexandre Mesnier, [en ligne] URL : <http://gallica.bnf.fr>
- Durance, P. (2011), *L'innovation sociale, ou les nouvelles voix du changement*, CNAM, Paris, [en ligne] URL : <http://www.essenregion.org>
- Dutraive, V. (1992), *Les fondements de l'analyse institutionnaliste de la dynamique du capitalisme*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université Lumière - Lyon 2.
- Eme, B. (1991), « Les services de proximité », *Informations sociales*, n° 13, août-septembre, p. 34-42.
- Eme, B. (2006), « Espaces publics », in Laville, J.-L., Cattani, A. D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer, p. 358-366.
- Eme, B., Laville, J.-L. (dir.) (1994), *Cohésion sociale et emploi*, Paris : Desclée de Brouwer.
- Eme, B., Laville, J.-L. (1999), « Pour une approche pluraliste du tiers secteur », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 1, p. 105-125.

- Eme, B., Laville, J.-L. (2004), « L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale », *Ecologie et politique*, n° 28, p. 13-25.
- Eme, B., Laville, J.-L. (2006), « Economie solidaire », in Laville, J.-L., Cattani, A. D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer, p. 303-312.
- Enjolras, B. (1995a), « Comment expliquer la présence d'organisations à but non lucratif dans une économie de marché ? : l'apport de la théorie économique », *Revue française d'économie*, vol. 10, n° 4, p. 37-66.
- Enjolras, B. (1995b), *Le marché providence. Aide à domicile, politique sociale et création d'emploi*, Paris : Desclée de Brouwer.
- Enjolras, B. (2002), *L'économie solidaire et le marché. Modernité, société civile et démocratie*, Paris : L'Harmattan.
- Enjolras, B. (2005), « Economie sociale et solidaire et régimes de gouvernance », *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, n° 296, p. 56-69.
- Enjolras, B. (2010), « Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et économie sociale et solidaire : le cas des services à la personne, *Géographie, Economie, Société*, n° 12, p. 15-30.
- Esposito, M.-C., Zumello, C. (2003), *L'entrepreneur et la dynamique économique. L'approche anglo-saxonne*, Paris : Economica.
- Fauquet, G. (1965), *Le secteur coopératif*, AISCN, 1935.
- Ferraton, C. (2007), *Associations et coopératives. Une autre histoire économique*, Ramonville Saint-Agne : Erès.
- Fontaine, E. (2004), « Pratiques d'économie solidaire, développement local et proximité : les expériences des organisations d'insertion par l'activité économique en Picardie », in The 4th Congress on Proximity Economics, *Proximity, Networks and Coordination*, Marseille, 17 et 18 juin.
- Fontaine, E. (2005), « Les pratiques d'économie solidaire : éléments constitutifs du territoire ? », in Les 5èmes journées de l'économie sociale et solidaire, *Economie sociale et solidaire et territoires*, Marseille, 11 et 12 mai.

- Fontan, J.-M. (2008), « Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien », *Revue Interventions Economiques*, n° 38, [en ligne] URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/>
- Fontan, J.-M. (2011), « Développement territorial et innovation sociale », in Bellemare, G., Klein, J.-L., *Innovation sociale et territoire. Convergences théoriques et pratiques*, Presses de l'Université du Québec, p. 17-42.
- Fontan, J.-M., Klein, J.-L., Tremblay, D.-G. (2004), « Innovation et société : pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation », *Géographie, Economie, Société*, vol. 6, n° 2, p. 115-128.
- Fontan, J.-M., Klein, J.-L., Tremblay, D.-G. (2008), « Social Innovation at the Territorial Level: From Path Dependency to Path Building », in Drewe, P., Klein, J.-L., Hulsbergen, E. (dir.), *The Challenge of Social Innovation in Urban Revitalization*, Amsterdam : Techne Press, p. 17-27.
- Fraisse, L. (2003), « Economie solidaire et démocratisation de l'économie », *HERMÈS*, n° 36, p. 137-145.
- Fraisse, L. (2006), « Changement social », in Laville, J.-L., Cattani, A. D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer, p. 93-105.
- Fraisse, L. (2007), « La dimension politique de l'économie solidaire », in Laville, J.-L. (dir.), *L'Economie solidaire. Une perspective internationale*, Paris : Hachette Littératures, p. 215-244.
- França Filho, G. C. (2006), « Gestion sociale », in Laville, J.-L., Cattani, A.-D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer, p. 428-436.
- Fuchs, V. R. (éd.) (1996), *Individual and Social Responsibility: Child Care, Education, Medical Care, and Long-Term Care in America*, Chicago : University of Chicago Press.
- Gadrey, J. (1996), *Services. La productivité en question*, Paris : Desclée de Brouwer.

- Gadrey, J. (2004), *L'utilité sociale des organisations d'économie sociale et solidaire : une mise en perspective sur la base de travaux récents*, Rapport pour la DIES et la MIRE, février, Paris.
- Gaglio, G., Lauriol, J., Du Tertre, C. (dir.) (2011), *L'économie de la fonctionnalité : une voie nouvelle vers un développement durable ?*, Toulouse : Octarès.
- Gagnon, M.-A., Della Faille, D. (2007), « La sociologie économique de Thorstein Veblen ; pertinences et impertinences d'une pensée à contre-courant », *Revue Interventions Economiques*, n° 36, [en ligne] URL : <http://interventions.economiques.revues.org/>
- Gardin, L. (2006), *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*, Ramonville Saint-Agne : Erès.
- Gardin, L. (2010), « Les entreprises sociales », *Revue du MAUSS permanente*, [en ligne] URL : <http://www.journaldumauss.net>
- Gaudin, J.-P. (2002), *Pourquoi la gouvernance*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Gautier, A. (2009), *Associations et entrepreneuriat institutionnel. Une approche néo-institutionnaliste de la culture : le cas des lieux de musiques actuelles*, thèse pour le doctorat en sciences de gestion, CNAM, Paris.
- Giarini, O., Stahel, W. R. (1989), *The Limits to Certainty. Facing Risks in the New Service Economy*, Boston, Mass. : Kluwer Academic.
- Gide, C. (2000), *Principes d'économie politique*, Les œuvres de Charles Gide, vol. II Paris : L'Harmattan, 1931.
- Gide, C. (2007), *Les institutions du progrès social*, Les œuvres de Charles Gide, vol. VI Paris : L'Harmattan.
- Gide, C. (2010), *Solidarité*, Les œuvres de Charles Gide, vol. XI, Paris : L'Harmattan.
- Girard, J.-P. (2010), « La solidarité : une modalité d'action », in *Les Xe rencontres du RIUESS*, Luxembourg, 3 et 4 juin.
- Gislain, J.-J. (1999), « Les conceptions évolutionnaires de T. Veblen et J. R. Commons », *Economies et Sociétés*, HS n° 35, p. 49-67.

- Gislain, J.-J. (2003), « L'émergence de la problématique des institutions en économie », *Cahiers d'économie politique*, n° 44, p. 19-50.
- Gislain, J.-J. (2006), « Le processus d'innovation sociale : un cadre d'analyse institutionnaliste pragmatiste », in Lapointe, P.-A., Bellemare, G. (dir.), *Innovations sociales dans le travail et l'emploi. Recherches empiriques et perspectives théoriques*, Presses de l'Université de Laval, p. 237-274.
- Gislain, J.-J. (2010), « Pourquoi l'économie est-elle nécessairement instituée ? Une réponse commonsienne à partir du concept de futurité », *Revue Interventions Economiques*, n° 42, [en ligne] URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/>
- Gislain, J.-J. (2011), « Le darwinisme méthodologique de Veblen », *Economie et Institutions*, n° 17, p. 5-21.
- Godin, B. (2012), « Social Innovation: Utopias of Innovation from c.1830 to the Present », Project on the Intellectual History of Innovation, Working Paper n° 11.
- Granovetter, M. (2008), *Sociologie économique*, Paris : Seuil.
- Guérin, I. (2007), « Economie solidaire et rapports de genre », in Laville, J.-L. (dir.), *L'Economie solidaire. Une perspective internationale*, Paris : Hachette Littératures, p. 245-276.
- Guérin, I., Servet, J.-M. (2005), « L'économie solidaire entre le local et le global : l'exemple de la microfinance », *Recma*, n° 296, p. 83-99.
- Guéry, A. (2001), « Propriété, droit et institution dans l'institutionnalisme américain », *Cahiers d'économie politique*, n° 40-41, p. 9-38.
- Gueslin, A. (1998), *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIXe siècle*, Paris : Economica.
- Habermas, J. (1997), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris : Gallimard.
- Habermas, J. (2003), « Trois versions de la démocratie libérale », *Le Débat*, n° 125, p. 122-131.

- Hamilton, W. H. (1919), « The Institutional Approach to Economic Theory », *The American Economic Review*, Vol. 9, n° 1, p. 309-318, [en ligne] URL : <http://www.jstor.org>
- Hansmann, H. B. (1980), « The Role of Nonprofit Enterprise », *Yale Law Journal*, vol. 89, n° 5, p. 835-901.
- Hansmann, H. B. (1990), « The Economic Role of Commercial Nonprofits: The Evolution of the Savings Bank Industry », in Anheier, H. K., Seibels, W. (éd.), *The Third Sector. Comparative Studies of Nonprofit Organizations*, Berlin, New York : De Gruyter, p. 65-76.
- Hansmann, H. B. (1996), « The Changing Roles of Public, Private, and Nonprofit Enterprise in Education, Health Care, and Other Human Services », in Fuchs, V. R. (éd.), *Individual and Social Responsibility: Child Care, Education, Medical Care, and Long-Term Care in America*, Chicago : University of Chicago Press, p. 245-276.
- Hassan Houssein, S. (2007), *Economie du développement et changements institutionnels et organisationnels : le cas de Djibouti*, Paris : L'Harmattan.
- Hedén, C. G., King, A. (éd.) (1984), *Social Innovations for Development*, International Federation of Institutes for Advanced Study (IFIAS), Oxford : Pergamon Press.
- Hédoin, C. (2010), « Comment évoluent les institutions ? Veblen et la généralisation du darwinisme », in XIIIe Colloque Charles Gide, Paris, 27 et 29 mai.
- Hiez, D., Lavillunière, E. (dir.) (2013), *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, Bruxelles : Larcier.
- Hillier, J., Moulaert, F., Nussbaumer, J. (2004), « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, Economie, Société*, n° 6, p. 129-152.
- Hirschman, A. O. (1983), *Bonheur privé, action publique*, Paris : Fayard.
- Hirschman, A. O. (1995), *Défection et prise de parole*, Paris : Fayard.
- Hoarau, C., Laville, J.-L. (dir.) (2008), *La gouvernance des associations : économie, sociologie, gestion*, Toulouse : Erès.

- Hodgson, G. M. (2004), *The Evolution of Institutional Economics. Agency, Structure and Darwinism in American Institutionalism*, Londres, New York : Routledge.
- Illich, I. (2004), *Energie et équité*, Œuvres complètes, vol. 1, Paris : Fayard, 1975.
- INSEE Picardie (2012), « Economie sociale et solidaire. L'emploi porté par les créations d'établissements », *Analyses*, IPA n° 71, novembre.
- Institut Godin (2012), *Tableau de Bord des Pratiques Solidaires, méthodologie d'appréciation des pratiques solidaires*, [en ligne] URL : <http://www.institutgodin.fr>
- James, E. (1990), « Economic Theories of the Nonprofit Sector: A Comparative Perspective », in Anheier, H. K., Seibels, W. (éd.), *The Third Sector. Comparative Studies of Nonprofit Organizations*, Berlin, New York : De Gruyter, p. 21-30.
- Jeantet, T. (2001), « Une économie sociale unique et indivisible ? », *Recma*, n° 281, p. 30-38.
- Jorda, H. (2009), « Du paternalisme au managérialisme : les entreprises en quête de responsabilité sociale », *Innovations*, vol. 1, n° 29, p.149-168.
- Jouve, B. (2006), « Editorial. L'empowerment : entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement », *Géographie, Economie, Société*, vol. 8, n° 1, p. 5-15.
- Klein, J.-L., Fontan, J.-M., Harrisson, D., Lévesque, B. (2010), « L'innovation sociale dans le contexte du « modèle québécois » : acteurs, composantes et principaux défis », *The Philanthropist*, vol. 23, n° 3, p. 235-246.
- Klein, J.-L., Harrisson, D. (dir.) (2007), *L'innovation sociale. Emergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec.
- Labrousse, A. (2013), « Comment l'économie politique peut s'inspirer de la sociologie et renouer ainsi avec des traditions délaissées mais fécondes », Texte préparatoire pour la Revue française de socioéconomie.
- Lallement, M., Laville, J.-L. (coord.) (2000), « Qu'est-ce que le tiers secteur ? Associations, économie solidaire, économie sociale », *Sociologie du travail*, vol. 42, n° 4, octobre-décembre.

- Lapointe, P.-A., Bellemare, G. (dir.), *Innovations sociales dans le travail et l'emploi. Recherches empiriques et perspectives théoriques*, Presses de l'Université de Laval.
- Latouche, S. (2003), « L'oxymore de l'économie solidaire », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 21, 1er semestre, p. 145-150.
- Lauriol, J. (2011), « Développement durable et économie de la fonctionnalité : vers de nouveaux enjeux stratégiques », in Gaglio *et al.*, *L'économie de la fonctionnalité : une voie nouvelle vers un développement durable ?*, Toulouse : Octarès, p. 43-59.
- Laville, J.-L. (1990), « Economie et solidarité. Pour une problématique du changement institutionnel », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXXIX, p. 289-312, [en ligne] URL : <http://www.jstor.org>
- Laville, J.-L. (1994), « Services, emploi et socialisation », in Eme, B., Laville, J.-L. (dir.), *Cohésion sociale et emploi*, Paris : Desclée de Brouwer, p. 115-155.
- Laville, J.-L. (2001), « Vers une économie sociale et solidaire ? », *Recma*, n° 281, p. 39-53.
- Laville, J.-L. (2003a), « Démocratie et économie : éléments pour une approche sociologique », *HERMÈS*, n° 36, p. 185-194.
- Laville, J.-L. (2003b), « Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 21, 1er semestre, p. 237-249.
- Laville, J.-L. (2004a), « Encastrément et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss », in Congrès National de Sociologie, Villetaneuse, 24-27 février.
- Laville, J.-L. (2004b), « L'entreprise sociale : éléments pour une approche théorique », *Cellule GRIS*, n° 10, p. 53-67.
- Laville, J.-L. (2006a), « Du tiers secteur à l'économie sociale et solidaire. Débat théorique et réalité européenne », in Les VIe rencontres du RIUESS, Grenoble.
- Laville, J.-L. (2006b), « Définitions et institutions de l'économie. Pour un dialogue maussien », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 27, 1er semestre, p. 365-383.

- Laville, J.-L. (dir.) (2007a), *L'Economie solidaire. Une perspective internationale*, Paris : Hachette Littératures.
- Laville, J.-L. (2007b), « Eléments pour l'analyse du changement social démocratique », in Klein, J.-L., Harrison, D. (dir.), *L'innovation sociale. Emergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, p. 89-120.
- Laville, J.-L. (2008), « Introduction. La gouvernance au-delà du déterminisme économique », in Hoarau, C., Laville, J.-L. (dir.), *La gouvernance des associations : économie, sociologie, gestion*, Toulouse : Erès, p. 9-28.
- Laville, J.-L. (2010), *Politique de l'association*, Paris : Seuil.
- Laville, J.-L. (2013), « Economie sociale et solidaire, capitalisme et changement démocratique », in Hiez, D., Lavillunière, E. (dir.), *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, Bruxelles : Larcier, p. 17-32.
- Laville, J.-L., Cattani, A. D. (dir.) (2006), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer.
- Laville, J.-L., Magnen, J.-P., França Filho, G. C., Meideros, A. (dir.) (2005), *Action publique et économie solidaire*, Ramonville Saint-Agne : Erès.
- Laville, J.-L., Nyssens, M. (dir.) (2001), *Les services sociaux entre associations, Etat et marché. L'aide aux personnes âgées*, Paris : La Découverte & Syros.
- Le Bras Chopard, A. (1992), « Métamorphoses d'une notion : la solidarité chez Pierre Leroux », in CURAPP, *La solidarité : un sentiment républicain ?*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Le Cardinal, G., Guyonnet, J.-F., Pouzoullic, B. (1997), *La dynamique de la confiance : construire la coopération dans les projets complexes*, Paris : Dunod.
- Le Play, F. (1874), *La réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*, tome 2, Tours : Alfred Mame et Fils, Paris : Dentu, [en ligne]
URL : <http://gallica.bnf.fr>
- Le Velly, R. (2007), « Le problème du désencastrement », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 29, 1er semestre, p. 241-256.

- Leroux, P. (1845), *De l'humanité, de son principe, et de son avenir*, tome 1, Paris : Perrotin, [en ligne] URL : <http://gallica.bnf.fr>
- Leroux, P. (1994a), « Aux philosophes », in Leroux, P., *Aux philosophes, aux artistes, aux politiques. Trois discours et autres textes*, Texte établi par J.-P. Lacassagne, Paris : Payot & Rivages, p. 75-133, 1841.
- Leroux, P. (1994b), « De la philosophie et du christianisme », in Leroux, P., *Aux philosophes, aux artistes, aux politiques. Trois discours et autres textes*, Texte établi par J.-P. Lacassagne, Paris : Payot & Rivages, p. 165-211, 1832.
- Leroux, P. (1994c), « De l'individualisme et du socialisme », in Leroux, P., *Aux philosophes, aux artistes, aux politiques. Trois discours et autres textes*, Texte établi par J.-P. Lacassagne, Paris : Payot & Rivages, p. 235-255, 1833.
- Leroux, P. (1994d), *Aux philosophes, aux artistes, aux politiques. Trois discours et autres textes*, Texte établi par J.-P. Lacassagne, Paris : Payot & Rivages.
- Leroux, P. (1997a), « Discours à l'Assemblée », in Leroux, P., *A la source perdue du socialisme français*, Anthologie établie et présentée par Viard, B., Paris : Desclée de Brouwer, p. 425-440, 1848.
- Leroux, P. (1997b), « Au politiques », in Leroux, P., *A la source perdue du socialisme français*, Anthologie établie et présentée par Viard, B., Paris : Desclée de Brouwer, p. 313-322, 1842.
- Leroux, P. (1997c), « Dialogue avec P.-J. Proudhon », in Leroux, P., *A la source perdue du socialisme français*, Anthologie établie et présentée par Viard, B., Paris : Desclée de Brouwer, p. 457-462, 1949.
- Leroux, P. (1997d), « Le Carosse de M. Aguado », in Leroux, P., *A la source perdue du socialisme français*, Anthologie établie et présentée par Viard, B., Paris : Desclée de Brouwer, p. 402-412, 1847.
- Leroux, P. (1997e), *A la source perdue du socialisme français*, Anthologie établie et présentée par Viard, B., Paris : Desclée de Brouwer.

- Lévesque, B. (2007), « Le potentiel d'innovation sociale de l'économie sociale : quelques éléments de problématique », *Economie et Solidarités*, vol. 38, n° 1, p. 13-48.
- Lundvall, B.-A. (éd.) (1992), *National System of Innovation. Toward a Theory of Innovation and Interactive Learning*, Londres : Pinter.
- Marival, C. (2008), « Quels effets de l'action publique sur les formes d'entrepreneuriat dans l'ESS ? Le cas des associations du secteur social et médico-social », in Colloque *Economie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales*, Nantes, 29 et 30 septembre.
- Margado, A. (2002), « SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif », *Recma*, n° 284, p. 19-30.
- Maucourant, J. (1994), *La monnaie dans la pensée institutionnaliste (Veblen, Mitchell, Commons et Polanyi)*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université Lumière - Lyon 2.
- Maucourant, J. (1998), « Pulsions et institutions : l'apport de Thorstein Veblen », *Cahiers du GRATICE*, n° 14, 1er semestre, p. 21-37.
- Maucourant, J. (2001), « L'institutionnalisme de Commons et la monnaie », *Cahiers d'économie politique*, n° 40-41, p. 253-284.
- Maucourant, J. (2005a), *Avez-vous lu Polanyi ?*, Paris : La Dispute.
- Maucourant, J. (2005b), « Le capital comme volonté et comme représentation », *Rue Descartes*, n° 49, p. 20-30.
- Maucourant, J., Plociniczak, S. (2011), « Penser l'institution et le marché avec Karl Polanyi. Contre la crise (de la pensée) économique », *Revue de la régulation*, n° 10, 2e semestre.
- Maurice-Demourieux, N. (2012), « L'initiative européenne en matière d'entrepreneuriat social », Think Tank européen Pour la solidarité, Collection Working Paper, mars.
- Mauss, M. (2012), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris : Presses Universitaires de France, 1923-1924.

- Mendell, M. (2007), « Karl Polanyi et le processus institué de démocratisation politique », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 29, 1er semestre, p. 444-464.
- Menger, C. (1923), *Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*, Vienne.
- Neale, W. C. (1990), « Karl Polanyi and American Institutionalism: A Strange Case of Convergence », in Polanyi-Levitt, K. (éd.), *The Life and Work of Karl Polanyi*, p. 145-151.
- Ninacs, W. A. (2002), « Le pouvoir dans la participation au développement local dans un contexte de mondialisation », in Tremblay, M., et al. (dir.), *Développement local, économie sociale et démocratie*, Presses de l'Université du Québec, p. 15-40.
- North, C. D. (2005), *Le processus du développement économique*, Paris : Editions d'Organisation.
- Nyssens, M. (2000), « Les approches économiques du tiers secteur. Apports et limites des analyses anglo-saxonnes d'inspiration néo-classique », in Lallement, M., Laville, J.-L. (coord.), « Qu'est-ce que le tiers secteur ? Associations, économie solidaire, économie sociale », *Sociologie du travail*, vol. 42, n° 4, octobre-décembre, p. 551-565.
- Nyssens, M. (2006), « Tiers secteur », in Laville, J.-L., Cattani, A. D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer, p. 619-628.
- Nyssens, M., Defourny, J., Gardin, L., Laville, J.-L. (2012), « Entreprises sociales d'insertion et politiques publiques : une analyse européenne », [en ligne] URL : <http://www.academia.edu>
- OCDE (1992), *Principes directeurs proposés par l'OCDE pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique*, Manuel d'Oslo, Paris : OCDE.
- OCDE (1997), *La mesure des activités scientifiques et technologiques. Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique*, Manuel d'Oslo, Paris : OCDE.
- OCDE (2001), *Social Sciences and Innovation*, Paris : OCDE.

- OCDE (2005), *La mesure des activités scientifiques et technologiques. Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique*, Manuel d'Oslo, 3ème édition, Paris : OCDE.
- Pearson, H. (1957), « The Institutional Economics of J. R. Commons », *Continuing group of Interdisciplinary Project*, Institut d'économie politique Karl Polanyi, Montréal, 21 et 22 février.
- Pecqueur, C. (1842), *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique, ou études sur l'organisation des sociétés*, Paris : Capelle, [en ligne] URL : <http://gallica.bnf.fr>
- Pecqueur, B., Zimmermann, J.-B. (dir.) (2004), *Economie de proximités*, Paris : Lavoisier.
- Perret, B., Roustang, G. (1993), *L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris : Seuil.
- Pierre, J. (éd.) (2000), *Debating Governance*, Oxford : Oxford University Press.
- Plociniczak, S. (2008), *L'encastrement social des marchés. Eléments théoriques et empiriques pour une analyse en termes de réseaux relationnels*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université de Paris XIII.
- Polanyi, K. (1975), « L'économie en tant que procès institutionnalisé », in Polanyi, K., Arensberg, C., *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Larousse, p. 239-260, 1957.
- Polanyi, K. (1983), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard, 1944.
- Polanyi, K. (2008a), « L'analyse comparative des institutions économiques dans l'Antiquité : Athènes, Mycènes et Alalakh », in Cangiani, M., Maucourant, J. (éd.), *Essais de Karl Polanyi*, Paris : Seuil, p. 199-220, 1960.
- Polanyi, K. (2008b), « La mentalité de marché est obsolète ! », in Cangiani, M., Maucourant, J. (éd.), *Essais de Karl Polanyi*, Paris : Seuil, p. 505-519, 1947.

- Polanyi, K. (2008c), « Nouvelles considérations sur notre théorie et notre pratique », in Cangiani, M., Maucourant, J. (éd.), *Essais de Karl Polanyi*, Paris : Seuil, p. 327-335, 1925.
- Polanyi, K. (2008d), « Economie et démocratie », in Cangiani, M., Maucourant, J. (éd.), *Essais de Karl Polanyi*, Paris : Seuil, p. 353-357, 1932.
- Polanyi, K. (2011), *La subsistance de l'homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Paris : Flammarion, 1977.
- Polanyi, K., Arensberg, C. (1975), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Larousse, 1957.
- Ponthieux, S. (2004), « Le concept de capital social, analyse critique », in 10ème Colloque de l'ACN, Paris, 21 et 23 janvier.
- Postel, N., Sobel, R. (2010), « Le concept de « marchandise fictive », pierre angulaire de l'institutionnalisme de Karl Polanyi ? », *Revue de Philosophie Economique*, vol. 11, n° 2, p. 3-35.
- Procacci, G. (1993), *Gouverner la misère : la question sociale en France (1798-1848)*, Paris : Seuil.
- Putnam, R. D. (1993), « The Prosperous Community: Social Capital and Public Life », *The American Prospect*, n° 13, p. 35-42.
- Putnam, R. D. (1995), « Bowling Alone: America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, vol. 6, n° 1, p. 65-78.
- Quivy, R., Campenhoudt, L. V. (2006), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod.
- Rawls, J. (1987), *Théorie de la justice*, Paris : Seuil, 1971.
- Richards, D. J. (éd.) (1997), *The Industrial Green Game: Implications for Environmental Design and Management*, Washington DC : National Academy Press.
- Richez-Battesti, N. (2008), « Innovations sociales et territoires : une analyse en termes de proximité. Une illustration par les banques coopératives », in Zaoual, H. (dir.),

- Développement durable des territoires : économie sociale, environnement et innovations*, Paris : L'Harmattan, p. 61-87.
- Richez-Battesti, N. (2011), « L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial local. Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon », *Relief*, n° 33, p. 97-109.
- Richez-Battesti, N., Petrella, F., Vallade, D. (2012), « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, vol. 2, n° 38, p. 15-36.
- Rifkin, J. (2005), *L'Age de l'accès. La nouvelle culture du capitalisme*, Paris : La Découverte.
- Rival, M. (2009), « L'entrepreneuriat associatif. Le cas du secteur médical, sanitaire et social », in *Conférence internationale sur la gouvernance des associations*, Paris, 7 et 8 septembre.
- Roustang, G., Laville, J.-L., Eme, B., Mothé, D., Perret, B. (1996), *Vers un nouveau contrat social*, Paris : Desclée de Brouwer.
- Rutherford, M. (1990), « Introduction to the Transaction Edition », in Commons, J. R., *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, New Brunswick, New Jersey : Transaction Publishers, p. xiii-xxxv.
- Salamon, L. M. (1987), « Of Market Failure, Voluntary Failure, and Third-Party Government: Toward a Theory of Government-Nonprofit Relations in the Modern Welfare State », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 16, n° 2, p. 29-49.
- Salamon, L. M., Anheier, H. K. (1994), « The Nonprofit Sector Cross-Nationally: Types and Patterns », in Saxon-Harrold, S., Kendall, J. (éd.), *Researching the Voluntary Sector*, Tonbridge (UK) : Charities Aid Foundation, p. 147-163.
- Salamon, L. M., Anheier, H. K. (1998), « Le secteur de la société civile, une nouvelle force sociale », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 11, 1er semestre, p. 99-110.

- Salamon, L. M., Anheier, H. K., List, R., Toepler, S., Sokolowski, S. W., *et al.* (1999), *Global Civil Society. Dimensions of the Nonprofit Sector*, Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, Center for Civil Society Studies, Baltimore.
- Salles, P.-O. (2007), « “Pour changer, échangeons” ? Formes d’engagements et constructions de la cause dans les Systèmes d’Echanges Locaux », in Colloque *Economie sociale et solidaire, territoire et politique : regards croisés*, Bordeaux, 29 et 30 novembre.
- Saxon-Harrold, S., Kendall, J. (éd.) (1994), *Researching the Voluntary Sector*, Tonbridge (UK) : Charities Aid Foundation.
- Schmitt, C., Bayad, M., (2008), « L’entrepreneuriat comme une activité à projet. Intérêts, apports et pratiques », *Revue internationale de psychosociologie*, vol. XIV, n° 32, p. 141-159.
- Schumpeter, J. A. (1999), *Théorie de l’évolution économique. Recherches sur le profit, le crédit, l’intérêt et le cycle de la conjoncture*, Paris : Dalloz, 1911.
- Seghers, V., Allemand, S. (2007), *L’audace des entrepreneurs sociaux, concilier efficacité économique et innovation sociale*, Paris : Autrement.
- Sen, A. (2000), *Repenser l’inégalité*, Paris : Seuil.
- Servet, J.-M. (1994), « Paroles données : le lien de confiance », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 4, 2e semestre, p. 37-56.
- Servet, J.-M. (1997), « Le chapeau », in Bernoux, P., Servet, J.-M. (dir.), *La construction sociale de la confiance*, Paris : Association d’Economie Financière, p. 17-38.
- Servet, J.-M. (2007), « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi. Contribution à une définition de l’économie solidaire », *Revue Tiers Monde*, n° 190, avril-juin, p. 255-273.
- Servet, J.-M., Maucourant, J., Tiran, A. (dir.) (1998), *La modernité de Karl Polanyi*, Paris : L’Harmattan.
- Simon, H. A. (1983), *Administration et Processus de décision*, Paris : Economica, 1947.

- Souchet, J.-L. (2008), « La maison d'économie solidaire. La lutte contre les exclusions au cœur du développement local », *Réponse*, n° 89, décembre, p. 22-26.
- Souchet, J.-L. (2009), « La maison d'économie solidaire. La lutte contre les exclusions au cœur du développement local (2e partie) », *Réponse*, n° 90, janvier, p. 7-11.
- Stahel, W. R. (1997), « The Functional Economy: Cultural and Organizational Change », in Richards, D. J. (éd.), *The Industrial Green Game: Implications for Environmental Design and Management*, Washington DC : National Academy Press, p. 91-100.
- Stahel, W. R. (2006), *The Performance Economy*, Londres : Palgrave Macmillan.
- Stiglitz, J. E., Sen, A., Fitoussi, J.-P. (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, [en ligne] URL : <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr>
- Tardif, C. (2005), « Complémentarité, convergence et transversalité : la conceptualisation de l'innovation sociale au CRISES », CRISES, Collection Etudes théoriques, n° ET0513, décembre.
- Tremblay, D.-G. (1989), *La dynamique économique du processus d'innovation ; Une analyse de l'innovation et du mode de gestion des ressources humaines dans le secteur canadien*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université de Paris I.
- Tremblay, D.-G. (2007), « Le rôle des institutions dans le processus de l'innovation ; l'apport de Thorstein Veblen », *Revue Interventions Economiques*, n° 36, [en ligne] URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/>
- Tremblay, M., Tremblay, P.-A., Tremblay, S., Tremblay, S. (dir.) (2002), *Développement local, économie sociale et démocratie*, Presses de l'Université du Québec.
- Vaileanu-Paun, I., Boutillier, S. (2012), « Economie de la fonctionnalité. Une nouvelle synergie entre le territoire, la firme et le consommateur ? », *Innovations*, vol. 1, n° 37, p. 95-125.

- Vaillancourt, Y. (1999), « Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales : introduction au dossier », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 1, p. 21-39.
- Vaillancourt, Y. (2008), « Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques », CRISES, Collection Etudes théoriques, n° ET0801, janvier.
- Vaillancourt, Y. (2011), « La coconstruction des politiques publiques : l'apport de l'économie sociale », in Bouchard, M. J. (dir.), *L'économie sociale vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Presses de l'Université du Québec, p. 115-144.
- Van Niel, J. (2007), *L'économie de la fonctionnalité : définition et état de l'art*, CREIDD, [en ligne] URL : <http://economiedefonctionnalite.fr>
- Veblen, T. (1901), « Gustav Schmoller's Economics », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 16, n° 1, p. 69-93, [en ligne] URL : <http://www.jstor.org>
- Veblen, T. (1914), *The Instinct of Workmanship and the State of Industrial Arts*, New York : The Macmillan Company, [en ligne] URL : <http://archive.org>
- Veblen, T. (1915), *Imperial Germany and the Industrial Revolution*, New York : The Macmillan Company, [en ligne] URL : <http://archive.org>
- Veblen, T. (1970), *Théorie de la classe de loisir*, Paris : Gallimard, 1899.
- Veblen, T. (1971), *Les ingénieurs et le capitalisme*, Paris, Londres, New York : Gordon & Breach, 1921, 1908.
- Veblen, T. (1997), « The Limitation of Marginal Utility », in Rutherford, M., Samuels, W. J. (éd.), *Classics in Institutional Economics. The Founders 1890-1945*, vol. II, Londres : Pickering & Chatto, 1909.
- Veblen, T. (1998), « Why is Economics not an Evolutionary Science? », *Cambridge Journal of Economics*, n° 22, p. 403-414, 1898.
- Veblen, T. (2007), « De l'évolution du point de vue scientifique », *Revue Interventions Economiques*, n° 36, 1908, [en ligne] URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/>

- Vercamer, F. (2010), *L'Economie Sociale et Solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi*, Rapport sur l'Economie Sociale et Solidaire, avril, [en ligne]
URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>
- Verdier, R. (1977), « CE 9 novembre 1769... », *Rec*, n° 187, p. 83-87.
- Viard, B. (2000), « Pierre Leroux et le socialisme associatif de 1830 à 1848 », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 16, 2e semestre p. 265-276.
- Vienney, C. (1980), *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris : Ciem.
- Vienney, C. (1994), *L'économie sociale*, Paris : La Découverte.
- Walras, L. (1896), *Etudes d'économie sociale. Théorie de la répartition de la richesse sociale*, Lausanne : F. Rouge, Paris : F. Pichon, [en ligne] URL : <http://gallica.bnf.fr>
- Weber, M. (1995), *Economie et société. Les catégories de la sociologie*, tome 1, Paris : Pocket, 1922.
- Weisbrod, B. A. (1977), *The Voluntary Nonprofit Sector: An Economic Analysis*, Lexington : Lexington Books.
- Williamson, O. E. (1985), *The Economic Institutions of Capitalism: Firms, Markets, Relational Contracting*, New York : The Free Press.
- Yunus, M. (2011), *Pour une économie plus humaine. Construire le social-business*, Paris : J.-C. Lattès.
- Zaoual, H. (dir.) (2008), *Développement durable des territoires : économie sociale, environnement et innovations*, Paris : L'Harmattan.

ANNEXES

Annexe n° 1 - Glossaire

AB : Agriculture biologique

ACIB : Ateliers et Chantiers d'Insertion du Bray

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie

ADSEAO : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence de l'Oise

AI : Association Intermédiaire

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

ANRT : Association Nationale de la Recherche et de la Technologie

BA : Bon Appétit

BEPA : Bureau of European Policy Advisers

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CAFAU : Centre d'Accompagnement à la Formation et l'Activité Utile

CCFD : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

CCP : Certificat de Compétences Professionnel

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CDIAE : Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique

CE : Comité d'Entreprise

CEGES : Conseil des Entreprises et des Groupements de l'Economie Sociale

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CIE : Contrat Initiative Emploi

CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la REcherche

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CNCRES : Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire

CNLAMCA : Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives

CODEM : Construction Durable et Eco-Matériaux

CODT : Contrat d'Objectif Territorial Déchets

CPCA : Conférence Permanente des Coordinations Associatives

CQP : Certificat de Qualification Professionnel

CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

CRISEA : Centre de Recherche sur l'Industrie, les Institutions et les Systèmes Economiques d'Amiens

CRISES : Centre de Recherche sur les Innovations Sociales

CRP : Conseil Régional de Picardie

CSESS : Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire

CST : Conseil de la Science et de la Technologie (Québec)

CV : Curriculum Vitae

DDTEFP : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIIESES : Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale

DIF : Droit Individuel à la Formation

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DLSA : Développement Local Solidaire et Alternatif

DTU : Document Technique Unifié

EI : Entreprise d'Insertion

EMES : acronyme français pour le réseau « Emergence of European Social Enterprises »

EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

ESI : Entreprise Sociale d'Insertion

ESS : Economie Sociale et Solidaire

ESSEC : Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales

ETP : Equivalents Temps Plein

ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

FAPE : Fondation Agir Pour l'Emploi

FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

FREME : Fonds Régional pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie

FRIS : Fonds Régional d'Innovation Sociale

FSC : Forest Stewardship Council

FSE : Fonds Social Européen

GREMI : Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

GRIEP : Groupement Régional de l'Insertion par l'Economie en Picardie

GTIS : Groupe de travail sur l'innovation sociale (du CRISES)

IAE : Insertion par l'Activité Economique

IFRESI : Institut Fédératif de Recherche sur les Economies et les Sociétés Industrielles

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IOV : Indicateurs Objectivement Vérifiables

INERIS : Institut National de l'Environnement industriel et des RISques

MEF : Maison de l'Emploi et de la Formation

MES : Maison d'Economie Solidaire

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MSC : Marine Stewardship Council

NEI : Nouvelle Economie Institutionnelle

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OES : Organisation d'Economie Sociale et Solidaire

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAE : Plan Administration Exemple

PBE : Pays de Bray Emploi

PBS : Pays de Bray Services

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PRDESS : Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire

PRIDES : Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire

R-D : Recherche-Développement

RIUESS : Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire

SA : Société Anonyme

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SAS : Société par Actions Simplifiées

SCC : Société Coopérative de Consommation

SCCRL : Société Coopérative de Consommation à Responsabilité Limitée

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOP : Société Coopérative et Participative.

SEL : Système d'Echange Local

SENS : Solidarité Entreprises Nord-Sud

SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

SHS : Sciences Humaines et Sociales

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

SIEOM : Syndicat Intercommunal du Pays de Bray

SBL : Sans But Lucratif

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SNG : Sciences Naturelles et du Génie

SSBL : Secteur Sans But Lucratif

SSH : Sciences Sociales et Humaines

TBPS : Tableau de Bord des Pratiques Solidaires

UCE : Unité de Contexte Élémentaire

UDAIO : Union des Associations Intermédiaires de l'Oise

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

UPJV : Université de Picardie Jules Verne

UTC : Université de Technologie de Compiègne

Annexe n° 2 - Calendrier des assises régionales de l'ESS en Picardie

Présentation du projet de Plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire

- Séance plénière du 28/09/2009

Comité de concertation

- Séance plénière du 15/02/2011

Phase 1 (d'avril à juillet 2011) : Analyse de l'existant et ébauche de perspectives

Atelier 1 – Structuration de l'ESS et mutualisation des moyens

- Séance 1 du 24/05/2011
- Séance 2 du 15/06/2011

Atelier 2 – Prospective, innovation et nouveaux gisements d'emplois

- Séance 1 du 13/05/2011
- Séance 2 du 01/06/2011

Atelier 3 – Développement intégré des territoires

- Séance 1 du 24/05/2011
- Séance 2 du 14/06/2011

Atelier 4 – Accompagnement et financement

- Séance 1 du 13/05/2011
- Séance 2 du 01/06/2011

Bilan de la phase 1

- Séance plénière du 22/09/2011

Phase 2 (de septembre à décembre 2011) : Travail sur les perspectives et coordination

Atelier 1 – Définition de la stratégie politique des acteurs

- Séance 1 du 07/10/2011
- Séance 2 du 04/11/2011

Atelier 2 – Appui et ressources

- Séance 1 du 03/11/2011
- Séance 2 du 23/11/2011

Atelier 3 – Accompagnement et financement

- Séance 1 du 03/11/2011
- Séance 2 du 23/11/2011

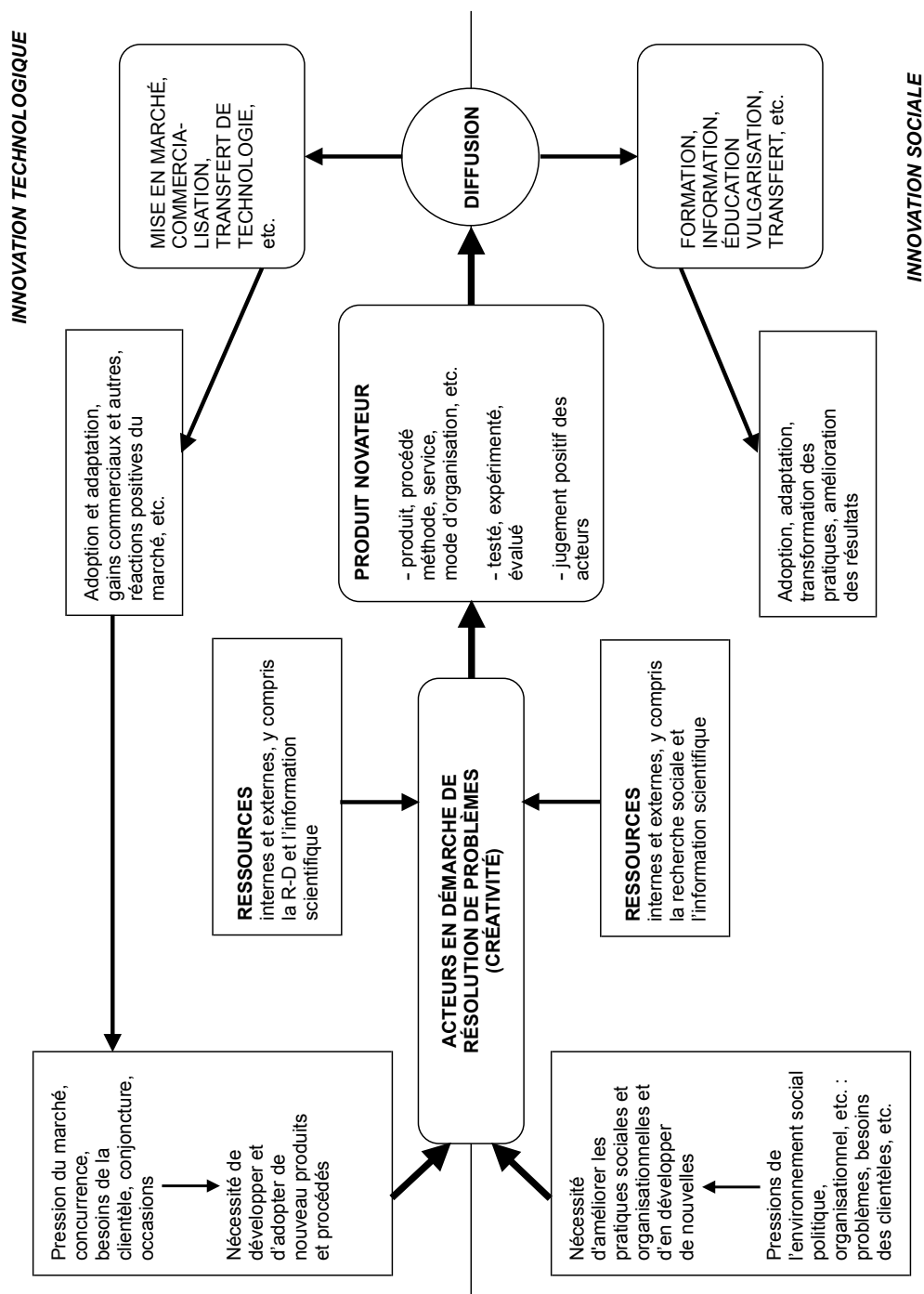
Atelier 4 – Développement intégré des territoires

- Séance 1 du 16/11/2011
- Séance 2 du 06/12/2011

Bilan de la phase 2 – Synthèse et plan d’actions 2012-2014

- Séance plénière du 16/02/2012

Annexe n° 3 - Schéma du Conseil de la Science et de la Technologie du Québec (2000, p. 8)



Annexe n° 4 - Extrait du guide d'entretien du Tableau de Bord des Pratiques Solidaires

L'entretien peut porter sur trois cas de figure :

- une structure plutôt mature, porteuse de projets “ponctuels” (au moins un), bien identifiables et “détachables” de la structure d'origine pour en faciliter l'analyse. Le projet doit également être suffisamment avancé pour que l'évaluation soit possible (cas de figure n° 1) ;
- une structure jeune ou mature, dont le projet est la structure en tant que telle (ex. le projet associatif) (cas de figure n° 2) ;
- un projet naissant (cas de figure n° 3).

A chaque cas de figure correspond une trame d'entretien et un rapport d'entretien adaptés*.

Cas de figure	Structure	Projet(s)	Trame/rapport d'entretien
n° 1	mature	ponctuel(s)	n°1 “structure+projet”
n° 2	jeune	confondu	n°2 “structure=projet”
n° 3	inexistante/mature	naissant	n°3 “projet naissant”

** Le rapport d'entretien est un document intermédiaire visant à faciliter l'analyse.*

Annexe n° 5 - Extraits de la trame d'entretien n° 2 du Tableau de Bord des Pratiques Solidaires

La méthodologie du Tableau de Bord des Pratiques Solidaires étant protégée, nous ne ferons apparaître que des extraits de la trame d'entretien.

I. Inscription territoriale

A. Ce projet a-t-il inclus une participation :

- d'autres organisations privées ?
- des collectivités locales ?
- des habitants du territoire ?

Précisez pour chaque item.

B. De quelles manières chacun de ces acteurs a-t-il contribué à l'élaboration initiale (en amont de la réalisation) du projet ? (ex. conseils techniques, mise en évidence des besoins locaux, etc.)

C. Chacun de ces acteurs a-t-il également apporté une contribution dans la mise en œuvre même du projet ?

De quelles manières ? (ex. mutualisation de ressources, etc.)

(...)

F. Le projet a probablement nécessité un certains nombres d'éléments en termes d'approvisionnement (achat de fournitures, etc.) qui vous ont conduit à choisir des fournisseurs.

Ces fournisseurs se situent-ils dans une aire géographique :

- locale ?
- régionale ?
- nationale ?
- internationale ?

Précisez pour chaque item.

(...)

H. Quels sont les bénéficiaires de ce projet ?

- Des clients ?
- Des usagers ?
- Des habitants ?
- Des collectivités locales ?
- Autre ?

Précisez pour chaque item.

(...)

II. Mode de ressources

A. Nous avons vu que votre projet rassemble un certain nombre d'acteurs économiques. Cette pluralité se traduit-elle dans le modèle économique du projet par des ressources marchandes, redistributives, réciprocatrices ?

B. Quelles formes concrètes ces ressources prennent-elles ? (ex. prestations marchandes, subventions, personnes volontaires, etc.)

C. Avez-vous une idée de la répartition en pourcentage de ces éléments qui participent au modèle économique du projet ?

(...)

Lorsque vous générez des excédents monétaires, de quelles manières sont-ils mobilisés ?

- Sont-ils réinvestis dans le projet ou un autre projet ? (dans la structure)
- Sont-ils distribués en dividendes ? Si oui, les salariés ont-ils une part au capital ?
- Pratiquez-vous l'intéressement ?
- Autres ?

III. Mode de gouvernance

A. Comment s'est déroulé le pilotage du projet ?

Avez-vous constitué un comité de pilotage réunissant les acteurs économiques présents lors de sa construction initiale (en amont de sa réalisation) ? D'autres acteurs ont-ils été intégrés ?

B. Les salariés de votre structure ont-ils été intégrés à ce pilotage ?
De quelles manières ?

C. Les bénéficiaires de votre projet (ex. clients, usagers, habitants, collectivités, etc.) ont-ils été intégrés à ce pilotage ?
De quelles manières ?

(...)

IV. Rapports collaboratifs

(...)

B. Le projet prend-t-il en compte une certaine diversité culturelle ?
De quelle(s) manière(s) ?

C. Le projet tient-il compte d'une certaine parité ou égalité ?

S'agit-il d'une parité globale ou par type de poste* ?

(*au sein de la direction par exemple)

D. Avez-vous participé à des actions de sensibilisation qui visent à une meilleure prise en compte de l'égalité et/ou de la diversité culturelle ? (ex. création ou participation à un collectif en faveur de la parité ou de lutte contre la discrimination)

E. Existe-t-il des mesures spécifiques adaptées aux particularités des salariés ?

Si oui, lesquelles ?

Si non, pourquoi ?

(...)

V. Inscription sociétale

A. Avez-vous identifié les impacts sociaux de votre activité sur le territoire ?

Ces impacts sont-ils négatifs ?

Ces impacts sont-ils positifs ?

Quelles sont les pratiques sources de ces impacts positifs ?

Préciser à chaque fois.

B. Avez-vous identifié les impacts environnementaux de votre activité sur le territoire ?

Ces impacts sont-ils négatifs ?

Ces impacts sont-ils positifs ?

Quelles sont les pratiques sources de ces impacts positifs ?

Préciser à chaque fois.

C. Avez-vous identifié les impacts économiques de votre activité sur le territoire ?

Ces impacts sont-ils négatifs ?

Ces impacts sont-ils positifs ?

Quelles sont les pratiques sources de ces impacts positifs ?

Préciser à chaque fois.

D. Cherchez-vous à réduire les impacts négatifs (internes ou externes) liés à l'activité de votre structure ?

Si oui, de quelles manières ?

(...)

VI. Logique d'innovation

A. Pensez-vous avoir innové dans le cadre de ce projet ?

Si oui, l'innovation est-elle de nature :

- technologique ?
- financière ?
- organisationnelle ?

- sociale ?
- d'une autre nature ?

B. L'innovation a-t-elle visé :

- à apporter des solutions productives alternatives ?
- à dégager des bénéfices futurs ?
- à apporter des solutions alternatives aux problèmes de consommation ?
- à améliorer votre position concurrentielle ?
- à maintenir ou tisser des liens sur le territoire ?

(...)

D. Dans quel type de démarche l'innovation du projet s'inscrit-elle ?

- vous initiez votre propre démarche ?
- vous participez à une logique existante ?
- vous encouragez activement cette démarche chez d'autres structures ? Par quelles actions ?

Expliciter.

E. Par ailleurs, votre structure est-elle impliquée dans des démarches innovantes, portées par d'autres structures, en matière :

- de mobilité ?
- d'alimentation ?
- d'habitat ?
- autres ?

Expliciter.

(...)

Annexe n° 6 - Liste des entretiens et immersions réalisés pour les passations du Tableau de Bord des Pratiques Solidaires (Bon Appétit, la Maison d'Economie Solidaire, le Comité d'Entreprise d'Ineris)

Les passations pour Bon Appétit et la Maison d'Economie Solidaire sont traitées dans le chapitre 5. Celle du Comité d'Entreprise d'Ineris est évoquée dans le chapitre 6, l'analyse apparaît dans l'annexe 11.

Date	Structures visitées ou personnes rencontrées	Objet
02/06/2012	Bon Appétit	Ateliers de la gouvernance
06/06/2012	Ineris	« Rencontre sur les pratiques solidaires des salariés de l'INERIS »
14/06/2012	Fondatrice et gérante de Bon Appétit	Entretien relatif au TBPS
15/06/2012	Elu au CE d'Ineris	Entretien relatif au TBPS
29/06/2012	Bon Appétit	Assemblée générale
03/07/2012	Coordinatrice du Pôle Environnement de la MES - La Recyclerie du Pays de Bray	Entretien relatif au TBPS
05/07/2012	Responsable d'exploitation - Les Sens du Bray	Entretien relatif au TBPS
05/09/2012	Coordinatrice du Pôle Environnement de la MES - La Recyclerie du Pays de Bray	Restitution individuelle
05/09/2012	Responsable d'exploitation - Les Sens du Bray	Restitution individuelle
18/09/2012	CE Ineris	Restitution individuelle
20/09/2012	Fondatrice et gérante de Bon Appétit	Restitution individuelle
25/09/2012	CE Ineris	Restitution collective
26/09/2012	Directrice générale de la MES Président de la MES	Entretien relatif à la gouvernance de la MES et au projet « Demain le Pays de Bray »
29/09/2012	MES	« Journée Verte »

Date	Structures visitées ou personnes rencontrées	Objet
30/10/2012	Bon Appétit	Restitution collective

Annexe n° 7 - Références des documents étudiés pour les passations du Tableau de Bord des Pratiques Solidaires (Bon Appétit, la Maison d'Economie Solidaire, le Comité d'Entreprise d'Ineris)

• Bon Appétit !

- Statuts
- Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012
- Dossier de presse 2012

• La Maison d'Economie Solidaire

- Statuts
- « Demain, le Pays de Bray », Maison d'Economie Solidaire
- « La lutte contre les exclusions au cœur du développement local. La Maison d'Economie Solidaire », *Réponse*, décembre 2008, janvier 2009, n° 89 et 90
- « Implantation d'une recyclerie en Pays de Bray », étude de faisabilité, 2007
- Rapport d'activité 2010 de la Recyclerie du Pays de Bray
- Rapport d'activité 2011 de la Recyclerie du Pays de Bray
- « Développement d'une activité d'éco-construction au travers de l'insertion professionnelle : financement d'un bâtiment d'exploitation », dossier financier, Les Sens du Bray, 2012

• Le Comité d'Entreprise d'Ineris

- « Comment orienter un Comité d'Entreprise vers le Développement Durable et Solidaire en s'appuyant sur le réseau de l'économie solidaire : L'expérience INERIS de 2007 à 2011 », Marc Karzmierczak, élu au CE d'Ineris, Mémoire au 23 septembre 2011
- « Retour d'expérience du CE INERIS de 2007 à 2012 sur la participation des salariés aux pratiques "développement durable et solidaire" », Marc Karzmierczak, élu au CE d'Ineris, intervention du 12 juin 2012
- « Relier son CE au développement durable et responsable : dispersion cosmétique ou retour aux origines ? », Miroir Social, 30 mai 2011
- « Projet de système de partage de congés pour pratiques solidaires au CE d'Ineris », Miroir Social, 9 mai 2012

Annexe n° 8 - Liste des entretiens réalisés auprès des acteurs (dans le cadre de la diffusion des pratiques)

• La Maison d'Economie Solidaire

Date	Structure - Statut - Territoire	Personne interrogée
25/07/2012	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise - Chambre consulaire - Oise (60)	Chargé de mission
06/09/2012	Commune de Villembray - Pays de Bray (60)	Maire
08/09/2012	Communauté de communes du Pays de Bray (60)	Présidente
11/09/2012	Entreprise individuelle (artistique et artisanale) - Lhéraule (Pays de Bray, 60)	Gérante, fondatrice
14/09/2012	Treenergy (bureau d'étude thermique) - Entreprise individuelle - Chantilly (60)	Gérant, fondateur
18/09/2012	Ineris - EPIC - Creil (60)	Salarié, élu CE
20/09/2012	Econobat (infiltrométrie) - SARL - Margny (60)	Gérant, fondateur
26/09/2012	Imerys TC - SA - Saint Germer de Fly (Pays de Bray, 60)	Responsable d'exploitation
26/09/2012	Entreprise artisanale (électricité) - SARL - Bézu Saint Eloi (27) - Lalande en Son (Pays de Bray, 60) avant	Gérant, fondateur
05/06/2013	Entreprise artisanale La maison de Menotti (antiquaire brocanteur) - Saint Aubin en Bray (Pays de Bray, 60)	Gérant, fondateur

• **Bon Appétit !**

Producteurs :

Date	Structure - Statut - Territoire	Personne interrogée
31/01/2013	La pierre qui tourne (biscuiterie artisanale biologique) - SARL - Attichy (60)	Gérante, co-fondatrice
12/02/2013	Food4Good (marque, produits de la mer éco-responsables) - SA (société opérationnelle) / SAS (holding) - Paris (75)	Président fondateur
26/02/2013	Les Jardins de Sacy (polyculture) - exploitation agricole (familiale) - Sacy le Grand (60)	Exploitant
30/03/2013	La ferme de Bellevue (élevage bio) - exploitation agricole (familiale) - Ricquebourg (60)	Exploitant

Consommateurs :

Date	Personne interrogée	Ancienneté	Profession
31/01/2013	Consommatrice, sociétaire	Depuis la création	Médecin
06/02/2013	Consommatrice	Plus d'un an	Fonctionnaire universitaire
07/02/2013	Consommateur, sociétaire, bénévole (président du Conseil de surveillance)	Depuis la création	Directeur commercial
08/02/2013	Consommateur, sociétaire, bénévole	Depuis la création	Consultant Développement Durable
08/02/2013	Consommatrice	Depuis la création	Chef de projet (industrie automobile)
13/03/2013	Sociétaire, salariée (4h/semaine)	Deux ans	Comptable (cabinet d'expertise)

Annexe n° 9 - Guides d'entretien

Les guides d'entretien pour les acteurs de la Maison d'Economie Solidaire et les producteurs de Bon Appétit étaient sensiblement les mêmes. Dans le cas de la MES, les acteurs pouvaient être aussi bien des entreprises que des collectivités, alors que dans celui de Bon Appétit, nous étions face à des entreprises ou des exploitations agricoles. Certains termes ou questions pouvaient donc légèrement varier. Nous ferons apparaître le guide d'entretien utilisé pour la MES ici, ainsi que pour les consommateurs de Bon Appétit (plus court car ne concernant pas leur structure et le rapport au territoire de celle-ci).

• Guide d'entretien pour les acteurs de la Maison d'Economie Solidaire

L'entretien

Se présenter et rappeler l'objet de l'entretien.

Demander l'accord de la personne interrogée pour que l'entretien soit enregistré et ne pas oublier de garantir l'anonymat de la personne. L'exploitation de l'entretien se limitera à la stricte retranscription et à la citation de certains passages clés utiles à l'analyse.

Demander à la personne si elle dispose bien du temps nécessaire pour l'entretien.

La personne interrogée

Pouvez-vous vous présenter ?

Avez-vous toujours fait ce métier ?

Pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel ?

Etes-vous ou avez-vous été impliqué dans des associations ?

La structure

Pouvez-vous me présenter votre structure ?

Quelles sont ses activités ?

Quand a-t-elle été créée ?

Sous quel statut ?

Combien de salariés ou d'employés travaillent dans la structure ?

Combien d'habitants compte la collectivité ?

Le rapport au territoire

A quels publics s'adresse la structure ?

Quelle est sa clientèle ? Comment est-elle choisie ?

Quelle est la place des habitants dans l'activité de la structure ?

Travaillez-vous avec les (autres) collectivités locales ?

De quelles manières ?

Depuis longtemps ?

Comment se sont construites ces relations ?

Quels sont vos fournisseurs ? Comment sont-ils choisis ?

Ces relations dépassent-elles la seule relation client-fournisseur ?

De quelles manières ?

Depuis longtemps ?

Comment se sont construites ces relations ?

Travaillez-vous avec les (autres) entreprises ?

De quelles manières ?

Depuis longtemps ?

Comment se sont construites ces relations ?

L'interaction : changements et blocages

Vous avez été amené à travailler avec la Maison d'Economie Solidaire – la MES –, pouvez-vous me parler de cette expérience ?

Quand avez-vous travaillé avec la MES ? A quelle occasion ?

Qu'est-ce qui vous a amené à travailler avec la MES ?

Est-ce que vous travaillez toujours ensemble ? Pourquoi ?

Comment travaillez-vous ensemble ?

Que pensez-vous de ce que fait la MES ?

Diriez-vous que la MES est innovante ? Pourquoi ?

Que vous apporte ou vous a apporté le fait de travailler avec la MES ?

Cela a-t-il changé quelque chose dans votre activité ou votre structure ?

Et pour vous ?

Des changements dans vos habitudes de production ou de consommation ?

Y a-t-il des choses que vous ne faisiez pas avant et que vous faites maintenant ?

Est-ce que vous voyez les choses différemment maintenant ?

Y a-t-il eu des problèmes quand vous avez travaillé avec la MES ? Des tensions ou des conflits ?

A quoi était-ce lié ?

Etait-ce fréquent ou occasionnel ?

Est-ce que la MES a répondu à vos besoins ?

En quoi n'a-t-elle pas répondu à vos besoins ?

Y a-t-il des choses que nous n'avons pas abordées qu'il vous semble important de mentionner ?

Y aurait-il d'autres personnes que vous me conseilleriez d'interroger sur ce sujet ?

• **Guide d'entretien pour les consommateurs de Bon Appétit !**

La personne interrogée

Pouvez-vous vous présenter ?

Avez-vous toujours fait ce métier ?

Pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel ?

Etes-vous ou avez-vous été impliqué dans des associations ?

L'interaction : changements et blocages

Etes-vous un consommateur régulier de Bon Appétit ? Depuis quand ?

Etes-vous également sociétaire de Bon Appétit ?

Pouvez-vous me parler de votre expérience avec Bon Appétit ?

Comment avez-vous connu Bon Appétit ? A quelle occasion ?

Qu'est-ce qui vous a motivé à devenir consommateur ou sociétaire ?

Que pensez-vous de ce que fait Bon Appétit ?

Diriez-vous que Bon Appétit est une structure innovante ? Pourquoi ?

Que vous apporte le fait d'être consommateur ou sociétaire de Bon Appétit ?

Cela a-t-il changé quelque chose pour vous ?

Des changements dans vos habitudes de consommation ?

Y a-t-il des choses que vous ne faisiez pas avant et que vous faites maintenant ?

Est-ce que vous voyez les choses différemment maintenant ?

Y a-t-il déjà eu des problèmes avec Bon Appétit ?

A quoi était-ce lié ?

Est-ce fréquent ou occasionnel ?

Est-ce que Bon Appétit répond à vos besoins ?

En quoi ne répond-t-elle pas à vos besoins ?

Y a-t-il des choses que nous n'avons pas abordées qu'il vous semble important de mentionner ?

Y aurait-il d'autres personnes que vous me conseilleriez d'interroger sur ce sujet ?

Annexe n° 10 - Exemple de retranscription d'entretien

Entretien pour Bon Appétit : Food4Good

Catégorie	Producteur
Date	12/02/2013
Durée	30 min
Lieu	téléphonique
Structure	Food4Good (marque) (75)
Activités	Poissons surgelés bio et labellisés MSC
Statut	Société opérationnelle SA / Food4Good (plutôt holding) SAS
Ancienneté	2008, 5 ans
Nombre de salariés	8 salariés
Projet	Favoriser et développer l'offre en produits de la mer éco-certifiés en France.
Constat	Les problématiques environnementales sont très importantes dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, les gens sont assez bien sensibilisés par les ONG (problèmes liés au thon rouge, à la surpêche, etc.), mais peu d'offre existe pour satisfaire le consommateur averti.
Personne interrogée	T. C.
Statut	Président
Ancienneté	Fondateur
Parcours professionnel	Grandes boîtes et conseil avant (business). Projet entrepreneurial avec dimension Développement Durable, « <i>social entrepreneurship</i> » avec l'aspect environnement plus que social : rachat d'une société spécialisée dans le négoce de produits de la mer surgelés, société assez classique mais certification MSC déjà. Rachat pour transformation et accélération du développement.
Vie associative	Connaissance de l'ESS
Public	B to B. Pas de circuit de distribution ni de clientèle directe, toujours via d'autres entreprises (pour la société opérationnelle).
Relation avec les habitants	Dans le cadre de Food4Good : marque avec volonté de relation directe, B to C.
Relations avec les collectivités	Pas de relation directe.

Relations avec les entreprises	Clients business : distributeurs, restaurateurs, industriels (métier de B to B et de grossiste). Food4Good > marque exclusivement destinée aux magasins et aux réseaux spécialisés bio : Biocoop, Naturalia, Bon Appétit, etc.
Expérience avec Bon Appétit	Bon Appétit a découvert la marque et a demandé à être fournie en poisson MSC. Rencontre dans un deuxième temps. Travail en confiance, mais relations pas encore très développées. Certains salariés de la société sont allés animer Bon Appétit sur les produits de la marque.
Changements	Encouragements plutôt que facteur de changement. Connaissance de l'ESS antérieure. Devenu sociétaire pour mieux comprendre le fonctionnement coopératif et peut-être s'en inspirer (peut générer des changements à l'avenir).
Freins identifiés	Pas d'accompagnement pour les repreneurs d'entreprises, ni de financements sur des projets à dominante environnementale.

Extraits de l'entretien

« Il y a une sensibilisation, et puis quand il s'agit de vraiment faire quelque chose derrière, en fait c'est très difficile parce qu'il n'y a quasiment aucune offre en magasin. Donc même les gens bien intentionnés s'ils cherchent à choisir le bon poisson ils n'y arrivent pas. L'idée c'était de développer l'offre en produits de la mer éco-certifiés en France, c'est toujours ça d'ailleurs, selon plusieurs axes : le premier axe c'était de racheter une société de négoce qui est certifiée MSC. Depuis on a développé toute une gamme de bio dont on fait la promotion auprès de clients business, les distributeurs, les restaurateurs, les industriels, avec un métier qui est de B to B et de grossiste. Et puis le deuxième axe, c'était de développer une marque, Food4Good, qui est exclusivement destinée aux magasins et aux réseaux spécialisés bio (...) voilà, quand je dis réseaux ou magasins spécialisés bio c'est bien sûr les Biocoop, les Naturalia, etc. avec Bon Appétit qui fait partie pour moi de ces réseaux. Voilà, l'idée c'est celle-là. »

« Ce que j'ai toujours aimé depuis que je suis tout petit ce sont les animaux et la nature, donc en fait c'est arrivé par là, et puis j'ai eu la chance de pas mal voyager (...). A la fin des années 90 et au début des années 2000, il y a eu le développement durable, le changement climatique, j'ai lu tous les rapports (...) voilà comment j'ai finalement développé l'envie de réconcilier mon métier, qui était historiquement du business, et une sensibilité nature et environnement. »

« On n'est pas du tout sous un mode SCOP et autres structures un peu classiques de l'entrepreneuriat social. Pour moi, c'était important d'être dans la partie business, de pouvoir générer moi-même les moyens de réinvestir pour soutenir quelque chose auquel je crois, et de ne pas être dans l'associatif. Non pas que l'associatif ce ne soit pas bien

mais premièrement, ce n'est pas le monde d'où je viens donc c'était plus compliqué pour moi de l'envisager, deuxièmement il y a déjà beaucoup de choses qui se font dans l'associatif, et troisièmement, passer 50 % de mon temps à chercher de l'argent et des subventions auprès d'autres personnes ce n'est pas ça qui m'amuse. Donc très humblement, sur le modèle de Yunus, je préfère me dire que voilà, une entreprise peut avoir, c'est la définition de l'entreprise sociale, les moyens de l'entreprise au service d'autre chose.

– Et vous ne travaillez pas du tout avec les collectivités locales ?

– On ne travaille pas directement avec les collectivités locales non. On travaille de plus en plus avec des gens qui eux travaillent avec les collectivités locales. »

« Quand on est dans le cadre de Food4Good, nous sommes une marque, avec la volonté d'avoir une relation directe avec le consommateur; même si la personne à qui je vends mes produits ce n'est pas le consommateur c'est Bon Appétit par exemple, mais bon c'est du B to C quand même. »

« Ça s'est fait au départ parce que N. a découvert la marque de son côté, je ne me souviens plus comment, et elle m'a sollicité pour se fournir en poissons MSC et en poissons bio. Je travaillais avec quelqu'un à l'époque qui a développé la relation avec N. et les premières livraisons, et puis il est allé la voir, et c'est dans un deuxième temps que, en passant à Paris, on s'est rencontrés et on a bien accroché, on a bien discuté, c'est quelqu'un que j'aime beaucoup, qui a plein d'énergie, plein de projets, qui fait plein de choses biens. Ceci dit pour être tout à fait franc on n'a pas des relations extrêmement poussées, elle m'appelle quand elle a besoin d'un certain nombre de choses (...) Je pense qu'on travaille en bon entendement, on travaille en confiance, des gens de chez moi sont allés animer Bon Appétit pour expliquer d'où viennent les produits. Et puis ensuite de mon côté il y a l'approche environnementale, mais il y a aussi l'idée de dire je veux absolument que ce soit de bons produits et donc tout l'aspect qualitatif derrière, la sélection que je fais des producteurs et des produits avec lesquels je travaille, nous maîtrisons toute la chaîne depuis le producteur jusqu'à ici, c'est-à-dire toute la chaîne d'importation quand il s'agit de l'importation. (...) Quand N. n'a plus de produit elle me passe un petit coup de fil un petit mail, elle me dit ce dont elle a besoin et je lui dit ce que j'ai, et en général on se rencontre au milieu (...) J'aimerais bien développer un peu plus de relations, c'est pour ça que quand elle a fait appel à différentes personnes pour devenir sociétaires de sa structure, j'ai été ravi de pouvoir le faire, mais c'est assez récent et donc je n'ai pas eu l'occasion pour l'instant de participer activement. »

« – Que pensez-vous de ce que fait Bon Appétit ?

– Je trouve que c'est très bien, je pense que c'est très important. Alors là tout le monde ne va parler que de ça maintenant qu'il y a la crise de la viande de cheval mais très clairement, apporter ces produits qui sont directement issus des producteurs, qui sont bons, qui ont leur histoire, de pouvoir apporter ça directement au client, sous la forme de produits bruts, sous la forme de produits cuisinés, je trouve que ce sont des projets à encourager évidemment, à féliciter, parce qu'il faut qu'on arrive à s'affranchir de ces

chaînes économiques qui font qu'on ne sait plus où on achète le produit. On ne sait plus d'où ça vient, on ne sait plus comment c'est fait, voilà. Je trouve donc que ce qu'elle fait est formidable et j'essaie évidemment de l'accompagner de mon côté.

– Et diriez-vous que Bon Appétit est une structure innovante ?

– Oui, sûrement. Oui oui c'est de l'innovation sociale, c'est de l'innovation sociétale, c'est une innovation de modèle. Dans les produits après honnêtement je ne sais pas dans le détail tout ce qu'elle propose. Mais oui bien sûr.

– Que vous apporte le fait de travailler avec Bon Appétit ?

– Ça m'apporte le sentiment de faire ce que je voulais faire au départ, c'est-à-dire que j'ai l'impression de rendre service et d'apporter des solutions parce que le poisson est un métier complexe, comme beaucoup de métiers, et j'ai l'impression d'apporter mes garanties et mon expertise à N. pour qu'elle puisse en toute sécurité proposer les produits qui sont dans cette philosophie-là à ses clients. Donc j'ai l'impression de remplir ma mission quand ses clients peuvent acheter du bon poisson qui respecte l'environnement.

– Et est-ce que le fait de travailler avec Bon Appétit a changé quelque chose dans votre activité ?

– Non, franchement non. C'est-à-dire qu'on n'a pas mis en place des pratiques pour Bon Appétit, on est ravi de travailler avec eux, ça nous encourage. Si vous voulez ce n'est pas que ça a changé quelque chose, mais ça nous encourage dans le chemin qu'on a choisi en se disant qu'effectivement, il y a des gens que nos produits, notre histoire et notre mission intéressent. Donc ça a plutôt été plein d'encouragements que vraiment un facteur de changement.

– Ok donc ça n'a pas changé vos habitudes de production.

– Pas vraiment non.

– Et est-ce que vous voyez les choses différemment depuis ? Peut-être, vous connaissiez déjà l'économie sociale et solidaire avant, ou les coopératives ?

– Oui oui tout à fait. C'est peut-être pour ça que ça n'a pas forcément changé ni ma vision ni mes pratiques.

– Vous connaissiez comment ?

– Je ne sais plus, je me suis intéressé au sujet, j'ai passé quelques temps à La Ruche, j'ai rencontré pas mal de gens dans le secteur. Je n'arrive pas à y faire autant de chose que j'aimerais parce que à un moment y a tellement d'événements dans tous les sens que c'est compliqué mais oui c'est un secteur sur lequel j'ai un intérêt important. Au moment où j'ai racheté la société, j'ai cherché des fonds auprès de structures pouvant, a priori, éventuellement accompagner financièrement des projets comme les miens (...) et en fait, aucun n'a souhaité participé parce que principalement, je n'étais pas assez social et j'étais trop environnemental, voilà. Du coup, je regrette car je n'ai pas d'actionnaire dans mon tour de table qui fasse partie de ce milieu-là. C'est dommage, et je pense que pouvoir accompagner des entrepreneurs qui ont ces projets-là, c'est une manière d'accélérer les choses. Tout le monde se dit qu'il faut que les entreprises sociales changent d'échelle, oui mais les entreprises sociales sont comme les autres entreprises, quand il y en a dix qui se lancent il n'y en a qu'une qui reste, et comme il s'en crée beaucoup moins que les entreprises traditionnelles, au final des entreprises sociales qui ont des tailles conséquentes il n'en reste plus beaucoup. Donc si on veut

que l'économie sociale puisse un peu changer d'échelle, ce serait bien de pouvoir aussi accompagner des repreneurs parce qu'ils reprennent des choses qui ont déjà une certaine taille et qui ont potentiellement un levier de changement, une capacité de changement plus rapide. Donc ça c'est un peu aussi à la base de mon projet. »

« – Est-ce que vous avez déjà été amené à inciter un producteur à améliorer ses pratiques ?

– On a travaillé par exemple sur le bilan carbone avec nos producteurs. Est-ce que ça a généré des changements ? Pas facile à dire. On a développé des packaging éco-conçus si on peut dire ça, à base de papier recyclé ou FSC. Ce sont des choses qu'ils n'avaient pas forcément faites avant donc on les a poussés un peu dans ce sens-là. Après, un des objectifs du projet dans les années qui viennent, c'est certainement d'arriver à être un facteur de changement vers l'amont de la filière. Mais aujourd'hui, même si ça les intéresse, ils ont des contraintes techniques qui font que... pour pouvoir vraiment un peu peser sur les orientations qu'ils prennent, il faut qu'on continue à se développer d'abord. Aujourd'hui on est encore un peu trop petit pour pouvoir vraiment les inciter à développer de nouvelles choses, c'est-à-dire que s'ils les développent pour nous, on est tellement petit que quelque part ça les intéresse mais ça ne se justifie pas forcément. Ça fait plutôt partie du projet à terme. »

« – Est-ce qu'il y aurait des choses que nous n'avons pas abordées et qu'il vous semble important de mentionner ?

– ... je reviens sur le fait d'avoir quand même souhaité devenir sociétaire de Bon Appétit, c'est parce que j'avais envie d'accompagner N., parce que je trouve que ce qu'elle fait est très bien, c'est aussi pour moi une manière de rentrer un peu plus en profondeur dans le fonctionnement d'une structure comme celle de Bon Appétit, de mieux la connaître, de mieux la comprendre, de peut-être pouvoir m'en inspirer, donc à ce titre-là, peut-être qu'à l'avenir ça va générer des changements chez moi.

– Et c'est la seule structure avec laquelle vous travaillez dont vous êtes sociétaire ?

– Oui.

– Qu'est-ce qui a motivé ce choix ?

– C'est ce que je viens de vous dire, c'était aussi pour pouvoir voir de l'intérieur ce qui se passe, bien sûr pouvoir contribuer mais aussi pouvoir mieux connaître ce fonctionnement et pouvoir peut-être s'en inspirer. »

Annexe n° 11 - Analyse des pratiques solidaires du Comité d'Entreprise d'Ineris

L'analyse a été réalisée en juillet 2012.

- Présentation succincte de la structure et du projet

La structure est le comité d'entreprise (CE) d'Ineris qui a été créé en 1990 en même temps qu'Ineris de par la loi. L'entreprise Ineris (EPIC) compte environ 620 salariés et par conséquent son comité d'entreprise est composé de 7 élus et 7 suppléants. Son rôle au sein de l'entreprise est d'œuvrer pour augmenter le bien-être collectif et individuel des salariés, il dispose également d'un droit d'information et de consultation sur l'organisation et la gestion de l'entreprise.

Le projet analysé est le projet crèche. Cette crèche multi-entreprises, mise en place à l'initiative du CE, a été inaugurée le 3 janvier 2011.

- L'inscription territoriale du CE d'Ineris

L'inscription territoriale du CE d'Ineris s'appuie sur la collaboration de divers acteurs comprenant surtout le réseau des organisations privées, la présence des collectivités locales et des habitants du territoire étant plus discrète.

En ce qui concerne la crèche, le réseau des organisations privées prend forme, en premier lieu, à travers les conseils et l'expertise donnée par la Maison d'Economie Solidaire (MES) du Bray. Celle-ci a mis à disposition un étudiant pour envisager le projet en lien avec l'insertion par l'activité économique. Cela n'a pas abouti à cause de la réglementation de ce secteur. Néanmoins la MES a accompagné et sécurisé le projet tout au long de sa réalisation.

La visite de la crèche 1,2,3 Soleil de Lille a permis au CE d'Ineris de conforter son choix pour cette structure et le modèle de crèche qu'elle porte qui répond aux critères d'un cahier des charges. C'est donc 1,2,3 Soleil qui a poursuivi la gestion et le chantier du projet.

La caisse d'allocations familiales a également été présente pour la réalisation du projet en apportant un soutien financier.

En amont du projet, le syndicat du Parc Alata a permis l'attribution d'un terrain, proche d'Ineris, qui a donc été détourné de sa fonction industrielle première pour laisser place à la crèche. Les collectivités locales ont alors donné leur accord pour la réservation du terrain (communautés de communes de Verneuil et de Creil) et facilité les démarches pour le permis de construire (mairie de Verneuil). Elles ont donc surtout eu un rôle administratif.

Les salariés d'Ineris ont été impliqués dans le projet par la constitution d'un groupe de travail, celui-ci a réuni 10 personnes, sur la création d'un cahier des charges ainsi que pour la visite de la crèche 1,2,3 Soleil de Lille. Pendant la réalisation, ces salariés ont eu un rôle de suivi et d'information auprès des autres salariés.

Enfin, les assistantes maternelles du territoire ont été invitées à s'exprimer sur le projet (partenariat de parole), il était question au départ de s'appuyer sur leur projet de crèche mais cette option a été abandonnée (il était impossible d'en faire un seul projet).

La présence de ces acteurs témoigne de la mise en place d'un espace réciprocal réunissant principalement les organisations privées et les salariés d'Ineris, voire du Parc Alata, qui ont participé à la réalisation de la crèche multi-entreprises. Le CE d'Ineris s'inscrit depuis 2007 dans un réseau informel avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Les collectivités et les habitants ont été sollicités, mais cela n'en a pas fait des parties prenantes actrices du projet. L'un comme l'autre sont par ailleurs absents des autres actions du CE, qui rassemblent souvent salariés et organisations privées.

En ce qui concerne les fournisseurs, le CE d'Ineris a mis en place les tickets CESU gérés par le groupe Accor.

Ceux de la crèche (1,2,3 Soleil) ont été choisis sur la base d'un cahier des charges où il était question d'une structure thermiquement passive, utilisant des matériaux écologiques, et bio sur le plan alimentaire. Une maquette a par ailleurs été réalisée par des personnes en insertion (chantier d'insertion CrysaliD).

Afin d'accoler des services à la crèche, une conciergerie a été mise en place. Un appel d'offres a été lancé et c'est une entreprise d'insertion (Club services) qui a été retenue, au regard de la création d'emplois locaux et de postes en insertion qu'elle garantissait, via l'association intermédiaire locale Réseau Coup de Main.

Le CE s'adresse à une AMAP locale pour la fourniture de paniers de fruits et légumes bio (Club bio).

Enfin, le CE a préconisé à la Crèche 1,2,3 Soleil le recours à un traiteur du territoire (Séson) le jour de l'inauguration de la crèche, de manière ponctuelle donc. Celui-ci a été choisi sur la base de ses pratiques liées à l'insertion et au choix de ses fournisseurs (exclusivement locaux).

Les fournisseurs du CE sont donc le plus souvent choisis en fonction de leurs pratiques environnementales (durabilité) et/ou liées à l'insertion (justice) et aussi en fonction de leur proximité.

Les bénéficiaires des actions du CE sont les salariés d'Ineris essentiellement, auxquels il est possible d'ajouter les salariés du parc Alata pour la crèche multi-entreprises, les personnes en insertion par l'opération tickets CESU et le recours à une structure d'insertion locale pour fournir les services de la conciergerie ainsi qu'une maquette de la crèche (justice, proximité, durabilité).

Ainsi, le CE d'Ineris s'inscrit dans une dynamique d'inscription territoriale originale caractérisée par le fait qu'il œuvre pour son territoire, comme en témoigne la place de l'insertion dans ses pratiques. Il s'appuie encore timidement sur l'ensemble des réseaux du territoire (institutions, organisations, habitants), d'où un rapport plus faible aux collectivités et habitants (mais pas inexistant). Par ailleurs, il n'épuise pas les ressources

naturelles du territoire, d'où de nombreuses pratiques liées à la préservation de l'environnement.

Un autre projet (à l'étude) témoigne de ce rapport au territoire ou aux structures de celui-ci : le projet biodiversité pour lequel un salarié d'Ineris met à disposition ses compétences afin de faire un bilan (bois) pour la crèche, d'améliorer la gestion des espaces verts du parc Alata, d'envisager des actions avec les collèges et lycées du territoire, etc.

- Le mode de ressources du CE d'Ineris

Les ressources monétaires du CE proviennent de la Direction d'Ineris et sont donc non-marchandes. En effet, les ressources marchandes sont inexistantes au sein du CE, de par la législation. Son statut est par ailleurs non-lucratif.

En ce qui concerne le projet crèche, les mesures d'aides et de défiscalisation relatives à l'utilisation d'une crèche peuvent atteindre 80 à 90% du budget annuel dû par l'entreprise, mais à condition que celle-ci la finance directement, ce qui exclut une gestion directe par le CE. Celui-ci n'a donc pas géré de contrat directement, mais en a été le prescripteur, en proposant et amenant les partenaires.

Une aide de la CAF a hauteur de 30 000 euros a été octroyée à la Crèche 1, 2, 3, Soleil qui supporte l'investissement, les entreprises adhérentes payant un abonnement pluriannuel (ressources non marchandes), il s'agit d'une crèche multi-entreprises ce qui témoigne d'une pratique de mutualisation (mutualisation du risque aussi).

Les ressources réciprocaires quant à elles sont importantes au sein du CE. Elles émanent :

- de la participation de salariés volontaires (pas que élus) ;
- de la participation de la MES (sous forme notamment de mise à disposition de ressources humaines) ;
- de la mise à disposition de lieux de concertation et de stockage (au départ du projet crèche de manière ponctuelle), d'un local de 12m2 pour la conciergerie (par la Direction d'Ineris) ;
- et de la pratique de groupes (statutaire).

On voit également apparaître des échanges réciprocaires dans d'autres actions, telles que la mise en place d'un service d'entraide bénévole ou encore le projet de dons de jours de congés.

Par ailleurs, il existe une pratique redistributive avec l'achat groupé de paniers bio auprès d'une AMAP.

Le mode de ressource dominant est donc à la base non marchand. Par ailleurs la réciprocité apparaît comme un pilier central dans le modèle économique du CE, les ressources sont donc essentiellement mixtes. Néanmoins, des ressources marchandes apparaissent dans certains projets dès lors qu'ils nécessitent un acte d'achat de la part des salariés (conciergerie), on pourra alors parler d'hybridation des ressources pour les projets.

- La gouvernance du CE d'Ineris

La gouvernance du CE est essentiellement statutaire et limitée (la direction de l'entreprise décide *in fine*). Elle prend forme à travers des commissions (élus et salariés) au nombre de 6 : Logement, Economie, Emplois et formations, Egalité professionnelle, Œuvre sociale, Sport et loisirs. Ces commissions se réunissent afin de délibérer de la pertinence des projets qu'elles soumettent ensuite pour approbation et soutien au CE.

Dans le cadre du projet crèche et services, la commission Egalité professionnelle a d'abord procédé à une enquête auprès des salariés, elle a ensuite fait un appel d'offres auquel trois opérateurs ont répondu. La Direction n'a pas souhaité prendre le relais, tandis que deux syndicats sur trois soit s'abstenaient, soit soulignaient un projet qui se limiterait à satisfaire les besoins de moins de 10% du personnel.

Le projet fut repris en 2007, grâce à l'aide de la MES, et en faisant appel aux salariés pour constituer un groupe de travail, qui a finalement réuni 10 personnes. Cette co-construction a permis le succès du projet (réciprocité). Tout au long du projet la communication a été maintenue entre le groupe de salariés et le reste de l'entreprise. Cette pratique est systématique.

Une autre pratique démocratique peut également être repérée dans le CE par la mise en place d'espaces de consultation/concertation pour les salariés, sous formes de sondages et d'enquête de satisfaction régulières, ou encore de conférences sur les actions. Le taux de participation reste cependant relativement faible (par exemple pour la « Rencontre sur les pratiques solidaires des salariés de l'Ineris » du 6 juin 2012 : 40 participants sur 500 présents) tout en étant nettement plus élevé que les conférences organisées par la Direction sur des sujets liés au développement durable (moins de 10 participants).

- Les rapports collaboratifs du CE d'Ineris

Les rapports collaboratifs peuvent être caractérisés par un ensemble de pratiques, qui répondent à des considérations en termes de justice d'une part, et de bien-être et de réciprocité d'autre part, ce dernier principe témoignant de la volonté de créer du lien entre les salariés.

Pratiques favorisant la justice et le bien-être :

- L'élément central est la création de structures (crèche, conciergerie) répondant à des besoins en termes de services pour les salariés. Le rôle du CE étant d'assurer le bien-être des salariés, la prise en compte des besoins de chacun est faite de façon à satisfaire le plus de salariés possible. C'est l'une des raisons pour laquelle le projet conciergerie a été accolé au projet crèche, pour aller plus loin dans les services et satisfaire le plus grand nombre. Par ailleurs, la crèche d'entreprise a également été créée pour répondre à un besoin de flexibilité des horaires, ce qui garantit une plus grande facilité d'accès à ce service, dont la cible principale reste les femmes (justice).
- La présence de la commission Egalité professionnelle permet aussi de lutter contre la discrimination par les salaires, un rattrapage sur les rémunérations ayant

notamment pu être instauré au sein d'Ineris, ce qui traduit ici aussi un principe de justice.

- Un dispositif a été créé pour apporter une aide financière directe aux salariés qui ont des enfants ou des conjoints en situation de handicap (justice).

Pratiques favorisant le bien-être et la réciprocité :

- La création d'un Club bio facilitant pour les salariés l'accès à des paniers de fruits et légumes bio provenant d'une AMAP locale (par l'achat groupé, évitant la contrainte de l'abonnement annuel) (bien-être).
- La mise en place d'un service d'entraide bénévole (qui a conduit à un partenariat de parole avec Procilia sur la question du logement). Les personnes qui ne peuvent être orientées vers une structure en capacité de proposer des solutions à leurs problèmes restent prises en charge par le réseau d'entraide du CE (bien-être, réciprocité).
- Un projet portant sur des dons de congés entre salariés pour les salariés ayant de la famille proche hospitalisée, ou pour pouvoir partir en mission humanitaire est également en cours (il est encore au stade étude) (justice, bien-être, réciprocité).

Pratiques généralement mises en place par la plupart des CE :

- La mise à disposition de chèques vacances (bien-être) ;
- La mise en place d'une Mutuelle financée conjointement par la Direction et le CE (bien-être) ;
- La mise en place d'une bourse d'étude corrélée au quotient familial (justice).

Perspectives d'avenir à étudier pour le CE d'Ineris : la mise en oeuvre d'un contrat de mixité (idée soumise par Aster International).

- L'inscription sociétale du CE d'Ineris

Plusieurs types de pratiques permettent de saisir l'inscription sociétale du CE :

Des pratiques liées à la préservation de l'environnement :

- Le choix et la création par un cahier des charges d'une crèche ayant un faible impact écologique avec une structure thermopassive et une alimentation bio (durabilité, bien-être).
- La participation à la mise en place d'un procédé d'aqua-lavage pour Réseau Coup de Main, prestataire de la conciergerie (durabilité).
- Le recours à des producteurs locaux bio, grâce au Club bio qui s'est associé à une AMAP, offrant une centralisation et une redistribution des paniers hebdomadaires ce qui permet d'augmenter le nombre d'adhésions (proximité).

Des pratiques d'éducation et de sensibilisation (durabilité) :

- La création de jardins potagers bio (proposée par la Crèche 1, 2, 3 Soleil et relayée par un salarié d'Ineris dans le cadre de son projet biodiversité) dans le but de

sensibiliser et d'éduquer les enfants de la crèche à la protection de l'environnement et à l'alimentation bio.

- La mise en place d'une bibliothèque sur le bio à destination des salariés.

Des pratiques liées à la cohésion sociale dans et en dehors de l'entreprise :

- Les salariés sont incités à soutenir et recourir à l'insertion par le biais du ticket CESU, d'abord dans le cadre des services offerts par les associations intermédiaires (dans toute la France), puis dans le cadre de la conciergerie qui emploie un salarié en insertion (justice, proximité). Celle-ci a d'ailleurs été créée pour faciliter l'utilisation de services (repassage, retouche, etc.) pour les salariés réticents à l'emploi à domicile.
- Le projet portant sur des dons de congés (réciprocité, justice).
- Le dispositif d'aide aux salariés dont une personne de l'entourage est handicapée a permis de créer des liens entre les salariés concernés. De même pour la mise en place d'un réseau d'entraide bénévole pour accompagner les salariés en difficulté (réciprocité).

Des pratiques liées à la création d'emplois locaux :

- La demande de services a activé la création ou la professionnalisation de 10 emplois locaux (4 à venir fin 2012 avec le remplissage de la crèche) : 1 à 2 relèvent de la création (conciergerie, services à la personne) et le reste correspond à une professionnalisation des emplois (des emplois d'assistantes maternelles sont remplacés par des emplois en crèche, le nouveau pressing écologique implique la formation à l'aqua-lavage qui est une technique plus difficile à mettre en œuvre que celle utilisant le perchloréthylène). La demande de services a également augmenté l'activité de Réseau Coup de Main, une association intermédiaire du territoire, ou encore d'une AMAP locale (proximité, durabilité).

- La logique d'innovation du CE d'Ineris

La logique d'innovation du CE d'Ineris semble davantage marquée par la mise en place de conditions pour favoriser le *changement des pratiques et représentations* (en recherchant l'appropriation par les salariés d'Ineris), à partir d'initiatives existantes (le CE est « récepteur »), que par la nouveauté en tant que telle. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il s'agisse d'une logique mise en œuvre à partir d'une première interaction avec la Maison d'Economie Solidaire. L'approche plus « sociale » permettrait de renouer avec l'ESS, terreau dont les CE sont en partie issus. Le CE participe donc à une logique existante, en se positionnant comme récepteur des actions existantes (crèche écologique, insertion, AMAP)

Néanmoins, les actions et projets réalisés par le CE sont innovants dans leur *contexte*. Ces innovations ne se résument pas au caractère nouveau des solutions apportées sur le Parc Alata, mais relèvent surtout de l'*ancrage territorial* et de l'*inscription sociétale* de ces initiatives. Le CE Ineris contribue ainsi au « Plan Administration Exemple » auquel l'Etat soumet l'Ineris, dans le cadre de sa politique de développement durable.

Les services offerts par l'installation d'une crèche, d'une conciergerie ou encore d'un club bio, répondent tout autant à des *besoins* ressentis par les salariés, qu'à des besoins sur le territoire en termes notamment d'emplois qualifiants pour des publics en insertion, ou encore à des préoccupations environnementales quant aux impacts des activités.

En effet :

- l'*accessibilité* aux services profite principalement aux salariés d'Ineris, voire dans le cadre de la crèche multi-entreprises à ceux du Parc Alata. Celle-ci permet aussi de participer à l'égalité hommes-femmes (justice), puisque les femmes sont les premières concernées ;
- les fournisseurs de ces services sont le plus souvent choisis par le CE en fonction de leurs pratiques environnementales (durabilité) et/ou liées à l'insertion (justice) et aussi en fonction de leur proximité (crèche écologique, SIAE locale, AMAP locale, etc.)

L'inscription territoriale se traduit ainsi par la mise en relation des salariés d'Ineris aux structures privées du territoire et/ou de l'ESS, et aux personnes en insertion (par les tickets CESU puis la conciergerie). Le projet crèche et services a permis de tisser du lien, par la création d'un espace réciproculaire autour du projet, et de créer de l'activité sur le territoire tout en préservant l'environnement par le recours à l'éco-construction et la pratique du bio.

Par ailleurs, d'autres actions sont mises en place qui concourent à la cohésion dans l'entreprise (bien-être) à partir d'échanges réciprocaires : groupes de travail et participation volontaire de salariés permettant la *co-construction* et l'*empowerment*, réseau d'entraide bénévole, dons de jours de congés etc., parfois de manière involontaire (sous forme d'externalité positive) comme pour l'aide aux salariés dont un proche est handicapé qui a créé du lien entre les salariés concernés.

Enfin, le CE d'Ineris encourage la mise en œuvre de ce type de pratiques, auprès des autres CE principalement (conférences, articles dans les médias spécialisés, prix des Salons CE), ce qui participe à leur *diffusion*.

La logique d'innovation du CE d'Ineris est ainsi marquée par deux éléments :

- la centralité du principe de réciprocité dans ses actions ;
- la participation à un développement local durable qui fait du territoire un « espace vécu » pour l'entreprise et ses salariés.

L'innovation peut alors être qualifiée de *socio-territoriale*.

L'ensemble des éléments d'analyse ci-dessus peuvent être synthétisés dans le tableau suivant :

- Tableau 46. Les pratiques solidaires du Comité d'Entreprise d'Ineris -

	Efficacité / Utilité sociale							
	Non-lucrativité	Hybridation	Réciprocité	Démocratie	Proximité	Durabilité	Bien-être	Justice
Inscription territoriale			X		X	X		
Mode de ressources	X		X					
Mode de gouvernance			X	X				
Rapports collaboratifs			X	X			X	X
Inscription sociétale			X		X	X	X	X
Logique d'innovation	X		X		X	X	X	X

Source : fait par l'auteur

- Les points forts du CE d'Ineris

L'inscription territoriale et l'inscription sociétale représentent les piliers de la dynamique solidaire du CE d'Ineris. Ceci s'explique par la mise en œuvre systématique de pratiques liées, d'une part, à la réduction des impacts environnementaux des activités de production et de consommation (par le choix des fournisseurs, par des actions de sensibilisation et d'éducation au bio, par l'accès à des paniers bio), et d'autre part, au recours à l'insertion par la mise en place d'actions (tickets CESU en particulier) et surtout d'une structure (la conciergerie) facilitant et incitant ce recours pour les salariés d'Ineris. Ce sont ainsi non seulement les salariés d'Ineris (et du Parc pour la crèche) qui bénéficient des actions du CE, mais aussi les organisations privées du territoire ainsi que les personnes en insertion.

En outre, les pratiques réciprocity forment un élément central et original de la dynamique solidaire du CE, elles participent à l'amélioration des rapports collaboratifs qui sont déjà fortement marqués par la création de services et de structures spécifiques pour répondre aux besoins des salariés (crèche d'entreprise, conciergerie, club bio). En effet, les actions du CE s'appuient toujours sur des échanges réciprocity en même temps qu'elles les favorisent : groupes de travail favorisant la co-construction, service d'entraide bénévole, projet de dons de jours de congés, aide financière aux salariés ayant des proches handicapés, etc. Ces échanges renforcent la cohésion au sein et en dehors de la structure (par le recours à l'insertion et aux organisations locales).

En conséquence, les pratiques du CE liées à l'inscription territoriale, l'inscription sociétale et les rapports collaboratifs imprègnent sa logique d'innovation.

VALORISATION DE LA THÈSE

Travaux de l'Institut Jean-Baptiste Godin

Tableau de Bord des Pratiques Solidaires - Méthodologie d'appréciation des pratiques solidaires, première recherche collective de l'Institut Godin, 2008-2011 (recherche bénéficiant d'un soutien financier du Fonds Social Européen, de l'Etat Français, du Conseil Régional de Picardie, du Conseil Général de l'Oise, de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie).

L'innovation sociale, définition et critères, contribution de l'Institut Godin dans le cadre de la création d'un Fonds Régional d'Innovation Sociale, 2010.

L'innovation sociale en pratiques solidaires - Emergence, approches, caractérisation, définition, évaluation, deuxième recherche collective de l'Institut Jean-Baptiste Godin, 2012-2014 (recherche bénéficiant d'un soutien financier du Fonds Européen de Développement Régional, de l'Etat Français, du Conseil Régional de Picardie, de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie).

Les Marqueurs d'Innovation Sociale - Outil collectif d'appréciation des éléments porteurs d'innovation sociale, issu d'un travail collaboratif mené par l'Agence Régionale de l'Innovation Picardie, l'Institut Godin, le Conseil Régional de Picardie et le SGAR de Picardie, 2013.

Publication

Besançon, E., Chochoy, N., Guyon, T. (2013), *L'innovation sociale. Principes et fondements d'un concept*, Collection L'esprit économique, Série Economie et Innovation, L'Harmattan.

Communications lors de colloques composés d'un comité scientifique

Chochoy, N., Besançon, E. (2010), « Acteurs associatifs et managérialisme : pour un plaidoyer en faveur de la pluralité », in Colloque international *Gouvernance, Management et Performance des Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, quelles spécificités ?*, Lyon, 4 et 5 novembre.

Besançon, E. (2012), « Innovation sociale et économie solidaire : des pratiques convergentes », in Les XIIe rencontres du RIUESS, *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société*, Nancy, 6, 7 et 8 juin.

Présentations au sein d'ateliers scientifiques

« Le managérialisme et les associations », Séminaire *L'Etat social et ses institutions face aux Individus*, Ecole Doctorale en Sciences Humaines et Sociales, 26 mai 2011, Amiens.

Etat d'avancement de la thèse, *Atelier Savoirs, Gouvernement Economique et Solidarité (SAGES) du CRIISEA*, 13 mars 2012, Amiens.

Présentation de la thèse, *Séminaire doctoral, Les XIIe rencontres du RIUESS*, 6 juin 2012, Nancy.

Etat d'avancement de la thèse, *Atelier SAGES du CRIISEA*, 18 juin 2012, Amiens.

Etat d'avancement de la thèse, *Séminaire central du CRIISEA*, 4 décembre 2012, Amiens.

Etat d'avancement de la thèse, *Comité des thèses du CRIISEA*, 7 juin 2013, Amiens.

Présentations auprès de professionnels

« Les pratiques d'économie solidaire », journée dédiée au développement durable, organisée par le Comité d'Entreprise d'Ineris, 19 novembre 2008, Creil.

« Le Tableau de Bord des Pratiques d'Economie Solidaire », présentation des travaux de recherche collective 2008, organisé par l'Institut Godin, 27 novembre 2008, Amiens.

« Un "autre regard" sur une "autre économie" », conférence organisée par l'Institut Godin, 27 novembre 2009.

« Acteurs associatifs et modes d'action : pour un plaidoyer en faveur de la pluralité », journée d'étude *Associations et logiques de marché*, organisée par la Conférence Permanente des Coordinations Associatives de Picardie, 9 mars 2010, Amiens.

« Coûts, effets pervers : la face cachée de l'évaluation », journée d'échanges *Evaluer l'impact social, de l'ambition aux pratiques*, organisée par l'IIES de l'ESSEC, 7 juin 2011, Paris.

« Acteurs associatifs et modes d'action : un plaidoyer en faveur de la pluralité », séminaire *Défendre la dimension sociale et politique de nos actions dans un environnement managérialisé : une perspective internationale*, organisé par Groupe d'Appui et de Solidarité, 29 novembre 2011, Amiens.

« Comment stimuler et accompagner l'innovation sur les territoires pour qu'elle contribue au développement économique et à l'amélioration du cadre de vie ? », atelier *Innover sur son territoire, oui mais comment ?*, organisé par le Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands et l'Institut Régional du Développement Durable, 13 juin 2013, Caen.

Rencontres internationales

Mission professionnelle sur l'économie sociale et solidaire au Québec, organisée par l'Institut du Nouveau Monde et l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse, du 29 mai au 4 juin 2010, Montréal, Canada.

TABLES DES ILLUSTRATIONS

• Table des tableaux

Tableau 1. Les principales approches de la solidarité (1/3).....	53
Tableau 2. Les principales approches de la solidarité (2/3).....	67
Tableau 3. Les principales approches de la solidarité (3/3).....	85
Tableau 4. Présences significatives de la classe 1 (sélection)	138
Tableau 5. Présences significatives de la classe 4 (sélection)	146
Tableau 6. Tableau récapitulatif des 4 classes	150
Tableau 7. Le changement institutionnel chez Polanyi	179
Tableau 8. Le changement institutionnel chez Veblen	221
Tableau 9. Le changement institutionnel chez Commons	247
Tableau 10. Les différentes approches de l'innovation sociale (1/4)	267
Tableau 11. Les différentes approches de l'innovation sociale (2/4)	272
Tableau 12. Les différentes approches de l'innovation sociale (3/4)	275
Tableau 13. Les différentes approches de l'innovation sociale (4/4)	280
Tableau 14. Synthèse du chapitre 3	322
Tableau 15. Pratiques solidaires et innovation sociale : convergences	345
Tableau 16. Les caractéristiques de Bon Appétit et la MES.....	349
Tableau 17. L'inscription territoriale de Bon Appétit.....	356
Tableau 18. Le mode de ressources de Bon Appétit	358
Tableau 19. Le mode de gouvernance de Bon Appétit.....	359
Tableau 20. Les rapports collaboratifs de Bon Appétit	361
Tableau 21. L'inscription sociétale de Bon Appétit	364
Tableau 22. La logique d'innovation de Bon Appétit	366
Tableau 23. Les pratiques solidaires de Bon Appétit	366
Tableau 24. L'inscription territoriale de la Recyclerie	375
Tableau 25. Le mode de ressources de la Recyclerie	376
Tableau 26. Le mode de gouvernance de la Recyclerie	377
Tableau 27. Les rapports collaboratifs de la Recyclerie.....	380
Tableau 28. L'inscription sociétale de la Recyclerie	382
Tableau 29. La logique d'innovation de la Recyclerie	383
Tableau 30. Les pratiques solidaires de la Recyclerie.....	384
Tableau 31. L'inscription territoriale des Sens du Bray	387
Tableau 32. Le mode de ressources des Sens du Bray	389
Tableau 33. Le mode de gouvernance des Sens du Bray	390
Tableau 34. Les rapports collaboratifs des Sens du Bray.....	393
Tableau 35. L'inscription sociétale des Sens du Bray	395
Tableau 36. La logique d'innovation des Sens du Bray	396
Tableau 37. Les pratiques solidaires des Sens du Bray	397
Tableau 38. Les pratiques solidaires de la MES.....	405

Tableau 39. Une lecture des pratiques de Bon Appétit et la MES à partir des différentes approches de l'innovation sociale	409
Tableau 40. Liste des entretiens réalisés pour Bon Appétit (Producteurs)	419
Tableau 41. Liste des entretiens réalisés pour Bon Appétit (Consommateurs)	419
Tableau 42. Liste des entretiens réalisés pour la Maison d'Economie Solidaire (Acteurs)	420
Tableau 43. La dynamique de changement chez les consommateurs et producteurs de Bon Appétit	451
Tableau 44. La dynamique de changement chez les acteurs de la MES.....	472
Tableau 45. Synthèse du chapitre 6 (1)	495
Tableau 46. Les pratiques solidaires du Comité d'Entreprise d'Ineris.....	580

• Table des figures

Figure 1. L'espace public.....	98
Figure 2. Une représentation de la dimension politique de l'économie solidaire	99
Figure 3. L'économie solidaire comme création institutionnelle.....	114
Figure 4. Les emplois de l'économie sociale et solidaire en région.....	127
Figure 5. Les établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire en région.....	128
Figure 6. Les établissements employeurs de l'ESS en Picardie par catégorie juridique, en valeur absolue	129
Figure 7. Part des emplois de l'ESS en Picardie par catégorie juridique	130
Figure 8. Les effectifs salariés de l'ESS en Picardie par secteur d'activités	131
Figure 9. Croisement des classifications	136
Figure 10. Classification Descendante Hiérarchique	151
Figure 11. Synthèse du chapitre 1	155
Figure 12. Synthèse du chapitre 2 (1).....	156
Figure 13. Synthèse du chapitre 2 (2).....	157
Figure 14. Processus weblenien d'auto-renforcement institutionnel	206
Figure 15. Symétrie des processus d'innovation technologique et d'innovation sociale	262
Figure 16. Synthèse du chapitre 4 (1).....	323
Figure 17. Synthèse du chapitre 4 (2).....	324
Figure 18. Le continuum de solidarité (1)	338
Figure 19. Le continuum de solidarité (2)	339
Figure 20. Le continuum de solidarité (3)	340
Figure 21. Logique de la dynamique solidaire	342
Figure 22. Les champs d'application	343
Figure 23. L'organisation de la Maison d'Economie Solidaire	370
Figure 24. Répartition des droits de vote en fonction des collègues	402
Figure 25. L'innovation sociale comme système d'acteurs.....	417
Figure 26. Synthèse du chapitre 5 (1).....	492
Figure 27. Synthèse du chapitre 5 (2).....	493
Figure 28. Synthèse du chapitre 6 (2).....	496

Figure 29. Le changement institutionnel en économie solidaire : une approche institutionnaliste par l'innovation sociale.....	506

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	5
Sommaire	9
Introduction générale	13
Contexte de la thèse.....	14
Construction de l'objet d'étude et problématisation	16
Les questions de recherche	21
Aspects méthodologiques	22
Plan de la thèse	24
Première partie. Economie et solidarité : une problématique du changement institutionnel	33
Introduction de la première partie	35
Chapitre 1. Économie et solidarité : approches théoriques et débats contemporains	37
Introduction	37
Section 1. Le tiers secteur.....	38
1.1.1. Un secteur associatif philanthropique.....	39
1.1.2. La théorie du choix institutionnel	43
1.1.2.1. <i>Les théories de la demande</i>	44
1.1.2.2. <i>Les théories de l'offre</i>	47
1.1.2.3. <i>L'analyse en termes d'échec philanthropique</i>	49
1.1.3. Les limites de l'analyse économique du tiers secteur.....	50
Section 2. L'économie sociale	54
1.2.1. De la moralisation à la régulation de l'économie	54
1.2.2. Une sectorisation statutaire.....	59
1.2.3. Economie sociale et isomorphisme institutionnel	63

Section 3. L'économie solidaire	68
1.3.1. Les fondements dans l'associationnisme du XIXe siècle	69
1.3.2. Le renouveau de l'économie solidaire	77
1.3.2.1. <i>Un mouvement multiforme et contestataire</i>	77
1.3.2.2. <i>Une double dimension économique et politique</i>	79
Conclusion	86
Chapitre 2. Pratiques de l'économie solidaire et changement institutionnel	89
Introduction	89
Section 1. Le changement institutionnel dans la théorie de l'économie solidaire	90
2.1.1. L'économie solidaire comme création institutionnelle	91
2.1.1.1. <i>La dimension politique de l'économie solidaire</i>	91
2.1.1.2. <i>La dimension économique de l'économie solidaire</i>	101
2.1.2. De la création institutionnelle au changement des institutions existantes	115
Section 2. Une première approche de l'économie solidaire en Picardie	121
2.2.1. Les travaux académiques du CRIISEA sur la notion de pratiques solidaires	122
2.2.2. L'économie solidaire en Picardie : approche empirique	126
2.2.2.1. <i>L'ESS en Picardie : quelques chiffres clés</i>	126
2.2.2.2. <i>Eléments de méthodologie pour une approche qualitative</i>	131
2.2.2.3. <i>L'analyse du Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PRDESS)</i>	136
Conclusion	153
Synthèse de la première partie	155
Deuxième partie. Théories du changement institutionnel et de l'innovation sociale	159
Introduction de la deuxième partie	161
Chapitre 3. Institutionnalisation de l'économie et changement, les apports de l'institutionnalisme originaire (Polanyi, Veblen, Commons)	163
Introduction	163
Section 1. De Polanyi à Veblen et Commons	165
3.1.1. L'institutionnalisme de Polanyi	166

3.1.1.1. <i>Le double-mouvement polanyien</i>	166
3.1.1.2. <i>Changement institutionnel et démocratisation de l'économie</i>	175
3.1.2. Polanyi et l'institutionnalisme originaire	180
Section 2. Genèse intellectuelle de l'institutionnalisme : un triple héritage	185
3.2.1. Une démarche de recherche réaliste sur les institutions économiques	188
3.2.2. Une théorie de l'évolution post-darwinienne	191
3.2.3. Une approche pragmatiste de la connaissance et de l'action	193
Section 3. L'institutionnalisme de Veblen	195
3.3.1. Théories de l'action et de l'institution chez Veblen	198
3.3.1.1. <i>Instincts et habitudes</i>	198
3.3.1.2. <i>L'institution chez Veblen</i>	204
3.3.2. Le changement institutionnel chez Veblen	208
3.3.2.1. <i>L'endogénéisation des sources du changement institutionnel</i>	210
3.3.2.2. <i>La sélection naturelle</i>	213
3.3.2.3. <i>L'action intentionnelle dans le changement</i>	217
Section 4. L'institutionnalisme de Commons	222
3.4.1. Théories de l'action et de l'institution chez Commons	224
3.4.1.1. <i>La transaction comme unité de base de l'analyse institutionnaliste</i>	225
3.4.1.2. <i>L'institution chez Commons : working rules, going concern et coutume</i>	229
3.4.1.3. <i>L'esprit institutionnalisé : hypothèses habituelles et futurité</i>	232
3.4.2. Le changement institutionnel chez Commons	234
3.4.2.1. <i>Transactions routinières et stratégiques</i>	234
3.4.2.2. <i>Sélection artificielle et valeurs raisonnables</i>	237
3.4.2.3. <i>Réforme et capitalisme raisonnable</i>	241
Conclusion	248
Chapitre 4. L'innovation sociale : principes et fondements d'un concept	251
Introduction	251
Section 1. L'innovation sociale : émergence et conceptions	252
4.1.1. De l'innovation technologique à l'innovation sociale	253
4.1.1.1. <i>L'autonomisation progressive de l'innovation sociale</i>	253

4.1.1.2. <i>Innovation technologique et innovation sociale : continuités et ruptures</i>	258
4.1.2. Les différentes approches de l'innovation sociale	263
4.1.2.1. <i>L'innovation sociale comme instrument de rénovation des politiques publiques</i>	263
4.1.2.2. <i>Les approches entrepreneuriales de l'innovation sociale</i>	267
4.1.2.3. <i>L'innovation sociale comme vecteur de transformation sociale</i>	276
Section 2. Caractérisation de l'innovation sociale dans une perspective institutionnaliste	283
4.2.1. L'innovation sociale comme processus	284
4.2.1.1. <i>Innovation sociale et capital social</i>	284
4.2.1.2. <i>Le processus d'innovation sociale : le capital social comme facteur organisateur</i>	287
4.2.2. L'innovation sociale comme résultat	301
4.2.2.1. <i>L'innovation sociale comme accessibilité</i>	302
4.2.2.2. <i>L'innovation sociale comme logique de service</i>	306
4.2.2.3. <i>Nouveauté et nature de l'innovation sociale</i>	312
Conclusion	314
Synthèse de la deuxième partie	321
Troisième partie. De l'économie solidaire à l'innovation sociale : pratiques du changement institutionnel	325
Introduction de la troisième partie	327
Chapitre 5. Les pratiques solidaires constitutives de l'innovation sociale : études de cas sur deux coopératives picardes	331
Introduction	331
Section 1. La méthodologie du « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires »	333
5.1.1. Des approches de la solidarité à la solidarisation des pratiques	334
5.1.1.1. <i>Les principes de solidarisation</i>	335
5.1.1.2. <i>L'opérationnalisation des concepts</i>	341
5.1.2. Apports et limites d'une approche par les pratiques solidaires	346

5.1.2.1. <i>Les apports</i>	346
5.1.2.2. <i>Les limites</i>	347
Section 2. Analyses des pratiques solidaires : études de cas sur deux coopératives picardes.....	348
5.2.1. Etude de cas n° 1 : Bon Appétit.....	351
5.2.1.1. <i>Le recueil des données</i>	351
5.2.1.2. <i>L'analyse des pratiques solidaires de la structure</i>	351
5.2.1.3. <i>Les points forts de Bon Appétit</i>	367
5.2.2. Etude de cas n° 2 : la Maison d'Economie Solidaire (MES).....	369
5.2.2.1. <i>Présentation et approche méthodologique</i>	369
5.2.2.2. <i>L'analyse des pratiques solidaires de la Recyclerie</i>	372
5.2.2.3. <i>L'analyse des pratiques solidaires des Sens du Bray</i>	384
5.2.2.4. <i>Les points forts de la Recyclerie et des Sens du Bray</i>	397
5.2.2.5. <i>La gouvernance de la MES et le projet de développement territorial « Demain, le Pays de Bray »</i>	399
Section 3. Pratiques et théories de l'innovation sociale	405
5.3.1. Une lecture des pratiques de Bon Appétit et la MES à partir des différentes approches de l'innovation sociale.....	406
5.3.2. Une lecture des différences entre Bon Appétit et la MES par l'approche institutionnaliste.....	410
Conclusion.....	412
Chapitre 6. Le processus de changement institutionnel en économie solidaire : l'institutionnalisation des pratiques constitutives de l'innovation sociale	415
Introduction	415
Section 1. Méthodologie suivie	416
Section 2. Le cas de Bon Appétit	422
6.2.1. Les consommateurs de Bon Appétit	422
6.2.1.1. <i>La rencontre avec Bon Appétit</i>	423
6.2.1.2. <i>Le choix de Bon Appétit</i>	424
6.2.1.3. <i>L'antériorité de la démarche</i>	425
6.2.1.4. <i>La dimension innovante de Bon Appétit</i>	427

6.2.1.5. <i>Le changement des habitudes de consommation</i>	428
6.2.1.6. <i>Le statut coopératif de Bon Appétit</i>	431
6.2.1.7. <i>Les freins au changement</i>	433
6.2.2. Les producteurs de Bon Appétit	436
6.2.2.1. <i>L'adoption de « bonnes pratiques »</i>	437
6.2.2.2. <i>La rencontre et la coopération avec Bon Appétit</i>	440
6.2.2.3. <i>La différenciation avec Bon Appétit</i>	441
6.2.2.4. <i>La dimension innovante de Bon Appétit</i>	443
6.2.2.5. <i>Les apports et changements liés à la coopération</i>	444
6.2.2.6. <i>La diffusion des « bonnes pratiques »</i>	447
Section 3. Le cas de la Maison d'Economie Solidaire	451
6.3.1. Présentation des acteurs de la MES	452
6.3.2. Analyse des entretiens	453
6.3.2.1. <i>La dimension relationnelle</i>	454
6.3.2.2. <i>La dimension innovante de la MES</i>	455
6.3.2.3. <i>Les apports de la MES</i>	457
6.3.2.4. <i>Les changements générés par l'interaction avec la MES</i>	461
6.3.2.5. <i>La résistance au changement</i>	468
Section 4. Contribution à la théorisation du changement institutionnel en économie solidaire	473
6.4.1. Changement institutionnel et pluralité de l'économie	474
6.4.2. L'importance des réseaux de sociabilité	480
6.4.3. Le rôle de la confiance et de la proximité.....	483
Conclusion.....	488
Synthèse de la troisième partie	491
Conclusion générale	497
Argumentation générale de la thèse.....	497
Limites et perspectives de la thèse	507
Les apports de la thèse.....	509
Références bibliographiques	513

Annexes	543
Valorisation de la thèse	581
Tables des illustrations	585
Table des matières	589

Théories et pratiques du changement institutionnel en économie solidaire, une approche institutionnaliste par l'innovation sociale

Résumé : Le changement institutionnel apparaît comme un élément essentiel dans la théorie de l'économie solidaire. Si celle-ci met en avant une conception du changement institutionnel comme changement démocratique (démocratisation du politique et de l'économique), nous pensons que celui-ci, compte tenu de sa complexité, ne peut être appréhendé à un niveau global. En partant de la manière dont il est analysé par les théoriciens de l'économie solidaire, nous avons cherché à repérer des formes concrètes, des pratiques participant au changement institutionnel, et à mettre en évidence les processus par lesquels celles-ci se diffusent dans l'économie. Aussi, nous montrons au travers de cette thèse que l'innovation sociale constitue un angle d'approche pertinent. Outre l'intérêt croissant dont elle fait l'objet actuellement, celle-ci permet de mettre l'accent sur le double processus de création et de diffusion de nouveautés, mais également sur la transformation du cadre institutionnel que les acteurs cherchent à impulser. La compréhension du changement institutionnel qui sous-tend l'économie solidaire peut alors se nourrir d'une analyse économique de type institutionnaliste. Cette proposition nous paraît d'autant plus fondée que l'économie solidaire, en tant que champ théorique récent, reste encore largement perçue comme un objet non économique. C'est donc dans cette perspective que s'inscrit cette contribution à l'analyse du changement institutionnel en économie solidaire.

Mots clés : économie solidaire, changement institutionnel, innovation sociale, pratiques solidaires, institutionnalisme originaire.

Theories and practices of institutional change in solidarity economy, an institutionalist approach by social innovation

Abstract : Institutional change appears as an essential element in the theory of solidarity economy. If it does put forward a conception of institutional change as democratic change (democratization of the political and economic life), we argue that this one, considering its complexity, cannot be approached at a global level. Starting from how it is viewed by theorists of the solidarity economy, we have sought to identify concrete forms and practices taking an active part in institutional change, as well as to highlight the processes by which they diffuse into the economy. Also, we advocate in this thesis the fact that an approach based on social innovation is more than relevant. Besides the growing interest it is currently attracting, we insist on the double process of creation and diffusion of innovations, but also on the transformation of the institutions that appears as the players aim. Thus, the understanding of institutional change underlying solidarity economy can be improved by an institutionalist analysis of its economic implications. This proposal seems all the more well-founded that solidarity economy, as being a recent theoretical field, is still widely perceived as a non-economic issue. Therefore, this contribution hopes to improve the analysis of institutional change in solidarity economy.

Key words : solidarity economy, institutional change, social innovation, solidarity practices, old institutionalism.